BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVIII
B
33
NAPOLI

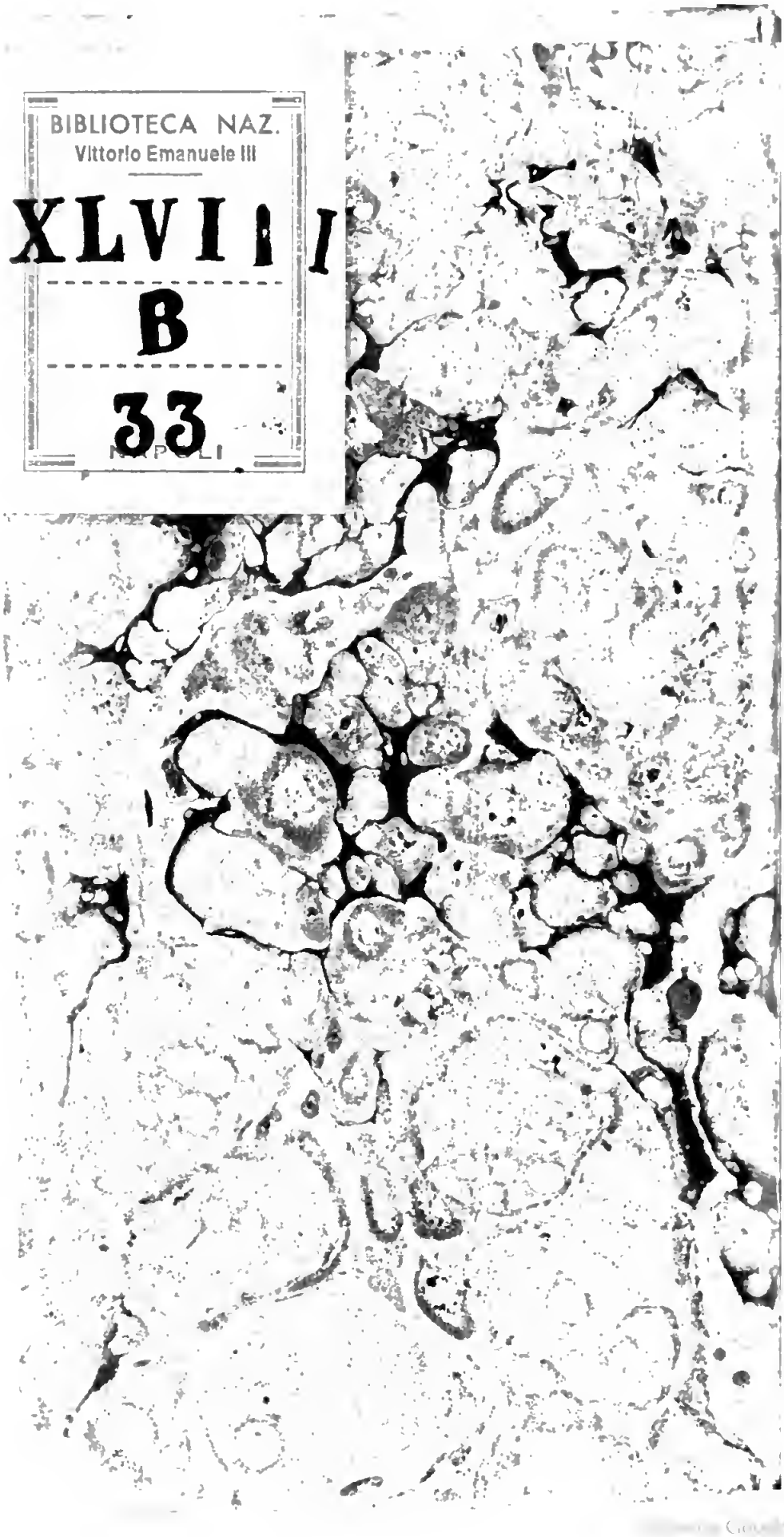

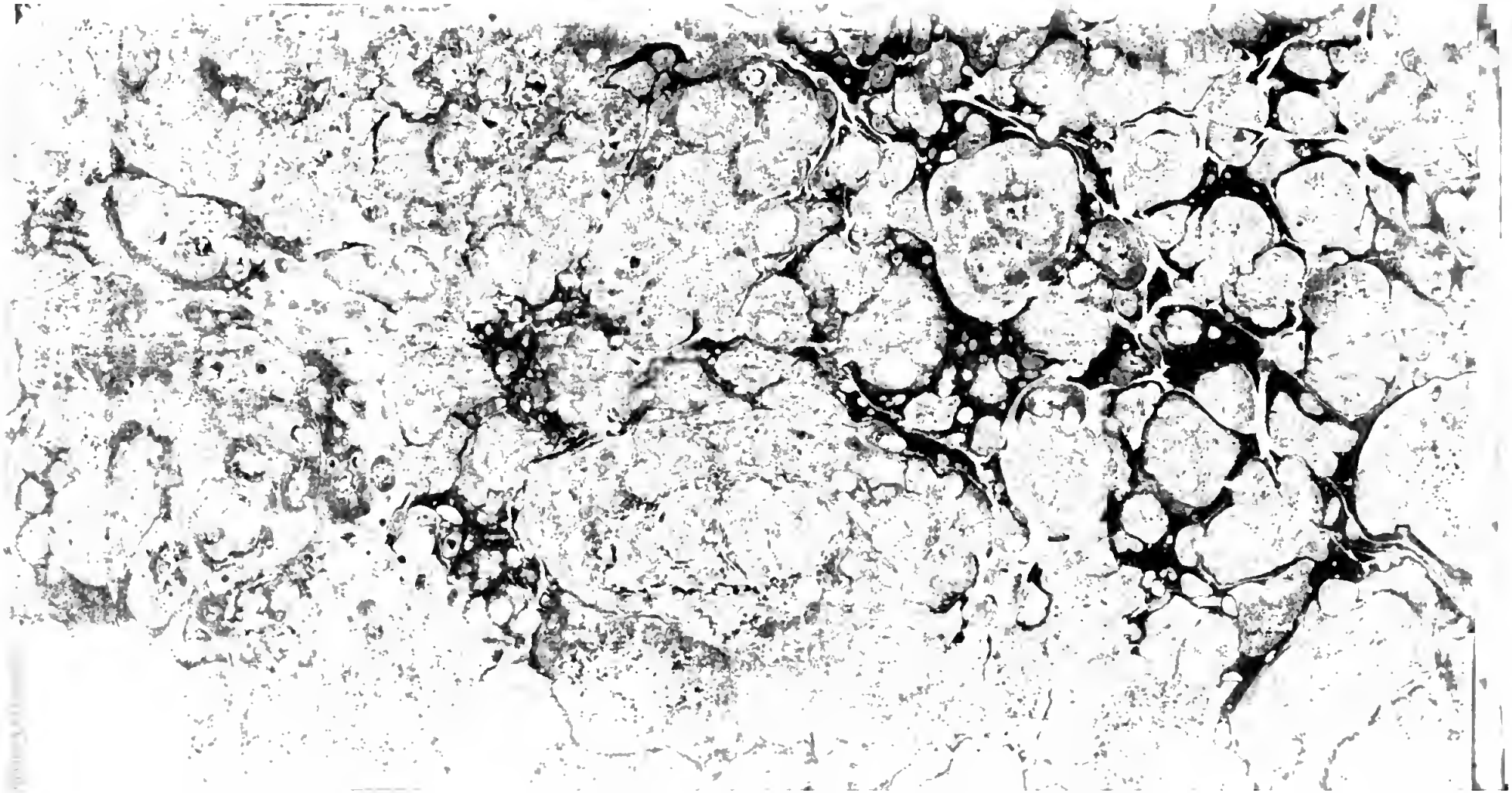

XLVIII
B
33

ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,
TOME TREZIEME.

ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,

CONTENANT

Les événemens considérables de chaque siécle,

AVEC DES REFLEXIONS.

TOME TREIZIÉME,

Qui renferme les douze derniers Articles du dix-septiéme siécle.

Nouvelle Edition révue par l'Auteur.

A COLOGNE.

Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LIV.

B. N. R. NAPOLI

AVIS.

NOus étions bien réſolus de renfermer toute l'Hiſtoire du dix-ſeptiéme ſiécle dans trois Volumes : mais l'Ouvrage a groſſi ſous la plume ; & la grande & très-grande abondance des matieres nous a forcé de déranger notre premier plan. Encore ce dernier Volume ſe trouve-t-il très-chargé ; & c'eſt ce qui nous a engagé à reſſerrer la Table des Matieres, afin que le Volume ne fût point d'une groſſeur énorme. Nous aurions voulu rendre égaux ces quatre nouveaux Volumes ; mais dans l'exécution, la choſe ne nous a point été poſſible.

Plus les matieres que nous y traitons, ſont importantes & délieates, plus auſſi nous avons été attentifs à ne dire preſque rien de nous-mêmes, & à copier les Auteurs les plus autoriſés, les plus ſolides, les plus exacts, les plus judicieux. Nous avons eu ſoin ordinairement de les faire connoître, & d'indiquer les ſources où nous avons puiſé. Si nous avons quelquefois omis cette précaution, c'eſt par inadvertance & par oubli : car nous répétons volontiers ici ce que nous avons dit dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête de tout l'Ouvrage : Que nous nous eſtimerions heureux de pouvoir ne rien dire de nous-mêmes, & de nous borner à tirer tout le ſuc d'une infiniré d'excellens Livres que le commun des fidéles n'eſt point à portée d'acherer & de lire.

Nous n'avons rien négligé pour tâcher

de faire un bon choix parmi cette prodigieuſe multitude d'Ouvrages qui ont rapport à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du dix-ſeptiéme ſiécle. Nous eſpérons que les perſonnes équitables & éclairées, ſeront fort éloignées de nous accuſer de partialité. Elles ſavent mieux que nous, que l'impartialité ne conſiſte point à demeurer flottans entre la vérité & le menſonge, & que l'on n'eſt point partial, préciſement parce qu'on ſe déclare nettement contre l'erreur & contre l'injuſtice, & qu'on s'attache à la vérité prouvée & connue, comme ont fait les Hiſtoriens les plus eſtimés qui ont pris en cela les Peres de l'Egliſe pour modéles. Nous terminons ici tout notre Ouvrage, parce qu'on ne manque point de bons Livres & d'Ecrits ſolides ſur ce qui s'eſt paſſé dans l'Egliſe depuis une quarantaine d'années, & que d'ailleurs ce ſont des événemens dont la plûpart de nos Lecteurs ont été témoins, & que nous avons, pour ainſi dire, ſous les yeux.

TABLE

DES ARTICLES

Du treiziéme Volume.

ART. XXIX. *Saint François de Sales. M. Nicolas Pavillon, Evêque d'Alet. M. de Buzanval, Evêque de Beauvais.* pag. 1.

ART. XXX. *M. Arnauld Evêque d'Angers. M. Felix Vialart Evêque de Châlons, & pluſieurs autres grands Evêques de l'Egliſe de France.* 55.

ART. XXXI. *Nouvelles Congrégations Religieuſes & nouvelles Réformes établies en France.* 114.

ART. XXXII. *Pluſieurs perſonnes mortes en odeur de ſainteté.* 167.

ART. XXXIII. *Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont écrit à la fin du dix-ſeptiéme ſiécle.* 232.

ART. XXXIV. *Le Quiétiſme. Sa condamnation. Progrès de l'irreligion & de l'incrédulité.* 302.

ART. XXXV. *Principes des Jéſuites ſur la calomnie. Fourberie de Douai. Deſtruction de la Congrégation de l'Enfance. Autres perſécutions.* 263.

Table des Articles.

ART. XXXVI. *Egliſes d'Eſpagne & de Portugal.* 439.
ART. XXXVII. *Etat du Chriſtianiſme en Amérique & dans l'Orient.* 484.
ART. XXXVIII. *Egliſes de Hollande & d'Angleterre.* 560.
ART. XXXIX. *Egliſe d'Allemagne. Empire des Turcs.* 658.
ART. XL. *Réflexions ſur l'état de l'Egliſe dans le dix-ſeptiéme ſiécle.* 705.

Fin de la Table des Articles du treiziéme Volume.

ABREGE'

ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE.

SUITE DU DIX-SEPTIEME SIECLE.

ARTICLE XXIX.

Saint François de Sales. M. Nicolas Pavillon, Evêque d'Alet. M. Nicolas de Buzanval, Evêque de Beauvais.

I.

FRANÇOIS né en 1567 dans le château de Sales au Diocèſe de Genève, étoit fils de François Comte de Sales, & de Françoiſe de Sionas, tous deux d'une naiſſance illuſtre & d'une éminente piété. Ils faiſoient d'abondantes aumônes aux pauvres & ſur-tout aux Catholiques, qui avoient été

I. saint François de sales. son éducation ses études dans sa piété dans sa jeuneſſe.

dépouillés de leurs biens par les hérétiques. François étant né à ſept mois, on eut beaucoup de peine à l'élever, & l'on deſeſpéra plus d'une fois de ſa vie ; mais avec le tems ſon tempérament ſe fortifia, & contre l'attente de toute le monde il devint grand & robuſte. Dès ſes premieres années on le trouva ſuſceptible de toutes les vertus. La Comteſſe ſa mere faiſoit ſon capital de le former à la piété, & avoit la conſolation de lui voir faire des progrès qui ſurpaſſoient ſon attente. Toutes ſes actions & ſes diſcours étoient accompagnés d'une candeur & d'une modeſtie qui charmoient tout le monde. Sa charité pour les pauvres étoit dès-lors ſinguliere ; elle alloit juſqu'à ſe priver d'une partie de ſa nourriture pour les aſſiſter. On lui fit faire ſes premieres études à Anneci. De-là il fut envoié à Paris pour les y continuer. Il ne connoiſſoit preſque dans cette grande ville que l'Egliſe & le Collége. Son pere l'aiant rappellé de Paris après ſix ans d'études, l'envoia à Padoue, où étoit alors la plus fameuſe Ecole de Droit. Dieu permit qu'il y fut expoſé à de grands dangers. De jeunes libertins tendirent plus d'une fois des piéges à ſa chaſteté ; mais il en ſortit heureuſement par le ſecours de celui en qui il mettoit toute ſa confiance. La crainte qu'il ent d'être attaqué de nouveau, lui fit redoubler ſes prieres, ſon application au travail, ſes auſtérités. Il en devint malade à la mort, & ne recouvra la ſanté que par une eſpéce de miracle. Après avoir achevé ſes études, & pris le bonnet de Docteur, il voiagea dans l'Italie par ordre de ſon pere, & il reçut en quelques rencontres des marques très-

ſenſibles d'une protection particuliere de Dieu.

Etant retourné en Savoie, il reçut les proviſions d'une charge de Senateur. Il déclara à ſon pere la réſolution qu'il avoit priſe de ſe conſacrer au ſervice de Dieu dans l'Etat Eccléſiaſtique. On vit bien-tôt que Dieu l'y avoit appellé, & qu'il n'y étoit entré que pour ſervir l'Egliſe aux dépens de ſon repos, de ſes biens, de ſa vie même. Quand il eut été élevé au Sacerdoce, il parut un homme rempli de l'eſprit Apoſtolique, & tout brûlant de zéle pour le ſalut des ames. Il alloit dans les villages inſtruire les pauvres de la campagne, dont la plûpart vivoient dans la plus profonde ignorance. Le Duc de Savoie, après être rentré en poſſeſſion du Chablais & de quelques autres païs, penſa à faire inſtruire de la Religion Catholique les peuples de ces cantons, que l'héréſie avoit entiérement infectés. Il en écrivit à Claude de Granier Evêque de Genève. Ce Prélat, qui ne pouvoit y aller en perſonne à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmités, aſſembla ſon clergé & propoſa cette bonne œuvre. Tout le monde fut effraié à la vue des périls d'une telle miſſion. Mais François s'offrit à l'entreprendre avec un Chanoine de ſes parens. Il ſurmonta tous les obſtacles que ſa famille voulut mettre à ſon zéle, & partit réſolu de ſouffrir & de mourir. Etant près d'entrer dans le Chablais avec ſon compagnon, il ſe jetta à genoux, fit ſa priere à Dieu avec beaucoup de larmes, & renvoia les chevaux & les domeſtiques. Il marcha donc à pied, un bâton à la main, n'aiant d'autre équipage qu'un ſac, où etoient une

II. Il eſt élevé au ſacerdoce, ſes travaux dans le Chablais.

Bible & un Breviaire. Il eut à eſſuier des fatigues & des contradictions incroiables. On lui refuſoit tout, le pain même pour de l'argent; & les Miniſtres Calviniſtes apoſterent pluſieurs fois des gens pour l'aſſaſſiner. Rien ne fut capable de le rebuter: & ce que ſes diſcours n'avoient pu faire d'abord, ſa douceur, ſa perſévérance, & les exemples admirables de ſa vie le firent peu à peu. On vit en peu d'années dans tout le Chablais & dans la plus grande partie du Diocèſe de Genève une reſurrection miraculeuſe de la Religion Catholique.

III. Il eſt fait Coadjuteur de Genève. Il vient à Paris, où il fait beaucoup de bien.

L'Evêque de Genève voulut ſe donner pour Coadjuteur un Prêtre ſi digne de l'Epiſcopat. Aiant obtenu le brevet du Duc de Savoie, il uſa de toute ſon autorité pour le faire accepter à François, qui emploioit toute ſorte de raiſons pour éviter un ſi redoutable fardeau. Forcé d'obéir, il fut pénétré d'une douleur qui lui ôta le ſommeil, & lui cauſa une dangereuſe maladie. En 1602 les affaires de la Religion l'appellerent à la Cour de France. Il fit de ſi grands biens à Paris que le Cardinal du Perron diſoit, qu'il n'y avoit point d'hérétique qu'il ne fût aſſuré de convaincre, mais que pour les convertir, il falloit les mener au Coadjuteur de Genève. Henri IV vouloit le retenir en France lui offrant une penſion & le premier Evêché vacant: mais François répondit que Dieu l'aiant appellé malgré lui à l'Evêché de Genève, il ſe croioit obligé de ſuivre ſa vocation & de le garder toute ſa vie; quant à la penſion, que le peu qu'il avoit lui ſuffiſoit, & qu'un plus ample revenu ne ſerviroit qu'à l'embarraſſer. Le Roi ſachant néanmoins

que l'Evêché de Genève étoit d'un très-modique revenu, lui fit expédier le brevet d'une penſion de mille écus. François pria le Roi de trouver bon que l'argent reſtât entre les mains du Tréſorier de l'épargne, ajoutant qu'il le demanderoit quand il en auroit beſoin. Le Roi vit bien que c'étoit un honnête refus, & dit qu'il n'avoit jamais donné de penſion dont il eût étoit mieux remercié.

II.

IV. Il eſt ſacré Evêque de Geneve. Réglement de ſa maiſon.

En retournant à Anneci il apprit la mort de l'Evêque de Genève. Il alla ſe renfermer trois ſemaines dans le Château de Sales pour ſe préparer à ſon Sacre, qui ſe fit le 3 Décembre de la même année 1602. Auſſi-tôt après il exécuta ſans délai le plan qu'il avoit dreſſé pendant ſa retraite pour ſa conduite particuliere, pour le réglement de ſa maiſon, & le gouvernement de ſon Diocèſe. Il ne porta jamais d'éroffes de ſoie; mais il étoit vêtu de laine, & auſſi ſimplement qu'avant d'être Evêque. Sa maiſon étoit meublée fort ſimplement & ſans autres ornemens que quelques tableaux de dévotion & ſans prix. Il ſouffrit à peine qu'il y eût deux chambres tapiſſées, une pour les étrangers, l'autre pour recevoir les viſites. Il n'avoit point d'équipage, & alloit toujours à pied, même en faiſant la viſite de ſon Diocèſe, ſi ce n'eſt lorſque le mauvais tems l'obligeoit de monter à cheval. Sa table étoit frugale, & l'on n'y ſervoit que des viandes communes, à moins qu'il ne ſurvînt quelque perſonne de diſtinction. On y liſoit l'Ecriture Sainte ou quelque Livre de piété

juſqu'à la moitié du repas, & pendant le reſte du tems on s'entretenoit de choſes édifiantes. Ses domeſtiques étoient en petit nombre, mais bien choiſis, & d'une conduite réglée & édifiante. Toutes ſortes de jeux leur étoient défendues, & on les tenoit toujours occupés à quelque choſe d'utile. Il y avoit un Prêtre établi pour veiller ſur eux; mais le maître ne ſe croioit pas pour cela diſpenſé du ſoin qu'il en devoit prendre lui-même. Il vivoit avec eux comme un pere avec ſes enfans, aſſiſtoit à la priere qu'ils faiſoient en commun le matin & le ſoir, les inſtruiſoit ſouvent & les communioit de ſa main.

V. Sa conduite dans le gouvernement de ſon Diocèſe.

Il obſerva conſtamment la régle qu'il s'étoit preſcrite de ne plaider jamais, quelque tort qu'on pût lui faire. Il retrancha toutes ſes viſites inutiles, diſant qu'un Evêque n'a point de tems à perdre. Il ne s'en rapportoit à perſonne du ſoin des pauvres & des malades: mais il les viſitoit & pourvoioit par lui-même à leurs beſoins. Une des premieres choſes à quoi il s'appliqua, fut l'établiſſement des Catéchiſmes dans ſon Diocèſe pour l'inſtruction de la jeuneſſe, d'où il ſavoit que dépend tout le fruit du travail des Paſteurs. Il donna tous ſes ſoins au choix & à l'inſtruction des Prêtres. On lui repréſentoit quelquefois que ſon Diocèſe en manquoit, & il le ſçavoit bien: mais il répondoit que l'Egliſe n'avoit pas tant beſoin de Prêtres, que de bons Prêtres; & qu'il falloit prier le maître de la moiſſon d'y envoier des ouvriers. Pour lui il faiſoit grande attention à la défenſe que fait S. Paul, d'impoſer légerement les mains. Il entreprit la viſite des.

Paroiſſes de ſon Diocèſe, avec la réſolution de ne l'interrompre jamais entiérement. Il alla chercher ſes brebis avec des peines infinies ſur les montagnes, marchand à pied dans des deſerts affreux, obligé de grimper ſur des hauteurs preſque inacceſſibles au péril de rouler dans des précipices, ſi le pied ou la main lui eût manqué. Il parloit à ces pauvres gens avec une bonté qui les attendriſſoit; il entroit dans leurs beſoins & dans leurs peines, les aſſiſtoit de tout ſon pouvoir: & ſouvent on la vû ſe dépouiller d'une partie de ſes habits pour en revêtir des pauvres, quand il n'avoit plus rien autre choſe à leur donner.

VI. Trait remarquable de ſa charité paſtorale.

Un jour les Députés d'une vallée vinrent le trouver à trois lieues de-là; & lui apprirent que des rochers s'étant détachés des montagnes, avoient écraſé pluſieurs villages & grand nombre d'habitans, avec quantité de troupeaux, qui faiſoient toute la reſſource du païs; qu'étant réduits par cet accident à la derniere pauvreté, & hors d'état de paier les tailles, ils n'avoient pu néanmoins obtenir d'en être déchargés. Ils le ſupplioient d'envoier ſur les lieux pour vérifier toutes choſes, afin qu'il pût écrire en leur faveur. Le charitable Paſteur s'offrit de partir à l'heure même pour aller leur rendre tous les ſervices qui dépendroient de lui. Ils lui repréſenterent que le chemin étoit impraticable. Le Saint Evêque leur demanda s'ils n'en étoient pas venus. Ils répondirent qu'ils étoient de pauvres gens accoûtumés à de pareilles fatigues. Et moi, mes enfans, répliqua-t-il, je ſuis votre pere, obligé de pourvoir par moi-même à vos beſoins. Il partit

avec eux à pied : & il lui fallut une journée entiere pour faire les trois lieues. Etant arrivé il trouva des gens dans une misere affreuse. Il mêla ses larmes avec les leurs, les consola, leur donna tout l'argent qu'il avoit apporté, & écrivit en leur faveur au Duc de Savoie, de qui il obtint tout ce qu'il demanda. De telles actions de charité jointes à l'onction admirable de ses discours produisoient par-tout des fruits merveilleux pour la conversion des hérétiques & des pécheurs.

III.

VII. Il établit l'Ordre de la Visitation.

Le Saint Evêque travailla avec le même zéle, mais avec de plus grandes peines encore à rétablir la régularité dans les Monasteres d'hommes & de filles. Il entreprit même l'établissement d'une nouvelle Congrégation en faveur des personnes de l'autre sexe, qui, à cause de leur âge avancé, de leurs infirmités, de leur état de veuve, ne pouvoient être reçues dans les maisons d'ancienne institution. Dieu lui adressa pour l'aider dans l'exécution de ce dessein la Baronne de Chantal, veuve d'une très-grande vertu. Elle fut la premiere Supérieure du nouvel ordre appellé *de la Visitation*. La Mere Marie de l'Incarnation avoit pris ses avis pour l'établissement de la reforme des Carmelites en France, & le P. de Berulle, depuis Cardinal, pour celui de la Congrégation de l'Oratoire. Quelqu'occupé que fût le Saint Prélat à toutes les fonctions du Ministere, il trouva encore le moien d'instruire les fidéles par ses écrits.

Celui qui est le plus connu & le plus à la

portée de tout le monde, eſt ſon *Introduction à la vie devote* Nous ne diſſimulerons pas qu'il y a quelques taches : mais il vivoit dans un tems où le bon goût & les bonnes études n'avoient point encore pris le deſſus. Ce ne fut que vingt ans après ſa mort qu'on vit paroître une aurore, qui fut bien-tôt ſuivie du plus beau jour. MM. de Port-Roial ont beaucoup contribué à ramener le bon goût & les inſtructions ſolides avec la pureté du langage. Pour juger de la rapidité du progrès, que l'on compare pour le ſtyle les écrits de S. François de Sales avec les Lettres Provinciales, ou même, ſi l'on veut, avec le livre de la fréquente Communion. Quand ce dernier ouvrage parut, il n'y avoit que vingt ans que S. François de Sales étoit mort. Nous ne repéterons point ici ce que nous avons dit ailleurs de l'union Sainte qui fut entre cet admirable Evêque & la mere Angelique Reformatrice de Port-Roial. Nous avons vû qu'il voulut que la Mere de Chantal fût aſſociée à cette union ; qu'il eut toujours une eſtime ſinguliere pour l'illuſtre famille des Arnaulds ; qu'il alloit la voir ſouvent à Paris & à la campagne ; qu'il donna ſa bénédiction à M. Arnauld le Docteur, & qu'il fit le voiage de Port-Roial pour rendre viſite à la Mere Agnès.

VIII. Son introduction à la vie dévote.

On ne ſauroit croire combien ce zélé Paſteur condniſoit d'ames par lui-même. Il paſſoit ſouvent des journées entieres au confeſſionnal ; & l'on a vû des gens y venir de ſix vingts lieues. Sa douceur attiroit tout le monde ; mais cette douceur n'étoit pas, comme quelques-uns l'ont cru, une indulgence qui favorisât le relâchement : c'étoit

IX. Grand nombre de perſonnes qu'il conduit. Converſion remarquable d'un Général d'Ordre.

une charité tendre & compatiſſante, qui le faiſoit tout à tous pour gagner tout le monde; & qui, après avoir retiré les pécheurs de leurs égaremens, ſe terminoit pour l'ordinaire à les faire entrer dans les pratiques les plus ſeveres de la pénitence. Nous rapporterons à ce ſujet une choſe aſſez ſinguliere qui lui arriva à Lyon, où il étoit allé pour quelques affaires. Il reçut un billet par un inconnu, où il ne trouva que ces mots : *Si vous ne venez me confeſſer au plutôt, vous repondrez de mon ame devant Dieu.* Il répondit qu'on n'avoit qu'à aller l'attendre dans le parloir de la Viſitation, & qu'il s'y rendroit dans un moment. En approchant du Monaſtere, il vit un domeſtique qui tenoit deux chevaux par la bride. Il entra dans le parloir, où il trouva un homme d'une taille haute, qui avoit l'air rude & étranger. Il étoit habillé en Cavalier, & portoit un manteau de campagne, dont il ſe couvroit le viſage pour n'être pas connu. Il reçut le Saint Evêque ſans beaucoup de cérémonie; & dès qu'il le vit dans le parloir, il ferma les fenêtres & la porte, & en prit la clef, après avoir coupé la corde de la ſonnette, afin de n'être point interrompu. Le Prélat regardoit attentivement à quoi aboutiroient toutes ces précautions, lorſque l'Etranger l'aiant prié de s'aſſeoir, ſe jetta à ſes pieds, & lui dit qu'il étoit Général d'Ordre; qu'il vivoit depuis long-tems dans une licence effroiable, & que ſes mauvais exemples avoient entraîné ſes Religieux dans les mêmes déſordres; qu'il y avoit long-tems que Dieu le preſſoit intérieurement de ſe convertir; mais que la honte, & la crainte de trouver des Confeſ-

seurs peu compatissans à sa foiblesse, l'avoient toujours tenu ; qu'enfin aiant entendu parler de sa charité pour les pénitens, il étoit venu d'un pais éloigné pour lui faire une confession de toute sa vie. Il la commença en effet avec beaucoup de larmes, & la continua avec toutes les marques d'une véritable contrition. Le bon Pasteur en fut touché : il le traita avec cette douceur dont nous venons de parler, en lui témoignant une extrême compassion, l'excitant à avoir une confiance sans bornes en la miséricorde de Dieu, toujours prête à recevoir les plus grands pécheurs qui retournent à lui de tout leur cœur. Il lui imposa une pénitence proportionnée aux excès qu'il avoit commis, prit des mesures avec lui pour achever par lettres le grand ouvrage de sa conversion, & le vit partir changé en un autre homme, sans être connu de personne que de lui. Il apprit depuis que sa conversion avoit eu d'heureuses suites, & que la plûpart de ses Religieux, édifiés de ses bons exemples, avoient réparé par la pénitence le scandale de leur vie passée.

I V.

Sur la fin de l'an 1618, le Saint Evêque fut obligé de venir à Paris avec le Cardinal de Savoie. Il y fit comme la premiere fois, plusieurs conversions. Le sujet du voiage du Cardinal étoit la conclusion du mariage du Prince de-Piémont avec Christine de France, seconde fille d'Henri IV. La Princesse força François d'accepter la Charge de son premier Aumônier : il céda, mais à deux conditions ; l'une, qu'elle ne l'empêcheroit pas-

X. Diverses actions du Saint Evêque, sa charité.

de réſider dans ſon Diocèſe ; l'autre qu'il ne recevroit point les revenus de la charge, quand il ne l'exerceroit pas. La Princeſſe ſe plaignant de cette derniere condition, le Saint Evêque lui dit : Je me trouve bien d'être pauvre ; je crains les richeſſes : elles en ont perdu tant d'autres, elles pourroient bien me perdre auſſi. La Princeſſe lui fit préſent d'un diamant de grand prix, en lui diſant : C'eſt à condition que vous le garderez pour l'amour de moi. Je vous le promets, Madame, lui répondit-il, à moins que les pauvres n'en aient beſoin. En ce cas, dit la Princeſſe, contentez-vous de l'engager, & j'aurai ſoin de le dégager. Je craindrois, repartit François, que cela n'arrivât trop ſouvent, & que je n'abuſaſſe enfin de votre bonté. Le Cardinal de Retz (Henri de Gondi) touché de la haute eſtime que l'on avoit à Paris pour le Saint Evêque de Genève, voulut le faire ſon Coadjuteur. Il avoit déja l'agrément du Roi Louis XIII : mais François lui dit : Dieu me veut Evêque de Genève : il m'a donné cette Egliſe pour épouſe ; il n'y a rien qui puiſſe m'obliger à l'abandonner pour un autre. Sa vertu ſinguliere étoit une charité ſans bornes, qui remettoit à tout le monde, & qui donnoit tout juſqu'à ſes habits. Son économe qui ſe trouvoit quelquefois embarraſſé pour fournir à la dépenſe de la maiſon, ſe fâchoit, & le menaçoit de le quitter. Le bon Prélat lui diſoit alors avec ſa douceur ordinaire : Vous avez raiſon, je ſuis un incorrigible : &, qui pis eſt, j'ai bien l'air de l'être long tems. Quelquefois il lui montroit ſon crucifix, & lui diſoit : Peut-on rien refuſer à un Dieu qui

s'eſt mis en cet état pour l'amour de nous ? L'économe le quittoit tout confus : & quand il rencontroit les autres domeſtiques, il leur diſoit : Notre Maître eſt un Saint ; mais il nous menera tous à l'hôpital, & il y ira lui-même le premier, s'il continue comme il a commencé.

Depuis ſon retour à Anneci, il continua de travailler à l'œuvre de Dieu avec une nouvelle ardeur ; mais ſa ſanté s'affoibliſſoit peu-à-peu. Malgré ſes infirmités il ne ceſſa d'annoncer la divine parole. Il faiſoit même ſouvent le Catéchiſme en public, & plus ſouvent encore dans ſa maiſon Epiſcopale, où on le trouvoit parmi une troupe d'enfans qu'il inſtruiſoit & formoit à la vertu. L'an 1622 il eut ordre du Duc de Savoie de ſe rendre à Avignon, où ce Prince avoit deſſein d'aller ſaluer Louis XIII. Le ſaint Evêque partit d'Anneci déja indiſpoſé, & avec un preſſentiment de ſa mort prochaine. D'Avignon il alla à Lyon avec le Cardinal de Savoie. Il y prêcha le jour de Noël. Le jour de S. Jean, après avoir célébré la Meſſe, il tomba dans une foibleſſe, qui fut ſuivie d'une apoplexie. Il en mourut le lendemain 28 Décembre âgé de cinquante-cinq ans dans la vingtiéme année de ſon Epiſcopat. Son corps fut porté à Anneci, & inhumé dans l'Egliſe de la Viſitation. Son cœur demeura à Lyon dans le Monaſtere du même Ordre. Il fut canoniſé l'an 1665 par le Pape Alexandre VII.

XI. ses derniers travaux, sa canoniſation, son ſentiment ſur la Communion fréquente.

Ce ſaint Evêque exigeoit de grandes diſpoſitions pour la Communion fréquente. On peut juger de ſa doctrine ſur cette matiere importante par ces paroles tirées du vingt-

tieme chapitre de ſon *Introduction*. *Pour communier tous les huit jours*, dit-il, *il eſt requis de n'avoir ni péché mortel, ni aucune affection au péché véniel, & d'avoir un grand déſir de communier*. Il dit dans une de ſes Lettres, que la Communion de tous les quinze jours eſt trop fréquente pour ceux *qui n'ont que la chaleur à* (pour) *la Communion, & non point à* (pour) *la mortification de leurs imperfections*.

V.

XII. Nicolas Pavillon, Evéque d'Alet, nâquit à Paris le 17 Novembre 1597 d'une très-honnête famille, établie depuis long-tems dans cette ville, mais originaire de Tours. Son pere & ſa mere avoient fait de leur maiſon une eſpéce de Monaſtere, tant on y voioit regner le bon ordre & la régularité. On remarqua dès l'enfance dans le jeune Pavillon un excellent naturel & une pente violente pour tous les exercices de piété. Il reçut d'aſſez bonne heure la tonſure; & après avoir achevé ſes Humanités au Collége de Navarre, il fit ſon cours de Philoſophie, qui fut ſuivi de celui de Théologie, dont il alla prendre les leçons en Sorbonne. Pendant ces cinq années il fut ſous la direction de M. Vincent Inſtituteur de la Miſſion, qui ſçût diſcerner ſes talens, & en faire uſage pour l'œuvre des Miſſions qu'il commençoit à établir. Il l'appelloit ordinairement *ſon bras droit* : & le regardant comme un de ſes principaux ouvriers, il ſe hâta de lui faire recevoir le Sous-diaconat. M. Pavillon s'eſt toujours repenti d'être entré ſi jeune dans les Ordres, & il ne conſentit que long-tems après à ſe

Nicolas Pavillon. Son éducation; ſes études. Il embraſſe l'état Eccleſiaſtique.

Vie de M. d'Alet.

laiſſer élever au ſacerdoce. Il goûtoit beaucoup les livres de piété de S. François de Sales, qui avoient alors un grand cours. Il avoit une eſtime ſinguliere pour leur Auteur, & ne manquoit jamais d'aller à ſes Sermons quand il prêchoit à Paris, & d'aſſiſter à ſa Meſſe; quoique le reſpect l'ait toujours empêché de ſatisfaire l'extrême déſir qu'il avoit de lui parler. Il vivoit comme en ſolitude dans la maiſon de ſon pere, ne penſant qu'à ſe rendre capable de ſervir l'Egliſe. Tout ſon tems étoit conſacré à la priere & à l'étude aſſidue de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & des ſaints Peres. Il emploia deux ans entiers à l'étude de Saint Thomas, ſans laquelle il eſt aſſez rare que l'on ſoit habile Théologien. Mais quelques inſtances que ſes parens lui fiſſent d'entrer dans la carriere qui conduit au Doctorat, il renonça pour toujours aux dégrés; & ne ſe propoſa pour but de ſes études, que de bien ſavoir la Religion, pour être en état de l'enſeigner aux ſimples. Depuis qu'il fut Diacre, il ne ſe délaſſoit de la fatigue des Inſtructions & des Catéchiſmes qu'il faiſoit aſſiduëment, que par la viſite des pauvres & des malades, & le ſoin de rétablir la paix dans les familles. Quelqu'attachement qu'il eût pour M. Vincent, il ne penſa jamais à entrer dans ſa Congrégation. Son unique déſir, ſi Dieu l'appelloit au ſacerdoce, étoit de ſeconder quelque Curé de la campagne dans l'exercice de ſon miniſtere.

XIII. Il eſt élevé au ſacerdoce.

Il fut enfin forcé de recevoir la Prêtriſe à l'âge de trente ans, après s'y être préparé par la pratique de toutes les vertus & par une priere continuelle. Son Ordination pro-

succès de ces prédications. comment il reçoit la nouvelle de sa nomination à un Evêché.

duisit en lui un accroiſſement ſenſible de lumiere & de grace ; & M. Vincent, qui le remarqua, dérangea bientôt les projets que le nouveau Prêtre avoit faits, d'aller s'enterrer dans un village. Il ſe ſervit de lui pour établir des aſſemblées de charité, l'engagea de préſider aux conférences que l'on faiſoit aux jeunes Eccléſiaſtiques, & le chargea des retraites de tous ceux qui ſe préparoient aux ſaints Ordres. M. Pavillon fut forcé en 1637 de prêcher une octave du Saint Sacrement à Sainte-Croix de la Bretonnerie. Le bruit que firent ſes premiers Sermons, lui attira bientôt un très-nombreux auditoire. M. d'Andilli ſon ami n'en manquoit aucun, malgré les occupations qui l'attachoient alors à la Cour. Il en parla à la Ducheſſe d'Aiguillon, qui voulut l'entendre & y mener Madame la Princeſſe. Il fallut mettre des gardes à la porte de l'Egliſe pour empêcher le tumulte. La Ducheſſe fut extrêmement touchée, & ne ſe laſſoit point de parler à ſon oncle le Cardinal de Richelieu, de ce prédicateur vraiment évangélique. Ce Cardinal, qui aimoit à mettre en place des gens de mérite, réſolut de le nommer à l'Evêché d'Alet qui venoit de vacquer. Il ſe le fit amener, & lui annonça ſa nomination. M. Pavillon conjura le Miniſtre de ne le point charger d'un fardeau ſi fort au-deſſus de ſes forces. Il avoit alors quarante ans. La pureté de ſes mœurs ne s'étoit point démentie depuis ſon baptême. A l'étude aſſidue de la Religion, il avoit joint une expérience de près de vingt années dans les différentes parties du ſaint miniſtere. La priere & la retraite avoient toujours fait ſes délices : un courage

infatigable le ſoutenoit dans le travail. Mais ſon humilité lui fermoit les yeux ſur toutes ces marques de vocation. M. Vincent ſon directeur ſachant qu'il refuſoit de ſe rendre au choix du Cardinal de Richelieu, alla le trouver, & lui dit avec un zéle enflammé : « Je m'éleverai contre vous au Jugement de Dieu, avec les ames du Diocèſe d'Alet, qui périront faute d'inſtruction, parce que vous aurez refuſé de leur en donner. C'eſt dans ces païs inconnus, ſur ces montagnes affreuſes, que le vrai zéle de la maiſon de Dieu doit vous porter. Je vous connois aſſez de talens pour tirer ces pauvres abandonnés de l'ignorance où ils croupiſſent ; & vous devez eſpérer que Dieu qui vous appelle, y ajoutera ce qui vous manque. » M. Pavillon fut ébranlé par ce diſcours ; mais il ne ſe rendit qu'après avoir encore conſulté des perſonnes deſintéreſſées & pleines de l'Eſprit de Dieu.

VI.

XIV. Il eſt ſacré Evêque d'Alet. Il ſe rend dans ſon Diocèſe.

Enfin il céda, & reçut ſon brévet de nomination. Auſſi-tôt la crainte, l'inquiérude, le chagrin le mirent dans l'état le plus triſte. Il demeura trois mois dans la plus cruelle ſituation ; & on lui a entendu dire depuis, que ces ſortes de peines intérieures ſont incompréhenſibles à ceux qui ne les ont point éprouvées. Le calme lui aiant été rendu, il ſe prépara à ſon ſacre dans la maiſon de Saint Lazare. Les brouilleries, qui étoient alors entre la Cour de France & celle de Rome, retarderent de deux ans entiers l'expédition de ſes bulles. M. Vincent l'engagea à faire diverſes miſſions. Le Roi Louis XIII voulut

qu'il en fît une à S. Germain où la Cour réſidoit, & fut charmé de l'entendre. Ce Prince aiant conçu pour lui une haute eſtime, voulut lui donner l'Evêché d'Auxerre qui vint alors à vacquer. M. Pavillon dit qu'il n'étoit plus à lui, mais à l'Egliſe d'Alet, & renonça à l'Evêché de faveur qui lui étoit offerr. Il fut ſacre au mois d'Août 1639 dans l'Egliſe de S. Lazare par l'Archevêque de Paris Jean-François de Gondi, aſſiſté des Evêques de Liſieux & de Bazas. Nous aurons occaſion de parler de ce dernier, qui devint célébre par ſa piété. M. Pavillon eut un extrême empreſſement de ſe rendre dans ſon Diocèſe. Dans l'abſence du Roi, il prit congé de la Reine, qui voulut qu'il donnât ſa bénédiction à M. le Dauphin, depuis Louis XIV. Il ſortit de Paris le 8 Octobre, bien réſolu de n'y revenir jamais. Il prit la route de Lyon, où le Roi étoit alors, & fit le ſerment de fidélité dans la maiſon de campagne de l'Archevêque de cette ville. Quand il fut arrivé à l'entrée de ſon Diocèſe, & qu'il eut paſſé un petit pont, qui le ſépare de celui de Narbonne, il ſe mit à genoux avec tous ſes gens, pour demander à Dieu la grace de bénir ſon entrée dans ſon Diocèſe; & après avoir paſſé quelque tems en priere dans ce lieu, on continua de marcher en récitant des pſeaumes. Jamais voiage ne fut plus édifiant que celui-là qui dura trois ſemaines. Les prétendus-Réformés de Nîmes, qui occupoient l'auberge où il logea, en furent ſi frappés, qu'ils diſoient publiquement, que ſi tous les Evêques reſſembloient à ce nouvel Evêque d'Alet, ils ſe réuniroient bientôt aux Catholiques. M. Pavillon paſſa les fêtes

de la Touſſaint à Cornavel, premiere paroiſſe du Diocèſe d'Alet, dans un château de l'Evêché.

XV. Etat où il trouve ſon Diocèſe.

Le 3 de Novembre il partit pour ſe rendre à Alet. A la vûe de ces affreuſes montagnes & de ces chemins eſcarpés par où il falloit paſſer, non-ſeulement il ne fut point effraié, mais même on remarqua en lui un recueillement extraordinaire & une ſérénité ſurprenante. Il ſeroit difficile de bien repréſenter l'état effroiable où étoit ce Diocèſe, le déſordre du temporel, l'horrible déréglement des mœurs du Clergé. La ville Epiſcopale étoit compoſée d'un amas de mazures qui ſembloient prêtes à s'écrouler d'un moment à l'autre. L'eau entroit de toutes parts dans la maiſon épiſcopale, qui étoit abandonnée depuis près d'un ſiécle. Les Evêques avoient mieux aimé occuper le château de Cornavel. La Cathédrale étoit d'une indécence qui ne peut ſe concevoir. A l'égard du ſpirituel, de tems immémorial aucun Evêque n'en avoit pris ſoin. Pendant près de cent ans cet Evêché avoit été poſſédé, comme en commende, par cinq ou ſix Prélats de la maiſon de Joieuſe. Le dernier Evêque nommé M. Polverel, l'avoit obtenu pour récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus étant Capitaine de cavalerie. Il en fut pourvû en 1622, & juſqu'à ſa mort arrivée en 1637, il demeura dans le château de Cornavel avec une femme dont il eut pluſieurs enfans, auſquels il conféra les meilleurs bénéfices. Il en donna auſſi pluſieurs des plus conſidérables à une de ſes niéces qui les faiſoit deſſervir par ceux qui lui demandoient moins de rétribution. Le Clergé ſuivoit parfaitement l'exemple de cet

étrange Evêque. La débauche & la diſſolution étoient portées aux derniers excès. M. Pavillon, voulant commencer par fixer ſa demeure à Alet, fit réparer, comme il put, la maiſon épiſcopale qui tomboit en ruine.

XVI. Il s'applique à diſſiper, l'ignorance, & établir des conférences.

Il ſongea à remedier aux maux les plus urgens. L'ignorance & le déréglement des mœurs étoient deux plaies qui demandoient de puiſſans remédes. Pour diſſiper l'ignorance, il crut devoir ſe hâter d'établir en divers lieux des conférences pour l'inſtruction des Eccléſiaſtiques. Il parcourut à cet effet toutes les paroiſſes pour connoître le terrain; après quoi il partagea le Diocèſe en ſix cantons, où il ordonna qu'on feroit des conférences tous les quinze jours pendant deux heures. On devoit y traiter les vérités eſſentielles & fondamentales du Catéchiſme. La charité du Prélat gagna un grand nombre d'Eccléſiaſtiques. Aucun n'oſoit manquer d'aſſiſter aux conférences, parce que l'on ſavoit que l'Evêque étoit informé de tout. Le génie du païs contribua beaucoup à l'avancement de cette bonne œuvre. On y a naturellement de l'eſprit; on y eſt ſenſible aux reproches; on n'y aime point à paroître ignorant.

XVII. Il ne s'accommode ni des Miſſionnaires ni des Jéſuites. Il attire quelques bons Coopérateurs.

M. Pavillon n'avoit avec lui dans ces commencemens que ſon Aumônier & trois Prêtres de la Miſſion. Les Miſſionnaires ne demeurerent que deux ans à Alet, le Prélat aiant témoigné à M. Vincent combien ils lui étoient peu utiles. La Providence lui envoia quelques autres ouvriers qu'il forma avec ſoin. Il crut d'abord que les Jéſuites pourroient le ſeconder dans ſes travaux. Il ſe ſervit de quelques-uns pour prêcher &

catéchiser, & vécut quelque tems avec eux en bonne intelligence. Mais le concert ne dura guères. Un d'eux aiant déclamé en chaire contre le délai de l'absolution, & débité les maximes les plus relâchées, M. d'Alet en écrivit au Provincial, qui ne daigna pas faire de réponse. Bientôt après il arriva un autre sujet de brouillerie, qui fit comprendre au Prélat, que les Jésuites seroient plus propres à détruire qu'à édifier dans son Diocèse. Il écrivit donc de tous côtés pour avoir du secours; & la Providence lui procura un nombre d'excellens sujets, qui vinrent à Alet prendre ses avis, se former sous sa conduite, & l'aider dans ses travaux Apostoliques.

XVIII. Moiens qu'il prend pour instruire son Clergé & son peuple.

Il établit d'abord une espéce de Collége, ou d'Ecole latine pour y faire instruire des jeunes gens en qui il trouvoit de bonnes inclinations. Il fit en même-tems comme un Séminaire dans sa propre maison pour les jeunes Ecclésiastiques & les jeunes Prêtres. Il les instruisoit lui-même, & les rendoit capables de bien s'acquitter des fonctions du saint Ministere. Les bons ouvriers, que l'odeur de sa grande piété lui attira, le mirent en état d'avancer merveilleusement le grand ouvrage de la réformarion de son Diocèse. Il s'appliqua principalement à perfectionner les conférences dont nous avons parlé, parce qu'il les regardoit comme la source de tout le bien qu'il pouvoit faire. Afin que le peuple en recueillît plus de fruit, il ordonna que le résultat de ces conférences feroit la matiere des prônes tous les Dimanches & Fêtes de l'année. Il en dressa lui-même les plans. On envoioit dans chaque canton les questions

un mois auparavant, pour donner le tems aux particuliers de les étudier. Chacun apportoit ſes réponſes par écrit, & les donnoit au Doien-Rural, qui remettoit tous les écrits au Prélat. Sur la fin des conférences on liſoit les réponſes qu'il avoit faites lui-même aux queſtions propoſées. On en diſtribuoit un exemplaire à chacun des aſſiſtans, avec ordre d'en faire le ſujet de ſes prônes pendant le mois. C'eſt ainſi qu'il inſtruiſoit lui-même toutes les paroiſſes de ſon Diocèſe par la bouche de ſes Curés. On faiſoit par-tout chaque Dimanche & chaque Fête la même inſtruction & à la même heure; & cela s'eſt toujours pratiqué juſqu'à la fin de ſa vie.

XIX. Succès de la methode d'inſtruire qu'il avoit établie.

Dans les commencemens on s'arrêta long-tems ſur la matiere importante du délai de l'abſolution. Il fallut mettre les Confeſſeurs en état de faire leur devoir, & accoûtumer les peuples à la ſainte ſévérité de la diſcipline de l'Egliſe, dont ils n'avoient aucune connoiſſance. Comme tout le monde pouvoit être interrogé aux prônes des paroiſſes, chacun ſe rendoit attentif aux demandes & aux réponſes que le Curé expliquoit trois ou quatre fois ; après quoi il prioit les aſſiſtans de répondte aux queſtions propoſées. On interrogeoit les Seigneurs des paroiſſes, les Conſuls, les Gentilshommes comme le ſimple peuple, & tous ſe faiſoient un plaiſir de répondre. On vit bientôt les fruits que produiſoit cette méthode d'inſtruire. Un grand nombre de pécheurs pénitens avouoient à leurs Confeſſeurs qu'ils ne s'étoient jamais approchés des Sacremens avec les diſpoſitions réquiſes, & demandoient du tems pour travailler à affermir le grand ouvrage de leur

converſion. Pour animer & ſoutenir ces conférences, d'où ſortoit la lumiere qui ſe répandoit dans tout le Diocèſe, le zélé Prélat y envoioit ſouvent quelqu'Eccléſiaſtique de mérite pour y préſider ; & il ne manquoit pas d'aller deux fois l'année dans chaque canton s'inſtruire par lui-même de l'état où étoient les choſes. La douceur de ſes manieres lui attiroit la confiance la plus parfaite ; & la gravité de ſa vertu inſpiroit le reſpect le plus profond.

XX. Aumônes. Viſites générales. Pénitence publique.

Ces grandes & ſérieuſes occupations n'empêchoient pas M. d'Alet d'entrer dans le détail des beſoins des malades & des pauvres, & de donner ſes ordres pour leur ſoulagement. Il ſe ſervit pour cette bonne œuvre de quelques pieuſes femmes de chaque endroit, qu'il chargea de fournir à ces pauvres gens, le pain, la viande, & le bouillon dont ils avoient beſoin. Il les viſitoit lui-même autant qu'il lui étoit poſſible. Il affermit par des viſites générales & ſolemnelles l'ouvrage de la réformation qu'il avoit ſi heureuſement commencé. Il rétabliſſoit la paix dans les paroiſſes, détruiſoit les abus, mettoit en pénitence publique les pécheurs ſcandaleux. Les Seigneurs des paroiſſes & les autres Gentilshommes y étoient mis comme les autres. On en a vu pluſieurs des plus conſidérables, venir avec leurs vaſſaux confeſſer publiquement leurs déſordres, & ſe ſoumettre humblement à ce qui leur ſeroit preſcrit pour les réparer. Voilà ce que peut un ſaint Paſteur, quand il a le don de toucher les cœurs, & qu'il ſait faire reſpecter ſon autorité ſacrée par la voie de la perſuaſion, infiniment ſupérieure à celle de la

contrainte qui appartient aux Princes de la terre. Un Evêque hautain & faſtueux irrite les paſſions des hommes par ſes menaces, & on lui réſiſte. Tout céde à l'imitateur du zéle & de la charité de S. Ambroiſe. Combien de fois le ſaint Prélat expoſa-t-il ſa vie pour aller porter du ſecours dans les lieux les plus abandonnés de ſon Diocéſe, par les chemins les plus affreux? Sa vie nous préſente un nombre d'exemples qui montrent quelle étoit l'ardeur de ſa charité, & l'intrépidité de ſon courage. Il vérifioit par toute ſa conduite cette belle parole qu'il avoit ſouvent à la bouche, qu'*un Evêque eſt le ſoleil de ſon Diocèſe, & qu'il doit en éclairer & échauffer tous les endroits.*

XXI. Synodes. Education de la jeuneſſe.

Dès le commencement de ſon Epiſcopat, il ſe fit une loi d'aſſembler chaque année auſſi-tôt après les viſites du mois de Mai, tous les Curés en ſynode, pour leur diſtribuer les ſaintes huiles, & leur donner les inſtructions dont ils pouvoient avoir beſoin. Le Recueil de ſes Statuts ſynodaux a été imprimé chez Deſprez en 1676; on en eſt redevable à M. Duvaucel. L'éducation de la jeuneſſe étoit un des grands objets de ſa ſollicitude. Il donnoit de bons Maîtres à ſes Seminariſtes, ce qui ne l'empêchoit pas d'en être lui-même le premier Directeur. Il accoûtuma les Curés à venir faire de tems en tems des retraites au Seminaire, pour ſe renouveller dans l'eſprit de leur état. Il augmenta le nombre des écoles, tant pour les jeunes filles que pour les garçons.

XXII. Etabliſſement des Régentes.

Il forma lui-même quelques pieuſes veuves, pour les rendre capables de ſeconder ſon zéle à cet égard. Des Demoiſelles de condition

condition entrerent dans cette bonne œuvre, malgré les railleries des gens du monde & les déclamations indécentes des Capucins. On ne ſauroit dire combien ces filles régentes furent utiles dans le diocèſe ſous la conduite de leur ſaint Evêque. Le bruit s'en répandit bien-tôt dans les diocèſes voiſins: & M. d'Alet étoit étonné qu'on lui demandât de tous côtés de ces excellentes filles pour former la jeuneſſe. Dès qu'il eut un nombre ſuffiſant de ces Régentes, il les partagea en deux claſſes: les unes étoient deſtinées à aller la plus grande partie de l'année dans les paroiſſes de la campagne. Elles venoient ſe recueillir pendant la recolte à Alet dans une maiſon où étoit une eſpéce de corps de reſerve, d'où M. d'Alet tiroit celles qu'on lui demandoit. Leurs fonctions ordinaires étoient de faire l'école & le catéchiſme tous les jours; & les Dimanches & les Fêtes elles aſſembloient les femmes & les grandes filles de la paroiſſe pour leur faire un grand catéchiſme ſur les obligations de leur état, & ſur toutes les plus importantes vérités de la Religion. Leurs bons exemples faiſoient encore plus d'impreſſion que leurs paroles. Les Curés avouoient que ces pieuſes filles avoient fait aux perſonnes de leur ſexe plus de bien en trois mois, qu'ils n'en auroient pu faire en pluſieurs années. Ce bien s'étendoit même ſur les hommes, à qui leurs femmes faiſoient part de tout ce qu'elles apprenoient de ces vertueuſes Régentes. Les autres reſtoient à Alet, & formoient une eſpéce de corps de reſerve.

VII.

XXIII. Déchaîne-

On conçoit bien que le démon devoit ſe

ment de déchaîner en voiant un Evêque travailler avec tant de zéle & de succès à détruire son empire dans les ames. Aussi suscita-t-il de terribles persécutions au Saint Prélat. Jusqu'au commencement de l'année 1663, M. d'Alet n'avoit eu à soutenir que quelques affaires particulieres contre les Ecclésiastiques, contre les Religieux du dedans & du dehors de son Diocèse, & contre quelques Gentilshommes. Mais en cette année, les mécontens de tous les états se réunirent, & firent ensemble une espéce de ligue offensive & défensive contre leur saint Evêque. Ces revoltés réunis en corps se choisirent parmi eux des Syndics pour défendre leur cause commune. Le Doïen du Chapitre d'Alet étoit à la tête avec un autre Chanoine. Pendant que ceux-ci intenterent une multitude de procès à leur Evêque & appellerent de plusieurs Reglemens, les Gentilshommes envoierent des mémoires en Cour, qu'ils adresserent au P. Annat Jésuite, Confesseur du Roi. Tous ces confedérés crurent que l'affaire du Formulaire étoit une occasion favorable pour perdre M. d'Alet, qui refusoit de le faire signer sans distinction. Les Religieux mandians & sur-tout les Capucins de Limoux se porterent à des excès incroiables, jusqu'à attaquer les mœurs du Saint Evêque. Ils traiterent avec la même indignité les pieuses Régentes qu'ils nommoient *Apôtresses*.

ment de tous les mécontens contre le s. Evêque.

XXIV. Excès auxquels se portent les Jésuites. Le Roi s'en plaint à son Confesseur.

Les Jésuites ne paroissoient pas; mais ils n'agissoient qu'avec plus de succès. Enfin ils se montrerent quand il fut question de recueillir le fruit des divisions qu'ils avoient entretenues sourdement dans le Diocèse d'Alet depuis leur rupture avec M. Pavillon. Le

P. Annat se mit donc à la tête de tous les ennemis du Saint Evêque, qui faisoient un corps d'armée formidable, composé d'Ecclésiastiques, de Religieux, de Gentilshommes, d'un nombre de pécheurs impénitens riches & pauvres. Les jeunes Jésuites pour fournir des armes aux combattans, s'occupoient dans le cabinet à fabriquer des libelles diffamatoires, qu'ils répandoient de tous côtés, & dont ils envoierent des copies jusqu'à Rome. Les régens de leurs Colléges de Toulouse & de Carcassone se servoient de leurs écoliers pour multiplier les copies de ces misérables libelles. Toute la France s'en trouva inondée. Comme plusieurs étoient remplis d'histoires faites à plaisir, de contes divertissans, revêtus de circonstances ridicules & impertinentes, & embellis de tours romanesques, familiers à ces petits écrivains, ils étoient lus par toutes sortes de gens qui y trouvoient à s'amuser. Les devots & devotes des bons Peres croyoient tous ces contes comme des articles de Foi ; mais toutes les personnes sensées s'en mocquoient. Le P. Annat fit choix de quelques-unes de ces historiettes pour en divertir Sa Majesté, & il en tiroit toujours quelques conséquences sérieuses pour aller à son but. Qu'on remarque bien cet artifice des Jésuites auprès des Princes. Mais Louis XIV naturellement équitable témoigna à son Confesseur, qu'il n'approuvoit pas qu'on traitât si indignement un des plus grands Evêques de tout son Royaume. Il chargea en même-temps M. de Perefixe, Archevêque de Paris, de s'informer du sujet qui donnoit lieu à tous ces bruits.

Ce Prélat le fit par une lettre très-c'l-

XXV. M. d'Alet ſe juſtifie dans ſes réponſes à l'Archevêque de Paris qui lui avoit écrit de la part du Roi.

geante. M. d'Alet détruiſit ces calomnies dans ſa réponſe qui fut remiſe par M. l'Abbé Barillon. M. de Perefixe avoua que c'étoit le Pere Annat qui avoit entretenu le Roi de ces choſes fâcheuſes. Celui dont ſe ſervoient les Jéſuites pour exécuter leurs noirs complots, étoit un Curé excommunié pour des crimes qui méritoient le feu. Le bon effet qu'avoit produit en Cour la réponſe de M. d'Alet à M. de Perefixe, ne ſervit qu'à augmenter la fureur des ennemis du ſaint Prélat. Un Gentilhomme du Diocèſe d'Alet vint à Paris avec un Prêtre, pour préſenter au Roi par le canal du P. Annat Jéſuite un Mémoire rempli de plaintes graves & ſérieuſes expoſées d'une maniere capable de faire impreſſion. Le Roi ſe défia de la vérité de ce Mémoire, quoique préſenté à Sa Majeſté par ſon Confeſſeur, & chargea encore l'Archêveque de Paris d'en écrire à l'illuſtre accuſé. M. de Paris le fit en témoignant à M. d'Alet l'eſtime & le reſpect qu'il avoit pour lui. Il le preſſoit de venir à Paris pour détruire tout ce qu'avançoient ſes calomniateurs. Le ſaint Prélat ne crut pas devoir s'eloignet de ſon troupeau pour un pareil ſujet, & ſe contenta d'envoier des réponſes qui furent lues dans le Conſeil du Roi, & qui eurent un applaudiſſement univerſel. Le Roi fit à cette occaſion l'éloge de M. d'Alet, & parut indigné contre ceux qui oſoient calomnier un ſi digne Evéque. Il témoigna ſeulement déſirer qu'il pût, en faiſant ſon devoir, empêcher qu'on ne criât contre lui. Mais on n'attaque point le démon dans ſon fort ſans le faire crier. Le Roi d'ailleurs ignoroit que les ennemis maſqués de ce ſaint Evêque, toujours fermes

dans leurs principes, ne pardonnent jamais juſqu'à ce qu'ils aient ſubjugué tout ce qui leur réſiſte. Et plût à Dieu que la religion de ce grand Prince n'eût pas été tant de fois ſurpriſe par leurs artifices, contre ce qu'il y avoit de plus ſaint & de plus éclairé dans ſon Roiaume !

XXVI. Déſordres d'un grand nombre de gentilshommes que le Evêque veut réprimer.

Nous avons vû que M. d'Alet réuſſit par la douceur à gagner pluſieurs Gentilshommes. Mais il y en eut un grand nombre qui ne purent ſouffrir qu'on voulût les troubler dans la vie criminelle & licentieuſe qu'ils menoient. Le duel étoit commun parmi eux, les uſures, les concuſſions, mais ſur-tout l'impureté. Le ſaint Prélat après avoir long-temps inſtruit, exhorté, toléré, menaça enfin dans une Ordonnance, d'excommunier ceux qui commettroient certains crimes. Ces menaces n'étoient pas de ſtyle. Il n'avoit garde de prodiguer les excommunications, mais auſſi ne manquoit-il pas de les effectuer contre les contumaces, après les monitions qu'il leur faiſoit faire de ſe ſoumettre à la pénitence canonique. Pluſieurs redoutoient ſa fermeté paſtorale, & ſe ſoumettoient à la pénitence publique qu'il leur impoſoit ſolemnellement. Mais d'autres vouloient continuer leurs ſcandales, & c'étoit contre eux qu'il exerçoit toute ſa ſévérité. Un grand nombre de ces Gentilshommes vivoient dans un libertinage affreux, étoient inceſtueux & adulteres & infectoient toutes les paroiſſes par leur corruption.

XXVII. Punitions ſurnaturelles qui étoient la ſuite des ex-

Rien ne contribua plus à faire craindre l'excommunication, que les punitions éclatantes & ſurnaturelles, qui en étoient ſouvent la ſuite. On voioit dans tous les ca-

communications prononcées par M. d'Alet.

tons des exemples terribles, qui frappoient tous les autres pécheurs, & qui faiſoient trembler à la vûe de ces cenſures que Dieu autoriſoit par des châtimens ſi ſenſibles. Nous ne citerons qu'un ſeul de ces exemples. Un Gentil-homme nommé de Saint-Servin fut excommunié pour les déſordres ſcandaleux, auſquels il ne voulut pas renoncer, diſant qu'étant jeune, fort, & vigoureux, il étoit en état de bien porter l'excommunication. Tout d'un coup il fut frappé d'une plaie horrible, qui le rendit un ſpectre affreux. Un très-habile Médecin de Montpellier fut appellé pour ſecourir le malade. Il fit dans un écrit latin une deſcription de cette maladie, qu'on ne peut lire ſans effroi. Il la finit en diſant que la plûpart des vaſſaux de ce Gentilhomme, qui l'allerent voir en cet état, ſaiſis de frayeur à la vûe de ce monſtrueux objet, faiſoient le ſigne de la croix, comme s'ils avoient vu le diable. Le jeune débauché reconnut lui-même la main de Dieu qui le frappoit, & le confeſſoit publiquement. „ Vos ſoins ſont inutiles, diſoit-il au Médecin, mon mal vient du Ciel, les remédes de la terre n'y peuvent rien. Dieu m'a frappé par la main de mon Evêque. Il eſt juſte que je ſerve d'exemple à ceux qui voudroient m'imiter dans ma déſobéiſſance. „ De telles punitions produiſoient des effets très-ſalutaires. On vit de grands pécheurs de tout ſexe & de tout état venir ſe jetter aux pieds du ſaint Evêque, confeſſer publiquement leurs crimes, & demander qu'il leur preſcrivît des œuvres de pénitence. Rien n'étoit plus touchant & plus édifiant que la ſolemnité de l'impoſition de ces pénitences publiques,

& de la réconciliation des pécheurs qui y avoient été soumis. Le Saint Prélat ne se relâchoit jamais sur l'exactitude avec laquelle il vouloit que l'on satisfit aux pénitences qu'il avoit imposées. Il n'attaquoit pas seulement les débordemens de la Noblesse ; mais généralement toutes les injustices, & surtout celles qui tendoient à opprimer le peuple. Son zéle éclata principalement contre deux freres nommés Aostenc, fameux concussionnaires, & devenu la terreur du pais par leurs énormes exactions dans l'assiette des tailles, & la levée des étapes pour la subsistance des troupes. On ne sauroit croire combien il en couta de peines & de travaux au Saint prélat pour délivrer le peuple de ces sangsues.

XXVIII. Grand procès avec les Ecclésiastiques déréglés, les Religieux mandians, & les Gentilshommes. M. Arnauld dressa des Mémoires pour M. d'Alet, qui gagne ce procès au Conseil du Roi.

Nous avons vû que la Cour satisfaite des réponses de M. d'Alet aux plaintes des Ecclésiastiques déréglés, des Religieux mandians, & des Gentilshommes, commencoit à lui être favorable. Quoique ces trois sortes d'hommes fussent intimement unis dans les violentes attaques qu'ils livrerent à leur Evêque, quoiqu'ils eussent tous les mêmes motifs, & les mêmes patrons (les Jésuites) ; leurs procès étant différens, il fallut les juger séparément : & pour cela le Roi nomma des Commissaires. On travailla aussi-tôt de part & d'autre à instruire le procès, & à éclaircir tous les points contestés. Le saint Evêque eut le bonheur de trouver pour le défendre l'homme du monde le plus capable de débrouiller une affaire de cette nature. Ce fut le grand Arnauld, qui se prêta à cette bonne œuvre dans le tems même qu'on le persécutoit avec le plus de violence au sujet du For-

mulaire. Cet illuſtre Docteur qui étoit alors caché chez Madame la Ducheſſe de Longueville, parut oublier ſes propres affaires, pour ne travailler qu'à celles de M. d'Alet. Occupé toute ſa vie à combattre l'erreur & à défendre la vérité, il crut ne pouvoir faire un meilleur uſage de ſes talens, qu'en rendant ſervice à l'Egliſe dans la perſonne d'un de ſes plus ſaints Evêques. On lui remit tous les papiers, & il en ſépara ceux dont on ne pouvoit faire uſage ſans manifeſter des crimes qui auroient fait perdre la vie à quelques Gentilshommes, à des Notaires, & à d'autres perſonnes qui en étoient coupables. C'eſt ce que vouloit éviter ce charitable Ecrivain, de même que le digne Paſteur dont il prenoit la défenſe. M. Arnauld fit des factums qui étonnerent les Commiſſaires, tant ils étoient clairs, ſolides, convaincans. Leur ſurpriſe auroit ceſſé, s'ils euſſent ſçû de quelle plume ils ſortoient. Ceux qui aiment à voir les difficultés du Droit-Canon bien développées, & les régles de l'Egliſe expliquées avec préciſion & ſolidité, y trouveront de quoi ſe ſatisfaire. Ils s'y inſtruiront d'ailleurs de la plus grande affaire Eccléſiaſtique qui ait jamais été portée au Conſeil du Roi. Quoique Louis XIV fût alors très-mécontent de M. d'Alet par rapport au Formulaire; comme il avoit néanmoins un fond d'eſtime pour ce ſaint Evêque, & qu'il avoit été ſatisfait de ſes réponſes au mémoire des plaintes, il ordonna aux Commiſſaires de rendre juſtice ſans prévention. Ils emploierent trente-deux ſéances, & enfin rendirent en faveur de M. d'Alet un jugement qui fut confirmé par un Arrêt du Conſeil. Il eſt bon

de remarquer que le Roi avoit recommandé au P. Annat son Confesseur de ne point se mêler de cette affaire. Tout le monde eut une grande joie de l'heureuse décision de ce célébre procès. Le Chancelier lui-même, & la plûpart des Commissaires en écrivirent à M. d'Alet, des lettres pleines de témoignages de la plus parfaite vénération.

VIII.

La réputation de ce saint Evêque ne faisoit que s'étendre davantage par les efforts que ses ennemis faisoient pour l'obscurcir. Les plus grands Evêques de France recherchoient son amitié, & s'estimoient heureux d'avoir avec lui quelque liaison. Ceux d'entr'eux qui avoient de la piété lui demandoient conseil, & le regardoient comme leur modéle. Nous avons vu comment il se conduit à l'égard de M. le Prince & de Madame la Princesse de Conti. Nous avons parlé des combats qu'il eut à soutenir par rapport aux affaires générales de la Religion dans les fâcheuses disputes au sujet du Formulaire; & par rapport aux intérêts particuliers de son Eglise dans les troubles excités à l'occasion de la Régale. Nous ne pouvons nous dispenser d'excuser ici en peu de mots ce qu'il fit pour la défense de son Rituel. M. d'Alet après environ trente ans d'Episcopat, crut devoir rédiger en un corps d'ouvrage & incorporer dans son Rituel le précis de ces solides instructions, qui avoient renouvellé la face de son Diocèse. Par ce moien, qu'une charité ingénieuse lui suggéroit, il perpétuoit le bien dans son Diocèse, & laif-

xxix. Affaire du Rituel d'Alet. Bref du pape contre le Rituel.

ſoit, pour ainſi dire, ſon eſprit au Clergé qu'il avoit formé, & à un peuple qu'il aimoit tendrement. Il fit examiner ces inſtructions par M. Arnauld, & M. de Barcos Abbé de S. Cyran; & le Livre parut en 1667 dans le temps des négociations pour la paix de l'Egliſe. Le ſuccès de cet Ouvrage fut merveilleux. L'illuſtre Auteur en reçut de toutes parts des lettres de congratulation. Les Jéſuites, qui y voïoient la condamnation de leur mauvaiſe morale, firent jouer à Rome tous les reſſorts de leurs intrigues pour en obtenir un Bref, le plus ſcandaleux pour le fond, on oſe le dire, le plus irrégulier dans la forme, & le plus injurieux à l'Epiſcopat, qui fût ſorti depuis long-tems de cette Cour. Le Bref condamnoit les Inſtructions du Rituel d'Alet; comme renfermant des propoſitions dangereuſes, erronées, &c. Il excommunioit *ipſo facto* tous ceux qui liroient le Rituel, & livroit à ſatan les Diocèſains d'Alet qui le garderoient. Et pour diffamer davantage le Saint Evêque, le Pape condamnoit au feu le Rituel, & vouloit que chaque Evêque qui en auroit des exemplaires, les fît auſſi brûler dans ſon Diocèſe. On fut d'autant plus ſurpris de cet étrange Bref, que le Pape Clément IX paſſoit pour moderé & judicieux; & que dans d'autres occaſions il étoit ſur ſes gardes pour empêcher qu'on ne le trompât.

XXX. Les Evêques prennent la défenſe du Rituel.

Pluſieurs Evêques s'éleverent hautement contre ce Bref, & menacerent le Nonce de ſe réunir pour l'attaquer, s'il s'aviſoit de le publier. Cette menace fit impreſſion ſur le Nonce qui promit de le tenir ſecret. Les Jéſuites affligés du mauvais ſuccès de leurs intrigues; & de plus de voir un autre Bref,

qu'ils avoient ſurpris contre le Nouveau-Teſtament de Mons, ſupprimé par un ordre ſecret du Roi, ſe dédommagerent, autant qu'ils purent, en faiſant imprimer en latin & en François à Paris & à Toulouſe, le Bref contre le Rituel, dont ils avoient des copies. Ils le répandirent dans tout le Royaume, & particuliérement dans le Diocèſe d'Alet, où ils eurent même l'audace de le faire afficher. Il y produiſit des troubles & une eſpéce de ſchiſme, comme les Jéſuites l'avoient eſpéré. Le Saint Evêque rendit une belle Ordonnance contre le Bref, fit faire une nouvelle édition de ſon Rituel, & y joignit les approbations de vingt-neuf Evêques, parmi leſquels étoient l'Archevêque de Sens, & l'Archevêque de Narbonne Métropolitain d'Alet. Le Bref ne put tenir contre un tel coup, & il tomba de lui-même. Les éditions du Rituel ſe multiplierent; on en imprima même les Inſtructions ſéparément, & cet excellent Ouvrage porta la lumiere de tous côtés, avec plus de ſuccès, que s'il n'eût jamais été attaqué.

IX.

XXXI. Conduite particuliere du s. Evêque.

Réglement de ſa maiſon.

On conçoit aiſément qu'un Evêque auſſi zélé & auſſi vigilant pour les intérêts généraux de l'Egliſe, pour la réforme de ſon Diocèſe, n'étoit pas moins attentif à régler ſa maiſon & ſon domeſtique. Sa maiſon étoit comme une eſpéce de Monaſtere, où regnoit en tout tems l'ordre, le ſilence, la modeſtie, la régularité. Le nom de laquais ne fut jamais en uſage chez M. d'Alet. Il en avoit deux qu'on appelloit les jeunes garçons, pour les diſtinguer du Portier & du Sommelier. Tous

étoient vêtus d'étoffe fort brune. Le Prélat les regardoit comme ſes enfans, & les faiſoit élever avec tant de ſoin, que les meilleures familles du pays & des environs venoient offrir leur enfans, pour ſervir à l'Evêché, où l'on reſpiroit un air de piété dont chacun étoit édifié. Le ſervice perſonnel de leur Maître les occupoit peu, parce qu'il ſe ſervoit lui-même. Le travail des mains, l'étude, le ſoin des hôtes dont on ne manquoit jamais étoient leurs principales occupations. Les Curés malades, & les autres Eccléſiaſtiques qui manquoient chez eux de ſecours, étoient tranſportés à l'Evêché, où on les gardoit juſqu'à ce qu'ils fuſſent parfaitement rétablis. La famille de M. d'Alet (c'eſt le nom qu'il donnoit à ſes domeſtiques) trouvoit encore de l'occupation dans cette bonne œuvre. Quand les jeunes garçons avoient été formés un certain tems dans cette ſainte maiſon, M. d'Alet en emploioit quelques-uns aux Ecoles de la campagne; & ceux dont il étoit le plus content, il les envoioit au Séminaire. Pluſieurs ont été d'excellens Eccléſiaſtiques. Rien n'étoit plus admirable que la maniere dont étoient emploiés les revenus de l'Evêché. Le Prélat fourniſſoit à tous les beſoins, & trouvoit des reſſources inépuiſables dans ſa charité & ſon économie. Sans ceſſe il retranchoit de ſa maiſon tout ce qui n'étoit point abſolument néceſſaire. Sa table étoit des plus frugales, & un des jeunes garçons faiſoit la lecture pendant le repas.

XXXII. Ses aumônes son zele, ses travaux.

Il donna à ſes pauvres plus de quarante mille écus qu'il avoit eus de la ſucceſſion de ſa mere. Il ne bornoit pas ſes aumônes à ſon Dioeèſe. Tout homme qui ſouffroit y avoit

un droit acquis. Dans une année où la peste ravageoit la ville de Toulouse, il y envoia une somme considérable avec un diamant qu'il avoit de sa mere, & dont il avoit orné le soleil du S. Sacrement. Il l'en tira pour nourrir les membres de Jesus-Christ. Jamais le zéle & la charité du saint Prélat ne parurent avec plus d'éclat, que pendant la peste qui attaqua son Diocèse 1651. Il alloit de tous côtés animer les Curés, consoler les malades, administrer les Sacremens, pourvoir à tous les besoins. Le fleau de la guerre succéda à celui de la peste, & donna un nouvel exercice au saint Evêque, lorsqu'il voulut prévenir ou arrêter les désordres qui en sont les suites inévitables. Les Espagnols faisant des courses dans le Diocèse d'Alet, dont ils pilloient & brûloient les villages, l'infatigable Pasteur courut à ces lieux désolés pour secourir les habitans, veiller sur-tout à l'honneur des femmes & des filles, conjurer les Officiers d'Arrêter la licence des soldats. Les Officiers ravis de voir un Evêque si vénérable, avoient égard à toutes ses demandes.

X.

Enfin Dieu voulut récompenser tant de travaux, de souffrances, & de combats. Il eut le 15 Octobre 1677 une attaque d'apoplexie, qui tourna en paralysie sur le côté gauche. Le 22 il recouvra la parole, & s'en servit pour dicter divers actes au sujet de la Régale. Sa paralysie se forma ensuite entiérement, & fut jugée sans remède. Son corps devint comme immobile, & sa langue s'épaissit extraordinairement; mais il conserva

XXXIII. Sa derniere maladie. Sa mort.

juſqu'au dernier moment autant de préſence d'eſprit qu'en pleine ſanté. Toujours occupé des beſoins de ſon Diocèſe, il témoignoit la même ſollicitude à y pourvoir. Il reçut l'Extrême-Onction & le Saint Viatique des mains du Curé d'Alet. M. de Pamiers arriva bientôt après, & fut ſuivi de M. de S. Pons, qui, quoiqu'éloigné, étoit accouru en apprenant que la plus grande lumiere de l'Egliſe (c'eſt ainſi qu'il appelloit M. d'Alet) étoit prête à s'éteindre. Ces deux reſpectables Prélats demeurerent auprès de lui juſqu'à ſa mort. Plus il approchoit de l'heureux moment de ſa délivrance, plus il paroiſſoit abſorbé en Dieu. Le 6 Décembre fête de S. Nicolas ſon Patron il entra dans une eſpèce d'agonie, qui dura juſqu'au 8 à huit heures du matin, qu'il alla recevoir du juſte Juge la couronne dûe à ſes longs & pénibles travaux. Il étoit âgé de quatre-vingts ans & vingt jours, dont il avoit paſſé trente-neuf dans l'Epiſcopat: uniquement occupé à combattre le vice & l'erreur, & à défendre la vérité. On s'empreſſa de faire toucher au corps du Saint Prélat des chapelets, des médailles, des livres de prieres, des mouchoirs, &c.

XXXIV. Ses funérailles. Le peuple le canonise. Son caractere.

Dès que la nouvelle de ſa mort ſe fut répandue aux environs, on vit venir à Alet une foule extraordinaire de monde. Alet ne pouvoit contenir ceux qui y arriverent de toutes parts. On auroit mis en piéces le lit & les habits, ſi l'on n'eût pris de promptes précautions. L'Evêque de Pamiers officia pontificalement, & auſſi-tôt après la Meſſe, prononça l'Oraiſon funébre. On n'entendit jamais de diſcours plus touchant. C'étoit un Saint qui faiſoit l'éloge d'un Saint, & qui le

faiſoit de toute la plénitude de ſon cœur. Les effets extérieurs de l'attendriſſement des Auditeurs ne lui permirent pas de l'achever. Pluſieurs perſonnes tomberent en foibleſſe, d'autres ne purent retenir leurs ſanglots, tous fondirent en larmes. On voulut fermer le chœur où le corps étoit expoſé; mais le peuple ſe diſpoſa à rompre les baluſtrades. On fut forcé de le mettre en sûreté dans la Sacriſtie; & pour appaiſer le peuple on lui abandonna tous les habits & la paillaſſe. Comme le peuple n'étoit point encore ſatisfait, on introduiſit peu-à-peu, & les uns après les autres, ceux qui voulurent abſolument baiſer les pieds & les mains du ſaint Evêque. Quand on eut ainſi ſatisfait la dévotion du peuple, M. de Pamiers à la tête du Clergé conduiſit le corps au cimetiere, où il fut enterré au pied de la croix, comme il étoit expréſſement ordonné par le teſtament. Malgré toutes les précautions que l'on prit, les habits furent encore mis en piéces. Pendant plus de huit jours le concours des étrangers fut prodigieux. Tous ſe plaignoient que l'on n'eût pas gardé plus long-tems le corps du ſaint Prélat. Rien n'étoit plus édifiant que de voir ſans ceſſe un nombre de perſonnes proſternées ſur ſon tombeau, & une proceſſion continuelle au cimetiere où il étoit.

Nous trouvons dans le premier volume des Eſſais de Morale un trait aſſez remarquable au ſujet de M. d'Alet. Il terminera ce que nous avions à dire de ce ſaint Evêque. « Des perſonnes très-judicieuſes, dit M. Nicole, qui ont fort étudié un grand Prélat, qui a été la gloire de l'Egliſe de France, diſoient de lui qu'il avoit pluſieurs viſages, ſelon

II. Traité

les diverſes actions auſquelles il ne s'appliquoit. Qu'il en avoit un à l'autel & dans l'égliſe, qui marquoit un recueillement profond ; qu'il en avoit un autre dans la converſation, qui témoignoit de la gaieté ; un autre ſérieux & grave dans les choſes où il devoit faire paroître de l'autorité ; un autre doux & compatiſſant quand l'occaſion le demandoit. Et c'eſt-là proprement cette égalité d'eſprit & cette ſuppreſſion de toute humeur, que la vûe de la volonté de Dieu doit produire en nous. „

XXXV. Nicolas de Buzanval, Evêque de Beauvais. Triſte état de l'Egliſe de Beauvais.

XI.

Il y avoit pluſieurs ſiécles que l'Egliſe de Beauvais n'avoit vû de ſaints Evêques ſur ſon ſiége. Depuis que l'accroiſſement de ſes revenus & de ſa puiſſance temporelle l'avoit rendu l'objet de l'ambition des Grands, elle comptoit parmi ſes Prélats, des Princes & des fils de Rois ; mais à peine y pouvoit-elle trouver un Evêque. L'apoſtaſie du Cardinal de Châtillon ſon Evêque, qui ſe fit Calviniſte, n'eut aucune ſuite fâcheuſe par rapport au troupeau, qui ceſſa de ſuivre ſon Paſteur, dès qu'il le vit s'égarer. Mais cette fidélité à demeurer attaché à l'Egliſe, qui n'étoit ni éclairée par la ſcience, ni ſoutenue par la pureté des mœurs, n'avoit ſervi depuis (par l'abus qu'on en avoit fait) qu'à engager plus avant le Clergé & le peuple de Beauvais dans les fureurs de la ligue, qui acheverent de ruiner la diſcipline dans ce Diocèſe. Nicolas Fumée, qui en étoit Evêque, étant devenu criminel dans l'eſprit des ligueurs par ſon attachement au Roi Henri IV ſon Souverain, avoit été contraint de ſe

Idée de la vie de M. de Buzanval.

dérober à leur fureur par un exil volontaire, où il demeura jusqu'à sa mort. La résignation irréguliere qu'il fit de son Evêché en 1594 en faveur d'un jeune Clerc nommé René Potier, fils du Président de Blancmesnil, ne donna pas lieu d'espérer que l'on vît encore si-tôt la fin des maux de ce Diocèse. René Potier devint un savant & un bel esprit, & résida à Paris où il trouvoit plus d'occasions de faire briller ses talens. Il mourut en 1616 avec de grands regrets d'avoir si mal rempli les devoirs d'un Evêque. Son pere fit pourvoir de cet Evêché le dernier de ses fils nommé Augustin, qui fit connoître par sa conduite que le tems des miséricordes de Dieu sur cette Eglise étoit enfin venu. Il chercha tous les moiens de défricher cette terre toute couverte d'épines. Mais le plus grand avantage qu'il procura à son Diocèse, fut le soin qu'il prit avec Madame de Buzanval sa sœur, de l'éducation de Nicolas Choart son neveu, & qui fut depuis son successeur. Il nâquit en 1611 de Théodore Choart Seigneur de Buzanval, & de Madeleine Potier, & perdit son Pere à l'âge de cinq ans.

XXXVI. Education de M. de Buzanval. Ses études. Il embrasse l'état ecclésiastique.

Cet enfant étoit né avec d'heureuses dispositions pour la science & la vertu. Il avoit beaucoup d'ouverture d'esprit & d'inclination au travail, le cœur droit, noble & généreux. Pour cultiver un fond qui donnoit de si belles espérances, Augustin Potier lui donna d'excellens Maîtres. Le jeune Choart fit ses études d'Humanités, de Philosophie & de Droit dans l'Université de Paris. Il joignit aux études ordinaires, celle des Langues Italienne & Espagnole, qu'il parloit avec facilité. Il possédoit parfaitement l'histoire an-

cienne & moderne, l'origine & les alliances de toutes les familles illuſtres. Mais ce furent-là les moindres avantages de ſon éducation. On s'appliqua ſur-tout à lui former le cœur, en y gravant de bonne heure tous les principes d'honneur & de Religion, qui lui ont depuis ſervi de régle dans tous les états de ſa vie. Le deſſein du jeune Choart étoit de prendre une charge dans la Robe. Mais en attendant qu'il fût en âge de l'exercer, il fit le voïage d'Italie avec le Maréchal de Créqui, Ambaſſadeur de France auprès d'Urbain VIII. Le ſéjour qu'il fit à Rome & dans toutes les Cours d'Italie, le rendit très-habile dans la connoiſſance des hommes & des affaires, & il devint capable de remplir dignement les premieres places de la Robe. On y admira ſes lumieres, ſa ſageſſe, & ſon intégrité. Auguſtin Potier ſon oncle avoit un grand crédit auprès de la Reine Anne d'Autriche, parce que c'étoit à lui principalement qu'elle étoit redevable de l'Arrêt du Parlement qui rendoit ſa Régence abſolument indépendante. Mais le Cardinal Mazarin trouva le ſecret de le ſupplanter, & cette eſpèce de diſgrace tourna à l'avantage de l'oncle & du neveu. L'Evêque de Beauvais, qui ſe ſentoit près de ſa fin, & qui connoiſſoit le mérite de ſon neveu Choart, qu'on appelloit alors M. de Chicherai, deſira de ſe le donner pour ſucceſſeur. Il en obtint le brévet par le crédit de ſa famille, & M. Choart de Buzanval ſe retira au Seminaire de S. Magloire, pour ſe diſpoſer aux ſaints Ordres par la retraite, la priere, & la lecture des Livres ſaints & des Peres.

XII.

Les Grands-Vicaires de Beauvais, MM. Triſtan & l'Evêque, vinrent à Paris le ſaluer, & l'exhorterent à bien méditer les livres de S. Chryſoſtome ſur le Sacerdoce, & le Paſtoral de S. Grégoire. C'eſt que ces deux vertueux Prêtres avoient craint que le nouveau Prélat ne ſentît point aſſez le poids de l'Epiſcopat, & que le défaut de vocation ne rendît inutiles au Diocèſe les excellentes qualités que l'on admiroit en lui. Un avis ſi ſage & ſi généreux fut reçu avec reconnoiſſance, & ſuivi avec exactitude. La lumiere que le Prélat cherchoit avec ſimplicité, lui découvrit des dangers, dont la vue lui fit prendre une ferme réſolution de n'aller pas plus loin. Ses Amis & ſes Directeurs ne purent vaincre ſa réſiſtance. Les Grands-Vicaires, qui y avoient donné lieu, revinrent exprès à Paris pour ſe joindre à eux, & l'engager à conſentir de s'en rapporter aux conſultations des plus célébres Docteurs de Sorbonne. La déciſion fut qu'il devoit accepter. Tel fut le fruit de ſa retraite. Il devint digne de l'Epiſcopat en y renonçant; & cette ſeconde vocation, à laquelle il n'apporta, de ſa part, que la ſoumiſſion aux ordres de Dieu, répara le défaut de la premiere, où les regles de l'Egliſe n'avoient pas été aſſez reſpectées. Toutefois le trouble de ſon ame ne fut jamais entiérement appaiſé, & il porta cette plaie juſqu'à la mort. Il fut ſacré dans ſa quarante-uniéme année.

XXXVII. Il eſt ſacré Evêque après avoir été inſtruit des devoirs de l'Epiſcopat.

Le grand Ouvrage de la réformation de l'Egliſe de Beauvais étoit heureuſement commencé, par le ſoin qu'avoit eu Auguſtin Po-

XXXVIII. Triſte état où il trouve

le Diocèſe de Beauvais. Conduite de ce Prélat.

tier d'y attirer quelques Eccléſiaſtiques ſavans & vertueux. Mais ce qui étoit fait n'étoit preſque rien en comparaiſon de ce qui reſtoit à faire. Rien n'eſt plus triſte ni plus affligeant que la peinture que le Prélat lui-même fait de ſon Diocèſe dans un de ſes premiers Synodes. Il établit pour fondement de tout le bien qu'il ſe propoſoit de faire, une réſidence exacte. Il ſe levoit tous les jours à quatre heures du matin. Il ſe fit une loi d'aller dire Matines au commencement avec ſes Chanoines, & il n'y manqua jamais un ſeul jour pendant vingt-cinq ans. Son exemple y attiroit la plûpart des Chanoines; & ſa préſence rendoit à cette partie de l'Office Divin la majeſté que la négligence & la précipitation lui ôtent preſque toujours. Au retour il s'occupoit à lire & à méditer l'Ecriture-Sainte. A ſept heures & un quart il diſoit la Meſſe, où tous les Eccléſiaſtiques de ſon Séminaire aſſiſtoient. A neuf heures & demi il alloit à la grand'-Meſſe de la Cathédrale. Le reſte de la journée été emploié à lire les Saints Peres, les Canons des Conciles, & les meilleurs Auteurs Eccléſiaſtiques; à donner audience à tous ceux qui ſe préſentoient, à répondre à toutes les difficultés dont on lui demandoit l'éclairciſſement, à examiner & terminer des différends & des procès, à conférer ſur les affaires du Diocèſe avec ſon Conſeil, ou à viſiter les pauvres & les malades. Il ne ſoupoit jamais, & par-là gagnoit du tems. Après la priere du ſoir, qui ſe faiſoit ſur les neuf heures, il paſſoit encore une heure à la lecture & à la méditation de l'Ecriture. C'étoit par ce ſaint exercice qu'il commençoit & finiſſoit la journée.

XXXIX. Réglemens de sa maison, collége, Petit séminaire. Grand séminaire, Générosité de ce Prélat.

Il gardoit dans tout son extérieur une honnête bienséance, évitant en toute chose le luxe, & s'approchant, autant qu'il pouvoit, de la pauvreté. Il ne portoit point d'habits de soie : ses appartemens étoient meublés avec beaucoup de simplicité & de modestie : sa table étoit sans superfluité. Il n'avoit à son service que des gens nécessaires. Il veilloit lui-même sur leur conduite; & ceux qui ne vouloient pas vivre chrétiennement étoient congédiés. Il regnoit dans toute la maison un silence aussi exact que dans les Communautés les plus régulieres. Après avoir réglé tout ce qui regardoit sa personne & sa maison, sur les maximes de l'Ecriture & sur le modéle des Saints, il donna ses premiers soins à faire instruire la jeunesse, & sur-tout à former de bons Prêtres, pour porter par eux la lumiere dans tout le Diocèse. Il mit dans le Collége des Maîtres capables d'enseigner la crainte de Dieu comme les belles lettres, & de répandre l'onction de la piété sur la sécheresse des premieres études. Le Collége devint si florissant, qu'on y amenoit les enfans de tous côtés, & de Paris même, comme à une des meilleures Ecoles qui fût alors. L'Evêque animoit les exercices publics par sa présence ; &, d'un autre côté, il cherchoit dans les patoisses de la Campagne qu'il visitoit, des enfans qui eussent de l'esprit & de bonnes inclinations, & les faisoit élever selon les saints Canons, dans un petit Séminaire qu'il avoit établi près du Collége. On entroit à vingt & un ans dans le grand Séminaire que le zélé Prélat entretenoit à ses dépens. Le tems qu'on devoit y demeurer n'étoit pas limité. On y demeuroit

autant qu'il étoit néceſſaire pour être formé dans la ſcience eccléſiaſtique. Tous ſans exception, les riches comme les pauvres, étoient nourris gratuitement ; & à la réſerve du linge & des habits, on leur fourniſſoit tout, juſqu'à l'encre & le papier. Il y en avoit toujours plus de quarante. Une conduite ſi généreuſe laiſſoit au Prélat une entiere liberté de retenir ſes Eccléſiaſtiques dans le Séminaire autant de tems qu'il jugeoit à propos. Il a dépenſé pour ſon Séminaire, pendant ſon Epiſcopat, plus de cent ſoixante-douze mille livres, ſomme alors très-conſidérable. Avant que de dreſſer les Réglemens, M. de Beauvais fit venir une copie des Régles du Séminaire d'Alet, conſulta à Paris les perſonnes les plus éclairées, & profitant ainſi des exemples des uns & des conſeils des autres, il établit dans ſon Séminaire un ordre admirable.

XI. Il attire des gens de mérite pour travailler dans ſon Séminaire.

A l'égard des études, on s'attachoit à donner aux jeunes Eccléſiaſtiques du goût pour l'Ecriture-Sainte, & pour la lecture des Peres & des bons Auteurs. On les inſtruiſoit exactement des dogmes de la Foi, & des principes les plus purs de la Morale Chrétienne. La Providence donna à M. de Beauvais pour la conduite de ſon Séminaire des Prêtres qui étoient des tréſors de ſcience, & des modéles de toutes ſortes de vertus, pleins de diſcernement pour connoître les eſprits, & les appliquer chacun à ce qui lui convenoit ; attachés inviolablement aux régles de l'Egliſe dans le choix des Miniſtres de l'Autel ; vigilans & exacts à maintenir la diſcipline, mais pleins de douceur dans la maniere de la faire obſerver ; laiſſant en pluſieurs choſes

une honnête liberté dont la Régle ne souffroit pas, & qui laissoit voir des inclinations que la contrainte auroit couvertes sans les changer. M. de Beauvais n'avoit pour reconnoître le mérite de ces excellens hommes, que l'estime & la confiance : toute autre voie lui étoit fermée par leur parfait désintéressement. Le Séminaire étoit proprement la maison de ce digne Evêque. C'étoit-là où il alloit le plus souvent & le plus volontiers.

XII. Visites. Synodes. Etablissement d'un Hôpital général.

Cependant il ne perdoit point de vûe les Curés & les Prêtres qui travailloient dans le Diocèse. Il avoit soin d'entretenir parmi eux le goût des études Ecclésiastiques par des conférences réglées, & de les faire avancer de plus en plus dans la connoissance & l'amour de leurs devoirs. Il établit de grands Catéchismes, que faisoient avec zéle des Docteurs d'un mérite éminent. Le célébre M. Hermant étoit un de ces Catéchistes. Le Prélat prêchoit souvent lui-même, & Dieu répandoit une grande bénédiction sur ses discours. Rien n'étoit plus édifiant que l'ordre qu'il gardoit dans les visites fréquentes qu'il faisoit de son Diocèse. Il y employoit tout le tems depuis Pâques jusqu'à la fête de S. Pierre, Patron de sa Cathedrale. Son Synode suivoit d'assez près ses visites, & en étoit comme la conclusion. Les discours qu'il y prononçoit, étoient si pleins de zéle & de doctrine, qu'on venoit des Diocèses voisins pour les entendre. Il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail de la vie de ce saint Pasteur, ni de parler de sa fermeté à maintenir la discipline ecclésiastique, du soin spécial qu'il prenoit des Monasteres de filles, de son zéle pour fonder des Ecoles de charité, de son atten-

tion à terminer les différends, à réconcilier les ennemis, à faire administrer la justice dans ses terres, de sa charité inépuisable pour les pauvres, qui lui fit établir l'Hôpital général qui subsiste aujourd'hui; qui le portoit à entrer dans tous les besoins, à visiter les malades & les prisonniers; à sacrifier même sa vie dans un temps de peste. On sent combien il faudroit s'étendre, pour développer tous ces traits.

XLII. Diverses vertus de M. de Beauvais.

En voici quelques autres que nous nous contenterons de montrer. Le saint Prélat étoit si pénétré de l'esprit de l'Evangile, qui nous sépare de tous les plaisirs, qu'on peut dire en général que depuis qu'il fut Evêque, il ne donna jamais une heure à aucun amusement. Il passoit des années entieres sans entrer seulement deux fois dans son jardin. Il ne croioit pas pouvoir disposer d'un moment. Cent fois le jour il renonçoit à sa propre volonté, pour faire celle de toutes les personnes qui recouroient à lui. Son amour pour la pauvreté alla jusqu'à se refuser des couvertures neuves, quoique celles de son lit fussent toutes usées. Une profonde humilité étoit la gardienne fidele de tant de vertus. Elle lui faisoit supporter avec peine les honneurs même les plus communs & ceux qui étoient inséparables de sa dignité. Il fit dire publiquement dans un Synode par un Archidiacre qu'il prioit instamment qu'on s'abstînt du mot de *Grandeur*, en lui parlant ou en lui écrivant. Il gardoit comme un poids dangereux le titre de Comte & Pair de France; & il disoit que ces titres que le monde estime tant, ont de grands inconvéniens, parce qu'ils tirent un Evêque, comme malgré lui,

de

de la simplicité & de la pauvreté évangélique. La modestie du saint Evêque n'avilissoit point sa dignité : au contraire il soutenoit parfaitement l'honneur de l'Episcopat, parce qu'il étoit fidéle à en remplir tous les devoirs. Il n'exigeoit point d'honneurs ; mais tout le monde lui en rendoit, qui naissoient d'un mouvement libre d'affection pour sa personne & d'estime pour sa vertu. Il prioit sans cesse pour attirer l'esprit de Dieu sur lui & sur son troupeau. On l'a souvent trouvé prosterné dans sa chambre, tout baigné de larmes. Il se relevoit souvent la nuit pour recommander à Dieu avec plus de recueillement & de liberté les besoins de son Diocèse. Il accompagnoit ces prieres extraordinaires de mortifications pour appaiser la colere de Dieu par sa pénitence.

XIII.

Le saint Evêque après avoir semé dans les larmes pendant près de vingt années, eut la consolation de voir son Diocèse produire de tous côtés des fruits de justice. Il n'y a pas eu d'Evêque en France, qui ait vû son Eglise aussi florissante, qu'étoit alors celle de Beauvais. Son Chapitre sur-tout renfermoit des hommes du plus rare mérite. Il n'y avoit point d'état qui ne fournît des modéles d'une éminente piété. Dieu voulut le dédommager ainsi de toutes les contradictions qu'il avoit eues à souffrir, & de toutes les persécutions qui avoient fait si fort éclater sa patience. Ces traverses avoient duré quinze années, & avoient commencé dès la troisiéme année de son Episcopat. Les Jésuites armerent contre

XLIII. Etat florissant de l'Eglise de Beauvais, fruit des persécutions par lesquelles elle a voit été éprou[illegible]

lui une partie de ſon Chapitre, & ſur-tout le Doïen nommé Jean Chaillou. Le Formulaire ſervit de pretextes à ces étranges vexations. Le Doïen avec ſa faction fit des entrepriſes contre la juriſdiction épiſcopale, s'efforça de rendre ſuſpecte la Foi du ſaint Prélat, decria ſa conduite, l'accuſa d'eloigner les Fidéles des Sacremens, & les Eccléſiaſtiques du ſacerdoce. Les excellens chanoines unis à leur Evêque furent ſacrifiés à la paſſion des rebelles. On voioit ſans ceſſe, comme nous l'avons dit ailleurs, des Arrêts du conſeil en faveur de ceux-ci contre des arrêts du Parlement qui prenoient la défenſe des innocens opprimés. Quelle amertume pour le ſaint Evêque, quand il vit l'élite de ſon chapitre, des docteurs éminens en ſcience & en vertu privés de leurs revenus, & chaſſés même de l'égliſe par la cabale des Jéſuites ! Nous avons vû avec quel zéle ce digne Paſteur ſoutint les intérêts de la vérité dans la grande affaire du Formulaire, quelle étoit ſon union avec M. d'Alet & MM. de Port-Roial. Le lecteur ſe rappelle ces divers traits qui achevent le portrait de ce grand Evêque.

XLIV. Le ſaint Evêque gué. rit une femme malade.

Il avoit un preſſentiment de ſa mort, lorſqu'il fit ſa derniere viſite, puiſqu'il dit comme le dernier adieu à toutes les paroiſſes : c'étoit en 1679. Tout le monde remarquoit en lui une application & une ferveur extraordinaire ; & il ne parloit que de la mort & de l'éternité. Ce fut dans le cours de cette derniere viſite qu'étant dans la paroiſſe d'Avrechi à une lieue de Clermont, on le pria d'aller voir une pauvre femme attaquée depuis pluſieurs jours d'une fiévre violente, qui l'avoit réduite à l'extrêmité. Il y alla, &

trouva cette femme dans une espéce de trou où l'on descendoit comme dans une cave, & où le jour n'entroit que par la porte ; le plancher en étoit si bas que l'Evêque ne pouvoit s'y tenir debout. Il trouva la malade sans connoissance ; elle commençoit à râler ; & il paroissoit à tout le monde qu'elle étoit à l'agonie. Comme on vit que sa charité étoit en peine de ce qu'on pourroit faire pour la secourir, quelques-uns de ceux qui l'accompagnoient lui proposerent de prier pour elle, & de lui imposer les mains, ajoûtant qu'on avoit vû plusieurs fois des effets extraordinaires. Ces paroles firent rougir l'humble Prélat ; & il répondit qu'il n'étoit pas homme à faire des miracles. Mais comme on continuoit de le presser, il céda enfin, & dit qu'il vouloit bien obéir pour honorer son caractere. Il fit donc sa priere sur la pauvre malade, lui donna sa bénédiction ; & après avoir laissé une aumône pour la secourir, il la quitta. Aussi-tôt la femme se trouva sans fiévre ; sans foiblesse & en parfaite santé. Elle alla le lendemain à Clermont, où étoit le Prélat pour le remercier. Le bruit de ce miracle aiant prévenu la femme, le saint Evêque donna ordre qu'on l'empêchât d'entrer. Elle fit toutes sortes d'instances auprès de ses domestiques, leur disant qu'elle venoit remercier celui qui lui avoit rendu la vie. Mais elle ne put rien obtenir, parce qu'il rebutoit avec émotion tous ceux qui lui en parloient. Il leur dit seulement de la faire manger & de la renvoier.

XLV. Sa derniere maladie.

Le saint Evêque revint de cette visite avec le principe de la maladie dont il devoit bientôt mourir. Son Médecin voiant sa poitrine

embarraſſée, l'avertit du danger, & le preſſa de ne point tenir ſon Synode, & de recourir promptement aux remédes, s'il ne vouloit point laiſſer inceſſamment ſon Egliſe veuve. Mais l'amour de ſes devoirs fut plus fort que la crainte de la mort, il tint ſon Synode ſelon la coûtume après l'octave de S. Pierre. On s'apperçut quatre jours après le Synode que la prédiction du Médecin n'étoit que trop véritable. Le Lundi 17 Juillet il alla encore à Matines & à la Grand-Meſſe malgré les douleurs qu'il reſſentoit. Mais l'après-midi la fiévre le prit avec une oppreſſion de poitrine qui l'obligea de ſe mettre au lit. Le Doien du Chapitre, M. d'Ormeſſon, lui adminiſtra les Sacremens le Mercredi. La nouvelle du danger où étoit le ſaint Paſteur cauſa une déſolation univerſelle dans la ville de Beauvais, & dans tous les lieux où elle ſe répandit. Les égliſes étoient pleines de gens proſternés devant les ſaints Autels, pour demander à Dieu ſa ſanté. Pluſieurs faiſoient de grandes aumônes pour appaiſer la colere de Dieu; d'autres y ajoûtoient des pénitences. Il pourvut à l'entretien de ſes Seminaires pendant la vacance du ſiége, & laiſſa à l'Hôpital général qu'il avoit fondé, ce qui lui reſtoit, qui étoit peu de choſe, parce qu'il avoit preſque tout donné pendant ſa vie. A meſure que ſa fin approchoit, on voioit redoubler ſa ferveur dans la priere. Il ne pouvoit ſouffrir qu'on lui rappellât le ſouvenir de tant de bonnes œuvres qu'il avoit faites. *Il n'y a*, diſoit-il, *que confuſion pour moi dans tout ce que j'ai fait de bien. Il ne faut penſer qu'aux mérites de Jeſus-Chriſt, & y mettre toute notre confiance.*

Il rendit ſon ame à Dieu le Vendredi 21 Juillet (1679) âgé de ſoixante-huit ans moins quatre jours, après avoir gouverné l'Egliſe de Beauvais vingt-huit ans ſix mois & ſix jours. Lorſque les Curés voulurent le Dimanche ſuivant parler à leurs prônes de la perte immenſe que le Diocèſe venoit de faire, ils furent preſque tous ſaiſis d'une ſi ſenſible affliction, qu'il fallut ſur le champ deſcendre de chaire. Toute la Ville ſe trouva dans un deuil & une conſternation qu'il n'eſt pas poſſible d'exprimer. Pluſieurs de ſes domeſtiques tomberent malades de douleur, regrettant en lui un pere plein de charité & de tendreſſe. Son Maître-d'Hôtel dit, quand il le vit expirer, qu'il ne lui ſurvivroit pas. Au retour de l'enterrement la fiévre le prit, & il mourut huit jours après, ne ceſſant de dire que tous les remédes qu'on lui donnoit étoient inutiles, & qu'il ſuivroit ſon ſaint Maître dans le Ciel. On alla long-tems prier ſur ſon tombeau comme ſur celui d'un Saint: on y faiſoit des neuvaines pour la guériſon des malades; & l'on aſſure que pluſieurs ont été guéris miraculeuſement par ſon interceſſion. XLVI. Sa mort.

XIV.

La perſécution que l'on avoit fait ſouffrir au ſaint Evêque pendant ſa vie, s'étendit ſur ſa pauvre Egliſe après ſa mort. On détruiſit le premier de ſes Seminaires, ſous prétexte que la dépenſe étoit trop conſidérable, & l'on ôta la direction de l'autre aux Eccléſiaſtiques qui le gouvernoient depuis long-tems, & qui étoient ſi ſavans & ſi vertueux, que l'on auroit eu peine à en trouver de tels dans XLVII. L'Egliſe de Beauvais perſécutée.

tout le reſte du Roiaume. L'eſtime & la confiance qu'avoit pour eux le ſaint Prélat, les firent ſoupçonner de Janſéniſme. On ôta auſſi à M. de Beaupuis, Prêtre d'une vertu accomplie, qui en étoit directeur, la ſuperiorité du monaſtere des Urſulines, qu'il conduiſoit depuis plus de vingt années avec une bénédiction particuliere. On lui retira même le pouvoir de confeſſer, auſſi-bien qu'à des docteurs de Sorbonne, chanoines de la Cathédrale, d'un mérite reconnu univerſellement. On vouloit par-là empêcher le progrès du Janſéniſme, héréſie qui ne ſe définiſſoit jamais en même-tems qu'elle ſervoit de prétexte aux Jéſuites pour ſatisfaire leur paſſion, & couvrir toutes leurs violences. Nous aurons occaſion de parler ailleurs des principaux Coopérateurs de M. de Buzanval. Nous dirons ſeulement ici ce qui arriva au Curé d'Hallum, qui étoit le plus diſtingué de tous les Curés du Diocèſe par ſa ſcience & par ſa piété. Sa paroiſſe étoit ſi bien réglée & ſi bien inſtruite, qu'on la regardoit comme le modéle de toutes les autres. Cet excellent Curé avoit avec lui un Eccléſiaſtique de condition, nommé M. de Croi, qui renvoia un domeſtique pour cauſe grave. Ce miſérable de dépit alla les accuſer, lui & le Curé, d'être Janſéniſtes. Sans autre forme de procès on les envoia prendre, & on les amena à Paris, où ils furent enfermés priſonniers à la Baſtille. Ils n'eurent pas même la liberté d'entendre la Meſſe le jour de Pâques. Pendant une année de priſon, on ne leur a pas fait une ſeule interrogation juridique, ni aucun reproche ſur la doctrine ou ſur la conduite. On les tira de la Baſtille, & le Curé

fut envoié en exil à Cahors malgré son grand âge & ses infirmités. Pour obtenir du Roi la lettre de cachet, on dit simplement à Sa Majesté que ce Curé étoit un Janseniste ; qu'il seroit dangereux de le laisser dans sa Cure. Pour M. de Croi, sa famille empêcha qu'il ne fût exilé : mais il passa ses jours dans une entiere retraite.

ARTICLE XXX.

M. Henri Arnauld, Evêque d'Angers. M. Felix Vialart, Evêque de Châlons, & plusieurs autres grands Evêques de l'Eglise de France.

I.

HENRI Arnauld nâquit à Paris en 1597. Il fut nommé à l'Abbaie de S. Nicolas d'Angers en 1624. En 1637 le Chapitre de Toul, dont il étoit alors Doien, l'elut Evêque de cette église. Cette élection n'eut point lieu : Louis XIII la désapprouvant pour cette unique raison, qu'on ne lui en avoit point donné avis. Peu de tems après, le Roi lui donna son brévet, mais le Pape refusa ses bulles. Dieu le destinoit pour être le Pasteur de l'Eglise d'Angers. L'Abbé de S. Nicolas fut envoié à Rome à l'occasion de la division qui étoit entre les Barberins & le Pape Innocent X. Le Roi crut que personne n'étoit plus propre que cet Abbé pour engager le S. Pere à rendre ses bonnes graces aux Barberins. Dès que M. de S. Nicolas fut arrivé à Rome, il s'y fit admirer par l'expédient qu'il

I. M. Henri Arnauld Evêque d'Angers. Il est envoié à Rome avant son Epiſcopat, & s'y fait estimer.

inventa pour empêcher le Pape de ſe ſaiſir du Palais Barberin un des plus beaux de l'Italie. Le Conſeil de l'Ambaſſadeur de France ſe trouvant fort embarraſſé ſur les meſures qu'il faudroit prendre dans une telle conjoncture, & ne ſachant comment réſiſter à la volonté abſolue du ſouverain Pontife, l'Abbé de S. Nicolas ſe levant : « Il me ſemble, dit-il, que ſi on faiſoit un contrat par lequel les Barberins vendiſſent & aliénaſſent leur Palais en faveur du Roi, on pourroit arrêter par-là les pourſuites qu'on fait pour s'en emparer. » L'expédient aiant été trouvé merveilleux, le contrat fut ſigné de part & d'autre avec beaucoup de ſecret ; & lorſqu'on eut appris le jour de la ſaiſie, on ne manqua pas d'afficher la nuit d'auparavant les armes de France aux quatre coins du Palais. Ceux qui avoient été envoiés furent bien ſurpris, lorſqu'on leur dit qu'il appartenoit au Roi de France, & non plus aux Barberins. Le Pape s'écria d'abord dans une eſpéce de dépit : C'*eſt aſſurement l'Abbé de S. Nicolas qui m'a joué ce tour.* Il ne lui en ſçut pourtant pas mauvais gré. Il conçut même tant d'eſtime pour ſa perſonne, qu'il lui accorda la grace & le retour des Barberins, & voulut même cimenter la réconciliation par une alliance qu'il fit entre les deux familles. Une négociation ſi heureuſe augmenta beaucoup ſa réputation ; & le Roi le nomma, peu de tems après ſon retour, à l'Evêché d'Angers en 1649. Il fut ſacré le 26 Juin de l'année ſuivante dans l'égliſe de Port-Roial de Paris par M. le Bouthillier Archevêque de Tours ſon Métropolitain, aſſiſté des Evêques d'Alby & de S. Malo.

Il parut alors un homme tout nouveau. Comme il connoissoit les obligations de l'Episcopat ; il résolut de se donner tout entier à son Epouse, & de ne jamais s'éloigner d'elle. Il a exécuté cette résolution avec tant d'exactitude, qu'il n'est jamais sorti de son Diocèse, excepté une seule fois que le Prince de Tarente le pria instamment de venir à son château de Thouars, parce qu'il vouloit conférer avec lui sur la Religion. Ce Seigneur déja ébranlé par la lecture du livre de la Perpétuité de la Foi, fut charmé de la douceur, des manieres insinuantes, & surtout de l'éloquence du Prélat ; & après avoir été éclairci sur plusieurs doutes, il rentra avec joie dans le sein de l'Eglise. Il fit encore plus : car, pour lui montrer l'entiere confiance qu'il avoit en sa prudence, il lui remit entre les mains tous les intétêts qui le divisoient d'avec M. le Duc de la Tremouille son pere, & accepta volontiers toutes les voies d'accommodement qu'il lui prescrivit. La conversion de Madame de Soucelles eut des circonstances encore plus remarquables. Cette Dame étoit aussi-bien que sa mere l'exemple du parti protestant ; & M. d'Angers avoit tout tenté pour les gagner l'un & l'autre, comprenant que leur conversion auroit les suites les plus heureuses. La mere se trouvant un jour dangereusement malade dans le Château de Soucelles, se rappella tout ce que M. d'Angers lui avoit dit, témoigna vouloir se faire Catholique, & demanda le Prélat. La fille, sur qui la Grace n'agissoit pas comme sur la mere, versa des torrens de larmes ; mais elle obéit pourtant, & envoya à Angers. Le Prélat avoit

II. Sa conduite pendant son Episcopat. Son zele pour le salut des ames. Exemple remarquable.

alors la fiévre & une groſſe fluxion ſur la poitrine : la ſaiſon étoit fort rigoureuſe : la neige & le froid exceſſif n'auroient point permis de voiager à ceux qui étoient en pleine ſanté. Mais le Prélat s'oubliant lui-même, gagna quelques-uns de ſes domeſtiques, & ſe fit porter dans ſon caroſſe & conduire au château de Soucelles. Il parla à la malade, reçut ſon abjuration, & vint à bout de convertir auſſi Madame de Soucelles que l'exemple de ſa mere n'avoit pû entraîner. Elle avoua qu'il étoit impoſſible de réſiſter à la vérité, lorſqu'elle étoit ſoutenue par un tel Prélat. Cette converſion lui cauſa tant de joie, qu'il ne reſſentit point que ſa fiévre avoit redoublé juſqu'à ce qu'etant de retour à Angers, il ſe trouva fort mal pendant pluſieurs jours.

III. Sa charité pour ſon troupeau.

Cet exemple particulier fait juger du zéle qu'il devoit avoir quand il s'agiſſoit du bien général de ſon troupeau. En voici une nouvelle preuve choiſie entre pluſieurs autres. La Reine mere irritée de la révolte de la ville d'Angers, s'étoit avancée juſqu'à Saumur dans le deſſein d'en preſſer le ſiége, & de lui faire ſouffrir la juſte punition que méritoit un tel crime. Le ſaint Evêque prévoiant les malheurs qui alloient fondre ſur ſon Diocèſe, preſſe, exhorte, ſollicite, propoſe des conditions de paix. Mais tout cela ne ſervit qu'à le rendre ſuſpect, & à le faire chaſſer de la ville par une troupe de factieux, qui trouvoient leur avantage dans les déſordres de la guerre. Ce bon Paſteur oubliant l'injure faite à ſa dignité, ne ſongea qu'à aller trouver la Reine, pour tâcher de la fléchir par ſes larmes & par ſes prieres. Quand il vit qu'elle

étoit inflexible, il eut recours pour obtenir la grace qu'il lui demandoit, à un moien qui montre qu'il n'y a rien de ſi ingénieux que la charité. Cette Princeſſe communioit ſouvent; & comme elle ſe préſenta un jour pour communier lorſqu'il officioit, il s'approcha de la Reine avec un viſage où la majeſté & la modeſtie éclatoient également; & lui préſentant la ſainte hoſtie, il lui dit d'un ton de voix ferme: *Recevez, Madame, votre Dieu, qui a pardonné à ſes ennemis en mourant ſur la croix.* La Reine ne ſongea plus à la vengeance, & fit éprouver peu de tems après aux rebelles toutes les marques de ſa clémence & de ſa bonté.

IV. Sa patience. Son amour pour les pauvres & la pauvreté, pour la priere, pour le travail.

La charité de ce digne Evêque étoit ſans bornes. La longueur & la violence des perſécutions qu'on lui ſuſcita, ne fut jamais capable d'y apporter la moindre altération. Au contraire il fit toujours du bien à ſes ennemis; il étoit paſſé en proverbe: *Que le meilleur titre pour obtenir des graces de M. d'Angers, c'étoit de l'avoir offenſé.* Il aimoit tous les pauvres comme ſes enfans. Il ne manquoit point tous les Dimanches d'aller conſoler ceux qui étoient à l'hôpital. Il recherchoit avec un ſoin particulier ceux que la honte empêchoit de découvrir leur indigence. Pour fournir à leurs beſoins, il ſe réduiſoit lui-même à la pauvreté. C'étoit une choſe tout-à-fait édifiante, dit M. Duſoſſé, de voir ſa maiſon. Ses gardes étoient les pauvres qui bordoient ſouvent en aſſez grand nombre ſon eſcalier; & on n'avoit garde de les rebuter d'une maiſon, où ils étoient regardés comme faiſant partie des domeſtiques. Sa chambre étoit tapiſſée d'une berga-

me fort commune. Tous les meubles qui y étoient ne valoient pas cinquante écus. Sa douceur jointe au zéle avec lequel il ſe portoit à faire du bien à tout le monde lui avoit gagné tous les cœurs. Il terminoit les affaires les plus embarraſſées avec une extrême célérité & une facilité merveilleuſe, parce qu'il allioit beaucoup d'expérience & d'application avec un eſprit naturellement très-vif & très-étendu. Son travail étoit continuel. Tous les jours levé entre deux & trois heures du matin, après s'être rempli de l'eſprit de Dieu dans la priere & la lecture de l'Ecriture-Sainte, il alloit ordinairement à Matines avec ſes Chanoines; & après avoir célébré la Meſſe, il emploioit tout le reſte de la journée à viſiter les malades, à terminer les différends, à répondre à ceux qui le conſultoient. Ses Lettres étoient courtes, mais pleines de ſens: car ſon talent étoit de dire beaucoup en peu de mots, & de parler toujours avec une grande juſteſſe.

V. Autres vertus de ce ſaint Evêque. Sa mort.

Il faiſoit tous les ans la viſite de ſon Diocèſe, & portoit par-tout la lumiere & la paix. Il alloit preſque toujours à pied, voulant tenir ſon corps dans un exercice continuel, & l'endurcir au travail & à la fatigue. Il appelloit fort agréablement ſon caroſſe l'infirmerie, parce qu'il ne ſervoit qu'à ceux de ſa ſuite qui pouvoient marcher. Il joignoit à un travail non interrompu une ſobriété étonnante. On ne concevoit pas comment il pouvoit ſubſiſter avec le peu de nourriture qu'il prenoit. Quoiqu'il eût une maiſon aſſez agréable à deux lieues d'Angers, il fut long-tems ſans la connoître; & quand on lui parloit de promenades, il diſoit que

ſes viſites lui en tenoient lieu. Comme on lui repréſentoit qu'il devoit prendre un jour de la ſemaine pour ſe délaſſer ; *Hé bien*, répondit-il, *je ferai de bon cœur ce que vous ſouhaitez, pourvû que vous me donniez un jour où je ne ſois pas Evêque.* On ne ſera pas ſurpris après cela, que la perte de la vûe, dont il a plû à Dieu de l'affliger ſur la fin de ſa vie, ni ſon extrême vieilleſſe ne l'aient pu empêcher de vacquer aux affaires, s'informant, comme auparavant, de tout, ſuivant tout par lui-même; & qu'il n'ait voulu prendre aucun repos dans un tems où la nature & les infirmités ſemblent y contraindre les hommes les plus laborieux. C'eſt ainſi qu'il a vécu quarante-quatre ans dans ſon Diocèſe, obſervant la plus parfaite réſidence ; & c'eſt en s'acquittant ſi exactement des devoirs de l'Epiſcopat qu'il a mérité d'eſſuier une partie des violences que l'on exerçoit contre ſes parens & ſes amis. Il convenoit en effet qu'un tel Evêque ſouffrît perſécution pour la vérité & pour la juſtice, dans un tems ſur-tout, où l'on ne s'attachoit point à l'une & à l'autre impunément. Nous avons vû avec quel courage il prit la défenſe de Port-Roial dans ſes Lettres au Roi & à l'Archevêque de Paris, & à quelles vexations il s'expoſa plutôt que de bleſſer la ſincérité chrétienne dans la malheureuſe affaire du Formulaire. Il étoit digne d'être un des quatre Evêques unis & perſécutés pour la même cauſe. Il mourut le 8 Juin 1692 âgé de quatre-vingts-quinze ans. Jamais Evêque n'a été plus regretté, plus pleuré, ni mieux canoniſé par la voix du peuple.

II.

VI. M. Felix Vialart, Evêque de Châlons. Ce que S. François de Sales predit de lui. Son éducation. Il embraſſe l'état eccleſiaſtique.

Vie de M. de Vialart.

Felix Vialart nâquit à Paris le 5 Septembre 1613 de parens nobles, qui étoient originaires d'Iſſoire, ville de la Baſſe-Auvergne. Son pere étoit Seigneur de la forêt de Herſe, & Préſident aux Requêtes du Palais. Son mérite l'avoit fait choiſir pour être Ambaſſadeur en Suiſſe, & il y mourut pendant ſon Ambaſſade en 1634. Sa mere Charlotte de Signi avoit de la piété, & prenoit un ſoin particulier des pauvres. La Reine, mere de Louis XIV, la chargea de diſtribuer ſes aumônes pendant les guerres de Paris. La vertu du jeune Vialart parut avec éclat dès ſes plus tendres années. S. François de Sales viſitant un jour ſes parens, ſa mere lui préſenta tous ſes enfans, afin qu'il leur donnât ſa bénédiction. Le ſaint Prélat fut frappé de la phyſionomie du jeune Felix, & après l'avoir bien careſſé, il dit à la pieuſe mere : „ Madame, je vous recommande cet enfant, ſur qui Dieu a de grands deſſeins : il ſera un jour une brillante lumiere de l'égliſe, il l'éclairera & la défendra. „ L'enfant n'avoit alors que ſix ans. Madame de Herſe n'oublia jamais cette eſpéce de prophétie. Elle eut une attention ſinguliere à ne donner à ſon fils que des Maîtres également habiles & vertueux, & elle l'offroit ſans ceſſe à Dieu dans ſes prieres. Elle le mit en penſion au Collége de Navarre, qui étoit alors très-floriſſant. M. de Launoi dit dans l'hiſtoire qu'il a donné de ce Collége, que le jeune Vialart fit des progrès rapides dans l'étude. On le propoſoit comme modéle à ſes condiſciples pour ſon applica-

tion & sa grande sagesse. Après son cours de philosophie, il résolut de lui-même, & sans aucune vûe humaine, de se consacrer à Dieu dans l'état Ecclésiastique. Il s'appliqua à la Théologie, prit les dégrés ordinaires, & fut reçu Docteur en 1638.

VII. Il est sacré Evêque de Châlons.

Le P. Eudes, frere de l'Historien Mezerai, demeuroit encore dans la maison de l'Oratoire, ne s'étant fait chef d'une autre Congrégation qu'en 1643. Il assembloit chez lui plusieurs Ecclésiastiques pour conférer ensemble sur la Théologie & la Morale. M. Vialart, qui profitoit de tout pour augmenter ses lumieres, se trouvoit à ces conférences, & s'y distinguoit. Le P. Eudes conçut pour lui beaucoup d'estime, & en donna une idée avantageuse au Cardinal de Richelieu. En 1640 ce Ministre le nomma Coadjuteur de Châlons, parce que l'Evêque ne pouvoit plus faire ses fonctions à cause de sa vieillesse & de ses infirmités. Ce Prélat mourut avant qu'on eût obtenu des bulles pour la Coadjutorerie. Le Cardinal nomma aussi-tôt M. Vialart à l'Evêché de Châlons malgré sa résistance & les murmures de quelques courtisans, qui croioient que l'on ne devoit mettre qu'un homme de très-haute qualité sur un Siége qui donnoit à ses Prélats le titre de Comte & Pair de France. Le Cardinal disoit publiquement que l'état où se trouvoit le Diocèse de Châlons, demandoit un homme tel que M. Vialart. Il fut sacré le 6 Juillet 1642. Il se rendit bien-tôt à Châlons où sa pieuse mere le suivit, pour y être, comme elle avoit été à Paris, la mere des pauvres.

VIII. Reglemens de la maison.

Dès le premier moment de son Episcopat, Il se proposa pour modéle S. Charles Borro-

mée, Dom Barthelemi des Martirs, & Saint François de Sales. Sans ceſſe il parloit de leurs travaux & de leurs vertus, & l'on peut dire qu'il s'eſt toujours efforcé de marcher ſur les traces de ces grands Evêques. Il trouva dans un état affreux le Diocèſe de Châlons, qui s'étoit le plus reſſenti des maux qu'avoient produits les guerres civiles. Il y avoit un très-grand nombre de Calviniſtes. Le Clergé croupiſſoit dans l'ignorance & dans le libertinage. Le nouvel Evêque commença par bien régler ſa maiſon, afin qu'elle pût ſervir de modéle. Le bel ordre qu'il y établit, étoit comme une prédication continuelle. Il prenoit ſoin par lui-même de ſes domeſtiques, qu'il ne gardoit ordinairement que juſqu'à l'âge de dix-huit ans. Après les avoir formés à la piété, il leur faiſoit apprendre un métier, & en recevoit d'autres qu'il établiſſoit auſſi après leur avoir procuré dans ſa maiſon une éducation chrétienne.

IX. Etabliſſement de Seminaires. Zéle & piété du Prelat.

Dès la premiere année de ſon Epiſcopat, il acheta une grande maiſon dans Châlons pour en faire un Seminaire. Il en confia la conduite à des Eccléſiaſtiques dont le mérite lui étoit connu. Il fit quelque tems après pour cette maiſon des Réglemens qui ont été imprimés, & qui prouvent combien M. Vialart avoit de zéle pour ranimer dans ſon Clergé le véritable eſprit de l'égliſe. Il y choiſit un appartement où il paſſoit une grande partie de l'année. Il y vivoit en commun & au même réfectoire avec les Seminariſtes, qu'il animoit par ſa piété & par ſa ferveur. Il les voioit chacun en particulier, & étudioit leurs inclinations & leurs talens, afin de mieux connoître leur vocation. Il

tâchoit de ſonder leur cœur, & de pénétrer les vûes qu'ils avoient en deſirant d'embraſſer l'état Eccléſiaſtique. Quoiqu'il offrît le ſaint Sacrifice de la Meſſe preſque tous les jours, il ſembloit qu'il l'offroit chaque fois avec une ferveur toute nouvelle. Le ſaint exercice de la priere faiſoit ſes délices, parce qu'il y puiſoit la force & la conſolation dont il avoit beſoin dans les travaux du miniſtere. Malgré la délicateſſe de ſon tempérament il ſe levoit la nuit pour paſſer trois ou quatre heures en prieres. Il établit à Joinville un autre Seminaire où la piété & la ſcience Eccléſiaſtique n'étoient pas moins cultivées qu'à Châlons. Il avoit acheté une maiſon à Sainte-Menehould pour y former un pareil établiſſement ; mais les oppoſitions de la Ville firent échouer ce projet.

X. Sollicitude paſtorale. Application à toutes ſortes de bonnes œuvres.

Il emploioit en toute ſorte de bonnes œuvres non-ſeulement tous les revenus de ſon Evêché, mais encore ſes propres biens qui étoient conſidérables. Il veilloit lui-même ſur les Curés, & ne les perdoit jamais de vûe. Il ſavoit tout ce qui ſe paſſoit dans les paroiſſes, & entroit dans un détail qui paroît inconcevable. Il exhortoit les Curés à le venir voir ſouvent, & il leur témoignoit une bonté & une amitié qui lui attiroit leur confiance. Auſſi ne trouva-t-il aucune oppoſition de leur part quand il voulut établir des Conférences Eccléſiaſtiques, & faire recevoir les Réglemens ſi ſages, qui font tant d'honneur à ſon Epiſcopat. Au reſte, il ne leur demandoit rien qu'il ne fît le premier. Il ne croioit pas même ſe trop abbaiſſer en faiſant le Catéchiſme aux enfans. Son zéle s'étendoit à tout. Il travailla

avec ſuccès à la converſion des Calviniſtes, qui étoient en grand nombre dans ſon Diocèſe, & contribua à celle de M. de Turenne, en lui procurant d'excellens livres. Il établit des écoles dans les paroiſſes des Villes & de la campagne, fit diſtribuer de bons livres, s'appliqua à ſoulager les pauvres, & fit, pour la diſtribution de ſes abondantes aumônes, un réglement qui montre quelle étoit ſa prudence & ſon diſcernement.

XI. Attention à reprimer les déſordres. Synodes. Rituel. Reforme du clergé ſeculier & Régulier.

Il reprimoit les déſordres avec autant de zéle qu'il en avoit pour procurer des ſecours temporels. Il emploioit tout ce qu'il avoit d'autorité pour empêcher la fréquentation des cabarets, les danſes & tout ce qui pouvoit corrompre les mœurs. Quand il arrivoit des Comédiens à Châlons, il leur envoioit quelque argent, avec ordre de partir promptement du Diocèſe. Il ne s'abſentoit jamais que par une néceſſité indiſpenſable, pour le bien particulier de ſon troupeau, ou pour l'intérêt général de l'égliſe. Il faiſoit tous les ans la viſite de ſon Diocèſe, ou par lui-même, ou par M. l'Evêque d'Olonne; & le plus ſouvent ils la faiſoient enſemble. Ces deux illuſtres Prélats ont toujours travaillé de concert, & partagé les pénibles fonctions du miniſtere. M. d'Olonne, qui n'avoit pas de ſiége, étoit charmé de concourir à tout le bien que faiſoit M. de Châlons. Il a témoigné dans toutes les occaſions ſon attachement à la ſaine Doctrine & aux célébres Théologiens que les Jéſuites perſécutoient, ſous prétexte de Janſéniſme, & il étoit bien digne de ſervir de Coadjuteur à M. Vialart. Nous ne pouvons entrer dans le détail de tout ce que fit M. de Châlons pour le bien de ſon Diocèſe,

des Synodes qu'il tint, des Ordonnances qu'il rendit, de la diſcipline qu'il établit, des bons Miniſtres qu'il forma. Il donna un excellent Catéchiſme & un ſolide Rituel. L'un devoit ſervir à répandre la lumiere, & l'autre à empêcher la profanation des Sacremens. Il fonda des Urſulines à Châlons pour y travailler à l'inſtruction des jeunes filles, & établit des Régentes dans tout le Diocèſe pour la même bonne œuvre. Le zéle de ce digne Prélat, pour l'inſtruction de la jeuneſſe, le porta à favoriſer l'établiſſement des Prêtres de la doctrine Chrétienne, dont le but principal eſt de faire le Catéchiſme & des inſtructions familieres. Il réforma les Dominicains de Châlons, & rendit leur maiſon, auparavant l'opprobre du Diocéſe, comme un Séminaire d'où l'on a vû ſortir d'excellens Religieux, qui ont édifié par leur piété, & qui ont répandu la lumiere par leurs ſolides inſtructions. Le Prélat voulant remédier à l'oiſiſiveté de ſon Clergé, lui adreſſa un Réglement de vie, auquel il le conjura d'être fidéle. Il y entre dans le détail de tout ce qu'un Eccléſiaſtique doit faire depuis le moment de ſon lever, à cinq heures du matin, juſqu'au coucher, à neuf ou dix heures du ſoir.

XII. Attachement de M. de Châlons à la ſaine Doctrine. Part qu'il prend aux affaires de l'Egliſe.

On conçoit qu'un Evêque ſi zélé pour le bien de ſon Diocèſe, ne pouvoit être indifférent à celui de toute l'égliſe. Il approuva le Livre de la fréquente communion, & le défendit contre ceux qui oſerent l'attaquer. Il travailla efficacement à pacifier les troubles que cauſoit l'exaction du Formulaire. Nous avons vû la part qu'il eut à la paix de Clément IX. Vivant dans un tems orageux, où l'égliſe de France étoit ſi violemment agi-

tée, il s'oppoſa comme un mur d'airain à tous les ennemis de la ſaine doctrine, dont le dépôt lui étoit confié. Il condamna l'Apologie des Caſuiſtes, digne production de la Société. Nous ne diſſimulerons pas néanmoins, qu'une modération quelquefois pouſſée à l'excès, & une attention trop grande pour la Cour, lui firent faire quelques fauſſes demarches. Mais les dernieres qu'il fit rectifierent ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans quelques-unes des premieres, & les miracles que Dieu a opérés par ſon interceſſion, ſont une preuve que Dieu n'a eu égard qu'à la multitude de ſes bonnes œuvres, & à la charité ardente qui les a animées.

XIII. Il adopte le livre des Réflexions Morales.

M. Vialart avoit une ſinguliere eſtime pour le P. Queſnel. C'eſt avec lui qu'il traita quand il fut queſtion de convenir des conditions auſquelles il donnoit la conduite de ſon Seminaire aux Prêtres de l'Oratoire. Il adopta en 1671 le Livre des Réflexions Morales ſur les Evangiles, & en recommanda la lecture, non-ſeulement aux Eccléſiaſtiques, mais encore à tous les Fidéles, dans un Mandement qui fut mis à la tête du Livre. « Nous avons cru, dit-il aux Curés & aux Vicaires de ſon Diocèſe, ne pouvoir mieux vous engager à cette occupation ſi ſainte & ſi utile, (la lecture de l'Ecriture ſainte) qu'en vous faiſant part de cet excellent Ouvrage, que la Providence de Dieu nous a mis entre les mains, & que nous avons examiné avec beaucoup d'application & de ſoin. Il faut, ajoute-t-il, que l'Auteur ait cette charité lumineuſe, dont parle S. Auguſtin, & qu'il ait été long-tems diſciple dans l'école de l'Eſprit Saint qui a dicté ce divin Livre, pour

avoir pénétré avec tant de clarté & d'onction dans l'intelligence des Myſteres & des enſeignemens du Verbe Incarné, & nous eſpérons que Dieu verſera ſa bénédiction ſur la lecture que vous en ferez, & que nous vous recommandons inſtamment. Elle ne vous ſera pas ſeulement utile pour votre édification, mais auſſi pour faciliter les inſtructions chrétiennes que vous devez à vos peuples : cet Auteur aiant éclairci le texte de l'Evangile par de très-pieuſes réflexions, qui, pour être aſſez courtes, ne laiſſent pas de porter ordinairement bien des lumieres dans l'eſprit & de l'onction dans le cœur. „ Tel eſt le témoignage avantageux que M. de Châlons crut devoir rendre aux Réflexions Morales & au P. Queſnel. Il les liſoit lui-même aſſiduement, & y trouvoit toujours de nouveaux ſujets d'édification.

XIV. *Diverſes actions éclatantes de M. de Châlons. Uſage qu'il fait de ſon credit auprès de Louis XIV.*

Ce Mandement de M. de Châlons étoit du mois de Novembre 1671. Le mois ſuivant l'illuſtre Prélat reçut ordre de Louis XIV de ſe diſpoſer à célébrer à Châlons le mariage de Philippe de France Duc d'Orléans, deuxiéme fils de Louis XIII. Ce Prince, qui étoit veuf de Henriette-Anne Princeſſe d'Angleterre, alloit épouſer Charlotte-Elizabeth de Baviere. La cérémonie ſe fit à Châlons avec beaucoup de magnificence ; & M. Vialart donna dans cette circonſtance de nouvelles preuves de ſa ſageſſe & de ſa piété. Le Roi avoit conçu pour ce Prélat une très-haute eſtime, & il la lui témoignoit dans toutes les occaſions. Nous avons vû combien ce Prince avoit été ſatisfait des peines que M. de Châlons s'étoit données, de concert avec M. de Sens, pour pacifier les troubles dont l'égliſe de

France étoit agitée à l'occaſion du Formulaire. M. Vialart avoit réconcilié dans le même tems pluſieurs Généraux d'Ordres Réguliers, qui diſputoient avec vivacité ſur leurs droits réciproques. Louis XIV charmé de ce ſuccès, avoit changé dans les armoiries du Prélat la Couronne de Comte en celle de Duc. M. de Châlons profitoit de ſon crédit pour le bien général de l'égliſe & le ſervice de ceux qui avoient recours à lui. M. Joli Evêque d'Agen ne pouvant réduire les Réguliers, qui alléguoient leurs priviléges contre les réglemens les plus néceſſaires qu'il faiſoit, & qui avoient toujours ſoin de ſe pourvoir à Rome, pria M. de Châlons de lui faire rendre juſtice. M. Vialart en parla au Roi, qui nomma quelques Evêques pour juger le différend, & ſur leur avis rendit en ſon Conſeil un Arrêt en faveur de M. d'Agen. M. de Châlons craignant que le Nonce n'empêchât la publication de l'Arrêt, & même qu'il ne fît changer le Roi, alla ſur le minuit prier M. le Prince & cinq ou ſix autres Seigneurs, de ſe trouver au lever du Roi, pour féliciter Sa Majeſté de l'Arrêt qui venoit d'être rendu. Cette même nuit le zélé Prélat fit imprimer l'Arrêt. Le lendemain matin, quand le Nonce alla en porter ſes plaintes au Roi, il ne fut point écouté, parce que M. le Prince & les autres Seigneurs avoient prévenu le Roi, comme M. Vialart les en avoit priés. Ce trait montre quelle étoit l'activité de cet Evêque, quand il s'agiſſoit de faire le bien, & quel crédit il avoit à la Cour.

XV. Sa réputation. Attachés lui attiroit quantité de conſultations des

Sa grande expérience dans la conduite des ames & dans le gouvernement d'un Diocèſe

Prélats qui vouloient travailler avec fruit. M. le Tellier, alors Coadjuteur de Reims, prenoit ſouvent ſes avis ; & ce fut en les ſuivant, qu'il rendit l'égliſe de Reims ſi floriſſante quand il eut le gouvernement en chef. M. de Châlons rendit le même ſervice à M. d'Hoquincourt, Evêque de Verdun, à M. Boſſuet, depuis Evêque de Meaux, & à M. Brûlart de Silleri, Evêque de Soiſſons. Ils viſitoient ſouvent M. Vialart, & en arrivant chez lui, ils diſoient qu'ils venoient à l'école, tant ils avoient de reſpect pour ſa perſonne & de déférence pour ſes avis. M. de Soiſſons (de Silleri) en particulier lui étoit intimement attaché. Il avoit été élevé ſous ſes yeux dans ſon Seminaire, & il l'avoit pris pour ſon modéle, dès qu'il fut fait Evêque. M. le Camus, Evêque de Grenoble & depuis Cardinal, le regardoit auſſi comme ſon maître, & ſe rappelloit ſans ceſſe les ſages avis qu'il en avoit reçus. Dans le ſéjour que M. Vialart fit à Paris lorſque ſe négocioit la paix de Clément IX, il viſitoit ſouvent les Communautés du Val-de-Grace, du Calvaire, des Carmelites, & travailloit à faire avancer les Religieuſes dans la perfection de leur état.

chement qu'ont pour lui les plus grands Prélats.

Dans les autres viſites qu'il étoit obligé de rendre, il ne ſe propoſoit jamais que la gloire de Dieu & le ſalut du prochain. Il voioit ſouvent la Reine, & ne s'entretenoit avec elle & les Dames qui l'accompagnoient, que des vérités de la Religion & de la grande affaire du ſalut. La Reine l'entretenoit de ſes peines ; & le Prélat lui parloit avec tant de prudence, qu'il ne pouvoit craindre que le Roi s'en bleſsât ſi ſes diſcours étoient rap-

XVI. Il eſt reſpecté à la Cour comment il s'y conduiſoit.

portés, & avec tant d'onction, que la Reine en étoit toute pénetrée. Les Dames de la Cour qui avoient quelque goût pour la piété, ſe diſoient les unes aux autres : *Voilà S. François de Sales reſſuſcité.* M. Vialart voioit auſſi fort ſouvent Madame la Ducheſſe de Longueville & Mademoiſelle de Vertus. Il aſſiſtoit à des Aſſemblées de charité, & contribuoit à les rendre communes dans Paris. Il n'eſt pas poſſible de dire combien ſa réputation étoit répandue. Le grand Prince de Condé, l'homme de ſon tems qui ſe connoiſſoit le mieux en hommes, diſoit de ce Prélat : que ſa vertu étoit ſolide, mais ſans grimace, qu'elle n'épouvantoit perſonne, quoiqu'elle fût extrêmement exacte, & que ſi les dévots de la Cour avoient été faits comme lui, la dévotion n'y auroit pas été ſi décriée. Les plus grands Seigneurs ſe faiſoient un plaiſir & un honneur de lui donner des marques de la conſidération qu'ils avoient pour lui. Cependant il leur parloit avec liberté, ſoit pour les faire entrer en quelque bonne œuvre, ſoit pour les reprendre de quelque défaut. En général c'étoit ramener l'ordre dans une famille ou dans une compagnie un peu dérangée, que d'y annoncer ſeulement la venue du Prélat. Sa préſence inſpiroit le reſpect, & une de ſes paroles dite avec la douceur & la piété qui les accompagnoient toutes, faiſoit plus d'impreſſion, que les plus vives remontrances n'en faiſoient dans la bouche d'un autre.

XVII. Eſtime que le Roi avoit pour lui. Trait remarquable de Louis XIV.

Il alloit quelquefois chez le Roi, mais rarement, & ſeulement quand quelqu'affaire importante l'y appelloit. M. de la Feuillade, Evêque de Metz, le pria un jour d'y venir avec

avec lui. Il s'en excusa sur ce qu'il n'avoit rien à dire à Sa Majesté. M. de Metz lui fit tant d'instances, qu'il se rendit pour ne pas le désobliger. Comme ils étoeint ensemble dans les appartemens avec environ trente Evêques, le Roi sortant pour aller à la Messe, apperçut M. Vialart, l'appella, le fit entrer dans son appartement, & l'entretint pendant un quart-d'heure. Ils sortirent ensemble, & Sa Majesté voiant cette multitude d'Evêques qui étoit dans la salle des Audiences, leur dit à haute voix, en leur montrant M. Vialart : « Imitez M. de Châlons, Messieurs; demeurez dans vos Diocèses, travaillez-y comme lui, au lieu d'être si souvent & si long-temps ici à perdre votre tems, & je vous en estimerai davantage. » Le Roi étant entré dans sa chapelle, ces Prélats s'approcherent de M. de Châlons, & lui dirent qu'il venoit de leur attirer une réprimande à laquelle ils ne s'attendoient pas. Il leur répondit avec douceur, qu'il n'avoit aucune part à ce que le Roi venoit de leur dire; mais qu'il ne comprenoit pas lui même ce qu'ils pouvoient faire si long-tems & si souvent à la Cour & à Paris; à quoi ils ne répliquerent rien.

XVIII. Les Jesuites travaillent à indisposer le Roi contre lui.

Dans le tems que Paris, toute la France, & Rome même retentissoient des louanges que chacun donnoit à M. Vialart, les Jésuites ennemis de tout bien semoient sourdement de mauvais bruits contre lui. Ils ne cherchoient que l'occasion de le chagriner, & ils crurent la trouver quand ils virent qu'il avoit engagé M. d'Alet à lui céder M. Feideau Docteur de Sorbonne, pour lui donner la Cure de Vitri-le-François. Nous verrons

ailleurs la perſécution qu'ils ſuſciterent à ce digne Curé, qu'ils repréſenterent au Roi comme un des plus grands Janſéniſtes. Le P. de la Chaiſe, Confeſſeur du Roi, & M. de Harlai, Archevêque de Paris, profiterent de cette occaſion pour prévenir le Roi contre le reſpectable Prélat, en le faiſant paſſer pour un de leurs Chefs. M. de Châlons alla trouver le Roi en 1674 pour juſtifier ſa conduite & celle de M. Feideau. Il fut bien reçu de Sa Majeſté, mais il s'apperçut néanmoins qu'elle n'étoit plus la même à ſon égard. Aïant demandé pour Coadjuteur M. de Noailles, (depuis Archevêque de Paris & Cardinal,) le Roi lui dit en riant : « *Non, vous me le gâteriez, j'en ai beſoin ailleurs.* » Il ne perdit pas l'eſpérance de l'avoir pour ſucceſſeur, & dit qu'il eſpéroit que le Roi ſe ſouviendroit de ſa demande ; & il ne ſe trompa pas, comme tout le monde le ſait.

XIX. Derniere maladie du ſaint Prélat.

Quoique les Jéſuites ne ceſſaſſent de décrier M. Vialart dans l'eſprit du Roi en le faiſant paſſer pour protecteur déclaré des prétendus Janſéniſtes ; & que ce Prélat lui-même autoriſât cette accuſation par les témoignages qu'il rendoit en toutes occaſions à la paix de Clément IX dont il avoit été un des Médiateurs, Louis XIV ne laiſſoit pas de conſerver toujours pour lui un fond d'eſtime qu'il ne lui étoit pas poſſible de diſſimuler. Il le deſtina en 1680 : trois mois avant que ce grand Prélat mourût, pour donner la bénédiction nuptiale à M. le Dauphin, qui épouſa à Châlons au mois de Mars la Princeſſe Anne-Marie-Chriſtine de Baviere. La maladie de M. de Châlons l'empêcha de faire la cérémonie, qui fut faite dans la

chapelle de l'Evêché par le Cardinal de Bouillon, qui alla lui-même lui en demander la permiſſion. Toute la Cour prit part à ſon indiſpoſition. L'eſtime & le reſpect que l'on avoit pour lui, occaſionnerent tant de viſites, que ſa langeur ſe changea en un épuiſement, qui fit craindre que ſa mort ne fût très-prochaine. Il le crut lui-même, & demanda le ſaint Viatique, qu'il réçut le jour du Vendredi-Saint au milieu des larmes de ſon Clergé & de ſon peuple, qui étoient pénétrés de la plus vive douleur de la perte dont ils étoient menacés. Il n'eut depuis preſque plus de repos, & les remédes multipliés ne ſervirent qu'à augmenter le mal. Il ne ceſſoit cependant de s'occuper du bien de ſon Diocèſe en particulier, & de celui de l'Egliſe en général.

XX. Il écrit au Roi ſur les violemens de la paix de clément IX, & lui fait connoître le P. de la chaiſe & l'Archevêque de Paris.

Quinze jours avant ſa mort, il recueillit ce qui lui reſtoit de forces pour dicter à ſon Secrétaire une lettre à Louis XIV ſur les violemens de la paix de Clément IX. En voici quelques traits. Après avoir dit au Roi que ſi ce ſont ceux qu'on décrie ſous le nom de Janſéniſtes qui violent cette paix, il faut les punir ſévérement; il ajoute : « Mais auſſi, s'il ſe rencontre que ce ſoient ceux qu'on connoît dans tout le monde ſous le nom du parti contraire aux Janſéniſtes prétendus, qui continuent à troubler l'Egliſe, faiſant paſſer pour des héréſies les ſentimens les plus orthodoxes, quand ils ſe trouvent contraires à leurs opinions particulieres; qui décrient en particulier & en public les gens qu'ils n'aiment point, les traitant de Janſéniſtes,... enfin s'il ſe trouve que ce ſoient eux qui brouillent les conſciences, & qui pour tout

ramener à leur conduite, étendent cette tache de Janséniſme pretendu à tout ce qui n'eſt pas de leur ſentiment, & à toutes les perſonnes, pour vertueuſes & orthodoxes qu'elles ſoient, lorſqu'elles ne s'accommodent pas de leurs maximes, Votre Majeſté ne ſauroit les punir trop rigoureuſement. „ Le ſaint Prélat dit enſuite que ſans cela ceux qui font conſiſter tout leur zéle à être oppoſés aux prérendus Janſéniſtes, exerceront impunément leurs animoſités particulieres, ſans qu'on oſe leur réſiſter, & ne ceſſeront de noircir par le phantôme du Janſéniſme les plus ſaintes pratiques de l'égliſe & la Morale la plus pure. « C'eſt ce dernier déſordre, Sire, ajoute M. de Châlons, que ne voient que trop déja dans leurs Diocèſes, beaucoup d'Evêques qui font attention à ce qui s'y paſſe. „ Il déclare à Sa Majeſté que ſi en cette occaſion elle ſe conduit autrement qu'elle ne devroit, c'eſt qu'elle ne connoît pas elle-même ni les perſonnes dont il s'agit, ni le fond des choſes dont il eſt queſtion, & que d'ailleurs elle eſt environnée de gens qui lui en donnent ſans ceſſe des idées fauſſes. « J'oſe donc, Sire, continue ce grand Evêque, conjurer Votre Majeſté au nom de Dieu devant lequel je vais paroître, & devant qui elle paroîtra quelque jour, de vouloir bien ſe faire informer par des perſonnes éclairées, déſintéreſſées, & de piété, de l'état où eſt maintenant l'Egliſe de France, & de tout ce qui s'y eſt paſſé au ſujet de la paix qu'elle lui a procurée par ſes ſoins, & de vouloir bien ſe ſervir de la lumiere naturelle que Dieu a donnée ſi droite à Votre Majeſté, pour comprendre que tant qu'elle ne connoî-

tra pas aſſez cette affaire ſi importante. Elle ne la pourra régler avec la même équité qu'elle fait toutes les autres ; & qu'elle ne la pourra connoître telle qu'elle eſt, tant qu'il ne lui en viendra d'idées que par des canaux auſſi ſuſpects & auſſi peu fidéles qu'eſt le canal de ſon Confeſſeur, qui ne peut ne pas être dans les intérêts de ſa compagnie, & le canal de l'autre perſonne, (M. de Harlai Archevêque de Paris) par les yeux de laquelle Elle voit toutes les affaires Eccléſiaſtiques, quoique ce derneir paroiſſe ſi peu mériter la confiance dont l'honore Votre Majeſté, ſurtout dans l'affaire dont il s'agit où elle l'a vû faire des perſonnages ſi contraires, ſelon qu'ils lui convenoient pour aller à ſes fins. Dieu m'eſt témoin, Sire, que c'eſt avec la derniere douleur que je me ſens obligé à parler de la ſorte à Votre Majeſté, d'une perſonne qui paroît lui être agréable, & qui tient un auſſi grand rang dans l'Egliſe ; que les engagemens preſſans de ma conſcience, & les jugemens de Dieu que je vois de près, pouvoient ſeuls me porter à cette démarche ſi éloignée de mes manieres d'agir ordinaires ; & que j'aurois eu encore bien plus de peine à m'y réſoudre, ſi Votre Majeſté ne m'avoit fait l'honneur de m'ordonner en différentes occaſions de lui dire avec ſincérité & avec confiance tous mes ſentimens ſur cette affaire. Je le fais donc, Sire, pour la derniere fois de ma vie, &c. „ Mais Vialart remit cette Lettre à un ami qu'il chargea de l'envoier au Roi par la voie de la poſte, auſſi-tôt qu'il ſeroit expiré.

Ses derniers ſoins regarderent les pauvres, qui avoient toujours été l'objet de XXI. Dernier

foins du ſaint Evêque. Sa mort. Ses funérailles.

ſa tendreſſe. Ce ſaint Prélat qui jouiſſoit de quarante mille livres de rente de ſon patrimoine, lorſqu'il entra à Châlons, ſe voiant preſque réduit au rang de ceux en faveur de qui il s'étoit dépouillé de tout, & voulant faire encore un dernier effort pour les aſſiſter, fit vendre ſa croſſe, un calice, des chandeliers, & quelques autres piéces d'argenterie pour environ deux mille livres. Le lendemain 4 Juin il fit vendre pour la même ſomme des meubles & effets pour ſervir à l'exécution de ſon teſtament. Malgré tant de bonnes œuvres qu'il alloit porter au tribunal du Souverain Juge, il trembloit en penſant au compte qu'il alloit rendre. Ses douleurs devinrent extrêmement aiguës les derniers jours de ſa vie, & ſe terminerent à une agonie où il parut fort tranquille. Quand il eut perdu l'uſage de la parole, on le vit toujours prier de cœur & d'eſprit, les yeux & les mains levées vers le Ciel. On récita auprès de ſon lit l'hiſtoire de la Paſſion de Jeſus-Chriſt ſelon S. Jean; & dès que cette lecture fut finie, il expira. Il avoit reçu le Saint Viatique pour la troiſiéme fois quelques jours auparavant, & le Sacrement de l'Extrême-Onction. Sa mort arriva le dixiéme de Juin 1680 le Lundi de la Pentecôte un peu avant midi. Dès qu'on en eut appris la nouvelle, on accourut en foule au Seminaire où il étoit mort, pour le voir, baiſer ſes pieds, & emporter quelque choſe de ſes habits. Quand on crut avoir aſſez ſatisfait la dévotion du peuple, on ferma les portes du Seminaire & celles de l'appartement du S. Prélat. Mais le zéle du peuple le porta juſqu'à enfon-

cer toutes les portes. Chacun publioit ce qu'il savoit des vertus & des bonnes œuvres de cet admirable Evêque. C'étoit un panégyrique anticipé, mais vrai, simple, sans fard, sans autre ornement que celui de la sincérité. Le convoi se fit le lendemain dans son église Cathédrale, au milieu des gemissemens de son Clergé & de son peuple. Il fut inhumé au bas des degrès du Sanctuaire, & l'on mit sur sa tombe une belle Epitaphe Latine composée par M. l'Abbé Laigneau, Docteur de Sorbonne; Doien de la Cathédrale, & depuis Supérieur de la Maison des Incurables à Paris.

XXII. Exces auquel le portent ses ennemis. Leurs calomnies auprès du Roi.

La Lettre écrite au Roi, dont nous venons de parler, fut remise à Sa Majesté, avant qu'on eût appris en Cour la mort du Prélat. Elle irrita ceux qu'elle regardoit, & ils eurent grand soin d'en donner au Roi une idée fort desavantageuse. Le Prince se fâcha dans le moment contre M. de Châlons; mais aiant aussitôt appris qu'il étoit mort, il ne put s'empêcher de témoigner qu'il venoit de perdre un des plus grands & des plus saints Evêques de son Royaume. Ce témoignage chagrina les ennemis du saint Prélat. Ils osérent publier à la Cour & dire au Roi que, quoique M. Vialart eût été long-tems malade, il étoit mort néanmoins sans recevoir les Sacremens. Cette calomnie fit impression sur Louis XIV, qui ne pouvoit croire qu'on voulût lui en imposer. Mais on ne tarda pas à le désabuser. Le Chapitre de Châlons envoia à Sa Majesté un certificat signé de tout le Corps, & de tout ce qu'il y avoit de plus respectable à Châlons, par lequel on attesta que le Prélat avoit reçu trois fois le saint Viatique pendant sa maladie. Le Roi auroit

dû ſans doute ne jamais oublier ce trait, & en faire uſage pour juger du caractere de ceux qui le trompoient d'une maniere ſi indigne. Mais ces infatigables calomniateurs continuerent d'être en faveur ; & ne pouvant plus faire de peine au Prélat au ſujet de ſa derniere Lettre au Roi, ils empêcherent que le Seminaire ne demeurât aux Peres de l'Oratoire, & le firent donner aux Lazariſtes, quoique M. Vincent ne les eût établis que pour faire des miſſions à la campagne.

XXIII. Témoignage éclatant que rend Louis XIV au mérite de M. de Châlons. Belles paroles de ce Prince.

Louis XIV rendu à lui-même ne tarda pas à connoître la perte que l'Egliſe & l'Etat venoient de faire par la mort de M. Vialart. Les premiers ſentimens que ce Prince avoit eus pour un Evêque dont la ſainteté lui avoit été connue, reprirent le deſſus dans ſon cœur, & il lui rendit la juſtice qui lui étoit dûe. En voici une preuve bien éclatante. Quelque temps avant de mourir, M. de Châlons avoit reçu du Pape Innocent XI un Bref par lequel il le chargeoit de faire au Roi des repréſentations ſur un article fort délicat, qui regardoit la conduite perſonnelle de ce Prince. Le ſaint Pere ſentoit bien que l'Archevêque de Paris, ni le P. de la Chaiſe Confeſſeur, n'étoient pas propres à être chargés d'une commiſſion de ce genre, qui demandoit un Prélat d'un mérite diſtingué. Il s'étoit donc adreſſé à M. de Châlons. La mauvaiſe ſanté de ce ſaint Evêque ne lui permettant pas de venir pour s'acquitter de vive voix de cette commiſſion, il écrivit une Lettre très-forte à Sa Majeſté, en lui envoiant le Bref du Pape. Cette Lettre ne fut renduë qu'après ſa mort. Elle fit beaucoup de bruit en Cour, & des Evêques dévoués aux

Jeſuites voiant qu'elle chagrinoit le Roi, en prirent occaſion de déchirer la mémoire d'un homme dont toute la vie avoit été la condamnation de la leur. La calomnie n'auroit pas été ſi-tôt appaiſée, ſi le Roi lui-même n'eût entrepris la défenſe de celui que l'on attaquoit ſi lâchement, & s'il n'eût fermé la bouche aux envieux de ce grand ſerviteur de Dieu, & aux ennemis de la pureté de ſa doctrine, en diſant en préſence de toute ſa Cour : *Je veux moi-même rendre l'honneur qui eſt dû à celui que j'ai toujours regardé comme le plus digne de tous les Prélats de mon Roiaume. en déclarant qu'il m'a parlé pluſieurs fois en particulier avec une ſainte liberté, dont je ne me ſuis jamais fâché, pour me repréſenter les choſes que je devois faire pour mon ſalut & celui de mes ſujets. J'ai toujours eu beaucoup de confiance en ſes bonnes prieres. C'eſt pourquoi j'ai ſujet d'eſpérer que le Seigneur l'aiant couronné de ſa gloire éternelle, il intercédera pour moi auprès de ſa Divine Majeſté, afin de pouvoir mettre en pratique par le ſecours de la Grace, les avis ſalutaires qu'il a eu la charité de me donner.* Voilà aſſurément un des plus beaux traits de la vie de Louis XIV. Celui qui ſuit ne lui fait pas moins d'honneur : *Qu'on diſe tout ce que l'on voudra de ce bon Evêque pour le décrier*, dit ce Prince dans une autre occaſion ; *que ſa Morale étoit trop ſévere; qu'il étoit un Janſéniſte; je n'en crois rien, parce que je ſuis attaché à tout ce qu'en ont toujours penſé les ſouverains Pontifes, & en particulier celui qui occupe à-préſent le Saint Siége, puiſque c'eſt par ſon ordre qu'il m'a écrit cette Lettre, dont je reſpecte & révere les bons & ſalutaires avis, comme le Roi David avoit*

reçu très-bien ceux que lui donna le Prophête Natham. Le Roi en ajoutant ces derniers mots, ne vouloit pas qu'on ignorât le vrai ſujet de la Lettre du ſaint Evêque.

XXIV. Miracles opérés à l'interceſſion de M. Vialart.

Après ſa mort, une infinité de perſonnes eurent recours à ſon interceſſion. On vint de toutes parts ſur ſon tombeau l'implorer dans les beſoins publics & particuliers. Il n'y avoit pas de moment dans le jour où ſa tombe ne fût chargée d'un nombre de perſonnes qui venoient y prier avec foi & avec ferveur. Il a fallu le ſouffrir même pendant les Offices; & le Chapitre ordonna de laiſſer toujours les portes du chœur ouvertes. C'eſt ce qui eſt rapporté par feu M. l'Abbé Laigneau dans ſa Lettre au célébre Dom Mabillon, imprimée dans le Tome premier des Œuvres poſthumes de ce ſavant Bénédictin. On voit par la même Lettre que ce n'a pas été inutilement que l'on a eu recours à l'interceſſion de M. Vialart. M. Laigneau rapporte pluſieurs guériſons miraculeuſes opérées ſur ceux qui l'avoient invoqué, & il y en a beaucoup plus qu'il n'en rapporte. On en voit le détail dans le Recueil de piéces, contenant les informations juridiques faites par ordre de M. Gaſton. Jean-Baptiſte-Louis de Noailles, qui ſuccéda à ſon frere Louis-Antoine dans l'Evêché de Châlons. Ce Recueil a été imprimé il y a vingt ans à Nanci chez Joſeph Nicolai.

XXV. Autres grands Evêques de France. M. de Gondrin, Archevêque de Sens.

III.

L'Egliſe de France eut encore dans le dix-ſeptiéme ſiécle d'autres grands Evêques, qui ſe diſtinguerent par leur zéle pour la ſaine doctrine & pour la bonne morale. Les

dix-neuf qui prirent ſi généreuſement la défenſe des quatre dans l'affaire du Formulaire étoient la plûpart d'un mérite diſtingué. Outre ces vingt-trois qui étoient alors comme l'élite du Clergé de France, il y en avoit d'autres dans les mêmes ſentimens, & auſſi zélés pour le bien de l'égliſe. Nous nous contenterons d'en faire connoître quelques-uns.

Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin naquit en 1620 au château de Gondrin dans le Diocèſe d'Auch, & fit ſes études au Collége de la Fléche. Il alla fort jeune à Paris, où il recommença ſa Philoſophie dans l'Univerſité, & étudia en Théologie dans les Ecoles de Sorbonne. Octave de Bellegarde Archevêque de Sens ſon couſin le demanda, & l'obtint de la Reine Régente pour Coadjuteur en 1644, dans le tems qu'il ſe diſpoſoit à prendre les dégrés. M. de Bellegarde étoit ſavant & verſé dans l'Antiquité Eccléſiaſtique. Il fut un des premiers approbateurs du Livre de la fréquente Communion de M. Arnauld, & l'un des plus zélés défenſeurs de la précieuſe doctrine qu'il contient. M. de Gondrin, qui devint Archevêque à ſa mort arrivée en 1646, n'eut pas moins de zéle pour la bonne doctrine. Il interdit les Jéſuites, & leur fit obſerver dans tout ſon Diocèſe cette interdiction pendant tout le tems qu'ils refuſerent de ſe ſoumettre à ſes Ordonnances, c'eſt-à-dire pendant vingt-cinq ans. Ce grand Prélat défendit avec vigueur les intérêts de l'Egliſe & de l'Epiſcopat en toute occaſion, dans les Aſſemblées du Clergé, & auprès de toutes les Puiſſances. Nous avons eu ſouvent occaſion de parler de lui dans

l'hiſtoire des cinq propoſitions, du Formulaire & de la paix de Clément IX. Nous avons vû tout ce qu'il fit de concert avec M. de Châlons pour procurer cette paix. Aiant été diſgracié pour une choſe qui lui fait honneur, & dont ſa niéce Madame de Monteſpan étoit l'objet ; il ſe renferma dans ſon Diocèſe, & s'y appliqua ſans relâche à tous ſes devoirs. Il a donné pluſieurs Lettres & Ordonnances Paſtorales ſur les principaux points de la Diſcipline Eccléſiaſtique, & ſur les principales matieres de la Morale. Il fut un des premiers Evêques qui cenſurerent l'Apologie des Caſuiſtes, & qui combattirent la morale relâchée. Il mourut dans de grands ſentimens de piété le 20 Septembre 1674 âgé de cinquante-quatre ans.

IV.

XXVI. M. Godeau Evêque de Vence. Sa vie.

Antoine Godeau, Evêque de Graſſe & de Vence, iſſu d'une des meilleures familles de Dreux, s'attacha à la Poëſie dès ſa jeuneſſe, & y réuſſit. Il fut un de ceux qui donnerent occaſion à l'établiſſement de l'Académie Françoiſe, en s'aſſemblant chez M. Conrard pour y conférer de leurs études, & y lire les piéces de leur compoſition. L'inclination & la piété de M. Godeau le porterent à compoſer des Poëſies Chrétiennes, & il commença par une Paraphraſe en vers du Cantique *Benedicite*. Ce Poëme lui acquit beaucoup de réputation. Il ſe remplit des maximes les plus pures de la Morale Chrétienne, les expliqua dans la chaire avec ſon éloquence naturelle, & les pratiqua dans toute ſa conduite. Il fut nommé à l'Evêché de Graſſe en

1636, & fut sacré à S. Magloire à la fin de la même année. Il se retira aussi-tôt dans son Diocèse, pour s'appliquer uniquement à bien remplir tous ses devoirs. Il tint plusieurs Synodes, fit un grand nombre d'Instructions Pastorales pour son Clergé, & y rétablit la Discipline Ecclésiastique, dont on n'y voioit presque plus aucune trace. Il obtint d'Innocent X des Bulles d'union de l'Evêché de Vence avec celui de Grace, comme son prédécesseur Guillaume le Blanc en avoit obtenu de Clément VIII. Ces deux Evêchés n'avoient ensemble que trente paroisses, & les villes de Grasse & de Vence n'étoient éloignées l'une de l'autre que de trois lieues. Cependant voiant que le peuple & le Clergé de Vence s'opposoient à cette union, il aima mieux céder son droit, que de poursuivre un procès. Il assista aux assemblées du Clergé de 1645 & 1655, dans lesquelles il soutint avec vigueur la dignité de l'Episcopat & la pureté de la Morale contre les Jésuites. Nous avons vû combien il s'intéressa à la grande affaire du Formulaire, & avec quelle joie il signa la Lettre des XIX Evêques en faveur de leurs quatre illustres Collegues. Il passa le reste de sa vie dans son Diocèse, uniquement occupé, soit à en faire la visite, soit à prêcher, soit à lire, ou à écrire des Ouvrages utiles. Il eut une attaque d'apoplexie le jour de Pâques 17 Avril 1672, & mourut à Vence le 21 du même mois âgé de soixante-sept ans.

XXVII. Ses Ouvrages.

Les occupations de son Diocèse ne l'ont pas empêché de composer un grand nombre d'Ouvrages tant en prose qu'en vers. Le P. Niceron Barnabite en a donné un article

étendu dans le 18 volume de ſes Mémoires. Le principal eſt l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique* en trois volumes in-folio, qui contiennent l'hiſtoire des huit premiers ſiécles. Ses *Paraphaſes des Epîtres de S. Paul & des Epîtres Canoniques* ſont encore un Ouvrage très-utile pour l'inſtruction des Fidéles. On a auſſi de cet illuſtre Evêque une *Verſion expliquée du nouveau-Teſtament*, des *Méditations ſur l'Epître de S. Paul aux Hébreux*. La *vie de S. Paul*, celle *de S. Auguſtin*, celle *de S. Charles*. *Les Eloges des Evêques qui dans tous les ſiécles de l'égliſe ont fleuri en doctrine & en ſainteté*. *Les Tableaux de la Pénitence*. *Des Homélies, des Œuvres Chrétiennes & Morales*. *Des Diſcours ſur les Ordres ſacrés*. *Inſtructions & Ordonnances Synodales*. *Prieres & Inſtructions Chrétiennes, & quelques petits Traités*. *Alcino Alvienſis Alcaica in impiam Caſuiſtarum Apologiam*. Il a enfin compoſé pluſieurs Ouvrages édifians en vers François. Celui qui a eu le plus de cours, eſt ſa traduction des pſeaumes de David, dont les Calviniſtes n'ont pas fait difficulté de ſe ſervir pour leur uſage particulier. On a auſſi de lui en vers des Eclogues Chrétiennes, & pluſieurs Poëmes, qui ſont encore plus recommandables par ſes ſentimens de piété qu'ils inſpirent, que par la beauté & la facilité de leurs vers. En 1713 on a donné un volume in-12 de Lettres imprimées chez Etienne. L'on a encore de quoi en former un ſecond volume. La plûpart de ces Lettres encore manuſcrites ſont ſur des ſujets de Morale. On a imprimé en 1709 une Morale Chrétienne. L'intention du Prélat avoit été d'oppoſer ce corps de Morale aux maximes pernicieuſes

de l'Apologie des Casuistes qui venoit d'être condamnée par un grand nombre d'Evêques. Mais il avoit été fait avec trop de précipitation & d'une maniere trop imparfaite, pour être donné au Public tel qu'il étoit sorti des mains de l'Auteur. Vers l'an 1686, on le remit entre les mains de M. Arnauld, suivant le désir de l'illustre Prélat, qui avoit demandé que son Ouvrage fût donné à examiner à ce célébre Docteur. M. Arnauld après s'être défendu assez long-tems d'y toucher, y fit beaucoup de corrections, comme on le voit par plusieurs Lettres du 5 volume. D'autres personnes ont encore retouché depuis cet Ouvrage, & c'est après avoir été ainsi remanié plusieurs fois, qu'il fut imprimé en 1709.

V.

XXVIII. M. Litolphi-Maroni Evêque de Bazas. ses commencemens.

Henri Litolphi-Maroni, Evêque de Bazas, étoit de la famille des Marquis de Suzarre Litolphi-Maroni, originaire de Mantoue, & l'une des plus illustres d'Italie. Son pere vint en France sous le Regne d'Henri III, à qui il amena une compagnie de Gendarmes de la part du Duc de Mantoue, pour le servir dans les guerres qui désoloient son Roiaume. Il lui montra tant de zéle & de fidélité dans un tems où ses propres Sujets violoient l'un & l'autre, qu'il eut beaucoup de part à ses bonnes graces. Cette attention du Prince arrêta le Marquis de Suzarre en France. Il s'y maria à une Demoiselle qui descendoit de la noble famille des Wales d'Angleterre. Il fut Ecuïer ordinaire de la petite écurie, & Gouverneur des villes de Conches & de Breteüil en Normandie. Henri IV ayant

été affermi ſur le trône de France, le fit ſon Maître-d'hôtel ordinaire ; & à la naiſſance du Dauphin, il le fit premier Maître-d'hôtel de ce jeune Prince. Henri Litolphi-Maroni donna, dès ſa premiere jeuneſſe, des marques de ſa vertu & de ſa vocation au ſacré Miniſtere. Lorſqu'il étoit encore dans les écoles, ſon pere voulant découvrir quelle étoit ſon inclination, lui envoya un bréviaire & une épée, lui laiſſant la liberté de choiſir. Le jeune Litolphi, ne voulant rien faire avec précipitation, demanda trois jours pour ſe déterminer, & il les emploia à prier Dieu qu'il lui fît connoître ſa volonté. On a ſçû de lui-même que, pendant trois nuits conſécutives, il lui ſembla que des Prêtres revêtus de blanc le prenoient dans la nef de l'égliſe & le portoient ſur l'autel. Quelque impreſſion que fît ſur ſon eſprit ce ſonge, qu'il regarda comme myſtérieux, il ſe crut obligé de conſulter un oracle moins équivoque, c'eſt-à-dire, ſon directeur, qui acheva de le déterminer à l'état eccléſiaſtique.

XXIX. Il eſt fait Evêque. ſa conduite dans l'Epiſcopat.

Son pere le fit aumônier du Roi ; ce qui l'obligea de paſſer quelques années à la Cour, où ſa vertu parut avec tant d'éclat, que le Roi Louis XIII le nomma à l'Evêché de Bazas, ſans y être ſollicité de perſonne. Auſſitôt qu'il en eut pris poſſeſſion, il édifia ſon peuple par ſes prédications & par ſon exemple. Son zéle ne lui permettoit pas de prendre le moindre repos, & la fin d'un travail étoit le commencement d'un autre. Sa charité lui fit prendre la réſolution de s'appliquer à inſtruire les pauvres, & à faire des miſſions dans les lieux négligés preſque de tout tems. Il avoit une intrepidité vraimen

Il ſe met ſous la conduite de M. Singlin.

épiſcopale, pour s'oppoſer aux entrepriſes des Grands. C'eſt ce qu'il montra dans une Aſſemblée du Clergé tenue à Mante en 1640, où il prit généreuſement la défenſe d'un Evêque opprimé par le Cardinal de Richelieu. Peu de tems après il fut touché à la lecture du Livre de la Fréquente Communion de M. Arnauld, & conçut un déſir ardent de pratiquer les vérités qu'il venoit d'y apprendre. Il ſongea à ſe mettre ſous la conduite de M. Singlin, qui prêchoit ſouvent à Port-Roial. Il ſe préſenta & s'ouvrit à lui. Mais M. Singlin refuſa d'abord de diriger la conſcience d'un Evêque, & même voyant que M. de Bazas ne ceſſoit de le venir ſolliciter, il prit le parti de ne point répondre, quand il ſavoit que ce Prélat venoit le demander. Mais la perſévérance de l'Evêque l'emporta ſur l'humilité du Directeur. M. de Bazas dit un jour qu'il ne ſortiroit point, qu'il n'eût parlé à celui qu'il demandoit. M. Singlin fut donc obligé de ſe montrer; & d'abord, pour l'éprouver, il lui dit qu'il n'avoit peut-être pas prévu que le premier conſeil qu'on lui donneroit, pourroit être de quitter Abbaie & Evêché. L'Evêque ne répondit rien; mais il revint le lendemain, tenant en main deux actes de démiſſion en bonne forme, l'un pour ſon Evêché, l'autre pour ſon Abbaie de S. Nicolas aux Bois, Diocèſe de Laon. Il les remit à M. Singlin avec un plein pouvoir d'en faire tel uſage qu'il voudroit.

XXX. Renouvellement de ferveur & de zéle dans le Prélat.

Le Prélat voulant ſe conſacrer à la pénitence, ſe retira dans la ſolitude de Port-Roial des Champs. Il étoit le premier à l'office de l'Egliſe & à tous les exercices de piété. Il animoit à la pénitence les habitans de

ce ſaint déſert, qui en étoient eux-mêmes des modéles. La priere & les ſaintes lectures faiſoient ſes délices. Mais quelque douceur qu'il goutât dans cette nouvelle voie, on l'obligea de reprendre les travaux apoſtoliques, & il ammena avec lui à Bazas M. Manguelein Docteur de Sorbonne, Chanoine de Beauvais, qui venoit de quitter ſon bénéfice pour vivre dans une entiere retraite. M. Litolphi, de retour dans ſon Diocèſe, établit dans ſa maiſon de campagne un Séminaire pour y retirer les jeunes gens deſtinés à la Clericature: c'eſt un des premiers Séminaires établis en France. M. Valon de Beaupuis, fort jeune alors, eut part à cet établiſſement. M. de Bazas voulant le rendre ſolide & durable, rendit au commencement de 1645 une Ordonnance, où il en fait voir, avec beaucoup de lumiere & d'onction, la néceſſité & les avantages. Elle a été imprimée chez Vitré in-4°, & ſe trouve auſſi jointe à la traduction des Livres du *Sacerdoce* de S. Chryſoſtome. C'étoit M. le Maître qui avoit fait cette traduction, à la priere de M. de Bazas.

XXXI. Ses travaux, ſa mort.

Pour avoir plus de moiens de ſecourir ceux qui avoient beſoin de ſon aſſiſtance, il retrancha tout ce qui n'étoit pas abſolument néceſſaire: il quitta même ſa Maiſon Epiſcopale, ſe mit en penſion chez ſon Grand-Vicaire, & ne garda qu'un ſeul domeſtique. Quand il alloit à ſa maiſon de campagne où étoit ſon Séminaire, il y mangeoit au réfectoire avec les Séminariſtes. Les Curés & les autres Eccléſiaſtiques y venoient faire des retraites, dont on a vû des effets merveilleux. Tous y étoient reçus gratuitement. On y voioit même venir des Religieux pour s'y

renouveller ſous la conduite de M. Manguelein, qui en étoit ſupérieur. Un Carme Déchauſſé entr'autres avouoit depuis, qu'avec toutes les auſtérités de ſon ordre, il n'avoit commencé à connoître la véritable piété, que depuis le ſéjour qu'il avoit fait au Séminaire de M. de Bazas. Le ſaint Evêque arrivant à Toulouſe le 9 de Mai 1645, pour ſe rendre à l'Aſſemblée du Clergé qui devoit bientôt ſe tenir à Paris, il ſe ſentit tout épuiſé, tant du jeûne du carême, que des prédications où il s'étoit trouvé engagé, & d'un voiage qu'il avoit entrepris par ordre du Clergé & pour les affaires de l'égliſe. Jugeant lui-même que ſa mort étoit proche, il fit prier le Pere Reginald Dominicain de le venir voir. Dès qu'il le vit, il lui dit ces paroles de S. Paul: *Ego jam delibor & tempus reſolutionis meæ inſtat. Je ſuis ſur le point de faire mon ſacrifice, & le tems de ma mort approche.* Il reçut les derniers Sacremens, & mourut le 22 du même mois de Mai. Le 24 Novembre de la même année 1645, M. Godeau prononça ſon Oraiſon funebre à Paris dans l'égliſe des Grands Auguſtins; & cette piéce fut imprimée l'année ſuivante par ordre de l'aſſemblée générale du Clergé de France, à qui elle eſt dédiée.

M. de Bazas avoit toujours montré beaucoup de zéle contre les relâchemens des Caſuiſtes. Il avoit auſſi réformé ſon Abbaie de S. Nicolas. M. le Maître rapporte une anecdote aſſez ſinguliere de ce ſaint Prélat. Lorſqu'il étoit à Port-Royal des Champs, après la mort de M. de Saint Cyran en 1643, il dit aux Solitaires, qu'un grand homme de Dieu lui avoit dit qu'il s'éleveroit une violente

persécution dans l'Eglise. M. le Maître croit que cet homme de Dieu étoit M. Gault Evêque de Marseille, mort en odeur de sainteté, son intime ami, lequel avoit dit avant que de mourir, à M. Pallu son cousin, que le Livre de Jansenius qu'il avoit lû, ne contenoit que la doctrine de S. Augustin, mais que néanmoins il feroit grand bruit dans l'église, & seroit horriblement attaqué.

V I.

XXXII. M. Gault Evêque de Marseille.

Nous donnerons ici, en peu de mots, une idée de ce saint Evêque de Marseille, dont nous avons deux vies imprimées, l'une composée par le P. Giri Minime, & l'autre beaucoup plus exacte, par M. Marchetti. Jean-Baptiste Gault étoit né à Tours vers la fin du seizième siécle. Ses parens le firent étudier avec son frere aîné, nommé Eustache, chez les Jésuites de Lyon, & ensuite à la Flêche. Il alla à Rome, où il soutint avec éclat des Thèses de Théologie. Après dix-huit mois de sejour à Rome, les deux freres revinrent à Tours, & résolurent d'entrer dans la Congrégation de l'Oratoire, que le Cardinal de Berulle avoit depuis peu établie à Paris. L'aîné devint supérieur de la Maison de l'Oratoire de Troies, & Jean-Baptiste de celle de Langres. Ces deux freres furent ensuite envoyés en Espagne pour y établir de nouvelles Maisons de l'Oratoire. Au retour de cette commission, Jean-Baptiste fit un nouvel établissement de l'Oratoire à Dijon, & quelque tems après un autre en Flandres. Le Cardinal de Berulle l'envoia ensuite à Montauban, pour travailler à la conversion

des Hérétiques, ſuivant l'intention du Roi Louis XIII, qui avoit ſouhaité cette Miſſion. Le zéle & la douceur de Jean-Baptiſte Gault, joints à la force de ſes diſcours, firent un tel changement dans l'eſprit des Calviniſtes, qu'ils diſoient publiquement, que ſi tous les Catholiques euſſent reſſemblés à ce ſaint Miſſionnaire, ils n'auroient jamais héſité à ſe faire Catholiques-Romains. De-la il alla au Mans, où il contribua beaucoup à la réforme de l'Abbaie de S. Julien du Pré. Peu de tems après l'Archevêque de Bordeaux le demanda pour être Juge de la Primatie, & lui donna la cure de Sainte Eulalie à Bordeaux, afin de l'attacher auprès de lui. Son frere étoit alors ſupérieur du Séminaire de cette même ville, où il reçut un brevet du Roi, qui l'avoit nommé à l'Evêché de Marſeille; mais il mourut en 1639 avant de recevoir ſes bulles. Jean-Baptiſte fut nommé en la place de ſon frere, & fut ſacré à Paris dans l'égliſe de S. Magloire. Il ſe rendit auſſi-tôt à Marſeille, où ſon zéle éclata d'une maniere extraordinaire pour la réforme de ſon Diocèſe, pour le ſoulagement des pauvres, pour le rachat des captifs, pour la converſion des galériens. Mais ce peuple ne poſſéda pas long-tems ce ſaint Paſteur; car il mourut le 25 Mai 1643, âgé de quarante-huit ans. Il fut enterré dans ſa Cathédrale avec beaucoup de magnificence, & l'Aſſemblée du Clergé de France tenue à Paris en 1645 écrivit au Pape pour le ſupplier de travailler à la béatification de cet admirable Evêque.

VII.

Nous joindrons à ce ſaint Prélat M. Alain de Solminihac Evêque de Cahors, dont la

XXXIII. M. de Sol-

minihac, Evêque de cahors.

ſainteté ne parut pas avec moins d'éclat. Il étoit né en Périgord en 1593, & vint étudier à Paris en 1618. Aiant été fait Abbé de la Chancelade, & reçu la bénédiction Abbatiale en 1625, il alla établir la réforme dans ſon Abbaie, malgré les obſtacles de pluſieurs Religieux, qui ſe retirerent dans des Prieurés. En 1636 il fut nommé à l'Evêché de Cahors, dont il prit poſſeſſion en 1639. Il travailla infatigablement à régler ſon Diocèſe, à y répandre la lumiere, & à réformer les déſordres & les abus. Il eſt incroiable combien il éprouva de contraditions & eſſuia de traverſes. On en peut aiſément deviner la ſource par la commiſſion dont il chargea M. l'Abbé du Ferrier Théologal d'Albi, de mander à tous les bons Evêques de ne donner aux Jéſuites aucun emploi dans leurs Diocèſes, étant *perſuadé que ces Peres étoient un fléau & une ruine à l'égliſe.* Nous avons vû ailleurs combien cette commiſſion avoit attiré de perſécutions à celui qui avoit eu le courage de s'en charger & de s'en acquitter. Les efforts que les Jéſuites ont faits pour obſcurcir un témoignage ſi humiliant pour eux, n'ont ſervi qu'à lui donner plus d'éclat & d'autenticité. En 1652 & 1653 la peſte faiſant de grands ravages dans le Diocèſe de Cahors, M. de Solminihac ſe conſacra au ſervice des malades, leur portant lui même les Sacremens. Peu de tems avant ſa mort, il donna des preuves de ſon zéle contre la mauvaiſe morale des Caſuiſtes. Il tomba malade dans le cours de ſes viſites en 1659, & mourut auſſi ſaintement qu'il avoit vécu. Il fut enterré ſans aucune pompe dans la chapelle des Chanoines Réguliers qu'il avoit fondée à Cahors.

VIII.

XXXIV. M. de Barillon, Evêque de Luçon. Il embraſſe l'état Eccleſiaſtique. Ses études.

Henri de Barillon Evêque de Luçon s'eſt rendu recommandable par toutes les vertus qui font les ſaints Evêques. Il étoit ſorti de l'illuſtre famille des Barillons, originaire d'Auvergne & conſidérable dès le tems de Louis XI par ſa nobleſſe & par les grandes terres qu'elle poſſédoit dans cette Province. Henri dont nous parlons nâquit en 1639, & dès le berceau il fut deſtiné à l'épée en qualité de Chevalier de Malte. Il fit une partie de ſes études chez les Peres de l'Oratoire à Juilli dans le Diocèſe de Meaux, & les continua dans le Collége des Graſſins à Paris, ſous la conduite de M. Coqueret Docteur de Sorbonne. Au ſortir du Collége il alla demeurer avec M. de Morangis ſon oncle paternel, Conſeiller d'Etat & Directeur des Finances. Aiant fait quelque temps après une retraite à S. Magloire, il réſolut de quitter l'épée, & d'entrer dans l'état Eccléſiaſtique; ce qu'il exécuta preſqu'auſſi-tôt. Il fit ſa Licence avec tant d'éclat, qu'on venoit en foule l'entendre toutes les fois qu'il ſoutenoit & qu'il diſputoit. Auſſi, avant que d'entreprendre ce cours d'études, il avoit déja lû avec appilcation la plûpart des Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques, & fait des Recueils très-amples de leurs Ouvrages. Ce fut vers ce tems-là qu'il forma une étroite liaiſon avec M. le Camus depuis Evêque de Grenoble, & M. de Rancé, Réformateur de l'Abbaie de la Trappe. Quoique M. de Barillon ne fût jamais venu à la Cour, que ces Abbés n'avoient que trop fréquentée, ſa

vertu y parut un meilleur titre pour mériter un Evêché, que l'assiduité d'un courtisan. Nicolas Colbert, Evêque de Luçon, aiant fait proposer au Roi de donner cet Evêché dont il se démettoit, à l'Abbé de Barillon, Louis XIV n'hésita pas à le lui accorder.

XXXV. Il est fait Evêque de Luçon. commencement de ses travaux.

A la premiere nouvelle que M. de Barillon eut du simple dessein que l'on avoit de l'élever à l'Episcopat, il alla se cacher dans le fond de la Bourgogne; & lorsqu'il eut appris sa nomination, il passa les jours & les nuits à gémir devant Dieu, ne pouvant se résoudre à se charger d'un fardeau qui lui paroissoit au-dessus de ses forces. Il se soumit néanmoins après bien des consultations; & céda aux vives instances que lui firent ceux qui s'intéressoient au bien de l'église. Il se démit en même-tems d'un Prieuré qu'il avoit à Boulogne, que M. de Rancé lui avoit resigné, lorsqu'il se retira du siécle pour établir & embrasser la réforme de la Trappe, & il prit deux résolutions qu'il a observées inviolablement. La premiere, de faire tout expédier gratuitement dans son Secrétariat. La seconde, de régler si bien la dépense de sa maison, que le revenu de son patrimoine y pût suffire, & qu'il fut en état de consacrer celui de son Evêché en entier à l'assistance des pauvres & aux autres nécessités de son Diocèse. Dès qu'il fut arrivé à Luçon, il continua tout le bien que M. Colbert avoit commencé, & en particulier le Seminaire que cet illustre Prélat n'avoit pu achever. Il en établit un autre, pour y faire élever ceux qui seroient jugés dignes d'entrer dans le Clergé. Il choisit des Régens propres à les instruire, & fit des réglemens qui marquoient

quoient l'étendue de ſa ſageſſe & de ſa pénétration. Il examinoit ſouvent par lui-même s'ils étoient obſervés.

XXXVI. Conférences eccléſiaſtiques Viſites épiſcopales Synodes. Zele pour la converſion des calviniſtes.

La ſeconde année de ſon arrivée à Luçon, il établit des conférences eccléſiaſtiques ſur l'Ecriture Sainte, & ſur les matieres de doctrine, qui ſont le plus d'uſage dans la conduite des peuples & dans l'adminiſtration des Sacremens. Ces conférences n'ont point diſcontinué juſqu'à ſa mort; & on lit encore tous les jours les réſultats ſi ſolides & ſi lumineux que l'on en a donnés au Public. Le digne Prélat aſſiſtoit lui-même régulièrement à la conférence qui ſe tenoit chaque mois dans le canton de Luçon. Tous les deux ans il aſſembloit toutes celles du Diocèſe, & ſe rendoit en perſonne dans les lieux où elles ſe devoient tenir. Il faiſoit exactement la viſite de ſon Diocèſe, inſtruiſoit par lui-même dans chaque paroiſſe avec ſolidité & avec onction; terminoit les procès, vuidoit les différends, ſoulageoit ceux qui avoient beſoin de ſecours, & prenoit une connoiſſance exacte de tout ce qui pouvoit l'inſtruire de la conduite & des néceſſités des miniſtres & des peuples. Il tenoit auſſi des Synodes tous les deux ans & quelquefois plus ſouvent; & il ne publioit jamais une Ordonnance, qu'il n'en eût conféré auparavant avec les plus habiles & les plus pieux de ſes Eccléſiaſtiques, & qu'il ne fût preſque aſſuré qu'elle ſeroit exactement obſervée. Comme il y avoit dans ſon Diocèſe un grand nombre de Calviniſtes, il n'a jamais rien omis de tout ce qui pouvoit contribuer à les ramener à l'Egliſe. Ce fut dans ce deſſein qu'il établit une Maiſon de nouvelles Chatholiques à Lu-

çon, à qui il a légué par ſon teſtament une ſomme de dix mille livres, pour être employée à élever des Maîtreſſes d'ecole pour le Diocèſe. Car l'éducation de la jeuneſſe faiſoit un de ſes ſoins particuliers. Il veilloit avec une attention ſinguliere ſur les enfans des Proteſtans & des nouveaux Catholiques. Il en avoit une liſte exacte contenant les enfans de l'un & de l'autre ſexe depuis l'âge de ſept ans juſqu'à celui de vingt-cinq ; & il ne négligeoit rien de tout ce qui pouvoit les inſtruire ſolidement, & leur procurer le tréſor ineſtimable d'une véritable piété.

XXXVII. Soin des pauvres. Vie penitente. Reſidence.

Il répandoit ſes aumônes avec une ſainte profuſion, non-ſeulement dans ſon Diocèſe, mais encore à Paris & juſques dans les Indes pour la ſubſiſtance des Miſſionnaires. Il envoioit auſſi des ſommes conſidérables en Angleterre & en Irlande, pendant que M. de Barillon ſon frere y étoit Ambaſſeur extraordinaire. Il a établi un hôpital général à Luçon, un autre à Montaigu & un troiſiéme aux Sables d'Olonne. Malgré cette application aux devoirs de ſon état & aux fonctions extérieures, il étoit homme de priere, mortifié, appliqué à la lecture de l'Ecriture ſainte. Il faiſoit des jeûnes fréquens & rigoureux, & ſe propoſoit en tout S. Charles Borromée pour modéle. Il a eu un ſoin particulier d'attirer dans ſon Diocèſe le plus de bon ouvriers qu'il lui a été poſſible, afin qu'ils portaſſent avec lui le poids de l'Epiſcopat. C'eſt par tous ces travaux & ces différens moiens que ſon Diocèſe étoit devenu ſi floriſſant. Il n'eſt venu que très-rarement à Paris pendant les vingt-ſept ans qu'a duré ſon Epiſcopat, & ſon exacte réſidence n'a été in-

terrompue par des intervalles très-courts que pour des raisons de nécessité.

Une colique néphrétique par laquelle il a plu à Dieu de l'exetcer pendant plus de quatorze ans, l'obligea de faire en 1699 un voiage à Paris où il a terminé ses jours. Il y vint plein de la pensée que c'étoit le lieu d'où le Seigneur l'appelleroit à lui ; & la plupart des Livres qu'il apporta avec lui de Luçon, traitoient de la mott & des disposítions pour mourir saintement. S'étant déterminé à l'opération de la piette, il s'y disposa pat une confession générale, & il remit son testament entre les mains de son confesseut. Le 3 Mai de la même année il se traîna avec beaucoup de peine à sa chappelle, où il entendit la Messe & reçut la communion. Il se renferma ensuite pendant deux heures avec un Ecclésiastique pour offrir à Dieu son sactifice. Le 6 du même mois on fit l'opération, qui fut prompte & heureuse ; mais il se fit la nuit du 6 au 7 une révolution si subite, qu'on n'eut le tems que de lui administrer l'Extrême-Onction, & il passa à une meilleure vie un moment après. Il fut inhumé à l'Institution de l'Oratoire, comme il l'avoit demandé, patce qu'il y avoit reçu autrefois la consécration épiscopale. Son cœur a été apporté à Luçon pour être mis dans la Cathédrale. Ce saint Prélat avoit toujouts èu beaucoup de zéle pour la sainte doctrine & pour la bonne Morale. Il avoit donné à son Diocèse un excellent Catéchisme connu sous le nom du Chatéchisme des trois Henris, parce qu'il lui étoit commun avec M. Henri Arnauld Evêque d'Angers, & M. Henri Laval Evêque de la Rochelle. Il consultoit souvent M. Arnauld,

XXXVIII. Sa derniere maladie. Sa mort.

& avoit une grande estime pour les Théologiens de Port-Roial, dont il connoissoit tout le mérite.

IX.

XXXIX. M. le Camus, Evêque de Grenoble & Cardinal. Sa conduite à la Cour.

Etienne le Camus, Evêque & Prince de Grenoble, & Cardinal, nâquit à Paris le 24 Novembre 1632. Il y prit le bonnet de Docteur dans la Faculté de Théologie en 1650. Après avoir été Aumônier du Roi pendant plusieurs années, il fut nommé à l'Evêché de Grenoble le 6 Janvier 1671. Son Sacre se fit aux Chartreux de Paris le 24 d'Août, & il fit son entrée à Grenoble le 4 Novembre suivant. Enfin Innocent XI plein d'estime pour sa vertu, le créa Cardinal en 1686. Il avoit été fort dissipé, pendant le séjour qu'il fit à la Cour en qualité d'Aumônier du Roi. Il aima le monde & en fut aimé. Cependant il a souvent dit depuis avec simplicité, qu'on avoit dit plus de mal de lui qu'il n'en avoit fait, comme il a dit aussi avec humilité, qu'on disoit plus de bien de lui qu'il n'en faisoit, & que c'étoit une espèce de compensation. Il avoit bien changé de conduite, & il pensoit très-serieusement à une profonde retraite, lorsqu'il apprit que Louis XIV l'avoit nommé à l'Evêché de Grenoble. A cette nouvelle il déclara qu'il alloit remercier Sa Majesté, & qu'il ne vouloit plus penser qu'à vivre le reste de ses jours dans une pénitence laborieuse. Ses amis informés de son dessein, convinrent avec lui du besoin qu'il avoit de faire pénitence; mais ils lui représenterent en même tems, qu'en s'acquittant bien des devoirs de l'Episcopat, il trouveroit des traverses & des contradic-

tions, qui ſeroient pour lui une pénitence fort pénible, & lui rendroient la vie bien amere. Enfin on lui parla ſur ce ſujet avec tant de force, qu'il parut diſpoſé à ſe laiſſer ſacrer.

XL. Il conſulte M. Arnauld ſur ſa vocation à l'Epiſcopat. Réponſe de ce Docteur.

Il ſe répentit bientôt d'avoir donné cette eſpéce de contentement, & il ſe hâta de conſulter le célébre Docteur M. Arnauld. Il le ſupplie de lui mander comme devant Dieu, ſi connoiſſant les diſpoſitions de ſon eſprit & de ſon cœur & les déſordres de ſa vie paſſée pendant plus de vingt ans, il croit que cinq années de retraite, l'éloignement qu'il a aſſez fait paroître pour l'Epiſcopat, & les contradictions qu'il a eu à eſſuier ſont des marques ſuffiſantes de vocation ? Il le prie d'en parler à M. Nicole, & de le décider par une prompte réponſe. M. Arnauld trouva le cas embarraſſant, & crut devoir envoier ſon avis à un ami commun (peut-être M. de Pont-Château, qui étoit fort lié avec M. le Camus.) Voici de quelle maniere M. Arnauld répondit : « Je ſuis épouvanté, lorſque j'enviſage les ſuites que peut avoir le conſeil qu'on me demande. Car d'une part, qui ne tremble roit quand il s'agit de prendre ſur ſoi la vocation d'un homme à la dignité d'un Apôtre, en le déterminant à l'accepter, & à ſe charger d'un fardeau redoutable aux Anges mêmes, comme diſent les Conciles ; ſur-tout quand il ne ſe trouve pas dans l'état où S. Paul veut que ſoient tous ceux qu'on éleve à l'Epiſcopat, & qu'il eſt lui-meme convaincu qu'il en devroit être exclus en demeurant dans la rigueur des Canons. Mais d'autre part auſſi quand je regarde l'état pitoiable où l'égliſe ſe trouve ré-

duite, & combien il eſt plus vrai en ce tems-ci qu'en celui dont parle S. Auguſtin, qu'elle trouve à peine un ſeul Paſteur entre des milliers de mercénaires ; qui n'auroit peur de lui en ôter un, que la Providence Divine ſemble lui donner, en qui on peut raiſonnablement eſpérer qu'elle trouvera quelque aide & quelque ſupport dans ſes extrêmes beſoins? Ainſi de quelque côté que l'on ſe tourne, on ne voit que des ſujets de fraieur.

Néanmoins, continue M. Arnauld, ſi on doit s'arrêter aux penſées que l'on a dans l'eſprit en priant Dieu, je ne puis pas diſſimuler que je n'ai preſque été occupé que de la derniere ; & que j'ai été fort frappé de ce que dit le même Pere, que l'Egliſe trouve bon que pour lui procurer un grand bien, on faſſe quelque plaie à la diſcipline : & il m'a ſemblé qu'on pourroit uſer en cette rencontre de cette condeſcendance. Mais j'ai été en même-tems très-fortement perſuadé, que comme il étoit néceſſaire, afin qu'elle fût légitime, que l'Egliſe en tirât de grands avantages, cette perſonne avoit une obligation toute particuliere de mener une vie ſi édifiante & ſi ſainte, qu'il pût abondamment réparer par-là ce qu'il peut y avoir dans ſon entrée de moins conforme à la ſainteté des Canons. Il n'ignore pas ce qui a été ordonné dans le 4 Concile de Carthage, & renouvellé dans celui de Trente touchant la modeſtie, la frugalité & l'éloignement du luxe, où doivent être les Evêques. Je voudrois qu'il en fît d'abord ſa régle, & qu'il commençât par imiter ceux d'entre les Prélats de France qui l'ont ſuivie plus religieuſement. Car je ne ſuis pas de l'avis de ceux

qui croient qu'il ne faut pas d'abord effaroucher le monde par une maniere de vie qui paroiſſe trop auſtere & trop ſinguliere. Je crois au contraire qu'en ce qui regarde la conduite d'un Prélat en particulier, il doit faire tout-d'un-coup ce qu'il doit faire toujours, afin d'y accoûtumer le monde, & de lui impoſer l'idée qu'il doit avoir d'un vrai Evêque, qui veut ſérieuſement ſe ſauver & ſauver ſon peuple. J'ajoute à tout cela qu'un homme à qui la pénitence conviendroit mieux que l'Epiſcopat, ſelon le vrai eſprit de l'Egliſe, eſt au moins obligé de joindre un peu de la vie pénitente à la vie épiſcopale. Enfin, je ne ſai ſi une perſonne élevée à l'Epiſcopat contre les véritables régles de l'Egliſe, dans la ſeule vûe de ſes extrêmes beſoins, ne devroit point ſe regarder comme étant ſeulement dépoſitaire de cette dignité, & toujours diſpoſée à s'en défaire, quand Dieu lui donneroit les moiens de s'en pouvoir demettre entre les mains d'une perſonne plus innocente, & capable de rendre à l'Egliſe les mêmes ſervices. Cette ſincere diſpoſition pourroit beaucoup ſervir, ce me ſemble, à rectifier ſon entrée, & à en réparer les défauts. „

XLI. Son ſacre. Il joint la vie pénitente aux travaux de l'Epiſcopat.

M. le Camus ſuivit en tout le ſage conſeil de cet illuſtre Docteur. Il ſe prépara à ſon ſacre par la priere & par divers exercices de pénitence. Cette ſainte cérémonie achevée, il ſe hâta de ſe rendre dans ſon Diocèſe, où il commença à donner gratuitement aux ſujets les plus dignes qu'il put trouver les charges de ſa Juſtice, quoiqu'on lui en eût offert une ſomme conſidérable. Il prêchoit lui-même avec un zéle qui pénétroit les

cœurs, principalement lorſqu'il parloit de la néceſſité de faire pénitence. Son viſage en feu, ſa voix tonnante, l'ardeur qu'on lui connoiſſoit pour ſe mortifier lui-même, faiſoient la plus vive impreſſion ſur ceux qui l'entendoient. Il ne ſe contentoit pas de joindre *un peu de la vie pénitente* à la vie épiſcopale, ſuivant le conſeil de M. Arnauld; on peut dire qu'il joignoit aux travaux les plus pénibles du miniſtere les plus grandes rigueurs de la pénitence. Il étoit toujours couvert d'un rude cilice, & ne couchoit que ſur la paille. Il ſe relevoit ſouvent pluſieurs fois la nuit pour prier & gémir devant Dieu. Il ne mangeoit que des légumes, & jeûnoit ſelon la régle de S. Benoît, quoiqu'il ne ſe fût pas aſtraint par vœu à cette vie.

Il ſe levoit toujours à deux heures du matin, ſelon la même régle; diſoit ſon bréviaire, liſoit l'Ecriture-Sainte, & à cinq heures il alloit lui-même reveiller un domeſtique, qui reveilloit enſuite les autres. Il faiſoit la priere commune à cinq heures & demie, récitoit Prime à ſix heures, & diſoit la Meſſe enſuite. Il ſe retiroit après dans ſon cabinet juſqu'à neuf heures, qu'il donnoit audience. Il dînoit à onze heures avec tous ceux de ſa maiſon. Ses Eccléſiaſtiques étoient auprès de lui; & à une autre table ſon maître-d'hôtel & les autres domeſtiques, dont un faiſoit la lecture. On ne ſervoit pour le Prélat que des légumes & la moitié d'un demiſetier de vin: on ſervoit de la viande aux autres. M. le Cardinal d'Eſtrées lui aiant fait ordonner par le Pape de manger du poiſſon, il ſe ſoumit, & continua juſqu'à ce

que ſes infirmités l'euſſent obligé de manger gras cinq ans avant ſa mort. Quand on l'exhortoit à relâcher quelque choſe des ſes auſtérités : *Allez*, diſoit-il à ceux qui lui donnoient de pareils avis, *je n'en fais point trop, tant s'en faut ; je n'en fais pas même aſſez. Ma pénitence doit durer autant que ma vie. Je ne fais rien en ceci de ma tête ; j'ai ſuivi & ſuivrai toujours les bons avis que m'a donnnés M. de Châlons.* Les leçons de modeſtie & d'humilité qu'il en avoit reçûes, le préſerverent de l'éblouiſſement qu'auroit pû lui cauſer la pourpre Romaine dont il fut revêtu dans la ſuite.

XLIII. Contradictions & difficultés qu'il éprouve. il conſulte M. Arnauld.

Une vie ſi auſtere étoit la moindre partie de la pénitence de M. de Grenoble. Les peines & les contradictions qu'il eut à eſſuier pour réformer ſon Diocèſe, lui rendoient ſa ſituation ſi triſte, que de tems en tems il vouloit deſcendre de ſon ſiege pour s'enſevelir dans la retraite. Il demandoit ſouvent conſeil à M. Arnauld, & lui faiſoit part de ſes peines & de ſes embarras. Ils étoient quelquefois ſi grands, que ce ſavant Docteur refuſoit de donner une déciſion, diſant que la lumiere qui montre les juſtes bornes de la condeſcendance que l'on doit garder, lorſqu'on ne peut pas obſerver les régles à la rigueur, eſt un des plus grands effets de la grace de la conſécration des Evêques. La principale difficulté regardoit les Prêtres, les Curés, les conférences. On lui mettoit devant les yeux ce que dit S. Thomas, qu'il vaut mieux laiſſer l'Egliſe manquer de Miniſtres, que de lui en donner d'indignes. Pour juger des embarras où ſe trouvoit ſouvent ce zélé Prélat, il ſuffit de rapporter

quelques extraits de ſes Lettres à M. Arnauld. « Le Sénat de Savoie, dit-il, trouve étrange que j'empêche les Curés d'avoir des concubines, & de s'enivrer dans les cabarets ; jugez quelle facilité j'aurai quand je voudrai faire quelque choſe de plus fort. „ (On ſait qu'une partie du Diocèſe de Grenoble eſt en Savoie.) « Les choſes ſont pires, ajoute-t-il, qu'on ne vous les a dépeintes ; & avec cela il y a tous les jours plus de dix mille Communions & autant de confeſſions, & pas un bon confeſſeur ; jugez de-là de mes peines. J'ai prié M. de Luçon de vous conſulter ſur les brefs qui regardent les indulgences ou les Diſpenſes, parce qu'on obtient ici de toutes ces choſes-là en foule. Je crois que nous pouvons fort bien nous diſpenſer d'admettre ces diſpenſes, qu'on obtient pour de l'argent, & où il n'y a jamais de cauſe. „

XLIII. Ce qu'il a à ſouffrir de la part des Jéſuites.

On s'attend bien qu'un Evêque qui travailloit à une réforme ſérieuſe de ſon Diocèſe, & à y faire un bien ſolide, devoit trouver de la contradiction de la part des Jéſuites. Voici ce qu'il en mandoit à M. Arnauld dès la premiere année de ſon Epiſcopat : « Vous aurez ſans doute entendu parler de l'affaire que j'ai avec les Jeſuites, parce que je n'ai pas voulu ſouffrir qu'ils enſeignent ici les cas de conſcience, cela étant inutile, attendu que les Jacobins ont deux Docteurs de Sorbonne qui enſeignent la Théologie, & que je vais encore la faire enſeigner en mon Séminaire. Ce Diocèſe eſt encore en pire état que je ne puis vous l'écrire ; il n'y a aucune connoiſſance de la Religion, tous les vices y abondent, l'igno-

rance eſt parfaite dans les Prêtres & les Religieux, point de régle dans l'adminiſtration du Sacrement de la Pénitence. J'ai ici une grande affaire ſur l'uſure, qui eſt autoriſée ici publiquement par les Religieux; les prédications que j'ai faites ſur ces matieres les ont un peu étonnées; mais comme l'on trouve de la facilité dans les Religieux lorſqu'on ſe confeſſe, tout le fruit de nos diſcours s'évanouit en un moment. J'ai prié M. le Curé de S. Jacques de vous préſenter un Mémoire, où je vous prie d'écrire vos réponſes. J'ai grand beſoin de vos prieres, Monſieur, ne me les réfuſez pas; je ſuis ici ſeul de mon avis, & je n'ai pour moi que l'Evangile & de la fermeté.,,

Dans une autre Lettre datée du 13 Décembre 1673, l'illuſtre Prélat parle ainſi au même Docteur: « Il m'eſt arrivé ici une couple d'affaires avec les Jéſuites, dont il faut que vous ſoiez inſtruit... Ils m'ont tous promis d'être fidéles aux régles de Saint Charles, & pas un ne s'en acquite comme il doit. Que dois-je faire? D'un côté je n'ai dans chaque ville que cinq Confeſſeurs capables pour trente mille hommes, & ſi je les réduits à cela dans Grenoble & Chambery, je fais un ſcandale terrible, & cauſe une révolte univerſelle; ſi j'admets tous les méchans Confeſſeurs, ne ſuis-je pas coupable de tous les crimes qu'ils commettront? & quel bien puis-je faire dans mon Diocèſe, puiſque je ne puis rien faire que par la prédication, & ils détruiſent au Confeſſional tout le bien que je pourrois faire? Cette penſée me touche tellement, que me croiant inutile dans ce Diocèſe, & d'ailleurs étant

très-indigne de l'Epiſcopat par les péchés de ma jeuneſſe, je ſuis preſque réſolu de m'en défaire. „

Il dit dans la même Lettre que les Jéſuites continuent de vouloir enſeigner les cas de conſcience à Grenoble, quoiqu'il s'y fût oppoſé deux ans auparavant, & qu'il en eût écrit au Roi & à M. le Tellier. Il y rapporte les inſtances que lui faiſoit un Pere Bras, Recteur du Collége de Grenoble, qui en revenant de Paris lui avoit apporté une Lettre du fameux Pere Ferrier. Le pieux Evêque lui aiant repréſenté avec douceur pluſieurs raiſons qui l'empêchoient de conſentir à ce nouvel établiſſement, il ajouta en parlant à ce Jéſuite, « que lui P. Bras, avoit l'année paſſée donné à un Conſeiller du Parlement de Grenoble un Ecrit pour autoriſer les prêts à jour, le lendemain même que le Prélat avoit prêché contre l'uſure; qu'il ſavoit que ſans les Jéſuites, il auroit terminé cette affaire; que celui qu'on vouloit faire Profeſſeur des cas de conſcience, étoit un Jéſuite de Franche-Comté nommé Guillemin, qui avoit été une nuit entiere dans un Couvent de Bernardines du Diocèſe de Grenoble, où il avoit débité que tout le Roiaume étoit Janſéniſte, de même que les deux tiers des Evêques de France, & qu'il falloit s'en défier. « Le P. Bras, continue M. de Grenoble, répondit avec inſolence „ qu'il y alloit de l'honneur de la Société; que toute la Compagnie y prendroit intérêt; que c'étoit l'eſprit des Janſéniſtes & des Lettres de ce Provincial, qui m'empêchoit de leur permettre cette Chaire; mais qu'ils en viendroient à bout, & que le Roi s'expliqueroit en leur faveur.

Je lui répliquai le plus chrétiennement que je pus, ajoute le Prélat, & lui fis comprendre qu'il manquoit de respect ; que l'intérêt que sa Compagnie y prenoit me touchoit fort peu;.. que je représenterois au Roi les raisons que j'avois de n'y pas consentir, & comme Evêque & comme Seigneur de la ville.

M. de Grenoble dit qu'ensuite il fit des plaintes à ce Recteur d'un P. Bresson qui prêchoit sans permission, & le décrioit en chaire ; que ce Jésuite Bresson avoit confessé sans pouvoirs le jour de la Toussaint à Grenoble pendant sept heures, sans, disoit-il, avoir trouvé aucun péché mortel, & que les Jésuites de Chamberry depuis son départ (de l'Evêque) avoient désobéi à ses Ordonnances, & tâché de révolter tous les Religieux contre lui. « Enfin, ajoute M. de Grenoble à la fin de cette même Lettre, déclarez-moi si vous ne croiez pas que cette opposition que je trouve de tous côtés, & le puissant attrait que j'ai pour la solitude, ne sont pas des marques que Dieu me donne qu'il veut que j'abandonne cet emploi, que M. d'Alet ne me conseilloit point d'accepter, & que vous autres Messieurs de Paris m'avez conseillé de prendre.... Vous me plaindrez sans doute, & vous prierez Dieu qu'il m'appuie ; car je suis dans un Diocèse où je ne puis attendre aucuns secours humains. »

Ce zélé Prélat fit encore part à M. Arnauld dans une Lettre datée du 28 Décembre 1674, de toutes les peines qu'il avoit à souffrir de la part des Jésuites & des autres Religieux. « C'est une chose étrange, écrit-il, que je vais vous dire, mais que je tiens indubitable, bien que je sois sans aucun se-

cours des Prêtres du Diocèſe ; avant qu'il fût un an, il n'y a perſonne qui n'entrât dans tous mes ſentimens & ma conduite ſur la pénitence, ſur l'uſure, & ſur toutes les autres matieres, ſi les Religieux qui gouvernent les conſciences depuis long tems à Grenoble & à Chamberry, ne les raſſuroient & par leurs diſcours & par leurs abſolutions. Ainſi ceux dont on devroit attendre du ſecours, ce ſont ceux qui donnent les coups les plus cruels à l'égliſe. Ce ſont des maux ſur leſquels il faut d'autant plus gémir, que je ne vois pas qu'on y puiſſe apporter aucun reméde. « Un an après les Jéſuites voulurent par le crédit du P. de la Chaiſe lui ôter un terrein qu'il avoit acquis pour faire un Séminaire, & ſe l'approprier par force pour un établiſſement qu'ils vouloient faire eux-mêmes. L'illuſtre Prélat conſulta encore M. Arnauld ſur cette nouvelle entrepriſe des Jéſuites. « Si, dit-il, ces Peres prévalent, je ſerai ſans Séminaire, & hors d'état d'avoir un lieu pour l'établir dans la ville ; je ſerai ſans crédit & ſans conſidération, & cela rendra les Jéſuites ſi fiers, qu'il n'y a pas d'inſultes qu'ils ne me faſſent ; vous ſavez comme ils en uſent avec ceux qu'ils n'aiment pas, quand ils ont quelques avantages ſur eux ; ils ſont puiſſans à Grenoble, & encore plus à Chamberry : ainſi je ſerai inutile dans mon Diocèſe, & y aurai des dégoûts continuels. J'ai fait ce que j'ai pû pour remédier aux déſordres, Dieu a béni mes ſoins, à l'égard des Prêtres ; j'ai ôté beaucoup de ſcandales, mais il n'y a aucun moien de régler les Confeſſeurs, & de faire changer les Religieux de maxime ſur l'uſure & les abſolutions précipitées.

Dans une autre Lettre, M. de Grenoble loue beaucoup les Lettres Paſtorales de M. l'Evêque d'Arras contre les relâchemens dans l'adminiſtration du Sacrement de pénitence. Il marque ſes dépoſitions ſur les entrepriſes de Rome, où on vouloit empêcher les Evêques de cenſurer les Livres où il y a des erreurs. « Dieu, dit-il, dans la même Lettre, a donné un ſuccès plus favorable que je n'aurois oſé l'eſpérer, à mon voiage de Turin. Un pere Chappuis Jéſuite, qui avoit ſoutenu en cette Cour que j'étois hérétique, & qui m'avoit fait perdre créance par-là dans l'eſprit du feu Duc de Savoie, y a reçu toute la confuſion qu'il méritoit, bien que je l'aie épargné autant que j'ai pû. Voiez juſqu'où va la malice d'un Religieux & d'un Prêtre. Si je ne l'avois découvert, quels obſtacles n'aurois-je pas trouvé dans cette Cour? Il faut lui pardonner & à ſes Confreres. „ Rien ſans doute n'eſt plus juſte; mais il ne l'eſt pas moins de les bien faire connoître. Le zélé Prélat étoit inconſolable en voiant à quelles extrêmités le reduiſoient les contradictions perpétuelles qu'il avoit à eſſuier de la part des Jéſuites. Elles lui cauſoient des dégoûts qui lui faiſoient déſirer de quitter ſon ſiége. « Mais, dit-il dans une autre Lettre imprimée, puiſque les perſonnes que Dieu éclaire, croient que j'y dois reſter, j'y demeure & m'y ſacrifierai chaque jour. J'ai écrit au Roi & à M. le Tellier, & ai éxpoſé toutes les raiſons que j'ai pour m'oppoſer à l'établiſſement de la Théologie Morale (des Jéſuites) qui ſera le renverſement de la piété dans cette égliſe. Je puis dire avec vérité, continue ce Prélat, que ſans les Confeſſeurs,

XLIV. son zéle pour la diſcipline. Contradictions perpétuelles.

cette ville seroit à présent toute sainte. „

Il dit ensuite qu'il y auroit un soulevement général, s'il interdisoit tous les mauvais Confesseurs, parce qu'il n'en resteroit presque plus ; que d'un autre côté il craint de concourir à tous les sacriléges, en approuvant ceux qui ne devroient pas l'être. en considérant ses perplexités & les embarras où il se trouvoit sans cesse, on n'est point surpris de le voir si souvent soupirer après la retraite. Il faut avouer que dans des tems aussi malheureux l'Episcopat est un martyre continuel pour un homme qui a de la foi. Le vertueux Prélat après avoir gémi dans la même Lettre sur le ravage que font les mauvais Confesseurs, parle ainsi : « Qu'est-ce que tout le bon ordre extérieur que nous mettons dans nos Diocèses, si nous ne préparons à Dieu un peuple parfait, & qui soit dans la pratique des bonnes œuvres? „ En effet le but auquel doit tendre tout le travail des Pasteurs, c'est de former de vrais Justes, des Chrétiens qui adorent Dieu en esprit & en vérité.

XLV. Ses travaux, ses aumônes. ses écrits. sa mort.

C'étoit-là le grand objet que M. de Grenoble ne perdoit jamais de vûe dans l'exercice de son ministere. Malgré toutes les amertumes qu'il y trouvoit, il ne négligeoit aucun des moiens propres à avancer l'œuvre de Dieu. Tous les ans il emploioit trois mois à faire la visite d'une partie de son Diocèse sans être rebuté à la vûe des montagnes qu'il lui falloit passer, ni des autres difficultés qu'il avoit à surmonter. Il prêchoit dans ces visites avec le même zéle qu'à Grenoble. Il terminoit, autant qu'il pouvoit, tous les différends. Il visitoit ainsi cent paroisses

chaque année, & en trois ans il les viſitoit toutes, & le plus ſouvent à pied. Il ne ſe ſervoit d'un cheval que pour les endroits les plus éloignés. Il faiſoit d'abondantes aumônes, & ne ſe réſervoit rien de tout le revenu de ſon Evêché. Il a fait imprimer à Grenoble l'Edit du Cardinal Carpege, Vicaire du Pape, contre le luxe & l'immodeſtie des femmes ; & ce fut par ſon ordre que M. Genet, Evêque de Vaiſon, compoſa le célébre Ouvrage connu ſous le nom de *Théologie Morale de Grenoble.* On a de lui-même une Diſſertation imprimée à Grenoble, pour ſoutenir *la Virginité de la ſainte Vierge* contre un Auteur qui avoit oſé la nier. On a encore de lui pluſieurs Lettres à ſes Curés, pour les inſtruire de la maniere dont ils devoient ſe conduire à l'égard des Proteſtans, & ſur d'autres ſujets ; & un excellent Recueil d'Ordonnances ſynodales, imprimé à Paris en 1690. Cet illuſtre Cardinal a fait un très-grand nombre de fondations, entr'autres celles des deux Séminaires ; le premier dans la ville pour les Eccléſiaſtiques que l'on deſtine pour les ſaints Ordres : le ſecond dans un village proche de Grenoble, pour former les jeunes gens que l'on jugeoit propres à être élevés pour le Clergé. Il mourut le 12 Septembre 1707 ; & les pauvres, qu'il avoit tant aimés pendant ſa vie, furent ſes héritiers après ſa mort.

***

ARTICLE XXXI.

Nouvelles Congrégations & nouvelles Réformes établies en France.

I.

1. Congrégation de l'Oratoire en France. Le P. de Berulle en jette les fondemens.

LA Congrégation de l'Oratoire de France, qui a rendu tant de ſervices à l'égliſe, & qui a produit un ſi grand nombre d'excellents ſujets, prit naiſſance à Paris au mois de Novembre 1611. Pierre de Berulle, qui n'étoit encore que ſimple Prêtre, mais déja fort connu par ſon mérite, en fut l'Inſtituteur. Il nâquit à Paris en 1575, fils de Claude de Berulle, Conſeiller au Parlement, & de Louiſe Seguier, tante du Chancelier du même nom. Après avoir paſſé pluſieurs années dans l'étude des ſaintes Lettres & dans l'exercice de toute ſorte de bonnes œuvres, il ſe lia avec les plus ſaints perſonnages de ſon ſiécle, & ſur-tout avec le B. Ceſar de Bus & S. François de Sales, qui lui conſeillerent d'établir en France une Congrégation de Prêtres, avec leſquels il pût procurer la réformation du ſecond Ordre du Clergé. Henri de Gondi ſon Evêque, depuis Cardinal, ſe ſervit de toute ſon autorité pour l'engager à exécuter cette importante entrepriſe.

Pour y reuſſir, M. de Berulle s'aſſocia cinq Prêtres ſavans & vertueux, Jean Bance, François Bourgoin, depuis Général, Paul Matezeau, Antoine Berard & Guillaume Gibieu, preſque tous Docteurs en Théologie

de la Faculté de Paris. Ils louerent d'abord une maiſon au fauxbourg S. Jacques, appellée l'hôtel du petit Bourbon, qui fut abbatu depuis pour faire place aux nouveaux bâtimens du Val-de-Grace. La Reine Marie de Médicis favoriſa de tout ſon pouvoir ce nouvel établiſſement, & l'autoriſa par des Lettres patentes du Roi, vérifiées au Parlement en 1612. Voiant deux ans après le progrès de cet Inſtitut, elle en ſollicita conjointement avec l'Evêque de Paris, l'approbation du Saint Siége. Le Pape Paul V. informé d'ailleurs du mérite de Pierre de Berulle, déja déclaré Chef & Supérieur général des Prêtres qu'il avoit aſſociés à ſon entrepriſe, le confirma dans la qualité de Général, & approuva autentiquement ſon inſtitution par ſa bulle du 10 Mai 1613, ſous le nom de *Congrégation de l'Oratoire de Notre-Seigneur J. C. en France*, ſur le modéle de celle de Rome, fondée par le ſaint prêtre Philippe de Neri.

II. Progrès de cette Congrégation.

Le Pere de Berulle encouragé par ces premiers ſuccès, travailla de plus en plus à inſpirer à ſes prêtres des ſentimens dignes de l'excellence & de la grandeur du ſacerdoce de Jeſus-Chriſt. Il leur inſinuoit en même tems par ſes diſcours & par ſon exemple une piété tendre, un zéle éclairé, une humble modeſtie & une charité déſintéreſſée. Sa dévotion principale, & qu'il a rendu commune à toute ſa Congrégation, a été d'honorer d'un culte particulier les Myſteres de Jeſus-Chriſt dans ſon Incarnation, dans ſon enfance, & dans les autres états de ſa vie. Une multitude de jeunes Clercs ſe ſoumirent à ſa conduite, en ſorte qu'en peu d'années il ſe mit à la tête d'un grand nombre d'excellens ſujets, qui

furent emploiés depuis par les Evêques, soit à faire des Missions, soit à fonder des Séminaires ou des Colléges pour l'instruction de la Jeunesse. Quatre ans après leur établissement dans le fauxbourg S. Jacques, ils acheterent de la Duchesse de Guise l'hôtel du Bouchage, dont la principale entrée donnoit pour lors sur la rue du Coq, tenant d'un côté au Louvre & de l'autre à la rue S. Honoré. Ils firent aussi-tôt bâtir l'église qui y est jointe, & qui ne fut achevée qu'en 1631.

III. Le P. de Berulle est fait Cardinal. Sa mort.

Comme la réputation du P. de Berulle augmentoit tous les jours, il fut appellé à la Cour & emploié par le Roi en plusieurs négociations délicates. Quand la Reine Mere, mécontente, se fut retirée à Angoulême, il eut ordre de l'aller trouver, & il réussit à lui persuader de retourner à la Cour, & de se reconcilier avec le Roi son fils. Il fut envoié à Rome peu après, pour solliciter auprès du Pape Urbain VIII la dispense du mariage d'Henriette de France, sœur de Louis XIII, avec Charles Prince de Galles, depuis Roi d'Angleterre. Après l'avoir obtenu, il accompagna en Angleterre la jeune Princesse, à qui le Roi l'avoit donné pour son principal Conseiller. A son retour, il persuada au Roi de tourner ses armes contre les Huguenots, & l'on attribua à ses conseils le siége de la Rochelle. Louis XIII voulant récompenser les services du P. de Berulle, demanda pour lui le Chapeau de Cardinal au Pape Urbain, qui l'accorda d'autant plus volontiers, qu'il connoissoit par lui-même le mérite du sujet qui lui étoit présenté. Mais le nouveau Cardinal ne jouit pas long-tems de cette dignité. Il mourut en disant la Messe le 2 Octobre

1629, deux ans après ſa promotion. Il avoit été fort lié avec le célébre Janſenius, Evêque d'Ypres. Il avoit compoſé divers Ouvrages contre les hérétiques, & des Traités de piété que le P. Bourgoin a donnés au Public. On a auſſi de lui un grand nombre de Lettres.

Après la mort du Cardinal de Berulle, le P. de Gondren fut élu Général de l'Oratoire, & celui-ci a eu pour ſucceſſeurs les Peres Bourgeoin, Senault, de Sainte-Marthe, de la Tour, & la Valette qui eſt aujourd'hui chef de cette Congrégation. Elle eſt compoſée d'environ quatre-vingts Maiſons, ſoit Séminaires, ſoit Colléges ou Communautés particulieres, ſous un Général perpétuel, aidé du conſeil de trois Aſſiſtans, qui font leur réſidence ordinaire à la Maiſon de S. Honoré. Cette Maiſon la premiere & la plus conſidérable de toutes, fut fort favoriſée par Louis XIII, qui la déclara Chapelle Roiale du Louvre par ſes Lettres du mois d'Avril 1627. Le même Roi dix ans après permit l'union de l'Abbaie de Notre-Dame de Julli, de l'Ordre de Saint Auguſtin, à la même Maiſon.

IV. Etendue de cette congrégation. S. Magloire. L'Inſtitution.

Henri de Gondi Cardinal de Retz, qui avoit contribué, en qualité d'Evêque de Paris, à l'établiſſement de la Congrégation de l'Oratoire, lui donna une nouvelle marque de ſon eſtime, en l'introduiſant dans l'Abbaie de S. Magloire, qui avoit été tranférée près de S. Jacques du Haut-Pas, & qui appartenoit aux Bénédictins. Il en fit un Séminaire qu'il donna aux Peres de l'Oratoire, en les chatgeant d'inſtruire & d'entretenir douze Bourſiers ou Séminariſtes, qui doivent être nommés par l'Archevêque de Pa-

ris. Les Lettres patentes qui établiſſent ce Séminaire ſont de 1618. Ainſi c'eſt le plus ancien Séminaire de Paris. Avant les derniers troubles qui agitent l'égliſe, cette Maiſon étoit très-floriſſante par le nombre & la qualité des jeunes Clers qui y étoient formés, & qui rempliſſoient enſuite avec honneur les premieres dignités de l'égliſe de France. Le Pere Thomaſſin y a commencé des Conférences ſur l'Hiſtoire de l'égliſe & les Conciles. Celui qui les a continuées avec plus de réputation & de ſuccès, eſt le célébre M. Duguet, qui les faiſoit en 1678 & 1679. On les a données au public il y a douze ans, & l'on peut juger, par cet Ouvrage, de la ſolidité des études que l'on faiſoit alors à S. Magloire. Les Peres de l'Oratoire ont à Paris une troiſiéme Maiſon au fauxbourg S. Michel, qu'ils nomment l'Inſtitution. C'eſt le lieu où ils donnent les premieres inſtructions aux jeunes gens qui ſe préſentent pour entrer dans leur Congrégation. Cette Maiſon fut fondée en 1650 par Nicolas Pinette Tréſorier du Duc d'Orléans frere de Louis XIII. Ce Prince voulut prendre lui-même le titre de Fondateur, & M. de Caulet Evêque de Pamiers, dont nous avons eu ſi ſouvent occaſion de parler à l'occaſion de la Régale & du Formulaire, conſacra l'égliſe en 1657, en préſence du Prince de Conti & de pluſieurs perſonnes de grande diſtinction.

v. Combien cette Congrégation a été utile à l'Egliſe.

L'eſprit eſſentiel de l'Oratoire eſt de ſe conformer aux régles les plus pures de l'état Clérical, ſans ſe lier par aucun vœu. Cette Congrégation s'eſt principalement appliquée à l'étude de l'Ecriture ſainte & de la Tradition. Elle a toujours fait profeſſion

d'un grand attachement à la doctrine de S. Auguſtin ſur la Grace, & aux principes de la ſaine morale. Elle s'eſt attachée à bien connoître Jeſus-Chriſt, & à ſe nourrir de ſon eſprit & de ſes maximes. Le bon ordre & la régularité qui y regnoient, lui ont attiré l'eſtime de tous ceux qui aimoient véritablement l'égliſe. Quoique les Peres de l'Oratoire ne prennent aucun dégré dans l'Univerſité de Paris, ils n'en ont jamais été exclus. Leur corps, quoique d'inſtitution nouvelle, a fourni à l'égliſe un grand nombre d'excellens ſujets. Ils ont cultivé les différentes portions de la Science Eccléſiaſtique, & ont enrichi l'égliſe d'une multitude d'Ouvrages qui ne mourront jamais. Les Evêques les plus éclairés ont tiré de cette Congrégation les Coopérateurs qui leur ont été les plus utiles, & s'en ſont ſervi pour répandre la lumiere dans leurs Diocèſes. Les Peres de l'Oratoire ſe ſont ſur-tout diſtingués dans la prédication. C'eſt au P. Senault à qui on eſt redevable d'avoir purgé l'éloquence de la Chaire, de cet amas confus d'érudition profane, dont les Prédicateurs chargeoient leurs ſermons avant lui. Le P. le jeune a marché ſur ſes traces. Les Peres Guillaumes le Boux & Jules Maſcaron, tous deux morts Evêques, l'un de Perigueux, & l'autre d'Agen, ont encore enchéri ſur le P. Senault; de ſorte que les Prédicateurs qui ſont venus après eux dans l'Oratoire, comme le P. Maſſillon mort Evêque de Clermont & tant d'autres, ont trouvé une route déja fraïée, pour porter, comme ils ont fait, l'éloquence de la Chaire à un ſi haut dégré de perfection. Il faudroit une longue liſte

pour marquer ſeulement les noms de tous les hommes illuſtres qu'a produit la Congrégation de l'Oratoire. Il n'eſt pas ſurprenant qu'un Corps ſi fécond en hommes de mérite, & d'ailleurs ſi oppoſé dès ſon berceau à la doctrine & à la morale des Jéſuites, ait excité l'envie & ſe ſoit attiré la haine de la Société. Auſſi a-t-il été expoſé aux plus grandes contradictions, & s'eſt-il vû privé dans ces derniers tems d'un nombre conſidérable de Sujets qui en étoient la gloire & l'ornement.

II.

VI. Etabliſſement des carmelites en France. Fondation du grand couvent du fauxbourg S. Jacques.

Le Cardinal de Berulle avant que d'établir la Congrégation de l'Oratoire, s'étoit déja fait fort avantageuſement connoître par l'établiſſement des Carmelites en France. Le bruit que faiſoit par toute l'Europe à la fin du ſeiziéme ſiécle la réputation du nom de Sainte Thérèſe, & des Religieuſes qui ſuivoient ſa Régle & ſes exemples, fit naître à quelques perſonnes de piété le déſir d'établir en France des Couvens de la même Réforme. Catherine d'Orléans de Longueville voulut travailler à cette bonne œuvre, & accepta avec joie le titre de Fondatrice du Couvent qu'on établiroit à Paris pour les Carmelites. Le Prieuré de Notre-Dame-des-Champs ſitué au fauxbourg S. Jacques, dépendant de l'Abbaie de Marmoutiers, dans lequel il ne reſtoit que trois ou quatre Religieux, parut plus propre qu'aucun autre à la nouvelle fondation. Le Roi Henri IV écrivit à ce ſujet en 1603 aux Religieux de Marmoutiers, & envoia à Rome M. de Santeuil, & en Eſpagne M. de Bretigni. Le premier fut ſi heureux

reux dans ſa négociation auprès du Pape Clément VIII, qu'il obtint l'établiſſement d'un ordre entier, quoiqu'il ne demandât que celui d'un Monaſtere. Le Pape déclara par ſa Bulle du 13 Novembre 1603 ce premier Monaſtere chef de tous les autres du même Inſtitut & de la même Réforme qui ſeroient érigés à l'avenir dans le même Roiaume. Le ſecond Député ne réuſſit pas ſi aiſément. Il eut beſoin d'être aidé de M. de Berulle, auquel on donna pour adjoint M. Gautier, Avocat-Général au Grand-Conſeil. Etant arrivé en Eſpagne, ils obtinrent par leurs inſtances du Général des Carmes : ſix Religieuſes qui partirent pour Paris à la fin d'Août 1604. La Princeſſe de Longueville alla au-devant d'elles, les conduiſit à S. Denys & à Mont-Martre, pour les mettre ſous la protection des ſaints Martyrs, & les mena enſuite prendre poſſeſſion de leur nouveau Couvent. Ce fut le 17 Octobre. L'Ordre fut d'abord ſoumis aux Carmes déchauſſés ; enſuite au Général de l'Oratoire. Son état préſent eſt d'être ſoumis à trois Viſiteurs Généraux ; & chaque Maiſon, gouvernée par un Supérieur particulier.

VII. Premieres Religieuſes du grand Couvent. Combien Dieu à répandu de graces ſur cette Maiſon.

Comme c'étoit de ce premier Couvent des Carmelites, diſent les Hiſtoriens de Paris, que l'eſprit de Sainte Thérèſe devoit ſe communiquer à tant d'autres du même Ordre, fondés depuis dans le Roiaume juſqu'au nombre de ſoixante-deux, il ne faut pas s'étonner ſi Dieu a verſé ſur celui-ci ſes bénédictions avec tant d'abondance. Non-ſeulement la régularité primitive s'y eſt conſervée ſans altération depuis près d'un ſiécle & demi ; mais il y a peu de Communautés où

Tom. 2. in fol. p. 1170.

l'on ait vû en ſi peu de tems un plus grand nombre de Religieuſes d'une ſainteté auſſi éminente. Nous n'en nommerons que quatre, comme les plus en vénération dans le monde. La premiere & la plus ancienne eſt la vénérable Mere Magdeleine de Saint Joſeph, connue dans le ſiécle ſous le nom de Magdeleine du Bois, née à Paris le 17 Mai 1578, d'Antoine du Bois Seigneur de Fontaines, & de Marie Prud'homme, ſœur de la Chancelerie de Silleri. On peut voir par la vie qui en a été publiée, le haut dégré de perfection où Dieu l'éleva, & les faveurs ſingulieres dont il l'honora avant & depuis ſa mort. Elle fut la premiere Prieure Françoiſe de cette Maiſon. C'eſt en faire le plus grand éloge, que d'oſer avancer qu'elle a paru ſi remplie de l'eſprit de Sainte Thérèſe, qu'on a tout ſujet de croire que Dieu l'a donnée à la France, comme cette ſainte Fondatrice à l'Eſpagne, pour ranimer la piété des Fidéles dans ces derniers tems. Un autre digne ſujet ſorti du même Monaſtere, eſt la Mere Marie de l'Incarnation connue dans le monde ſous le nom de Barbe Avrillot, femme de Jean Acarie fameux ligueur, morte Prieure du Couvent des Carmelites de Pontoiſe en odeur de ſainteté en 1618. La ſœur Anne-Marie de Jeſus, appllée dans le monde Marie de Foix de la Valette d'Epernon, a été auſſi un prodige de pénitence, & a retracé en elle les qualités ſi extraordinaires que tout le monde avoit admirées dans ſainte Thérèſe. Après avoir renoncé à tous les avantages qui rendent ſi grands ſur la terre ceux qui les poſſédent & plus grands encore ceux qui les mépriſent, elle paſſa plus de cin-

quante ans dans la plus auſtere régulatité, étant l'ornement & l'exemple du grand Couvent des Carmelites. A ces illuſtres Religieuſes nous pouvons ajouter ſœur Louiſe de la Miſéricorde, qui a voulu par ce ſurnom célébrer les grandes miſéricordes dont Dieu avoit uſé à ſon égard, en la portant à réparer dans la vie pénitente des Carmelites, par une humilité, une mortification & une retraite accompagnées des ſentimens de la plus haute piété, le ſcandale qu'elle avoit donné ſous le nom de Louiſe-Françoiſe de la Beaume le Blanc; Ducheſſe de la Valiere & de Vaujour.

VIII. Auſterités des Carmélites.

Quand on conſidére les réglemens de cette Réforme, on comprend que le but a été d'aſſujettir le corps à l'eſprit; & l'eſprit à Dieu, de détacher parfaitement les Religieuſes du monde & d'elles-mêmes pour les attacher uniquement à Jeſus-Chriſt. Les auſtérités ſont grandes & continuelles. On y fait toujours maigre hors le cas de l'infirmité. Ce maigre eſt ſimple, & retranche tout à la ſenſualité & à la délicateſſe. A l'abſtinence perpétuelle ſe joignent les jeûnes exacts durant preſque toute l'année, le tems paſcal excepté. Ajoutez-y diverſes macérations, le cilice, les ceintures de crin & de fer ſelon les dégrés différens de force & de fervent; des travaux groſſiers & pénibles communs aux Religieuſes du chœur & aux Converſes; travaux de néceſſité, de charité, ou de pénitence, & non de complaiſance, de vanité, ou d'amuſement. Les veilles ſont longues, mais inégales ſelon les beſoins ou les occupations des Sœurs. Et comme les Religieuſes ſont durement couchées dans leur ſerge ſur

une paillaſſe le tems deſtiné au ſommeil eſt ſouvent en partie un tems de veille & de mortification.

IX. Eſprit de cet Inſtitut. Il s'eſt conſervé dans le grand Couvent juſqu'à nos jours.

L'habit eſt très-pauvre & pour le ſimple beſoin : la tunique eſt de ſerge, la robe d'une étoffe groſſiere, rien pour la douceur de la commodité, bien moins encore pour l'ornement. La chauſſure eſt très-incommode, leurs ſandales étant péſantes & ſans talons. Et il y a des Carmelites qui, aiant été élevées dans le monde avec délicateſſe, traînent pendant pluſieurs années l'incommodité de cette chauſſure, ne pouvant faire un pas qu'elles ne ſentent que la voie qui mene à la vie eſt étroite & pénible.

Le ſilence ne ſauroit être plus continuel & plus exact. Les Carmelites ne ſe dédommagent point au dedans du ſilence rigoureux qu'elles y obſervent à l'égard du dehors. Si les entretiens avec les Séculiers ſont rares, courts, religieux ; les conférences des Religieuſes ſont renfermées dans les bornes étroites de la Régle, propres à ſoutenir l'eſprit en le délaſſant ſans le diſſiper, éloignées en même-tems & de la liberté des converſations mondaines & de la contrainte des entretiens compoſés. On n'y entend jamais rien qui puiſſe approcher de ces diſcours frivoles ou légers que S. Paul interdit aux Fidéles. Tout y reſpire la modeſtie, la juſtice, la charité ; tout y inſpire l'édification & une ſainte joie. Les lectures tendent à inſtruire ſolidement, à ſoutenir & à ranimer les Religieuſes dans la piété, & jamais à ſatisfaire un goût vain, délicat ou curieux. Cet eſprit primitif des Carmelites s'eſt toujours conſervé dans le grand Couvent juſqu'à ces der-

nieres années. Feu M. de la Marre, ancien Curé de S. Benoît, & depuis Chanoine & grand Pénitencier de l'Egliſe de Paris, leur dernier ſupérieur, étoit ſi embaumé de tout ce qu'il voioit & entendoit, qu'il en verſoit des larmes de joie. On ſait quelle eſtime le Cardinal de Noailles avoit pour ces ſaintes filles. M. de Vintimille ſon ſucceſſeur les a toujours protégées, & a réſiſté à ceux qui vouloient qu'on les inquiétât. *Que deviendront ces pauvres filles*, diſoit-il dans ſa derniere maladie ?

III.

X. Les Carmes déchauſſés s'introduiſent en France.

Quelques années après que les Carmelites de la nouvelle Réforme de Sainte Thérèſe eurent été établies au fauxbourg S. Jacques, le Pape Paul V témoin de la piété & de la pénitence des Religieux Carmes de la même Réforme, déja répandus dans toute l'Italie, crut qu'ils pourroient être utiles à l'Egliſe de France. C'eſt ce qui le porta à en écrire au Roi Henri IV pour l'engager à les recevoir dans la Capitale de ſon Roiaume. Sa Lettre datée du 20 d'Avril 1610 étoit adreſſée au Cardinal de Joieuſe, auquel le Pape recommandoit les deux Carmes porteurs de ſon Bref. Ceux-ci étoient encore en chemin, lorſqu'ils apprirent la mort d'Hanri IV. Ils ne laiſſerent pas de continuer leur route juſqu'à Paris où ils arriverent au mois de Juin. Le Nonce leur procura un logement aux Mathurins, d'où ils paſſerent au Collége de Cluni. Ils obtinrent bien-tôt l'établiſſement qu'ils ſouhaitoient. Le jour de la Pentecôte de l'année ſuivante, ils prirent poſſeſſion de la maiſon qui leur fut donnée au fauxbourg

S. Germain par Nicolas Vivian, Maître des Comptes. Le Nonce après avoir béni la salle qui avoit autrefois servi de prêche aux Huguenots, y célébra la premiere Messe. Deux ans après les Carmes déchaussés jetterent les fondemens de l'Eglise qu'ils ont aujourd'hui. Ils commencerent aussi les bâtimens reguliers, dont leur Fondateur posa la premiere pierre.

IV.

XI. Etablissement des Freres de la Charité en France. *Tom. IX. p. 450. & suiv.*

Le Pape Paul V érigea par un Bref en 1617 la Congrégation des Freres de la Charité en un Ordre Religieux. Il autorisa par le même Bref les Constitutions faites dans leur Chapitre général tenu à Rome l'année précédente. Nous avons parlé ailleurs de l'origine de l'établissement de cette Congrégation, dont S. Jean de Dieu mort en 1550, fut le fondateur. Les Freres de la Charité s'étoient déja répandu dans plusieurs villes non-seulement d'Espagne, mais encore de Portugal & d'Italie, lorsque Marie de Medicis vint en France pour épouser Henri IV, après que son mariage avec Marguerite de Valois eut été déclaré nul par les Commissaires du Pape. Comme la nouvelle Reine avoit beaucoup de vénération pour Jean de Dieu, dont elle avoit connu les disciples à Florence, on en fit venir cinq à Paris qu'elle établit au fauxbourg S. Germain. Ils furent d'abord placés dans la rue qu'on nomme aujourd'hui *des petits-Augustins*; mais en 1607 ils céderent le lieu à Marguerite de Valois qui y plaça les Augustins de la Réforme de Bourges, qui gardoient une espéce d'observance mitoïenne entre les grands Augustins & les Augustins

déchauſſés. Les Freres de la Charité furent transférés dans une autre rue remplie de jardins, près d'une ancienne chapelle de Saint Pierre, qui a donné le nom à la rue de Saint Pere. (On dit aujourd'hui des ſaints Peres.) Leur Chef réſide à Rome. Tous leurs hôpitaux de France, au nombre d'environ quarante, ſont gouvernés par un Provincial qui a la qualité de Vicaire Général. Il eſt triennal, auſſi-bien que ſes quatre aſſiſtans & les Supérieurs de chaque hôpital.

VI.

XII. Auguſtins Réformés.

Les Auguſtins déchauſſés dont nous avons parlé plus haut, ſont une Congrégation qui embraſſa la Réforme vers la fin du ſeiziéme ſiécle. Cette Réforme paſſa de Portugal en Eſpagne. Le Pape Clément VIII par un Décret du 5 Décembre 1600 permit à ces Religieux d'accepter des fondations, de recevoir des Novices à profeſſion, & d'élire des Prieurs de leur Réforme. L'année ſuivante il leur permit d'élire un Provincial & autres Supérieurs, & il confirma le tout par un bref du 12 Février 1602. Le Roi Philippe III envoia en 1605 treize de ces Religieux aux Indes : ils fonderent quatre Couvens aux Iſles Philippines, pénétrerent dans les Iſles Calamines, où ils bâtirent ſix maiſons, s'étendirent de-là dans le Pérou, & entrerent au Japon, où pluſieurs reçurent la couronne du martyre. Enfin cette Congrégation d'Eſpagne s'eſt diviſée en pluſieurs Provinces, dont les quatre principales ſont celles de Caſtille, d'Arragon, de Valence, & des Iſles Philippines. Un grand nombre d'Auguſtins d'Italie

ſe réformerent ſur le modéle des Déchauſſés d'Eſpagne. Cette Congrégation d'Italie s'étendit dans la Romagne, au Roiaume de Sicile, dans la Lombardie, le Piémont & les Etats de Gènes. Enfin cette Réforme d'Auguſtins Déchauſſés s'introduiſit en France au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle. Marguerite de Valois les établit à Paris, comme nous l'avons dit, dans ſon hôtel au fauxbourg S. Germain. Mais cette Princeſſe aiant changé d'avis & en aiant ſubſtitué d'autres à leur place, ils allerent s'établir à la porte Mont-Martre, d'où en 1625 ils ſe tranſporterent où ils ſont à préſent, près de la place des Victoires. Urbain VIII approuva cette Congrégation qui eſt diviſée en trois Provinces, ſavoir, celle de Dauphiné qui a quinze maiſons, celle de Provence qui en a autant, & celle de France qui n'en a que ſix. Toutes ces différentes Congrégations ont chacunes leur Vicaire-Général indépendant du Général de tout l'Ordre, & ont leurs conſtitutions particulieres approuvées par les Papes Clement VIII, Paul V, Gregoire XV & Urbain VIII. Nous remarquerons qu'il y a plus de ſoixante Congrégations différentes qui font profeſſion de ſuivre la Régle de S. Auguſtin. Nous y renfermons les Chanoines Réguliers qui ſe ſont diviſés en diverſes branches. Nous ne parletons ici que de ceux qui ont été réformés par le P. Faure, & qui font un corps ſi conſidérable en France.

V I.

XII. Reformes des chanoi-

Charles Faure nâquit en 1594 à quatre lieues de Paris dans le village de Luciennes où ſes parens avoient une maiſon de campa-

gne. Son pere étoit Seigneur de Martinval & Commiſſaire ordinaire des Guerres. Il entra fort jeune dans l'Abbaie de S. Vincent de Senlis, fondée vers le milieu du onziéme ſiécle par Anne de Ruſſie, fille de George l'Eſclavon Roi des Ruſſiens & des Moſcovites, femme de Henri I & Mere de Philippe I, Rois de France. La régularité ſe conſerva long-tems parmi ces Chanoines; mais à la fin du ſeiziéme ſiécle, la licence y étoit ſi grande, que le Parlement de Paris fut obligé d'en prendre connnoiſſance. Le mal ne fit que croître juſqu'à ce que le P. Faure, de concert avec deux autres Chanoines que Dieu avoit touchés, travailla quoiqu'encore fort jeune à y introduire la Réforme. Les trois bons Chanoines eurent beaucoup à ſouffrir de la part de leurs confreres; mais la protection du Cardinal de la Rochefoucault, alors Evêque de Senlis, les mit à couvert des mauvais traitemens dont le Prieur les menaçoit. Leurs diſcours & leurs bons exemples en attirerent quelques-uns, & enfin on fit des réglemens, & l'on donna au P. Faure le gouvernement de l'Abbaie. Ce fut vers l'an 1619. Il y vint bientôt de différens endroits des perſonnes de toutes conditions, pour embraſſer la vie Religieuſe dans une ſi ſainte Communauté. Des Religieux de différentes Maiſons venoient s'y inſtruire des devoirs des Chanoines Réguliers, & apprendre ſous la conduite du P. Faure les régles de la vie ſpirituelle. Le P. Fourrier, Curé de Mataincourt, travaillant pour lors à la Réforme des Chanoines Réguliers de Lorraine, y envoia exprès un Religieux qui fut depuis Général de ſa Congrégation, pour s'inſtruire

nes Réguliers connus ſous le nom de Congrégation de ſainte Geneviéve. Elle commence à s. Vincent de senlis.

des réglemens de cette nouvelle Réforme, dreſſés par le P. Faure. La Réforme de l'Abbaie de S. Vincent de Senlis paſſa bientôt dans l'Abbaie de Sainte Geneviéve de Paris.

XIV. Elle paſſe à Sainte Geneviéve. Le Pere Faure eſt fait ſuperieur General.

Les Chanoines de cette derniere Abbaie vivoient dans une licence effroiable, lorſque le Roi Louis XIII leur donna pour Abbe le Cardinal de la Rochefoucault, témoignant un déſir ardent d'y voir rétablir le bon ordre & la régularité. Le Cardinal pour ſeconder les pieuſes intentions du Roi, fit aſſembler en 1621 les plus excellens Religieux de Paris pour l'aider de leurs conſeils, & l'on convint de certains articles de Réforme qui furent mis par écrit. On les communiqua aux Chanoines, parmi leſquels il ne s'en trouva que cinq qui vouluſſent s'y ſoumettre. Il fallut donc emploier l'autorité du Roi pour faire recevoir la Réforme. Le Cardinal fit venir de Senlis douze ſujets en 1624, & les conduiſit à l'Egliſe, au Cloître, au Chapitre & aux dortoirs pour en prendre poſſeſſion. Il établit le P. Faure Supérieur de cette Maiſon pour avoir la direction de tout le ſpirituel, non-ſeulement à l'égard des Chanoines Réguliers qu'il avoit amenés de Senlis, mais même à l'egard de ceux de l'ancienne Obſervance qui n'étoient point encore Prêtres. On vit en peu de tems la Réforme faire un merveilleux progrès. Un grand nombre de Maiſons l'aiant embraſſée, on crut qu'il falloit l'ériger en Congrégation, & lui donner un Général.

XV. Progrès de cette reforme & de cette Congregation.

Quelques années après on fit agir en Cour de Rome pour rendre cette Abbaie élective de trois en trois ans. Le Roi avoit renoncé à tout droit de nomination à cette Abbaie, & avoit conſenti que non-ſeulement elle fût

élective comme autrefois, mais même que l'élection d'un Abbé se fît tous les trois ans. Le Pape l'accorda en 1634 en confirmant cette nouvelle Congrégation. On assembla ensuite le Chapitre général composé des Supérieurs de quinze Maisons qui avoient embrassé la Réforme, & le P. Faure fut élu canoniquement pour Abbé Coadjuteur de Sainte Geneviéve & Général de toute la Congrégation. Ce saint homme travailla infatigablement à étendre & à affermir la Réforme jusqu'à sa mort qui arriva le 4. Novembre 1644. Il n'étoit âgé que de cinquante ans. Il fut enterré à Sainte Geneviéve, mais son cœur fut porté à Senlis où la Réforme avoit commencé, & ses entrailles à Sainte Catherine du Val-des-Ecoliers, autrement la Couture près de la rue Saint Antoine.

Caractere du Pere Lallemand, un de ses grands hommes.

Après sa mort, cette Congrégation s'est tellement augmentée, qu'elle est présentement la plus nombreuse de toutes celles qui composent l'Ordre des Chanoines Réguliers. Elle a en France soixante & sept Abbaies, vingt-huit Prieurés conventuels, deux Prévôtés & trois hôpitaux: & aux Pais-Bas trois Abbaies & trois Prieurés, outre un très-grand nombre de Cures. Depuis un tems immémorial l'un des Chanceliers de l'Université de Paris est tiré de l'Abbaie de Sainte Geneviéve. Entre ceux qui ont rempli cette place depuis la Réforme, un des plus distingués est le P. Fronteau, qui étoit très habile dans les langues savantes. Ce fut lui qui dressa la belle Bibliothéque de Sainte Geneviéve, qui fut si fort augmentée en 1711 par celle de M. le Tellier Archevêque de Reims, qui la laissa à cette Abbaie par son testa-

ment. Elle eſt à préſent une des plus conſidérables de l'Europe. Le P. Fronteau mourut en 1662 âgé de cinquante ans. Le P. Lallemand qui a fait un Abrégé de ſa vie, lui a ſuccédé dans la place de Chancelier. Voici l'idée qu'en donne M. Arnauld dans une de ſes Lettres.

T. VIII. p. 463.

« Son caractere étoit compoſé de ce qui peut faire un parfaitement honnête homme, un véritable Chrétien, un excellent Religieux, un ſavant & ſolide Théologien, un Philoſophe ſubtil & pénétrant, un Orateur auſſi judicieux que ſpirituel, & un Directeur auſſi ſage que zélé. Car jamais perſonne n'a ſu mieux joindre dans la conduite des ames l'huile & le vin du Samaritain de l'Evangile, la douceur & la fermeté. Mais ſa grace ſinguliere, & qu'on peut dire avoir été la ſource de toutes les autres, eſt d'avoir reſſenti d'une maniere plus vive que la plûpart des Saints mêmes, cette impreſſion de mépris pour la vie préſente, & d'amour pour l'éternelle qui faiſoit dire à S. Paul : *Cupio diſſolvi & eſſe cum Chriſto.* Ce n'a pas été ſeulement dans ſa derniere maladie, mais long-tems auparavant, que le monde ne lui étoit plus rien, qu'il ne ſoupiroit qu'après le jour qu'il le délivreroit de ce corps de mort, & qui le feroit paſſer du tems à l'éternité, & qu'il ſouffroit avec une ſainte impatience le retardement de ce bonheur qui occupoit toutes ſes penſées. Il n'a pu auſſi s'appliquer à autre choſe dans les dernieres années de ſa vie. Il n'a travaillé qu'à perſuader aux Chrétiens ce que Dieu lui avoit ſi fortement perſuadé à lui-même, que non-ſeulement, ſelon la parole d'un Ancien, la

véritable philoſophie étoit la méditation de la mort ; mais que rien, comme dit S. Auguſtin, ne nous pouvoit plutôt faire arriver à la perfection de la vie Chrétienne, qu'un ſincere déſir de mourir. Que l'Egliſe lui eſt obligée d'avoir donné à ſes enfans une ſi importante leçon ! Elle peut plus que toute autre leur faire quitter le chemin du vice, pour rentrer dans celui de la vertu, puiſque le S. Eſprit nous aſſure par la bouche du Sage, qu'on ne péche point quand on penſe comme il faut au moment terrible pour les uns & ſi aimable pour les autres, qui doit terminer notre vie. La mémoire de ce grand homme ſera pour ce ſujet en bénédiction éternelle, & durera toujours dans l'Egliſe. „

La Congrégation des Chanoines Réguliers de Sainte Geneviéve a été long-tems floriſſante ; elle a produit un grand nombre d'excellens ſujets ; on y a toujours fait profeſſion d'un grand attachement à la bonne doctrine & à la ſaine morale ; & c'eſt par cet endroit qu'elle s'eſt attirée la haine des ennemis de tout bien.

VII.

XVI. Réforme de l'Ordre de S. Benoît.

L'Ordre de S. Benoît autrefois ſi floriſſant par toute la France, étoit tombé peu à peu dans un grand relâchement, ſans qu'on puiſſe marquer d'autre cauſe de cette décadence preſque générale, que la fragilité humaine & le malheur des tems. La cupidité des nouveaux Abbés commendataires ne fit qu'augmenter le mal, comme le Préſident Lizet le repréſenta au Roi Henri II ſéant en ſon lit de juſtice au Parlement, le deuxiéme Juillet 1549. Depuis, dans les Aſſemblées d'Orléans

Dieu ſe ſert de Dom Didier de la Cour pour ce grand ouvrage. *Hiſt. de S. Denys par D. Felibien.*

& de Blois on parla d'apporter quelques remédes aux déſordres des Cloîtres : on en dreſſa même des Ordonnances conformément aux Décrets du Concile de Trente ; mais les guerres civiles ſurvenues auſſi-tôt firent échouer ce projet ; & les troubles dont la France fut agitée pendant pluſieurs années, acheverent de ruiner dans la plûpart des Monaſteres ce qui pouvoit encore y reſter de diſcipline. Comme les Supérieurs avoient avili leur miniſtere par le mauvais exemple d'une vie toute mondaine, leur autorité mépriſée n'étoit plus capable de retenir leurs inférieurs dans le devoir. Ils vivoient les uns & les autres ſans regle, & ſouvent même avec ſcandale.

Dans la plûpart des lieux où l'on conſervoit encore quelques veſtiges de régularité, on ne faiſoit l'Office divin qu'avec une extrême négligence. Les dortoirs & le refectoire dans les Maiſons les moins relâchées n'étoient plus guéres d'uſage que pour les Novices & pour les nouveaux Profès. Les autres, retirés à part dans des appartemens particuliers, y vivoient dans une liberté qui dégénéroit aiſément en libertinage. La chaſſe, les jeux, & diverſes ſortes de divertiſſemens tenoient lieu d'occupation, & la bonne chere d'abſtinence. Le ſaint exercice de la priere, les veilles, les jeûnes, le ſilence, la retraite, le travail des mains, les ſaintes lectures, étoient autant de pratiques également ignorées. L'eſprit du monde qui s'étoit introduit dans le ſanctuaire, en avoit banni toutes les ſaintes coûtumes autrefois ſi religieuſement obſervées. En un mot les Cloîtres étoient devenus comme l'aſyle des paſſions, où l'on

mépriſoit impunément les régles & la diſcipline. Tel étoit l'état de l'Ordre de S. Benoît en France au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle. On fit quelques eſſais de réformation, qui ne ſervirent qu'à montrer la grandeur du mal & la difficulté d'y remédier.

Le Cardinal de Vaudemont Charles de Lorraine, Légat du Pape dans les Evêchés de Metz, de Toul & de Verdun, après quelques efforts ſans ſuccès pour la réforme des Monaſteres de cette province, jugea le mal ſi incurable, qu'il ſécularisa deux célébres Abbaïes avec pluſieurs Prieurés. On dit qu'il propoſa au Pape Clément VIII de ſupprimer entierement l'Ordre de S. Benoît dans toute l'étendue de ſa Légation; mais le Pape témoigna qu'il l'avoit envoié pour guérir le malade, & non pour l'étouffer, pour relever le bâtiment qui menaçoit ruine, & non pour achever de le détruire. C'eſt le grand ouvrage qui étoit réſervé à Dom Didier de la Cour, qui, par des travaux continuels & une patience invincible, vint à bout de faire revivre en France l'eſprit de S. Benoît. Il étoit né en 1550 à Monzeville à trois lieues de Verdun, & avoit fait profeſſion de la Régle de S. Benoît dans l'Abbaie de S. Vanne de la même ville. On l'envoia faire ſes cours de Philoſophie & de Théologie dans l'Univerſité de Pont-à-Mouſſon. De retour à S. Vanne, il s'appliqua à conformer ſa vie à la pureté de la Régle qu'il avoit fait vœu d'obſerver. Sa conduite devint une cenſure perpétuelle de celle des autres Moines qui chercherent à l'éloigner ſous différens prétextes. Dom Didier ſoupiroit après une Réforme, & enfin ſes déſirs furent accomplis.

XVII. La Reforme établie à saint Vanne de Verdun.

L'Abbaie de S. Vanne dont la menſe abbatiale étoit unie dès-lors à l'Evêché de Verdun, étant tombée entre les mains du Prince Erric de Lorraine, qui en étoit Evêque, ce Prélat entra dans toutes les vûes de D. Didier. Cette diſpoſition du nouvel Evêque de Verdun fut comme la premiere ouverture à la Réforme générale. La démiſſion volontaire du Prieur de S. Vanne qui fit en même-tems élire en ſa place D. Dier, acheva de faciliter l'entrepriſe. Ceci arriva en 1596. Le nouveau Prieur, ſans être arrêté par les anciens Moines preſque tous incapables de ſe réduire à une vie réguliere, ouvrit le Noviciat pour ceux qui voudroient obſerver la Régle de S. Benoît dans ſa pureté. Il ne ſe préſenta d'abord que quatre ſujets, qui, après une année d'épreuve, firent leurs vœux en 1600. Peu après il ſe preſenta un nombre conſidérable de Novices, & la Maiſon de S. Vanne changea de face. Déja l'abſtinence, les jeûnes, les veilles, l'oraiſon continuelle, les ſaintes lectures, le travail des mains, le ſilence, exercices inconnus auparavant, étoient ſi bien rétablis dans S. Vanne, que tout le monde en étoit dans l'admiration. D. Didier pour lors au comble de ſes ſouhaits, ne ceſſoit d'en rendre graces à Dieu.

XVIII. Congrégation de s. Vanne & de s. Hidulphe.

Lorſque l'obſervance fut bien établie dans le monaſtere qu'il avoit entrepris de réformer, l'Evêque de Verdun lui propoſa de porter la réforme dans ſon Abbaie de Moïen-Moutier en Voſge, dédié ſous le nom de S. Hidulphe, Archevêque de Tréves. D. Didier y envoia auſſi-tôt pluſieurs de ſes Religieux qui réuſſirent dans leur entrepriſe. La liaiſon que contracterent enſuite ces deux Abbaies

les premieres réformées, donna lieu à l'érection de la nouvelle Congrégation connue ſous le nom de S. Vanne & de S. Hidulphe, titulaires des deux Monaſteres. Clément VIII les érigea en Congrégation ſur le modéle de celle du Mont-Caſſin, & accorda de grands priviléges à tous les Monaſteres qui voudroient s'aggréger à ceux de S. Vanne & de S. Hidulphe. La Bulle eſt de 1604. Paul V la confirma l'année ſuivante. Le Cardinal de Vaudemont, dont nous avons parlé plus haut, unit pluſieurs Monaſteres de ſa Légation à la nouvelle réforme de S. Vanne, & peu d'années après on compta près de quarante Monaſteres unis à cette Congrégation, qui a produit d'excellens Moines auſſi diſtingués par la ſainteté de leur vie, que par la profondeur de leur doctrine.

XIX. Congrégation de S. Maur.

La bonne odeur que la réforme des Monaſteres de Lorraine répandit par-tout dès ſes premiers commencemens, porta pluſieurs Religieux des Abbaies de France à embraſſer le même genre de vie. Pluſieurs Monaſteres demanderent la réforme, & les Supérieurs de S. Vanne envoierent des ſujets propres à la faire goûter. La difficulté de réunir ſous une même Congrégation toutes les Abbaies qui étoient diſpoſées à ſe réformer, les détermina à ériger en France une nouvelle Congrégation qui renfermeroit toutes les Abbaies & Prieurés de ce Roiaume qui embraſſeroient la réforme. C'eſt ce qui fut réſolu dans le Chapitre général de S. Vanne tenu en 1618. Le Roi Louis XIII donna des Lettres-patentes pour cet établiſſement, & la nouvelle Congrégation prit le nom de Saint-Maur, diſciple de S. Benoît. La réforme fut

d'abord introduite dans le Monaſtere des * Blancs-Manteaux à Paris, d'où elle s'étendit dans toutes les Provinces. Le Pape Grégoire XV accorda à la Congrégation de S. Maur les mêmes graces que Clément VIII avoit accordées à celle de S. Vanne & de S. Hidulphe.

XX. Son progrès. Son eſprit.

Treize ans après que les Bénédictins des Blancs-Manteaux eurent embraſſé la réforme, ceux de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés s'y ſoumirent (en 1631.) Le Cardinal de la Rochefoucault vint à bout de l'introduire à S. Denys deux ans après. La réforme de la Congrégation de S. Maur aiant été admiſe dans cette célébre Abbaie malgré tous les obſtacles qu'elle y trouva, s'étendit de plus en plus par toute la France. D. Grégoire Tariſſe en fut le premier Supérieur général. La Congrégation de S. Maur eſt compoſée de plus de cent quatre-vingts tant Abbaies que Prieurés conventuels ſous le régime d'un Général, de deux Aſſiſtans & de ſix Viſiteurs, élus tous les trois ans dans un Chapitre général, où ſont auſſi nommés les Supé-

* Les Blancs-Manteaux étoient des Religieux Servites ou Serviteurs de la ſainte Vierge. On les nommoit ainſi, parce qu'ils avoient des habits & des manteaux blancs. Cet Ordre qui ſuivoit la Régle de s. Auguſtin, avoit été inſtitué à Marſeille & confirmé par le Pape Alexandre IV vers le milieu du treiziéme ſiécle. Comme ils s'établirent à Paris dans la rue de la vieille Parcheminerie, cette rue & le Monaſtere ont depuis retenu le nom de Blancs-Manteaux, quoique ce Monaſtere ait été donné à la fin du même ſiécle aux Guillelmites qui avoient des manteaux noirs. Les Bénédictins y ſont entrés en 1618 par la ceſſion que leur en firent les Guillelmites.

rieurs de chaque Monaſtere. L'eſprit de cette Congrégation dès ſon origine a été de faire revivre celui de S. Benoît par la pratique de ſa Régle, en tâchant de marcher ſur les traces des ſaints Moines qui ont illuſtré cet Ordre pendant près de douze ſiécles. Selon ce plan on ne s'eſt pas contenté de relever des murailles & de rétablir des maiſons & des égliſes, la plûpart à demi ruinées, on s'eſt crû bien plus obligé de purifier le ſanctuaire par une vie conforme à la ſainteté de l'état monaſtique. Pour y mieux réuſſir, on s'eſt appliqué ſur-tout à former les jeunes Religieux, d'où dépend tout le bien du Corps. C'eſt ce qui a fait établir dans chaque Province un ou deux Noviciats pour éprouver les ſujets qui ſe préſenteroient. Ceux que l'on admettoit à profeſſion, étoient transférés immédiatement après dans un autre Monaſtere, où l'on continuoit de les former à la piété & aux ſaintes cérémonies pendant deux ans. On les appliquoit enſuite l'eſpace de cinq autres années à l'étude de la Philoſophie & de la Théologie, pour leur faciliter l'intelligence de l'Ecriture-Sainte & des ſaints Peres, dont la lecture ſi capable de former tout à la fois l'eſprit & le cœur, devoit être leur principale occupation dans la ſolitude le reſte de leur vie.

XXI. Services qu'elle a rendus à l'Egliſe.

C'eſt par ces divers exercices que la Congrégation de S. Maur a produit tant de Religieux fervens, qui ont été la conſolation de l'Egliſe dans cette lie des ſiécles. Mais la charité des zélés Réformateurs ne s'eſt pas bornée là. En rappellant de plus en plus les Moines aux exercices du Cloître comme à

leur véritable centre, ils ont trouvé le moien d'en occuper un grand nombre très-utilement pour le Public. Les premieres Conſtitutions de la Congrégation de S. Maur imprimées en 1646 en forme de déclarations ſur la Régle de S. Benoît, portent qu'outre les études de Philoſophie & de Théologie, on établira encore dans quelques Monaſteres des Ecoles de poſitive, de droit canon, de cas de conſcience, & des langues Grecque & Hébraïque ; ce qui fait aſſez connoître qu'on avoit dès-lors deſſein de ſe ſervir de tous ces ſecours, pour donner, du moins à quelques Religieux deſtinés aux grandes études, une parfaite intelligence de l'Ecriture-Sainte, des Conciles & des ſaints Peres, en un mot des dogmes & de la diſcipline, c'eſt-à-dire, de toute l'antiquité Eccléſiaſtique. Et comme il étoit juſte de penſer d'abord à ſatisfaire aux beſoins des Religieux de la Congrégation même, avant que de ſonger aux autres, on commença par le recueil des Ouvrages aſcétiques des Peres, dont la lecture peut ſuffire au commun des Religieux. On a recueilli enſuite les actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît qui ont ſervi de matiere aux Annales monaſtiques.

Outre une infinité de remarques propres à éclaircir la Tradition, les Bénédictins de S. Maur ont fait imprimer dans plus de trente volumes un nombre prodigieux de piéces manuſcrites qui, juſqu'alors avoient été enſevelies dans les Bibliothéques. C'eſt ce qui a beaucoup ſervi aux Savans pour la critique & pour l'éclairciſſement du dogme, de la diſcipline, de l'hiſtoire, & de toute l'Antiquité ſacrée & profane. Mais le travail qui a

occupé davantage & plus long-tems un grand nombre de Religieux, à été la réviſion des Ouvrages entiers des Peres Grecs & Latins ſur ſes anciens manuſcrits qui ſe conſervent dans les monaſteres, & ſur une infinité d'autres qu'ils ont fait venir d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre & des Païs-Bas. Cette entrepriſe de redonner ainſi à l'Egliſe les Ecrits des ſaints Peres dans leur pureté originale, étoit digne d'une Congrégation qui avoit pour y réuſſir les facilités & les fonds néceſſaires, & ce travail a été jugé ſi important, que les plus grands Prélats & les premiers Magiſtrats du Roiaume s'y ſont intéreſſés d'une maniere toute particuliere. Nous avons parlé ailleurs de l'Edition de S. Auguſtin dont cette ſavante Congrégation a enrichi l'Egliſe, & des efforts que firent les nouveaux ennemis de la doctrine de cet illuſtre Docteur pour traverſer cette belle Edition. Nous ferons connoître dans l'Article des Auteurs Eccléſiaſtiques quelques-uns des grands hommes qu'a produit cette Congrégation. On ſait que de notre tems on lui a porté un coup mortel, en faiſant exclure de toutes les places les ſujets les plus capables de conſerver la régularité. Par un ſeul ordre ſurpris à la Religion du Prince, huit cens ont été renfermés dans cette excluſion. Par-là on a arrêté la ſource des études ſolides, dont l'Egliſe avoit juſqu'alors retiré de ſi grands avantages. On n'a pas même voulu permettre à la plûpart des ſavans Religieux qui reſtoient, de s'appliquer à des Ouvrages importans pour la Religion. On a mieux aimé les occuper à des Livres profanes & à des matieres peu conformes à la ſainteté de l'état

Tom. 2. Art. V. du V. ſiécle.

VIII.

XXII. Dominicains Réformés.

Hom. illuſt. de l'Ord. de S. Domin. par le P. Touron.

Sebaſtien Michaëlis eſt un des ſaints perſonnages qui ont mis en pratique les régles pleines de ſageſſe que le Concile de Trente avoit données pour faire revivre dans tous les Ordres Religieux le premier eſprit de leurs Fondateurs. Il étoit né dans un bourg de Provence en 1643, entra fort jeune chez les Dominicains de Marſeille. Il fit des progrès conſidérables dans les Sciences, dans les Langues & dans la Théologie. Il enſeigna & prêcha avec fruit à Toulouſe & en Provence. En 1590 il fut Superieur de ſa Province, & fit auſſitôt les préparatifs pour la Réforme qu'il méditoit. En 1594 il forma dans le couvent de Clermont de Lodeve, qui avoit été ruiné par les Calviniſtes, une communauté ſur le modéle de celles qu'avoit autrefois établi S. Dominique. Il refuſa deux Evêchés, pour ne point abandonner la Réforme qu'il vouloit introduire dans l'Ordre de S. Dominique. En 1598 il fut fait Prieur du Couvent de Toulouſe, qui étoit très-diſpoſé à embraſſer la Réforme. Cette grande Communauté devint bientôt un modéle pour toutes les autres, & on y vit refleurir l'eſprit primitif de ce ſaint Ordre. Dans l'eſpace de quelques années le P. Michaëlis fut en état d'envoier comme des Colonies de Religieux Réformés dans différens Couvens de la Province. Celui d'Albi fut un des premiers qui embraſſa la Réforme. Le Chapitre Provincial aſſemblé en 1602 dans la même ville, donna aux Religieux Réformés les Couvens de Beziers, de Montauban & de Caſtres.

Le Général de l'Ordre favoriſa cette Réforme ; mais un nouveau Provincial travailla à en arrêter le progrès. M. de Verdun, alors premier Préſident du Parlement de Toulouſe, arrêta les projets de ce Provincial, & ſoutint contre lui la Réforme naiſſante que ce Provincial vouloit étouffer dans ſon berceau. En 1605 le P. Michaëlis alla à Valladolid en Eſpagne, où ſe tenoit le Chapitre général de l'Ordre. Son but étoit de faire autoriſer la Réforme. On y fit, à ſa priere, des Ordonnances propres à la ſoutenir & à l'étendre. Il fut préſenté en 1607 au Roi Henri IV, qui s'entretint familiérement avec lui, & s'informa du nombre des Couvens qui avoient embraſſé la Réforme, & des contradictions qu'il avoit éprouvées. Ce Prince le nomma au Prieuré de S. Maximin en Provence, & lui recommanda expreſſément de faire dans cette Maiſon Roiale ce qu'il avoit déja fait dans celle de Toulouſe, lui promit ſa protection, & fit écrire à ſon Ambaſſadeur à Rome, pour obtenir du Pape que les Couvens Réformés fuſſent érigés en une Congrégation particuliere, indépendante des Provinciaux qui n'avoient pas embraſſé la même Réforme. C'eſt ce que le Pape accorda bientôt après ; & le P. Michaëlis fut lui-même élu premier Supérieur ou Vicaire Général de cette Congrégation.

Ce zélé Réformateur vint à Paris en 1611 pour aſſiſter au Chapitre Général qui s'y devoit tenir au mois de Mai. Le Cardinal Pierre de Gondi, qui en étoit Evêque, vouloit y fonder un Couvent en faveur des Dominicains Réformés. Le P. Michaëlis fit venir dix excellens ſujets, avec leſquels il vouloit tra-

vailler à cet établiſſement. On les logea d'abord au Collége de Boiſſi, rue des Cordeliers, où ils ſe firent admirer par leur régularité. Le P. Michaëlis prêcha le Carême à Notre-Dame en 1612, & dès l'année ſuivante il jetta les fondemens du Couvent de l'Annonciation dans la rue S. Honoré. Le Cardinal de Gondi en eſt regardé comme le Fondateur. Le P. Michaëlis y mourut en 1618, âgé de 74 ans. Son corps, d'abord inhumé dans une petite Chapelle, fut depuis transféré près du grand autel de l'Egliſe. Dans les deux tranſlations qu'on en a faites, on l'a toujours trouvé ſans aucune corruption. Il eſt glorieux pour lui d'avoir comme reſſuſcité dans quelques Provinces de France l'eſprit de S. Dominique. Cette petite Congrégation, érigée ſeulement dix ans avant la mort du pieux Réformateur, a formé depuis deux Provinces, celle de Toulouſe & celle de S. Louis. La premiere compte pluſieurs Couvens dans le Languedoc, la Guienne, la Provence, le Dauphiné & le Velai. L'autre s'étend dans la Normandie, la Picardie & la Lorraine. C'eſt de-là auſſi qu'on a tiré des ſujets pour téformer les Couvens de Bretagne & celui de S. Sixte de Rome.

Jean-Baptiſte Catté, né dans le Comté de Breſſe vers la fin du ſeiziéme ſiécle, entra dans l'Ordre de S. Dominique dans le tems que le P. Michaëlis travailloit à y mettre la Réforme. Il prit l'habit dans le Couvent de Toulouſe, & s'y diſtingua par ſon amour pour la régularité. En 1627 il étoit maître des Novices dans la maiſon de la rue S. Honoré à Paris, & travailloit de tout ſon pouvoir à étendre la nouvelle Réfotme. Il obtint d'Urbain VIII en 1629 un Bref qui ordonnoit

noit que les Novices reçus dans les Couvens non réformés, ne pourroient être élevés que dans un Noviciat très-régulier. Ce Bref fut homologué dans tous les Parlemens, & pour en faciliter l'exécution, on réſolut de fonder à Paris un Noviciat général où tous les Novices paſſeroient une année pour y être élevés ſelon l'eſprit de S. Dominique. On l'établit dans le fauxbourg S. Germain, & cette nouvelle Maiſon fut en état de loger une Communauté dès le commencement de 1632. Le P. Carré en fut établi premier Supérieur, & ſous ſa conduite ce Noviciat devint comme une pépiniere d'excellens Religieux qui rendirent de grands ſervices à l'Egliſe. Le P. Carré mourut en 1653 dans le Couvent de S. Jacques où l'on voit ſon Epitaphe. Il avoit réformé quelques Couvens de Normandie.

IX.

XXIV. l'Abbaïe de la Trappe de l'Ordre de cîteaux. Vie de l'Abbé de Rancé Reformateur.

Il ſe fit auſſi pendant le cours du dix-ſeptiéme ſiécle des Réformes très-édifiantes dans quelques Maiſons de l'Ordre de Cîteaux. Une des plus célébres eſt celle de la Trappe, dont étoit Abbé Armand-Jean le Bouthillier de Rancé. Il naquit à Paris le 9 Janvier 1626. Il étoit neveu de M. le Bouthillier de Chavigni, Secrétaire d'Etat & Sur-intendant des Finances. Il eut dans ſa jeuneſſe beaucoup de paſſion pour les Belles-Lettres & pour la Poëſie. Dès l'âge de dix ans il fut Chanoine de Notre-Dame de Paris. Il eut enſuite pluſieurs Abbaïes, entr'autres celle de la Trappe. Il fut reçu Docteur en Théologie de la Faculté de Paris en 1654. Le cours de ſes études étant fini, il entra

dans le monde, & s'y livra tout entier. Son eſprit, ſa vivacité, ſes belles manieres, le firent conſidérer à la Cour. L'ambition & l'amour de la gloire furent ſes paſſions dominantes. Il fut un des Deputés du ſecond Ordre dans l'Aſſemblée du Clergé de 1655. Il y reçut diverſes marques de diſtinction, & fut prié même de veiller ſur l'édition Grecque d'Euſebe & de quelques autres Peres Grecs qu'on vouloit faire imprimer. On a parlé diverſement des motifs de ſa converſion. M. Marſollier prétend qu'elle fut le fruit de diverſes marques de protection qu'il avoit reçues de Dieu. Les balles d'un fuſil qui devoient naturellement le percer, donnerent dans le fer de ſa gibeciere qui porta le coup. *Hélas que devenois-je*, s'écria-t-il en ce moment, *ſi Dieu n'eût eu pitié de moi?* Une autre fois étant à Veret près de Tours & ſeul à la chaſſe, il deſarma un chaſſeur qui étoit un Duelliſte fameux, ſuivi de pluſieurs autres chaſſeurs : *Quelle puiſſance ſupérieure a empêché que je ne le tuaſſe?* dit le Duelliſte deſarmé. *Quelle protection ſinguliere de Dieu m'a garanti dans cette occaſion?* dit l'Abbé de ſon côté.

Ce fut, ajoute M. Marſollier, cette protection divine, & la mort & les diſgraces de pluſieurs de ſes amis, qui le firent enfin rentrer ſérieuſement en lui-même. L'Abbé de Rancé ſe retira dans ſa terre de Veret, ceſſa d'être en commerce avec le monde, & dans les voiages qu'il faiſoit à Paris, il ſe logeoit à l'Inſtitution des Peres de l'Oratoire. Voulant enſuite ſe conſacrer à la pénitence, il conſulta les Evêques d'Alet, de Pamiers & de Comminges, ſur la maniere dont il la fe-

roit. Ce dernier lui conſeilla de ſe faire Religieux, choſe pour laquelle l'Abbé avoit alors une extrême répugnance. Etant de retour du voiage qu'il avoit fait pour conférer avec ces dignes Prélats, il penſa plus ſérieuſement que jamais à ſe retirer dans la ſolitude, & refuſa la Coadjutorerie de l'Archevêché de Tours, poſſédé par un de ſes oncles. Il ſe démit enſuite de preſque tous ſes bénéfices, & ſe retira dans le Prieuré de Boulogne près de Chambor, de l'Ordre de Grammont, qu'il s'étoit réſervé avec ſon Abbaïe de la Trappe. Il avoit deſſein d'introduire la Réforme à la Trappe, dont les Moines vivoient dans un grand déréglement. Ne pouvant les corriger, il fit avec eux en 1662 un accord par lequel leur Maiſon de la Trappe fut donnée aux Peres de l'étroite Obſervance de Cîteaux.

Voulant embraſſer la vie monaſtique, il diſpoſa de ſes biens, garda ſa Bibliothéque pour l'Abbaie de la Trappe, & donna à l'Hôtel-Dieu de Paris le prix de ſa terre de Veret, qu'il vendit trois cens mille livres. S'étant ainſi dépouillé de tout ce qui le pouvoit tenir attaché au monde & aiant obtenu du Roi un Brévet pour pouvoir établir la Réforme dans ſon Abbaïe de la Trappe, il prit l'habit de l'Obſervance de Cîteaux le 23 Juin 1663 étant âgé de trente-ſept ans & cinq mois. Il y fit ſon noviciat avec ferveur, & fit profeſſion l'année ſuivante dans l'Abbaïe de Perſeigne. Il alla enſuite à la Trappe avec les expéditions de la Cour de Rome, pour établir la Régle dans cette Abbaïe. Elle avoit été fondée par Rotrou Comte du Perche en 1140. Elle fut d'abord de la Congrégation

de Savigni ; mais cette Congrégation aiant été réunie quelques années après à l'Ordre de Cîteaux, le Monaſtere de la Trappe paſſa dans le même Ordre. Il étoit tombé dans un grand relâchement, & l'on y menoit une vie fort déréglée. L'Abbé exhorta ſi puiſſamment ſes Religieux par ſes diſcours & par ſes exemples à l'obſervation exacte de leur Régle, qu'ils réſolurent de s'abſtenir, comme lui, de l'uſage du vin, des œufs & du poiſſon, & de travailler des mains trois heures chaque jour. Après avoir rétabli la régularité dans cette Maiſon, il travailla à la défenſe de l'étroite Obſervance de Cîteaux, & fut député à Rome pour la ſoutenir. Cette étroite Obſervance avoit pour défenſeurs tous ceux qui avoient embraſſé une certaine Réforme, qui, en divers lieux, avoit beſoin elle-même d'être réformée. Mais tous les Moines qu'on appelle de la commune Obſervance, ne vouloient ni d'ancienne ni de nouvelle Réforme.

XXV. M. de Rancé travaille ſans ſuccès à introduire la Réforme dans l'Ordre de Cîteaux.

L'Abbé de la Trappe n'eut point à Rome la ſatisfaction dont il s'étoit flatté. Le Pape Alexandre VII donna un Bref deſavantageux à l'étroite Obſervance, contre lequel l'Abbé de la Trappe revenu en France, proteſta. On prétend que ce Bref avoit été obtenu par les intrigues & par les préſens des Moines ennemis de la Réforme. Dans la ſuite les Moines de la commune Obſervance aiant obtenu un nouveau Bref, qui renverſoit tout ce qu'il y avoit de favorable à la Réforme dans le premier, ceux de l'étroite Obſervance en appellerent comme d'abus. Ils eurent recours à l'autorité du Roi, & l'Abbé de la Trappe lui préſenta une belle Requête pour avoir des

Commissaires qui réglassent les contestations que les Monasteres de l'étroite Observance avoient avec l'Abbé & le Chapitre général de l'Ordre de Cîteaux. Le Roi lui en accorda; mais les Moines de la commune Observance obtinrent un Arrêt qui les mit encore à couvert du danger où ils avoient crû être d'être obligés de vivre avec plus de régularité. Le même Arrêt paroissoit néanmoins favorable à la Réforme, en ce qu'il ordonnoit que l'Abbé de la Trappe exerceroit la charge de Visiteur & de Vicaire-Général de la Réforme. Mais il refusa cette commission, & regarda ce jugement comme il avoit regardé celui de Rome, c'est-à-dire, comme un effet de la colere de Dieu.

XXVI. Ferveur des Moines de la Trappe. Lettre de M. Arnauld à ce sujet.

M. de Rancé n'aiant pu étendre la Réforme dans son Ordre, s'appliqua à l'affermir de plus en plus à la Trappe. Tout respiroit la mortification dans cette sainte Maison. Le silence étoit exactement gardé. La simplicité des bâtimens & de l'église, le profond recueillement des Moines, l'austérité de leur vie, leur assiduité au travail, leur persévérance dans la priere, tout en un mot rempliſſoit d'admiration les étrangers qui venoient considérer un si beau spectacle. Voici ce qu'en écrivoit en 1673 M. Arnauld à M. le Roi, Abbé de Haute-Fontaine: « Je ne revins, Monsieur, qu'hier au soir de la Trappe, & j'y avois pris la résolution de vous écrire sur les merveilles de cette sainte Maison, que je n'avois connue jusqu'ici que sur le récit des autres, qui ne m'en avoit donné qu'une idée très-imparfaite, & beaucoup au-dessous de ce qu'elle est dans la vérité. Je devois aussi vous assurer que le saint

homme dont il a plû à Dieu de ſe ſervir pour renouveller en notre tems la premiere ferveur des Religieux de S. Bernard, continue toujours d'avoir pour vous une très-grande eſtime & une affection très-ſincere. Il eſt perſuadé que la charité que Dieu vous a donné pour lui, n'a point été altérée par le petit différend qui ſemble avoir été entre vous. (Ce différend rouloit ſur les fictions que quelques anciens Abbés emploioient pour éprouver & mortifier les ſolitaires.) Ce différend, au reſte toutes choſes conſidérées, ſe réduit preſqu'à rien, puiſque de ſa part il déclare qu'il ne prétend point autoriſer les fictions proprement dites, & que de la vôtre vous proteſtez ne vouloir combattre en aucune ſorte les humiliations dont on ſe ſert avec tant de fruit, pour aider les ames qui ſe veulent donner à Dieu ſans réſerve, & arracher juſqu'aux plus profondes racines d'orgueil & de vanité qui pourroient reſter en elles, ſans qu'elles s'en apperçuſſent, ſi ces occaſions ne les découvroient. „

XXVII. Ouvrages de M. l'Abbé de la Trappe. ſa diſpute avec le P. Mabillon ſur les études monaſtiques.

M. l'Abbé de la Trappe compoſa en 1690 un Livre *de la ſainteté & des devoirs de l'état monaſtique*, ſur lequel il fut obligé de donner des *éclairciſſemens*. Il traduiſit du Grec les Ouvrages de S. Dorothée, & fit une *explication ſur la Régle de S. Benoît*. L'Abbaïe des Clairets, qui étoit un Monaſtere de filles de l'Ordre de Cîteaux & qu'il prit ſous ſa conduite, donna lieu à trois petits Ecrits ſur la viſite qu'il y fit. En même tems parut l'Inſtruction ſur la mort de Dom Muce. Ces Ouvrages ne demeurerent pas ſans contradicteurs. Vers le même tems le P. Mabillon, ſavant Bénédictin de la Congrégation de

S. Maur, publia ſon Traité des études monaſtiques, dans lequel il donna un plan de toutes celles qui peuvent convenir aux Religieux & même aux Eccléſiaſtiques. M. de la Trappe attaqua ce Livre par une *Réponſe* qui fut imprimée en 1692. Il ſuppoſoit que Dom Mabillon vouloit que les Moines étudiaſſent les Lettres profânes, la Philoſophie, les Langues, tout le fond de la Théologie & de la ſcience eccléſiaſtique. Mais le ſavant Bénédictin n'avoit point eu ce deſſein. « Je n'ai pu me diſpenſer, dit-il dans l'Epître adreſſée aux Jeunes Religieux de ſa Congrégation, qu'il a miſe à la tête de ſon Ouvrage, de parler de toutes les connoiſſances qui ſont convenables à des Eccléſiaſtiques. Je ne doute pas que ce plan ne ſurprenne pluſieurs perſonnes, qui s'imagineront peut-être que je le propoſe tout entier à chaque ſolitaire : mais ce n'eſt-là nullement mon deſſein. Je ſai que comme il y en a très-peu qui ſoient capables d'une ſi vaſte étude, il y en a auſſi très-peu que Dieu y appelle.... Il a fallu parler de différentes ſciences pour donner à chacun le moien de s'appliquer à celle qui ſeroit plus de ſa portée. C'eſt à la prudence des Supérieurs, que les Religieux doivent laiſſer le choix de celle qui ſera plus conforme à leurs talens, & plus avantageuſe à l'Egliſe, ou à l'Ordre auquel ils ſont engagés. »

XXVIII. Uſage que les Moines doivent faire des études ſelon le p. Mabillon.

Rien n'eſt plus édifiant que ce que dit le même Auteur ſur l'uſage & la fin que les Religieux doivent ſe propoſer dans leurs études. « Je vous prie de bien conſidérer, mes très-chers freres, que je ne prétens pas ici faire de nos Monaſteres de pures Académies de ſcience. Si le grand Apôtre faiſoit gloire

de n'en avoir pas d'autre que celle de Jeſus-Chriſt crucifié, nous ne devons point auſſi avoir d'autre but dans nos études. Elles ſe doivent borner à former dans nous & dans les autres même autant que nous pourrons, cet homme nouveau dont notre Sauveur nous a donné le modele en ſa perſonne ſacrée. Toute ſcience qui ne ſe termine point à ce grand deſſein, eſt plus nuiſible qu'avantageuſe. La charité ſeule en peut faire un bon uſage, & il n'y a qu'elle qui puiſſe guérir cette enflure de cœur qu'une ſcience vaine & ſtérile a coûtume de produire dans ces ſavans ſpéculatifs, qui n'ont pour but de leur ſcience que de ſe diſtinguer, & de ſe faire un nom dans le monde. Vous éviterez ſûrement cet écueil, ſi vous vous dites ſouvent à vous même avec S. Bernard : *Malo ſine illâ quæ inflat, quàm abſque illâ quæ ædificat inveniri* ; ſi toutes vos penſées & vos deſſeins dans vos études ſe terminent à vous bien connoître vous-mêmes, pour en devenir plus humbles, & pour vous cacher aux yeux du monde, & à connoître Dieu de plus en plus pour l'aimer & le ſervir plus parfaitement. Il eſt vrai, & S. Paul l'a dit, que la ſcience ſans la charité enfle ; mais il eſt certain auſſi qu'avec le ſecours de la grace, rien n'eſt plus propre à nous conduire à l'humilité ; parce que rien ne nous fait mieux connoître notre néant, notre corruption & nos miſeres. Si les connoiſſances que vous acquerrez par les études, ne produiſent pas en vous cet effet ; il vaudroit bien mieux les quitter, que de vous en faire un poiſon mortel, qui vous causât de l'enflure & de l'orgueil. „ On peut dire que D. Mabillon en voulant donner

l'idée d'un ſavant parfaitement chrétien & religieux, a fait ſans y penſer ſon véritable portrait.

XXIX. ſentiment de M. Nicole ſur cette diſpute. *Nouvelle Lettre p.* 238.

Nous ne parlerons point des ſuites de cette célébre diſpute, ni de tous les Ouvrages dont elle fut l'occaſion. Nous nous contenterons de rapporter ce qu'en penſoit M. Nicole : « Je trouverois facilement, dit cet Auteur ſi judicieux, un dénouëment qui mettroit ces Auteurs d'accord. Ce ſeroit de changer un peu la ſignification d'un mot, & d'avouer de la part des Bénédictins, qu'ils ne ſont plus ni Bénédictins ni Solitaires ſelon la ſignification préciſe de ce mot, telle qu'elle a été dans l'eſprit de S. Benoît ; mais qu'ils ſont de bons Eccléſiaſtiques & de vrais Clercs, par la permiſſion, approbation, & commandement même de l'Egliſe : qu'ainſi comme l'eſſence de tous ces Ordres eſt muable, & que toutes ces Inſtitutions ſont de ce qu'on appelle *Eſſentiæ factitiæ*, il n'y a nul inconvénient à dire, que ce qui dans ſon origine étoit une Congrégation purement de Solitaires, eſt devenu dans la ſuite par la volonté de l'égliſe, une Congrégation d'eccléſiaſtiques juiſſante de tous les priviléges des eccléſiaſtiques. Par-là tout ce que cet Auteur leur prétend interdire comme Bénédictins, leur deviendra permis, comme eccléſiaſtiques. Et en effet, M. ſi ſans rapport à S. Benoît on inſtituoit un Seminaire d'eccléſiaſtiques où l'on récitât l'Office du jour & de la nuit d'une maniere très-édifiante, où l'on pratiquât une vie aſſez auſtere & telle que celle qu'on garde dans les Congrégations de S. Maur & de S. Vannes, où l'on inſtruisît la jeuneſſe avec ſoin & dans de

bonnes maximes, en leur faiſant lire néanmoins les Auteurs d'Humanites de la maniere la plus propre pour en empêcher l'abus ; où l'on formât les jeunes gens à une Théologie beaucoup plus ſolide que celle des Ecoles ordinaires ; j'ai peine à croire que l'Auteur même dont il s'agit, ne fût content d'une telle inſtitution. Il n'y a donc que le mot de Bénédictins qui le choque ; & pour avoir la paix avec lui, je lui déclarerois qu'on ne prétend point être Bénédictin par l'obſervation exacte & littérale de tout ce qui peut être renfermé ſous ce nom ſelon la premiere inſtitution, mais ſeulement par l'obſervation de la plûpart des obſervances de la Régle de S. Benoît, qu'il a plû à l'Egliſe de joindre à la vie cléricale à laquelle elle nous a réduits. „

M. Nicole parle encore de la même diſpute dans une autre Lettre. M. l'Abbé de la Trappe, dit-il, « ne voit rien de plus néceſſaire que ſon livre, & pour moi je ſuis perſuadé qu'il n'y eut jamais rien de plus inutile. Il n'y a pas quarante Religieux dans la Congrégation qu'il attaque, qui faſſent une vie d'étude ; & ceux qui la font, ſont les plus exacts de tous à la plûpart des devoirs monaſtiques, & ſur-tout à l'Office. Qu'il travaille ſur les autres tant qu'il lui plaira ; mais ce ne ſera pas des trop grandes études qu'il les retirera : ce ſera d'autres occupations & amuſemens. Les Supérieurs déſireroient fort qu'ils travaillaſſent davantage : mais on devroit, ce me ſemble, conſidérer que le gouvernement par Congrégation eſt fort différent du gouvernement deſpotique des Abbés. Les Supérieurs y ſont obligés à une infi-

nité de condeſcendances, parce qu'ils ont infiniment moins d'autorité. Les Monaſteres ſortant de la juriſdiction des Abbés, ont évité d'horribles inconvéniens : mais il eſt vrai qu'ils ſont tombés dans celui-ci, que les Supérieurs y ont moins d'autorité, & qu'ils ſont ainſi obligés de laiſſer les Religieux à-peu-près comme les Congrégations d'Eccléſiaſtiques réglés. C'eſt, dira-t-on, un grand déréglement que cela. Mais ſi l'on compare les Congrégations dans cet état même, avec ces Monaſteres aſſujettis à ces Abbés tyrans & vicieux à la tête d'une foule de Moines plus déréglés que des ſoldats, on trouvera que ce n'eſt pas peu de choſe d'avoir changé deux cens Maiſons de ſcandale & de débauche, en deux cens (Communautés) de Religieux réglés & édifians. „

XXX. Autres Ecrits de M. l'Abbé de la Trappe.

D. Mabillon fit des *Réflexions* ſur la *Réponſe* de M. de la Trappe au Traité des Etudes Monaſtiques. On publia auſſi contre le ſentiment de cet illuſtre Abbé, quatre Lettres du P. de Sainte-Marthe, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur & depuis Général. Nous avons beaucoup d'Ouvrages de l'Abbé de la Trappe : entr'autres, l'*Abrégé des obligations des Chrétiens ; Réflexions morales ſur les quatre Evangiles ; Conduite Chrétienne*, compoſée pour Madame de Guiſe. Cependant on lui écrivoit de tous côtés, & il étoit obligé de faire des réponſes. C'eſt ce qui a produit ce grand nombre de Lettres ſpirituelles que l'on a conſervées ſoigneuſement & que l'on a données au Public. Celle qu'il écrivit à M. l'Abbé Nicaiſe, Chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, ſur la mort de Mr. Arnauld, fit beaucoup de bruit dans

le monde. Il y parloit autrement qu'il ne devoit, de ce grand homme de qui il n'avoit jamais reçu que de témoignages d'eſtime & de tendreſſe, & qui avoit fait dans la ſeconde partie de ſon Apologie pour les Catholiques d'Angleterre, une ſi magnifique éloge de la Réforme de la Trappe. M. de Rancé prétendit que dans ſa Lettre à M. Nicaiſe qui lui avoit attiré les reproches de tant d'honnêtes gens & des Lettres aſſez vives, il avoit eu ſimplement deſſein de porter l'Abbé Nicaiſe qui avoit toujours vécu dans des occupations diſſipantes, à penſer uniquement dans la ſolitude où il s'étoit retiré, à la grande affaire de ſon ſalut. Il faut convenir que cette explication n'eſt pas fort naturelle : mais elle prouve au moins que celui qui la donnoit, ne vouloit point qu'on crût qu'il condamnoit M. Arnauld.

XXXI. Troubles excités à la Trappe. Mort de M. de Rancé.

M. l'Abbé de la Trappe étant tombé dans une maladie qui l'obligeoit à paſſer le reſte de ſes jours à l'infirmerie, crut devoir ſe démettre de ſon Abbaïe. Le Roi voulut bien lui donner pour ſucceſſeur un Religieux de la Maiſon, & lui laiſſa le choix du ſujet. Il nomma Dom Zozime qui prit poſſeſſion le 22 Janvier 1696. Mais il mourut peu de tems après. L'ancien Abbé eut encore la liberté de choiſir le Religieux qu'il voulut pour remplir cette place. Il ſe repentit bientôt du choix qu'il avoit fait. Le nouvel Abbé fit une viſite aux Clairets, dans laquelle il ſe brouilla avec l'Abbeſſe, & lui fit ſignifier qu'il renonçoit à la conduite de ſon Monaſtere. Il mit le trouble & la diviſion dans la Maiſon de la Trappe, en recevant quantité de poſtulans, & en inſpirant aux nouveaux Religieux un

autre eſprit & une autre conduite que celle de l'ancien Abbé. C'eſt ce qui partagea les Religieux en deux eſpéces de parties que l'on appelloit l'ancien & le nouveau bureau. Il entreprit de ſe mettre en poſſeſſion de l'Abbaie de l'Eſtrées, pour y placer ſous prétexte d'infirmité les Religieux qui l'incommodoient à la Trappe. L'ancien Abbé n'approuva pas cette réſolution; & le Roi informé de cet établiſſement fait contre les formes de l'Etat, fit retirer le nouvel Abbé & ſes Moines, & lui fit faire des reproches ſur ſa conduite. L'ancien Abbé écrivit en ſa faveur; mais il trouva le moien de tirer de lui quelque tems après une démiſſion qu'il fit remettre entre les mains du Roi. Le nouvel Abbé, qui ne croioit pas que la choſe dût aller ſi loin, ſe donna beaucoup de mouvement pour empêcher que cette démiſſion n'eût ſon effet. Il fit ſigner une Requête à un grand nombre de Religieux de la Trappe, pour demander qu'il fût conſervé. Il accuſa l'ancien Abbé & les Religieux de Janſéniſme. Il fit accroire qu'on ne vouloit le dépoſer que pour mettre un Janſeniſte à ſa place. Il fit un voiage à la Cour; mais tous ces ſtratagêmes furent inutiles, & l'ancien Abbé aiant nommé trois ſujets au Roi, ce Prince fit choix de Dom Jacques de la Cour pour Abbé de la Trappe, qui, aiant obtenu ſes Bulles, dépoſſéda l'Abbé en charge. Celui-ci ſe retira avec trois Religieux, & la paix fut ainſi rendue à la Maiſon de la Trappe.

L'ancien Abbé qui étoit infirme depuis long-tems, mourut le 26 Octobre 1700 couché ſur la cendre & ſur la paille, en préſence de l'Evêque de Séez & de toute ſa Commu-

nauté, dans les ſentimens d'une grande piété. Outre les Ouvrages dont nous avons déja parlé, M. de Rancé en a compoſé pluſieurs autres dont voici les principaux. 1°. Conſtitutions de l'Abbaie de la Trappe avec un diſcours ſur la Réforme. 2°. Réglemens de l'Abbaie de Notre-Dame de la Trappe en forme de Conſtitutions. 3°. Réglemens généraux pour l'Abbaie de Notre-Dame de la Trappe. 4°. Rélations de la vie & de la mort de quelques Religieux de la Trappe, imprimées en différends tems, puis recueillies en quatre volumes in-12. 5°. Lettres de piété écrites à différentes perſonnes en deux volumes in-12.

X.

XXXXII. Reforme de la Maiſon d'Orval

L'Abbaie d'Orval de l'Ordre de Cîteaux eſt dans le Duché de Luxembourg à deux lieues & demi de Montmedi, vers le Nord. Cette Abbaie fut fondée l'an 1070 par des Moines Bénédictins venus de Calabre, & fut donnée peu après à des Chanoines qui y vécurent d'une maniere ſi ſcandaleuſe, que l'Evêque de Verdun le chaſſa en 1131, pour donner le monaſtere à S. Bernard, qui y envoia ſept Religieux tirés de l'Abbaie des trois Fontaines. Cette Abbaie étoit fort en déſordre, lorſque D. Bernard de Montgaillard, appellé communément le petit Feuillant, en fut fait Abbé en 1605. C'eſt lui qui commença à y mettre une eſpéce de Réforme: mais cet ouvrage fut perfectionné par les ſoins & le zéle de Charles-Henri de Bentzeradt, qui en fut Abbé pendant trente-neuf ans. Il remplit la Maiſon de ſujets en qui l'on vit revi-

vte l'ancien eſprit de Cîteaux. Ce zélé Réformateur mourut en 1707 âgé de 73 ans.

XI.

XXXIII. Reforme établie à Sept-Fons & dans l'Ordre de Prémontré.

Sept-Fons, Monaſtere de l'Ordre de Cîteaux à ſix lieues de Moulins, a été ainſi nommé à cauſe des ſept fontaines qu'on y trouva lorſqu'il fut établi; maintenant il n'y en a qu'une qui fournit de l'eau à tous les offices, & qui va ſe perdre dans un ruiſſeau lequel forme un aſſez grand canal dans le jardin. Cette Abbaie ne ſuffiſoit que pour un Abbé & pour quatre Religieux, qui y menoient une vie ſcandaleuſe, lorſque Dom Euſtache de Beaufort en fut fait Abbé. Il entreprit en 1663 d'y mettre la Réforme, mais il ne put gagner les Moines: & afin d'exécuter ſon deſſein, il fut obligé de leur paier une penſion afin qu'ils ſe retiraſſent dans d'autres Maiſons de la commune Obſervance. Il reçut peu après trois Religieux à qui il fit pratiquer exactement la Régle de Cîteaux, rétablit les lieux téguliers, & eut la conſolation, avant ſa mort qui arriva en 1709, de voir ſa Communauté compoſée de cent Religieux de chœur, & de près de cinquante Freres convers. Toutes les auſtérités de la Trappe ont été admiſes dans cette Abbaie: le ſilence perpétuel, le travail des mains, le long Office, l'abſtinence de la viande & du poiſſon.

On ſentoit alors la néceſſité de reformer tous les Ordres. Les Peres Picart & de Lervelz introduiſirent vers l'an 1620 la Réforme dans l'Ordre de Prémontré. Cette Réforme a été utile à l'Egliſe, & lui a procuré pluſieurs excellens ſujets, qui l'ont édifiée par leur té-

gularité & l'ont éclairée par leurs Ouvrages. Les Théologiens de l'Ordre des Prémontrés Réformés ont toujours montré beaucoup d'attachement à la doctrine de S. Auguſtin ſur la Grace & à la ſainte Morale. Il y a eu encore dans le cours du dix-ſeptiéme ſiécle quelques Réformes particulieres, dont il ne nous eſt pas poſſible de parler.

XII.

XXXIV. Congrégation des prêtres de la Miſſion.

La Congrégation des Prêtres de la Miſſion a eu pour Fondateur M. Vincent de Paul. Il naquit en 1576 au village de Pouï près d'Acqs aux confins des Landes de Bordeaux. Vincent fut emploié dès ſon enfance à mener paître un troupeau de brebis. Son pere remarquant en lui beaucoup de vivacité & de pénétration, reſolut de le faire étudier, dans l'eſpérance d'en tirer un jour quelque avantage pour ſa famille. Il le mit donc en 1588 en penſion chez les Cordeliers de d'Acqs moiennant ſoixante livres par an. Quatre ans après un Avocat de la même ville lui confia l'éducation de ſes enfans, afin qu'il pût continuer ſes études ſans être à charge à ſon pere, & en 1596 il le fit entrer dans l'état Eccléſiaſtique. Vincent alla enſuite étudier en Théologie à Toulouſe où il reçut les Ordres de Soudiacre & de Diacre en 1598 & la Prêtriſe en 1600. Cinq ans après, une Dame qu'il connoiſſoit lui laiſſa en mourant une ſomme d'argent. Aiant fait un voiage à Marſeille pour ſe faire paier d'une partie de cette eſpéce de ſucceſſion, il s'embarqua pour retourner à Toulouſe. Il rencontra trois Brigantins Turcs, qui le prirent & le menerent

en Barbarie, où Vincent de Paul fut vendu à un pêcheur, qui le revendit à un Médecin. Celui-ci étant mort, Vincent devint eſclave d'un homme de Savoie qui avoit renoncé la Foi. Vincent gagna ſon maître qui ſe repentit de ſon apoſtaſie, & tous deux s'enfuirent de Turquie, traverſerent heureuſement la Méditerranée dans un eſquif, & aborderent à Aigues-Mortes en 1607.

L'année ſuivante Vincent de Paul alla à Paris, où il ſe lia avec M. de Berulle qui le fit entrer en qualité de Précepteur chez Emmanuel de Gondi, Comte de Joigni, & Général des Galeres de France. Madame de Gondi engagea ſon beau-frere Jean-François de Gondi premier Archevêque de Paris à favoriſer le deſſein qu'elle avoit de fonder une Congrégation de Prêtres qui iroient faire des miſſions à la campagne. Le Prélat approuva ce projet, & deſtina pour loger ces Prêtres le Collége des Bons-Enfans, rue S. Victor, qui étoit à ſa diſpoſition. Madame de Gondi donna une ſomme conſidérable pour commencer la fondation; & en 1626 M. Vincent s'y retira avec quelques Eccléſiaſtiques qu'il s'étoit aſſociés. La Communauté augmentant de jour en jour, le Pape Urbain VIII l'érigea en 1632 en Congrégation ſous le titre de la Miſſion, & permit au Fondateur de dreſſer des Reglemens. M. Vincent entra peu après dans le Prieuré de S. Lazare à Paris, qui appartenoit pour lors aux Chanoines Réguliers de S. Victor, avec qui il avoit eu un grand procès au ſujet de ce Prieuré. Cette Maiſon eſt devenue chef de la nouvelle Congrégation, qui s'eſt beaucoup étendue en France & même dans les Païs-bas

étrangers. M. Vincent mourut en 1660 âgé de 85 ans, & fut enterré au milieu du chœur de S. Lazare. La Congrégation de la Miſſion eſt aujourd'hui compoſée d'environ quatre-vingts-quatre Maiſons diviſées en neuf Provinces. Louis XIV a choiſi des Prêtres de cette Congrégation pour gouverner les paroiſſes de Fontainebleau & de Verſailles, & deſſervir la chapelle du Château. Ce Prince leur a auſſi donné la Cure de l'Hôtel-Roial des Invalides. M. Vincent fut béatifié en 1729, & canoniſé huit ans après par Clément XII.

XXXV. M. de S. Cyran calomnié par les panégyriſtes de M. Vincent de Paul.

A l'occaſion de la béatification, les Jéſuites ont beaucoup déclamé contre M. de S. Cyran. On diſtribua pendant les trois jours que dura la Fête, un Abrégé de la vie & des vertus du B. Vincent de Paul. L'Hiſtorien y rapporte une attêſtation de M. Palu, Evêque d'Heliopolis, du 5 Septembre 1668. Cet Evêque certifie qu'étant allé à S. Lazare en l'année 1660 rendre viſite à M. Vincent, celui-ci lui parla beaucoup des mauvais ſentimens de M. l'Abbé de S. Cyran; & lui dit, que « repréſentant un jour à cet Abbé qu'il entroit dans les ſentimens de Calvin, il lui répondit que Calvin avoit fort bien attaqué l'égliſe, mais qu'il s'étoit mal défendu; que cet Abbé n'avoit ni reſpect ni eſtime pour le Concile de Trente, lequel n'avoit été, ſelon lui, qu'une Aſſemblée de Religieux; qu'un jour il lui avoit dit que dans ſa méditation Dieu lui avoit fait voir clairement qu'il n'agréoit plus ſon égliſe telle qu'elle étoit. Enfin Vincent lui dit: « Je vous proteſte que vous ne vîtes jamais homme auſſi ſuperbe ni auſſi attaché à ſon propre ſens. »

Meſſieurs de S. Lazare ont cru que c'étoit faire honneur à leur Fondateur que de produire cette atteſtation, laquelle, diſent-ils, faire une partie principale du procès de ſa béatification. Mais ſi elle a eu à Rome l'effet qu'ils deſiroient, il y a tout lieu de croire qu'elle ne fera pas grand tort en France à la réputation de M. l'Abbé de S. Cyran, ſoit parce que ce pieux & ſavant Abbé y eſt mieux connu qu'à Rome, ſoit parce qu'on y connoît mieux auſſi M. Vincent de Paul, Prêtre fort zélé, mais qu'une ſimplicité peu éclairée rendoit trés-capable de prendre dans un mauvais ſens des choſes fort innocentes, lors, ſur-tout, qu'elles ne ſe trouvoient pas conformes à ſes idées. Dieu a même permis qu'il n'ait pas été le ſeul qui eût mal pris ce qu'il avoit ouï dire à M. de S. Cyran. M. l'Abbé de Caulet (le ſaint Evêque de Pamiers) a été nommé dans le tems parmi ceux qui avoient dépoſé contre lui dans une information de M. de Laubardemont, faite par les ordres du Cardinal de Richelieu, & qui eſt demeurée informe. Mais on a un acte autentique de ce ſaint Prélat, qui montre que s'il avoit dépoſé alors quelque choſe d'important contre M. de S. Cyran, il ne l'avoit fait que pour avoir mal pris ſa penſée. Or pourquoi ce qui eſt arrivé à M. l'Abbé de Caulet ne ſeroit-il pas arrivé à M. Vincent, qui ne le ſurpaſſoit pas à beaucoup près, ni en intelligence ni en capacité? L'Acte dont il s'agit eſt une approbation que M. de Pamiers donna avec treize autres Evêques aux Inſtructions Chrétiennes tirées des Lettres de M. de S. Cyran, & publiées par M. Arnauld en 1671. Il n'y a perſonne qui ne juge que les

approbations de tant d'Evêques ſont plus propres à faire connoître la pureté de la foi & de la haute piété de M. l'Abbé de S. Cyran, que des dépoſitions informes, ou des témoignages comme celui de M. Vincent, qui étoit trop humble pour vouloir qu'on préférât ſon jugement à celui de tant d'illuſtres Prélats, qui étoient autant au-deſſus de lui par leurs lumieres que par leur dignité.

M. Vincent ne ſera pas ſuſpect d'avoir condamné dans les diſcours de M. de S. Cyran ce qui choquoit la prudence de la chair & du monde ; mais il ſuffit de ſavoir que ſon don n'étoit pas la ſcience, & combien au contraire ſes lumieres étoient bornées, pour craindre qu'un zéle précipité, qui n'étoit pas ſelon la ſcience, lui ait fait prendre dans un ſens contraire à l'intention de ce pieux Abbé, ce qu'il diſoit à ſes amis avec un cœur pénétré de douleur, de l'état où l'égliſe ſe trouvoit réduite en ces derniers tems par les abus & les ſcandales dont elle étoit remplie. Et l'on ne peut penſer autrement, lorſqu'on ſait l'inviolable attachement que ce vertueux & ſavant Abbé avoit pour l'égliſe, lui qui, lorſqu'il fut arrêté & conduit à Vincennes, étoit occupé à défendre les Ouvrages du Cardinal du Perron contre les Miniſtres, & qui avoit commencé un Traité de controverſe touchant la vraie égliſe, où il défendoit la doctrine Catholique contre les hérétiques.

Si M. Vincent eût pris la peine de lire la Théologie familiere de M. de S. Cyran, qui eſt une eſpéce de Catéchiſme, il auroit pû s'y deſabuſer des fauſſes idées que ſon peu d'intelligence lui avoit fait prendre des ſen-

timens de ce célébre Abbé. Il y auroit vû que M. de S. Cyran enſeigne que « tous les Fidéles qui ſont dans le monde, ſont unis dans un corps qu'on appelle l'égliſe Catholique : que ce corps eſt ſaint, parce que le Saint-Eſprit ne l'abandonne jamais : que tous les Fideles lui doivent être unis pour être ſauvés : que les Schiſmatiques ne ſont pas dans l'égliſe, encore qu'ils aient la même foi que nous, parce qu'ils ne gardent pas l'union qui eſt néceſſaire entre les membres de l'égliſe : que Jeſus-Chriſt a donné à ſon égliſe la puiſſance de remettre les péchés, & que cette remiſſion ne peut s'acquérir en aucune autre ſociété que celle de l'égliſe Catholique : enfin que les Evêques ſuccéderont aux Apôtres juſqu'à la fin du monde, &c. „ Eſt-ce-là le langage d'un homme qui croioit que Dieu n'agréoit plus ſon égliſe telle qu'elle étoit, ce qui préſente ce ſens affreux, qu'il ne la regardoit plus comme ſon Epouſe ?

On ne peut regarder non plus que comme un déplorable effet des ténébres où Dieu laiſſe quelquefois ſes ſerviteurs, ce que M. Vincent diſoit encore à M. Pallu de M. l'Abbé de S. Cyran, qu'il n'avoit jamais vû « un homme ſi ſuperbe & auſſi attaché à ſon propre ſens. „ Il ne pouvoit guéres porter un jugement plus terrible contre cet Abbé, ni en donner une impreſſion plus affreuſe à ſon ami. Cet Abbé pouvoit dire à M. Vincent dans les entretiens qu'il avoit avec lui, bien des choſes qui n'étoient pas conformes à ſes idées. M. de S. Cyran regardoit comme un grand abus de porter tout le monde à ſe faire Prêtre. Il gémiſſoit de voir que bien de gens ne mettoient point d'intervalle entre une vie

corrompue & le ſacerdoce. Il ne pouvoit approuver que l'on pouſsât les jeunes gens à la prédication. Il avoit pitié de ceux qui entreprennent de parler aux autres avant que d'écouter Dieu. Il avoit du zéle pour les régles de la penitence. Il ne croioit pas que la ſeule attrition ſuffit pour être juſtifié avec ce Sacrement. Sur tous ces points & d'autres ſemblables, M. Vincent pouvoit penſer différemment; mais parce que le docte & pieux Abbé demeuroit attaché à de pareils ſentimens, étoit-ce une raiſon de le regarder comme un ſuperbe & un homme attaché à ſon propre ſens? Il convenoit au contraire à l'humilité dont le zélé Miſſionnaire faiſoit profeſſion, de s'en rapporter, aiant auſſi peu étudié & avec des lumieres ſi bornées, à un Théologien auſſi éclairé que M. de S. Cyran qui avoit employé toute ſa vie dans l'étude des Peres de l'égliſe & des Conciles.

XXXVI. Acte de M. Vincent au ſujet de M. de S. Cyran.

Au reſte nous devons dire ici à l'honneur de M. Vincent qu'il eſt difficile d'allier ce qu'on ſuppoſe qu'il a dit à M. Palu, & ce que ſes Hiſtoriens & ſes Panégyriſtes lui font dire contre M. de S. Cyran, avec les témoignages d'eſtime & d'attachement qu'il lui donna en pluſieurs occaſions, & encore même après la mort de cet illuſtre Abbé. Auſſi ne trouve-t-on point dans les informations ſi irrégulieres faites contre lui & publiées depuis par les Jéſuites, l'interrogatoire que l'on avoit fait ſubir à M. Vincent à ſon ſujet. On n'a eu garde de le produire, parce que l'acte de cet Interrogatoire ſigné & paraphé de la main de M. Vincent, n'eſt nullement à la charge de M. de S. Cyran. Quand il eſt queſtion des erreurs de cet Abbé, M. Vincent n'en parle

que comme de choſes qu'on lui impute, ou de choſes qu'il ne lui a jamais entendu dire, ou enfin de choſes qui peuvent avoir un bon ſens, tel qu'il l'expoſe lui-même avec une franchiſe & une droiture qui lui ſont honorables. Nous rapporterons quelques traits de cet acte important qui eſt de 1639. « Je, Vincent de Paul, Supérieur de la Congrégation des Prêtres de la Miſſion, après ſerment de dire vérité, ſur mes ſaints Ordres, je dis que je connois ledit Sieur de S. Cyran depuis quinze ans ou environ, & que pendant ledit tems de quinze ans j'ai eu aſſez grande communication avec lui, & *l'ai reconnu un des plus hommes de bien que j'aie jamais vu.* Que ſur la fin de l'année 1637, environ le mois d'Octobre, je fus trouver ledit Sieur de S. Cyran en ſa maiſon à Paris vis-à-vis les Chartreux, & lui donnai avis des bruits qui couroient de lui, ſavoir de quelques opinions ou pratiques contraires à la pratique de l'égliſe, qu'on diſoit être tenues par lui, & ne me reſſouviens point du nombre, mais ſeulement me ſouviens d'une, qui eſt *qu'il faiſoit faire pénitence à quelques perſonnes trois ou quatre mois avant que de leur donner l'abſolution*; & de quelques autres qui ſont ici deſſous. Lequel avis il reçut aſſez paiſiblement, & ne me ſouviens point de la réponſe qu'il me fit pour lors diſtinctement: ce qui ſe paſſa entre ledit Sieur de S. Cyran & moi ſeulement, & ſans qu'aucune autre perſonne y fût préſente.

Et pour ce qui eſt de quelques autres articles ſur leſquels j'ai été auſſi interrogé par ledit Sieur Leſcot: je dis que touchant celui qui eſt, ſi je n'ai pas ouï dire au Sieur de

S. Cyran, que Dieu détruit ſon égliſe depuis cinq ou ſix cens ans, alléguant ces paroles de Salomon: *Tempus deſtruendi*, & que la corruption s'y étoit gliſſée même dans la doctrine. Je réponds lui avoir ouï dire une fois ſeulement ces paroles que Dieu détruit ſon égliſe, & auſſi que ſelon cela il ſemble que ceux qui la ſoutiennent, faſſent contre ſon intention. Il diſoit cela, ce me ſemble, de ſuite de quelques diſcours des jugemens de Dieu, de la corruption des mœurs. Et d'abord cette propoſition me fit peine: mais j'ai penſé depuis, qu'*il le diſoit au ſens qu'on a dit que le Pape Clément VIII diſoit qu'il pleuroit de ce qu'il voioit que tandis que l'égliſe s'étendoit aux Indes, il lui ſembloit qu'elle ſe détruiſoit de-deçà*: & pour ce qu'il dit qu'il ſemble que ceux qui la ſoutiennent, faſſent contre l'intention de Dieu, je penſe que cela ſe doit expliquer par *les actions de la vie dudit Sieur de S. Cyran, qui étoient la plûpart pour le ſoutient de l'égliſe, témoins ſes Ecrits, & ce qu'il faiſoit faire pour le ſalut des ames.* Et pour le reſte de l'Article je ne lui en ai jamais ouï parler. Sur la demande ſi je n'ai pas ouï dire audit Sieur de S. Cyran que le Pape & la plûpart des Evêques... ne ſont pas la vraie égliſe, étant dépourvus de la vocation & de l'eſprit de la grace; je réponds ne lui avoir jamais ouï dire ce qui eſt contenu dans ladite demande, ſi ce n'eſt une fois ſeulement, *que pluſieurs Evêques étoient enfans de la Cour, & n'avoient point de vocation. Jamais néanmoins je n'ai vû perſonne plus eſtimer l'Epiſcopat que lui*, ni quelques Evêques, comme feu M. de Cominges. Il avoit grande eſtime auſſi de feu François de Sales, Evêque de

de Genève, & l'appelloit bienheureux. Enquis ſi je ne lui ai pas ouï dire que le Concile de Trente a changé & altéré la doctrine de l'Egliſe, & n'eſt pas un Concile légitime : je répons *ne lui avoir jamais ouï dire cela* ; oui bien qu'il y avoit eu des brigues dans ledit Concile. Interrogé ſi je ne lui ai pas ouï dire que c'eſt un abus de donner l'abſolution incontinent après la confeſſion, ſuivant la pratique ordinaire, & qu'il faut ſatisfaire auparavant ; je répons ne lui avoir jamais ouï dire que ce fût un abus d'en uſer de la ſorte que dit la demande. Je lui ai bien ouï parler de la pénitence avant l'abſolution, mais je ne me reſſouviens pas en quels termes. Mais l'expérience fait voir comme il entendoit ce qui eſt contenu en ladite demande, parce qu'il nous a fait faire la miſſion dans les paroiſſes qui dépendent de ſon Abbaie de S. Cyran, & nous a offert maintefois un Prieuré qu'il a auprès de Poitiers, pour faire de même dans l'Evêché de Poitiers ; & chacun ſait que nous faiſons le contenu de ce que dit l'Article.

Enquis ſi je ne lui ai pas ouï dire que le juſte ne doit avoir autre loi que les mouvemens intérieurs de la Grace, pour vivre en la liberté des enfans de Dieu, & que les vœux ſont imparfaits, s'oppoſant à cette liberté de l'Eſprit de Dieu : je répons que je ne lui ai jamais ouï dire les paroles, que le juſte ne doit avoir autre loi que les mouvemens intérieurs de la Grace, pour vivre de la liberté des enfans de Dieu. Je me reſſouviens bien confuſement que je lui ai ouï parler quelquefois avantageuſement des mouvemens intérieurs de la Grace, & alléguer ces

parole de S. Paul : *Juſto lex non eſt poſita.* Mais je ne me reſſouviens pas en quels termes il parloit avantageuſement des mouvemens intérieurs de la Grace, ni à quel propos il alléguoit les paroles de S. Paul. Et pour les vœux, je ſuis en doute ſi je lui ai ouï dire leſdites paroles de la demande. Je ſai néanmoins qu'il a aſſiſté un ſien neveu pour ſe faire Capucin dans la Province de Toulouſe, & mené lui-même le fils d'un de ſes amis aux Carmes Réformés.

Enquis s'il n'avoit pas dit que les Jéſuites & les autres nouveaux Religieux qui ſe mêlent des fonctions cléricales, doivent être ruinés : je répons lui avoir ouï blâmer quelques opinions des Jéſuites, notamment touchant la Grace, & il me ſemble lui avoir ouï dire, que s'il étoit dans ſon pouvoir de ruiner les Jéſuites ou quelqu'un d'eux, il le feroit, quoique *je lui aie ouï dire de grandes louanges des premiers de leur Ordre* : & me ſemble de plus lui avoir ouï dire, *qu'on ne vouloit point de mal à la Compagnie deſdits Jéſuites, & qu'il donneroit ſa vie pour icelle & pour chacun d'eux* ; qui fait que j'eſtime qu'il vouloit dire par ruiner les Jéſuites, que ſi cela dépandoit de lui, *il leur ôteroit la faculté d'enſeigner la Théologie* : mais pour le reſte de l'Article : je ne ſai ce que c'eſt. Touchant pluſieurs autres articles, comme, ſi la contrition parfaite eſt abſolument néceſſaire au Sacrement de pénitence : ſi on ne peut donner l'abſolution ſacramentale qu'à ceux qui ſont vraiment contrits ; que l'abſolution ne remet pas le péché, *mais déclare ſeulement qu'il eſt déja remis*, ſavoir en vertu de la contrition qui a précédé & doit précéder l'abſo-

lution ; que les péchés véniels ne ſont point matiere ſuffiſante de l'abſolution ſacramentale ; qu'il n'eſt pas néceſſaire de confeſſer le nombre des péchés mortels, ni les circonſtances qui changent l'eſpéce du péché ; que la vraie Foi n'eſt point diſtinguée de la charité ; *que l'Egliſe depuis ſix cens ans n'eſt point la vraie Egliſe* : touchant ces articles, dis-je, & pluſieurs autres ſur leſquels j'ai été enquis par ledit Sr. Leſcot : *je réponds n'en avoir jamais ouï parler audit Sieur de S. Cyran.* Qui eſt tout ce que je ſai touchant ledit Sieur de S. Cyran. J'ai écrit tout ce que deſſus de ma main propre ; & après l'avoir relu, y ai perſiſté & ſigné VINCENT DE PAUL, *avec paraphe.*

On ſait que le premier Hiſtorien de M. Vincent eſt M. Abelli, dont les préventions étoient extrêmes. On peut lire la défenſe de M. Vincent par M. de Barcos imprimée en 1668, & la réplique de M. Abelli, qui laiſſa ſubſiſter tous les faits que M. de Barcos avoit avancés contre lui à la décharge de M. Vincent. Il n'étoit pas difficile, par exemple, de faire valoir contre M. Abelli la contradiction palpable qui ſe trouve entre l'aveu qu'il fait d'une part, du zéle de M. Vincent contré la morale relâchée, & ce qu'il avance ailleurs au ſujet de la vénération du même M. Vincent pour les Jéſuites : comme ſi l'inſtituteur des Prêtres de la maiſon eût pû ignorer que les Jéſuites étoient les chefs, les promoteurs & les fauteurs de la morale relâchée, dont ils ſe déclaroient hautément les défenſeurs par leur infâme Apologie des Caſuiſtes.

VIII.

XXXVII. Institution des filles de la Charité ou sœurs grises. Zele de Madame le Gras.

M. Vincent qui avoit beaucoup de zéle pour le ſoulagement des pauvres comme pour leur inſtruction, inſtitua la Congrégation des filles de la Charité, dites les Sœurs griſes, de concert avec Louiſe de Marillac, veuve de M. le Gras, Secrétaire des Commandemens de la Reine de Médicis. Cette pieuſe veuve étoit niéce de Michel de Marillac Garde des Sceaux de France, & du Maréchal de Marillac. Elle perdit ſon mari en 1625 étant âgée de trente ſix ans. Jean-Pierre Camus Evêque du Bellai, qui avoit été ſon Directeur, la confia à M. Vincent de Paul, qui s'en ſervit utilement à diverſes bonnes œuvres. Il l'envoia en 1629 dans les villages viſiter les Confrairies de Charité qu'il y avoit établies pour le ſecours des pauvres malades; & comme on ajouta à ces Confrairies qui s'établirent dans pluſieurs paroiſſes de Paris, des ſervantes pour ſoulager les Dames qui ſe conſacroient à cette bonne œuvre, il jugea à propos d'en former une eſpéce de Communauté, & il leur donna Madame le Gras pour Supérieure. Cette charitable veuve rendit de grands ſervices aux malades de l'Hôtel-Dieu. Le nombre de ſes filles augmentant chaque jour, elle acheta une grande maiſon à la Chapelle près de Paris, & s'y établit avec elles en 1636. Deux ans après, ſes vues s'étendirent ſur les enfans trouvés, & ſecondée de ſon Directeur & de pluſieurs autres Dames animées du même eſprit, elle loua une maiſon dans le fauxbourg S. Victor pour loger ces pauvres orphelins.

En 1639 elle s'appliqua au soulagement des galériens que l'on renferme dans une tour près de la porte S. Bernard jusqu'à ce que le tems de les envoier à Marseille soit arrivé ; & elle leur donna de ces filles pour les servir dans leurs nécessités. Sur la fin de la même année, elle conduisit elle-même malgré les rigueurs de l'hiver quelques-unes de ces filles à Angers, d'où on lui en avoit demandé pour le service de l'hôpital de cette ville. En 1641 elle transporta sa Communauté au fauxbourg S. Lazare, & y acheta une maison pour les loger commodément : ce fut de là qu'elle répandit ces filles charitables dans les paroisses, les hôpitaux & toutes les prisons de Paris, dans les paroisses des Maisons Roiales, dans les campagnes, & dans les villes des Provinces, & même jusques dans les Roiaumes étrangers. La ville de Nantes lui en demanda en 1646 pour son hôpital, & elle y en conduisit elle-même huit. En 1652 elle en donna à la Pologne, à la priere de la Reine Louise-Marie de Gonzagues. En 1653 M. Vincent de Paul la chargea encore d'un hôpital qu'il établit au fauxbourg S. Laurent, pour servir de retraite à quarante pauvres vieillards de l'un & de l'autre sexe qui n'étoient plus en état de gagner leur vie : ce fut sur ce plan que l'on forma peu après l'Hôpital général de Paris, & l'on se servit beaucoup pour cela des avis & des lumieres de cette Dame si charitable. Elle alla recevoir dans le Ciel la récompense de ses bonnes œuvres en 1662. Les Sœurs grises ont présentement environ trois cens établissemens, tant en France qu'en Pologne & dans les Pais-Bas.

XIV.

XXXVIII. Religieuses du calvaire.

La Congrégation des Religieuſes du Calvaire fut inſtituée par le fameux P. Joſeph Capucin & favori du Cardinal de Richelieu, & fut confirmée par deux Bulles du Pape Grégoire XV, dont la derniere eſt datée du 20 Juillet 1622. Le P. Joſeph étoit fils de Jean le Clerc Seigneur du Tremblai, Préſident aux Requêtes du Palais à Paris, & de Marie de la Faiette. Il nâquit en 1577, perdit ſon pere à l'âge de dix ans, étudia ſous les plus habiles maîtres de l'Univerſité de Paris, voiagea en Italie & en Allemagne, & fit une campagne ſous le nom de Baron de Maſlée. En 1599 n'aiant que dix-huit ans, il ſe retira chez les Capucins malgré ſa mere, qui obtint un Arrêt du Parlement pour obliger ces Peres de lui rendre ſon fils. Celui-ci fit tant d'inſtances à ſa mere, qu'il obtint de reſter chez les Capucins, où il fit profeſſion en 1600. Il prêcha pluſieurs Carêmes dans les grandes villes, entreprit diverſes miſſions, & entra ſouvent en lice avec les hérétiques. Il contribua auſſi à la réforme de l'Ordre de Fontevrauld. Dès 1614 il avoit déja rempli les premiers emplois de ſon Ordre en France. Il s'étoit auſſi fait connoître à la Cour qui l'emploia toujours depuis dans des affaires qui étoient peu conformes à ſon état. Il procura des miſſions en Angleterre, en Canada, en Turquie, où les Religieux de ſon Ordre ont encore aujourd'hui des ſucceſſeurs.

Il ne perdit point auſſi de vue la Réforme de Fontevrauld; & n'aiant pu la conduire au point qu'il ſouhaitoit, il en prit occaſion

d'établir le nouvel Ordre des Religieuſes Bénédictines du Calvaire auſquelles il procura des établiſſemens à Poitiers & à Angers. Louis XIII, pour récompenſer le P. Joſeph de ſes ſervices, l'avoit nommé au Cardinalat, mais il mourut à Ruel avant que d'être revêtu de cette dignité, le 18 Décembre 1638. Nous avons vû comment il s'eſt conduit à l'égard de Richer. Ce trait ſuffiroit ſeul pour caractériſer ce fameux Capucin. A l'égard du nouvel Ordre des Religieuſes du Calvaire, il étoit un des plus réguliers & des plus auſteres qui fuſſent dans l'Egliſe. Il fut fondé & établi ſous le gouvernement & juriſdiction de trois Supérieurs majeurs, perpetuels, & non amovibles: Supérieurs dont par une des principales conditions de l'établiſſement, le ſurvivant ou les ſurvivans, ont eſſentiellement droit de ſe choiſir & de s'agréger un Co-ſupérieur ou deux s'il ſe trouvoit en même-tems deux places vacantes. Ces trois Supérieurs majeurs ont toujours été trois Evêques, ſi l'on en excepte uniquement le P. Joſeph en qualité de Fondateur. Le Général des Bénédictins de la Réforme de S. Maur, nommé d'abord pour un des Supérieurs, auroit fait une ſeconde exception; mais il refuſa & ſe déſiſta dès le commencement de l'Inſtitut.

Par l'ordre & la ſucceſſion non interrompue de ces trois Supérieurs majeurs, leſquels, par leur établiſſement & ſuivant ce qu'on vient de dire, étoient fondés & autoriſés à ſe perpétuer, M. Colbert Evêque de Montpellier, M. Boſſuet Evêque de Troïes: & M. de Caylus Evêque d'Auxerre, s'étoient trouvés dans ces derniers tems Supérieurs majeurs du Cal-

vaire après M. le Cardinal de Noailles, M. de Lorraine Evêque de Baieux, & M. de Tourouvre Evêque de Rhodès. Sous les trois Evêques Supérieurs, il y a un Viſiteur triennal & de plus une Supérieure Générale. Madame de Coëtquen occupoit dignement cette place, lorſqu'on changea entiérement le gouvernement de cette Congrégation, en vertu d'un Bref du Pape Clément XII qui déléguoit M. de Vintimille Archevêque de Paris, Viſiteur & Commiſſaire Apoſtolique de ſes Monaſteres. La Supérieure générale eſt morte en captivité, & un grand nombre de Religieuſes ont proteſté contre le violement de leurs ſtatuts & de leurs régles ; ſtatuts & régles ſous la foi deſquels elles avoient fait leurs vœux.

ARTICLE XXXII.

Pluſieurs perſonnes d'une piété extraordinaire & mortes en odeur de ſainteté.

I.

I. Le V. Claude Bernard, Prêtre, ſes commencemens.

CLAUDE Bernard étoit d'une famille de Bourgogne diſtinguée dès le quinziéme ſiécle. Son pere fut député de ſa Province aux Etats de Blois ſous Henri III, & Henri IV le fit Conſeiller au Parlement de Dijon, & enſuite Lieutenant-Général de Châlons-ſur-Saone. Claude Bernard fut le ſecond de treize enfans qu'eut ſon pere, & il nâquit à Dijon le 20 Décembre 1588. Il reçut une éducation Chrétienne : mais aiant été envoié à Toulouſe pour y étudier en Droit, il perdit

bientôt les ſentimens de piété qu'on lui avoit inſpirés. De retour à Dijon, il s'y fit aimer des gens du ſiécle, qui trouverent en lui tout ce qui étoit capable de leur plaire. Pierre Camus Evêque de Bellai étant allé à Dijon pour les affaires de ſon Diocèſe, entendit parler de Bernard. Il crut que ce jeune homme aiant tant de talens, il pourroit être utile à l'Egliſe, s'il embraſſoit l'état eccléſiaſtique. Il le voioit donc ſouvent, lui prêtoit des livres de piété, & l'exhortoit à quitter le monde. Que voulez-vous que je devienne, lui répondit un jour Bernard, ſi en ſuivant votre conſeil j'entre dans l'état Eccléſiaſtique? Je ſuis un cadet qui n'ai rien, & il n'y a preſque point de Bénéfices en cette Province qui ſoient à la nomination du Roi. Pauvre pour pauvre, j'aime mieux être pauvre Gentilhomme que pauvre Prêtre.

II. Il ſe fait Eccléſiaſtique, ſa vie mondaine.

M. Bernard ne laiſſa pas de recevoir la tonſure, mais ſans faire aucune attention aux obligations qu'il contractoit par cette cérémonie. Il vint à Paris, & il y continua ſa vie toute mondaine. L'abbaie de S. Sulpice dans le Diocèſe de Bellai qu'il obtint, lui fit changer d'habit; mais il ne changea guères de conduite. Ami du P. Arnoux Confeſſeur du Roi il crut qu'aiant eu une Abbaie, il auroit aiſément l'Evêché de Mâcon qui vaquoit. Il prit la poſte pour aller le demander. La Cour étoit à Compiégne. M. Bernard ſe trouvant au milieu de la forêt dans une nuit très-obſcure, fut ſurpris d'une pluie ſi violente, que ſon cheval ne pouvoit preſque avancer. Alors il commença à faire réflexion ſur ce qu'il prétendoit. Il arriva à Compiégne tout occupé de ces penſées, également

fatigué de l'orage & des remords de ſa conſcience. Il ſe propoſa le reſte de la nuit ; & le lendemain, au lieu de faire ſa demande, il ne penſa qu'à retourner à Paris. Peu après un de ſes amis fut bleſſé à mort dans un duel. Bernard courut chez lui, & emploia tous ſes ſoins pour le diſpoſer à bien mourir. Il lui repréſenta la vie déréglée qu'il avoit menée, & lui en inſpira de l'horreur. Alors Bernard ſe dit à lui-même : Pourquoi ne fais-tu pas pour toi ce que tu fais pour ton ami ? N'as-tu pas mené une vie auſſi déréglée que lui ? Ne peux-tu pas mourir comme il eſt mort ? Tu différes toujours ta converſion. La différeras-tu juſqu'à la mort, ſans exécuter rien de ce que tu projettes tous les jours ?

III. Sa converſion.

Il fut quelque temps dans une agitation continuelle & dans des combats qui le faiſoient beaucoup ſouffrir. Il commença à éviter les aſſemblées de plaiſir, & à fréquenter les perſonnes qui pouvoient l'aider dans la vie nouvelle qu'il méditoit. Enfin le moment heureux que Dieu avoit marqué pour ſon entiere converſion, arriva. Se voiant un jour dans un extrême danger pour ſon ſalut, il entra dans l'Egliſe de S. Etienne-d'Egrès près de laquelle il logeoit ; & là à genoux devant un Autel conſacré à Dieu ſous l'invocation de la Sainte Vierge, il conjura la Mere du Dieu de miſéricorde, de le ſecourir dans le danger où il ſe trouvoit ; promettant que s'il l'évitoit, il ſe conſacreroit entiérement au ſervice de Dieu. Il fut exaucé, & il en eut la preuve lorſque, rentrant chez lui, il apprit que Dieu avoit rompu l'engagement qu'il appréhendoit. Pour ne plus être expoſé

à ſe perdre en ſe conduiſant lui-même, il ſe mit ſous la conduite du P. de Gondren qui fut depuis Général de l'Oratoire, & du Pere Marnac Jéſuite qu'il choiſit pour ſon Confeſſeur. Il commença ſérieuſement à mener une vie nouvelle. Sa journée étoit partagée entre la priere & les bonnes œuvres. Tout occupé de ſa vie paſſée, il gémiſſoit dans la retraite, & répandoit des torrens de larmes. Ses auſtérités n'avoient de bornes que celles que ſon Confeſſeur y mettoit.

I V. Il eſt élevé au ſacerdoce. Il ſe conſacre au ſervice des pauvres.

Le P. Marnac fut le premier qui lui propoſa de recevoir les Ordres ſacrés. M. Bernard ſaiſi d'horreur de ſa vie paſſée, lui réſiſta long-temps. Enfin preſſé par l'autorité de ſon Confeſſeur & par celle de l'Evêque de Bellai, il reçut les Ordres des mains de ce Prélat en 1622; ce qui étoit peu conforme aux anciennes régles de l'Egliſe. Mais Dieu eut égard à la ſimplicité avec laquelle M. Bernard s'étoit ſoumis à l'avis des autres, & comme il étoit entré dans l'état Eccléſiaſtique contre les régles ordinaires, auſſi la ſuite de ſa vie fut toute extraordinaire. M. Bernard célébra ſa premiere Meſſe à l'Hôtel-Dieu, & après y avoir aſſemblé les pauvres, il fit comme une alliance avec eux, & leur promit de ne paſſer aucun jour ſans leur faire quelque inſtruction, & ſans les aſſiſter de quelque aumône. Dès les premiers jours de ſa converſion il avoit vendu tout ſon bien, & en avoit diſtribué l'argent aux pauvres. Mais celui à qui Bernard avoit réſigné ſon Abbaie de S. Sulpice lui faiſoit une petite penſion, qu'il recevoit comme une aumône dont il vivoit & dont il aſſiſtoit les pauvres, aiant pris lui-même le nom de pauvre Prêtre. Il

prioit ſans ceſſe. L'énormité de ſes péchés & la grandeur des miſéricordes de Dieu étoient deux objets qu'il avoit continuellement devant les yeux. Il alloit tous les jours à l'Hôtel-Dieu, & y rendoit aux malades les ſervices les plus humilians : il avoit eu beaucoup à combattre, aiant une répugnance naturelle à entrer dans les hôpitaux. Mais il fit des efforts extraordinaires, & le déſir qu'il avoit de ſouffrir & de s'humilier, lui fit ſurmonter cette oppoſition. Sa charité pour les malades ne ſe borna pas à leur rendre les ſervices corporels. Il les conſoloit : il les exhortoit à ſouffrir leurs maladies en eſprit de pénitence : il les diſpoſoit à bien mourir. Il faiſoit les mêmes choſes à l'hôpital de la Charité, & il joignoit des diſcours familiers que chacun s'empreſſoit d'entendre.

Sa charité pour les priſonniers.

v. Sa charité ne fut pas renfermée dans le ſoin des pauvres & des malades. Sachant que les priſons étoient pleines de criminels ſans conſolation & ſans ſecours, il en fut touché de compaſſion. Il réſolut de viſiter chaque ſemaine tous les priſonniers. Il alloit donc le Dimanche à l'Hôtel-Dieu, ou dans quelque village pour y prêcher, & le Vendredi à la Charité. Les autres jours il viſitoit les priſons. Outre l'exhortation qu'il leur faiſoit en commun, il les voioit en particulier, leur donnoit tous les ſecours qu'il pouvoit, & ſe faiſoit leur ſolliciteur auprès des Juges. On ne peut dire ce qu'il ſouffrit de la brutalité de pluſieurs priſonniers, & juſqu'où il porta ſa patience & ſes abbaiſſemens devant eux pour les gagner à Dieu, & pour les diſpoſer à expier par une mort Chrétienne, les crimes dont ils étoient coupables. Le bruit de

ee que Bernard faiſoit dans Paris étant allé juſqu'à la Cour, le Cardinal de Richelieu voulut le voir. Il lui fit tout l'accueil poſſible, & lui offrit de l'aider dans tout ce qui dépendroit de lui. Mais Bernard ne lui demanda d'autre grace que la permiſſion d'aſſiſter au ſupplice les criminels qui auroient quelque confiance en lui. Le Cardinal accoûtumé à ne voir que des gens dont la cupidité étoit ſans bornes, fut ſurpris & édifié d'une demande ſi déſintéreſſée : & dès-lors toutes les priſons lui furent ouvertes.

VI. *Son amour pour la pauvreté.*

Le Cardinal de Richelieu étonné & charmé de la généroſité du pauvre Prêtre, le manda peu de temps après. Il eut avec lui une converſation de prèz de ſept heures, & enſuite il le préſenta à la Reine qui lui apprit que le Roi l'avoit nommé à une Abbaie du Diocèſe de Soiſſons. Bernard fut tout interdit, & ne put rien répondre. Mais étant retourné à Paris, il écrivit au Cardinal pour lui remettre l'Abbaie. Cette Lettre eſt pleine de témoignages d'humilité & d'amour pour la pauvreté. Si votre Eminence, dit-il, me remet devant les yeux que le bien qui m'eſt offert ne regarde que le ſoulagement de ceux que j'aime le plus, & l'obligation de m'arrêter où je m'affectionne davantage, je la ſupplie de conſidérer qu'il ne me ſeroit aucunement poſſible, ni de continuer mes fonctions dans Paris, étant obligé de m'en aller ailleurs, ni de me rendre en aucune autre part, aiant ma vocation en la ville où je ſuis, & qui ſeule me fournit autant de ſujets pour mes exercices, que ſauroit faire un monde de villes, puiſqu'elle en eſt l'abrégé. Vous conſidérerez de plus, Monſeigneur, que tous les membres

de mon Sauveur m'étant également précieux, la charité m'oblige de n'avoir pas moins de reſſentiment pour ceux auſquels le revenu dont il s'agit eſt affecté, que pour ceux que je viſite continuellement. Quelle apparence y auroit-il que je dépouillaſſe les uns pour revêtir les autres, & que j'ôtaſſe le pain de la bouche des pauvres de Soiſſons pour le donner à ceux de Paris ? Que diroient les Fondateurs qui n'ont laiſſé ces aumônes, que pour le ſoulagement des néceſſiteux de leur Diocèſe ? Ces paroles ſont d'autant plus remarquables, que Bernard étoit très-peu inſtruit de la diſcipline de l'Egliſe, dont l'eſprit a toujours été que ceux qui poſſédent des bénéfices y réſident, & rendent tous les ſervices qu'ils peuvent, & qu'ils aſſiſtent les pauvres du lieu préférablement aux autres. Mais quand on ſert Dieu avec fidélité, il inſtruit lui-même, & parle au cœur un langage différent de celui des hommes. L'amour de M. Bernard pour la pauvreté le dépouilla de l'argent comptant, & des meubles qu'un de ſes oncles lui avoit légués. L'argent montoit à cent mille écus, & les meubles étoient proportionnés à cette ſomme.

VII. Etabliſſement du ſéminaire des Trente-trois.

M. Bernard étoit toujours occupé du déſir de procurer la gloire de Dieu. Il penſa qu'il y a des jeunes gens qui ſont appellés au ſaint miniſtere, & qui manquent de ſecours pour continuer leurs études. Il réſolut donc d'en aſſembler dans une même maiſon autant qu'il pourroit, afin de les faire élever dans la piété & dans les ſciences qui conviennent à des Eccléſiaſtiques. Quoiqu'il n'eût d'autre fonds que ſa confiance en Dieu, il ne laiſſa pas de raſſembler un aſſez grand nombre de pau-

vres étudians qu'il fixa enfin à celui de trente-trois, en l'honneur des années que Notre-Seigneur, le pere des pauvres, a paſſées ſur la terre. Auſſi-tôt que l'on ſut ce pieux deſſein, pluſieurs perſonnes de conſidération voulurent y avoir part, & la Reine y contribua en faiſant fournir chaque jour à ces pauvres écoliers le pain qui leur étoit néceſſaire. Après la mort du ſaint Prêtre, cet établiſſement nouveau & mal fondé, qui devoit périr naturellement dans un tems où les fondations les plus anciennes avoient beaucoup de peine à ſe ſoutenir, trouva des perſonnes qui firent de nouveaux efforts pour le conduire à la perfection qu'il n'avoit pû lui donner. On leur acheta l'hôtel d'Albiac vis-à-vis le Collége de Navarre où ils ſont encore aujourd'hui. Le Roi leur accorda ſes Lettres-patentes qui furent enregiſtrées au Parlement le 7 Septembre 1658. On fit enſuite des Réglemens dont un des principaux fut qu'on les formeroit à une piété ſolide par la lecture aſſidue de l'Ecriture-Sainte, dont il y auroit chaque jour une conférence. Ce Séminaire a donné à l'Egliſe d'excellens miniſtres. Il a été floriſſant juſqu'en 1731, qui eſt l'époque de la deſtruction du bien qui s'y faiſoit depuis ſa fondation.

VIII. Sa mort.

Bernard aiant été appellé le 16 Mars 1641 pour aſſiſter un criminel condamné à expirer ſur la roue, arriva à la priſon lorſque les Docteurs & les Confeſſeurs épuiſés de forces, étoient ſur le point d'abandonner cet impie qui ne vouloit rien écouter. Le ſaint Prêtre ſe jetta dans la charette avec lui, & lui parla avec tant de force & d'onction, que ce criminel parut ſincérement touché. Bernard en

retournant chez lui paſſa par l'Hôtel-Dieu, où il fut quelque tems à conſoler les malades. On peut dire qu'il finit ſes ſaints exercices où il les avoit commencés. Car lorſqu'il ſortit de-là, il ſentit un grand mal de côté qui l'obligea de ſe mettre au lit en arrivant chez lui. Il paſſa la nuit dans des douleurs très-vives, & il ne douta point que Dieu n'eût accepté l'offrande qu'il lui avoit faite de ſa vie, pour obtenir la converſion du criminel qu'il venoit d'aſſiſter. Les Médecins trouverent la pleuréſie toute formée. Quoique leurs remédes ne fiſſent qu'aigrir le mal, Bernard ne laiſſa pas de les prendre afin de mourir dans l'obéiſſance comme il y avoit vécu. Il reçut les derniers Sacremens dans les ſentimens d'humilité, d'amour & de reconnoiſſance que l'on pouvoit attendre d'un homme qui depuis ſa converſion avoit toujours été dans ces diſpoſitions. Enfin il rendit ſon ame à Dieu le 23 Mars 1641. Il fut enterré dans le cimetiere de la Charité comme il l'avoit ordonné. Les perſonnes les plus diſtinguées aſſiſterent à ſon enterrement, & Dieu a fait connoître la ſainteté de ſon ſerviteur par un grand nombre de miracles. Dans la ſuite les Religieux de la Charité aiant aggrandi leur égliſe, le tombeau du vénérable Claude Bernard s'eſt trouvé dans la Chapelle que l'on a bâtie en l'honneur de la Sainte-Vierge, à laquelle il avoit toujours eu une dévotion ſinguliere.

II.

IX. La V. Marie de Cyz de

Marie de Cyz nâquit à Leyde en Hollande l'an 1656 de parens nobles, qui l'éleverent dans l'héréſie de Calvin. Un Prêtre caché dans

Leyde pour y ſoutenir les Catholiques, trouva le moien de l'inſtruire dans ſon enfance, & de jetter dans ſon cœur la divine ſemence qui a porté du fruit en ſon tems. Elle donnoit aux pauvres tout ce qu'elle pouvoit; elle s'enfermoit ſouvent pour prier Dieu avec liberté; & en toutes rencontres elle prenoit le parti de l'Egliſe Catholique contre les Proteſtans. Ses parens irrités, n'épargnerent ni careſſes ni menaces pour la pervertir, & ils y réuſſirent. Se voiant raillée, mépriſée, maltraitée, elle ceſſa peu-à-peu d'être Catholique, & ſacrifia, comme il n'arrive que trop ſouvent, la vérité que Dieu lui avoit fait connoître au repos qu'elle aimoit. Aigrie plutôt que gagnée par la conduite de ſes parens à ſon égard, elle paſſa en Angleterre, où elle fut trois ans chez une Dame amie de ſa famille.

Combé Inſtitutrice de la Maiſon du Bon Paſteur. Son enfance.

Elle fut mariée à dix-neuf ans à un Gentilhomme fort riche nommé de Combé avec lequel elle eut tant à ſouffrir, qu'au bout de 18 mois il fallut les ſeparer. Mais il mourut ſix mois après leur ſéparation. Son beau-frere l'amena en France, où Dieu la convertit d'une maniere fort extraordinaire. Elle abjura l'héréſie, & s'attira par cette démarche la haine de ſes parens qui lui refuſerent même les choſes les plus néceſſaires. M. de la Barmondiere, Curé de S. Sulpice, ſur la paroiſſe de qui elle demeuroit, pourvût à ſa ſubſiſtance. A meſure que la foi s'enracinoit & s'augmentoit dans ſon cœur, elle fructifioit en bonnes œuvres, & trouvoit des délices dans la retraite, la priere, le travail, & tous les autres exercices qui tendoient à l'humilier. Son jeûne étoit preſque continuel, & elle ne vivoit

X.

Elle abjure le Catholiciſme, & s'affermit dans la piété.

que d'un peu de pain, de fromage & de lait. Ses infirmités ne l'empêchoient pas d'embraſſer ce qu'il y avoit de plus dur dans la pénitence. Elle couchoit ſur une paillaſſe piquée. La haire & le cilice étoient pour elle d'un uſage fréquent, & tous les Vendredis elle portoit une ceinture de fer à trois rangs de pointes.

XI. Elle contribue à la converſion de pluſieurs perſonnes.

La vie que menoit Madame de Combé aiant donné d'elle une grande idée au maître de la maiſon où elle demeuroit, cet homme la pria un jour de parler à ſa femme qui n'aimoit que le monde. Le langage moitié Hollandois, moitié François de Madame de Combé, étoit à peine intelligible. Elle parla cependant à la femme de ſon hôte avec tant de ſuccès, que celle-ci changea tout d'un coup de conduite. Peu de tems après ſa converſion qui fut très-ſolide, elle tomba malade. Madame de Combé la diſpoſa & l'aſſiſta à la mort, & elle mourut dans des diſpoſitions fort édifiantes. On commença à connoître par-là que cette pieuſe étrangere étoit deſtinée de Dieu à travailler au ſalut du prochain. La Providence lui adreſſa quelque tems après, une fille qui vouloit ſortir du malheureux état où elle étoit tombée. Bientôt elle eut une petite Communauté, & elle ſentit augmenter ſa charité & ſon zéle à meſure que le nombre des pénitentes s'augmentoit.

XII. Sa foi & ſa charité.

Dieu mit quelquefois ſa confiance à l'épreuve. Un jour tout lui manqua. Elle courut à l'Egliſe, & là proſternée aux piés de l'Autel ſon refuge ordinaire : Notre Pere, diſoit-elle, mon bon Dieu, vos enfans manquent de pain, vous ſavez que je n'ai pas de quoi leur en donner. Après avoir été une heure en priere, au

ſortir de l'égliſe, un homme inconnu lui mit en main une bourſe en la priant d'accepter cette petite aumône. Arrivée chez elle, elle trouva dans la bourſe cinquante écus d'or. Cet évenement augmenta ſa confiance à tel point que ſa maiſon étant toute pleine, elle ne pouvoit ſe réſoudre à refuſer aucune des filles qui ſe préſentoient. Elle cédoit ſa chambre, ſon lit; elle pratiquoit de petits logemens dans le grenier; j'en ferai s'il le faut, diſoit-elle, juſques dans la cave; & comment pourrions-nous rejetter ces pauvres brebis égarées que le bon paſteur nous amene? Le Confeſſeur de Madame de Combé ne manquoit ni de foi, ni de zéle; mais il n'alloit pas encore juſqu'à ce parfait abandon à la Providence. Il craignoit que la pieuſe veuve n'entreprît un peu trop.

XIII. Elle fonde la Maiſon du bon Paſteur.

Le Roi informé de la conduite de Madame de Combé, lui donna une maiſon qui appartenoit à un Calviniſte, lequel avoit quitté le Roiaume, & quinze cens livres pour en faire les réparations. La bonne odeur de cette maiſon de pénitence ſe répandant inſenſiblement dans Paris, pluſieurs perſonnes y firent des aumônes. En moins d'un an la Chapelle & le bâtiment furent dans l'état où on les voit aujourd'hui, ſans avoir aucun fonds, ſans rien demander, ſans rien emprunter. L'anéantiſſement où elle étoit en la préſence de Dieu, n'empêchoit pas qu'elle n'eût une ſainte familiarité avec lui. Jamais enfant tendrement aimé ne s'eſt adreſſé à ſon pere avec plus de confiance. Cette vertu étoit proprement le caractere de Madame de Combé. Rien ne fut capable de l'ébranler. Dès qu'elle fut convaincue que Dieu l'avoit deſtinée à

retirer de pauvres filles du déſordre, elle ſe réſolut ſans d'autres fonds que celui de la Providence à ne rebuter aucune de celles qui ſe préſenteroient. Quand il s'en préſenteroit cent en un jour, diſoit-elle, je ne pourrois les réfuſer. Dieu ſaura bien trouver les moiens de les faire ſubſiſter. Quand il aura donné à une pauvre pécheresſe le déſir de ſe convertir, peut-on croire qu'il l'abandonnera pénitente ? Auſſi quand les choſes néceſſaires manquoient à la Communauté, lors même qu'elle fut devenue très-nombreuſe, jamais on ne vit la ſupérieure héſiter dans ſa foi. Elle alloit ſe proſterner devant Dieu, & avec cette ſimplicité qui ſied ſi bien à un enfant ; Notre bon Pere qui êtes dans les Cieux, diſoit-elle, vos filles manquent de pain. On a vu une infinité de fois ſa priere exaucée preſque ſur le champ. Chaque fille qui ſe convertit, diſoit-elle, apporte ici ſa bénédiction. Quand nous n'étions que vingt, Dieu ne nous envoioit à vivre que pour vingt ; maintenant que nous ſommes ſoixante-dix, nous manque-t-il quelque choſe du néceſſaire ? Auſſi bien loin d'avoir de ces ſoins empreſſés, que l'on voit quelquefois dans des Supérieurs qui ne ſont occupés que de la ſubſiſtance de leur propre maiſon, elle auroit volontiers étendu ſa charité ſur tous les pauvres, & ſur toutes ſortes de néceſſités. Dieu eſt ſi magnifique, diſoit-elle, qu'il ne faut pas craindre qu'il ſe laiſſe jamais vaincre en libéralité par une chétive créature. Pour moi, il m'eſt impoſſible de croire que je puiſſe m'appauvrir en donnant. J'ai la parole divine pour mon garant ; & pour ſurcroît j'ai l'expérience. J'ai toujours reçu vingt fois plus.

que je n'ai donné, & après cela on veut nous empêcher de faire l'aumône ? Nous y perdrions trop.

Dans ce même tems il y eut une diſette, où des Communautés très-bien fondées étoient prêtes de tomber. Un Eccléſiaſtique qui conduiſoit Madame de Combé, & qui craignoit toujours un peu qu'à force de ſe livrer aux mouvemens de ſa charité, elle n'oubliât les régles de la prudence, lui parla avec force pour arrêter ſon zéle. N'appréhendez-vous point, Monſieur, dit-elle, que par tous ces raiſonnemens, je ne vienne enfin à perdre la confiance que je dois avoir en Dieu ? Ah ! ſi vous ſaviez ce que c'eſt que ce don de Dieu, vous ne parleriez pas d'une maniére ſi humaine. Nous a-t-il manqué quelque choſe juſqu'ici ? Pourquoi vous allez-vous imaginer que nous manquerons à l'avenir ? Eſt-ce que notre Pere & notre Dieu eſt devenu pauvre dans cette diſette ? Des Communautés très-bien fondées ſont prêtes à tomber : il faut eſpérer que Dieu les ſoutiendra. Mais ſi elles tombent toutes bien fondées qu'elles ſont, c'eſt peut-être parce qu'elles ſont trop bien fondées. Pour nous notre reſſource n'eſt point ſur des fonds qui puiſſent manquer. N'eſt-ce pas Dieu qui nous envoie toutes ces pauvres filles ? C'eſt à lui à les faire ſubſiſter. Comptons plus ſur ſa bonté toute-puiſſante, que ſur notre prudence & ſur nos ſoins. Les mammelles de la Providence, comme d'une bonne mere, ſont pleines de lait, & vous craignez que de pauvres enfans, qui ſe jettent ſur le ſein d'une mere tendre, ſoient repouſſés, ſoient abandonnés. Ne me parlez plus de tant de prudence, de défiance,

XVI. ſa confiance en la Providence.

de précautions. Exhortez-moi plutôt à étendre ma confiance qui n'eſt que trop bornée ; c'eſt à vous à fortifier ma foi, non pas à l'affoiblir. Ce diſcours toucha tellement l'Eccléſiaſtique, qu'il n'oſa ſe ſervir de ſon autorité comme il y étoit diſpoſé, pour preſcrire des bornes plus étroites à la charité de la Supérieure. Une perſonne de grande qualité extrêmement riche, réſolut de donner une groſſe ſomme à la Communauté du bon Paſteur. Le Notaire apporta le contrat tout dreſſé à Madame de Combé, qui le refuſa. On fut ſurpris de ce refus, & on le condamna. Mais Madame de Combé aiant écouté les raiſons & les plaintes, témoigna beaucoup de réconnoiſſance, & perſiſta dans ſon refus. A Dieu ne plaiſe, répondit-elle, que j'affoibliſſe par un fonds ſi conſidérable la confiance que nous devons mettre en Dieu ſeul. Il n'y a rien maintenant entre Dieu & nous ; je n'y veux point mettre ce contrat.

XV. **Ferveur des Filles du bonPaſteur. Madame de combé calomniée.**

La régularité s'aſſembloit de jour en jour : l'eſprit de pénitence & de charité regnoit dans la maiſon : les filles oublioient le monde, s'oublioient elles-mêmes, & ne s'occupoient que de Dieu. La priere, la lecture, un travail continuel rempliſſoient heureuſement leurs journées ; & repaſſant leurs premieres années dans le ſilence & l'amertume de leur ame, elles ne trouvoient rien de dur, ni de difficile pour appaiſer la juſtice de Dieu & pour attirer ſa miſéricorde, & elles goûtoient dans leur ſainte retraite cette joie pure qu'on ne goûte jamais dans le monde. Le démon ne put ſouffrir un état ſi ſaint & ſi heureux. Irrité de ce que Jeſus-Chriſt lui enlevoit ſes dépouilles, il mit tout en uſage pour

rentrer dans la maiſon dont on l'avoit chaſſé, ou pour la renverſer. Les ſoupçons, les murmures, les calomnies, tout fut mis en uſage. Mais Dieu manifeſta ſon innocence. On trouva moien de faire connoître au Roi la fauſſeté des accuſations contre la Maiſon du bon Paſteur, & ce Prince fit écrire à l'Archevêque de Paris qu'il prenoit cette Communauté ſous ſa protection.

XVI. sa mort.

Les deux dernieres années de la vie de cette digne Supérieure, ne furent qu'une mort lente, une preuve continuelle de ſa patience & de ſa charité. La fiévre ne la quittoit plus. Son eſtomac ne gardoit plus de nourriture qu'autant qu'il en falloit pour la faire languir & ſouffrir. Des tranchées violentes la réduiſoient de tems en tems à de ſi grandes extrêmités, qu'elle étoit ſans poulx, & qu'on la croioit morte. Elle alla recevoir la récompenſe de ſes bonnes œuvres le 16 Juin 1692 à l'âge de trente-ſix ans, & elle fut enterrée dans le cimetiere de la paroiſſe, comme elle l'avoit expreſſément ordonné. Son Inſtitut s'eſt répandu en pluſieurs villes de France, & il y en a trois Maiſons à Paris. Sa vie fut imprimée chez Florentin de Laulne en 1700.

III.

XVII. Henri-Michel Buche, Inſtituteur de la communauté des Freres cordonniers

Henri-Michel Buche nâquit à Erlon, ville du Duché de Luxembourg dans le Diocèſe de Tréves, d'une famille de ſimples artiſans. On vit en lui dès l'enfance de grands ſentimens de piété, avec une vivacité & une ſolidité d'eſprit extraordinaire. Lorſqu'il fut en âge, il apprit le métier de Cordonnier,

& joignant la piété au travail, il remplit exactement les devoirs de ſon apprentiſſage & ceux du Chriſtianiſme. Pendant que ſon corps étoit appliqué au travail, ſon eſprit étoit occupé de Dieu, & il en parloit toujours, mais avec une telle diſcrétion, qu'il ne ſe rendoit importun à perſonne. Les Fêtes & les Dimanches ſes délices étoient de viſiter les égliſes, d'aſſiſter à l'Office, de fréquenter les Sacremens, d'entendre les Sermons & les Catéchiſmes. Il aimoit la priere, & s'appliquoit à la connoiſſance & encore plus à la pratique de toutes les vertus. Ainſi en peu de tems il acquit une grande perfection dans un âge & dans une profeſſion, où un grand nombre ſe perd par la débauche. Aiant achevé ſon apprentiſſage, il réſolut d'aller de ville en ville, pour gagner des ames à Dieu en travaillant de ſon métier. Il cherchoit les compagnons Cordonniers dans les cabarets, dans les bouriques & dans les chambres; & s'inſinuant dans leurs eſprits avec douceur, il s'entretenoit avec eux. Il les portoit à fuir les mauvaiſes compagnies, à s'appliquer à la priere, à aſſiſter aſſidûment à l'Office & aux inſtructions les Dimanches & les Fêtes, à fréquenter des gens de bien, à faire de bonnes lectures. Il les exhorthoit à travailler avec une grande fidélité, ſoit pour les maîtres, ſoit pour les particuliers.

Les Dimanches & les Fêtes qui devroient être des jours de ſalut, ſont pour la plûpart & particuliérement pour les ouvriers, des jours de péchés & de débauche. C'eſt pourquoi Henri redoubloit en ces jours-là ſa charité & ſon zéle. Pour les préſerver des occaſions

occaſions dangereuſes, il les accompagnoit à la paroiſſe. Il alloit avec eux en d'autres égliſes, il les menoit aux hôpitaux, il les entretenoit en commun & en particulier. Ainſi dans ce pais voiſin de l'Allemagne où tout étoit rempli d'hérétiques & de Catholiques groſſiers, Dieu ſe ſervoit d'un ſimple artiſan pour les éclairer, pour les mettre dans la voie du ſalut, pour les conſoler dans leurs peines, pour les retirer de leurs vices, & les faire entrer dans la pratique des vertus Chrétiennes. Il étoit ſi charitable, qu'il ſe réduiſoit au pain & à l'eau, pour avoir de quoi aſſiſter les autres, & qu'il travailloit pour cela une partie des nuits. La Providence le conduiſit à Paris, afin qu'il trouvât plus d'occaſion de ſatisfaire ſon zéle. Il y fit ce qu'il avoit fait dans ſon pais, & il en trouva beaucoup plus d'occaſions. Il cherchoit les pauvres garçons Cordonniers par-tout, dans les boutiques, dans les chambres, dans les places. Il ſe chargeoit, pour ainſi dire, de tous leurs beſoins. Il inſtruiſoit les ignorans, il conſoloit les affligés; il trouvoit des maîtres aux uns, fourniſſoit des outils aux autres, procuroit des aumônes à ceux qui étoient pauvres, ménageoit des lits dans les hôpitaux pour ceux qui tomboient malades, & faiſoit du bien à tous. Henri fut long-tems ſans être connu que des pauvres & des artiſans.

XVII. Il eſt connu de M. de Renti. Piété de ce Seigneur.

Dieu le fit connoître enfin aux perſonnes de qualité. Le premier fut M. de Renti qu'il eſt à propos de faire connoître ici en peu de mots. Il étoit né en Normandie en 1611. Il épouſa à l'âge de vingt-deux ans la fille du Comte de Graville de la Maiſon d'Entra-

gues. Il fut fort conſidéré du Roi Louis XIII, & ſe ſignala dans les armées. Il avoit toujours mené une vie très-édifiante ; mais cinq ans après ſon mariage, il voulut étant encore à la fleur de ſon âge, embraſſer la perfection chrétienne. Il choiſit pour Directeur le Pere Gondren Général de l'Oratoire, ſe retira entiérement de la Cour, & s'appliqua uniquement à tout ce qui regardoit la gloire de Dieu & le ſoulagement ou le ſalut du prochain. Il fut le premier à aſſiſter les pauvres Anglois Catholiques réfugiés en France, & aſſocia à ce deſſein pluſieurs perſonnes de piété, afin de faire un fonds pour leur ſubſiſtance. Outre cela il fit faire à ſes dépens pluſieurs miſſions dans ſes terres de Normandie & de Brie, & contribua à pluſieurs autres en Bourgogne, en Picardie, au païs Chartrain & ailleurs.

XXIX. Son zéle & ſa charité & ſa mort & celle d'Henri Buche.

M. de Renti ſe ſervit d'Henri Buche pour inſtituer des ſociétés d'Artiſans qui vécuſſent enſemble comme les premiers Chrétiens, en ſorte que tout le gain de leur tavail fût commun, & que le ſurplus de leur néceſſaire fût emploié au ſoulagement des pauvres. Il y a encore aujourd'hui à Paris deux de ces Communautés de métiers, l'une de freres Tailleurs & l'autre de freres Cordonniers. Dieu a béni cet établiſſement, qui s'eſt répandu non-ſeulement en France, mais auſſi à Rome, où il a commencé l'an 1701. Il y en a auſſi de Cordonniers à Toulouſe. Ils vivent en commun, & obſervent les réglemens dreſſés par M. de Renti & par M. Coquerel, Docteur de Sorbonne. Le 11 Avril 1648 M. de Renti tomba malade, & mourut le 24 du même mois âgé de trente-ſept ans, laiſſant quatre

enfans, deux fils & deux filles, avec leur mere très-digne épouſe de ce ſaint homme. Son corps fut porté au village de Citri du Diocèſe de Soiſſons, qui étoit une de ſes Seigneuries, où le peuple va ſouvent par dévotion viſiter ſon tombeau. Henri Buche lui ſurvécut de dix-huit ans, pendant leſquels il continua toutes les bonnes œuvres qu'il faiſoit depuis l'enfance. Dieu acheva de le purifier pendant les ſix derniers mois de ſa vie, par de grandes douleurs, qui lui faiſoient preſque perdre la reſpiration, mais qui n'étoient rien en comparaiſon des peines intérieures qu'il ſouffrit pendant un tems conſidérable, & ſon ame étant ſaiſie d'une extrême fraieur à la vûe des jugemens de Dieu. Ces peines ne ceſſerent que peu de jours avant ſa mort. Il reçut les derniers Sacremens avec une humilité profonde. Enfin après une longue agonie, il mourut le 9 Juin 1666, & fut enterré dans le cimetiere de S. Gervais, qui étoit alors ſa paroiſſe.

IV.

Eme Roi, né dans le Diocèſe de Sens, donna dès l'enfance des marques de l'éminente piété qu'il devoit avoir dans toute la ſuite de ſa vie. Il étoit docile, appliqué à l'étude, modeſte, & faiſoit ſes délices du ſaint exercice de la priere. Après avoir achevé ſes études, il alla au Séminaire de Langres, où il fut le modéle de tous les jeunes Eccléſiaſtiques. M. Zamet Evêque de Langres l'ordonna avec la permiſſion de l'Archevêque de Sens, & l'obligea de ſe charger de la Cure de Perſe. Rien ne fut capable dans la ſuite de lui

XX. Eme Roi, Curé de Perſe.

faire quitter ce bénéfice qui étoit fort peu conſidérable, diſant que ſon engagement dans cette Cure étoit pour lui un mariage indiſſoluble.

La vie de ce digne Curé étoit une priere & une pénitence continuelle. Il paſſoit ſouvent les nuits entieres, même en hyver, devant le S. Sacrement, & il étoit preſque toujours dans ſon égliſe. Quoique ſa vie ait été toujours très-innocente, il craignoit néanmoins de célébrer trop fréquemment les ſaints Myſteres. Il fuioit les compagnies, & déploroit le tems que l'on y perd ordinairement en complimens, & à s'entretenir de nouvelles inutiles. Il n'alloit point dans les villes ſans quelque raiſon de charité. Il n'avoit avec lui que deux perſonnes, ſa mere & ſa ſœur, qui vivoient comme des religieuſes dans la priere, dans le ſilence, dans le travail & dans la pénitence. Il y recevoit auſſi quelquefois de jeunes écoliers qui témoignoient vouloir ſe donner à Dieu, & il leur faiſoit faire les mêmes exercices que s'ils euſſent été dans un Monaſtere. Ses auſtérités furent extrêmes, ſur-tout les dernieres années de ſa vie. Il couchoit tout habillé, ne portoit point de linge, & étoit vêtu fort pauvrement. Sa nourriture étoit de gros pain bis, avec quelques légumes. Il ne mangeoit qu'une fois en vingt-quatre heures, & ordinairement le ſoir. Il n'étoit dur que pour lui-même; & il étoit plein de tendreſſe & de charité pour les pauvres. Tout ce qu'il ménageoit ſur ſa nourriture & ſes habits étoit pour eux. Sa ſœur avoit ſoin de porter aux malades la nourriture qui leur convenoit, & il fourniſſoit tous les remédes dont ils avoient beſoin.

Sa charité pour les pauvres ne le porta jamais à demander aucune rétribution pour ſes fonctions.

Auſſitôt que ce digne Curé entendoit parler de quelque déſordre dans ſa paroiſſe, il quittoit tout pour y apporter le remède convenable. Lorſqu'il ſavoit qu'il y avoit des malades, il les viſitoit ſans attendre qu'on l'avertît. En entrant dans la maiſon il faiſoit ſa priere. Enſuite il inſtruiſoit le malade ſur l'utilité des ſouffrances, il lui donnoit les ſecours temporels dont il avoit beſoin ſans qu'il les demandât. Si la maladie augmentoit, il le diſpoſoit aux Sacremens. Il emploioit toute ſorte de moiens pour arrêter les déſordres dont les cabarets ſont la ſource. Comme pendant l'hiver les femmes & les filles s'aſſemblent ordinairement pour travailler en commun pendant une partie de la nuit, il prenoit garde que dans ces aſſemblées, il ne ſe paſsât rien contre la modeſtie. Il faiſoit faire des lectures par celles qui ſavoient lire. Il les exhortoit à éviter les médiſances & les diſputes : & il leur recommandoit ſurtout de n'y admettre aucune perſonne de différent ſexe. Les garçons n'étant point occupés au travail les Dimanches & les Fêtes, c'étoit ſouvent pour eux une occaſion de déréglement. Ils faiſoient des parties de jeux qui finiſſoient par le cabaret. Ce zélé paſteur les attiroit dans ſon Presbitere, où il leur faiſoit faire quelques lectures de piété, & s'entretenoit avec eux de choſes édifiantes. Enſuite il leur donnoit la collation, mangeant quelquefois avec eux, afin de les engager à revenir les autres Dimanches ou Fêtes. Il ne donnoit l'abſolution qu'à ceux en qui il

voioit des marques de converſion ſincere. « Au nom de Dieu, diſoit-il quelquefois à ſes Confreres, prenons garde à faire un bon uſage de la puiſſance de lier ou de délier les pécheurs, & ne leur accordons pas des abſolutions précipitées, pernicieuſes à ceux qui les donnent, & à ceux qui les reçoivent. Souffrons plutôt que notre ſang ſoit répandu, que de livrer à des indignes celui de Notre-Seigneur.

Après que ce ſaint Prêtre eut gouverné ſa paroiſſe pendant dix-huit ans, il tomba malade le lendemain de l'Epiphanie. Il fut attaqué d'une fiévre violente lorſqu'il étoit au confeſſional. Il paſſa les trois jours ſuivans dans une chaiſe, auſſi mal vêtu qu'il étoit ordinairement, quoique le froid fût très-rigoureux, ſans que l'affoibliſſement cauſé par de fréquens redoublemens, l'empêchât de prier & d'être continuellement appliqué à Dieu. Il reçut le ſaint Viatique à genoux dans ſa chambre, n'aiant pu obtenir d'être porté à l'égliſe comme il le demandoit. Il fit d'inſtantes prieres à Jeſus-Chriſt le ſouverain Paſteur, de lui donner un ſucceſſeur capable de réparer les fautes qu'il croioit avoir commiſes. Ses Paroiſſiens allerent le ſoir, les uns après les autres, recevoir ſa bénédiction : ce qu'il fit en leur donnant à chacun les avis qui convenoient. Ce qui parut de plus merveilleux, c'eſt que quand ils ſe trouvoient pluſieurs enſemble, il leur parloit de telle ſorte, qu'il n'y avoit que celui à qui ſes avertiſſemens s'adreſſoient, qui comprit ce qu'il vouloit dire, quoique tous l'entendiſſent. Il paſſa la plus grande partie de la nuit dans ce ſaint exercice. Enfin comme il ne

pouvoit plus ſe tenir dans ſa chaiſe, on le mit tout habillé ſur un peu de paille, où il ſe tint à demi couché. Ce fut ainſi qu'il reçut l'Extrême-Onction. Il mourut l'onziéme jour de Janvier 1644 vers les quatre heures du matin. Sa vie a été écrite par M. Morel & imprimée à Troies.

V.

XXI. Le P. Guilleri chanoine régulier. Il travaille à la Reforme.

Les Curés ont encore un autre modéle dans le P. Pierre Guilleri Chanoine régulier & Curé de la Ferté-Milon. Il nâquit à Beauvais en 1617, & y fit ſes Humanités. A l'âge de dix-neuf ans aiant réſolu de renoncer au monde, il demanda d'être reçu à Sainte Geneviéve de Paris, où après quelques mois d'épreuve le V. P. Charle Faure, ce digne Réformateur des Chanoines Réguliers, lui donna l'habit. Il eut un ſoin particulier pendant ſon Noviciat, de s'inſtruire des obligations & de l'eſprit de l'état qu'il embraſſoit. Il en rempliſſoit ſi exactement les devoirs, que l'on ne douta point de la perfection à laquelle il arriveroit un jour. Après ſes études de Philoſophie & de Théologie, ſa vertu le fit juger digne du ſacerdoce. Sa prudence & un certain eſprit d'ordre firent penſer qu'il ſeroit propre au maniment des affaires. Ainſi lorſque l'on envoia des Chanoines Réguliers à S. Lo en Baſſe-Normandie pour y établir la Réforme, on le choiſit pour avoir ſoin de cette Maiſon. Les Réformés eurent beaucoup de contradictions à eſſuier de la part des anciens. Mais le P. Guilleri les gagna par ſon extrême douceur. C'eſt ce qu'il a toujours fait dans les nouveaux

établiſſemens où il a été envoié. Il diſoit à ſes freres : Nous ne ſommes pas venus pour réformer des murailles, mais des cœurs ; & il ſe propoſoit l'exemple de Jeſus-Chriſt, qui, pour réformer le monde, n'a emploié d'autres moiens que l'humilité & la patience, & n'a fait recevoir ſa loi que par la douceur de ſa grace, qui nous fait vouloir & aimer ce qu'elle nous fait pratiquer.

XXII. Son zele & ſes travaux.

Le Pere Guilleri gagna ſi bien la confiance des anciens de S. Lo, que l'un d'eux qui étoit Curé de la paroiſſe, plein d'eſtime pour ſa piété, l'emploia aux catéchiſmes & aux inſtructions de ſon peuple. On connut alors le talent qu'il avoit reçu de Dieu pour inſinuer les vérités de la Foi, & pour les faire comprendre aux plus ſimples & aux plus petits. Mais le beſoin que l'on avoit d'un homme auſſi capable qu'il étoit de conduire les affaires, ſur-tout dans une Réforme naiſſante, telle qu'étoit alors la Congrégation de France, obligea ſes Supérieurs à l'appeller à Paris, pour aider le Procureur-Général de la Congrégation. Le P. Guilleri dans cette fonction parut toujours à tous les exercices de la Communauté, & chacun étoit étonné de le voir ſi exact aux moindres réglemens parmi tant d'occupations. C'étoit un effet de l'ordre qu'il gardoit en toutes choſes. Comme rien n'étoit déplacé, il n'avoit aucun moment de perdu, ce qui lui faiſoit trouver du tems pour tout. On connoiſſoit ſi bien ſa vigilance & ſon exactitude, que l'on s'adreſſoit à lui de toutes les Maiſons de la Congrégation. Il en faiſoit les affaires avec une charité infatigable.

Mais ſon zéle ne paroiſſoit jamais davan-

tage que quand il pouvoit porter à un bon accommodement, & il tâchoit toujours de terminer les procès. Il diſoit que les procès étoient un mal qu'il falloit éviter par tous les moiens poſſibles ; mais que quand on ne pouvoit les éviter, ils étoient des plaies mortelles qu'il falloit refermer au-plutôt. Ses fatigues l'épuiſerent en peu de tems. Il tomba dans une maladie qui le conduiſit aux portes de la mort. Lorſqu'il eut recouvré la ſanté, loin de penſer à ſe ménager, il n'eut d'autre deſir que de s'avancer de plus en plus dans la perfection, qu'il regardoit comme le terme où il devoit atteindre. Quand ſes affaires l'obligeoient d'aller à la campagne, il s'arrêtoit dans les villages pour faire le Catéchiſme, & il paſſoit les grandes Fêtes dans quelqu'une des paroiſſes dépendantes de Sainte Geneviéve, pour y avoir plus de moiens d'inſtruire les pauvres. Le Pere Abbé connoiſſant la ferveur de ſon zéle pour le ſalut des ames, le fit approuver pour entendre les confeſſions, & le chargea du ſoin de l'enceinte de la cour & des priſonniers de la Juſtice ſeigneuriale de Sainte Geneviéve. Ces nouveaux emplois ne diminuerent rien de ſon aſſiduité & de ſon application aux premiers. Cet eſprit d'ordre qui a fait un de ſes principaux caracteres, lui fit trouver du tems pour ſatisfaire à tout. Il étudia avec un très-grand ſoin les régles de l'Egliſe dans l'adminiſtration des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, & il profita beaucoup du livre de la fréquente Communion & de celui de la Tradition de l'Egliſe ſur la pénitence, qui parurent de ſon tems ſur ces matieres. Il prit connoiſſance de toutes les perſonnes qui de-

meuroient dans la cour de Sainte Geneviéve, & il remplit à leur égard tous les devoirs d'un véritable Paſteur. Son zéle parut particuliérement à l'égard des priſonniers. Il les traitoit comme s'ils lui avoient été addreſſés pour faire une retraite ſpirituelle. Il ne ceſſoit de les voir, de les exhorter, de les porter à ſe ſervir de leur malheur temporel, pour travailler à mériter les biens éternels, par une converſion ſincere.

XXII. Il eſt nommé Procureur général de ſa Congrégation, & enſuite prieur d'Eſſonne.

Dans le Chapitre général de 1650, le Pere Guilleri fut élu Procureur général. Après qu'il eut paſſé trois ans dans cette charge, il repréſenta l'affoibliſſement de ſes forces & le beſoin qu'il avoit de demeurer dans la ſolitude. On eut quelque égard à ſa priere, & on le déchargea de la fonction de Procureur général; mais on ne put ſe réſoudre à le laiſſer ſans emploi. On le fit Prieur de S. Ferreol d'Eſſonne près de Château-Thieri. Il eut mille peines à vaincre la répugnance qu'il avoit à commander aux autres. Le Pere Guilleri regarda la maiſon d'Eſſonne comme un port, où il pourroit jouir de quelque repos & du bonheur de la ſolitude, après les embarras & les agitations de ſes fonctions précédentes. Il commença par ſe renouveller comme s'il n'eût fait que de renoncer au ſiécle pour vivre en Religieux. Après avoir bien réglé le dedans de la Maiſon, il travailla à régler la Cure qui y eſt attachée. Il en prit une connoiſſance très-particuliere. Il ordonna des aumônes pour les pauvres, des inſtructions & des catéchiſmes pour les ignorans. Il preſcrivit la maniere de viſiter & de conſoler les malades. Enfin il diſpoſa ſi bien l'adminiſtration de ſa paroiſſe, que l'Evêque

de Soiſſons la propoſoit pour modéle à toutes les autres de ſon Diocèſe.

Le P. Guilleri fut ſix ans Prieur d'Eſſonne. Les Supérieurs le nommerent en 1659 Prieur de S. Lo. Il s'agiſſoit d'y affermir la Réforme par une grande régularité. La ſuite fit voir la ſageſſe du choix des Supérieurs. On y vit régner la charité, l'eſprit de priere, de retraite, d'humilité & de ſéparation du ſiécle. Dieu donna à ces commencemens une bénédiction très-abondante ; & la bonne odeur de Jeſus-Chriſt qui ſe répandit dans tout le pais, y attira beaucoup de perſonnes, qui s'addreſſoient à ces ſaints Religieux, pour apprendre d'eux les régles de la vie Chrétienne. Car leur digne Supérieur, en leur inſpirant l'amour de la retraite & du ſilence, les formoit auſſi à toutes les fonctions du ſacré miniſtere, auſquelles leur profeſſion & les beſoins des peuples pouvoient les engager. Il ſe rendit utile non-ſeulement aux Séculiers, mais encore aux Eccléſiaſtiques. Aiant connu qu'ils avoient des maximes & une conduite fort différente les uns des autres, il leur conſeilla de faire des conférences, pour y traiter les matieres difficiles, & s'inſtruire des régles qu'on doit obſerver dans l'adminiſtration du Sacrement de pénirence. L'Abbaie fut choiſie pour le lieu de ces conférences, qui ſe tenoient tous les huit jours. Tous les Eccléſiaſtiques de la ville y aſſiſtoient, & ſouvent même ceux des lieux circonvoiſins. On y expliquoit l'Ecriture-Sainte. On y traitoit alternativement un point de morale & de controverſe. Le P. Guilleri fut auſſi très-utile aux Calviniſtes qui étoient à S. Lo. Il en convertit pluſieurs, & fit venir de Paris

XXIV. Il eſt envoié à S. Lo où il affermit la Réforme.

de ſavans Théologiens qu'il engagea à faire des leçons publiques de controverſe.

XXV. Il eſt chargé de la Cure de la Ferté-Milon.

Aiant été dix-huit mois à S. Lo, il fit un voiage à Paris pour les affaires de la Maiſon. Il pria les Supérieurs avec tant d'inſtance de le décharger de la ſupériorité, qu'il obtint de demeurer à Sainte Geneviéve ſimple religieux. Mais un an après on le contraignit d'aller gouverner la Cure de la Ferté-Milon dans le Diocèſe de Soiſſons. Il emploioit le matin à la priere & à l'étude. L'après-midi il viſitoit ſa paroiſſe, & lorſqu'il étoit rentré chez lui, il prioit encore & étudioit. Les Dimanches & les Fêtes il paſſoit preſque tout le matin au confeſſionnal, ce qui le fatiguoit extrêmement & le rendoit ſouvent malade. Il faiſoit une courte inſtruction à la premiere Meſſe, & une un peu plus longue à la ſeconde. Il faiſoit faire le cathéchiſme l'après-midi par ſon Vicaire, & il y aſſiſtoit pour voir s'il s'en acquittoit d'une maniere convenable, & pour encourager les enfans. Il viſitoit ſouvent l'école, avertiſſant le maître de traiter les enfans avec douceur, de reſpecter leur innocence, & de les contenir dans une honnête retenue. Les écoles changerent de face, & chacun en étoit dans l'admiration. Il avoit un cœur plein de tendreſſe pour les pauvres. Il leur procuroit tous les ſecours dont il étoit capable, & ſur-tout lorſqu'ils étoient malades. L'eſtime que les Eccléſiaſtiques du pais avoient pour lui, & la confiance avec laquelle ils s'adreſſoient à lui, le porta à les aſſembler toutes les ſemaines pour faire des conférences avec eux ſur les ſujets les plus importans de leur état; & M. l'Evêque de

Soiſſons le lui permit très-volontiers. Après avoir rempli pendant dix ans tous les devoirs d'un excellent Paſteur, il alla recevoir de Dieu la récompenſe de ſes travaux le 15 Février 1673. On peut dire qu'il a été un parfait modéle pour les Chanoines Réguliers, par ſon zéle à en obſerver les ſaintes régles : pour les officiers des Monaſteres, par ſa fidélité & ſon exactitude à s'acquitter des différens emplois dont il a été chargé : pour les Supérieurs, par ſa vigilance & ſa ſollicitude : pour les Paſteurs, par ſon déſintéreſſement, par ſes ſoins, par ſes travaux, & par toutes les vertus paſtorales.

V.

XXVI. La B. Mere de Chantal. Ses commencemens Son mariage.

Jeanne-Françoiſe Fremiot nâquit à Dijon le 23 Janvier 1572. Son pere y étoit Préſident à Mortier, & avoit refuſé la charge de premier Préſident qui lui avoit été offerte par le Roi Henri IV. Ce Magiſtrat avoit d'excellentes qualités, & il prit grand ſoin de l'éducation de ſes enfans. Son fils unique André Fremiot fut dans la ſuite Archevêque de Bourges. Le Préſident Fremiot maria Jeanne-Françoiſe qui étoit ſa fille cadette, au Baron de Chantal, l'aîné de la maiſon de Rabutin. La jeune Dame de Chantal fut l'exemple des femmes mariées par ſa ſageſſe, par ſa bonne conduite & par ſon attention à gagner la confiance de ſon mari, comme elle avoit été le modéle des filles par ſa modeſtie, ſa douceur & ſa piété. Elle eut grand ſoin de bien régler ſa maiſon. Le tems étoit pour elle la choſe la plus précieuſe ; elle en mettoit à profit tous les momens. La priere

succédoit à la lecture, le travail à la priere. Ses divertissemens même n'étoient pas un tems perdu : outre qu'ils étoint toujours innocens, elle n'en prenoit qu'autant que la complaisance pour son mari ou les besoins de ses enfans sembloient en exiger.

XXVII. Sa conduite lorsqu'elle fut veuve.

Huit ans après son mariage elle perdit son mari par un accident des plus tristes. Le Baron de Chantal peu passionné pour la chasse, y accompagna par complaisance un parent, qui étoit son voisin & son intime ami. Il avoit pris un habit de couleur de biche. Ce parent le voiant au travers de quelques brossailles, le prit pour une bête sauvage, le tira & lui cassa la cuisse. M. de Chantal s'écria qu'il étoit mort, & voiant accourir le Gentilhomme accablé de douleur, il lui dit qu'il lui pardonnoit de tout son cœur sa mépriſe. Il fut transporté au Château, & mourut le neuviéme jour après avoir reçu les derniers Sacremens avec une dévotion singuliere. Madame de Chantal veuve à vingt-huit ans, demeuroit chargée d'un garçon & de trois filles. Elle fit vœu de ne point se remarier, & vécut comme une femme morte au monde. Elle distribua ses habits aux pauvres, & n'en porta plus que de laine. Elle ne reçut plus de visites, & n'en fit plus que de charité ou d'étroite bienséance. Elle ne garda que les domestiques absolument nécessaires à ses enfans. Leur éducation, la priere, le travail, le soin des pauvres & des malades devinrent & ses uniques occupations & ses seuls délassemens.

XXVIII. Elle se met sous la con-

En 1604 elle commença à connoître S. François de Sales, qui sur les instances du Parlement étoit venu prêcher le Carême à

Dijon. Elle l'alla voir au château de Sales à la fin du mois de Mai de la même année, & ſe mit entiérement ſous ſa conduite. Ce fut en ſe conformant à ſes avis, que les jours de Dimanche & de Fête, elle ſe conſacroit uniquement au ſervice de Dieu & du prochain. L'Office fini elle viſitoit les malades, les conſoloit, faiſoit leurs lits, & ne les laiſſoit manquer ni de nourritures, ni de remédes, ni de ſecours ſpirituels. Son ſaint directeur lui avoit dit, *qu'il ne croioit pas qu'on pût être heureux dans ce monde, ſans contribuer de tout ſon pouvoir au bonheur d'autrui.* C'eſt ce qui augmenta l'inclination qu'elle avoit à être bonne, compatiſſante & ſecourable. Elle ordonna aux habitans de Monthelon, château de ſon beau-pere chez qui elle s'étoit retirée avec ſes enfans, de lui amener tous les pauvres malades qu'ils rencontreroient, & ſurtout les plus abandonnés. Elle avoit un lieu deſtiné pour les recevoir, & quelques dégoutans que fuſſent leurs maux, elle en prenoit ſoin par elle-même, les veilloit, les aſſiſtoit juſqu'à la mort, & les enſeveliſſoit avec un courage admirable.

duite de S. François de Sales.

XXIX. Exemples de ſa grande charité.

Un jour on lui amena un pauvre qu'on avoit trouvé ſur le chemin d'Autun, tout couvert d'ulceres. Ce fut pour elle comme un préſent du Ciel. Elle lui fit quitter ſes haillons, qu'elle lava & racommoda dans la ſuite de ſes propres mains : elle lui ôta ſon linge preſque pourri, & lui en donna de blanc. L'aiant fait coucher, elle lui coupa elle-même les cheveux, & panſa ſes ulceres, ſans que l'horrible infection qui en ſortoit, fût capable de la rébuter. Il falloit au malade peu de nourriture & ſouvent. La ſainte veuve

lui rendoit ce ſervice avec joie. Quand des raiſons indiſpenſables l'en empêchoient, elle avoit bien de la peine à le lui faire rendre par ſes domeſtiques, quoiqu'elle n'en eût que de bien choiſis, & qu'elle les eût formés à la compaſſion pour les pauvres. Ils n'entroient qu'en ſe bouchant le nés, dans la chambre du malade; & la puanteur affreuſe qui ſortoit de ſon corps, les faiſoit enfuir dès qu'ils avoient mis près de ſon lit ce que leur ſainte Maîtreſſe lui envoioit. « Hélas, diſoit le malade, Madame n'en uſe pas ainſi: elle ne ſe bouche pas le nés, elle m'aide à manger, elle s'aſſied auprès de moi, elle m'inſtruit, elle me conſole. » Voilà en effet ce qu'elle faiſoit pour lui. Pendant quelques mois, elle le garda, le panſa ſouvent pluſieurs fois par jour, lui rendit toujours ſans ſe rebuter les ſervices les plus bas, & les lui rendit pour l'ordinaire à genoux. Lorſqu'elle vit que Dieu alloit l'appeller à lui, elle le veilla pluſieurs nuits, & lui fit recevoir les derniers Sacremens. Quand il fut près d'expirer, ſe tournant vers elle les mains jointes: « Madame, lui dit-il, Dieu ſeul peut être votre récompenſe de tout ce que vous avez fait pour lui en ma perſonne. S'il a jamais exaucé les prieres des pauvres, je le prie que ce ſoit dans cette occaſion, & qu'il vous accorde ce que je lui ai demandé tant de fois pour vous, & ce que je lui demande encore: & vous, Madame, je vous prie de ne me pas refuſer votre bénédiction. Madame de Chantal la lui donna, & quand il eut expiré, elle l'enſevelit, malgré l'oppoſition & les paroles même de mépris d'un de ſes parens qui l'étoit

venu voir, & à qui elle fit cette réponſe : « Mon couſin, depuis que j'ai lu dans l'Ecriture-Sainte, que notre Sauveur avoit pris pour nous la reſſemblance d'un lépreux, je n'ai horreur d'autre lépre que de celle du péché. »

A peine étoit-elle revenue de l'enterrement de ce pauvre homme, que Dieu lui fournit une autre occaſion d'exercer ſon invincible charité. Une honnête femme par complaiſance pour ſon mari, s'étoit fait couper un poireau qu'elle avoit ſur le nés. L'opération aiant été ou mal faite, ou faite à contretems, il lui vint un cancer qui la rendit ſi affreuſe, que l'indigne mari la chaſſa de ſa maiſon. Elle eut recours à l'azile ordinaire des malheureux. Ce cancer dans l'eſpace de trois ans & demi ſe répandit depuis le nés juſques au ſein. Madame de Chantal eut pendant tout ce tems-là le courage de ſoutenir trois fois par jour cet affreux ſpectacle, d'apprêter la nourriture de la malade & de la lui ſervir, de préparer les remédes & de les appliquer. A cette femme ſuccéda un vieillard tout couvert d'ulceres & d'apoſtumes, que Madame de Chantal ſervit & panſa pendant dix mois. Après ſa mort elle l'enſevelit de ſes propres mains. A peine étoit-il enterré, qu'un autre prit ſa place; car elle ne ſouffroit pas que le lit deſtiné au ſoulagement de quelque perſonne abandonnée fût vacant.

Au reſte ces charités particulieres n'empêchoient point les générales. Elle ne ſe contentoit point de ſecourir en toutes manieres les pauvres qui la venoient trouver. Elle les alloit chercher dans leurs maiſons. Rien n'é-

chappoit à ſon infatigable charité. La maniere dont elle la pratiquoit en relevoit le mérite. Au milieu des plus triſtes objets, on ne lui voioit jamais un air ſombre ni chagrin. Elle n'étoit jamais plus contente ni plus gaie, que lorſqu'elle revenoit chez elle fatiguée du ſervice des pauvres. Elle commençoit alors par entrer dans ſa chapelle, pour y remercier J. C. des occaſions qu'il lui avoit données de ſoulager ſes membres, & le prioit de vouloir bien continuer à ſe ſervir d'elle pour leur ſoulagement.

XXX. Soin qu'elle prend de l'éducation de ſes enfans.

Cette pieuſe veuve étoit trop éclairée, pour ne pas mettre l'éducation de ſa famille au rang de ſes principales obligations. Comme ſon fils avoit près de douze ans, & que ſes filles le ſuivoient d'aſſez près, ils étoient déja capables d'inſtructions ſolides. Elle ne les leur épargna pas, quoiqu'en les accommodant toujours à leur portée, & en évitant de les ſurcharger. Dieu bénit ſes ſaintes intentions. Ses trois filles furent des modéles de ſageſſe & de piété : & le Baron de Chantal ſon fils commençoit à être un Gentilhomme des plus accomplis du Roiaume, lorſqu'il fut tué fort jeune au ſervice du Roi. Pour les prémunir contre l'impreſſion du mauvais exemple, elle leur faiſoit remarquer que le chemin le plus battu eſt toujours celui des vices : que s'il y a une ſingularité blâmable, il y en a une qu'on ne peut aſſez louer, qui conſiſte à ne pas ſuivre la foule : qu'il faut faire gloire d'être Chrétien, & que plus on doit à Dieu, plus on doit être attentif à ne lui pas déplaire. Pour les fortifier contre leurs propres paſſions, elle leur diſoit ſouvent, que s'il étoit difficile de les vain-

ere, il l'étoit encore plus de les ſatisfaire : de même qu'il eſt plus aiſe de ſe taire, que de ne pas commettre bien des fautes en parlant beaucoup : que leur sûreté étoit dans le combat : qu'ils pouvoient être heureux en combattant leurs paſſions par la raiſon & par le devoir, mais qu'ils ne le ſeroient jamais en eſſaiant de les contenter.

Elle prenoit occaſion de tout ce qui ſe préſentoit à leurs yeux pour leur faire faire des réflexions capables de leur former l'eſprit & le cœur. Un jour en leur montrant un homme qui ſemoit du blé, elle leur diſoit : On croit que c'eſt le travail de ces gens-là qui nous nourrit ; cependant trop de pluie, trop de ſéchereſſe ſuffit pour tout perdre, & pour reduire les plus riches à mourir de faim. Mais cette pluie, cette chaleur modérée, ce tems propre à mûrir les fruits, dépendent uniquement de Dieu. Tous les Rois, tous les hommes enſemble n'y peuvent rien. C'eſt ainſi qu'elle profitoit de tout pour inſtruire ſes enfans ; elle en uſoit à-peu-près de même à l'égard de ſes vaſſaux & de ſes domeſtiques, perſuadée que quiconque n'en prend pas ſoin, *a renoncé la Foi, & eſt pire qu'un infidéle* ; ſelon l'expreſſion de l'Apôtre.

XXXI. saint François de sales lui communique le deſſein qu'il avoit d'établir l'Ordre de la Viſitation.

Ainſi vivoit Madame de Chantal au milieu du monde à l'âge de trente-deux ans ; trouvant du tems pour tout, parce qu'elle n'en perdoit point ; n'accompliſſant jamais un devoir aux dépens d'un autre ; ſachant démêler dans le concours de pluſieurs obligations, celle qui méritoit la préférence ; & pratiquant toutes les vertus auſſi exactement, que ſi elle n'eût voulu exceller qu'en une. Ce fut alors que le ſaint Evêque de Genève qui

ſe trouvoit en France, lui communiqua ſon projet pour l'établiſſement de l'Ordre de la Viſitation. La pieuſe veuve entra dans ſes vûes, & obtint de ſes parens la permiſſion de les quitter. Le ſaint Prélat avant de partir pour ſon Diocèſe, ne recommanda autre choſe à Madame de Chantal, que de ſe bien établir dans l'humilité. « En qualité de premiere Religieuſe de notre Congrégation, lui dit-il, je vous regarde, pour ainſi dire, comme la pierre Fondamentale; vous devez donc être la plus cachée, la plus baſſe, c'eſt-à-dire, la plus humble..... Plus notre Congrégation ſera humble, inconnue & cachée aux yeux des hommes, plus elle s'élevera & ſe multipliera, plus elle ſera utile à l'égliſe..... Ne vous élevez pas de la qualité de Fondatrice. J. C. le Fondateur de la Religion..... a déclaré en cette qualité, *qu'il étoit venu pour ſervir, & non pour être ſervi.* C'eſt ainſi que quoique la Mere de toutes les filles que Dieu mettra ſous votre conduite, vous devez vous regarder comme leur ſervante, deſtinée à les ſervir dans tous leurs beſoins ſpirituels & corporels. »

XXXII. Madame de Chantal va à Anneci fonder la premiere Maiſon de cet Ordre. Progrès de cet Inſtitut.

Madame de Chantal partit pour Anneci, où elle arriva le Dimanche des Rameaux de l'année 1610. Le 6. Juin Fête de la Trinité, après les Offices du jour, la pieuſe veuve accompagnée de Meſdemoiſelles Faure & de Bréchard, alla demander la bénédiction du ſaint Evêque. Après un diſcours des plus touchans ſur le néant & les dangers du monde, ſur l'importance de l'affaire du ſalut, & ſur les facilités à y travailler qu'on trouve dans la retraite, il leur remit un abrégé des Régles qu'il leur avoit compoſées; puis le-

vant les yeux au Ciel, il les bénir, & leur ſouhaita toutes les graces dont elles avoient beſoin pour perſévérer dans le ſaint état où Dieu les avoit appellées. Enſuite il les fit conduire dans une maiſon d'un fauxbourg d'Anneci, qu'il avoit fait préparer pour elles. Le Comte Louis de Sales accepta volontiers cette honorable commiſſion. En arrivant, elles ſe mirent à genoux pour remercier Dieu de ce qu'il vouloit bien les *cacher dans le ſecret de ſa face.* Enſuite la Mere de Chantal embraſſa ſes deux compagnes, qui, la reconnoiſſant pour leur Supérieure, lui promirent la plus parfaite obéiſſance. Elle leur fit, quoiqu'il fût déja tard, la lecture des Réglemens que lui avoit remis le ſaint Evêque; on fit la priere du ſoir, & chacune ſe retira dans ſa cellule pour ſe repoſer.

Le lendemain elle donna à ſes compagnes l'habit du Noviciat. Le ſaint fondateur en même tems les confeſſa, les communia & leur fit une exhortation ſur la fidélité avec laquelle elles devoient obſerver leurs Régles. Comme il vouloit qu'on pût recevoir dans l'Ordre des perſonnes d'une complexion délicate, ces Régles preſcrivent peu d'auſtérités corporelles; mais elles obligent à une vie uniforme & toute intérieure. Un an après elles firent toutes profeſſion, & le Pape Paul V en approuvant les Conſtitutions dreſſées par le S. Evêque de Genéve, érigea en 1618 le nouvel inſtitut en Ordre Religieux, & lui accorda tous les priviléges dont jouiſſent les autres Ordres. La douceur & la ſainteté des mœurs de ces premieres Meres, la ſimplicité Chrérienne & la parfaite charité qui regnoient parmi elles, furent comme la bonne

odeur de Jeſus-Chriſt, qui attira dans peu de tems un grand nombre de ſaintes filles. Madame de Chantal emploia tout le reſte de ſa vie à fonder de nouveaux monaſteres. Lorſqu'elle mourut, on en comptoit quatre-vingts-ſept qu'elle avoit établis; & à la fin du même ſiécle, il y en avoit cent cinquante, & environ ſix mille ſix cens Religieuſes.

XXXIII. Union de la Mere de Chantal avec port-Roial.

Madame de Chantal conçut pour la Mere Angelique Arnauld, Réformatrice de Port-Roial, les mêmes ſentimens d'affection qu'avoit S. François de Sales. On voit dans les Lettres imprimées de ces deux Religieuſes quelle étroite liaiſon la charité avoit formée entr'elles. Les dernieres Lettres de la Mere de Chantal ſont du tems des premieres violences exercées contre Port-Roial à l'occaſion de M. de S. Cyran & de ſon empriſonnement, & néanmoins elle y parle toujours avec la même eſtime qu'auparavant du vertueux Abbé & de la reſpectable Abbeſſe de Port Roial. C'eſt ce qu'il eſt bon d'obſerver pour connoître quel cas on doit faire de ce qu'on a débité de contraire encore de nos jours. Ce fut la Mere Eugénie qui prenant la place de Madame de Chantal dans ſon Ordre, ſans prendre ſes ſentimens pour Port-Roial, rompit le commerce de charité que la Mere de Chantal auroit ſouhaité qui fût perpétuel entre Port-Roial & les Maiſons de Sainte Marie. La vie de la Mere Eugénie imprimée en 1695, qui eſt pleine de fauſſetés & de calomnies contre Port-Roial, a été réfutée en 1697 par un petit Ouvrage donné au Public ſous ce titre : *Lettre aux Religieuſes de la Viſitation*, ou, *Juſtification de Port-Roial.*

Dans un voiage que Madame de Chantal fit en 1641 pour viſiter les Maiſons de ſon Ordre, elle tomba malade dans celle de Moulins, & y mourut le 13 Décembre âgée de ſoixante-neuf ans. On peut dire qu'à l'inſtant même elle fut canoniſée par la voix de ſes filles & par celle du peuple. Il fallut, pour ſatisfaire la dévotion de la ville, expoſer le corps dans le chœur de l'égliſe. Le Clergé, & tous les Religieux vinrent en corps lui rendre les derniers devoirs. Le concours du peuple fut ſi grand, que l'égliſe ne deſempliſſoit point. Chacun s'empreſſoit de faire toucher au corps de cette ſainte Religieuſe, des médailles, des chapelets & des linges pour les malades. La Ducheſſe de Montmorenci fit embaumer le corps, & l'envoia dans un carroſſe drappé à Auneci; mais elle retint les yeux de la bienheureuſe Mere & ſon cœur qu'elle fit enchâſſer dans un grand Reliquaire d'argent ſoutenu par des Anges. Le Pape Benoît XIV qui occupe maintenant le S. Siége, l'a béatifiée en 1751. On trouve dans le quatriéme Livre de ſa vie compoſée par M. Marſollier une énumération de ſes vertus. L'Auteur y donne une idée de la grandeur de ſa foi, de la fermeté de ſa confiance en Dieu, de ſon tendre amour pour J. C., de ſon mépris pour le monde, de ſa profonde humilité, de ſon parfait déſintéreſſement, de ſon aſſiduité à la priere, de ſa patience dans les contradictions & les maux, de ſon zéle pour la pratique des Régles, & en même tems de ſa condeſcendance pour les foibles.

XXXIV. Sa mort.

Louiſe Hollandine Palatine de Baviere, nâquit à la Haie le 28 Avril 1622. Elle

XXXV. Louiſe Hol-

landine Palatine de Baviere, Abbeſſe de Maubuiſſon. Sa jeuneſſe.

étoit fille de Frédéric IV, Roi de Bohême, Comte Palatin du Rhin, Prince & Electeur du S. Empire, Duc de Baviere, & d'Eliſabeth d'Angleterre. Ils eurent treize enfans, huit garçons & cinq filles. Ils étoient Calviniſtes, & ils éleverent leurs enfans dans leur Religion. La ſeconde de leurs filles, qui eſt celle dont nous parlons, eſt l'unique des cinq à qui Dieu a fait la grace d'embraſſer la Religion Catholique. Elle fut baptiſée à la Haie huit jours après ſa naiſſance par un Miniſtre, & eut pour parreins les Etats de Hollande avec Chriſtian Duc de Brunſvick. Les Etats-Généraux lui créerent une penſion qu'ils lui ont toujours exactement paiée, quelque guerre qu'il y ait eu entre la France & la Hollande, & le Duc de Brunſvick lui envoia quelques heures après ſon baptême dix mille écus dans une caſſette d'or. La Princeſſe Louiſe eut dès ſa premiere enfance l'eſprit ſage & réglé, l'humeur douce, & une conduite qui lui a toujours attiré l'eſtime & l'amitié de tout le monde. Elle aima la lecture dès l'âge le plus tendre, & l'on remarqua que du premier argent que le Roi ſon pere lui donna, pour acheter ce qu'elle aimeroit le mieux, elle acheta une Bible Allemande, où les principales hiſtoires ſont repréſentées en taille douce. En apprenant à parler, elle apprit l'Ecriture-Sainte qu'elle a lue tous les jours avec un profond reſpect. Elle a toujours donné à cette ſainte occupation les premieres heures de la journée. Dès l'âge de ſept ans elle eut de l'inclination pour la peinture. Elle y réuſſiſſoit d'elle-même & ſans avoir de maître : ce qui porta le Roi ſon pere à lui en donner un. Cette occupation jointe

jointe à la lecture, à la priere & à ſes devoirs à l'égard de ſa famille, rempliſſoit tout ſon tems. Elle demeura à la Haie juſqu'à ce que la peſte l'obligea d'en ſortir pour aller à Utrecht où elle demeura un an. Elle retourna à la Haie, & n'en ſortit plus juſqu'au tems qu'il plut à Dieu de lui faire la grace de quitter tout pour embraſſer la Religion Catholique.

XXXVI. Elle quitte ſon pais & ſa famille pour entrer dans l'Egliſe Catholique.

La Princeſſe Louiſe connut & aima particuliérement Madame Elizabeth de Bergues Princeſſe d'Oxſordre, qui étoit Catholique. Cette Dame voioit très-ſouvent la Princeſſe Louiſe, & lui parloit avec confiance. Elle s'avança juſqu'à l'entretenir ſur la Religion. La Princeſſe l'écoutoit avec attention, & elle faiſoit de ſérieuſes réflexions ſur le ſchiſme d'Henri VIII, qui a ſéparé malheureuſement l'Angleterre. Elle ſavoit d'original des particularités, qui lui rendoient ſuſpectes toutes les rélations de ce tems-là par rapport à la Religion. Elle eut auſſi quelques conférences avec des Prêtres Ecoſſois & Irlandois. Dans le trouble où ces réflexions la mettoient, la Princeſſe d'Oxſordre lui fit lire un Traité contre les Miniſtres de Bos-le-Duc. La Princeſſe Louiſe lut cet Ouvrage avec beaucoup d'attention. Elle ſe ſentit pénétrée des vérités qu'il contenoit, & convaincue que l'Egliſe Catholique ſeule enſeigne la vérité. Ce fut après la lecture de ce Traité qu'elle prit enfin la réſolution de ſe faire Catholique à quelque prix que ce fût. Elle penſa long-tems aux moiens d'en venir à bout. Elle ſe crut trop foible pour prendre ce parti, tant qu'elle ſeroit auprès de la Reine ſa mere, qui ſe ſeroit miſe en colere contre elle, & qui eût entrepris une controverſe

continuelle. Sentant tous ces embarras, elle ne ſavoit quel parti prendre. Enfin après bien des réflexions, elle réſolut de s'enfuir.

Elle exécuta ce deſſein au commencement de l'Avent de l'année 1657. Elle étoit pour lors âgée de trente-cinq ans. Un ſoir elle donna ordre que le lendemain on n'entrât pas dans ſa chambre, comme on faiſoit à l'heure de ſon reveil. On crut qu'elle vouloit dormir plus qu'à l'ordinaire. Elle ſe leva avant le jour, prit un habit de deuil. Elle traverſa à pié une partie des rues de la Haie, & alla juſques vers une hôtellerie où elle monta dans un chariot que la Princeſſe d'Oxfordre lui avoit fait tenir prêt. Elle ſe rendit à Delft & de-là à Anvers, où elle ſe retira dans un Couvent de Carmelites Angloiſes. Cependant comme on vit que la Princeſſe Louiſe ne ſe réveilloit point, & qu'il étoit déja fort tard, on entra dans ſa chambre, & on alla à ſon lit. Elle avoit mis ſur ſa toilette un billet qui portoit ces mots: Je paſſe en France pour me faire Catholique & me rendre Religieuſe. La Reine ſurpriſe & outrée de colere, dit: Ce ne peut être que le diable ou mon fils Edouard qui ait fait agir ma fille. Ce fils Edouard étoit le Prince Palatin qui étoit paſſé en France, s'étoit fait Catholique, & avoit épouſé Anne de Gonzague, ſœur de la Reine de Pologne. La Reine de Bohême envoia chercher la Princeſſe Louiſe chez les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne. Mais la Princeſſe Louiſe avoit pris un autre route, & un chemin détourné. Elle demeura deux mois à Anvers, y fit ſon abjuration le 25 Janvier 1658, & reçut des mains du Nonce du Pape le Sacrement de Confirmation.

Elle alla enſuite dans la Zélande, d'ou elle s'embarqua pour paſſer en France. Elle aborda au Havre, & de-là elle vint à Rouen, où le Prince Palatin avoit donné ordre à une perſonne de la recevoir. La Princeſſe Louiſe avoit concerté toutes ces meſures avec Marie-Henriette de France Reine d'Angleterre, ſa belle-tante, qui étoit en France, & demeuroit à Chaillot chez les Religieuſes de la Viſitation. La Reine envoia à Rouen le Prince Palatin, ſon neveu, frere de la Princeſſe Louiſe, qui la conduiſit, en paſſant, à Maubuiſſon, où il lui préſenta ſes trois filles pour lors en bas âge qui y étoient élevées. De Maubuiſſon elle ſe rendit à Chaillot auprès de la Reine d'Angleterre, qui la regarda comme ſa fille, & qui en a toujours uſé ainſi tant qu'elle a vécu. Elle la préſenta à Anne d'Autriche Reine Régente de France, & enſuite au Roi. La Princeſſe reçut de leurs Majeſtés des témoignages d'eſtime & d'amitié tels qu'elle pouvoit les attendre, & qu'elle les méritoit. Le Roi lui fit une penſion de douze mille écus. La Reine lui donna un ſervice de vaiſſelle d'argent. Elle reçut auſſi en ce même-tems un Bref d'Alexandre VII. Cependant la Princeſſe Louiſe penſa lorſqu'elle demeuroit à Chaillot, comment elle pourroit appaiſer la Reine ſa mere. Elle lui avoit écrit pluſieurs fois inutilement, pour lui rendre compte de ſa conduite. Comme elle ſavoit la conſidération & l'amitié que la Reine de Bohême avoit pour la Reine d'Angleterre ſa belle-ſœur, elle engagea celle-ci à écrire en ſa faveur. La négociation réuſſit, & la Reine de Bohême écrivit à la Princeſſe ſa fille. Elle a toujours continué juſqu'à ſa

XXXVII. Elle vient en France.

mort de donner à la Princeſſe Louiſe des marques de ſa tendreſſe. La Princeſſe Louiſe demeura un an à Chaillot. Elle y édifia toute la Communauté par ſa piété, ſon humilité, & ſon amour pour le travail. L'été qu'elle y paſſa, elle alloit remuer les foins. Elle ſuivoit en tout les exercices de la Communauté, & menoit un vie toute Religieuſe ſans en avoir encore l'habit.

XXXVIII. Elle ſe fait Religieuſe.

La Princeſſe aiant paſſé un an à Chaillot, alla à Maubuiſſon pour y être Religieuſe. Elle prit l'habit le 25 Mars 1659, & fit profeſſion le 19 Septembre 1660. Lorſqu'elle ſe retira à Maubuiſſon, on tâchoit d'y établir la mitigation, en aboliſſant la Réforme que la Mere Angelique Abbeſſe de Port-Roial y avoit établie, & que la Mere des Anges Suireau y avoit affermie pendant plus de vingt ans qu'elle avoit été Abbeſſe. On ſollicitoit avec ardeur au Bref de Rome, pour obtenir cette mitigation. On avoit cependant conſulté la Sorbonne, qui avoit répondu qu'on ne pouvoit établir la mitigation dans une Maiſon où la Réforme étoit établie depuis pluſieurs années. La Princeſſe nouvellement convertie à la Foi Catholique, n'avoit pas aſſez d'inſtruction pour démêler toutes les idées qu'on vouloit lui faire prendre ſur cela. Elle vouloit ſincérement être Religieuſe. Elle ſe donnoit à Dieu de tout ſon cœur; ainſi elle s'abandonna à lui entiérement. Le tems de ſa profeſſion étant venu, elle ſe diſpoſa à la faire avec une entiere plénitude de cœur, ſans penſer à tout ce qu'on lui avoit dit pour lui perſuader qu'elle ne devoit s'engager qu'à l'obſervation mitigée. Dans le moment qu'elle alloit prononcer ſes vœux,

on vint lui dire tout bas, qu'elle ſe ſouvînt bien de ne promettre à Dieu d'embraſſer la Régle de S. Bernard que ſelon la mitigation. Cet avis étoit capable de la troubler dans une telle circonſtance ; mais Dieu qui voioit la droiture & la ſincérité avec laquelle elle faiſoit ſon ſacrifice, la ſoutint. Ainſi elle ne fit aucun uſage de cet avis ; mais elle s'en ſouvint toujours pour en gémir. Dès qu'elle fut profeſſe, elle congédia le valet de pied qu'elle avoit eu juſques-là. Elle fut quatre ans & trois mois ſimple Religieuſe. Elle s'occupoit comme les autres aux divers emplois où l'obéiſſance l'appliquoit. Tout le tems de ſon Noviciat elle eut ſoin de balaier l'égliſe. Depuis ſa profeſſion elle fut Sacriſtine, Portiere & Soûprieure. Dans ces différens emplois elle fut un exemple de charité, de régularité, & de toutes les vertus religieuſes. Pendant qu'elle étoit au Noviciat, elle ne pouvoit ſouffrir qu'on la diſpensât des pratiques humiliantes, & des épreuves que l'on faiſoit faire aux autres Novices.

XXXIX. Elle eſt nommée Abbeſſe de Maubuiſſon. Ses vertus.

Au mois de Juillet de l'année 1664, Catherine Angelique d'Orléans de Longueville, Abbeſſe de Maubuiſſon, tomba fort malade, & ſe voiant à l'extrêmité, elle écrivit au Roi, pour lui demander au nom de toute la Communauté la Princeſſe Louiſe pour Abbeſſe. Le Roi reçut fort bien cette Lettre. Madame d'Orléans mourut, & la Princeſſe Louiſe fut nommée Commiſſaire pendant la vacance, & enſuite Abbeſſe. Elle prit poſſeſſion le 14 de Novembre 1664. Etant devenue plus maîtreſſe d'elle-même, elle ne voulut plus uſer des ménagemens qu'on avoit cru lui devoir faire obſerver pour ſa ſanté.

Quoiqu'elle eût de la peine dans les commencemens à s'accoûtumer à porter des toiles communes de France ; quand elle fut Abbeſſe, elle commença à porter la chemiſe de ſerge, & à coucher ſur la dure dans des draps de ſerge. Elle mangeoit toujours au Réfectoire, & ne voulut jamais ſouffrir qu'on l'y ſervît en vaiſſelle d'argent, & elle buvoit dans un godet de terre ſelon l'uſage de la Communauté. Elle obſerva toujours l'abſtinence de viande, & les jeûnes de l'Ordre qui durent ſept mois. Elle étoit très-réguliere aux heures du jour & de la nuit : & il eſt à remarquer que ſon dortoir étant très-éloigné de l'égliſe, elle étoit obligée de paſſer par des greniers qui ſe trouvoient quelquefois remplis de neige dans l'hiver ; ce qui ne l'a jamais empêchée de venir à Matines tant que Dieu lui a donné de la ſanté. Elle avoit au dortoir ſa petite cellule comme les autres Religieuſes. Elle y couchoit réguliérement en été, & en hiver ſans feu ; & elle ne ſe ſervoit de ſa chambre que quand elle étoit malade. Elle a continué cette maniere de vie dans l'auſtérité & dans la pénitence juſqu'à près de quatre-vingts ans, qu'il a plu à Dieu de lui faire changer cette pénitence en une autre plus pénible & plus difficile à ſupporter.

Elle a été juſques au dernier moment de ſa vie pénétrée d'une vive reconnoiſſance de la grande miſéricorde que Dieu lui avoit faite, de rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Comme quelquefois on lui diſoit que Dieu lui avoit fait bien des graces, de remplir non-ſeulement les devoirs d'une bonne Catholique, mais encore ceux de la vie Reli-

gieuſe, elle répondoit : Hélas ! qu'eſt-ce que je fais, & que ne devrois-je point faire, après la miſéricorde dont Dieu a uſé envers moi de me tirer de l'héréſie. Sa grande foi lui inſpiroit une telle confiance en Dieu, & une telle perſuaſion que c'eſt ſa Providence qui régle tout dans le monde, que rien ne pouvoit l'ébranler ni la troubler, & qu'elle regardoit toute choſe dans l'ordre de Dieu. Elle ne voioit que Dieu dans tous les événemens de la vie, & c'étoit ce qui la rendoit ſi attentive à ne rien faire qui pût bleſſer ſa conſcience. Quand il s'agiſſoit de nommer aux bénéfices qui dépendent de l'Abbaïe, c'étoit proprement dans ces occaſions qu'on pouvoit dire qu'elle perdoit en quelque ſorte ſa tranquillité ordinaire, dans la crainte qu'elle avoit de ſe laiſſer ſurprendre par la faveur ou par la recommandation. Les conſidérations humaines n'entroient pour rien dans le choix qu'elle faiſoit des perſonnes. Elle n'avoit égard qu'au mérite, à la ſcience & à la vertu, dont elle avoit grand ſoin de s'informer en toutes les manieres qu'elle le pouvoit. Elle obſervoit la même conduite dans le choix des filles qu'elle recevoit pour être Religieuſes. Elle a refuſé des avantages très-conſidérables pour le temporel de ſa Maiſon, parce que les ſujets lui paroiſſoient équivoques par le manque de vocation. Tout le monde ſait la charité & le déſintéreſſement avec lequel elle a reçu gratuitement un très-grand nombre de filles. Elle appréhendoit plus que toute choſe, la ſimonie dans leur réception, & obſervoit exactement ſur ce point les régles de l'Egliſe.

XL. Ses aumônes.

Sa charité pour les pauvres étoit ſans bor-

nes. Nous n'en rapporterons que deux exemples. Dans la diſette de 1693, cette ſainte Abbeſſe ne voulut pas permettre qu'on retranchât rien de la quantité de pain que l'on avoit coûtume de donner. Elle ordonna même qu'on ne refuſeroit aucun pauvre, en ſorte que l'on donnoit par ſemaine plus de douze cens livres de pain. Comme cela dura du tems, les Officieres qui avoient ſoin du blé de la Maiſon, ſe crurent obligées de lui repréſenter qu'il étoit à craindre, que ſi les aumônes continuoient, les proviſions de blé néceſſaires pour la Communauté, ne vinſſent à manquer. Elle demanda s'il n'y avoit donc plus de blé; & comme on lui eut rendu compte de l'état des choſes, elle perſiſta à vouloir qu'on ne retranchât rien des aumônes; & Dieu donna une telle bénédiction à ſa grande foi, que la Communauté ne manqua de rien du néceſſaire, & que les pauvres furent toujours aſſiſtés. Le ſecond exemple, c'eſt que cette vraie Abbeſſe ne diſpoſant jamais de l'argent de la Maiſon, que de concert avec les Célérieres, elle retenoit uniquement deux cens livres de ſa penſion des Etats de Hollande, dont elle donnoit réguliérement cent livres à une pauvre Communauté de filles, & les cent livres qui lui reſtoient, elle les emploioit encore à des aumônes ſecrétes, ſans compter toutes celles qu'elle ordonnoit aux Célérieres de donner ſelon les occaſions. Elle faiſoit auſſi donner tous les ans certaine quantité de blé à pluſieurs Communautés. Toutes ces aumônes n'empêcherent pas la pieuſe Abbeſſe de faire des réparations & des augmentations conſidérables, ſoit dans la maiſon, ſoit dans les

fermes qui en dépendent; & néanmoins elle ne laiſſa aucune dette. Au contraire, la Maiſon étoit fournie abondamment de toutes les choſes néceſſaires.

XLI. *Son humilité.*

On peut dire que l'humilité étoit de toutes les vertus celle que l'on admiroit le plus dans cette illuſtre Abbeſſe. Elle la pratiquoit en toutes choſes, ne parlant jamais d'elle-même, ni de ſa maiſon, ni de rien qui parût être à ſon avantage. Quand on lui faiſoit quelque compliment dans les Sermons ou autrement, elle plaignoit la peine qu'on s'étoit donnée, & en parloit d'une maniere fort indifférente. Un jour qu'un fameux Prédicateur lui avoit fait à la fin de ſon ſermon un compliment qui étoit un éloge accompli de ſon mérite & de ſa vertu, une Religieuſe lui parla ſur cet endroit du Sermon; l'humble Abbeſſe lui dit: Ma ſœur, comme on ne me dit pas ce que je ſuis, mais bien ce que je devrois être, j'écoute ces ſortes de diſcours comme une leçon, qui m'oblige à devenir telle qu'on me croit, ainſi que Saint Benoît nous l'ordonne dans ſa Régle. Quand elle parloit de ſon Abbaie, elle diſoit toujours: Notre Communauté. Elle ne ſe contenta pas de faire ôter les tapis que l'on avoit coûtume de mettre à ſa place du chœur: elle s'ôtat elle-même de ſa place pour y faire mettre une figure en relief de la Sainte Vierge. Elle a toujours été vétue comme une ſimple Religieuſe. Elle n'a jamais voulu porter de croix d'or, ni même la bague abbatiale. Six ou ſept ans avant ſa mort les Etats de Hollande lui envoiant ſa penſion ordinaire, dirent en même-tems que ce ſeroit la derniere année qu'ils la paieroient. Lorſqu'elle apprit

cette nouvelle, elle dit à celles qui ſe trouverent auprès d'elles : Mes ſœurs, on me nourrira par charité à l'avenir. On ne peut exprimer quelle fut la ſurpriſe des Religieuſes qui l'entendirent. Dieu ſe contenta de la diſpoſition de ſon cœur ; car les Etats de Hollande ont continué de lui paier ſa penſion juſqu'à ſa mort.

XLII. Autres vertus.

On ne voioit dans cette vénérable Abbeſſe, que la raiſon, la juſtice, la charité. Elle ne ſe formaliſoit de rien. Si l'on alloit la voir tous les jours, elle ne s'en trouvoit point fatiguée ; ſi l'on paſſoit beaucoup de tems ſans y aller, elle n'en témoignoit pas la moindre peine. On la trouvoit toujours la même, & d'une humeur égale. Sa maniere de conduire étoit très-douce. Elle étoit perſuadée que les perſonnes doivent faire leur devoir pour amour du devoir même, plutôt que par la crainte de l'autorité. Elle craignoit tellement de faire de la peine, que, quand par le devoir de ſa charge elle étoit obligée de reprendre, elle en perdoit le repos de la nuit. Les repréhenſions qu'elle faiſoit étoient en peu de mots, mais pleines d'un grand ſens & d'onction ; de ſorte que la Communauté étoit ravie toutes les fois qu'elle tenoit Chapitre.

Le moien sûr d'avoir ſa confiance, étoit de lui montrer la vérité dans toute ſon étendue, particuliérement dans ce qui concernoit les devoirs de Religieuſe & d'Abbeſſe ; & les Confeſſeurs qui ont eu moins de ménagemens pour les lui montrer, ont toujours été ceux en qui elle a eu plus de confiance. Son amour pour la pénitence lui inſpiroit celui du travail. Tout ſon tems étoit rempli,

& excepté celui des offices & des exercices communs auſquels elle ne manquoit pas, elle s'occupoit à peindre des tableaux de piété. Elle ne ſouffroit point qu'on l'aidât à ce qu'elle pouvoit faire ſeule. Elle avoit pour maxime ſur cela comme dans tout le reſte, qu'en tout ce qu'on pouvoit faire ſoi-même, il ne falloit pas le faire faire par d'autres. Lorſqu'elle alloit au parloir ou en d'autres endroits où elle ne pouvoit peindre, elle filoit de la laine. Dans le tems des fruits, elle aidoit à les ramaſſer. Elle avoit un véritable amour pour la pauvreté, & elle la pratiquoit en toutes rencontres. Elle a porté près de quarante ans dans ſa poche un petit livre de la Régle de S. Benoît, ſans vouloir le faire relier, quelque beſoin que ce livre en eût. Elle s'eſt ſervie auſſi pluſieurs années d'une Semaine-Sainte qui l'incommodoit beaucoup, parce qu'elle étoit en fort petit caractere. On lui propoſa d'en faire acheter une qui fût d'impreſſion plus groſſe ; mais elle dit qu'il ne falloit pas faire cette dépenſe pour elle. Enfin une Religieuſe lui en offrit une qu'elle avoit à ſon uſage. Elle la reçut avec une bonté ſurprenante, en lui diſant : C'eſt à condition que cela ne vous incommodera pas vous-même. Comme elle ſe ſervoit d'une lunette pour ſoulager ſa vûe, le bord qui étoit de corne s'étant caſſé, elle la racommoda elle-même avec de la cire d'Eſpagne, & ne voulut point ſouffrir qu'on l'envoiât à Paris pour la racommoder, diſant que ce qu'elle y avoit fait ſuffiſoit. Ces choſes paroiſſent petites ; mais elles font connoître l'eſprit dont cette ſainte Abbeſſe étoit animée. Son amour pour la pauvreté étoit

d'autant plus merveilleux, qu'elle avoit naturellement les inclinations grandes & nobles, telles que les inſpire une ſi haute naiſſance.

XLIII. ses maladies.

Pour comble de toutes les vertus que Dieu avoit miſes dans cette grande ame, il éprouva ſa patience & ſa douceur dans les ſix dernieres années de ſa vie. Ses premieres attaques d'apoplexie & de paralyſie commencerent en 1702. Elle n'en fut d'abord qu'affoiblie; & cet affoibliſſement à l'âge de quatre-vingts ans ne lui parut pas ſuffiſant pour l'obliger à ſe ménager un peu plus qu'elle n'avoit fait, quelques prieres que la Communauté lui en fît. Dès qu'elle ſe ſentoit un peu rétablie, après pluſieurs attaques qui ſe réïtéroient pluſieurs fois en une même année, elle recommençoit à aſſiſter à l'Office, & à vouloir ſe conformer aux cérémonies du chœur. Comme l'uſage de l'Ordre eſt d'y être preſque toujours debout, on ne pouvoit la voir dans cette ſituation ſans une extrême inquiétude, par la crainte de la voir tomber; quoique l'on fût en même-tems dans l'admiration en voiant un ſi grand exemple de courage & de ferveur. Elle a toujours dit ſon Office tant qu'elle a pû; & quand elle fut hors d'état de le dire, deux Religieuſes le récitoient tout haut auprès d'elle. Elle conſerva toujours le même goût pour la parole de Dieu & pour les lectures de piété. Son grand âge & ſes infirmités faiſoient qu'elle s'endormoit de tems en tems. On remarqua que c'étoit plus ordinairement dans les converſations que l'on croioit propres à la deſennuier. Mais elle ne s'endormoit point dans le tems des lectures, & rien ne la conſoloit

plus, que quand on lui parloit de l'éternité. Comme ſa profonde humilité ne lui laiſſoit voir aucun bien en elle, elle étoit pénétrée de la crainte des jugemens de Dieu, & quoiqu'elle eût une fermeté à l'épreuve de tout, on l'a vûe pluſieurs fois fondante en larmes. Elle pria qu'on lui mît en gros caractere le *Miſerere* en François en-dedans des rideaux de ſon lit. Elle ſouhaita auſſi qu'on y mît l'image d'un Chriſt couronné d'épines, & elle avoit ſouvent les yeux arrêtés ſur ce grand objet de la piété.

XLIV. Sa mort.

Le vingtiéme de Décembre 1708, il lui prit une nouvelle attaque d'apoplexie, qui fit croire qu'elle n'avoit plus qu'un moment à vivre. On lui adminiſtra le Sacrement d'Extrême-Onction. Elle revint cependant peu-à-peu; mais elle reſta dans une ſi grande foibleſſe, qu'elle ne put preſque plus ſe lever. Le premier jour de l'année 1709, elle eut une nouvelle attaque qui ne fut pas ſi violente, mais qui augmenta encore ſa foibleſſe. Quelques jours après il lui prit une fiévre double-tierce continue, qui ne la quitta preſque point juſqu'à la mort. Les accès étoient violens, & elle en ſouffroit toutes les ſuites avec une patience & une douceur qui édifioient la Communauté. Elle goûtoit plus que jamais les lectures ſaintes & les prieres que l'on faiſoit continuellement auprès d'elle. Le 14 de Janvier, comme on la vit plus mal, on lui donna encore le ſaint Viatique, & elle le reçut avec ſon attention & ſa piété ordinaires. Le 10 Février fête de Sainte Scholaſtique, elle reçut pour la derniere fois le ſaint Viatique, après avoir entendu de ſon lit la Meſſe que l'on dit à ſa

Chapelle. L'après-dîné elle parut tranquille, & fit ſon poſſible pour parler à ſes filles ; mais ſa langue étoit ſi épaiſſe, qu'on ne put rien entendre. Toute la Communauté fut dans ſa chambre depuis onze heures du ſoir, que l'on crut qu'elle alloit paſſer. Pendant que l'on récitoit les prieres de l'agonie, le pouls lui revint. Enfin ſur les neuf heures du matin, elle rendit le dernier ſoupir dans une grande tranquillité. Elle étoit âgée de quatre-vingts-ſept ans moins deux mois.

VII.

XLV. M. de chanteau, ſa converſion & ſa pénitence.

Nous terminerons cet Article par l'hiſtoire d'un illuſtre pénitent, dont la converſion a fait beaucoup de bruit. Nous parlons de M. de Chanteau, couſin-germain de M. de Caumartin, Conſeiller d'Etat. C'étoit un homme bien fait, d'un eſprit vif & pénétrant, d'un caractere enjoué, ardent & zélé pour ſes amis, mais plongé dans le crime & dans la débauche, & qui ſe faiſoit gloire de ne rien croire de ce que la Religion enſeigne de plus reſpectable. Madame de Chanteau ſa mere qui avoit beaucoup de piété, prioit Dieu ſans ceſſe pour la converſion de ce fils, & le Seigneur exauça enfin ſes vœux. M. de Chanteau entraîné malgré lui à un des Sermons que M. Feuillet, Chanoine de S. Cloud, prêchoit en 1661 à S. Nicolas-des-Champs à Paris, & dont le ſujet fut ce jour-là *la fauſſe pénitence*, en fut pénétré ſi vivement, qu'il ne put retenir ni ſes ſoupirs ni ſes larmes. Après le Sermon, il alla trouver un Gentilhomme de ſes amis, nouveau pénitent, nommé M. Boiſboudeau, à qui il découvrit

te qui ſe paſſoit dans ſon cœur, & lui demanda un Confeſſeur. M. Boisbondeau lui donna un Religieux qui fit faire une confeſſion générale à M. de Chanteau, & lui accorda l'abſolution & la communion. M. Feuillet qu'il conſulta peu de tems après, blâmant cette précipitation, le remit dans la voie de la pénitence, lui fit ſonder de nouveau ſon cœur; & le conduiſant lui-même dans une route que ce nouveau pénitent ignoroit, il lui fit lire aſſidûment le Nouveau-Teſtament, lui apprit à prier, à s'humilier, à racheter ſes péchés par le jeûne & par l'aumône, & l'aſſiſta continuellement de ſes avis.

Dieu bénit le zéle de M. Feuillet. M. de Chanteau l'écouta comme un homme qui lui parloit de la part de Dieu, & il eut toujours pour ſes avis la docilité d'un enfant. M. Feuillet lui donna un réglement de vie conforme à ſes beſoins, & proportionné aux fautes dont il s'étoit rendu coupable, & il le mena au Ciel par la voie étroite qui ſeule conduit au ſalut. M. de Chanteau y marcha conſtamment tout le reſte de ſa vie. Humble, mortifié, plein d'auſtérité pour lui-même, pendant qu'il étoit bienfaiſant envers tout le monde, il paſſoit les jours & les nuits dans le jeûne, dans la priere, dans la retraite, & dans les larmes d'une ſainte componction. Il répandoit d'abondantes aumônes, & faiſoit au Ciel cette ſainte violence qui le ravit. Il mourut ainſi dans les bras de la pénitence en 1667 le 23 Mai, âgé de quarante-ſept ans. On ne peut trop lire l'hiſtoire de ſa converſion & de ſa pénitence, que M. Feuillet a laiſſée par écrit, & qui a

été imprimée après la mort de ce Chanoine. Les Lettres que celui-ci écrivoit à M. de Chanteau, & celles de ce dernier, font voir toute la ſageſſe de l'un & la profonde humilité de l'autre. Le Sermon ſur la fauſſe pénitence qui avoit été l'occaſion de la converſion de M. de Chanteau, ſe trouve auſſi imprimé dans les dernieres éditions de l'hiſtoire de cette converſion. M. de Chanteau a été enterré dans l'égliſe de Saint Nicolas-des-Champs, dans la chapelle de Choiſi. Son convoi fut une eſpéce de triomphe. Une foule innombrable de peuple voulut en être le témoin, & chacun louoit hautement les vertus de ce ſaint homme.

ARTICLE XXXIII.

Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont écrit à la fin du dix-ſeptiéme ſiécle.

I.

I. Dom Jean Mabillon Bénédictin de la Congrégation de S. Maur.

DOM Mabillon nâquit le 23 Novembre 1632 au Diocèſe de Rheims en Champagne, à S. Pierre-Mont, lieu ſitué à deux lieues de Mouſon ſur Meuſe. Il reçut ſes premieres inſtructions d'un oncle qu'il avoit, & qui étoit Curé dans le voiſinage, & il fut enſuite envoié à Rheims pour y faire ſes études. En 1650 on lui donna une place au Séminaire de l'égliſe de Rheims. C'eſt un établiſſement que fit le Cardinal Charles de

Lorraine à ſon retour du Concile de Trente, ſemblable à celui que fit S. Charles à Milan, pour élever de jeunes Clercs. Ils doivent aſſiſter par tout au ſervice du Chœur dans l'égliſe Métropolitaine, & ils ſont deſtinés à remplir dans la ſuite diverſes fonctions dans le Diocèſe. L'année ſuivante il reçut la tonſure; & en 1654 il fit profeſſion de la Régle de S. Benoît dans l'Abbaie de S. Remi entre les mains du P. Vincent Marſolle, qui fut depuis Général de la Congrégation de S. Maur. Il fit de grands progrès dans la vie ſpirituelle, & fut jugé digne d'être élevé au ſacerdoce (en 1660.) Quelques années après il fut envoié à S. Denys où il fut nommé Tréſorier; ce qui ſuppoſe que peut-être ſes Supérieurs ne connoiſſoient point encore tous ſes talens.

II. Il eſt aſſocié aux travaux du P. d'Acheri. Son Edition de S. Bernard.

Dès qu'ils les eurent connus, ils l'aſſocierent à Dom Luc d'Acheri qui étoit alors (en 1664) Bibliothécaire dans l'Abbaie de Saint Germain-des-Près. Il fut d'un grand ſecours à ce ſavant pour l'impreſſion de la ſuite du Spicilege: mais ce travail ne l'empêcha pas de continuer ce qu'il avoit commencé à Saint Denys ſur les Œuvres de S. Bernard. Il en donna deux Editions tout à la fois en 1667, l'une en deux volumes in-folio, & l'autre in-octavo diviſée en neuf tomes. Il en parut en 1690 une nouvelle dédiée au Pape Alexandre VIII, & augmentée de pluſieurs obſervations nouvelles, & de quelques piéces qui n'avoient pas encore vû le jour; ce qui la rend plus complette & plus ample que les précédentes.

III. Il donne

Dès les premieres années de l'établiſſement de la Congrégation de S. Maur, les Supé-

Les Actes des Saints de l'Ordre de s. Benoît. Il y a part à d'autres Ouvrages. Son grand travail.

rieurs avoient formé le deſſein de faire travailler à fond ſur l'hiſtoire de l'Ordre de S. Benoît. Ils avoient déja fait ramaſſer beaucoup de Mémoires pour ſervir à cette entrepriſe, lorſqu'ils chargerent Dom Mabillon de l'exécuter. Il commença par les Actes des Saints de l'Ordre, & en publia en 1668 le premier tome ſous le titre d'*Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti in ſæculorum claſſes diſtributa.* Ce travail quelque grand qu'il fût, n'empêcha pas le P. Mabillon de prendre encore part aux autres Ouvrages dont ſes confreres étoient chargés, comme au Spicilege de Dom Luc d'Acheri, dont il y a eu ſept volumes d'imprimés depuis ſon arrivée à Paris, & aux Œuvres de Pierre de Celle, qui parurent en 1671. Il étudioit continuellement ſans autre interruption que celle de la priere, de la ſainte Meſſe, & de l'Office divin. Tous les momens de la journée étoient exactement remplis; & il pouſſoit ſon application à l'étude quelquefois bien avant dans la nuit ſans vouloir ſe donner aucun relâche. Cependant quoiqu'il prît tout le travail pour lui, il vouloit en partager l'honneur avec les autres. On peut voir la maniere dont il s'eſt expliqué la-deſſus dans la Préface du premier volume des Actes des Saints, dont nous venons de parler, où il fait paroître une grande érudition avec cette modeſtie & cette humilité qui l'ont rendu depuis ſi recommandable.

Le premier volume des Actes des Saints aiant été favorablement reçu du public, le P. Mabillon continua dans les années ſuivantes à en donner la ſuite. Il y en avoit lorſqu'il mourut neuf vol. in-fol. d'imprimés, qui contiennent les vies des Saints depuis la naiſſan-

ce de l'Ordre au ſixiéme ſiécle juſqu'à la fin de l'onziéme (ſiécle de l'Ordre) ; & le dixiéme volume qui devoit rendre cet Ouvrage complet, étoit preſque en état d'être mis ſous la preſſe. On trouve dans ce Recueil une infinité de piéces rares & curieuſes dont pluſieurs n'avoient jamais été imprimées ; les autres ont été revûes exactement ſur les anciens manuſcrits. On y trouve auſſi des monumens pour l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & profane, que l'on ne ſauroit trop eſtimer. Outre un grand nombre de piéces importantes qui ſe trouvent parmi ces Actes des Saints Bénédictins ; cet Ouvrage eſt encore enrichi de notes très-ſavantes & de remarques judicieuſes qui en relevent le prix.

On n'admire pas moins dans ces Recueils les belles Préfaces, qui ſont à la tête de chaque volume, dans leſquelles Dom Mabillon à ſçu faire entrer d'une maniere naturelle & agréable les principaux points de l'hiſtoire de chaque ſiécle, que l'on y trouve ramaſſés ſans aucune confuſion. Il y traite même de tems en tems des dogmes de la Religion, & des matieres de diſcipline, tant Eccléſiaſtique, que Monaſtique, & cela avec une préciſion & une netteté que l'on ne ſauroit trop eſtimer. Enfin il y paroît auſſi bien que dans tous les autres livres qu'il a faits, une candeur d'ame, & un amour ſincere de la vérité, qui l'ont rendu reſpectable à ceux mêmes qui ſont ſéparés de l'égliſe. Ce fut à l'occaſion de la préface d'un des premiers volumes de ce Recueil, que le Cardinal Bona écrivit à Dom Mabillon pour l'engager à expliquer pluſieurs difficultés qui lui reſtoient ſur l'uſage des Azymes pour l'Euchariſtie, dont ce Pere

avoit parlé dans la Préface de la premiere partie du troiſiéme ſiécle. Dom Mabillon lui envoia le traité *De Pane Euchariſtico azimo & fermentato*, imprimé en 1674 qu'il dédia à ce Cardinal. Il y traita la matiere avec beaucoup d'érudition & de clarté, faiſant paroître ſur-tout un amour de la vérité au-deſſus de toutes les complaiſances que l'on croit ſouvent permiſes à l'egard de ceux qui ſont élevés aux grandes dignités.

I V. sa grande réputation.

Quelques années après que le P. Mabillon eut donné le Traité de l'Azyme, le P. Noris Auguſtin, que tout le monde ſait avoir été le plus habile homme d'Italie, & que le Pape Innocent XII a depuis honoré de la pourpre, dédia à Dom Jean Mabillon un de ſes Ouvrages, imprimé ſous le nom d'*Auguſtinus Foſſeus* en 1681, & dont on a fait dans la ſuite pluſieurs Editions en différens endroits. Le P. Thomaſi ſi reſpecté en Italie pour ſa verru & ſon habileté dans les matieres Eccléſiaſtiques, lui fit le même honneur en lui adreſſant ſon *Indiculus inſtitutionum Theologicarum veterum Patrum*, imprimé à Rome en 1710. Son mérite lui avoit déja attiré quelque tems auparavant la même marque de conſidération de la part d'un des plus habiles Proteſtans d'Allemagne qui lui a dédié un de ſes Ouvrages, imprimé à Strasbourg en 1696. Le Cardinal d'Aguirre ne crut rien faire au-deſſous de lui, en compoſant des vers en ſon honneur, qu'il lui envoia de Rome en 1694 avec la collection des Conciles d'Eſpagne & d'Amérique qu'il venoit de mettre au jour. Dom Mabillon a reçu en beaucoup d'autres occaſions des marques ſemblables de l'eſtime qu'on avoit pour lui.

en France & dans les Païs étrangers ; mais il les a toujours tenues cachées autant qu'il a pu.

Le Pape Alexandre VIII a toujours eu une très-grande conſidération pour lui, & vouloit qu'il lui écrivît toutes les ſemaines. Ce ſavant Religieux fut long-tems en commerce avec M. de Furſtenberg, Evêque de Paderborne & de Munſter, par le moien du P. Oversham, Moine Bénédictin. D. Mabillon recevoit des Lettres, non ſeulement de toutes les Provinces de France & des Païs-Bas, mais encore d'Italie, de Hollande, d'Angleterre, d'Ecoſſe, d'Allemagne, des Suiſſes & des Griſons, & même du fond de la Hongrie. Quelques Evêques d'Eſpagne, & principalement le Patriarche des Indes réſidant à Madrid, lui ont écrit pluſieurs fois, pour l'engager à avoir quelque relation avec eux touchant la ſcience eccléſiaſtique.

V. Ses anciens Analectes.

Les recherches que le Pere Mabillon fut obligé de faire pour ſon Ouvrage des Actes des Saints de l'Ordre, lui donnerent occaſion de viſiter les Archives & les Bibliothéques de pluſieurs Monaſteres, & même des autres égliſes. Il y trouva dans les anciens manuſcrits qui y reſtent, un grand nombre de piéces excellentes & de monumens précieux, non-ſeulement touchant l'Ordre de S. Benoît, mais encore ſur d'autres matieres. Quoiqu'elles n'appartinſſent pas tout-a-fait à ſon deſſein, il en connoiſſoit trop le prix pour les négliger ; & ce fut pour n'en point priver le Public, qu'il fit imprimer ſéparément des Recueils de ces ſortes de piéces, dont il a donné quatre volumes in octavo ſous le titre de *Vetera Analecta*. Ces Recueils

ſous un titre qui paroît ne promettre que des reſtes & des fragmens d'Ouvrages anciens échappés à la diligence de ceux qui avoient précédé le P. Mabillon dans ce genre d'écrire, nous fourniſſent cependant beaucoup de piéces de conſéquence. On y trouve des Actes de Conciles, quelques Ouvrages de Peres & d'anciens Auteurs, des Chartres ou Lettres d'Empereurs, des Rois, d'Evêques & d'Abbés ſur des matieres importantes; des Catalogues & des Actes d'Evêques, des Collections des Canons, des Formules du premier tems de la Monarchie Françoiſe, des Chroniques de Monaſteres, & pluſieurs autres monumens très-utiles pour la Religion & pour l'hiſtoire, que ce ſavant homme a enrichis de ſavantes Obſervations. Il y a même inſéré quelques Diſſertations ſur des points d'hiſtoire conteſtés, ou qui n'avoient pas été juſqu'alors tout-à-fait éclaircis. Le premier tome de ces Analectes parut en 1675 & les autres dans les années ſuivantes. Il a même laiſſé parmi ſes Ecrits encore un bon nombre de ces ſortes d'anciennes piéces.

¶ L. Sa Diplomatique.

Mais l'Ouvrage qui a acquis plus de réputation au P. Mabillon, eſt ſans contredit ſon fameux Traité *De re Diplomaticâ*, dans lequel ce ſavant homme a trouvé moien de reduire en art & en méthode une matiere qui avoit paru juſqu'alors n'en être pas ſuſceptible. On eſt redevable de ce Livre à l'application continuelle avec laquelle il a travaillé depuis ſon arrivée à Paris à l'hiſtoire de ſon Ordre: car aiant été obligé pour cette entrepriſe d'examiner une infinité d'anciennes chartres, & de fouiller dans les archives, pour y découvrir ce qu'il y avoit de

monumens propres à ſon deſſein ; l'expérience jointe à la grandeur de ſon eſprit, lui a fait acquérir cette habileté en un genre d'étude ſi extraordinaire, qui a ſurpris tous les ſavans de l'Europe. La Diplomatique parut pour la premiere fois en 1681. Il l'a revûe toute entiere ſur la fin de ſa vie pour en faire une ſeconde Edition, qui étoit déja avancée lorſqu'il eſt mort, & qui fut donnée au Public en 1709. Nous avons outre cet Ouvrage, un ſupplément ſur la même matiere, que le Pere Mabillon fit imprimer en 1702.

VII. Il viſite les Bibliothéques d'Allemagne. Ce qu'il rapporte de ſon voiage, ſa Liturgie Gallicane.

En 1683 M. Colbert engagea D. Mabillon à faire un voiage en Allemagne aux dépens du Roi, pour y viſiter les Archives & les Bibliothéques de ce païs-là. D. Mabillon ne put refuſer, parce qu'on lui fit entendre que le Roi le deſiroit. Il partit de Paris ſur la fin de Juin, accompagné de D. Michel Germain, qui a été long-tems le fidéle compagnon de ſes voiages, & qui l'a beaucoup aidé dans ſes études pendant ſes plus grandes infirmités. En cinq mois il viſita la Franche-Comté, l'Alſace, la Suabe, la Baviere, le Tirol, les Suiſſes & quelques autres Provinces. Il pouſſa juſqu'à Munik & à Salzbourg ; le ſiége de Vienne que les Turcs faiſoient pour lors, l'empêchant d'aller plus loin, en ſorte qu'il ne put voir l'Autriche comme il l'auroit ſouhaité. On lui rendit en Allemagne les plus grands honneurs. Y aiant trouvé toutes les Bibliothéques ouvertes pour lui, il rapporta de ſon voiage beaucoup d'anciens monumens précieux, dont une partie a été imprimée en 1685 dans le quatriéme volume des Analectes. On y voit à la

tête une deſcription de ce voiage ſous le titre d'*Iter Germanicum*, &c. & enſuite pluſieurs piéces importantes tirées de différens manuſcrits. Un recueil d'anciennes Inſcriptions, & une deſcription des quartiers de la ville de Rome, ſelon qu'elle étoit autrefois diſtribuée, n'en font pas le moindre ornement. Ce volume finit par des obſervations ſur les manuſcrits d'Allemagne, dans leſquelles on trouve renfermé en peu de mots ce que l'on n'auroit pû apprendre que par une longue & pénible lecture de pluſieurs piéces mêlées de beaucoup de choſes inutiles. Le P. Mabillon s'eſt encore ſervi fort utilement dans ſes autres Ouvrages, & principalement dans les Annales Bénédictines, des découvertes qu'il avoit faites en Allemagne. Celle qu'il fit en Franche-Comté, n'eſt pas une des moindres de tout ſon voiage : ce fut en paſſant par l'Abbaie de Luxeuil, où il trouva un ancien Lectionnaire du Rit Gallican, d'environ onze cens ans, écrit en beaux caracteres Mérovingiens, qui lui donna l'occaſion de compoſer ſon Traité *De Liturgiâ Gallicanâ*, imprimé en 1685. A la fin de cet Ouvrage qui comprend ce qu'il y a de curieux touchant l'ancienne Liturgie Françoiſe ou Gallicane, on trouve encore quelques autres piéces qui regardent le même ſujet, avec une diſſertation ſavante ſur l'Office divin, que l'on récitoit autrefois dans les égliſes de ce Roiaume.

VIII. son voiage en Italie. son *Muſæum Italicum.*

Deux ans après on l'obligea d'aller en Italie pour viſiter les Bibliothéques de ce païs-là, comme il avoit fait celles d'Allemagne, & pour ramaſſer ce qu'il y pourroit rencontrer de plus curieux, afin d'enrichir

la

la Bibliothéque du Roi. On lui rendit, comme on avoit fait en Allemagne, les plus grands honneurs, qui ne l'empêchoient pas de mener la vie la plus modeſte & la plus réguliere. Son grand plaiſir en Italie fut d'approcher du tombeau des ſaints Apôtres; de viſiter tant d'anciennes Baſiliques & de cimetieres que l'on trouve à Rome, d'aller dans ces catacombes ſi célébres dès les premiers ſiécles de l'Egliſe au rapport de S. Jérôme, & de marcher ſur une terre que tant de ſaints Martyrs ont arroſée de leur ſang. Aiant emploié quinze mois à parcourir les endroits les plus conſidérables de toute l'Italie, il en rapporta pluſieurs piéces d'un grand prix, tirées des principales Bibliothéques de ce pais-là, & il enrichit celle du Roi à ſon retour d'un très-grand nombre de livres, tant imprimés que manuſcrirs, qu'il y avoit ramaſſés avec beaucoup de ſoin. Il arriva à Paris le 2 Juillet 1686; dès & le commencement de l'année ſuivante, on vit paroître le premier tome du *Muſæum Italicum*, diviſé en deux parties. La premiere eſt une deſcription exacte de ſon voiage, dans laquelle il rend compte au Public de tout ce qu'il y avoit pû remarquer de ſingulier par rapport aux Letrres. La ſeconde partie contient quelque-unes des piéces qu'il y avoit découvertes, entre-mêlées de notes ſavantes qu'il y a ajoutées. Parmi ces piéces on trouve la plus ancienne Rélation que nous aions du voiage de la Terre-Sainte, ſous le Pape Urbain II, un Catalogue des Archevêques de Milan, & quelques Lettres ſur le Rit Ambroſien, à l'occaſion deſquelles le P. Mabillon a fait pluſieurs belles obſervarions ſur

Traité des études monaſtiques. Autres Ecrits.

cet ancien Rit. Mais la piéce qui eſt de plus grande conſéquence, eſt un ancien Sacramentaire Gallican, écrit au ſeptieme ſiécle, trouvé dans l'Abbaïe de Bobio. Comme il n'y a point d'autre Canon en ce Miſſel que le Romain, on en peut conclure que les François ont reçu le Canon Romain avant le tems de Charlemagne auquel ils quittrerent tout-à-fait le Sacramentaire Gallican, pour ne ſe ſervir plus que de celui de Rome. On trouve à la fin de ce Sacramentaire un Pénitentiel fort curieux.

En 1689 le P. Mabillon publia le ſecond volume du *Muſæum*, diviſé auſſi en deux parties, dont la premiere eſt un Commentaire ſur l'Ordre Romain dans lequel il traite des anciennes cérémonies de l'Egliſe, principalement dans la Liturgie, qu'il explique avec un grand détail & d'une maniere fort nette & fort ſavante. La ſeconde partie de ce volume eſt un Recueil de quinze anciens Ordres Romains, après leſquels il a ajouté encore quelques autres piéces curieuſes ſur la même maniere, qui ont été toutes tirées de différens manuſcrits. Le P. Mabillon avoit entre les mains de quoi faire encore pluſieurs volumes de pareils recueils des anciens monumens qu'il a rapportés d'Italie. Ce fut après la publication de cet Ouvrage que commença la célébre diſpute avec M. l'Abbé de la Trappe ſur les études monaſtiques. Nous en avons parlé dans l'Article XXXI. Ainſi nous n'en dirons rien ici. Le Traité des Etudes monaſtiques du P. Mabillon a été traduit en Latin, & imprimé en Allemagne & à Veniſe. Il a auſſi été traduit en Italien, & imprimé à Rome.

Le différend qui ſe réveilla en 1688 entre les Bénédictins de la Province de Bourgogne & les Chanoines Réguliers de la même Province, ſur la ſéance aux Etats, l'obligea d'écrire en François, pour maintenir les droits & les prérogatives de ſon Ordre. Il fit donc pour ce ſujet un *Factum*, dans lequel il a traité la queſtion de l'antiquité des Chanoines Reguliers & des Moines. Les Chanoines Réguliers y aiant répondu, il leur fit une replique. Il entra quelque tems après dans une autre conteſtation, ſur la ſignification du mot de Meſſe & de Communion dans le ſens de la Régle de S. Benoît. Il ſoutient qu'ils doivent s'entendre comme nous les entendons à préſent ; contre l'avis de ceux qui croient que S. Benoît a pris le mot de Communion pour le pain & le vin que le Lecteur prenoit en ſigne de Communion avec ſes Freres, & le mot de Meſſe pour la concluſion de l'Office.

IX. Ses Annales Bénédictines. ſa mort.

En 1698 il publia une Lettre Latine, ſous le nom d'*Euſébe Romain, à Théophile François, touchant le Culte des Saints inconnus.* Ce fut le fruit des viſites qu'il avoit faites dans les catacombes de Rome. Il a fait auſſi des obſervations Latines ſur la réponſe à la Diſſertation du P. Delfau, touchant l'Auteur du livre de l'Imitation de Jeſus-Chriſt. Il a couronné ſes travaux par les Annales Bénédictines, dont il a donné quatre volumes in-folio, qui contiennent l'hiſtoire de l'Ordre des Bénédictins, depuis ſon commencement juſqu'en l'an 1066. Il en publia le premier volume en 1703, & trois autres enſuite : le cinquiéme fut imprimé en 1713 par les ſoins de D. Thierri Ruinart. Cet

humble & ſavant moine mourut à l'Abbaïe de S. Germain-des-Près le 27 Décembre 1707 âgé de ſoixante-quinze ans. Sa profonde érudition ſe fait aſſez connoître par ſes Ouvrages; elle étoit accompagnée d'humilité, de modeſtie, de douceur & d'une piété exemplaire. Son ſtyle eſt mâle, pur, clair & méthodique, ſans affectation, ſans ornemens ſuperflus, comme il convenoit aux Ouvrages qu'il a compoſés. On a donné ſes Œuvres poſthumes en 1724. Nous n'en parlerons point ici, non plus que de pluſieurs Ouvrages qui avoient été imprimés pendant ſa vie.

II.

X. D. Thierri Ruinart, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur.

Dom Thierri Ruinart né à Rheims le 10 Juin 1657, entra fort jeune dans la Congrégation de S. Maur, & fit profeſſion en 1675. Il s'appliqua enſuite avec tant de ſuccès à l'étude de l'Ecriture-Sainte & à la lecture des Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques, qu'en 1782 le P. Mabillon le choiſit parmi pluſieurs autres, comme un ſujet dont il pouvoit tirer beaucoup de ſecours dans ſes grands travaux, & qu'il rendoit capable de les continuer enſuite lui-même. D. Ruinart profita ſi bien ſous un tel maître, qu'en 1689 il publia in 4°. à Paris les *Actes ſinceres des Martyrs*, Ouvrage qui eut une approbation générale. Il y joignit des notes & une ſavante Préface, dans laquelle il s'attacha particulierement à réfuter un paradoxe inoui juſqu'alors, que M. Dodwel avoit avancé dans une de ſes diſſertations ſur S. Cyprien, qu'il n'y avoit eu que peu de Martyrs dans l'Egliſe : & il combattit le ſyſtême de ce Savant par des raiſons qui ſont demeurées ſans

réplique. Ce Recueil des actes ſinceres des Martyrs a été réimprimé pluſieurs fois depuis *in-folio*, avec des augmentations des Editeurs. La plûpart de celles qui ſe trouvent dans l'Edition de Hollande 1713, ſont de D. Ruinart, qui a, dit-on, aidé dans ce travail par D. Placide Porcheron. Ce Recueil a été auſſi traduit en François avec la Préface par M. l'Abbé Drouet de Maupertuis, & publié pour la premiere fois en 1708 à Paris en deux volumes *in*-8°. En 1692 le P. Ruinart publia *in*-8°. à Paris l'hiſtoire de la perſécution des Vandales compoſée en Latin par Victor, Evêque de Vitte en Afrique, que le P. Chifflet Jéſuite avoit déja donnée en 1664, & le P. Labbe avant eux dans ſa Bibliothéque des manuſcrits. D. Ruinart joignit à ſon Edition des notes & des remarques ſavantes & ſolides, & quatre monumens remarquables de l'Egliſe d'Afrique; ſavoir, 1°. le Martyre de ſept Moines qui ſouffrirent à Carthage ſous Huneric. 2°. Une Homélie qui contient l'éloge de S. Cyprien. 3°. Une Chronique abrégée qui va juſqu'à la fin du cinquiéme ſiécle. 4°. Une Notice de l'Egliſe d'Afrique. L'Homélie & la Chronique parurent alors pour la premiere fois, & les deux autres piéces avec des changemens ſi conſidérables, qu'elles peuvent paſſer pour nouvelles. Comme l'hiſtoire de Victor de Vitte étoit d'ailleurs imparfaite, D. Ruinart y ſuppléa par un Commentaire Hiſtorique Latin, qu'il joignit à cette Edition, & qui eſt très-eſtimé.

En 1699 le ſavant Religieux donna en un volume *in-folio*, une nouvelle Edition des

Ouvrages de S. Grégoire de Tours avec une excellente Préface ; il y joignit la Chronique de Frédégaire & ſes Continuateurs, avec d'autres monumens. En 1700 il publia conjointement avec le P. Mabillon le ſixiéme ſiécle des Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît en deux volumes in-folio. En 1702 il donna au Public en François l'Apologie de la Miſſion de S. Maur en France, où il tâche de prouver que S. Maur Abbé de Glanfeuil eſt le diſciple de S. Benoît dont il eſt parlé dans les Dialogues attribués à S. Grégoire Pape. Il y a joint une diſſertation touchant S. Placide, où ſon but eſt de faire voir que ce diſciple de S. Benoît fut envoié en Sicile, & qu'il y ſouffrit le martyre. Il traduiſit enſuite ce même Ouvrage en Latin, & l'inſéra ainſi à la fin du premier tome des Annales de l'Ordre de S. Benoît. En 1706 il fit imprimer à Paris une Diſſertation Latine *in* 8°. ſous le titre de *Eccleſia Pariſienſis vindicata*, pour ſoutenir la charte du teſtament de Vaudemire & d'Erchamberte contre la critique du P. Germon Jéſuite. Après la mort du Pere Mabillon, il donna un Abrégé de ſa vie en François, qui fut imprimé à Paris *in* 12. Il compoſa cet écrit autant par reſpect pour la mémoire de ſon maître, que pour ſatisfaire aux inſtances de pluſieurs perſonnes conſidérables, entr'autres de Milord Duc de Perthe, auquel il eſt dédié. D. Claude de Vic, mort en Janvier 1734, traduiſit cette vie en Latin, l'augmenta en quelques endroits, & la publia ainſi à Padoue en 1714. La même année 1709, le P. Ruinart donna ſes ſoins à la nouvelle édition de la Diplomatique du Pere Mabillon. Il y joignit les additions de celui-

ci, & celles que lui-même avoit découvertes, avec une ample Préface. Il avoit en même-tems mis la derniere main au cinquiéme volume des Annales de l'Ordre de S. Benoît, que le P. Mabillon avoit achevé peu de tems avant ſa mort ; & il avoit mis avec le même ſoin le dernier volume des Actes des Saints de cet Ordre, en état d'être imprimé. Il étoit allé en Champagne pour viſiter les Archives des Egliſes & des Abbaïes de la Province, & chercher ce qui pouvoit entrer dans la continuation de l'Hiſtoire Bénédictine. En revenant il tomba malade à l'Abbaie de Hautvilliers ; & après dix-neuf jours d'une fiévre continue, il mourut le 29 Septembre 1709, âgé de cinquante-trois ans, dont il avoit paſſé trente-cinq dans la Religion. Il fut enterré dans la nef de l'égliſe de cette Abbaie.

Ses Ouvrages qui ſont entre les mains de tous les ſavans, font voir qu'il étoit un digne éleve du P. Mabillon. On y reconnoît un grand jugement & une critique judicieuſe, une exactitude particuliere, un ſtyle net & fort correct, un caractere de ſimplicité & de modeſtie pareil à celui de ſon maître. S'il l'avoit pris pour régle de ſes études, il étoit encore occupé du ſoin de profiter de ſes exemples, comme il a toujours fait. Ses grands travaux n'ont jamais diminué en lui l'eſprit de régularité & de l'attachement aux devoirs de l'état Religieux, dans lequel il ne s'eſt pas moins diſtingué par toute ſorte de vertus, qu'il l'a été parmi les ſavans par ſa grande érudition. Il a laiſſé un Journal manuſcrit très-circonſtancié de ce qui s'eſt paſſé au ſujet de l'édition des

Ouvrages de S. Auguſtin, donnée par ſes Confreres, qui, comme l'on ſait, ſouffrit beaucoup de contradictions de la part des ennemis de la Grace. En 1723 D. Vincent Thuillier fit imprimer *in*-4°. à Paris avec quelques Opuſcules du P. Mabillon une longue vie Latine du Pape Urbain II par Dom Ruinart avec la rélation écrite en Latin par le même, d'un voiage qu'il avoit fait en Alſace & en Lorraine en 1596, & une longue diſſertation du même auſſi Latine ſur le Pallium des Archevêques, dont il examine l'uſage & l'origine.

III.

XI. Dom René Maſſuet de la même Congrégation.

Dom René Maſſuet, autre Religieux Bénédictin da la Congrégation de S. Maur, né à S. Ouen de Manſelle, près de Lyre au Diocèſe d'Evreux en 1665, fit profeſſion dans l'Abbaie de Notre-Dame de Lyre en 1682. Il donna en 1710 une édition de S. Irenée beaucoup plus ample & plus correcte que les précédenres, revue ſur pluſieurs manuſcrits que perſonne n'avoit encore conſultés, & enrichie de nouvelles notes & de ſavantes Préfaces. Les trois Diſſertations qui ſont à la tête donnent un nouveau jour à une matiere, qui peut-être n'avoit jamais été bien éclaircie auparavant, & font connoître en même tems la pénétration de l'Auteur. La premiere traite de la perſonne de S. Irenée, & des dogmes des hérétiques qu'il combat: la ſeconde de la vie, des actions, du Martyre & des Ecrits de ce Saint; & la troiſiéme de ſa doctrine. Ce Religieux déja ſi verſé dans l'Antiquité, avoit deſſein d'y pénétrer

encore plus avant ; mais la mort de D. Mabillon, & de D. Thierri Ruinatt l'obligea de changer de deſſein. Les Supérieurs de ſa Congrégation l'engagerent à travailler à la continuation des Actes des Saints, & des Annales de l'Ordre de S. Benoît, dont le cinquiéme tome a paru précédé d'une préface de ſa façon, & de la vie de Dom Jean Mabillon en Latin.

Il enſeignoit la Théologie dans l'Abbaie de Fécamp, lorſque parut la Lettre d'un prétendu Abbé d'Allemagne contre la derniere édition des Ouvrages de S. Auguſtin publiée par ſes Confreres. Dom Maſſuet la lut, & la réfuta par un Ecrit qu'il publia en 1700, ſous ce titre : *Lettre d'un Eccléſiaſtique* au R. P. E. L. J. c'eſt-à-dire, au Réverend Pere Emeric Langlois Jéſuite. * Elle fut imprimée ſelon le titre à Oſnabruck. L'addition qui eſt à la fin, n'eſt point de l'Auteur. On lui doit encore un Ecrit fort ample qui ſert de réponſe à la cenſure qu'avoit fait M. de Némond, Evêque de Baieux, de pluſieurs propoſitions tirées des Ecrits de quelques Profeſſeurs Bénédictins de Caën. Dom Maſſuet avoit bien étudié S. Jean Chryſoſtôme, & en avoit extrait un grand nombre de paſſages ſur la Grace. Il avoit intitulé ce Recueil *Auguſtinus Græcus* ; il formoit un volume in-folio qui eſt demeuré manuſcrit. On trouve cinq Lettres Latines de D. Maſ-

* Le jéſuite Langlois qui avoit attaqué la nouvelle édition de S. Auguſtin s'appelloit Jean. Le Jéſuite du même nom qui ſe nommoit Emeric n'a rien donné au Public, & a paſſé ſa vie dans les Miſſions étrangeres.

ſuet, à D. Bernard Pez, Bénédictin d'Allemagne, dans le treiziéme tome des *Amænitates Litterariæ* de Selhorn. D. Maſſuet mourut au commencement de l'année 1716.

IV.

XII. Dom Martianai, de la même Congrégation.

Jean Martianai né à S. Sever au Diocèſe d'Aire en Gaſcogne, entra dans la Congrégation de S. Maur à Toulouſe en 1668 à l'âge de vingt ans. Il entreprit dans la ſuite une Edition de S. Jerôme, & revit à cet effet les Ouvrages de ce S. Docteur ſur un grand nombre de manuſcrits. Il rétablit même quelques Livres de ce Pere extrêmement négligés auparavant, & en particulier le livre des noms Hébreux. Son édition eſt diſtribuée en cinq volumes in fol. dont le premier parut à Paris en 1693, le ſecond en 1699, le troiſiéme en 1704, le quatriéme en 1716 & le cinquiéme la même année. Les Canons des Evangiles qu'on lit dans le premier tome, ſont corrigés, non par le P. Martianai, mais par les ſoins de D. Antoine Poujet, un de ſes confreres. L'Editeur aiant attaqué dans de longs prolégomenes mis à la tête de ce volume, divers critiques Proteſtans & Catholiques, & entr'autres M. Simon & M. le Clerc, en fut à ſon tour vivement cenſuré; & il parut de leur part quelques Ecrits aſſez amers, dans leſquels ils ſoutenoient que D. Martianai n'avoit aucune des qualités néceſſaires pour donner une édition exacte des Œuvres de S. Jerôme. Cette édition eſt moins ample que les précédentes; & l'on y a ſupprimé pluſieurs Ouvrages qui portent le nom de S. Jerôme dans quelques anciens

manuſcrits, quoiqu'ils ne paroiſſent pas être de lui ; entr'autres, un Lectionaire ou Recueil des Leçons céleſtes ou ſpirituelles, intitulé ordinairement *Comes*, dont le Prologue ſe lit dans le treiziéme tome du Spicilege de D. Luc d'Acheri, dans Flaccius, & à la fin des Capitulaires de nos Rois par M. Baluze ; un Catalogue des héréſies imprimé à Paris en 1617 par les ſoins de Claude Menard ; un Martyrologe que l'on trouve dans le quatriéme tome du Spicilege de D. d'Acheri ; quelques vies des Peres imprimées à Anvers en 1615 par Roſveide ; la traduction de la Chronique d'Euſebe & la continuation de cette même Chronique par S. Jerôme depuis l'an 325 juſqu'en 378 : le tout imprimé pour la premiere fois à Milan vers l'an 1475 avec la Chronique de Proſper ; la traduction des Homélies d'Origéne ſur Iſaïe, ſur Jérémie, ſur Ezéchiel & ſur S. Luc. D. Martianai auroit pû donner place auſſi dans ſon édition à une Lettre de Guigue, Prieur de la Chartreuſe, touchant les Ouvrages ſuppoſés à S. Jérôme, imprimée dans le premier tome des Analectes de D. Mabillon. Ajoûtons que l'ordre dans lequel il a placé les Lettres de S. Jérôme, eſt très-embarraſſant, & qu'il auroit mieux fait de les mettre de ſuite dans un même volume, que de les diſtribuer dans pluſieurs, où elles ſe trouvent mêlées tantôt avec des Commentaires ſur l'Ecriture, tantôt avec des Ouvrages de controverſe. D. Martianai ne s'eſt pas non plus donné la peine d'expliquer ſon texte par des notes Grammaticales & Théologiques lorſqu'il en étoit beſoin, ou du moins il ne l'a fait que rarement. On eſpére depuis long-tems que les

ſavans Religieux de la Congrégation de S. Maur, s'appliqueront à revoir le S. Jerôme de D. Martianai, & le donneroit au public après l'avoir perfectionné.

D. Martianai a defendu en 1689 & 1693 contre le Pere Pezron dans deux Livres François l'autorité & la chronologie du texte Hebreu de l'Ecriture-Sainte. Il a donné en 1695 l'ancienne verſion Latine de l'Evangile de Saint Mathieu avec des notes Françoiſes; des Traités hiſtoriques de la vérité de l'inſpiration des Livres ſacrés; un Traité du Canon des Livres de l'Ecriture; un Traité de la maniere d'expliquer l'Ecriture-Sainte; la vie de Saint Jerôme, & les trois Pſeautiers de ce pere, traduits en François avec des notes; une Harmonie analytique de pluſieurs ſens cachés de l'Ancien Teſtament, imprimée à Paris l'an 1708; des Eſſais de traduction ou remarques ſur les verſions Françoiſes du Nouveau-Teſtament à Paris l'an 1710; & le Nouveau-Teſtament avec des notes priſes uniquement des ſources de l'Ecriture *in* 12. deux vol. à Paris 1712. Il préparoit encore d'autres Ouvrages, & entr'autres un Commentaire ſur toute l'Ecriture-Sainte, où il ſe propoſoit de l'expliquer par elle-même, lorſqu'il mourut en l'Abbaie de S. Germain-des-Près le 16 Juillet 1617.

V.

XIII. D. Denys de Sainte-Marthe de la même Congregation.

Dom Denys de Sainte-Marthe nâquit à Paris en 1650, de François de Sainte-Marthe, Seigneur de Chant-d'Oiſeau, de l'illuſtre famille de ce nom ſi connue par l'érudition qui y a été comme héréditaire; & de Marie

le Camus. Denys de Sainte-Marthe étoit le plus jeune de leurs enfans ; & il fut élevé juſqu'à quinze ans dans le Poitou par ſes parens mêmes qui s'y étoient retirés. A quinze ans on l'envoia étudier à Pont-le-Roi, pour achever ſes études ſous la conduite des Bénédictins qui gouvernent ce Collége, ſitué à trois ou quatre lieues de Blois. Ce fut-là où il prit la réſolution de quitter le monde & d'embraſſer l'état monaſtique. Il choiſit la Congrégation même des Bénédictins dans laquelle il entra en 1667. Il fit profeſſion dans l'Abbaie de S. Melaine de Rennes le 12 d'Août 1668 âgé de 18 ans. Ses études finies, il régenta la Philoſophie & enſuite la Théologie dans pluſieurs maiſons de ſon Ordre pendant l'eſpace d'onze ans ; & on ne le tira de ces emplois que pour l'élever aux premieres charges de ſa Congrégation, dont il fut même dans la ſuite Général. Il n'eſt mort qu'en 1725 âgé de ſoixante-quinze ans. Ses principaux Ouvrages ſont 1°. Traité de la Confeſſion, contre les Calviniſtes, publié en 1685. 2°. Réponſe aux plaintes des Proteſtans touchant la prétendue perſécution de France, imprimée en 1688. 3°. Entretiens touchant l'entrepriſe du Prince d'Orange ſur l'Angleterre en 1689, & la ſuite de ces Entretiens en 1691. 4°. Quatre Lettres à M. de Rancé Abbé de la Trappe, où l'on examine ſa réponſe au Traité des Etudes monaſtiques, à Tours en 1692. Il en parut une cinquiéme l'année ſuivante. 5°. La vie de Caſſiodore imprimée en 1694. 6°. Hiſtoire de S. Grégoire-le-Grand, tirée principalement de ſes Ouvrages, en 1697, *in*-4°. traduite en Latin & inſérée dans le quatriéme tome des

Ouvrages de ce ſaint Pape avec quelque changemens. 7°. Réflexions ſur la Lettre d'un Abbé d'Allemagne aux Peres Bénédictins, ſur leur dernier tome de l'édition de S. Auguſtin en 1699. Ce prétendu Abbé d'Allemagne qui attaquoit la nouvelle édition de S. Auguſtin, étoit Jéſuite. Le P. de Sainte-Marthe nous a donné une belle édition de S. Grégoire-le-Grand, en quatre volumes in-folio. On aſſure qu'il fut aidé dans ce dernier Ouvrage par le P. Beſſin de la même Congrégation. Enfin le P. de Sainte-Marthe avoit entrepris une nouvelle édition du *Gallia Chriſtiana*, à la priere de l'Aſſemblée du Clergé de 1710; & de cet Ouvrage qui devoit contenir environ dix volumes, il en a vû paroître deux ou trois avant ſa mort. Il avoit aſſocié pluſieurs de ſes Confreres à ce travail qui ſe continue.

V I.

XIV. D. François Lami de la même Congrégation.

François Lami, né au village de Montyre au Diocèſe de Chartres d'une famille noble, après avoir porté les armes pour le ſervice du Roi, entra dans la Congrégation de S. Maur pour ſervir Jeſus-Chriſt, & y fit profeſſion en 1659 à l'âge de vingt-trois ans. Il s'eſt rendu recommandable par la beauté de ſon eſprit, par la candeur de ſes mœurs, & par ſa piété ſinguliere. Il devint par ſon application excellent Philoſophe, bon Ecrivain, homme judicieux & ſavant dans la connoiſſance du cœur humain. Il a publié ſix tomes de la connoiſſance de ſoi-même, dont on a donné une édition augmentée en 1700; un Traité de la vérité évidente de la Religion Chré-

tienne en 1694 ; le nouvel athéïſme renverſé, contre Spinoſa, en 1696 ; des ſentimens de piété ſur la profeſſion Religieuſe en 1697 ; les Leçons de la ſageſſe, en 1703 ; un Recueil de Lettres Théologiques & Morales, en 1708 ; l'incrédule amené à la Religiou par la raiſon, en 1710 ; un Traité contre la fauſſe éloquence, intitulé : La Rhétorique du Collége, trahie par ſon Apologiſte ; cet Ouvrage eſt contre M. Gibert Profeſſeur de Rhétorique au Collége Mazarin ; un Traité de la connoiſſance & de l'amour de Dieu, imprimé en 1712 après la mort de l'Auteur. On a encore du même Auteur : 1°. une Lettre d'un Théologien à un de ſes amis, pour venger les Bénédictins ſes Confreres contre le faux ſoupçon d'héréſie que leur imputoit témérairement un Auteur déguiſé ſous le nom d'un Abbé d'Allemagne, à l'occaſion de la nouvelle édition des Œuvres de S. Auguſtin. 2°. Plainte de l'Apologiſte des Bénédictins à Noſſeigneurs les Prélats de France ſur le même ſujet. 3°. Les gémiſſemens de l'ame ſous la tyrannie du corps en 1700. Cet Ecrit eſt compoſé en forme d'aſpirations. 4°. Les premiers élémens, ou entrée aux connoiſſances ſolides, en divers entretiens proportionnés à la portée des commençans, & ſuivis d'un eſſai de Logique en forme de dialogues, en 1706. 5°. Paraphraſe ſur les paroles de la profeſſion Religieuſe, ſelon la Régle de S. Benoît : *Suſcipe me ſecuudùm eloquium tuum & vivam, & non confundas me ab expectatione meâ*, en 1687. 6°. Une Lettre à M. de Malezieux, Chancelier de Dombes, où il ſe plaint des Journaliſtes de Trévoux. 7°. *Reflexions ſur le*

Traité de la priere publique, en 1708. M. Duguet, Auteur de cet excellent Traité, répondit en peu de mots à ces réflexions, & fit voir à l'Auteur qu'elles portoient à faux. Cette réponſe eſt à la tête de la priere publique dans toutes les éditions que l'on a faites de ce bel Ouvrage. Le P. Lami a encore écrit ſur diverſes matieres Philoſophiques, ſur l'éloquence & ſur le ſyſtême de la Grace générale de M. Nicole. On trouve quelques-unes de ſes Lettres dans le ſeptiéme tome de celles de M. Arnauld. Le P. Lami mourut dans l'Abbaie de S. Denys en 1711 à l'âge de ſoixante-quinze ans.

VII.

XV. Dom Couſtan de la même Congrégation.

Pierre Couſtan nâquit à Compiégne en 1654, & fit profeſſion de la Régle de S. Benoît dans l'Abbaie de S. Remi de Rheims en 1672. Il s'eſt appliqué, comme d'autres ſavans Religieux de la Congrégation de S. Maur, aux Ouvrages des Peres de l'Egliſe. Il nous a donné une nouvelle édition de S. Hilaire en 1693. Le texte y eſt corrigé ſur les meilleures éditions qui avoient paru juſqu'alors, & ſur un grand nombre de manuſcrits de France & d'Italie. On y trouve quelques Opuſcules qui n'avoient pas encore été publiés; pluſieurs Diſſertations ſur divers endroits des Ecrits de ce Pere; ſa vie tirée de ſes Ecrits & des Auteurs contemporains tous dignes de foi; enfin de ſavantes & courtes notes au bas des pages, pour expliquer ce qu'il y a de difficile dans le texte original. D. Couſtan a auſſi donné au Public le premier volume (in-folio) des Lettres des

Papes avec une Préface & des notes. Il eſt Auteur de la Critique & des Tables des Ouvrages fauſſement attribués à S. Auguſtin, que l'on trouve dans la derniere édition des Ouvrages de ce S. Docteur. En 1706 il prit la défenſe du P. Mabillon contre le P. Germon Jéſuite, au ſujet des régles que D. Mabillon avoit établies pour diſcerner les piéces véritables des ſuppoſées. Après la mort de M. de Tillemont, M. le Nain porta ſes manuſcrits à S. Germain des-Près, & pria le Général de charger D. Couſtan de la continuation des *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique*. Mais D. Couſtan, après un examen ſérieux, aiant cru que le travail étoit au-deſſus de ſes forces, renvoia tous les papiers. Ce ſavant Bénédictin n'eſt mort qu'en 1721. Son éloge qui ſe trouve dans le Journal des Savans, eſt de D. Simon Mopinot, qui fut chargé de continuer le Recueil des Lettres des Papes, & qui mourut (en 1724) lorſqu'il étoit près de faire imprimer le ſecond volume, n'étant âgé que de trente-neuf ans. La Congrégation de S. Maur a perdu en lui un ſujet qui donnoit les plus grandes eſpérances.

VIII.

XVI. D. Edmond Martenne de la même Congrégation.

Edmond Martenne, né à S. Jean de Loone dans le Diocèſe de Mende, entra dans la même Congrégation en 1672. Il s'eſt appliqué depuis à rechercher les anciens uſages des Moines, & enſuite il a examiné ceux de l'Egliſe, par rapport à la Liturgie & aux Offices divins. Il a donné au Public pluſieurs Ouvrages curieux & exacts ſur ces matieres. Le premier eſt un Commentaire

Latin de la Régle de S. Benoît, in-4°. imprimé à Paris en 1690. Son Traité. *De antiquis Monachorum ritibus*, parut la même année. Dix ans après parurent trois volumes *De antiquis Eccleſiæ ritibus*. Celui *De divinis officiis* eſt de 1706. Sa collection nouvelle des anciens Ecrivains avoit paru ſix ans auparavant. Son grand Ouvrage intitulé *Theſaurus Anecdotorum* en cinq volumes in folio, eſt de 1717. En 1724 il donna une collection de piéces ſous le titre de *Veterum Scriptorum hiſtoricorum, dogmaticorum & moralium ampliſſima collectio*, en trois volumes in-folio, qui furent ſuivis de ſix autres juſqu'en 1733. D. Urſin Durand, qui vit encore, l'a beaucoup aidé dans ſes collections. D. Martenne a eu auſſi quelque part à la nouvelle édition du Spicilege de D. Luc d'Acheri, donnée en 1732. Il mourut en 1739 âgé de 85 ans.

IX.

XVII. M. Baillet.

Adrien Baillet, né le 13 Juin 1649 à la Neuville, village près de Beauvais, fut élevé dans un Couvent de Cordeliers, voiſin de ce village. Après avoir fait toutes ſes études au Collége de la ville de Beauvais, il y fut Régent des Humanités. En 1676 il reçut les Ordres ſacrés, & fut quelque tems emploié à deſſervir une Cure de ce Diocèſe qu'il quitta pour avoir plus de loiſir d'étudier. En 1680 ſes amis le donnerent à M. de Lamoignon, alors Avocat-Général, depuis Préſident à Mortier au Parlement de Paris, pour être ſon Bibliothécaire. Il paſſa auprès de lui le reſte de ſes jours, ſans ſe mêler en aucune maniere des affaires du monde, & mourut à

Paris âgé de 57 ans, en 1706. M. Baillet avoit une grande érudition. Son Ouvrage intitulé *Jugemens des Savans*, eſt une preuve de la parfaite connoiſſance qu'il avoit des Auteurs & des Ouvrages en tout genre. Le premier volume qui eſt comme une Préface ou un Diſcours préliminaire de tout l'Ouvrage, donne d'excellentes régles pour bien juger des Livres & des Auteurs, & ſur les prejugés que l'on doit éviter dans le jugement qu'on en porte. Les trois volumes ſuivans regardent les Imprimeurs, les Auteurs de Dictionnaires, les Traducteurs François & Latins. Ces trois volumes parurent en 1685. Il donna enſuite cinq volumes ſur les Poëtes ; & il auroit continué ſur les autres Auteurs, s'il n'en eût été détourné. *Les Satyres* perſonnelles qu'il oppoſa à l'Anti-Baillet de M. Ménage, *les Auteurs déguiſés*, *les enfans devenus célébres* par les études, ſont encore du même genre, & comme des piéces détachées de ſon grand Ouvrage. Il publia en 1691 une vie de M. Deſcartes, dont il fit depuis un Abrégé.

Aiant quitté le deſſein de continuer ſon grand Ouvrage, il s'appliqua à la Morale & à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Le premier de ſes Ouvrages en ce genre, dans l'ordre des tems, eſt le livre de la *Dévotion à la Sainte Vierge, & du culte qui lui eſt dû*, qui parut en 1693. Il publia la même année un Ouvrage de la conduite des ames, & enfin il donna les Vies des Saints en quatre volumes in-folio, précédées d'un Diſcours plein d'érudition. Il eſt le premier qui ait fait voir les vies des Saints de toute l'Année, d'une juſte étendue, & purgées de fables, de faux miracles & d'hiſ-

toires ſuppoſées. On y trouve non-ſeulement les vies des Saints du nouveau-Teſtament, mais auſſi celles des Saints de l'Ancien, l'hiſtoire des Fêtes mobiles de l'année, avec une Chronologie & une Topographie des Saints. Les *Jugemens des Savans* ſur les principaux Ouvrages des Auteurs, ont été revûs, corrigés & augmentés par M. de la Monnoie, de l'Académie Françoiſe, imprimés en ſept volumes *in*-4°. en 1722, où ſe trouve la vie de M. Baillet.

Ce ſavant homme a fait encore pluſieurs autres Ouvrages dont voici les principaux. 1°. La vie de Richer Syndin de Sorbonne compoſée en 1692 & imprimée après la mort de l'Auteur. 2°. Hiſtoire de Hollande, depuis la tréve conclue entre les ſept Provinces & l'eſpagne en 1609 juſqu'à la paix de Nimégue en 1679, 4 volumes *in*-12 à Paris 1693. 3°. Vie de S. Etienne de Grandmont *in*-12. 4°. Maximes de S. Etienne de Grandmont, en Latin & en François, avec une Préface, *in*-12. 1704. 5°. La vie de Godefroi Hermant, Docteur de Sorbonne, Chanoine de l'Egliſe de Beauvais. 6°. Hiſtoire des démêlés du Pape Boniface VIII avec Philippe-le-Bel Roi de France. M. Baillet a laiſſé une ſuite manuſcrite de ſes jugemens des Savans, & un Catalogue raiſonné de la Bibliothéque de M. de Lamoignon en trente-deux volumes in-folio.

X.

XVIII. M. Baluze

Etienne Baluze, né à Tulles en 1630, eſt un des Auteurs du dix-ſeptiéme ſiécle, qui a rendu le plus de ſervices à l'Egliſe & à la

République des Lettres, par ſon application continuelle à rechercher de tous côtés les manuſcrits des bons Auteurs, à les conférer avec les Editions, & à les donner enſuite au Public avec des notes pleines de recherches & d'érudition. Il fut invité l'an 1655 de venir à Paris, par M. de Marca, Archevêque de Toulouſe, qui le prit auprès de lui en qualité d'homme de Lettres, & M. Baluze lui demeura attaché tant que ce Prélat vécut. Aprés la mort de M. Marca, M. Colbert choiſit M. Baluze pour ſon Bibliothécaire. M. Baluze ne contribua pas peu par ſes ſoins & par ſes connoiſſances à embellir & à perfectionner la riche Bibliothéque de ce Miniſtre. Il fut nommé en 1670 Profeſſeur en Droit Canon au Collége Roial, chaire nouvellement érigée par le Roi dans ce Collége en ſa faveur. Il donna pluſieurs éditions du livre de M. de Marca *De Concordiâ Sacerdotii & Imperii*, avec la vie de ce Prélat, & un Supplément au Livre cinquiéme qui étoit demeuré imparfait, avec des notes. On lui doit la belle édition des Capitulaires de nos Rois, rangés dans leur ordre, auſquels il a joint les collections d'Anſegiſe & de Benoît Diacre, qu'il a enrichies de notes; ils forment deux volumes *in-folio* imprimés à Paris en 1677. Il a donné les Lettres du Pape innocent III en deux vol. *in-folio*, qui parurent en 1682. Il entreprit une nouvelle collection des Conciles, pour ſervir de ſupplément à celle du P. Labbe. Le premier volume qui va juſqu'au Concile de Calcédoine, fut imprimé en 1683. Le dernier des volumes *in-folio* donnés par M. Baluze, eſt celui qui eſt intitulé *Marca Hiſpanica*, la Marche ou

les limites de l'Eſpagne, Ouvrage poſthume de M. de Marca, qui contient une hiſtoire de la Catalogne, du Rouſſillon, & des peuples voiſins. Les vies des Papes d'Avignon, ou l'hiſtoire des Papes qui ont tenu leur ſiége en France, depuis l'an 1300 juſqu'à l'an 1376, compoſent deux volumes *in*-4°. que M. Baluze publia en 1693. Il avoit donné auparavant au Public une grande quantité d'Auteurs, ſavoir, Salvien, & Vincent de Lerins, Loup de Ferriere, Agobard, Amolon, Leidrade, & un Traité de Flore Diacre; 14 Homélies de S. Ceſaire d'Arles; les Conciles de la Gaule Narbonnoiſe; Reginon; le Traité d'*Antonius Auguſtinus*; ſur la correction de Gratien; *Marius Mercator*. Il publia auſſi ſept volumes *in*-8°. de différentes piéces intitulées *Miſcellanea*, c'eſt-à-dire, Œuvres mêlées, & des Opuſcules de M. de Marca. Il s'eſt appliqué en particulier à revoir exactement les Ouvrages de S. Cyprien qu'il conféra avec plus de trente manuſcrits, & cette édition a paru depuis ſa mort par les ſoins de Dom Prudent Maran, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, qui y a ajouté une Préface, une vie du S. Docteur, & quelques notes, *in-folio*, à Paris 1726 de l'Imprimerie Roiale. M. Baluze étoit très-verſé dans la connoiſſance des manuſcrits, des titres & des livres imprimés de tout genre. Il écrivoit bien en Latin, ſavoit l'hiſtoire Eccléſiaſtique & profane, le Droit Canonique ancien & moderne, & avoit aſſez bien lû les Peres. L'Hiſtoire généalogique de la Maiſon d'Auvergne qu'il donna en 1708 en deux volumes *in-folio*, fut cauſe de ſa diſgrace & de ſon exil. Lorſqu'il en fut revenu, il

donna au Public l'hiſtoire de Tulles ſa Patrie. Il mourut le 28 Juillet 1718 âgé de près de quatre-vingt-huit ans.

XI.

Bernard Lami, Prêtre de l'Oratoire, étoit de la ville du Mans où il nâquit l'an 1640. Il eut dès ſa jeuneſſe une grande diſpoſition aux ſciences, & les embraſſa toutes. Il s'appliqua aux Belles-Lettres, à la Rhétorique, à la Poëſie, à l'étude des Langues, aux Mathématiques, à la Critique, à la Philoſophie, à la Morale Chrétienne, aux Arts Libéraux, à l'étude de l'Ecriture-Sainte, des Rabins, & de la Théologie. Il enſeigna la Philoſophie dans le College des Peres de l'Oratoire de Saumur & d'Angers, & enſuite la Théologie dans le Séminaire de Grenoble. Il donna d'abord des Ouvrages de Belles-Lettres & de Mathématiques; la Rhétorique ou l'Art de parler; des Réflexions ſur l'Art Poëtique; un Traité de Méchanique & de l'équilibre des ſolides & des liqueurs; un Traité de la grandeur en général; les entretiens ſur les Sciences & ſur la méthode d'étudier, augmentés d'un tiers dans l'Edition de 1694; un Traité de perſpective; des élémens de Géometrie. Le premier des Ouvrages qu'il fit ſur l'Ecriture-Sainte eſt un Apparat ou Introduction à l'Ecriture en vingt tables, qu'il réduiſit depuis en Livres qu'il donna en Latin en 1696, qui fut réimprimé pluſieurs fois depuis, & dont on a deux Traductions Françoiſes. Il publia en Latin une Concorde des Evangéliſtes dans laquelle il avança des opinions qui lui attirent des Contradic-

XIX. Le P. Lami de l'Oratoire.

teurs. Il prétendit entr'autres choſes que Jeſus-Chriſt n'avoit point mangé l'Agneau Paſcal avec ſes diſciples la veille de ſa paſſion. Ce ſentiment fut attaqué par M. de Tillemont, & pluſieurs autres Savans. Le P. Lami a donné en 1699 un Commentaire Latin ſur ſa Concorde, dans lequel il a traité pluſieurs queſtions importantes ſur l'Hiſtoire Evangélique. Il entreprit & acheva un grand Ouvrage intitulé : *De Tabernaculo Fœderis, de ſanctâ civitate Jéruſalem, & de templo ejus*, qui parut en 1720 *in-folio*, par les ſoins du P. Deſmolets, qui a mis à la tête une vie de l'Auteur en Latin. Cet Ouvrage eſt enrichi de pluſieurs figures en taille douce. On a encore de lui la Démonſtration ou Preuves évidenres de la vérité & ſainteté de la Morale Chrétienne, dont la premiere Edition eſt de 1688, & la derniere fut donnée par parties depuis 1706 juſqu'en 1711, augmentée de moitié.

XII.

XX. D de Vert Bénédictin de Cluni.

Dom Claude de Vert, Tréſorier de l'Abbaie de Cluni, nâquit à Paris en 1645. Il fit ſes études dans le bourg de Nanterre, chez les Chanoines Réguliers de la Congrégation de Sainte Geneviéve, où il fit de grands progrès, & reçut les premieres ſemences de la piété. Il quitta le monde dès l'âge de ſeize ans, & ſe retira dans l'Ordre de S. Benoît au Prieuré de Lihons en Sangters, de la Congrégation de Cluni au Diocèſe d'Amiens. Lorſqu'il eut fait profeſſion (en 1662) on l'envoia à Avignon pour y étudier la Philoſophie & la Théologie chez les Jéſuites ; & après

après ce cours d'étude, la curioſité lui fit entreprendre le voiage d'Italie. Frappé de l'éclat avec lequel les cérémonies Eccléſiaſtiques ſe font à Rome, il réſolut dès-lors d'en chercher l'origine ; & c'eſt aux reflexions qu'il fit dès ce tems-là ſur ce ſujet que l'on doit le travail qu'il a entrepris & exécuté ſur cette matiere. De retour dans ſon Monaſtere, il s'y livra à l'étude de l'Ecriture-Sainte & de la régle de S. Benoît, & à celle des cérémonies Eccléſiaſtiques. Il parcourut, pour ſatisfaire à ce dernier objet, toute l'antiquité ſacrée & profane, & acquit par ce moien une érudition qui lui attira bientôt l'eſtime & la confiance des premiers Supérieurs de ſon Ordre.

Il contribua beaucoup au rétabliſſement des Chapitres généraux, & fit par une harangue Latine, l'ouverture de celui de 1676 tenu le ſiége vacant. Il fut élu dans ce Chapitre Tréſorier de l'Abbaie de Cluni, & nommé avec D. Paul Rabuſſon, Sous-chambrier de la même Abbaie, pour travailler à réformer le Bréviaire de leur Ordre. Ils furent aidés dans ce travail par pluſieurs perſonnes de Lettres, entr'autres par M. le Tourneux qui étoit très-verſé dans la ſcience des rits eccléſiaſtiques & monaſtiques. La plûpart des Hymnes, ſi l'on en excepte quelques-uns qui ſont de M. de Tourneux, ſont de M. Santeuil de S. Victor, à qui le premier fourniſſoit ſouvent les penſées. Le Bréviaire de Cluni ſorti de ces habiles mains a toujours été ſi eſtimé, que l'on ſçait que ceux qui ont travaillé depuis aux Bréviaires de Sens, de Paris, d'Orléans & de Narbonne, l'ont pris pour guide & pour modéle en

beaucoup de points. D. de Vert & D. Rabuſſon aiant fini cet Ouvrage dès 1678, le préſenterent cette année au Chapitre de leur Ordre qui l'approuva, & il parut imprimé en 1686. Depuis 1678 D. de Vert fut nommé Viſiteur de l'Ordre en la Province de France, & dans les Chapitres ſuivans, il a ſouvent été nommé Définiteur. Il fit imprimer à Paris (en 1689) la traduction de la régle de S. Benoît faite par M. de Rancé, Abbé & Réformateur de la Trappe, & il y joignit une Préface & des notes courtes, mais ſavantes. Son deſſein étoit de faire un plus long Commentaire. Cet Ouvrage même étoit preſque achevé & imprimé *in*-4°. à Paris chez Muguet juſqu'à l'explication du quarante-huitiéme chapitre de la régle, lorſque l'Auteur fut obligé de quitter Paris pour les affaires de ſon Ordre. Il fut long-tems ſans donner de ſes nouvelles à ſon Libraire; celui-ci le crut mort, & ſans autre information, il déchira les feuilles de ſon Commentaire qui étoient déja imprimées; & c'eſt par-là que le Public s'en eſt trouvé privé, D. de Vert n'aiant pas eu le loiſir de recommencer, quelque deſſein qu'il en ait toujours eu. En 1690 D. de Vert publia ſa Lettre à M. Jurieu, où il défend les cérémonies de l'égliſe contre le mépris que ce Miniſtre Proteſtant homme violent & emporté avoit montré pour elles. Enfin l'Ouvrage le plus conſidérable de D. de Vert, celui par lequel il eſt le plus connu, eſt ſon Explication ſimple, littérale & hiſtorique des cérémonies de l'Egliſe en quatre volumes *in*-8°. Le premier volume parut en 1697, & le deuxieme en 1698; mais le troiſiéme & le quatriéme n'ont été publiés qu'après la mort

de l'Auteur qui arriva en 1708. Il étoit âgé de 63 ans. Il a toujours joint à une érudition rare, une piété exemplaire.

XIII.

XXI. M. Thiers

Jean-Baptiſte Thiers né à Chartres vers 1636, après avoir été Profeſſeur des Humanités en l'Univerſité de Paris, fut Curé de Champrond au Diocèſe de Chartres, où il eut quelques démêlés avec l'Archidiacre, pour les droits des Curés de porter l'étole dans le cours de la viſite. Il n'eut pas dans cette affaire tout le ſuccès qu'il ſouhaitoit; & s'étant de nouveau brouillé avec le Chapitre, il quitta ce Diocèſe, & permuta ſa Cure avec celle de Vibrai au Diocèſe du Mans, où il mourut âgé de ſoixante-cinq ans au commencement de Mars 1703. Un des meilleurs Traités de M. Thiers, eſt ſon livre de l'expoſition du S. Sacrement, dont la premiere édition eſt de 1663 en un volume, & la deuxiéme en 1677 fort augmentée, en deux volumes. La même année il publia un Livre François, intitulé l'*Avocat des pauvres*, ſur l'uſage que les Bénéficiers doivent faire des biens de l'Egliſe. En 1679 il publia en deux tomes un Traité des ſuperſtitions; en 1681 celui de la clôture des Religieuſes; en 1683 celui des dépouilles des Curés contre le droit que les Archidiacres prétendent; en 1686 le Traité des jeux permis & défendus. Deux ans après il donna au Public trois Diſſertations; l'une ſur les principaux autels des égliſes, la ſeconde ſur les jubés, & la troiſiéme ſur la clôture du Chœur. L'hiſtoire des Perruques parut en 1690. Sur la fin de ſa vie, il écrivit

ſur la relique de la châſſe de S. Firmin d'Amiens, & ſur la ſainte Larme que l'on prétend avoir à Vendôme. Enfin il donna en 1702 un Traité de morale intitulé : De la plus ſolide, de la plus néceſſaire & de la plus négligée des devotions. Il faut joindre à ces Ouvrages les obſervations ſur le nouveau Bréviaire de Cluni, & la critique du livre des Flagellans de M. Boileau. Il a donné pluſieurs autres Ouvrages dont nous ne parlons pas. On a publié après ſa mort deux nouveaux volumes du Traité des ſuperſtitions, & un Traité des cloches. M. Thiers ſe plaiſoit ainſi à étudier & à traiter des matieres ſingulieres, & à reprendre quelques abus, ou critiquer quelques Ouvrages.

X V.

XXII. M. Huet, Evêque d'Avranches.

Pierre Daniel Huet né à Caën en 1630, ſe rendit en peu de tems habile dans preſque tous les genres de littérature. Il étoit Poëte, Mathématicien, Phyſicien, Géographe, ſavoit les Langues. Il n'eut pas de peine à gagner l'eſtime & l'amitié des Savans, d'abord de ſa Patrie, & enſuite de toute l'Europe, à qui le célébre Samuel Bochart le fit connoître. Ce fut par reconnoiſſance que M. Huet accompagna ce Savant dans ſon voiage en Suéde, d'où lui-même tira de grands avantages pour les Ouvrages dont il enrichit depuis le Public. A ſon retour dans ſa Patrie, il ſe trouva élu membre d'une nouvelle Académie de Belles-Lettres ; & en 1662, il en inſtitua lui-même une de Phyſique dont il fut le chef, & à laquelle le Roi Louis XIV donna des marques de ſa libéralité. En 1670

il fut appellé à la Cour pour être Sous-précepteur du Dauphin, & fut enſuite reçu à l'Academie Françoiſe. Dès 1656 il avoit reçu la tonſure; mais il n'avoit pas jugé à propos d'en porter aucune marque. Enfin âgé de quarante-ſix ans, c'eſt-à-dire vers 1676, il prit l'habit Eccléſiaſtique, & reçut en trois jours tous les Ordres. (Il étoit fort lié avec les Jéſuites.) En 1678, le Roi le nomma à l'Abbaïe d'Aunai, qu'il rendit célébre par les Ouvrages qu'il y compoſa dans les longs ſéjours qu'il y fit quelques années de ſuite pendant la belle ſaiſon. Il fut nommé en 1685 à l'Evêché de Soiſſons; mais il n'en prit jamais poſſeſſion, & il n'en avoit pas même les Bulles en 1689, lorſque M. Brulart de Silleri nommé à l'Evêché d'Avranches l'engagea à permuter avec lui. Dix ans après il ſe démit de l'Evêché d'Avranches, & eut à la place l'Abbaie de Fontenai près de Caën. Il ſe retira peu de tems après à Paris chez les Jéſuites de la rue S. Antoine, où il a vécu juſqu'en 1721. Il mourut âgé de 91 ans. Voici les titres de ſes principaux Ouvrages: 1°. *Origenis Commentaria in ſacram Scripturam Gr. Lat. in-fol.* 2°. *De claris interpretibus & de optimo genere interpretandi. in-4°.* 3°. *Demonſtratio Evangelica.* Ce dernier a été imprimé en différens païs & dans tous les formats. 4°. *Quæſtiones Alnetanæ de concordiâ rationis & fidei.* 5°. Statuts ſynodaux du Diocèſe d'Avranches. Nous ne parlerons point de ſes Poëſies, ni de ſes Ouvrages de Littérature & de Philoſophie. La Démonſtration Evangélique eſt un ſavant Traité de la vérité de la Religion Chrétienne; & c'eſt de tous les Ouvrages de M. Huet, celui qui répond da-

vantage à ſa grande réputation. On y trouve une prodigieuſe érudition. Cet Ouvrage fut imprimé pour la premiere fois en 1679.

XV.

XXIII. Le P. Hardouin Jéſuite.

Jean Hardouin Jéſuite s'eſt diſtingué parmi ceux de ſa Société par ſon érudition ſacrée & profane. Il entra jeune dans la Compagnie de Jeſus, & s'y livra à l'étude des Belles-Lettres, des Langues ſavantes, de l'Hiſtoire, de la Philoſophie & de la Théologie. En 1684 il publia un Ouvrage ſur les anciennes médailles des peuples & des villes. Il y donne ſouvent des explications ſingulieres & auſſi contraires à la vérité qu'au bon ſens. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'eût écrit que ſur l'Antiquité profane : ſes Ouvrages euſſent été moins dangereux. Mais dès 1687 il publia *trois queſtions ſur le Baptême*, & deux ans après parut la Lettre de S. Chryſoſtôme au Moine Céſaire, avec une Diſſertation ſur le Sacrement de l'Autel, & une Préface où il commença à inſinuer ſon pyrrhoniſme, qu'il développa dans un autre Ecrit qui fut ſupprimé par autorité publique. Son ſyſtême, qu'il n'a jamais abandonné, malgré ſes rétractations, conſiſte à dire que tous les Ecrits qui ont paſſé juſqu'ici pour anciens, furent fabriqués dans le treiziéme ſiécle, à la réſerve des Ouvrages de Cicéron, de l'Hiſtoire naturelle de Pline, des Géorgiques de Virgile, des Satyres & Epîtres d'Horace, & quelques autres Ecrits de ce genre, qu'il voulut bien exempter de la prétendue ſuppoſition générale où il enveloppoit tous les autres tant eccléſiaſtiques que profanes.

Ce ſyſtéme inſenſé, qu'on n'auroit jamais crû pouvoir ſortir de la tête d'un homme raiſonnable, ſouleva tous les Savans de toutes les communions. Au milieu des attaques qu'on lui livroit, le P. Hardouin s'applaudiſſoit, & travailloit à former des diſciples dans ſa Société. En 1709 les Jéſuites de Paris aiant égard à l'indignation générale qu'excitoit le ſyſtême de leur Confrere, firent mettre dans leurs Mémoires de Trévoux une déclaration dans laquelle ils aſſuroient qu'ils condamnoient ce ſyſtême. Ils obligerent auſſi le P. Hardouin à en donner une rétractation. Il la donna, & ſuivant la méthode conſtante de la Société, il continua toujours depuis d'enſeigner ſon monſtrueux ſyſtême. Long-tems avant cet éclat, le P. Hardouin avoit donné (en 1685) Pline le Naturaliſte en cinq volumes à l'uſage de M. le Dauphin, avec beaucoup de notes; & environ quarante ans après, il en donna une nouvelle édition en pluſieurs volumes *in-folio*, où les notes ſont augmentées & les paradoxes ſi multipliés, que pluſieurs Savans, entr'autres M. Crevier & le P. Deſmolets de l'Oratoire, ſe ſont cru obligés de les dévoiler au Public, & de les refuter. Le Pere Hardouin n'en travailloit pas avec moins d'ardeur, malgré le ſoulévement général contre preſque tout ce qu'il mettoit au jour.

Le Clergé de France ne laiſſa pas de l'engager à travailler à une nouvelle édition des Conciles, & à lui donner une penſion. Cette édition, ſortit de l'Imprimerie Roiale en 1715 en douze volumes *in-folio*. Le Parlement en fit arrêter le débit, & nomma pour l'examiner pluſieurs Commiſſaires, Meſſieurs Vitaſſe,

Pirot, Dupin, Bertin, Anquetil, la Marre, &c. Ces Docteurs furent d'avis dans leur rapport qu'on ſupprimât cette édition, ou qu'on la changeât en quantité d'endroits, parce que l'on trouvoit dans cette collection pluſieurs maximes contraires à celles de l'Egliſe Gallicane, à la doctrine & à la diſcipline de l'égliſe; des omiſſions eſſentielles remplacées par une multitude de piéces fauſſes & dignes d'être rejettées. Le Pere Hardouin n'eſt mort qu'en 1723 dans quatre-vingts-troiſiéme année.

Depuis ſa mort, un anonyme qui avoit été lié d'amitié & de ſociété avec ce fameux Jéſuite, publia un Recueil de ſes Opuſcules en un volume *in-folio*. Le plus long & le plus ſingulier de ces Opuſcules du P. Hardouin, eſt celui qui a pour titre: *Athei detecti* (les Athées découverts.) Ces Athées du Pere Hardouin ſont Janſenius Evêque d'Ypres, le P. Mallebranche, le P. Thomaſſin, M. Deſcartes, M. Regis, M. Arnauld, M. Nicole, M. Paſcal, le P. Queſnel. Tout le fondement de leur athéiſme eſt que conformément à l'Ecriture-Sainte, ces Ecrivains ont dit que la vérité étoit Dieu. Ce long Ecrit où l'Auteur a réuni les plus étranges idées & les ſentimens les plus dangereux, & ſuivi de *Réflexions importantes* où il entreprend de prouver cet autre paradoxe, que le Cartéſianiſme & l'Athéiſme ſont une même choſe. Les Jéſuites ont déſavoué dans les Mémoires de Trévoux la publication de ces Opuſcules, & ont déclaré qu'ils condamnoient les erreurs qui y ſont. Il ne faut pas manquer d'obſerver que le Pere Hardouin qui renverſoit toute la Tradition, & qui faiſoit profeſſion d'enſei-

gner les erreurs les plus groſſieres, fut toujours en grand honneur dans la Société. Un Auteur illuſtre a fait pour ce fameux Jéſuite une Epitaphe, dont voici les principaux traits : *Hîc jacet, Hominum paradoxotatos, Orbis litterati portentum ; Venerandæ antiquitatis cultor & deſtructor ; Doctè fabricitans ſomnia & inaudita commenta vigilans edidit ; Credulitate puer, audaciâ juvenis, deliriis ſenex.*

XVI.

XXIV. Le P. Maſſoulié Dominicain.

Antoine Maſſoulié nâquit à Toulouſe en 1632, & fit profeſſion au Couvent des Dominicains Réformés de la même ville en 1648. Etant venu à Paris, il fut Prieur de la Maiſon du Fauxbourg S. Germain, & enſuite Provincial de la Province de Toulouſe. Le Général le fit venir à Rome en 1686, & le fit ſon Aſſiſtant ; charge qu'il eut juſqu'à ſa mort. Il refuſa un Evêché qui lui fut offert par le grand Duc de Toſcane, & mourut à Rome en 1706. Il avoit donné au Public en 1692 deux volumes de Théologie intitulés : *Divus Thomas ſuî interpres, S. Thomas interprète de lui-même.* Le but de cet Ouvrage eſt de montrer que la doctrine des Dominicains ſur la prémotion phyſique eſt celle de Saint Thomas, & non une invention de Bannès, comme les Jéſuites le prétendoient. Le Pere Maſſoulié avoit auſſi entrepris de combattre les erreurs des Quiétiſtes par les principes de S. Thomas. C'eſt le ſujet de deux Livres François, dont le premier, ſur l'oraiſon, parut en 1699, & le ſecond ſix ans après. Il avoit beaucoup étudié non-ſeulement S. Thomas, mais auſſi S. Auguſtin, S. Grégoire & S. Ber-

nard. Il étoit fort zélé pour la doctrine de la Grace efficace par elle même & de la Prédeſtination gratuite ; & il cherchoit inutilement, comme d'autres Thomiſtes timides, à mettre de la différence entre cette précieuſe doctrine & le prétendu Janſéniſme.

XVII.

XXV. Le P. Alexandre, autre ſavant Dominicain

Noël Alexandre né à Rouen en 1639, entra dans l'Ordre des Freres Prêcheurs en 1655. Il vint peu de tems après continuer ſes études à Paris ; & quand il les eut fini, on voulut qu'il y enſeignât ſucceſſivement la Philoſophie & la Théologie ; ce qu'il fit pendant douze années. Il fut reçu Docteur en Théologie en la Faculté de Paris en 1675. Il publia cette même année ſon premier Ouvrage, qui eſt celui où il prouve contre M. de Launoi que la ſomme attribuée à S. Thomas eſt véritablement de lui : *Summa Sancti Thomæ vindicata*. Dès l'année ſuivante parut ſon premier volume de la Théologie poſitive en Latin, où il s'attache à remarquer & à éclaircir dans chaque ſiécle les principaux points de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique : *Selecta Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ capita*. Cet Ouvrage eſt en vingt-ſix volumes *in*-8°. dont les quatre derniers ne parurent qu'en 1686. L'année ſuivante on fit une nouvelle édition de tout l'Ouvrage dans la même forme, & en 1689 le Pere Alexandre en publia un autre dans le même goût ſur l'Ancien Teſtament. En 1699 il joignit ces deux Ouvrages, & les fit imprimer en huit volumes *in-folio* ſous ce titre : *Hiſtoria Eccleſiaſtica veteris novique Teſtamenti*. On fit contre les premiers volumes de

ſon Ouvrage des Remarques critiques qui furent ſupprimées par l'autorité publique. Le P. Alexandre diſpenſé par-là de la néceſſité de répondre à ces remarques, eut depuis une autre affaire beaucoup plus ſenſible pour lui. Aiant ſoutenu les quatre célébres Articles du Clergé de France de l'Aſſemblée de 1682, il encourut la diſgrace de la Cour de Rome, & ſes Ouvrages furent proſcrits par un Décret de 1684. Le P. Alexandre ne laiſſa pas de continuer ſon Ouvrage ſur les mêmes principes. Pendant le cours de cette ſuite de volumes qui forment ſon grand Ouvrage, il fit pluſieurs Diſſertations ſéparées. Il y en a trois où il fait l'éloge de S. Thomas, prouve qu'il eſt Auteur de l'Office du S. Sacrement, & ôte à Alexandre de Halès la qualité de Maître ou Procureur de ce S. Docteur qu'on lui donnoit communément. La Théologie poſitive fut ſuivie d'aſſez près de la Théologie dogmatique & morale ; elle parut en 1694 en dix volumes *in*-8°. & dès 1698 on en voit une nouvelle édition *in-folio* à Veniſe ; mais l'Auteur y aiant joint en 1701 un volume de Paralipomenes, on jugea à propos d'imprimer le tout enſemble, & on vit cette Théologie paroître en 1703 en deux volumes *in-folio*. L'année précédente le Pere Alexandre avoit publié des régles ſur la prédication : *Inſtitutio Concionatorum*. En 1703, il publia une expoſition littérale & morale de l'Evangile ſelon les quatre Evangéliſtes, *in-folio* ; & en 1710, il donna un pareil volume ſur les Epîtres de S. Paul & les ſept Epîtres Catholiques. Long-tems auparavant (en 1678) il avoit publié trois Diſſertations ; l'une contre Blondel ſur la ſupério-

rité des Evêques au-deſſus des Prêtres ; la deuxiéme ſur le célibat des miniſtres de l'égliſe où il fait l'hiſtoire de Paphnuce ; la troiſiéme ſur la Vulgate. Il écrivit auſſi quelques Ouvrages en François, entr'autres un Abrégé de la foi & de la morale de l'égliſe qui parut en deux volumes *in*-12 en 1686, & pour la ſeconde fois deux ans après.

M. Colbert Archevêque de Rouen aiant recommandé en 1696 à ſes Curés la lecture de la Théologie dogmatique & morale du P. Alexandre, un anonyme attaqua ce Prélat en faiſant ſemblant de propoſer ſes difficultés. C'eſt ce qui engagea le Pere Alexandre à publier en 1697 des éclairciſſemens qui furent ſuivis de quelques Lettres. Le P. Daniel Jéſuite en écrivit ſucceſſivement neuf contre le P. Alexandre, qui y répondit par ſix Lettres adreſſées aux Jéſuites, & qui parurent toutes dans la même année 1697. Le Roi Louis XIV interpoſa ſon autorité pour faire ceſſer cette diſpute que les Jéſuites avoient commencé. Le Pere Alexandre attaqua à ſon tour les Jéſuites à l'occaſion de pluſieurs Théſes qu'ils firent ſoutenir à Lyon en 1697, & où ils avoient ſemé tous leurs principes. Il publia encore en 1699 à Cologne l'Apologie des Dominicains Miſſionnaires de la Chine : en 1700 il fit paroître la confirmité des cérémonies Chinoiſes avec l'idolâtrie Grecque & Romaine, & il donna encore ſept Lettres ſur la même matiere, adreſſées aux Peres Dez & le Comte Jéſuites. Le Pape Benoît XIII avoit une eſtime ſinguliere pour ce ſavant Dominicain, & il ne l'appelloit que *ſon Maître*, quoiqu'il fût bien informé de ſon oppoſition à la Bulle *Unigenitus*. Il perſévera

dans ſon appel juſqu'à ſa mort qui arriva en 1724. Il étoit âgé de quatre-vingts-ſix ans, & avoit perdu la vûe depuis pluſieurs années. La Faculté de Théologie de Paris aſſiſta en corps aux funérailles de ce ſavant Docteur, qui depuis ſi long-tems étoit un de ſes plus grands ornemens.

XVIII.

XXVI. D. le Nain, Soûprieur de la Trappe.

Pierre le Nain, frere de M. le Nain de Tillemont, nâquit à Paris en 1640. Il paſſa ſa jeuneſſe chez M. le Nain ſon grand-pere, qui étoit Sous-Doien du Parlement de Paris, & fut élevé ſous les yeux de Madame de Bragelongne ſa grande-mere. C'étoit une Dame d'une rare piété & d'un mérite ſupérieur. Elle avoit été conduite par S. François de Sales, & elle ne négligea rien pour donner à ſont petit-fils une éducation vraiment Chrétienne. On lui donna enſuite des Maîtres également ſavans & pieux, & il fit de très-grands progrès dans l'étude. L'Auteur de ſa vie imprimée à Paris en 1715 chez Saugrain, rapporte qu'aiant été attaqué durant le cours de ſes études d'une fluxion dangereuſe ſur un bras, il fit vœu à Dieu de faire une neuvaine à la Sainte Epine que l'on conſervoit à Port-Roial, & qu'il fut dès-lors parfaitement guéri. Quelque tems après il entra dans la Maiſon des Chanoines Réguliers de S. Victor à Paris, & y fut ordonné Prêtre en 1667 à l'âge de 27 ans. Il y mena une vie de retraite & de priere qui édifia toute la Maiſon. Mais peu de tems après ſe croiant appellé à une vie plus pénitente & plus auſtere, il ſe retira à l'Abbaie de la Trappe au Dio-

cèſe de Séez, un an après ſon élévation au ſacerdoce. Sa retraite fit grand bruit. M. de Perefixe, alors Archevêque de Paris, le reclama, & demanda qu'il fût renvoié à Saint Victor où on le redemandoit en effet. M. de Rancé, Abbé & Réformateur de la Trappe, écrivit au Prélat, pour le ſupplier de vouloir bien permettre que le nouveau Religieux reſtât à la Trappe, & l'Archevêque y conſentit. M. le Nain y fit profeſſion en 1669. Il acheva dans cette ſolitude d'oublier le monde qu'il avoit toujours haï, & au commencement il écrivit même rarement à ſon pere. Il ſoulagea M. de Rancé dans toutes ſes fonctions avec beaucoup de zéle, de ſageſſe & de prudence. Enfin après avoir eu part lui-même en qualité de Soûprieur au gouvetnement de la même Abbaie, & y avoir donné les plus grands exemples de toutes les vertus Chrétiennes, Sacerdotales & Religieuſes, il mourut le 14 Décembre 1713 âgé de ſoixante-treize ans. Pluſieurs années avant ſa mort ſes auſtérités l'aiant épuiſé, & rendu incapable de tout exercice corporel, on lui permit d'y ſuppléer par celui de l'eſprit; & c'eſt à ce ſaint loiſir que nous devons preſque tous les Ouvrages que nous avons de lui.

Ces Ouvrages ſont 1. un eſſai de l'hiſtoire de l'Ordre de Cîteaux, tirée des annales de l'Ordre & de divers Hiſtoriens en neuf volumes *in*-12 imprimés en 1696 & 1697. On y trouve beaucoup d'onction & de piété. 2. Homélies ſur le Prophéte Jérémie en deux volumes *in*-8°. c'eſt un Ouvrage de Morale qui eſt excellent. L'Auteur en a laiſſé une ſuite qui n'eſt pas encore imprimée. 3. La Vie de M. de Rancé, Abbé & Réfor-

mateur de la Trappe, en trois vol. *in*-12. a Paris en 1715. Il eſt à remarquer que la vie de M. de Rancé, telle que nous l'avons ſous le nom de D. le Nain, n'a point été donnée telle que cet Auteur l'avoit faite. On y a ſemé des traits ſatyriques, & même des calomnies que l'eſprit d'équité & de modération n'a pas dictées, & dont l'Auteur étoit incapable. 4. D. le Nain eſt encore Auteur de pluſieurs des Rélations de la vie & de la mort des Religieux de la Trappe. On aſſure que tout le tome quatriéme de ces Rélations imprimé en 1704 eſt de lui. 5. Elévations à Dieu pour ſe préparer à la mort *in*-12. Dans l'hiſtoire de ſa vie, qui eſt très-ſuperficielle, on trouve pluſieurs de ſes Lettres, une entre autres qui eſt très-longue & excellente, écrite à un Conſeiller du Parlement, où ſont expliqués par l'Ecriture-Sainte & par les Peres, les devoirs d'un Magiſtrat Chrétien, & à la fin de la même vie, on a donné du même Auteur deux petits Traités, l'un de l'état du monde après le jugement dernier; le ſecond ſur le ſcandale qui peut arriver même dans les Monaſteres les mieux réglés. Les Ouvrages de D. le Nain qui ſont encore en manuſcrits, ſont un troiſiéme volume ſur Jérémie, qui eſt un Commentaire ſpirituel & moral ſur les lamentations; une hiſtoire abrégée des Martyrs qui ont ſouffert dans les quatre ou cinq premiers ſiécles de l'égliſe; les inſtructions qu'il a faites au Chapitre de la Trappe pendant pluſieurs années qu'il y a préſidé; une diſſertation ſur le vœu de ſtabilité; une Tradition de l'égliſe ſur l'excellence des devoirs de la profeſſion monaſtique tirée des Saints Peres.

XIX.

XXVII. M. Couſin. Louis Couſin, né à Paris en 1627, ſembloit être deſtiné à l'état Eccléſiaſtique. Après avoir fait ſes études d'Humanités avec ſuccès dans l'Univerſité, il étudia en Théologie, & fut reçu Bachelier dans la Faculté de Théologie. Mais en 1646 il ſe fit recevoir Avocat, & fréquenta le Barreau juſqu'en 1657 qu'il acheta une charge de Préſident en la Cour des monnoies. Comme cette Charge lui laiſſoit beaucoup de tems, il s'appliqua à la lecture des meilleurs Auteurs Grecs & Latins, Orateurs, Poëtes & Hiſtoriens. Il étudia auſſi les Ecrits des ſaints Peres & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Il joignit à ce fond de connoiſſances ce qu'il y a de plus curieux dans les arts & dans les ſciences. Après avoir beaucoup lû, il entreprit de traduire les anciens Hiſtoriens Eccléſiaſtiques en François, & commença par Euſebe de Céſarée. Il donna une traduction élégante & fidéle de ſon Hiſtoire en 1672, & mit à la tête une Préface dans laquelle il tâche de le juſtifier de l'Arianiſme; ce qui ſans doute eſt bien difficile. Quatre ans après il publia une traduction des Hiſtoires Eccléſiaſtiques de Socrate, de Sozomene & de Théodoret, & celle des Hiſtoriens de Conſtantinople, depuis le regne de l'ancien Juſtin juſqu'à la fin de l'Empire, en neuf volumes *in*-4°. Il avoit auſſi entrepris de traduire les meilleurs Hiſtoriens de l'Empire d'Occident, depuis Charlemagne juſqu'à notre tems. On en a imprimé deux volumes *in*-12, & le reſte eſt achevé. Toutes ces verſions ſont fort eſtimées, & paſſent

pour des chefs-d'œuvres. L'exactitude de ſa critique, & ſon attachement à la doctrine de l'égliſe Gallicane le firent choiſir pour Cenſeur-Roial. Il fut encore chargé du Journal des Savans depuis 1687 juſqu'en 1702. Il fut reçu à l'Académie Françoiſe en 1697, & y fit depuis diverſes actions d'éclat. On loue ſa probité, la juſteſſe de ſon eſprit, la droiture de ſon jugement. Il apprit l'Hébreu à l'âge de 70 ans, dans le deſſein de s'appliquer particuliérement à l'étude de l'Ecriture-Sainte les dernieres années de ſa vie. Il mourut en 1707 âgé de quatre-vingts ans & ſept mois. Il a laiſſé ſa Bibliothéque à l'Abbaie de S. Victor, avec un fond de vingt mille livres pour l'augmentation de celle de la Maiſon.

XX.

Jacques Marſollier nâquit à Paris en 1647. Etant entré chez les Chanoines Réguliers de Sainte Geneviéve, il fut envoié à Uſès avec quelques autres Religieux, pour rétablir le bon ordre dans le Chapitre de cette ville, qui étoit alors Régulier. L'Abbé de Sainte Geneviéve aiant voulu quelque tems après envoier des Viſiteurs à Uſès, l'Evêque s'y oppoſa, & il y eut un Arrêt du Conſeil qui permit aux Religieux qui étoient venus de Paris de demeurer à Uſès, ou de retourner à leur Maiſon. M. Marſollier demeura à Uſès, & fut dans la ſuite Prevôt de la Cathédrale. Il vécut juſqu'en 1724. On a de lui 1. l'Hiſtoire du Cardinal Ximenès imprimée en 1693, & réimprimée pluſieurs fois depuis. M. Fléchier Evêque de Nîmes, célébre par ſes Panégyriques & ſes Oraiſons funébres, a

XXVIII. M. Marſollier.

traité le même ſujet. 2. Hiſtoire de Henri VII Roi d'Angleterre. C'eſt l'Ecrit le plus eſtimé de tous ceux qu'a compoſés M. Marſollier. 3. Hiſtoire de l'Inquiſition & ſon origine en 1693. 4. La Vie de S. François de Sales en 1700. Elle a été traduite en Italien & imprimée à Florence. 5. La Vie de M. de Rancé, Abbé & Réformateur de la Trappe. 6. Pluſieurs Traités de piété traduits d'Eraſme. 7. Apologie ou juſtification d'Eraſme. 8. Entretiens ſur les devoirs de la vie civile & ſur pluſieurs points de Morale. 9. La Vie de Madame de Chantal, deux volumes *in*-12. 10. Hiſtoire de Henri de la Tour d'Auvergne Duc de Bouillon, trois volumes *in*-12.

XXI.

XXIX. Le P. Queſnel, Prêtre de l'Oratoire.

Nous tirerons du Dictionnaire de Moréri & du Supplément tout ce que nous allons dire du Pere Queſnel. Ce pieux & ſavant Auteur « nâquit à Paris le 14 Juillet 1634. Après avoir achevé ſon cours de Théologie en Sorbonne, il entra dans la Congrégation de l'Oratoire le 17 Novembre 1657. Il reçut l'ordre de Prêtriſe en 1659, & célébra ſa premiere Meſſe le 29 Septembre de la même année. Il s'appliqua tout entier à l'étude Eccléſiaſtique, & compoſa d'abord quelques Ouvrages de piété. Le plus conſidérable de tous, eſt le livre des Réflexions morales ſur chaque verſet du Nouveau-Teſtament. Le P. Queſnel commença cet Ouvrage à Paris pour l'uſage des jeunes confreres de l'Oratoire. Ce n'étoit d'abord que quelques pieuſes réflexions ſur les paroles de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt. Le Marquis de Laigue & quel-

ques autres perſonnes de piété aiant goûté cet eſſai, lui perſuaderent d'en faire de ſemblables ſur le texte entier des quatre Evangéliſtes. L'Auteur exécuta ce deſſein ; & le Marquis de Laigue en aiant parlé à M. Felix Vialart Evêque de Châlons ſur Marne, ce Prélat qui étoit dans une juſte & grande réputation de piété & de ſageſſe, lut cet Ouvrage avec beaucoup d'application & de ſoin, l'approuva & l'adopta pour l'uſage de ſon Diocèſe, & en recommanda la lecture aux Eccléſiaſtiques & aux Fidéles par un Mandement du 9 Novembre 1671. (Nous l'avons rapporté dans la vie de ce ſaint Prélat.) Le P. Queſnel travailla enſuite à une nouvelle édition de Saint Leon Pape, ſur un ancien manuſcrit apporté de Veniſe, qui avoit appartenu au Cardinal Grimani, & qui a été donné de la maiſon de l'Inſtitution de l'Oratoire de Paris par le Pere de Berzian. C'eſt la meilleure édition qu'on ait de Saint Leon. Outre que le texte eſt revû exactement, elle eſt accompagnée de notes, d'obſervations & de ſavantes diſſertations. Elle parut à Paris en 1675 en deux tomes *in-quarto*. Comme l'Auteur dans ſes notes & ſes diſſertations défend avec force les ſentimens de l'égliſe de France contre les prétentions de la Cour Romaine, on ne fut pas ſurpris de voir cet Ouvrage condamné l'année ſuivante à Rome, par un Décret de l'Inquiſition du 22 Juin 1676. On en a fait depuis à Lyon une ſeconde édition *in-folio* qui a paru en 1700. »

« L'attachement que le P. Queſnel avoit toujours fait paroître pour le R. P. de Sainte Marthe Général de l'Oratoire de France, le

mit mal dans l'eſprit de M. de Harlai Archevêque de Paris. Ce Prélat qui avoit fait exiler le P. de Sainte Marthe, emploia le nom du Roi, pour obliger le P. Queſnel à ſe choiſir une demeure où il voudroit, hors du Diocèſe de Paris. Il choiſit librement Orléans, où il ſe retira vers le mois de Novembre 1681. Il avoit commencé à Paris, par le conſeil de M. Nicole, à compoſer ſur les Actes des Apôtres & les Epîtres de S. Paul, des Réflexions morales, ſemblables à celles qui avoient déja été publiées ſur les Evangiles, à l'uſage du Diocèſe de Châlons. Il continua ce travail à Orléans; mais un nouvel incident l'obligea de ſortir de France à l'occaſion de l'affaire qu'on ſuſcita à la Congrégation de l'Oratoire. On avoit dreſſé dans l'Aſſemblée générale de cette Congrégation renue à Paris en 1678, un formulaire de doctrine très-mal conçu ſur divers points de Philoſophie & de Théologie. Dans l'Aſſemblée de 1684 on en ordonna la ſignature à tous ceux qui compoſoient cette Congrégation. Le P. Queſnel ne croiant pas le pouvoir ſigner en conſcience, & prévoiant bien qu'après ce refus il n'y auroit pas de ſûreté pour lui en France, ſe retira dans les Pais-Bas Eſpagnols, au mois de Février 1685 & vint à Bruxelles ſe joindre à M. Arnauld à qui il tint compagnie juſqu'au mois d'Août 1694 que mourut ce Docteur. Ce fut-là qu'il acheva les refléxions morales ſur le reſte du Nouveau-Teſtament, & elles furent imprimées pour la premiere fois en 1687 jointes aux refléxions ſur les quatre Evangiles qui avoient paru dès 1671. Celles-ci étoient fort courtes. Il les revit & leur donna plus d'é-

tendue, pour les rendre proportionnées aux dernieres qu'il avoit faites ſur les Actes, les Epîtres des Apôtres & l'Apocalypſe. Ce fut alors que cet Ouvrage parut achevé, & il fut imprimé en cet état pour la premiere fois en 1693 & 1694. »

« M. d'Urfé Evêque de Limoges, fit prier l'Auteur de faire imprimer ſéparement ſes refléxions, ſeulement ſur les Epîtres & les Evangiles des Fêtes & Dimanches, pour en faire un volume, que les Curés de la Campagne puſſent avoir à juſte prix. Il le fit & y joignit auſſi des refléxions ſur les Epîtres ou Leçons tirées de l'Ancien Teſtament, qui ſe trouvent dans le Miſſel Romain. Mais le manuſcrit s'étant perdu entre Bruxelles & Paris, & l'Auteur n'en aiant point d'autre copie, cet Ouvrage n'a point été publié. En 1695. M. le Cardinal de Noailles alors Evêque de Châlons ſur Marne, aiant trouvé que ce livre avoit cours dans ſon Diocèſe, & qu'il avoit été recommandé par ſon Prédéceſſeur, après y avoir fait quelques changemens l'approuva, & donna un Mandement datté de Châlons du 23 Juin 1695, dans lequel, comme avoit fait M. Vialart, il recommande à ſon Clergé & à ſon peuple la lecture de ce livre. Ce Prélat transferé la même année au Siége Archiépiſcopal de Paris, fit une inſtruction ſur la prédeſtination & ſur la Grace, qu'il publia le 20 Août 1696. Ce fut à cette occaſion que quelqu'un publia le fameux Problême Eccléſiaſtique qui parut vers la fin de l'année 1698, imprimé à Bruxelles par les ſoins du P. Sonatre Jéſuite. Mais ce libelle fut condamné au feu par un Arrêt du Parlement de Paris, du dix Janvier 1699 &

condamné à Rome. Cependant M. L'Archevêque de Paris qui n'étoit pas encore Cardinal, chargea quelques Théologiens très-habiles, nullement prévenus en faveur de l'Auteur, de faire encore une exacte reviſion de ce livre. M. Boſſuet Evêque de Meaux y travailla avec beaucoup d'application, & compoſa contre le Problême la *Juſtification des Réflexions morales*, qui a été publiée en 1710. Cette reviſion fut faite à Paris ſans la participation du P. Queſnel; mais en étant informé: il y apporta toute la facilité poſſible. L'édition ainſi revûe fut publiée à Paris en 1699. C'eſt la plus ample de toutes celles qui avoient paru juſqu'alors. Le reſte de la vie du P. Queſnel appartient à l'hiſtoire du dix-huitiéme Siécle, & ſe trouve dans un grand nombre de livres fort répandus.

On voit dans le Supplément de Moreri une liſte de ſes Ouvrages. Nous ne donnerons ici que les titres les plus conſidérables. Nous avons parlé plus haut de ſon édition de S. Leon, & de ſes Réflexions morales. Ses autres Ecrits ſont: 1. L'idée du Sacerdoce & du ſacrifice de Jeſus-Chriſt. Cet Ouvrage n'eſt pas tout entier du P. Queſnel. 2. Prieres Chrétiennes avec des pratiques de piété. Cet excellent livre eſt entre les mains de tous les Fidéles, & il s'en eſt fait une multitude d'éditions. 3. Elévations à Jeſus-Chriſt ſur ſa paſſion & ſa mort. 4. Jeſus pénitent. 5. Du bonheur de la mort Chrétienne. 6. Recueil des Lettres ſpirituelles ſur divers ſujets de morale & de piété. 3. vol. *in*-12. 7. Tradition de l'égliſe Romaine ſur la Grace & la Prédeſtination en quatre volumes. 8. Apologie hiſtorique des deux Cen-

ſures de Louvain & de Douai ſur les matieres de la Grace, ſous le nom du Sieur Gery. Cet Ouvrage fut fait à l'occaſion de la *Défenſe des nouveaux Chrétiens de la Chine*, par le P. Tellier Jéſuite, & parut en 1688. 9. La diſcipline de l'égliſe tirée du Nouveau Teſtament & de quelques anciens Conciles, 2 vol. *in-quarto*. Ce ſont des Mémoires pour des Conférences que faiſoit le P. Queſnel. Il ne les avoit point revus, & il en déſavoua l'impreſſion. 10. *Cauſa Arnaldina*. C'eſt un recueil de Piéces Latines qui ſont preſque toutes de M. Arnauld ou de M. Nicole. 11. Juſtification de M. Arnauld : c'eſt encore un recueil de piéces importantes. On y trouve un Diſcours hiſtorique & apologétique qui eſt du P. Queſnel. 12. Hiſtoire abrégée de la vie & des Ouvrages de M. Arnauld, en 1696. 13. Divers Ecrits touchant la fourberie de Douai. 14. Trois Remontrances à M. de Précipians Archevêque de Malines, ſur la défenſe qu'il faiſoit de lire le livre de la fréquente Communion. 15. Défenſe de 2 Brefs de N. S. P. le Pape Innocent XII. 16. Ecrits en faveur du Séminaire de Liége contre les prétentions des Jéſuites en 1698. 17. La foi & l'innocence du Clergé de Hollande défendues. 18. Le P. Bouhours Jéſuite convaincu de calomnies anciennes & nouvelles. 19. Un grand nombre d'Ecrits apologétiques des Réflexions morales. 20. Sept volumes de Mémoires pour ſervir à l'examen de ce Livre. 21. Deux Actes d'Appel. 22. La paix de Clément IX. 23. Mémoires ſur les droits de l'égliſe d'Utrecht. Le P. Queſnel mourut le 2 Décembre 1719 dans la quatre-vingts-ſixiéme année de ſon âge.

XX.

XXX. M. Dupin. La même année mourut M. Louis-Ellies Dupin, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Profeſſeur au Collége Roial. Il étoit né en 1657, & s'étoit toujours diſtingué depuis l'enfance dans toutes ſes études par ſon travail & par ſa pénétration. Il fut reçu Docteur en 1684, & entreprit auſſi-tôt après de donner au Public ſa *Bibliothéque univerſelle des Auteurs Eccléſiaſtiques*, contenant l'hiſtoire de leur vie, le catalogue, la critique & la chronologie de leurs Ouvrages, un abrégé de ce qu'ils renferment, un jugement ſur leur ſtyle & ſur leur doctrine, & le dénombrement des différentes éditions de leurs Œuvres. C'étoit ſans doute une grande entrepriſe; mais M. Dupin n'en fut point effraié, & il ne s'eſt pas même borné à ce ſeul Ouvrage, dont l'exécution ſembloit ſuffire à la vie de pluſieurs hommes. Le premier volume parut en 1686, & fut réimprimé dans la ſuite avec des changemens & des augmentations conſidérables. Les autres ſe ſuivirent avec une exceſſive promptitude. En 1691 D. Matthieu Petit-Didier, alors moine Bénédictin de la Congrégation de S. Vannes & mort Evêque de Macra en 1728, fit imprimer un volume *in*-8°. ſous le titre de *Remarques* ſur les premiers volumes de la Bibliothéque de M. Dupin. Il en donna un ſecond en 1692 & un troiſiéme en 1696.

Ces remarques étoient ſolides pour la plûpart, mais elles déplurent à M. Dupin. Il en témoigna ſon chagrin, & y répondit avec une vivacité qui ne nuiſit point à ſon adverſaire.

ſaire. Peu de tems après, on obligea ce Docteur de donner une rétractation d'un aſſez grand nombre de propoſitions vraiment repréhenſibles. Si l'on veut ſavoir de quelle nature étoient les écarts qu'on lui reprochoit, on peut conſulter outre les Remarques de D. Petit-Didier, un ſavant Mémoire de M. Boſſuet, que l'on trouve à la fin du ſecond volume des Œuvres poſthumes de cet illuſtre Prélat, que l'on a données depuis peu au Public en trois volumes *in*-4°. « Il y a, dit M. de Meaux, beaucoup de péril que les Catholiques n'y ſucent inſenſiblement l'eſprit de ſingularité, de nouveauté, auſſi-bien que celui d'une fauſſe & téméraire critique contre les ſaints Peres : ce qui eſt d'autant plus à craindre, que cet eſprit ne regne déja que trop parmi les ſavans du tems.... Je n'ai dans le fond que de l'amitié pour M. Dupin, dont on rendra les travaux utiles à l'Egliſe, ſi l'on ceſſe de le flatter, & ſi l'on peut lui perſuader de n'aller pas ſi vîte, & de digérer un peu davantage ce qu'il écrit ; enfin de rendre ſa Théologie plus exacte & ſa critique plus modeſte & plus judicieuſe. »

Ce qu'a écrit M. Dupin ſur les Auteurs ſacrés & Eccléſiaſtiques & ſur l'hiſtoire de l'Egliſe, forme plus de quarante volumes *in-Octavo*. Outre ce grand Ouvrage, il en a compoſé un grand nombre d'autres, dont voici les Principaux : 1. Une nouvelle édition de S. Optat, Evêque de Mileve, *in-fol.* On y trouve une Préface ſur la vie & les Ouvrages de S. Optat, des notes, une hiſtoire des Donatiſtes, une Géographie ſacrée d'Afrique, & pluſieurs autres monumens. 2. Une nouvelle édition de Gerſon en cinq

volumes *in-folio*. 3. Diſſertations hiſtoriques ſur l'ancienne diſcipline de l'Egliſe. Cet Ouvrage qui eſt en Latin, parut en 1686, & forme un volume *in-quarto* : il eſt dédié à M. Talon, Avocat-Général du Parlement de Paris. 4. *Notæ in Pentateuchum*, deux volumes *in-octavo*. 5. Défenſe de la Cenſure de la Faculté de Théologie de Paris contre les Mémoires du Pere le Comte Jéſuite. M. Dupin avoit eu part à la Cenſure même. 6. Traité de la puiſſance eccléſiaſtique & temporelle. 7. *Bibliothéque univerſelle des Hiſtoriens*, ſuivant le plan de ſa Bibliothéque Eccléſiaſtique. 8. Hiſtoire de l'Egliſe en abrégé depuis le commencement du monde juſqu'à préſent, quatre volumes *in-12*. 9. *Hiſtoire profane depuis ſon commencement juſqu'à préſent*, ſix vol. 10. Traité hiſtorique des excommunications. 11. Méthode pour étudier la Théologie. 12. Traité Philoſophique & Théologique ſur l'amour de Dieu. 13. Traité Philoſophique & Théologique ſur la Vérité. M. Dupin a eu part à l'avis des Cenſeurs nommés pour examiner l'édition des Conciles du P. Hardouin Jéſuite. Il a revû la traduction Françoiſe du *Rationarium temporum* de P. Petau, & l'hiſtoire du Regne de Louis XIII. qui parut en 1716 en ſept volumes, & qui étoit de M. le Cointe avec qui il demeuroit. Il a eu beaucoup de part aux éditions de 1712 & 1718 du Dictionnaire de Moréri.

XXII.

XXXI. M. Opſtraët, Jean Opſtraët nâquit à Beringhem, petite ville du païs de Liége en 1651. Il alla de

bonne heure étudier à Louvain, où il fut choiſi pour enſeigner la Poëſie Latine, pour laquelle il avoit beaucoup de talent : mais il s'appliqua tout entier à la Théologie. Il avoit pris goût d'abord aux Caſuiſtes relâchés ; mais il devint un de leurs plus zélés adverſaires, après qu'il eut étudié ſérieuſement l'Ecriture & les Peres. Il fut élevé au ſacerdoce en 1680. Cinq ans après il fut choiſi par M. Huygens pour enſeigner la Théologie au Collége d'Adrien, d'où M. Alphonſe de Berges Archevêque de Malines l'appella en 1686 pour le faire Profeſſeur de ſon Séminaire. M. Humbert de Précipiano, ſucceſſeur de M. de Berges, le congédia en 1690. M. Opſtraët revint à Louvain, où il fut conſidéré dans cette Univerſité comme le plus célébre de ceux qui combattoient les ſentimens de M. Steyaërt. Les troubles que ce Docteur avoit excités à Louvain, donnerent beaucoup d'exercice à M. Opſtraët, qui fut long-tems l'objet de la haine des ennemis de la ſaine doctrine. Sa vie étoit exemplaire & même auſtere. Comme il avoit une grande juſteſſe d'eſprit, jointe à une ſcience profonde & à une piété éminente, les meilleurs Curés du pais, & tous les bons Eccléſiaſtiques prenoient ſes avis, & le regardoient comme leur Directeur. Il a refuſé un des premiers & des plus riches Canonicats de la Cathédrale de Liége. Il n'eſt mort qu'en 1720.

& autres célébres Théologiens de Louvain.

Nous avons de ce ſavant Théologien un grand nombre d'Ouvrages, tous fort eſtimés, & dont pluſieurs ſont rares en France. 1. Diſſertation Théologique ſur la converſion du pécheur. Cet Ouvrage qui eſt en Latin, de

même que tous les autres du même Théologien, a été traduit librement en François & fort augmenté, & il eſt très-répandu parmi les Fidéles ſous le titre d'*Idée de la converſion du pécheur.* 2. Diſſertation Théologique ſur la maniere d'adminiſtrer le Sacrement de Pénitence, publiée à Louvain en 1692 contre M. Steyaërt. 3. La vraie doctrine touchant le baptême laborieux, prouvée par l'Ecriture, les Conciles, les ſaints Peres & les Théologiens. Cet Ouvrage eſt encore contre M. Steyaërt, de même que pluſieurs autres qui en ſont comme une ſuite. 4. Requête de l'Egliſe de Liége au Pape Innocent XII en faveur de ſon Séminaire (dont les Jéſuites vouloient s'emparer,) & dénonciation de la doctrine que les Jéſuites ſoutiennent dans leur Collége. 5. Le Clerc Flamand précautionnant le Clerc Romain contre un Livre du Jéſuite Francolin. 6 Inſtructions Théologiques pour les jeunes Théologiens, en trois parties. 7. Le bon Paſteur, où l'on donne une idée des devoirs des paſteurs. Il a été traduit en François, & imprimé en deux volumes *in*-12. 8. *Theologus Chriſtianus*, publié en 1696. C'eſt de cet Ouvrage que l'on a tiré tout le fond de celui qui a paru depuis ſous le titre de *Directeur d'un jeune Théologien*, à Paris chez Babuti. 9. Inſtructions Théologiques ſur les actes humains en trois volumes *in*-12. 10. Théologie dogmatique, morale, pratique & ſcolaſtique en trois voulumes. 11. Traité ſur les lieux Théologiques auſſi en trois volumes. M. Opſtraët a auſſi écrit contre la Conſtitution *Unigenitus*, contre l'infaillibilité du Pape, & contre pluſieurs Auteurs, entr'autres le P. Mayer Jé-

ſuite, qui a tant écrit ſur les affaires préſentes de l'Egliſe dans le goût la Société dont il étoit membre. La plûpart des Mémoires envoiés à Rome à M. Hennebel pour les Théologiens de Louvain, ſont de M. Opſtraët. La liſte que nous venons de donner, ne contient qu'une partie de ſes Ouvrages.

M. Arnauld diſoit qu'il n'avoit point connu dans les Pais-Bas de Théologiens plus ſavans que MM. Opſtraët & Navéus. Ce témoignage feroit ſeul leur éloge. M. Navéus étoit Chanoine de S. Paul de Liége. Son eſprit vif & pénétrant, ſon jugement ſolide, & ſa grande érudition le firent aimer & eſtimer de tout ceux qui le connurent. Lorſqu'il fut Licentié en Théologie à Louvain, M. Opſtraët ſon ami fit en ſon honneur des vers Latins qui ont été imprimés, & où l'on trouve beaucoup de poëſie, de piété & de zéle pour la pureté de la Morale évangélique. M. Navéus qui avoit un grand fond de ſcience & beaucoup de facilité pour écrire, s'appliqua à réfuter des Ecrits dangereux qui paroiſſoient de tems en tems contre la ſaine doctrine & la bonne morale. On peut en voir les titres dans le ſupplément de Moréri. Il avoit une piété éminente & une charité ſans bornes. Sa mémoire a toujours été en grande vénération à Liége où il mourut en 1705. Il avoit publié en 1699 *deux Lettres contenant le récit de l'intruſion violente du Pere Louis Sabran Jéſuite Anglois dans la préſidence du Séminaire de Liége.* Il avoit pris cette même année la défenſe de M. Denys, Profeſſeur en Théologie à Liége, accuſé par les Jéſuites d'avoir enſeigné des erreurs. La Faculté de Théologie de Cologne avoit auſſi

pris la défenſe de la doctrine du même Profeſſeur qui étoit alors à Rome. M. Navéus aiant reçu un mois avant ſa mort une Lettre très-édifiante du P. Queſnel, ordonna qu'elle ſeroit miſe dans ſon cercueil avec un Nouveau-Teſtament.

M. Libert Hennebel, autre Théologien célébre de Louvain, étoit né en 1652. On lit dans ſon éloge imprimé en latin, ſelon l'uſage de cette Univerſité, qu'il porta le joug du Seigneur dès ſa premiere jeuneſſe, & qu'il puiſa dans ſa propre famille l'eſprit de piété dont il a été rempli toute ſa vie. Naturellement doux & pacifique, il fut ennemi de toute diſpute, & fit tout ce qu'il put pour appaiſer les conteſtations de ſon tems. Les Théologiens de Louvain fatigués des bruits déſavantageux que l'on répandoit contre eux dans les Pais-Bas, & que l'on avoit même portés juſqu'à Rome, choiſirent M. Hennebel pour leur apologiſte, & l'envoierent à Rome en leur nom en 1695. Ce Docteur s'acquitta de ſa commiſſion avec tant de ſuccès, que ceux que l'on avoit accuſés d'attachement à une mauvaiſe doctrine, furent pleinement juſtifiés. Il obtint deux Brefs qui aſſoupirent pour quelque tems les diſputes dans les Pais-Bas. Ces diſputes avoient été excitées par M. Humbert de Précipiano, Archevêque de Malines, qui étoit entiérement dévoué aux Jéſuites. Pour en bien connoître l'objet, il eſt à propos de remonter plus haut. La Faculté de Théologie de Louvain voulant empêcher que les troubles excités en France à l'occaſion du Formulaire de l'Aſſemblée du Clergé ſur les V propoſitions, ne pénétraſſent dans les Pais-Bas, dreſſa en 1660 le Formulaire

ſuivant : « Vous jurerez que vous condamnez les cinq articles cenſurés par les Conſtitutions des ſouverains Pontifes Innocent X & Alexandre VII, & que vous rendez aux mêmes Conſtitutions une obſervance religieuſe : » *iiſdemque Conſtitutionibus religioſam obſervantiam præſtare.* La Faculté envoia ce Formulaire au Pape Alexandre VII par une Lettre du 20 Mars 1660, où elle proteſte de ſon attachement inviolable à la doctrine *de la Grace & de la Prédeſtination telle qu'elle l'avoit reçue de ſes Ancêtres, & telle qu'eux-mêmes l'avoient conſignée dans leur célébre Cenſure contre Leſſius* (Jéſuite.) Le Pape répondit le 7 du mois d'Août ſuivant, approuva leur Formulaire, & les loua de leur attachement aux dogmes *très-sûr & inébranlables* de S Auguſtin & de S. Thomas, *inconcuſſa tutiſſimaque dogmata.* Ce Formulaire fut le ſeul dont on exigea la ſignature juſqu'en 1692 que M. *Humbert de Précipiano* introduiſit celle du Formulaire d'Alexandre VII avec une *addition* par laquelle on exigeoit que le ſerment tombât non-ſeulement ſur le droit, mais encore ſur « la vérité de ce qu'on appelle la queſtion du fait défini par Alexandre VII ; c'eſt-à-dire, qu'on condamnât les cinq propoſitions comme extraites du Livre qui a pour titre : *Auguſtinus*, &c. & dans le ſens que Janſenius à eu en vûe, ou qui eſt exprimé dans ſon Livre »

L'Univerſité de Louvain s'oppoſa fortement à cette addition en tant qu'elle obligeoit à croire le fait ; & par ordre du Roi d'Eſpagne, de l'avis des différens Ordres des Etats de Brabant & du conſentement des parties, la cauſe fut portée à Rome & agitée

devant la Congrégation du S. Office. M. *Hennebel* fut député pour l'Univerſité, & le fameux P. *Deſirant* Religieux Auguſtin pour l'Archevêque. L'affaire aiant été pleinement diſcutée de part & d'autre, elle fut terminée en faveur de l'Univerſité par un Bref d'Innocent XII, du 6 Février 1694, qui rejette les *additions* de M. de Malines. Ce Prélat ne ſe ſoumit point à ce Bref, quoique publié ſolemnellement dans le païs avec le placet Roial. Innocent XII en donna un ſecond confirmatif du premier, le 24 Novembre 1696, qui fut également placeté, qui n'eut pas plus d'effet. Mais l'Univerſité de Louvain perſiſta à ne vouloir reconnoître d'autre Formulaire que celui qu'elle avoit dreſſé en 1660. Vers l'an 1705 on introduiſit dans la Faculté de Théologie la ſignature du Formulaire d'Alexandre VII conformément à la Bulle *Vineam Domini Sabaoth*, c'eſt-à-dire avec l'obligation de croire le fait.

En 1710, deux Profeſſeurs de l'Univerſité voulant prendre des dégrés en Théologie ſans ſigner le nouveau Formulaire, préſenterent Requête au Conſeil ſouverain de Brabant le 22 Septembre, pour en demander la ſuppreſſion. La Requête fut renvoiée aux avis de l'Univerſité & de la Faculté de Théologie, qui motiverent ſur de très-ſolides raiſons la néceſſité de cette ſuppreſſion. En conſéquence Arrêt du 30 Octobre 1710, du Conſeil ſouverain de Brabant, qui ordonne ſuppreſſion du nouveau Formulaire, & que « tant les ſupplians que *tous autres* qui voudront à l'avenir prendre quelque dégré académique dans la Faculté de Théologie, y pourront être admis en prêtant le ſerment

ſelon l'ancienne Formule „ (de 1660.) Le 7 Janvier 1711, on obtint des Puiſſances maritimes qui gouvernoient pour lors les Pais-Bas, une Lettre qui ordonna *une ſurſéance proviſionnelle* à l'exécution de l'Arrêt du Conſeil ſouverain de Brabant, & on continua d'exiger à Louvain la ſignature du nouveau Formalaire. Le P. Deſirant fut chaſſé par ſentence des Juges (en 1708,) & banni à perpétuité des Pais-Bas, après avoir été convaincu de pluſieurs horribles impoſtures. On trouve dans un grand nombre de Livres la réfutation des erreurs & des calomnies de ce Religieux. Il y en a un en François qui a pour titre : *Le Pere Deſirant*, ou *la Fourberie de Louvain.* M. Hennebel eut un ſort bien différent. Il reçut du Pape Innocent XII les plus grandes marques d'eſtime & de conſidération. On admira à Rome ſon érudition, ſon éloquence, & la ſagacité avec laquelle il éclairciſſoit les queſtions les plus embarraſſées. Les Ouvrages Théologiques que M. Hennebel a donnés au Public, juſtifient aſſez la grande réputation qu'il s'étoit acquiſe en Italie. Son talent pour la direction des ames lui attira auſſi la confiance d'un très-grand nombre de perſonnes ; & ſon amour pour les pauvres à qui il diſtribua preſque tous ſes revenus, l'en fit regarder comme le pere. On a imprimé un Recueil de ſes Thèſes Théologiques. Il mourut à Louvain en 1720.

Nous ne parlons point ici de pluſieurs autres illuſtres Auteurs, tels que M. Duguet, M. Van-Eſpen, M. l'Abbé Renaudot, le Pere Henri de S. Ignace Carme déchauſſé, le P. le Quien de l'Ordre de S. Dominique, le P. le Long de l'Oratoire, quelques ſavans Béné-

dictins, & pluſieurs autres dont la réputation étoit déja fort éclatante à la fin du dix-ſeptiéme ſiécle. Comme la plûpart de leurs Ouvrages n'ont paru que dans le dix-huitiéme, il nous a ſemblé plus convenable de les réſerver à ceux qui voudront dans la ſuite travailler à l'hiſtoire du dix-huitiéme ſiécle. Nous terminerons cet Article par une liſte des Ecrits de M. Fleuri, dont pluſieurs ont été publiés avant la fin du dix-ſeptiéme.

XXIII.

XXXII. M. Fleuri, Hiſtorien Eccléſiaſtique.

Claude Fleuri nâquit à Paris le 6 Décembre 1640. Il fut d'abord deſtiné au Barreau qu'il fréquenta pendant neuf ans, donnant toute ſon application à l'étude de la Juriſprudence & des Belles-Lettres; mais une inclination naturelle pour un genre de vie plus tranquille, lui fit quitter cette profeſſion pour paſſer à celle de l'état Eccléſiaſtique, dans lequel il reçut l'Ordre de Prêtriſe. Dès-lors, ſon devoir lui fit tourner ſes principales études du côté de la Théologie, de l'Ecriture Sainte, de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, du Droit Canonique & des ſaints Peres; il ſe renferma dans ces ſeules ſciences, perſuadé qu'une érudition plus partagée, en donnant un objet plus étendu à l'eſprit, le rend auſſi moins profond. En 1672, il fut choiſi pour être Précepteur des Princes de Conti, que le Roi faiſoit élever auprès de Monſeigneur le Dauphin ſon fils. La fidélité avec laquelle il remplit ſes devoirs, lui procura un autre éleve. En 1680, on lui confia la conduite du Prince de Vermandois, Amiral de France, après la mort duquel le Roi le nomma en

1684 à l'Abbaïe du Loc-Dieu, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Rhodès; & cinq ans après, c'eſt-à-dire en 1689, Louis XIV jetta les yeux ſur lui pour le faire Sous-précepteur des Ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berri ſes petit-fils. Enfin l'Académie Françoiſe le choiſit auſſi en 1696 pour être un de ſes membres. Un choix ſi juſte étoit dû au mérite de M. l'Abbé Fleuri, & faiſoit honneur à l'Académie.

Les études des trois Princes étant finies l'an 1706, le Roi lui donna le Prieuré d'Argenteuil, Ordre de S. Benoît, Diocèſe de Paris. M. Fleuri, exact obſervateur des Canons dont il avoit fait une étude particuliere, donna alors un rare exemple de déſintéreſſement, en remettant à Sa Majeſté l'Abbaïe du Loc-Dieu. Dès-lors délivré des embarras de la Cour, où il n'avoit pas laiſſé de vivre comme dans une parfaite ſolitude, ne ſe mêlant que des devoirs de ſon emploi, & donnant tout le reſte de ſon tems au travail, il ne penſa plus qu'à emploier ſes talens & ſon repos au ſervice de l'Egliſe. Dès l'année 1674, il avoit fait imprimer ſans y mettre ſon nom, une *Hiſtoire du Droit François*, qu'on a depuis miſe à la tête de l'Inſtitution au Droit François, compoſée par M. Argoud, Avocat en Parlement. L'an 1681 il compoſa le Traité des *Mœurs des Iſraëlites*, qui eſt comme une introduction à la lecture de l'Ancien-Teſtament; & il fit ſuivre de près celui des *Mœurs des Chrétiens*, qui donne une grande idée de la vie ſainte des premiers diſciples de Jeſus-Chriſt, & de ceux qui ont vécu après eux dans les premiers ſiécles. Son *Cetéchiſme Hiſtorique* avoit déja paru en

1699. Il y donne une idée de l'hiſtoire de la Religion depuis la Création juſqu'à Jeſus-Chriſt, & depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à nous. Cet Ouvrage fut depuis traduit en pluſieurs Langues. Dès qu'il parut, M. Arnauld écrivit à M. Dodart, pour le prier d'engager l'Auteur à corriger ce qui eſt dit dans la Leçon 48 du grand Catéchiſme ſur l'Attrition, où l'on ne s'éloigne guéres de l'erreur de ceux qui prétendent qu'on peut être juſtifié dans le Sacrement par la ſeule crainte des peines ſans aucun amour; ce qui ne ſe peut ſoutenir; dit avec raiſon M. Arnauld, *ſans renverſer la Morale Chrétienne par le fondement.* Ce n'eſt pas le ſeul défaut d'exactitude que l'on remarque dans ce Catéchiſme, qui d'ailleurs eſt un très-bel Ouvrage.

La *Vie de la Mere d'Arbouze*, Réformatrice du Val-de-Grace, parut en 1684; & deux ans après M. Fleuri publia le Traité *du choix & de la méthode des Etudes*, que M. Dupin regarde comme la clef de tous les Ouvrages de M. Fleuri. Après y avoir fait l'hiſtoire des études de toutes les ſciences, il y donne des conſeils ſur la méthode d'étudier par rapport aux différentes perſonnes. L'année ſuivante il publia l'*Inſtitution au Droit Eccléſiaſtique*, qui eſt un abrégé de la pratique du Droit Canonique. Et dans l'année 1688, il donna *les Devoirs des Maîtres & des Domeſtiques*, où les uns & les autres peuvent profiter des avis généraux qui y ſont ſolidement établis.

Enfin il entreprit un corps d'*Hiſtoire Eccléſiaſtique*, dont on a vingt volumes. Le premier parut en 1690, & le dernier ſur la fin de 1719. Il s'eſt propoſé dans cet Ouvrage de

rapporter les faits certains qui peuvent ſervir à établir ou à éclaircir la doctrine de l'égliſe, ſa diſcipline & ſes mœurs. Il omet les faits peu importans, qui n'ont point de liaiſon entre eux, ni de rapport au but principal de l'hiſtoire : il n'admet que le témoignage des Auteurs contemporains, & encore faut-il qu'il ſoit perſuadé de leur bonne foi. Il n'a ſemé dans ſon hiſtoire que quelques réflexions très-courtes, mais très-ſolides & très-judicieuſes. Il en a retranché les diſſertations, les diſcuſſions & les notes de critique. Il ne s'y attache point ſcrupuleuſement aux queſtions de Chronologie ; il y fait des extraits exacts des Ouvrages des Peres touchant la doctrine, la diſcipline & les mœurs. Il donne les actes des Martyrs, qu'il a cru les plus véritables. Il marque la ſuite des Empereurs & les événemens particuliers qui ont une connexion néceſſaire avec l'hiſtoire de la Religion. Il expoſe dans le Diſcours qui eſt à la tête du premier volume, les régles qui s'eſt preſcrites & qu'il a ſuivies exactement. On trouve pluſieurs autres Diſcours au commencement de quelques volumes, qui montrent également le bon goût, l'érudition & le jugement de l'Auteur. On voit dans celui qu'il eſt au huitiéme tome, l'établiſſement divin du Chriſtianiſme, & le gouvernement de l'égliſe : au treiziéme, l'inondation des barbares & la décadence des études : au ſeiziéme, le changement dans la diſcipline & dans la pénitence, les tranſlations, érections, appellations, &c. au dix-ſeptiéme, les Univerſités & les études : au dix-huitiéme, les Croiſades & les indulgences : au dix-neuviéme, la juriſdiction eſſentielle à l'égliſe,

où il parle de l'Inquiſition : au vingtiéme enfin qui finit en 1414, l'origine, l'état & le relâchement des Ordres Religieux. Voilà tout ce que nous avons de cette Hiſtoire. Il ſe préparoit à en donner la ſuite, lorſqu'il mourut le 14 Juillet 1722 dans ſa quatre-vingt-deuxiéme année, après avoir été nommé Confeſſeur du Roi Louis XV en 1716, & s'être démis de cet important emploi dans le mois de Mars de l'année 1722 à cauſe de ſon grand âge.

ARTICLE XXXIV.

Le Quiétiſme. Sa condamnation. Progrès de l'irreligion & de l'incrédulité.

I.

1. Idée générale du quiétiſme.

LE but du Quiétiſme, ſi l'on en croit ſes Docteurs, eſt d'élever l'homme à la ſouveraine perfection. On n'arrive à ce ſublime état que par une eſpéce de priere qu'ils appellent contemplation. Afin que cette priere ſoit parfaite, ils prétendent qu'il faut en ſupprimer tous les Actes que l'on a toujours regardés comme eſſentiels pour nourrir & entretenir la piété ; tels ſont les Actes réïtérés d'amour de Dieu, les réflexions, les actions de grace, &c. Ces Actes, ſelon eux, ſont inutiles, nuiſibles même à la ſublime perfection : l'ame qui s'eſt une fois donnée à Dieu par un amoureux abandon, ne doit plus s'inquiéter de rien ; elle aime Dieu pour lui-même ſans penſer à ſes récompenſes. Elle

Avert. T. VI. des Œuvr. de M. Boſſ.

laiſſe au ſoin de ſa Providence les biens & les maux temporels & éternels, ne craignant point les uns, ne ſouhaitant point les autres; voilà ce qu'ils appellent l'état de *ſainte indifférence*, &, dans le ſtyle figuré, *la montagne de paix*, *le repos amoureux*, *les nôces ſpirituelles*. L'ame dans cet état eſt vraiment déïfiée: *Elle perd*, dit-on, *l'exiſtence qu'elle avoit auparavant pour être transformée en l'Etre divin; elle eſt tellement abſorbée dans l'Eſſence divine, que nulle créature ne peut la retrouver*. Les Quiétiſtes ont bien d'autres termes & d'autres figures auſſi peu intelligibles pour exprimer cet état ſublime de perfection; mais tout ce qu'ils diſent eſt ſi difficile à entendre, qu'on eſt tenté de croire qu'ils ne s'entendent pas eux-mêmes.

Doit-on s'étonner au reſte ſi l'obſcurité caractériſe leur Doctrine? Le Quiétiſme eſt une émanation, un rafinement de la Théologie myſtique, ſcience vraiment myſtérieuſe, abſtraite, dont le langage obſcur & les expreſſions hyperboliques conduiſent inſenſiblement à l'illuſion les perſonnes qui ſont aſſez ſimples pour les prendre à la lettre. C'eſt ce qui fait que pour interpréter en bonne part les expreſſions outrées de quelques Myſtiques, dont la ſainteté & la pureté de la foi ont été avouées par l'égliſe, on s'eſt retranché à les regarder comme *de pieux excès*, *de ſages emportemens*, *de ſaints délires*. Il n'eſt pas ſurprenant que les Spirituels modernes qui ont voulu enrichir ſur les expreſſions des Myſtiques, & en pouſſer les conſéquences, aient donné dans des erreurs plus ou moins pernicieuſes, à meſure qu'ils ſe ſont plus ou moins écartés des principes de

I Y.
L'abus de la Théologie Myſtique a été l'origine du nouveau Quiétiſme.

la Morale Evangélique & de la ſaine Théologie. Voilà ce qui a produit ces dogmes ſinguliers, dont quelques-uns ont été condamnés comme hérétiques ou approchant de l'héréſie ; & d'autres plus extravagans que dangereux ont été rejettés avec mépris comme de ridicules productions d'un cerveau malade, pour la guériſon duquel il ne falloit qu'une nourriture un peu ſolide.

III. Il y a eu dans tous les tems des ſpiritualités fauſſes & pernicieuſes

Il y a eu dès le commencement de l'égliſe de ces hommes ſinguliers, qui ont cru ne pouvoir aller à la perfection que par des routes bizarres, extraordinaires ; qui peut-être auſſi étoient plus dominés par l'envie de ſe ſingulariſer, que par le déſir d'être parfaits. Tels étoient les Gnoſtiques Valentiniens, dont S. Clément d'Alexandrie nous raconte les erreurs & les déſordres. Au quatriéme ſiécle on vit paroître dans l'égliſe Grecque une ſecte de dévots contemplatifs, qui ſe vantoient d'avoir acquis par la priere une tranquillité d'eſprit, qui les aſſuroit de la plus ſublime perfection : ſans eſpérance, comme ſans crainte, ils paſſoient leur tems dans une indolence mélancolique qui leur fit donner le nom d'*Héſychaſtes*, c'eſt-à-dire, *Quiétiſtes*. Cette prétendue tranquillité, ce paiſible repos dont ils croioient jouir, n'empêchoient pas cependant que leur imagination ne fût extrêmement agitée : on peut augurer quel en étoit le dérangement par l'expoſition qu'ils faiſoient eux-mêmes de leur état. Ils prétendoient qu'en mettant le corps dans une certaine poſition, & en retenant avec attention leur haleine, ils voioient quantité de choſes ſingulieres. Une lumiere divine les rempliſſoit, & cette plénitude

étoit quelquefois ſi abondante, qu'ils en faiſoient participant à ceux qui les approchoient. De cette lumiere provenoit la *Quiétude* d'eſprit dont ils jouiſſoient. Il y en avoit parmi eux qui prétendoient voir la ſainte Trinité des yeux du corps.

Vers le même tems on vit la même illuſion ſe répandre auſſi dans l'égliſe Latine. Elle y fit beaucoup de ravages à la fin du treiziéme ſiécle. Il ſe forma alors une ſecte de ces faux Spirituels qui ſont connus ſous le nom de Béguars. Ils furent condamnés comme hérétiques en 1311 par le Concile général de Vienne. Ils ſoutenoient que l'homme pouvoit dès cette vie acquérir la béatitude finale avec tous les dégrés de perfection dont on jouira dans le Ciel, & que celui qui a atteint cette perfection, n'eſt point obligé de faire de bonnes œuvres; que la priere lui eſt inutile, & qu'il ne doit pas même adorer le Corps de Jeſus-Chriſt, lorſque le Prêtre le montre au peuple dans le ſaint Sacrifice. Malgré leurs idées de béatitude & de perfection, ils donnoient dans des déſordres affreux, qui les rendirent le ſcandale de leur ſiécle. Quelques Contemplatifs qui ont paru vers le même tems, donnerent auſſi dans différentes erreurs, ſous prétexte de chercher la perfection. Moins ſcandaleux que ceux que le Concile de Vienne condamna, leur doctrine étoit auſſi pernicieuſe; ils n'admettoient aucune occupation du corps ni de l'eſprit. Inſenſibles au bien comme au mal, ils ne connoiſſoient ni compaſſion pour les malheureux, ni tendreſſe pour leurs amis; ils regardoient comme foibleſſe & imperfection ces ſentimens d'humanité que la Reli-

gion commande, & qui ſont le lien le plus précieux de la ſociété.

Ceux qui vinrent dans la ſuite, enchérirent ſur les opinions de ces derniers. Les uns donnerent dans des viſions entravagantes, d'autres avancerent des maximes très-pernicieuſes pour les mœurs; mais ils s'accordoient tous à faire conſiſter la ſouveraine perfection dans une contemplation indolente, qui, procédant de la pareſſe & de l'ignorance, ne pouvoit produire qu'une vaine complaiſance en ſoi-même, ſource ordinaire de l'orgueil & de tous les vices. En 1675 on vit paroître à Cordoue en Eſpagne une ſecte de gens, qui ſe nommoient *Alumbrados*, c'eſt-à-dire Illuminés. Ces fanatiques imaginoient que par l'Oraiſon-Mentale ils parvenoient à une union ſi intime avec Dieu même, qu'ils n'avoient plus beſoin de faire de bonnes œuvres; que les Sacremens étoient inutiles; que tout ce qui pouvoit ſoutenir & augmenter la piété, ne ſervoit de rien. Le vice ne pouvoit les ſouiller, parce que rien n'étoit vice pour eux: de-là leur opinion qu'ils ne commettoient pas même le péché le plus léger dans la pratique des actions que l'on regarde comme les plus criminelles. Ce Fanatiſme pourſuivi en Eſpagne ſe répandit en France. Guerin, Curé de S. George-de-Roie en Picardie, adopta les erreurs des Illuminés, & eut des Diſciples qui portoient le nom de Guerinets. Pluſieurs Myſtiques de cette eſpéce ſe réunirent à ceux-ci, & ils parcoururent bien du païs ſous le nom général d'Illuminés. La Juſtice ſéculiere ſe mit à la ſuite de ces Fanatiques, & ils furent bientôt diſſipés.

II.

IV. Molinos Chef des Quiétiſtes modernes.

Nous paſſons ſous ſilence les ridicules rêveries de Marie d'Agreda, de Jean Labadie, d'Antoinette Bourignon & autres de cette eſpéce, pour venir à Molinos, qu'on peut regarder comme le Chef & le Patriarche du Quiétiſme moderne. Michel Molinos, Prêtre Eſpagnol, quitta de bonne heure le Diocèſe de Sarragoſſe où étoit né, pour venir à Rome où il s'établit. Sous un extérieur de piété & d'anéantiſſement, il ſéduiſit beaucoup de perſonnes, & on le regarda longtems comme un homme très-éclairé dans la vie ſpirituelle. Sa réputation donna un grand cours à un livre qu'il publia ſous le titre de *Guide ſpirituelle*. Chacun vouloit l'avoir; mais les Dévots Contemplatifs furent ceux qui l'exalterent le plus. Le bruit que fit cet Ouvrage, réveilla l'attention des gens éclairés, qui, après l'avoir examiné de près, en trouverent la doctrine très-ſinguliere, & quoiqu'en apparence elle ne reſpirât que la piété, elle leur parut peu conforme à la Morale Chrétienne. Il n'eſt pas étonnant que Molinos qui étoit dominé par ſon imagination, & qui d'ailleurs étoit fort ignorant dans la Théologie, ait donné dans de grands écarts, en écrivant ſur une matiere qui demande de l'étude & beaucoup de juſteſſe d'eſprit. Si l'on ſe livre au feu de l'imagination, l'illuſion eſt inévitable, pour peu qu'on porte dans le cœur quelque germe de corruption. Tout le danger du Livre de Molinos fut bientôt découvert. De l'examen de la doctrine, on vint à celui des mœurs; on

découvrit du fanatiſme d'une part, & beaucoup de déréglement de l'autre. Molinos fut déferé à l'Inquiſition en 1685. Il y fut examiné, convaincu & condamné à une priſon perpétuelle. On lui fit faire auparavant une abjuration publique de ſes erreurs. Elle ſe fit avec beaucoup d'appareil dans l'égliſe des Dominicains, en préſence du ſacré Collége. Molinos, revêtu de l'habit de pénitence, c'eſt-à-dire, d'un Scapulaire jaune, chargé d'une Croix rouge devant & derriere, parut ſur un échaffaut, accompagné de tous les Officiers de Juſtice : l'abjuration faite, il fut conduit en priſon, dans laquelle il vécut encore plus de dix ans. Il mourut à la fin de 1696. Le nom de Quiétiſtes a été donné à ſes Diſciples, parce que, ſuivant la doctrine de Molinos, la ſouveraine perfection conſiſte dans l'Oraiſon de Quiétude ou de repos, c'eſt-à-dire, dans une fauſſe contemplation, ſans aucun acte ni réflexion.

V. Malaval autre quiétiſte moderne.

Quelque ſinguliere que fût la Doctrine de Molinos, & quelque éloignement qu'on dût en avoir à cauſe de ſa bizarrerie & de l'illuſion à laquelle elle conduit, elle eut cependant des Sectateurs. Le goût pour la ſpiritualité affectueuſe & inintelligible ſe répandit de façon que quelque tems après qu'elle eut été condamnée en Italie, elle vint ſe montrer en France avec un tel éclat, qu'elle ſurprit pendant aſſez long-tems des perſonnes, qui, par leur mérite & la juſteſſe de leur eſprit, paroiſſoient devoir être à l'abri de l'illuſion. François Malaval de Marſeille donna quelque cours en France à la nouvelle ſpiritualité qu'il avoit puiſée dans le Livre de Molinos. Cet homme, qui étoit devenu

aveugle, n'aiant encore que neuf mois, avoit fait d'aſſez bonnes études. Prévenu de bonne heure de vifs ſentimens de piété, il ſe livra dès ſa jeuneſſe à la méditation; & ſon infirmité même lui procura la facilité du recueillement. S'étant laiſſé ſurprendre par le faux brillant de la nouvelle dévotion, il compoſa en ſa faveur un Ouvrage qu'il intitula, *Pratique facile pour élever l'ame à la contemplation.* Ce Livre fut cenſuré à Rome, & l'Auteur ſe ſoumit auſſitôt à la cenſure, & ſe déclara enſuite ouvertement contre la doctrine de Molinos. Cependant ſon Ouvrage s'étoit répandu dans le Public; on l'avoit ſaiſi avec avidité, & il avoit fait impreſſion ſur bien des eſprits.

VI. Deſmarets de S. Sorlin. Le P. Guilloré Jéſuite.

Il avoit été précédé par le fameux Deſmarets de Saint-Sorlin, dont M. Nicole a fait connoître les monſtreux excès dans les Viſionnaires, & par le P. Guilloré Jéſuite, auteur de pluſieurs livres de dévotion, qui ont été imprimés pluſieurs fois. Ce que M. Nicole rapporte des ſentimens de ce Jéſuite dans une Lettre latine, fait horreur, & il nous apprend que c'eſt lui qu'il réfute dans les deux derniers Livres de ſon Traité de l'Oraiſon, où l'on trouve en effet la réfutation des dogmes capitaux du Quiétiſme, & en particulier de celui de l'indifférence pour le ſalut. Les excès affreux de cet Ecrivain auroient mérité d'être réprimés ſévérement par l'autorité des Supérieurs; mais l'obſcurité de l'Auteur, & peut-être encore plus ſa qualité de Jéſuite, le firent épargner: peut-être auſſi craignit-on de faire trop connoître par des cenſures une corruption que l'on croyoit ne pouvoir être aſſez-tôt étouffée. Un Livre fort

répandu intitulé, *le Chrétien intérieur*, contenoit auſſi les mêmes erreurs.

VII. Madame Guion. le P. la Combe Barnabite.

Une Dame de condition, recommandable par ſes qualités perſonnelles, éblouie par le faux brillant de la nouvelle dévotion, s'y livra d'abord avec beaucoup d'ardeur : elle en goûta toutes les douceurs ; mais peu contente dans la ſuite de reſſentir ſeule les mouvemens affectueux qu'elle prenoit pour des impreſſions de la grace, elle ſe crut dans l'obligation de travailler à faire des Proſélites. Elle n'épargna ni voïages ni fatigues pour ſemer par-tout ſes opinions ; elle fit à ce ſujet des conférences aſſez fréquentes ; elle compoſa des Livres. Elle ſe nommoit Madame Guion, & étoit fille d'un Gentilhomme nommé la Motte. Ses belles qualités la firent rechercher en mariage par M. Guion ; elle n'avoit que dix-huit ans lorſqu'elle l'épouſa. Elle en eut deux fils & une fille. Celle-ci épouſa dans la ſuite M. le Comte de Vaux, fils de M. Fouquet Surintendant des Finances. Madame Guion devenue veuve à l'âge de vingt-deux ans, ſe conſacra à la piété & à l'éducation de ſes enfans. Jeune, riche, écrivant bien, parlant mieux encore, faiſant d'ailleurs profeſſion publique de piété, elle ſe fit bientôt une grande réputation qui lui acquit d'illuſtres amis. Son ſéjour ordinaire étoit à Montargis ; elle n'en ſortoit que quand ſes affaires l'exigeoient. Ce fut dans un voïage qu'elle fit à Paris qu'elle lia connoiſſance avec l'Evêque de Genève, M. Daranthon, qui, édifié de ſa piété & de ſon zéle, lui propoſa de ſe tranſporter à Anneci ; & de la mettre à la tête d'une Communauté des filles qui s'y étoient raſſemblées pour travailler à

l'inſtruction des Nouvelles Converties. Elle s'y rendit le 20 Juillet 1681, & d'Anneci elle alla à Gex. Ce fut-là qu'elle reçut la viſite du P. la Combe Barnabite, dont la connoiſſance a été pour elle la ſource de ſes diſgraces.

Ce Religieux avoit beaucoup de penchant pour la doctrine des nouveaux Myſtiques. Il y en a qui ont aſſuré que dans un voiage qu'il avoit fait à Rome, il avoit été Diſciple de Molinos ; mais il le déſavoue de façon à être cru ſur ſa parole. Il avoit fait connoiſſance avec Madame Guion dans le tems qu'il étoit à Paris ; & depuis qu'il en étoit parti il avoit toujours entretenu avec elle un commerce de Lettres aſſez fréquent. Il étoit alors réſident à Thonon, lieu de ſa naiſſance: ce fut de-là qu'il vint à Gex, pour renouer connoiſſance avec cette Dame. Le goût qu'ils avoient l'un & l'autre pour la nouvelle Spiritualité, prit encore de nouveaux accroiſſemens par les conférences qu'ils eurent enſemble; & chacun de ſon côté travailla à la répandre. Le P. la Combe la prêcha aſſez clairement dans un Sermon qu'il fit dans le Couvent des Urſulines de Gex: il y eut des plaintes au ſujet de ce Diſcours. La Combe mécontent quitta la ville de Gex, & vint à Thonon. Madame Guion, qui l'avoit pris pour ſon Directeur, l'y ſuivit, & s'enferma chez les Urſulines de cette ville. Ce fut-là qu'elle commença à débiter ſes maximes ſur la vie ſpirituelle, avec une inſinuation & une douceur que les agrémens d'un eſprit vif & orné rendoient encore plus ſéduiſantes.

VIII. premiers Ecrits de

L'Evêque de Genève, informé de ce qui ſe paſſoit, interdit le P. la Combe: cette fermeté déplut à Madame Guion ; elle quitta

Madame Guion. Le P. la Combe enfermé.

Thonon, paſſa à Turin & enſuite à Grenoble, où elle s'acquit de la conſidération par ſon eſprit & par l'apparence d'une grande piété. Le P. la Combe vint la trouver à Grenoble; mais l'Evêque lui aiant fait dire de ſe retirer, il alla à Verceil en Piémont, d'où il paſſa à Rome. Après y être demeuré quinze jours il revint à Verceil, où Madame Guion le ſuivit. Ils n'y demeurerent pas longtems. L'Inquiſition de Verceil paroiſſant avoir deſſein de faire quelques mouvemens contre eux, ils ne jugerent pas à propos de lutter contre ce Tribunal. Madame Guion revint à Grenoble; ce fut-là qu'elle fit imprimer ſon *Moien court & facile pour faire l'Oraiſon.* Le P. la Combe avoit auſſi publié un Ouvrage ſous le titre d'*Analyſe de l'Oraiſon mentale.* Ces deux Livres, qui ne reſpiroient que l'illuſion du Quiétiſme, furent proſcrits dans la ſuite par les cenſures de différens Evêques. Le P. la Combe, ſorti de Grenoble, étoit venu s'établir à Paris. La Chaire & le Confeſſionnal l'y firent bientôt connoître, & il s'acquit en peu de tems la réputation d'un fameux Directeur. Cependant quelques perſonnes aiant examiné de près ſa doctrine, y remarquerent bien des ſingularités. On le dénonça à M. Harlai alors Archevêque de Paris. Il fut d'abord enfermé chez les Peres de la Doctrine Chrétienne, où il fut interrogé ſur ſon Livre de l'Analyſe de l'Oraiſon. Après ſix ſéances d'interrogatoire il fut mis à la Baſtille par ordre du Roi, delà exilé à Oleron, enſuite au Château de Lord dans le Diocèſe de Tarbes, & enfin transféré au Château de Vincennes.

Madame Guion, peu après ſon retour à Paris,

Paris, fut auſſi arrêté : on la mit chez les filles de Sainte Marie, rue S. Antoine. L'Official de l'Archevêque s'y tranſporta & l'interrogea pluſieurs fois tant ſur ſa doctrine que ſur ſes voiages. Elle fut enſuite transférée chez Madame de Miramion. Elle obtint enfin ſa liberté par le crédit de Madame de Maintenon, qui demanda cette grace au Roi ſur les ſollicitations de Madame de Maiſonfort Supérieure de S. Cyr. Ce fut cette circonſtance qui procura à Madame Guion la connoiſſance & la protection de Madame de Maintenon. Elle eut permiſſion d'aller à S. Cyr. On y fut charmé de la beauté de ſon génie, du brillant de ſa converſation, & plus encore de ſon extérieur de dévotion. Ses maximes plurent, ſes principes furent goûtés, elle augmenta le nombre de ſes Proſélites, parmi leſquelles on compte des Dames d'une grande diſtinction, les Ducheſſes de Chevreuſe, de Béthune, de Mortemart, de Beauvilliers.

I X. Madame Guion protegee par Madame de Maintenon.

Ce fut à S. Cyr que Madame Guion commença à parler d'un nouvel Ouvrage de dévotion qu'elle venoit de compoſer ; c'étoit le *Cantique des Cantiques, interprété ſelon le ſens myſtique.* Il étoit précédé d'un autre Ecrit en forme de préface qui portoit pour titre : *La Repréſentation des voies intérieures.* Elle s'étoit donné carriere dans cet Ouvrage ; on y voioit regner par-tout la délicateſſe ; l'onction, la fineſſe d'une femme, à la vérité plus ſpirituelle que ſavante, qui, ſans ſe mettre en peine d'être exacte dans ſes expreſſions, n'avoit penſé qu'à donner un libre eſſor aux mouvemens de ſon imagination. Cet Ouvrage fit une grande fortune auprès des Da-

mes ; elles décidèrent qu'il méritoit d'être rendu public : il fut imprimé à Lyon en 1688. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que cet Ouvrage & celui qui eſt intitulé *Moien court* &c. furent approuvés par des Cenſeurs ordinaires, qui aſſuroient n'y avoir rien trouvé de repréhenſible.

III.

X. L'Abbé de Fenélon inſtruit par Madame Guion.

Madame Guion fit alors connoiſſance avec M. l'Abbé de Fénelon, depuis Archevêque de Cambrai. Il avoit deja paru pluſieurs fois dans la Chaire avec ſuccès ; & l'onction dont ſes diſcours étoient remplis, faiſoit croire qu'il étoit fort avancé dans ce que les Spirituels nomment les voies intérieures. C'étoit un vif attrait pour Madame Guion ; elle chercha à le connoître ; la Ducheſſe de Béthune, à qui elle en parla, lui en facilita les moyens. Ils ſe virent à Bennes, près de S. Cyr, Terre appartenante à Madame de Béthune. Pour leur donner occaſion de parler plus librement de dévotion, on les renvoia enſemble de Bennes à Paris dans le même caroſſe, avec une Demoiſelle de la Dame. Pendant tout le voiage Madame Guion s'appliqu'a à lui expliquer tous les principes de ſa doctrine, & lui demandant s'il comprenoit ce qu'elle lui diſoit, & ſi cela entroit dans ſa tête : *Cela y entre*, répondit l'Abbé, *par la porte cochere.* Depuis ce tems-là, ils furent intimes amis. Ils ſe convinrent parfaitement : l'attachement à la nouvelle ſpiritualité qui étoit le goût dominant de l'un & de l'autre, produiſit entre eux une liaiſon fort étroite.

Cependant le bruit commençoit à ſe répandre que Madame Guion, par ſes diſcours, par les Livres & les conférences de piété qu'elle tenoit chez différentes perſonnes, étoit devenue extrêmement ſuſpecte. Ses amis en furent allarmés. On lui conſeilla, pour lever toute ſuſpicion, de remettre tous ſes Ecrits, tant imprimés que manuſcrits, entre les mains de M. Boſſuet. Elle y conſentit avec d'autant plus de plaiſir, que ſe flattant de n'avoir aucune erreur à ſe reprocher, elle ne pouvoit s'en rapporter à perſonne qui fût plus en état de la juſtifier que ce ſavant Evêque. Elle prit le parti de ſe retirer à la campagne, pour laiſſer diſſiper les différens bruits qui couroient ſur ſon compte, & en partant elle écrivit à M. Boſſuet une Lettre dans laquelle on voit par-tout une grande apparence d'humilité & de ſoumiſſion. Elle offroit de ſe condamner elle-même hautement, ſi le Prélat trouvoit dans ſa doctrine quelque choſe de répréhenſible.

XI. Madame Guion fait ſemblant de ſe ſoumettre au jugement de M. Boſſuet.

M. Boſſuet emporta à Meaux les Ouvrages de Madame Guion. Il jetta d'abord les yeux ſur un manuſcrit qui contenoit la vie de cette Dame, écrite par elle-même. Cet Ecrit renfermoit des choſes très-ſingulieres. Elle ſe croioit pleine de grace, & cette plénitude étoit quelquefois ſurabondante au point de l'incommoder. Elle décrit elle-même ce qui lui arriva un jour étant en compagnie: *Je mourrois*, dit-elle, *de plénitude, & cela ſurpaſſoit mes forces au point de me faire crever.* Une Ducheſſe qui étoit préſente prit la peine de la déclarer; mais cela ne put ſe faire ſi promptement que le corps ne ſe briſât des deux côtés. Cette Grace, quoiqu'extravaſée,

XII. M. Boſſuet examine les ouvrages de Madame Guion. Il eſt etonné de tout ce qu'il y voit.

pour ainſi dire, ne ſe perdoit point ; les aſſiſtans y participoient, non pas également, car il y avoit des privilégiés dans ces diſtributions. Elle raconte au même endroit que dans la compagnie il n'y eut que deux perſonnes qui y participerent, ſans compter ſon Confeſſeur qui en eut ſa part.

Des ſingularités de cette eſpéce engagerent M. de Meaux à donner une attention particuliere à tout ce qu'elle raconte d'elle-même dans l'hiſtoire de ſa vie & dans ſes autres Ouvrages. De retour à Paris il eut pluſieurs conférences avec elle, tant ſur ſa conduite que ſur ſa doctrine, & ils ſortirent toujours aſſez mécontens l'un de l'autre. Outre les conférences particulieres, cette Dame écrivit auſſi pluſieurs Lettres à M. de Meaux, toutes remplies des idées des ſpirituels contemplatifs. Elle chériſſoit leur indolente *Quiétude*, & elle avouoit à ce Prélat qu'elle s'étoit ſi bien accoûtumée à ſupprimer tous les actes des vertus, qu'elle ſe ſentoit parvenue à l'impuiſſance totale de ne rien demander à Dieu. Cependant elle finiſſoit toujours ſes Lettres par proteſter qu'elle s'en rapportoit ſur toutes choſes à ce Prélat. Elle lui en écrivit une entre autres ſur la fin de Février 1694, qui étoit pleine d'enthouſiaſme, & dans laquelle, après avoir ſoutenu pendant quelque tems le ton de Prophéteſſe, elle finit en lui diſant : *J'ai cette confiance en la bonté de Dieu, que ſi c'eſt lui qui me fait vous écrire, il mettra dans votre cœur les diſpoſitions néceſſaires pour connoître & goûter le motif qui me fait agir ; ſinon elle ſervira du moins à me faire comprendre mes égaremens, à exercer votre charité, & à vous faire voir ma con-*

fiance. Cette Lettre fut remiſe à M. de Meaux par M. le Duc de Chevreuſe. Le Prélat y répondit le 4 Mars ſuivant par une Lettre très-ſolide & très-importante.

IV.

XIII. commiſſaires nommés pour examiner les ſentimens de Madame Guion.

Madame Guion frappée des inſtructions de M. de Meaux, prit encore une fois le parti de la retraite. Elle inſtruiſit le Prélat de ſes diſpoſitions, & témoigna la ſoumiſſion la plus parfaite : elle s'engagea à garder un ſilence profond, juſqu'à ce qu'on eût porté un jugement définitif ſur ſa doctrine. Elle fut cependant bien-tôt obligée d'interrompre ce ſilence à l'occaſion des bruits déſavantageux qui ſe répandirent alors ſur ſa conduite. Juſques-là on n'avoit encore murmuré que ſur ſa doctrine ; mais depuis quelque tems on commençoit à l'attaquer du côté des mœurs. La peine qu'elle en conçut la porta à écrire à Madame de Maintenon, pour la ſupplier de demander au Roi des Commiſſaires qui examinaſſent d'abord ſa conduite, afin que ſans prévention on pût procéder à l'examen de ſa doctrine. Madame de Maintenon lui fit dire que ne la croiant point ſuſpecte du côté des mœurs, il ſeroit inutile de nommer des Commiſſaires à cet effet, mais qu'on lui en accorderoit volontiers pour l'examen de ſes ſentimens. Il y en eut trois denommés, M. Boſſuet Evêque de Meaux, M. de Noailles alors Evêque de Châlons (depuis Archevêque de Paris, & Cardinal) & M. Trouſon Supérieur général de la Congrégation de S. Sulpice. M. l'Abbé de Fénelon y fut invité dans la ſuite. On fut obligé de

tenir les Conférences à Iſſi, Maiſon de campagne du Séminaire de S. Sulpice, où M. Tronſon étoit retenu à cauſe de ſes infirmités. Comme l'Archevêque de Paris n'étoit point invité, & que cependant les Conférences devoient ſe tenir dans ſon Diocèſe, on convint de garder un profond ſecret ſur ces Aſſemblées.

XIV. M. de Harlai Archevequê de Paris condamne les Ecrits Madame de Guion. Malignité de ce Prélat contre MM. de Noailles & Boſſuet

Mais ce ſecret fut bientôt éventé: le Curé de S. Jacques du Haut-pas informa M. de Harlai de ce qui ſe paſſoit. Le Prélat prit le parti de prévenir le jugement des Commiſſaires; il envoiat chercher M. Pirot Docteur de Sorbonne, qui avoit depuis quelques-tems travaillé à une Cenſure des Livres des nouveaux Myſtiques. M. de Harlai inſera cette Cenſure dans une Ordonnance qui parut le 13. Octobre 1694. On y condamne l'*Analyſe de l'Oraiſon*; le *Moien court* & l'*Interprétation du Cantique des Cantiques*. Quelque-tems après M. de Harlai alla à Verſailles, & inſinua adroitement au Roi, que les Evêques de Meaux & de Châlons tenoient des conventicules à Iſſi; que Sa Majeſté ne devoit point ſouffrir ces Aſſemblées ſecrettes, où on pouvoit ſe donner la liberté de machiner quelque choſe contre ſes intérêts. Je connois ces Prélats, répondit le Roi; ils n'entreprendront rien contre mon ſervice. Il eſt certain que M. de Harlai n'aimoit point M. Boſſuet dont il ne pouvoit ſouffrir la réputation; & qu'il n'avoit nulle eſtime pour M. de Noailles Evêque de Châlons, dont il mépriſoit la régularité & la modeſtie. Il croioit avoir trouvé l'occaſion de perdre ces Prélats dans l'eſprit du Roi; mais ſa malignité fut ſans effet. Au commencement de 1695 Madame

Guion ſe retira à la Viſitation de Sainte Marie de Meaux. L'amertume de la ſituation fut un peu adoucie par la nouvelle qu'elle reçut de la promotion de M. l'Abbé de Fénelon à l'Archevêque de Cambrai. Il fut nommé au commencement de Février 1695.

XV. Articles dreſſés à Iſſi. Ordonnance de M. de Meaux.

Les Commiſſaires continuoient toujours leurs Conférences à Iſſi. Après un long examen, on dreſſa trente-quatre Articles, qui formerent comme un corps de doctrine concernant la Théologie Myſtique. Ils furent ſignés à Iſſi le 10 Mars 1695. M. de Meaux n'avoit d'abord dreſſé que trente Articles : mais M. l'Abbé de Fénelon demanda que l'on en ajoutât trois autres, de peur qu'en combattant l'erreur de la nouvelle ſpiritualité, on ne parût donner atteinte à la doctrine des vrais Myſtiques : le trente-quatriéme Article fut ajouté le jour même de la ſignature par un excès de condeſcendance. Les Conférences ainſi terminées, M. Boſſuet retourna à Meaux. Il y vit Madame Guion, qui ſouſcrivit volontiers aux déciſions des Evêques. Peu après ce Prélat fit publier une Ordonnance ſur les Etats d'Oraiſon, qui fut ſuivie d'une Inſtruction très-ample ſur le même ſujet. L'Ordonnance eſt du 16 Août 1695. M. de Meaux commence par rapporter ſommairement les meſures que l'on avoit priſes à Rome pour couper racine à la Secte de Molinos. Il donne enſuite un précis des démarches qu'on avoit commencé de faire en France pour arrêter les progrès du Quiétiſme, qui avoit paru vouloir s'y introduire. Et après avoir propoſé aux Fidéles de ſon Diocèſe les Articles convenus à Iſſi, comme un corps de doctrine capable de les précautionner contre

la Théologie des nouveaux Myſtiques, il promet en finiſſant de leur donner ſur ces mêmes Articles une Inſtruction très-étendue, qui contiendra les principes ſolides de l'Oraiſon Chrétienne. Cet Ouvrage ne parut que deux ans après en 1697.

V.

XVI. Inſtruction où M. Boſſuet approfondit la matiere du Quétiſme.

On voit par la préface, qu'il devoit être d'une étendue conſidérable. Le deſſein du Prélat étoit de diviſer ſon Ouvrage en cinq Traités. Dans le premier, le ſeul que nous aïons, l'Auteur fait connoître la dangereuſe Théologie des nouveaux Myſtiques, & en quoi elle a été cenſurée. Dans le ſecond, il devoit expoſer les principes ordinaires de la véritable Oraiſon Chrétienne, & développer dans le troiſiéme ce que l'on doit penſer des Oraiſons particulieres dont Dieu favoriſe quelquefois ſes ſerviteurs. Son deſſein étoit de traiter dans le quatriéme ce qui regarde les épreuves par leſquelles Dieu fait paſſer certaines ames privilégiées, & comment ces ames doivent ſe conduire dans ces épreuves. Enfin il promettoit d'expliquer dans le cinquiéme les ſentimens des ſaints Docteurs ſur ces différens points, & de démêler les vrais ſens des expreſſions dont les nouveaux Myſtiques ont abuſé.

Nous n'avons, comme nous venons de le dire, que le premier de ces Traités, dans lequel, ſelon que le titre l'annonce, le Prélat nous montre le vrai & le faux des divers états d'Oraiſon. Ce Traité eſt diviſé en dix Livres. Dans le premier M. de Meaux expoſe l'erreur fondamentale des nouveaux Quiétiſ-

tes, qui conſiſte dans un acte continu & univerſel ; c'eſt-à-dire, que ſelon eux, lorſqu'on s'eſt une fois donné à Dieu, l'acte en ſubſiſte toujours, s'il n'eſt révoqué, & qu'il n'eſt nullement néceſſaire de le réitérer. Selon cette doctrine nouvelle, un nouveau Contemplatif ſupprime beaucoup d'actes qui ſont néanmoins eſſentiels à la piété, & expreſſément commandés de Dieu ; par exemple, les actes de foi explicite contenus dans le Symbole des Apôtres ; toutes les demandes & même l'Oraiſon Dominicale, les réflexions, les actions de graces & les autres Actes de cette nature, qu'on trouve commancés dans l'Ecriture & dans les meilleurs Ouvrages de piété & pratiqués par tous les Saints : agir autrement, c'eſt être intéreſſé, mercenaire, & peu digne de la ſublime perfection. Telles ſont les erreurs fondamentales des nouveaux Quiétiſtes, & ce ſont ces erreurs que M. de Meaux ſuit pied à pied dans ſon Ouvrage ; il les développe & les refute avec ſa ſolidité ordinaire.

Envain les Quiétiſtes lui oppoſent que Dieu aiant tout réglé par ſes décrets, a donné un ordre immuable à toutes choſes, & qu'en lui faiſant des demandes, ce ſeroit s'expoſer à vouloir autre choſe que ce que Dieu veut de toute éternité. M. Boſſuet réſous cette difficulté dans le IV. livre, où il examine & diſcute à fond en quoi conſiſte la conformité d'un Chrétien à la volonté de Dieu. (Les Quiétiſtes confondent la volonté de Dieu conſidérée comme cauſe des événemens, avec la volonté de Dieu conſidérée comme loi : c'eſt en ce dernier ſens que la volonté de Dieu eſt la régle de nos actions.

C'eſt-là une des plus dangereuſes mépriſes des Quiétiſtes.) La néceſſité de la priere, des actions de grace & des actes réfléchis qui doivent accompagner l'Oraiſon, fait la matiere du V Livre ; les erreurs des nouveaux Myſtiques y ſont détaillées & combattues. M. Boſſuet prouve dans le ſixiéme combien ces orgueilleuſes nouveautés ſont contraires à la Tradition conſtante de l'égliſe. Les prieres de cette Mere des Fidéles ont trois objets principaux : la rémiſſion des péchés, la grace de n'en plus commettre, & l'augmentation de la juſtice ; & ces trois fins particulieres, dit M. de Meaux, ſe terminent à la grande fin à laquelle toutes les autres ſont ſubordonnées, qui eſt l'accompliſſement des promeſſes dans la vie future. Cette doctrine eſt prouvée par les Peres, les Conciles, les Théologiens ; & l'on fait voir que les anciens Myſtiques ont tous penſé de même. Dans le ſeptiéme Livre il s'agit de l'Oraiſon que l'on appelle paſſive, & à laquelle on donne encore bien d'autres noms. L'Auteur emploie le huitiéme & le neuviéme Livres à répondre aux paſſages que le Quiétiſme emprunte de la doctrine de S. François de Sales. Enfin, dans le dixiéme Livre, M. Boſſuet démontre que les nouveaux Quiétiſtes renouvellent les erreurs des Beguards condamnées au Concile de Vienne. Il eſt vrai qu'ils n'adoptent point dans les termes les propoſitions avancées par ces Illuminés ; mais il fait voir qu'en ſuivant leurs principes, la doctrine eſt preſque la même.

XVII. Ecrits de M. de Fenelon

Auſſi-tôt que ce grand Ouvrage fut achevé, M. Boſſuet en envoia un exemplaire au Pape avec une Lettre dattée du 17 Mars 1697,

à laquelle le Pape répondit par un Bref du 6 Mai ſuivant. Quelques mois avant que M. de Meaux eut publié ſon Inſtruction, M. de Fénelon Archevêque de Cambrai fit paroître (en 1697) ſon Livre intitulé : *Explication des maximes des Saints ſur la vie intérieure.* Cet Ouvrage fut regardé comme une eſpéce d'Apologie des ſentimens les plus ſpirituels des nouveaux Myſtiques, & il alluma dans l'Egliſe de France une nouvelle guerre qui eut de longues ſuites, & qui fit naître de part & d'autre un grand nombre d'Ecrits. M. de Cambrai prévit la diviſion, & parut vouloir aller au-devant, en publiant une longue Inſtruction Paſtorale pour éclaircir la doctrine de ſon Livre, & ſe concilier les eſprits : mais au lieu de l'effet qu'il en attendoit, il augmenta le ſoulevement & donna de nouvelles priſes ſur lui.

devenu Archevêque de Cambrai.

Il parut d'abord de la part de M. Boſſuet un Recueil intitulé : *Divers Ecrits ou Mémoires concernant le Livre de l'explication des Maximes.* L'Avertiſſement qui précéde ce Recueil, eſt lui-même un Ouvrage très-ſolide contre les ſentimens de M. de Cambrai. M. de Meaux y réduit toute la matiere du Livre de ce Prélat à quatre queſtions principales. Il demande 1°. S'il eſt permis de ſe livrer au déſeſpoir & de faire le ſacrifice de ſon ſalut éternel. 2°. S'il eſt permis en général, & s'il eſt même poſſible, non-ſeulement d'avoir un amour d'où l'on détache le motif du ſalut & le déſir de ſa propre béatitude, mais encore ſi l'on peut regarder cet amour comme le ſeul parfait & le ſeul qui ſoit pur. 3°. S'il eſt permis d'établir un certain état où l'on ſoit preſque toujours guidé par inſtinct en éloi-

XVIII. M. Boſſuet attaque l'erreur par de nouveaux Ouvrages.

gnant tous les actes qu'on appelle de propre induſtrie & de propre effort. 4. S'il faut admettre un état de contemplation, d'où les attributs abſolus & rélatifs, d'où les perſonnes divines, d'où Jeſus-Chriſt même préſent par la foi ſe trouvent exclus. Voilà les quatre erreurs principales que M. de Meaux releve dans le livre des *Maximes*, & qu'il réfute avec force.

Après cet Avertiſſement, ſuivent les *Divers Ecrits* qui forment cinq Lettres ou Mémoires. Dans le premier, M. de Meaux donne un abrégé des principales erreurs qu'il avoit trouvées dans le livre des *Maximes*, & il fait voir la néceſſité où étoient les Evêques d'élever leurs voix dans cette occaſion. Il parle auſſi avec force contre l'abus des Explications, en montrant combien M. de Cambrai avoit tort de vouloir juſtifier ſon Livre par des Commentaires que le texte démentoit. On croira, dit M. Boſſuet, que la Religion n'a rien de fixe dans ſes expreſſions: qu'en tout cas ſes expreſſions & tout le langage Théologique n'eſt qu'un jargon: que l'on peut dire tout ce que l'on veut; & que tout eſt bon ou mauvais *ad arbitrium*. L'Auteur (M. de Fénelon) ne doit donc point, ajoute M. de Meaux, imputer à défaut de charité dans ſes amis & dans ſes confreres, ſi, dans la néceſſité où il les a mis de s'expliquer ſur ſon Livre, ils refuſent de *conſentir à une interprétation* ſur cela ſeul qu'elle ne convient pas avec le texte. „ Dans le ſecond Ecrit, M. Boſſuet répond à trois Lettres que M. de Cambrai avoit répandues dans le Public. Le troiſiéme Ecrit eſt emploié à expliquer différens paſſages de S. François de Sales

que M. de Cambrai citoit pour juſtifier ſa doctrine. Dans le quatriéme, M. Boſſuet donne la véritable intelligence des paſſages de l'Ecriture que M. de Fénelon alléguoit en ſa faveur. Ce quatriéme Ecrit eſt diviſé en deux parties. Dans la premiere, on démontre que le motif de la récompenſe eſt établi par l'Ecriture & par une Tradition conſtante ; & dans la ſeconde, que les paſſages de l'Ecriture allégués pour le ſentiment contraire, ſont un abus manifeſte de la parole de Dieu. Enfin dans le cinquiéme Ecrit, M. de Meaux donne des principes pour l'intelligence des Peres, des Scolaſtiques & des Spirituels ; & il s'en ſert pour prouver que la diſtinction des différens états des Juſtes, qui fait le fondement du Livre de M. de Cambrai, quoique ſpécieuſe d'abord, contenoit néanmoins une illuſion manifeſte.

VI.

XIX. M. de Cambrai publie ſon livre des *Maximes des Saints.*

Cependant Madame Guion qui s'ennuioit du ſéjour de Meaux, demanda permiſſion d'en ſortir ſous différens prétextes. Elle vint à Paris où elle fut arrêtée ſur la fin de 1695. Elle fut d'abord conduite à Vincennes, de-là aux Filles de S. Thomas, & enfin à la Baſtille. Ce fut pendant ſa détention que ſe paſſa la grande diſpute entre M. de Meaux & M. l'Archevêque de Cambrai, dont cette Dame fut l'occaſion. M. Boſſuet étant près de donner la grande Inſtruction qu'il avoit promiſe dans ſon Ordonnance ſur les *Etats d'Oraiſon*, propoſa à M. de Cambrai de la lire, & d'y donner ſon approbation. Le Prélat le refuſa, en faiſant dire à M. de Meaux que

la perſonne de Madame Guion étant attaquée dans cet Ouvrage, il ne pouvoit point y ſouſcrire. Ce refus fit un mauvais effet ; on ſoupçonna l'Archevêque d'avoir des ſentimens peu éloignés de ceux de cette Dame. Pour détruire ces ſoupçons, M. de Cambrai publia, comme nous l'avons dit plus haut, ſon livre de l'*Explication des Maximes des Saints*, dans lequel il entreprit d'expliquer à fond le ſyſtême de la vraie ſpiritualité, & des voies intérieures : cet Ouvrage parut au mois de Février 1697 avec des approbations pleines d'éloges. A entendre M. de Cambrai, il n'avoit d'autre deſſein que d'expliquer les expreſſions forcées de la plûpart des Spirituels Contemplatifs, de les tempérer par de ſaines interprétations, de ſéparer la véritable ſpiritualité de l'illuſion, en un mot d'établir un point fixe, qui diſtinguât les expreſſions de la dévotion tendre & affectueuſe, d'avec le ridicule langage du Fanatiſme.

XX. Troubles que cauſe ce livre M. de Cambrai demande à être jugé à Rome.

Cet Ouvrage fit beaucoup d'éclat. Comme il traitoit une matiere qui faiſoit alors le ſujet des converſations & des diſputes, & que d'ailleurs on avoit remarqué la difficulté que l'Auteur avoit formée dans le tems de la ſignature des trente-quatre Articles, ſon Livre fut examiné ſérieuſement. On y trouva un grand nombre de propoſitions qui manquoient d'exactitude, & qui paroiſſoient favoriſer les erreurs des Contemplatifs modernes. M. de Fénelon voulut juſtifier ſes expreſſions ; M. Boſſuet de ſon côté travailla avec vigueur à en démontrer le danger. Pour concilier les eſprits qui commençoient à s'échauffer de part & d'autre, après avoir propoſé differens moiens d'ac-

commodement, on convint de décider cette diſpute dans des conférences particulieres ; mais M. de Fénelon voiant qu'on ne vouloit pas l'obliger ſeulement à condamner les Ouvrages de Madame Guion, à quoi il conſentoit, mais qu'on exigeoit qu'il condamnât de plus l'Auteur de ces Ouvrages, demanda au Roi la permiſſion de porter cette affaire à Rome, & d'y aller lui-même pour en preſſer la déciſion. Le Roi lui permit de s'adreſſer au Pape, mais il lui ordonna de reſter en France. Peu de tems après, Sa Majeſté chargea le Duc de Beauvilliers, ami particulier de M. de Cambrai, de dire de ſa part à ce Prélat de ſe rétirer dans ſon Diocèſe, & d'y reſter juſqu'à nouvel ordre. M. de Meaux de ſon côté envoia à Rome M. l'Abbé Boſſuet avec un Théologien, pour ſuivre cette affaire. La diſcuſſion en étant fort longue, laiſſa à M. de Fénelon tout le tems de compoſer & de publier un grand nombre d'Ecrits.

XXI. Le livre de M de Cambrai examiné & condamné à Rome.

Le Pape nomma des Conſulteurs qui devoient tenir leurs Aſſemblées chez le Maître du ſacré Palais. Il y eut partage entr'eux, & ils tinrent douze Congrégations ſans pouvoir ſe concilier. Le Pape nomma une Congrégation de Cardinaux qui tinrent leurs Aſſemblées à la Minerve. Ceux-ci eurent enſemble vingt-une Conférences, & ne déciderent rien. D'autres leur ſuccéderent qui tinrent enſemble cinquante-deux Congrégations. Lorſqu'on fut convenu des propoſitions cenſurables, il fallut encore prendre un parti ſur la maniere dont on procéderoit dans la Cenſure. On tint à ce ſujet trente-ſept Congrégations, ſans compter preſque autant d'Aſſemblées particulieres. Enfin le

Livre de M. de Cambrai fut condamné par un Bref du Pape du 12 Mars 1699.

VII.

XXII. On donne une idée des Ecrits de M. Boſſuet contre ceux de M. de Cambrai.

Dans le tems que l'on achevoit l'impreſſion du cinquiéme Ecrit de M. de Meaux, dont nous avons parlé plus haut, M. de Cambrai fit paroître ſon *Inſtruction Paſtorale*. M. Boſſuet la lut ; & aiant trouvé que cette piéce qui paroiſſoit d'abord ne devoir être qu'une explication du Livre des *Maximes*, n'étoit appuiée que ſur des principes qui avoient eux-mêmes beſoin d'explication, il entreprit d'y répondre par un Ouvrage aſſez conſidérable qu'il intitula : *Préface ſur l'Inſtruction Paſtorale de M. de Cambrai*. Deux queſtions principales font le partage de cette Préface. Dans la premiere partie, il s'agit de ſavoir ſi l'explication propoſée dans l'Inſtruction Paſtorale juſtifie le Livre des *Maximes*. Dans la ſeconde, ſi l'Inſtruction Paſtorale elle-même eſt exempte d'erreurs. En terminant cet écrit, M. de Meaux prouve que tous les éclairciſſemens que l'Auteur a prétendu donner pour appuier ſes ſentimens, ne partent que d'une Théologie audacieuſe, ſans principes, ſans autorité, ſans utilité, qui d'abord éblouit par des paroles ſpécieuſes, mais qui examinée à fond, met dans un péril évident la ſimplicité de la Foi.

M. de Cambrai, dans l'Avertiſſement qui ſert de Préface à ſon Livre des Maximes des Saints, avoit déclaré qu'il ne prétendoit qu'expliquer la doctrine contenue dans les trente-quatre Articles qu'il avoit ſignés avec

MM. de Paris, de Meaux & de Chartres; mais cette explication étant contraire à la doctrine même des Articles, lorſque cette affaire fut portée à Rome, M. de Meaux repréſenta fortement à ces Prélats qu'ils ne pouvoient ſe diſpenſer de déſavouer publiquement le Livre des *Maximes*. Ce parti paroiſſoit indiſpenſable; MM. de Paris & de Chartres ne jugerent cependant pas à propos de le prendre d'abord. Ils eſpéroient ramener M. de Cambrai à la vérité, en uſant de tous les ménagemens poſſibles. Ils lui firent propoſer d'accepter des conférences; mais M. de Fénelon réfuſa ce parti. M. de Meaux écrivit ſans ſe nommer une Lettre qui paroiſſoit devoir faire impreſſion ſur M. de Cambrai. Mais quand on vit que tous les ménagemens étoient inutiles, les Evêques ſe déterminerent à donner leur Déclaration; elle fut ſignée à Paris le 6 Août 1697. Les Prélats y déſavouent hautement la doctrine que M. de Fénelon avoit paru leur imputer dans ſon Avertiſſement ſur le livre des Maximes des Saints.

Cette Déclaration qui étoit l'Ouvrage de M. Boſſuet, ne parut point ſuffiſante à ce Prélat pour donner une idée complette de la doctrine de M. de Cambrai, & il en compoſa un autre qu'il intitula: *Summa Doctrinæ*, &c. *Sommaire de la Doctrine de M. de Cambrai.* Il y fait voir ce qu'il falloit penſer des Commentaires que M. de Fénelon faiſoit ſur ſon livre des Maximes des Saints; & ce que M. de Meaux dit à ce ſujet, fait voir combien il ſentoit les inconvéniens de la pernicieuſe méthode des Explications. « Pour montrer, dit-il, que les explications que

nous avons vûes ne ſont aucunement recevables, je n'en veux d'autre raiſon ſinon que peu ſaines en elles-mêmes, elles ont encore le malheur *de ne pas s'accorder avec la doctrine du Livre.* En effet, ſi ſous couleur d'explication, on compoſe un nouveau livre différent du premier, le premier n'en eſt pas pour cela plus ſain & plus entier : & ſi des choſes évidentes ſont détournées en un ſens oppoſé, ſi l'on dit blanc pour noir, & amer pour doux; ce ne ſera pas une explication, mais une illuſion. Auſſi ne liſons-nous aucune exemple d'une pareille connivence, qui ait été approuvée ni par le Saint-Siége, ni par les Conciles, ni par des Evêques, ni par aucune Aſſemblée Eccléſiaſtique ; (M. Boſſuet écrivoit cela en 1698 ;) & ce ſeroit une choſe d'une dangereuſe conſéquence de laiſſer en honneur un Livre (on pourroit dire la même choſe d'un Decret) plein d'erreurs manifeſtes, ſous prétexte de l'expliquer.... Ce ſeroit, continue M. de Meaux, approuver l'erreur, impoſer à la foi publique, & faire enfin qu'il n'y ait plus rien de certain dans la Théologie, mais qu'il ſoit permis à un chacun de tout hazarder impunément; parce qu'on en ſera quitte en éludant tout par de petites diſtinctions : on oſera tout, quand on verra chercher des excuſes à des choſes qui devoient être condamnées ouvertement. Auſſi par des tels diſcours rien n'eſt-il en ſûreté, *ni la Foi, ni la Théologie, ni le peuple fidéle, ni les Auteurs mêmes.* La Foi ni la Théologie n'y ſont point, puiſque la doctrine devient incertaine & douteuſe, & *qu'on en peut changer*, s'il eſt permis de le dire, *comme on change de chauſſure ;* le peuple n'y eſt pas

davantage, qui, flottant entre le *Livre* & l'*Explïcation*, avalera le venin & laiſſera le *contre-poiſon.* „

M. de Maux expoſe auſſi dans le *Sommaire de la Doctrine*, &c. les dangereuſes conſéquences qui ſuivent naturellement des principes établis dans le livre de M. de Fénelon, & qui, ſelon lui, tendent tous au pur fanatiſme & au renouvellement des erreurs de Molinos. Il y explique les ſentimens de la ſaine Théologie ſur la chatité, & il prouve tout ce qu'il avance par l'Ecriture, les Peres & les Théologiens. M. de Fénelon qui prétendoit qu'on l'avoit mal entendu, écrivit à M. de Meaux pour s'expliquer, & répondre en même-tems à la Déclaration des Evêques, & au *Summa Doctrinæ*. Cette réponſe conſiſte en quatre Lettres adreſſées à M. Boſſuet; à qui il ſe plaint de la conduite que l'on tenoit à ſon égard. M. de Meaux fit à ces quatre Lettres une ample réplique, où il prouve à M. de Fénelon que ſes nouveaux Ecrits le mettoient en contradiction avec lui-même, ſans l'excuſer ſur ſes erreurs. A l'égard des procédés, M. Boſſuet juſtifie la conduite qu'il a tenue dans toute cette affaire, & démontre qu'il ne s'eſt jamais écarté des régles de la bienſéance, qu'il n'a jamais manqué aux égards qu'il devoit à ſa perſonne; que de reſte il lui étoit impoſſible de ne pas s'élever avec vigueur contre un dogme naiſſant, qui devenoit d'autant plus dangereux, qu'il étoit propoſé avec plus d'art & de ménagemens.

Et afin de convaincre toute l'Egliſe de l'injuſtice des plaintes que M. de Cambrai ne ceſſoit de faire contre la maniere dont ſon

illuſtre adverſaire s'étoit conduit à ſon égard dans cette diſpute, il fit ſuivre de près la *Réligion ſur le Quiétiſme*, où il donne un détail exact & circonſtancié de tout ce qui s'étoit paſſé entre M. de Cambrai & lui, depuis le commencement de cette affaire, juſqu'au tems qu'elle avoit été portée à Rome. M. de Cambrai répondit, & M. de Meaux répliqua par un Ouvrage intitulé : *Remarques ſur la réponſe à la rélation* ſur le Quiétiſme. M. Boſſuet ſuit la réponſe pied à pied, & il détruit chaque article avec toute la force & la ſolidité qu'on remarque dans ſes autres Ecrits. Tous les Ouvrages de M. Boſſuet ſur le Quiétiſme, dont nous avons parlé juſqu'ici, ſe trouvent dans le ſixiéme vol. de ſes Œuvres.

XXIII. Ouvrages Latins de M. Boſſuet contre le Quiétiſme : *Myſtici in tuto, Schola in tuto, Quietiſmus redivivus.*

Le ſeptiéme commence par trois Traités Latins, ſavoir ; *Miſtici in tuto*, *Schola in tuto*, & *Quiétiſmus redivivus*. Voici ce qui donna lieu à ces Ecrits. Un anonyme dans une Lettre donnée ſous le nom d'un Théologien de Louvain à un Docteur de Sorbonne, venoit d'accuſer publiquement M. de Meaux de regarder tous les Myſtiques en général comme des viſionnaires, uniquement guidés par la chaleur de leur imagination. Il ajoutoit à ce reproche, que la doctrine de ce Prélat renverſoit les ſentimens des Théologiens de l'Ecole ſur la charité, & ſur l'amour pur & déſintéreſſé, & qu'il n'épargnoit ni démarches ni ſubtilités pour établir ſa maniere de penſer ſur les ruines de la véritable ſpiritualité & de la Théologie myſtique. Plus ces reproches étoient graves, plus M. Boſſuet s'applique à en démontrer le peu de fondement, & à prouver l'équité de ſes démarches & la vérité de ſes ſentimens. Il fit donc voir

dans le premier Traité, que ce qu'il avoit dit depuis le commencement de la diſpute, n'attaquoit que les nouveaux Myſtiques, qui, loin de marcher ſur les traces des véritables Spirituels, les contrediſoient manifeſtement, & abuſoient de quelques-unes de leurs expreſſions pour donner un libre cours à leurs erreurs. C'eſt ce qu'il prouve par Sainte Thérèſe, S. Jean de la Croix, S. François de Sales, Gerſon & pluſieurs autres qu'on avoit allégués en faveur de la nouvelle doctrine.

A l'égard des ſentimens de l'Ecole, que l'on prétendoit être contraire à la doctrine de M. de Meaux, on voit dans le *Schola in tuto* que tous les Théologiens, en commençant par les ſaints Docteurs, étoient oppoſés à M. de Cambrai. M. Boſſuet cite à ce ſujet des paſſages formels de S. Auguſtin, de S. Thomas, de Scot, de S. Bonaventure, de S. Bernard, &c. qui tous parlent comme M. de Meaux ſur l'Eſpérance & la Charité; aucun d'eux n'exclud de l'Amour pur le motif de la récompenſe; & ils penſent comme lui, que, quoique Moïſe, David & S. Paul déſiraſſent ardemment la béatitude, ils avoient néanmoins un amour pur & déſintéreſſé. Dans le troiſiéme Traité intitulé. *Quietiſmus redivivus*, M. Boſſuet entreprend de prouver que les nouveaux Myſtiques veulent faire revivre la doctrine de Molinos ſi ſolemnellement condamnée. Pour le montrer, il fait l'extrait de pluſieurs endroits du livre de Molinos, avec leſquels il met en parallele diverſes propoſitions tirées des Ouvrages de Madame Guion, qui toutes n'annoncent qu'un même dogme que le livre des Maximes des Saints ſemble autoriſer, & qui loin

d'être retracté dans l'Inſtruction Paſtorale de M. de Cambrai, y prend encore de nouvelles couleurs. Ce dernier Traité eſt ſuivi de quelques Ecrits, où M. Boſſuet répond à de nouvelles chicanes & de nouvelles ſubtilités de M. de Cambrai.

A l'égard des Lettres écrites par cet Archevêque ſur la Cenſure de ſon Livre par les Docteurs de Paris, M. Boſſuet y répond en aſſurant qu'il n'a eu aucune part à cette Cenſure, & que mal-à-propos M. de Cambrai veut la mettre ſur ſon compte. Au reſte, M. de Meaux fait voir qu'il n'eſt pas étonnant que la Faculté de Paris ſe ſoit déterminée d'elle-même à cenſurer un Ouvrage, que l'on faiſoit paſſer à Rome pour en être approuvé, lors même que le Saint-Siége en méditoit la condamnation; & que d'ailleurs il étoit du devoir des Docteurs de s'élever contre une nouvelle ſpiritualité qui répandoit par-tout ſes illuſions. La condamnation de Rome dont M. Boſſuet parloit, parut preſque en-même-tems que ces derniers Ecrits du Prélat.

VIII.

XXIV. Extrait de la Rélation ſur le Quiétiſme compoſée par M. Boſſuet.

Voici quelques endroits de la *Rélation* ſur le Quiétiſme, donnée par M. Boſſuet à l'occaſion des plaintes ſi mal fondées que M. de Fénelon ne ceſſoit de faire. « Il voudroit, dit M. de Meaux en parlant de M. de Cambrai, qu'on oubliât combien fut prompt & univerſel le ſoulevement contre ſon Livre. La Ville, la Cour, la Sorbonne, les Communautés, les ſavans, les ignorans, tous les Ordres ſans diſtinction furent indignés, &c. Ce fut alors que le cri public fit venir aux

oreilles ſacrées du Roi ce que nous avions ſi ſoigneuſement ménagé : il apprit par cent bouches, que Madame Guion avoit trouvé un défenſeur dans ſa maiſon auprès des Princes ſes enfans. Les affaires parurent enfin ſe brouiller un peu. C'eſt la conduite ordinaire de Dieu contre les erreurs. Il arrive à leur naiſſance au premier abord, une éclatante déclaration de la Foi. C'eſt comme le premier coup de l'ancienne Tradition qui repouſſe la nouveauté qu'on veut introduire : l'on voit ſuivre après comme un ſecond tems que l'on appelle de tentation ; les cabales, les factions ſe remuent ; les paſſions, les intérêts partagent le monde ; de grands Corps, de grandes Puiſſances s'émeuvent ; l'éloquence ébloüit les ſimples, la dialectique leur tend des lacets ; une Métaphyſique outrée jette l'eſprit en des païs inconnus ; pluſieurs ne ſavent plus ce qu'ils croient ; & tenant tout dans l'indifférence, ſans entendre, ſans diſcerner, ils prennent parti par humeur. Voilà ces tems que j'appelle de tentation, ou, ſi l'on veut, d'obſcurciſſement. On doit atendre avec foi le dernier tems où la vérité triomphe & prend manifeſtement le deſſus.

A l'égard de M. de Cambrai, nous ne ſommes que trop juſtifiés par les faits inconteſtables de cette Rélation ; je le ſuis en particulier plus que je ne voudrois. Mais pour faire tomber tous les injuſtes reproches de ce Prélat, il falloit voir non pas ſeulement les parties du fait, mais le tout juſqu'à la ſource. C'eſt par-là, ſi je l'oſe dire, qu'il paroît que dès l'origine on a tâché de ſuivre les mouvemens de cette charité *douce, patiente, qui ne*

ſoupçonne ni ne préſume le mal. Le ſilence eſt impénétrable juſqu'à ce que M. de Cambrai ſe déclare lui-même par ſon livre ; on l'attend juſqu'à la fin, quelque dureté qu'il témoigne à refuſer toute conférence ; on ne ſe déclare qu'à l'extrêmité. Où placera-t-on cette jalouſie qu'on nous impute ſans preuve ? & s'il faut ſe juſtifier ſur une ſi baſſe paſſion, de quoi étoit-on jaloux dans le nouveau livre de cet Archevêque ? lui envioit-on l'honneur de défendre & de peindre de belles couleurs MADAME GUION & MOLINOS ? Portoit-on envie au ſtyle d'un livre ambigu, ou au crédit qu'il donnoit à ſon Auteur, dont au contraire il enſeveliſſoit toute la gloire ? J'ai honte pour les amis de M. de Cambrai qui font profeſſion de piété, & cependant qui ne laiſſent pas, ſans fondement, d'avoir répandu par-tout & juſqu'à Rome, qu'un certain intérêt m'a fait agir. Quelques fortes que ſoient les raiſons que je pourrois alléguer pour ma défenſe, Dieu ne me met point d'autre réponſe dans le cœur, ſinon que les défenſeurs de la vérité, s'ils doivent être purs de tout intérêt, ne doivent pas moins être au-deſſus de la crainte qu'on leur impute d'être intéreſſés. Au reſte je veux bien qu'on croie que l'intérêt m'a pouſſé contre ce livre, s'il n'y a rien de repréhenſible dans ſa doctrine, ni rien qui ſoit favorable à la femme dont il falloit que l'illuſion fût révélée. Dieu a voulu qu'on me mît malgré moi entre les mains les livres qui en font foi. Dieu a voulu que l'Egliſe eût dans la perſonne d'un Evêque, un témoin vivant de ce prodige de ſéduction : ce n'eſt qu'à l'extrêmité que je la découvre, quand l'erreur s'aveugle

s'aveugle elle même juſqu'au point de me forcer à déclarer tout ; quand non contente de paroître vouloir triompher, elle inſulte ; quand Dieu découvre d'ailleurs tant de choſes qu'on tenoit cachées. Je me garde bien d'imputer à M. l'Archevêque de Cambrai d'autre-deſſein que celui qui eſt découvert par des Ecrits de ſa main, par ſon livre, par ſes réponſes, & par la ſuite des faits avérés. C'en eſt aſſez & trop, d'être un protecteur ſi déclaré de celle qui prédit & qui ſe propoſe la ſéduction de tout l'Univers. Si l'on dit que c'eſt trop parler contre une femme dont l'égarement ſemble aller juſqu'à la folie, je le veux, ſi cette folie n'eſt pas un pur fanatiſme, ſi l'eſprit de ſéduction n'agit pas dans cette femme, ſi cette Priſcille n'a pas trouvé ſon Montan pour la defendre.

Si cependant les foibles ſe ſcandaliſent, ſi les libertins s'élevent ; ſi l'on dit, ſans examiner quelle eſt la ſource du mal, que les querelles des Evêques ſont implacables ; il eſt vrai, ſi on ſçait l'entendre, qu'elles le ſont en effet ſur le point de la doctrine révélée. C'eſt la preuve de la vérité de notre Religion & de la divine révélation qui nous guide, *que les queſtions ſur la Foi ſoient toujours inaccommodables. Nous pouvons tout ſouffrir ; mais nous ne pouvons ſouffrir qu'on biaiſe, pour peu que ce ſoit ſur les principes de la Religion.*

IX.

Les partiſans de M. de Cambrai ont beaucoup fait valoir la ſoumiſſion de ce Prélat, qui ſe hâta de condamner ſon livre, dès qu'il eut appris que le Pape l'avoit condamné. XXV. Mandement par lequel M. de Cam-

brai con damne ſon livre. Défaut que l'on y trouve.

Mais les perſonnes vraiment deſintéreſſées ne furent pas fort édifiées du Mandement que M. de Fenelon publia en cette occaſion. On croioit qu'il ne ſongeroit plus qu'à réparer le ſcandale qu'il avoit cauſé à l'égliſe, par une rétractation publique de ſes erreurs : mais on n'y trouva rien d'approchant ; tout y paroiſſoit ſec & plein de paroles vagues, qui pouvoient n'exprimer qu'une ſoumiſſion extérieure & forcée. Un homme, diſoit-on, qui eſt forcé de ſe ſoumettre, ne voiant plus aucun moien d'échapper, dira ſans peine tout ce qui eſt contenu dans ce Mandement. On n'y voit rien qui marque un ſincere repentir. Il adhére au Bref du Pape par déference ou par néceſſité, & non pas par perſuaſion ou par conviction. Il ſe ſoumet au jugement du Pape, comme il ſe ſoumettoit aux Articles d'Iſſi. C'eſt un homme qui croit qu'on lui a fait une injuſtice qu'il n'eſt pas en état de repouſſer, & qu'il prend réſolution de porter ſa croix en ſilence.

XXVI. Aſſemblées provinciales où l'on reçoit le Bref du Pape contre le livre de M. de Cambrai.

Cependant on avoit cherché en France les moiens de faire exécuter le Bref du Pape ſans bleſſer les uſages du Roiaume, ni les Libertés de l'égliſe Gallicane. M. de Rheims fut le premier qui propoſa au Roi les Aſſemblées Provinciales, comme la voie la plus canonique & la plus conforme à l'ancienne Tradition & aux maximes reçûes de tout tems dans l'égliſe. Ce projet fut approuvé par MM. de Paris & de Meaux, qui en montrerent l'utilité. Meſſieurs du Conſeil s'y oppoſerent, & ne pouvant détourner le Roi d'un ſi ſage deſſein, ils inſinuerent qu'il étoit néceſſaire qu'il y eût dans ces Aſſemblées un Commiſſaire de la part de Sa Majeſté ; mais

M. de Rheims envoia au Roi un Mémoire, pour prouver que Sa Majeſté ne devoit rien craindre de ſon Clergé ; qu'on ne devoit pas regarder les Aſſemblées Provinciales du Clergé, comme les Synodes des Calviniſtes, où la préſence d'un Commiſſaire du Roi étoit néceſſaire pour les empêcher de rien délibérer contre les intérêts de l'Etat : que ce ſeroit deshonorer le Clergé que de ne lui laiſſer pas *dans cette occaſion* une liberté toute entiere. Le Roi ſe détermina donc à permettre les Aſſemblées Provinciales, & il envoia à ce ſujet une Lettre circulaire à tous les Métropolitains. Il promettoit par cette Lettre qu'après avoit été informé de l'acceptation de la Conſtitution du Pape en forme de Bref, & des réſolutions qui auroient été priſes dans toutes les Provinces Eccléſiaſtiques, il feroit expédier ſes Lettres-Patentes pour la publication & l'exécution de ce Décret dans toute l'étendue de ſon Roiaume. On vit donc tous les Evêques du Roiaume concourir à former ces Aſſemblées, où la force de la vérité ſe rendit ſenſible dans la parfaite unanimité de tant de Provinces. On accepta par-tout le Bref par forme de jugement eccléſiaſtique, ſans déroger au droit que les Evêques ont d'inſtitution divine de juger en premiere inſtance des matieres de la Foi ; & cette procédure chagrina la Cour de Rome qui ne pouvoit ſoffrir ces ſortes de précautions.

XXVII. Aſſemblée provinciale de Cambrai. Soumiſſion apparente de M. de Fé-

On ne ſauroit aſſez remarquer ce qui ſe paſſa dans l'Aſſemblée Provinciale de Cambrai. M. de Fénelon aiant lû le Bref du Pape & le Mandement par lequel il l'avoit accepté, déclara qu'il étoit encore prêt à réïtérer l'acceptation de la Conſtitution du Pape

nelon. Caractere ſingulier du Quietiſme.

avec ſes illuſtres Comprovinciaux, & à condamner encore une fois très-abſolument avec eux ſon Livre ſans aucune reſtriction d'aucun ſens du texte. Alors l'Evêque de S. Omer fit quelques obſervations ſur le Mandement de l'Archevêque de Cambrai, & dit que les paroles de ce Mandement ne ſembloient exprimer qu'une ſoumiſſion de ſilence & de reſpect & non une ſoumiſſion intérieure, par laquelle il parut que l'Auteur reconnoiſſoit avoir été dans l'erreur, & s'en repentoit. L'Archevêque de Cambrai tergiverſa, & tâcha d'éluder la difficulté; mais M. de S. Omer lui demanda s'il condamnoit ſes ſentimens auſſi-bien que ſon Livre. Alors ne pouvant plus reculer, l'Archevêque dit, *qu'il ne pouvoit avouer contre ſa conſcience, qu'il eût jamais cru aucune des erreurs qu'on lui avoit imputées.* Il étoit donc bien éloigné de pratiquer ce qu'il avoit conſeillé aux Myſtiques dans l'Avertiſſement de ſon Livre, où il parle ainſi: « que ceux qui ſe ſont trompés pour le fond de ſa doctrine, ne ſe contentent pas de condamner l'erreur, mais qu'ils avouent l'avoir crûe; qu'ils rendent gloire à Dieu; qu'ils n'aient aucune honte d'avoir erré, ce qui eſt le partage naturel de l'homme, & qu'ils confeſſent humblement leurs erreurs, puiſqu'elles ne ſeront plus leurs erreurs, dès qu'elles ſeront humblement confeſſées. „ Cette régle qu'il avoit lui-même établie, le condamne & montre ce qu'il faut penſer de la ſoumiſſion de cet Archevêque, qui n'a jamais voulu ni confeſſer, ni rétracter ſes erreurs. Il a condamné ſon Livre, & reconnu qu'il s'y étoit mal exprimé malgré toutes les précautions qu'il avoit priſes. Mais

pour ſes ſentimens, il étoit perſuadé qu'il n'en avoit jamais eu que de bons. Le fond de la vie ſpirituelle & intérieure, ſelon les fins Quiétiſtes, eſt ineffable. Il ne ſauroit être ſoumis à la juriſdiction des hommes, de quelque dignité qu'ils ſoient. Ils appliquent ici le paſſage de l'Apôtre : *Spiritalis homo omnia judicat, & à nemine judicatur. L'homme ſpirituel juge tout, & n'eſt jugé de perſonne.* Ainſi les Quiétiſtes par une de leurs maximes eſſentielles condamneront leurs paroles & leurs Ecrits, & accepteront les Décrets qui les condamnent, parce que tout cela eſt extérieur, & qu'ils ont pu s'expliquer mal en parlant ou en écrivant; mais en même tems ils conſerveront toutes leurs erreurs, & ſauront ainſi allier la réſiſtance la plus opiniâtre avec la ſoumiſſion la plus apparente.

X.

Le Pape Innocent XI a condamné *in globo* 68 propoſitions de Molinos, & Innocent XII en a condamné 23 du Livre des Maximes des Saints. On peut aiſément abuſer de ces exemples; & l'on n'en abuſſe en effet que trop ſouvent. Mais remarquons que le jugement d'Innocent XI contre les propoſitions de Molinos, & celui d'Innocent XII contre le Livre de M. de Cambrai, avoient un objet diſtinct & ſenſible, ſur lequel tous les eſprits étoient réunis, ſavoir les erreurs palpables renfermées dans ces propoſitions. Qu'on liſe la Bulle d'Innocent XI contre Molinos, on verra s'il peut y avoir le moindre embarras dans le ſens qu'on doit donner aux propoſitions condamnées. Qu'il nous ſoit permis

XXVIII. Les Décrets des Papes contre le Quiétiſme ont un objet diſtinct & ſenſible; ſavoir les erreurs palpables renfermées dans les propoſitions condamnées.

pourvû qu'on ne s'y entretienne pas volontairement, mais qu'on les ſouffre ſeulement avec indifférence & réſignation, elles n'empêchent point l'oraiſon de foi ; au contraire, elles la perfectionnent encore, parce qu'alors l'ame demeure plus réſignée à la volonté divine.

Quand une ame intérieure a du dégoût des entrétiens de Dieu ou de la vérité ; & quand elle eſt froide & ſans ferveur, c'eſt un bon ſigne. *Prop.* 29.

La croix volontaire des mortifications eſt un poids inconnu & inutile, & ainſi il s'en faut décharger. Le vœu de faire quelque bonne œuvre, eſt un empêchement à la perfection. *Prop.* 38.

Dieu permet, & veut pour nous humilier & pour nous conduire à la parfaite tranſformation, que le démon faſſe violence dans le corps à certaines ames parfaites qui ne ſont point poſſédées, juſqu'à leur faire commettre des actions charnelles, même en veillans ; & ſans aucun trouble de l'eſprit, en mouvant phyſiquement leurs mains & leurs autres membres contre leur volonté. Il faut dire la même choſe des autres actions mauvaiſes par-elles-mêmes, qui, en ce cas, ne ſont point péché, parce qu'il n'y a point alors de conſentement. *Prop.* 39. *Prop.* 40.

Il peut y avoir des cas où ces violences qui nous portent à des actions charnelles, arrivent en même tems à deux perſonnes de différent ſexe, & les pouſſe juſqu'à l'accompliſſement d'une mauvaiſe action. *Prop.* 42.

Ces violences ſont plus propres à anéantir l'ame, & à la conduire à la parfaite union & transformation ; il n'y a pas même d'au- *Prop.* 46.

tre voie pour y parvenir, & celle-ci eſt la plus courte & la plus sûre.

Prop. 47. Quand ces violences arrivent, il faut laiſſer agir Satan, ſans s'y oppoſer par effort ni adreſſe, mais demeurer dans ſon néant..... (Nous nous abſtenons de rapporter la ſuite de cette propoſition, pour épargner la pudeur du Lecteur.)

Prop. 57. Par la contemplation acquiſe, on parvient à l'état de ne plus commettre aucun péché ni mortel ni véniel. „

Etoit-il bien néceſſaire qu'Innocent XI expliquât en quel ſens il condamnoit ces erreurs & ces infamies ? Ces propoſitions du Chef des Quiétiſtes ſont-elles donc ſuſceptibles d'un bon ſens ? Qu'un Quiétiſte demande quelle eſt la profeſſion de foi qu'il doit faire en condamnant MOLINOS ; ne pourra-t-on pas la lui marquer ? Si l'on joint des anathêmes aux propoſitions de MOLINOS, quel eſt le Fidéle qui craindra qu'en anathématiſant MOLINOS, l'anathême ne retombe ſur les Peres de l'Egliſe ? Diſons la même choſe de la condamnation du Livre de M. de Combrai. Innocent XII a condamné 23 propoſitions du Livre des *Maximes des Saints* ; écoutons ce qu'elles portent :

Prop. 1. « Il y a, dit M. de Cambrai, un état habituel d'amour de Dieu, qui eſt une charité pure & ſans aucun mêlange de motif de l'intérêt propre..... Ni la crainte des châtimens, ni le déſir des récompenſes, n'ont plus de part à cet amour. On n'aime plus Dieu ni pour le mérite, ni pour la perfection, ni pour le bonheur qu'on doit trouver en l'aimant.

Prop. 6. En l'état de vie contemplative ou unitive,

on perd tout motif intéreſſé de crainte & d'eſpérance.

Dans les dernieres épreuves l'ame peut être invinciblement perſuadée d'une perſuaſion réfléchie, & qui n'eſt pas dans le fond intime de la conſcience, qu'elle eſt juſtement réprouvée de Dieu. *Prop.* 9.

C'eſt alors que l'ame diviſée d'avec elle-même expire ſur la croix avec Jeſus-Chriſt, en diſant : *O Dieu, mon Dieu : pourquoi m'avez-vous abandonné* ? Dans cette impreſſion involontaire de déſeſpoir, elle fait le ſacrifice abſolu de ſon intérêt propre pour l'éternité.

Les ames contemplatives ſont privées de la vûe diſtincte, ſenſible & réfléchie de Jeſus-Chriſt, en deux tems différens.... premiérement dans la ferveur naiſſante de leur contemplation.... ſecondement une ame perd de vûe Jeſus-Chriſt dans les dernieres épreuves. *Prop.* 17.

Dans l'état paſſif..... on exerce toutes les vertus diſtinctes, ſans penſer qu'elles ſont vertus.... On ne penſe à chaque moment qu'à faire ce que Dieu veut, & l'amour jaloux fait tout enſemble qu'on ne peut plus être vertueux, & que l'on ne l'eſt jamais tant *que quand on n'eſt plus attaché à l'être.* *Prop.* 18.

On peut dire en ce ſens, que l'ame paſſive & déſintéreſſée ne veut plus même l'amour, *en tant qu'il eſt ſa perfection & ſon bonheur* ; mais ſeulement en tant qu'il eſt ce que Dieu veut de nous. *Prop.* 19.

Les ames transformées, en ſe confeſſant, doivent déteſter leurs fautes, ſe condamner & déſirer la rémiſſion de leurs péchés, *non comme leur propre purification & délivrance*, mais comme choſe que Dieu veut, & qu'il *Prop.* 20.

veut que nous voulions pour ſa gloire.

Prop. 21. Les ſaints Myſtiques ont *exclu* de l'état des ames transformées *les pratiques des vertus.* »

Qui ne voit que ces propoſitions ſont un Quiétiſme moins groſſier ; mais Quiétiſme néamoins qui apprend à perdre de vûe Jeſus-Chriſt pour arriver à la perfection, à faire à Dieu le ſacrifice abſolu de ſon ſalut & à conſentir à ſa damnation éternelle ? Quiétiſme qui fait enviſager comme parfait un état dont on exclut les pratiques des vertus ; qui fait regarder comme l'état des Juſtes du commun, celui où l'on aime Dieu comme notre bonheur, & qui attribue au pur amour de faire perdre tout motif de crainte & d'eſpérance, & de ne vouloir pas même l'amour en tant qu'il eſt notre perfection & notre bonheur. Si l'on demande une profeſſion de Foi contraire à ces erreurs, ſera-t-elle difficile à dreſſer ? N'eſt-elle pas même toute dreſſée dans les Articles arrêtés à Iſſi ? C'eſt un corps de doctrine très-clair contre la fauſſe ſpiritualité. Enfin n'oublions pas que c'étoit M. de Cambrai lui-même qui avoit porté à Rome l'affaire de ſon Livre, & qui avoit demandé que le Pape en prît connoiſſance. Il fournit tous les Mémoires qu'il voulut pour ſa juſtification. On lui donna tout le tems de ſe défendre. Son Livre avoit ſoulevé le Public, la Cour, la Ville, les Provinces ; tout prenoit feu contre le nouveau ſyſtême de la ſpiritualité. Le jugement du Pape fut ſuivi de celui des Evêques de France dans des Aſſemblées régulieres. La puiſſance ſéculiere n'intervint qu'après le jugement des Evêques, & ne le prévint pas.

La doctrine de M. de Cambrai n'étoit enſeignée publiquement dans aucune égliſe ; & dans toutes les égliſes on la condamnoit hautement.

XI.

XXIX. Rélation du Quiétiſme compoſée par M. Phelippeaux.

On a donné au Public il y a vingt-deux ans une Rélation curieuſe du Quiétiſme, compoſée par M. Phelippeaux, Docteur de Sorbonne, qui avoit toute la confiance de M. de Meaux, & qui, ſe trouvant à Rome dans le tems que l'Archevêque de Cambrai y porta lui-même l'affaire de ſon Livre, fut chargé de pourſuivre conjointement avec M. l'Abbé Boſſuet, depuis Evêque de Troies, le jugement du Saint-Siége ſur la doctrine de ce même Livre qui avoit cauſé en France un ſoulévement général. Il a été témoin de toutes les intrigues & de toutes les manœuvres que les amis de M. de Fénelon mirent en uſage, pour ſouſtraire à la Cenſure les maximes fauſſes & pernicieuſes renfermées dans le Livre de ce Prélat. L'Editeur de cette rélation dit dans un avertiſſement, ce qui n'eſt que trop vrai, que le Quiétiſme n'a jamais été abſolument éteint. On donne pour preuve le ſoin que l'on a pris de faire imprimer dans les païs étrangers depuis les Décrets d'Innocent XI & d'Innocent XII, tout ce que Madame Guion à écrit. On allégue encore pour preuve la vie de Marie Alacoque, qui a été ſi fort goûtée par les partiſans de M. de Fénelon. On ſait d'ailleurs que ce parti eſt accrédité, & qu'il a malheureuſement de très-puiſſans protecteurs.

XXX. Motifs qui

M. Phelippeaux a écrit en forme de Journal tout ce qui s'eſt fait à Rome dans l'exa-

ontdétermi-
né à la pu-
blier dans
ces derniers
tems.

men du livre de M. de Cambrai. Il eſt entré dans un détail ſi curieux, que l'on peut bien donner à ſa narration le titre d'Anecdotes. C'eſt une portion importante de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du dix-ſeptiéme ſiécle, qui méritoit d'être conſervée à la Poſtérité. On voit, en la liſant, que l'Auteur n'a eu pour but que de rapporter les faits avec ſimplicité, & de raconter avec la plus ſcrupuleuſe exactitude toutes les circonſtances de cette grande affaire. Outre la vûe générale que l'on a en publiant cette hiſtoire, qui eſt de faire connoître le Quiétiſme pallié & déguiſé, tel que l'étoit celui de Madame Guion & de M. de Fénelon; on a eu une vûe plus particuliere qui intéreſſe l'honneur du grand Prélat, à qui l'égliſe eſt principalement redevable de la condamnation d'un Livre dont les dangereuſes maximes pouvoient avoir de grandes ſuites, ſi la cabale qui le ſoutenoit fût venue à bout d'en empêcher la flétriſſure. Cette vûe plus particuliere a été de faire ſentir les infidélités de l'Hiſtoire de l'égliſe de Meaux, par D. Touſſaint du Pleſſis de la Congrégation de S. Maur. M. Phelippeaux avoit compoſé une hiſtoire Latine de la même égliſe s'étant trouvée en 1725 à la mort d'un frere qu'il avoit à Meaux, Tréſorier & Chanoine, M. le Cardinal de Biſſi en demanda à ſa famille la communication, pour la faire traduire & la donner au Public. Il jetta les yeux ſur D. Touſſaint, qui avec ce ſecours a donné l'hiſtoire qui a paru. Il n'a pu éviter de parler de l'hiſtoire de M. Phelippeaux, qui a été le fond ſur lequel il a travaillé; & il ſemble qu'il auroit pû le faire avec moins de réſerve, & marquer de

Avertiſſ.

meilleure grace ſa reconnoiſſance. Il a cru même devoir avertir qu'il s'en étoit écarté en pluſieurs endroits. peut-être en la ſuivant plus religieuſement, n'auroit-il pas donné ſujet à pluſieurs perſonnes de ſe plaindre du peu d'exactitude de ſon hiſtoire, où la vérité ſe trouve altérée dans des points importans.

Mais ce que l'on ne peut pardonner à ce Bénédictin, c'eſt que voulant parler du différend de M. Boſſuet avec M. de Fénelon à l'occaſion du Livre des Maximes des Saints, il ait pris pour guide, ou plutôt copié mot à mot un Auteur auſſi décrié & auſſi partial, que celui des Mémoires Hiſtoriques & chronologiques ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du dix-ſeptiéme ſiécle, qui eſt un Jéſuite. Il n'a point paru de livre de ce genre où l'on ait plus lieu d'être bleſſé de la licence d'un Auteur. Jamais on ne reſpecta moins la vérité : les calomnies les plus conſtantes ne lui coutent rien. Ce ne ſont que déguiſemens & altérations des faits les mieux connus. Partout on trouve reproduites ſans pudeur des accuſations qu'on ne peut ignorer avoir été réfutées cent & cent fois. Enfin c'eſt un Auteur qui paroît n'avoir eu d'autre but dans tout ſon Ouvrage, que de donner à ſes Lecteurs de fauſſes idées de tous les points d'hiſtoire où ſa Compagnie ſe trouve intéreſſée. On en peut juger par ce qu'il dit touchant les cérémonies Chinoiſes. On eſt étonné de voir un prêtre & un Religieux ne pas rougir de renouveller contre un prélat vénérable, (M. l'Evêque de Conon,) des calomnies qui ont été réfutées ſans réplique dans des Ecrits célébres que tout le monde a lus, & qui

ſeront à jamais l'opprobre des Jéſuites. Il veut parler de la réponſe de Meſſieurs des Miſſions étrangeres à la proteſtation de ces Peres. L'Auteur des Mémoires chronologiques a conſervé le même caractere, en rapportant la diſpute qui a été entre M. de Meaux & M. de Cambrai. Il n'a oſé prendre la défenſe ouverte d'un livre condamné par le Saint Siége ; mais à cela près, il ne tient pas à lui que l'on ne regarde M. de Cambrai comme aiant eu tout l'avantage dans cette fameuſe conteſtation, & qu'on ne croie que M. Boſſuet n'a écrit contre ce Prélat que par une baſſe jalouſie, & même qu'il a donné priſe ſur lui à ſon adverſaire touchant la doctrine. C'eſt cependant cet Auteur infidéle & partial, ennemi déclaré de la gloire du grand Boſſuet, que D. Touſſaint n'a pas eu honte de publier dans une hiſtoire de l'égliſe de Meaux, dont M. Boſſuet eſt le plus grand ornement.

XXXI. Plan de l'Ouvrage de M. phelippeaux. protection ſinguliere de Dieu ſur ſon Egliſe dans la condamnation du Quietiſme.

Voici de quelle maniere M. Phelippeaux annonce ſa Rélation du Quiétiſme dans une Préface qui ſe trouve à la tête. « Je crois, dit-il, devoir laiſſer à la poſtérité une rélation ſimple & exacte de ce qui s'eſt paſſé en France & à Rome touchant le livre & la doctrine de Meſſire François de Salignac Fénelon, Archevêque, Duc de Cambrai. Cette conteſtation a fait trop d'éclat, & le ſuccès en a été trop glorieux à l'égliſe, pour n'être pas un jour un monument précieux de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ce ſiécle : ainſi elle mérite qu'on prenne ſoin d'en conſerver la mémoire. Elle a commencé à Paris ſous mes yeux ; & dans le tems de l'examen & de la condamnation du livre, j'étois à Rome, où

le déſir de viſiter les tombeaux des ſaints Apôtres, & la curioſité de voir ces fameux reſtes de l'Antiquité paienne m'avoit conduit, avant que le trouble arrivât. J'ai eu quelque part dans la ſollicitation de cette affaire, & je n'ai rien épargné pour être informé des moindres particularités. J'écrivois chaque jour ce qui ſe paſſoit dans les Congrégations, dont j'étois bien averti, malgré la rigueur du ſilence qu'on impoſe. Quoique j'aie ſollicité l'affaire en faveur des Evêques qui s'étoient déclarés contre M. de Cambrai, on ne doit pas me ſoupçonner d'avoir altéré la vétité des faits que j'avance. J'ai toute ma vie fait profeſſion d'une exacte ſincérité. Je n'écris que pour rendre un témoignage autentique de la protection que Dieu a donnée à cette occaſion à ſon égliſe. J'ai connu ſi viſiblement les effets de ſa Providence, que je n'ai plus beſoin de la révélation ni du ſecours des ſaintes Ecritures pour en être pleinement convaincu.

On s'efforçoit d'introduire dans l'égliſe par de belles expreſſions, & ſous l'apparence d'une haute & ſublime perfection, une nouvelle ſpiritualité qui ruinoit en même tems l'intégrité de la foi & la pureté des mœurs. Ces nouveaux Myſtiques retranchoient de la priere les demandes & les déſirs qui en ſont les parties les plus eſſentielles. Sous prétexte de rendre la charité plus pure & plus déſintéreſſée, ils banniſſoient de l'état des parfaits non-ſeulement la crainte, mais encore l'eſpérance. Un abandon outré & une affreuſe indifférence pour le ſalut étoit le fond de leur ſpiritualité. Ils propoſoient aux ames fidéles comme un ſacrifice héroïque, l'ac-

quieſcement à leur réprobation éternelle. Le mal s'étoit déja beaucoup étendu, & la ſéduction augmentoit de jour en jour. Tout étoit à craindre, ſi Dieu n'en avoit arrêté le cours, en ſuſcitant à ſon égliſe de puiſſans défenſeurs, comme il a toujours fait lorſque l'enfer a enfanté de nouvelles héréſies.

D'un côté, dit toujours M. Phelippeaux, on verra trois grands prélats (MM. de Paris, de Meaux & de Chartres) conſtans & unanimes à defendre l'ancienne doctrine de l'égliſe dont ils étoient les dépoſitaires. Zélés pour la maiſon d'Iſraël, après avoir inutilement emploié toutes les voies de douceur & de charité, ils ſe crurent obligés en conſcience de ſe déclarer publiquement contre un ami qu'ils avoient auparavant ſi tendrement aimé & ſi puiſſamment protégé, mais qu'ils voioient alors opiniâtre & inflexible dans l'erreur & dans l'illuſion. On verra de l'autre côté un Archevêque Duc de Cambrai, eſprit vif, artificieux, ſouple, flatteur, & diſſimulé s'il n'en fut jamais, qui, ſéduit par une femme, ne ſongeoit qu'à établir partout la ſéduction. Il joignoit à la politeſſe & à l'élégance du diſcours, un air modeſte & de régularité qui le rendoit aimable. Il parloit de ſpiritualité avec les expreſſions & l'enthouſiaſme des prophêtes. Avec de tels talens, il ſe flatta que rien ne pouvoit lui réſiſter. Il s'étoit fait à la Cour de puiſſans amis par ſes manieres inſinuantes. Il avoit ſçu gagner par ſes complaiſances les Dames les plus accréditées, & par leur moien il étoit de toutes les intrigues, ſans paroître y avoir aucune part. Le poſte où il ſe trouvoit auprès de M. le Duc de Bourgogne, & les liaiſons

qu'il avoit avec les principales perſonnes de la Cour, lui avoient acquis beaucoup de créatures qui le regardoient comme un homme qui pouvoit prétendre aux plus hautes dignités. Il s'étoit tellement inſinué dans les bonnes graces de Madame de Maintenon, alors toute puiſſante à la Cour, qu'il étoit en état de tout eſpérer & de tout obtenir.

Quoiqu'avant d'être Précepteur de M. de Bourgogne, il n'eſtimât guères les Jéſuites, il ſe lia par intérêt avec eux, & ſe mit même ſous la direction du P. Valois, alors Supérieur du Noviciat. Les Jéſuites connoiſſant ſon génie & ſon crédit, ſe flatterent de trouver en lui un puiſſant protecteur. Ils ne pouvoient ſouffrir qu'avec peine la réputation de M. l'Evêque de Meaux, dont la vaſte érudition obſcurciſſoit tous leurs Ecrivains. Ils redoutoient le crédit de M. l'Archevêque de Paris, en qui ils trouvoient plus de piété & de fermeté qu'ils n'auroient ſouhaité. L'union intime de ces deux Prélats leur faiſoit prévaloir de fâcheuſes ſuites. Ils ſe crurent donc obligés de profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit, & d'oppoſer l'Archevêque de Cambrai à ces deux Prélats, qu'ils regardoient comme contraires à leur doctrine & à leurs intérêts. La Société prit donc avec zéle la défenſe du Quiétiſme.

Le Cardinal de bouillon, homme vain, inquiet, ambitieux & vindicatif, entra dans cette faction. Il étoit fort attaché au Pere de la Chaiſe Jéſuite, Confeſſeur du Roi, à qui il croioit devoir le retour de ſon exil du mois d'Août 1685. Il n'ignoroit pas le crédit & les intrigues de l'Archevêque de Cambrai. Il étoit depuis long-tems ennemi mortel de

la Maiſon de Noailles, & il crut qu'il ne devoit pas perdre l'occaſion de l'abbaiſſer. Il avoit la vanité de croire que rien ne lui ſeroit impoſſible, & qu'il étoit capable de manier & de faire réuſſir les affaires les plus délicates & les plus embarraſſées. D'ailleurs il eſpéroit de grands établiſſemens pour ſes neveux, ſi l'Archevêque de Cambrai & les Jéſuites étoient victorieux. Il ſe faiſoit peut-être encore un cruel plaiſir de ſuſciter des troubles juſques dans la Maiſon du Roi, à qui il ne pouvoit pardonner ſon exil & la perte de ſon Evêché de Liége, dont il avoit été exclus par les ordres de la Cour dans le tems de ſa premiere diſgrace. Ainſi on verra un Cardinal, qui devoit protéger la vérité, ſoutenir hautement l'erreur juſques dans la Congrégation du Saint-Office; un Miniſtre du Roi trahir publiquement les intentions de ſon Prince; en un mot un homme de cette naiſſance, ſacrifier ſon honneur & ſa fortune pour ſatisfaire ſa vanité, ſon ambition & ſa vengeance. Triſte & déplorable conjoncture; mais qui, par les ordres ſecrets de la Providence, n'a ſervi qu'à faire voir l'impuiſſance de la ſageſſe humaine, & qu'à convaincre les Fidéles que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'égliſe bâtie ſur la pierre ſolide. »

Vers la fin de ſa Rélation, M. Phelippeaux parle ainſi: « Nous partîmes de Rome le 2 Juillet, & après avoir vû les principales villes d'Italie, j'arrivai à Paris le 13 Septembre 1699. A notre arrivée le P. de la Chaiſe ſe plaignit à M. de Meaux, que j'avois mandé dans mes Lettres que les Jéſuites à Rome avoient pris le parti de M. de Cambrai, ce

qu'il nioit abſolument, comme ſi c'eût été un fait même douteux. Le P. Labbe, Recteur des Jeſuites à Caën, prêcha publiquement dans l'égliſe de S. Pierre de cette ville, que l'on devoit aux ſoins & au zéle de la Compagnie, la condamnation des erreurs de M. de Cambrai. On ſeroit ſurpris du procédé de ces Peres, ſi l'on ne connoiſſoit par expérience, que c'eſt la maxime de la Societé de nier tout ce qui peut leur être déſavantageux, & d'accommoder leur croiance à leurs intérêts. „

XII.

XXXII. progres de l'irreligion & de l'incrédulité. Spinoſa. Caractere de cet impie. Idée de ſes Ouvrages.

Fauſte Socin qui mourut au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle, avoit fait de grands progrès à la fin du ſeiziéme. Depuis on vit chaque jour les impies ſe multiplier, & cauſer par-tout de grands ravages. Socin ſoumettoit tout à la raiſon de l'homme, & il foudroioit avec une hardieſſe étonnante, tout ce qui ne quadroit point avec ſes idées. Mais Benoît Spinoſa qui vint après lui, alla bien plus loin, & s'efforça de réduire en ſyſtême l'Athéiſme. Il nâquit à Amſterdam l'an 1632. Il étoit fils d'un Juif Portugais, marchand de profeſſion. Après avoir étudié la Langue Latine ſous un Médecin, il emploia quelques années à l'étude de la Théologie, puis il ſe conſacra tout entier à celle de la Philoſophie. Plus il acquéroit de connoiſſances, & plus il ſe formoit de doutes ſur le Judaïſme, que ſes Rabins ne pouvoient réſoudre. Sa conduite trop libre à leur égard le brouilla bien-tôt avec eux, malgré l'eſtime qu'ils faiſoient de ſon érudition. Enfin un coup de couteau qu'il reçut d'un Juif, en ſortant de la comédie, l'engagea de ſe

ſéparer tout-à-fait de la communion Judaïque. Ce ne fut pas pour embraſſer une autre Religion. Il ſe contenta d'emprunter le ſecours de la Philoſophie pour la recherche de la vérité, & ſon orgueilleuſe préſomption le précipita dans le plus affreux abyme. Pour philoſopher avec plus de loiſir, il abandonna Amſterdam, & ſe retira à la campagne, où de tems en tems il s'occupoit à faire des microſcopes & des téleſcopes. Cette vie cachée lui plut tellement, qu'il ne put s'en détacher lors même qui ſe fut établi à la Haie ; juſques-là qu'il étoit quelquefois trois mois de ſuite ſans ſortir de ſon logis. Mais cette ſolitude étoit égaiée par les viſites qu'il y recevoit des eſprits libertins de tout ſexe & de toute condition. Il y fut attaqué d'une maladie lente, dont il mourut le 21 Février 1677, n'étant âgé que de quarante-quatre ans. Ce n'étoit que par dégrés qu'il étoit tombé dans l'Athéiſme, dont il paroît très-éloigné dans ſon Livre Latin intitulé : *Les Principes de René Deſcartes démontrés ſelon la maniere des Géometres*, imprimé en 1664. Un de ſes Livres qui fit le plus de bruit pendant ſa vie, fut ſon *Tractatus Theologico-politicus*, publié à Amſterdam en 1670, où il jetta les ſemences de l'Athéiſme qu'il a enſeigné hautement dans ſes Œuvres poſthumes. Le *Tractatus Theologico-politicus* a été traduit en François ſous trois titres différens par un Angevin nommé de Saint-Glain, Capitaine au ſervice des Etats-Généraux & de Hollande, & qui a enſuite travaillé à la Gazette de Roterdam. Il avoit été zélé Proteſtant ; mais dès qu'il eut connu Spinoſa, il devint un de ſes diſciples & un de ſes plus grands admirateurs.

Le but principal de Spinoſa a été de détruire toutes les Religions, & d'introduire le libertinage & l'Athéiſme. Il ſoutient hardiment que Dieu n'eſt pas un Etre intelligent, heureux & infiniment parfait, mais que ce n'eſt autre choſe que cette vertu de la nature qui eſt répandue dans toutes les créatures. Ses Ecrits ont été condamnés par un Décret public des Etats de Hollande, mais on ne laiſſe pas de les vendre publiquement. Spinoſa attribue tout ce qui exiſte à une aveugle néceſſité. Il ne reconnoît dans l'Univers qu'une ſeule ſubſtance, à qui il donne l'étendue & la penſée pour attributs. Il préſente ſon ſyſtême ſous une forme géométique; il donne des définitions, poſe des axiomes, déduit des propoſitions. Mais ſes prétendues démonſtrations ne ſont qu'un amas de termes ſubtils, obſcurs, ſouvent inintelligibles. Il avance avec une confiance ſans égale les paradoxes les plus groſſiers. Ses raiſonnemens ſont fondés ſur une Métaphyſique alambiquée où il ſe perd, ſans ſavoir ni ce qu'il penſe, ni ce qu'il dit. Ce qui reſte de la lecture de ſes Ecrits les moins obſcurs, en le réduiſant à quelque choſe de net & de précis, eſt que le monde matériel & chacune de ſes parties, auſſi-bien que leur ordre & leurs modes, eſt l'unique Etre qui exiſte néceſſairement par lui-même. Peut-on concevoir rien de plus abſurde? Les Œuvres poſthumes de Spinoſa ont été imprimées *in*-4°. en 1677. Elles contiennent un gros Traité de Morale, pluſieurs Lettres & une Grammaire Hébraique.

A la fin de la premiere partie de ſon Traité de Morale, il nie que les yeux ſoient faits

pour voir, les oreilles pour entendre, les dents pour mâcher, l'eſtomac pour digérer; & il traite de préjugé de l'enfance le ſentiment contraire. On peut juger par ce trait, de la beauté du génie de ce prétendu Philoſophe. Ordinairement quand ſon langage eſt clair, il n'avance que des abſurdités ou des paradoxes. Mais bien-tôt après il devient obſcur ou plutôt inintelligible. L'obſcurité au reſte eſt le moindre défaut de Spinoſa. La mauvaiſe foi paroît être ſon caractere dominant. Il n'eſt attentif qu'à s'envelopper pour ſurprendre.

XIII.

XXXIII. Bayle, combien ſes Ouvrages ſont pernicieux.

Nous ferons connoître ici un autre homme, dont les Ouvrages ont été encore beaucoup plus contagieux que ceux de Spinoſa. C'eſt le fameux Pierre Bayle, dont la mémoire doit être en exécration à tous ceux qui ont de la foi. Il nâquit en 1647 au Carlat, petite ville du Comté de Foix. Il s'appliqua long-tems aux Belles-Lettres, & il avoit vingt & un ans achevés quand il commença la Logique. Il étoit né dans la Religion prétendue Réformée; mais à l'âge de vingt-deux ans il fut converti par les entretiens qu'il eut avec le Curé de Puylaurent, ſiége de l'Academie où il étudioit pour lors. Il ne demeura pas long-tems Catholique, & retourna dix-ſept mois après à la communion proteſtante. Pendant qu'il fut Catholique, il fit ſa philoſophie au Collége des Jéſuites à Toulouſe; & après qu'il fut rentré dans la Religion prétendue Réformée, l'Edit du Roi contre les Relaps, du 29 Mai 1674, ne lui permettant pas de

demeurer en France, il ſe retira à Genève. Il fut quelque tems à Copet, ville près de Genève, dans la maiſon du Comte de Dona, & prit ſoin des études des enfans de ce Comte. Mais comme cette occupation lui emportoit trop de tems, il prit la réſolution de revenir en France. Après avoir demeuré quelque tems en Normandie, il vint à paris en 1675, où il frequenta les gens de Lettres. Cinq mois après, la chaire de philoſophie de Sedan étant venue à vacquer, il alla la diſputer, & l'emporta. Le 14 Juillet 1681 il fut dépouillé de ſon emploi, en vertu d'un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui caſſoit & ſupprimoit l'Académie de Sedan ; ce qui l'obligea de ſe réfugier en Hollande, où il fut élu profeſſeur en philoſophie & en Hiſtoire à Roterdam. Au mois de Mars 1684 il commença les Nouvelles de la République des Lettres qui le firent beaucoup connoître. « Il faut le moins que l'on peut, diſoit M. Nicole en parlant de Bayle, ſe commettre avec ce Nouvelliſte, *qui a dans le fond l'eſprit aſſez faux, nulle équité, qui ſe divertit d'une maniere indigne des choſes les plus laſcives*, mais qui eſt en poſſeſſion de plaire & de donner un air ridicule à ceux qu'il lui plaît. C'eſt une choſe pernicieuſe que ces petits Cenſeurs qui s'érigent un tribual, & qui diſpoſent de toutes les têtes mal faites qui ſont toujours en plus grand nombre. » Bayle continua ſes Nouvelles juſqu'au mois de Mars 1687, où une maladie dont il fut attaqué l'obligea de les interrompre. Il recouvra quelque tems après la ſanté ; mais il n'en jouit pas tranquillement : car ſes ennemis lui aiant attribué l'*Avis aux Réfugiés*, livre

Nouv. Lett. p. 195.

qui paroiſſoit trop modéré aux paſſionnés Huguenots, & le Miniſtre Jurieu s'étant élevé contre lui, on le priva de ſa charge malgré les Apologies qu'il compoſa pour ſa défenſe.

Quels que fuſſent le ſecrets reſſorts qu'on emploioit pour le dépouiller de ſa chaire, le principal chef d'accuſation qu'on porta contre lui dans les Conſiſtoires, fut ſon Traité ſur la Comete qui parut en 1680. Ce Traité avec ſa continuation forme quatre volumes *in*-12. Il y ſoutient cette maxime fauſſe & impie, que la Religion & l'incrédulité ſont également ſans conſéquence pour les mœurs. N'aiant plus d'emploi de Profeſſeur à remplir, il entreprit ſon *Dictionnaire Hiſtorique & Critique*, dont la premiere édition parut en 1696; la ſeconde, augmentée de plus d'un tiers, en 1702; & la troiſiéme en 1715. La maniere dont il parle de l'opinion & des raiſons des Manichéens ſur l'origine du mal, le fit accuſer avec raiſon de fournir des argumens aux Manichéens & aux Athées. Il entreprit de ſe juſtifier dans ſes *Entretiens de Maxime & de Thémiſte*, qui ne parurent qu'en 1707, après ſa mort atrivée le 28 Décembre 1706 lorſqu'il venoit de donner une copie de cet Ouvrage à l'Imprimeur. Ses Ouvrages ſont: 1. *Penſées diverſes ſur la Comete.* Nous en avons parlé plus haut. 2. *Les Nouvelles de la République des Lettres*, depuis le mois de Mars 1684 juſqu'au mois de Mars 1687. 3. *Critique générale de l'Hiſtoire du Calviniſme*, du P. Mainbourg. 4. *Un Commentaire Philoſophique* ſur ces paroles de l'Evangile, *Contrains-les d'entrer.* 5. *La Cabale chimérique ou la chimere de la Cabale de Roterdam*,

terdam, imprimées en 1691. 6. *Dictionnaire critique.* 7. *Réponſes aux queſtions d'un Provincial*, cinq volumes *in*-12. contenant pluſieurs faits détachés, qu'il n'avoit pu mettre en œuvre dans ſon Dictionnaire. 8. Un Livre intitulé: *Janus cœlorum reſerata.* Il a laiſſé pluſieurs autres Ouvrages qui ne ſont point imprimés, comme des *Leçons d'Hiſtoire & de Philoſophie*; un *Abrégé des vies des hommes illuſtres de Plutarque*; un *Diſcours ſur la vie du grand Guſtave*; la *Continuation de la Critique du Calviniſme*; un *Dictionnaire Mythologique.*

En 1727 & depuis on a réimprimé en quatre voulumes *in-folio*, les Œuvres diverſes de Bayle. On a donné en 1730 une nouvelle édition de ſon Dictionnaire, qui eſt peut-être le plus pernicieux livre qui ait jamais paru. On eſt dans l'étonnement, quand on lit dans le Dictionnaire de Moréri, qui cite les Mémoires de Trévoux, le jugement qui y eſt porté ſur Bayle. « C'étoit un bon Philoſophe, qui excelloit ſur-tout dans la Métaphyſique. Il avoit des mœurs très-réglées, une converſation agréable, une mémoire & une érudition prodigieuſe. Il avoit l'eſprit naturellement doux, étoit beaucoup plus modéré que la plûpart de ſes confreres. On l'a accuſé d'avoir été un peu trop libre dans ſes Ecrits, & d'avoir donné quelquefois dans le Pyrrhoniſme. Mais quoiqu'on n'approuve par ſes ſentimens ſur la Religion, on ne peut que l'on n'avoue que la République des Lettres lui eſt bien redevable. » Etoit-ce donc là l'idée qu'on devoit donner du plus dangereux ennemi de la Religion; d'un homme qui, dans le deſſein de l'attaquer avec plus

d'avantage, a pris le parti d'attaquer en même tems la certitude de toutes les vérités? Il n'en eſt aucune, ſoit hiſtorique, ſoit dogmatique, qu'il ne veuille rendre douteuſe, ou par des objections particulieres, ou par des principes généraux répandus dans tous ſes Ouvrages. Il n'y a point d'Ouvrages où le poiſon ſoit plus habilement préparé. Cet amas d'une vaine érudition qui y eſt étalé, eſt l'appas qui attire & ſéduit tant de perſonnes. D'ailleurs il faut avouer que Bayle eſt très-ſavant dans l'art de former des objections, & qu'il a dans le plus haut dégré le funeſte talent de répandre des nuages ſur les vérités les plus claires, & d'inſinuer des doutes ſur les choſes les plus certaines & les plus évidentes.

ARTICLE XXXV.

Principes des Jéſuites ſur la calomnie. Fourberie de Douai. Deſtruction de l'Inſtitut de l'Enfance & autres perſecutions.

I.

C'Est une maxime conſtante parmi les Jéſuites, qu'il eſt permis, ou du moins que ce n'eſt qu'un péché véniel, de calomnier tous ceux qui attaquent leur Société. C'eſt ce que M. Paſcal a démontré par leurs propres Auteurs dans ſa quinziéme Lettre à un Provincial. Il ſuffit, pour en convaincre le Lecteur, de remettre ſous ſes yeux les principaux traits de cette admirable Lettre. M. Paſcal l'adreſſe aux Jéſuites, & la commence ainſi : « Puiſque vos impoſtures croiſſent tous les jours, & que vous vous en ſervez pour outrager ſi cruellement les perſonnes de piété qui ſont contraires à vos erreurs, je me ſens obligé pour leur intérêt & pour celui de l'Egliſe, de découvrir un myſtere de votre conduite, que j'ai promis il y a long-tems, afin qu'on puiſſe reconnoître par vos propres maximes, quelle foi l'on doit ajouter à vos accuſations & à vos injures.. Je ne ferai pas voir ſeulement que vos Ecrits ſont remplis de calomnies ; je veux paſſer plus avant. On peut bien dire des choſes fauſſes en les croiant véritables ; mais la qualité de menteur enferme l'intention de mentir. Je ferai donc

1. les jéſuites enſeignent qu'il leur eſt permis de calomnier ceux qui nuiſent à leur réputation.

voir, mes Peres, que votre intention eſt de mentir & de calomnier, & que c'eſt avec connoiſſance & avec deſſein, que vous impoſez à vos ennemis, des crimes dont vous ſavez qu'ils ſont innocens; parce que vous croiez le pouvoir faire ſans décheoir de l'état de grace.. C'eſt une doctrine ſi commune dans vos écoles, que vous l'avez ſoutenue non-ſeulement dans vos Livres, mais encore dans vos Thèſes publiques, ce qui eſt la derniere hardieſſe; comme entr'autres dans vos Thèſes de Louvain de 1645 en ces termes: *Ce n'eſt qu'un peché véniel de calomnier & d'impoſer de faux crimes, pour ruiner de créance ceux qui parlent mal de nous. Quidni non niſi veniale ſit, detrahentis autoritatem magnam, tibi noxiam falſo crimine elidere?* Et cette doctrine eſt ſi conſtante parmi vous, que quiconque l'oſe attaquer, vous le traitez d'ignorant & de téméraire.

C'eſt ce qu'a éprouvé depuis peu le Pere Quiroga Capucin Allemand, lorſqu'il voulut s'y oppoſer. Car votre Pere Dicaſtillus l'entreprit incontinent; & il parle de cette diſpute en ces termes: « Un certain Religieux grave, pied nud & encapuchonné, *cullatus, gymnopeda*, que je ne nomme point, eut la témérité de décrier cette opinion parmi des femmes & des ignorans, & de dire qu'elle étoit pernicieuſe & ſcandaleuſe, contre les bonnes mœurs, contre la paix des Etats & des Sociétés, & enfin contraire non-ſeulement à tous les Docteurs Catholiques, mais à tous ceux qui peuvent être Catholiques. Mais je lui ai ſoutenu, comme je ſoutiens encore, que la calomnie lorſqu'on en uſe contre un calomniateur, quoiqu'elle ſoit

De juſt. l. 2. tr. 2. diſp. 12. n. 404.

un menſonge, n'eſt point néanmoins un péché mortel, ni contre la juſtice, ni contre la charité : & pour le prouver, je lui ai fourni en foule nos Peres, & les Univerſités entieres qui en ſont compoſées, que j'ai tous conſultés ; & entr'autres le Révérend P. Jean Gans Confeſſeur de l'Empereur, le R. P. Daniel Baſtele Confeſſeur de l'Archiduc Léopold, le P. Henri qui a été Précepteur de ces deux Princes, tous les Profeſſeurs publics & ordinaires de l'Univerſité de Vienne (toute compoſée de Jéſuites) ; tous les Profeſſeurs de l'Univerſité de Grats (toute de Jéſuites) ; tous les Profeſſeurs de l'Univerſité de Prague (dont les Jéſuites ſont les maîtres,) de tous leſquels j'ai les approbations de mon opinion, écrites & ſignées de leur main ; outre que j'ai encore pour moi le P. Pennaloſſa Jéſuite, Prédicateur de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, le P. Pilliceroli Jéſuite, & bien d'autres qui avoient tous jugé cette opinion probable avant notre diſpute. „ Vous voiez bien, mes Peres, qu'il y a peu d'opinions que vous aiez pris ſi à tâche d'établir, comme il y en avoit peu dont vous euſſiez tant de beſoin. Et c'eſt pourquoi vous l'avez tellement autoriſée, que les Caſuiſtes s'en ſervent comme d'un principe indubitable. *Il eſt conſtant*, dit Caramouël, *que c'eſt une opinion probable, qu'il n'y a point de péché mortel à calomnier fauſſement pour conſerver ſon honneur. Car elle eſt ſoutenue par plus de vingt Docteurs graves, par Gaſpard Hurtado, & Dicaſtillus, Jéſuites, &c. de ſorte que ſi cette doctrine n'étoit probable, à peine y en auroit-il aucune qui le fût dans toute la Théologie.*

II. Ces peres ont mis cette doctrine en pratique.

M. Paſcal remarque enſuite qu'il eſt vraiſemblable que ceux qui tiennent ce principe, le mettent quelquefois en pratique. Il en cite un exemple rapporté par Caramouël. « Cette maxime du Pere Dicaſtillus Jéſuite touchant la calomnie, dit Caramouël aiant été enſeignée par une Comteſſe d'Allemagne aux filles de l'Impératrice, la créance qu'elles eurent de ne pécher au plus, que véniellement par des calomnies, en fit tant naître en peu de jours, & tant de médiſances, & tant de faux rapports, que cela mit toute la cour en combuſtion & en allarme. Car il eſt aiſé d'imaginer l'uſage qu'elles en ſurent faire : de ſorte que pour appaiſer ce tumulte, on fut obligé d'appeller un bon Pere Capucin d'une vie exemplaire, nommé le Pere Quiroga (& ce fut ſur quoi le Pere Dicaſtillus le querella tant,) qui vint leur déclarer que cette maxime étoit très-pernicieuſe, principalement parmi des femmes ; & il eut un ſoin particulier de faire que l'Impératrice en abolît tout-à-fait l'uſage. „ Mais les Jéſuites conſerverent ce principe, & eurent grand ſoin d'en faire uſage. Qu'on ne s'étonne donc plus de les voir calomniateurs. Voilà, mes Peres, leur dit M. Paſcal, la ſource d'où naiſſent tant de noires impoſtures. Voilà ce qui en a fait répandre à votre P. Briſacier, juſqu'à s'attirer la cenſure de feu M. l'Archevêque de Paris... C'eſt par ce même Principe que votre Pere Craſſet a tant prêché d'impoſtures dans Orléans, qu'il a fallu que M. l'Evêque d'Orléans l'ait interdit comme un impoſteur public par ſon Mandement du 9 Septembre (1656.)

Les Jéſuites ſont ſi perſuadés qu'il leur eſt

permis de calomnier ceux qui les attaquent, qu'ils n'ont point fait difficulté de le déclarer publiquement & à la vûe de toute une grande ville. C'eſt ce qu'ils firent dans le démêlé qu'ils eurent en 1649 avec M. Puys, Curé de S. Nizier à Lyon. Ce Curé avoit traduit cette même année en François un excellent livre *touchant le devoir des Chrétiens à leur Paroiſſe, contre ceux qui les en détournent.* Les Jéſuites ſe crurent bleſſé, & ſans avoir aucun reſpect pour un ancien Paſteur, Juge en la Primatie de France, leur P. Alby fit un livre ſanglant contre lui, que les Jéſuites vendirent eux-mêmes dans leur propre égliſe le jour de l'Aſſomption, où il l'accuſoit de pluſieurs choſes, & entr'autres *de s'être rendu ſcandaleux par ſes galanteries, & d'être ſuſpect d'impiété, d'être hérétique, excommunié, & enfin digne du feu.* A cela M. Puys répondit, & le P. Alby ſoutint par un ſecond livre ſes premieres accuſations. Enfin l'affaire s'accommoda en préſence d'un grand nombre de perſonnes de la ville, dont les noms ſont rapportés par M. Paſcal, comme ils ſont marqués par l'acte qui en fut dreſſé le 25 Septembre 1650. Ce fut en préſence de toutes ces perſonnes, les plus conſidérables de cette grande ville, que M. Puys ne fit autre choſe que déclarer, *que ce qu'il avoit écrit, ne s'adreſſoit point aux Peres Jéſuites: qu'il avoit parlé en général contre ceux qui éloignent les Fidéles des paroiſſes, ſans avoir penſé en cela attaquer la Société, & qu'au contraire il l'honoroit avec amour.* Par ces ſeules paroles il revint de ſon apoſtaſie, de ſes ſcandales, & de ſon excommunication, ſans rétractation & ſans abſolution: & le P. Alby lui dit enſuite ces pro-

III. Conduite des Jéſuites à l'égard de M. Puys, Curé de S. Nizier à Lyon.

pres paroles : *Monſieur, la créance que j'ai eue que vous attaquiez la Compagnie dont j'ai l'honneur d'être, m'a fait prendre la plume pour y répondre ; & j'ai cru que la maniere dont j'ai uſé m'étoit permiſe. Mais connoiſſant mieux mon intention, je viens vous déclarer, qu'il n'y a plus rien qui me puiſſe empêcher de vous tenir pour un homme d'eſprit, très-éclairé, de doctrine profonde & orthodoxe, de mœurs irrépréhenſibles, & en un mot pour digne Paſteur de votre égliſe. C'eſt une déclaration que je fais avec joie, & je prie ces Meſſieurs de s'en ſouvenir.*

« Ils s'en ſont ſouvenus en effet, ajoute M. Paſcal ; & on fut plus ſcandaliſé de la réconciliation que de la querelle. Car qui n'admireroit ce diſcours du P. Alby ? Il ne dit pas qu'il vient ſe rétracter, parce qu'il a appris le changement des mœurs & de la doctrine de M. Puys ; mais ſeulement *parce que connoiſſant que ſon intention n'a pas été d'attaquer votre Compagnie, il n'y a plus rien qui l'empêche de le tenir pour Catholique.* Il ne croïoit donc pas qu'il fût hérétique en effet ? Et néanmoins après l'en avoir accuſé contre ſa connoiſſance, il ne déclare pas qu'il a failli, mais il oſe dire au contraire, *qu'il croit que la maniere dont il en a uſé lui étoit permiſe.* A quoi ſongez-vous, mes Peres, de témoigner ainſi publiquement, que vous ne meſurez la foi & la vertu des hommes, que par le ſentiment qu'ils ont pour votre Société ? Comment n'avez-vous point appréhendé de vous faire paſſer vous-mêmes & par votre propre aveu, pour des impoſteurs & des calominateurs ? Quoi, mes Peres, un même homme, ſans qu'il ſe paſſe aucun chan-

gement en lui, ſelon que vous croïez qu'il honore ou qu'il attaque votre Compagnie, ſera *pieux* ou *impie* : *irrépréhenſible* ou *excommunié* ; *digne Paſteur de l'Egliſe*, ou *digne d'être mis au feu* : & enfin *Catholique* ou *hérétique* ? C'eſt donc une même choſe dans votre langage, d'attaquer votre Société & d'être héretique ? Voilà une plaiſante héréſie, mes Peres ! Et ainſi quand on voit dans vos Ecrits que tant de perſonnes Catholiques y ſont appellées hérétiques, cela ne veut dire autre choſe, ſinon *que vous croïez qu'ils vous attaquent.* Il eſt bon, mes Peres, que l'on entende cet étrange langage, ſelon lequel il eſt ſans doute que je ſuis un grand hérétique. ,,

IV. Quelques-unes des calomnies dans Jeſuites.

Il eſt à propos de rapporter quelques unes des calomnies que l'on trouve dans l'Apologie des Caſuiſtes du fameux P. Pirot Jéſuite. *M. Arnauld a eu deſſein d'abolir la confeſſion auriculaire, & il a été nourri par S. Cyran dans l'averſion des Sacremens de la Pénitence & de l'Euchariſtie. Sous prétexte d'aumône, on fait un fond contre l'Egliſe, & peut-être contre le repos public. Les Janſéniſtes font commettre à leurs ſerviteurs, des péchés mortels contre la Religion Catholique, ou en les empêchant de ſe confeſſer quand ils y ſont obligés, ou d'entendre la Meſſe les jours de Fêtes, ou en leur faiſant croire quelqu'une des propoſitions condamnées. Pluſieurs conjecturent avec de grandes probabilités, que leur deſſein eſt d'exterminer le Saint Sacrement de l'Autel & celui de la Pénitence. Il paroît viſiblement par les Livres de leurs principaux Auteurs, qu'ils ont pour but d'anéantir le Saint Sacrifice de la Meſſe & l'Euchariſtie. Il eſt à craindre que dans les plaintes qu'ils font de l'incontinence des Prê-*

Pag. 15. p. 16. p. 28. p. 48. p. 73. p. 74.

tres, ils n'aient deſſein d'ôter le célibat de l'Egliſe, comme ont fait Luther & Calvin. Ils
p. 123. *ſe mocquent des Juriſconſultes, des Canoniſtes*
p. 131. *& de l'Ecole de S. Thomas. Ils outragent la*
p. 145. *Sainte Vierge. Si nous n'avions pour vous*, dit l'Apologie des Caſuiſtes aux prétendus Janſeniſtes, *plus de diſcrétion & de charité que vous n'en avez pour les Caſuiſtes, vous ſavez bien qu'il ne nous ſeroit pas mal aiſé de tirer*
p. 179. *un rideau qui découvriroit bien des choſes. Lorſque la Bulle d'Innocent X fut reçûe en France, les Janſéniſtes couroient par les maiſons des Grands, & le ventre contre terre, prioient qu'on eût égard à leur réputation; & qu'ils ne demandoient qu'un peu de tems pour ſe défaire de cette pernicieuſe doctrine, qui, depuis tant d'années, avoit pris racine dans leurs eſprits.*
p. 185. *Les Evêques qui ont ordonné la ſignature du Formulaire, avoient prévû que le diable feroit avec le tems plus de dégât dans les Maiſons Régulieres par ces auſtérités affectées, que Luther n'en a fait par ſes débauches ſcandaleuſes. Quand cet apôtre débaucha une Religieuſe, il fut long-tems ſans l'oſer épouſer, tout le monde improuvant cette action ſacrilege. Le diable ſe prépare maintenant à faire un ravage plus horrible. Car ſi on le laiſſoit faire ce qu'il prétend, il changeroit en peu de tems un Monaſtere de Vierges chaſtes en un ſerrail de filles impures, ſans que perſonne s'en apperçût, & ſans qu'on y pût remédier.* Il en coute pour rapporter de pareilles horreurs.

V. Diverſes ſortes de calomnies auſquelles les Jeſuites ont recours.

Ce n'eſt-là au reſte qu'un léger échantillon des calomnies des Jéſuites. Ils ont mille adreſſes pour en inventer ſans ceſſe de nouvelles, & n'ont jamais honte d'en reproduire de vieilles qui ont été cent fois détruites.

Tantôt ils font uſage du dialogue où ils emploient les perſonnes qu'ils veulent noircir, en les marquant par leur nom, afin de leur faire dire à eux-mêmes tout ce qui ſeroit plus capable de les faire paſſer pour des ſcélérats. Tantôt ils compoſent des piéces romaneſques, où ils font entrer toutes les calomnies dont il leur plaît de charget leurs adverſaires. C'eſt en quoi leurs Régens ſurtout ont une adreſſe ſinguliere. Quelquefois auſſi ils forgent des Ecrits pour rendre leurs ennemis odieux, comme *la Lettre d'un Miniſtre à M. Arnauld*, qu'ils débiterent dans tout Paris, pour faire croire que le livre de la fréquente Communion, approuvé par tant de Docteurs & tant d'Evêques, mais qui à la vérité leur étoit un peu contraire, avoit été faite par une intelligence ſecrette, avec les Miniſtres de Charenton. Ils attribuent d'autres fois à leurs adverſaires des Ecrits pleins d'impiété, comme *la Lettre circulaire des Janſéniſtes*, dont le ſtyle impertinent rend cette fourbe trop groſſiere, & découvre trop clairement la malice ridicule de leur P. Meynier, qui oſe s'en ſervir pour appuier ſes plus noires impoſtures. Ils citent quelquefois des Livres qui ne furent jamais au monde, comme les *Conſtitutions du Saint Sacrement*, d'où ils rapportent des paſſages qu'ils fabriquent à plaiſir, & qui font dreſſer les cheveux à la tête des ſimples, que ne ſavent pas quelle eſt leur hardieſſe à inventer & publier des menſonges. Car il n'y a ſorte de calomnie qu'ils n'aient miſe en uſage: Jamais la maxime qui l'excuſe ne pouvoit être en meilleures mains.

Mais, dit là-deſſus M. Paſcal en adreſſant

VI. Calomnies des Jeſuites repouſſées par le P. Valerien Capucin.

la parole aux Jéſuites, celles-là ſont trop aiſées à détruire, & c'eſt pourquoi vous en avez de plus ſubtiles où vous ne particulariſez rien, afin d'ôter toute priſe & tout moien d'y répondre; comme quand le P. Briſacier dit, *que ſes ennemis commettent des crimes abominables, mais qu'il ne les veut pas rapporter.* Ne ſemble-t-il pas qu'on ne peut convaincre d'impoſture un reproche ſi indéterminé? Mais néanmoins un habile homme en a trouvé le ſecret; & c'eſt encore un Capucin. Ce Capucin s'appelle le P. Valérien, de la Maiſon des Comtes de Magnis. Vous apprendrez par cette petite hiſtoire comment il répondit à vos calomnies. Il avoit heureuſement réuſſi à la converſion du Landgrave de Darmſtat. Mais vos Peres, comme s'ils euſſent eu quelque peine de voir convertir un Prince ſouverain ſans les y appeller, firent incontinent un livre contre lui, (car vous perſécutez les gens de bien par-tout) où falſifiant un de ſes paſſages, ils lui imputent une doctrine *hérétique*. Et certes vous aviez grand tort, car il n'avoit pas attaqué votre Compagnie. Ils firent auſſi courir une Lettre contre lui, où ils lui diſoient: *O que nous avons de choſes à découvrir*, ſans dire quoi, *dont vous ſerez bien affligé! car ſi vous n'y donnez ordre, nous ſerons obligés d'en avertir le Pape & les Cardinaux.* Cela n'eſt pas maladroit; & je ne doute point, mes Peres, que vous ne leur parliez ainſi de moi: mais prenez garde de quelle ſorte il y répond dans ſon Livre imprimé à Prague l'année derniere, pag. 112. & ſuiv. *Que ferai-je*, dit-il, *contre ces injures vagues & indéterminées? Comment répondrai-je à des reproches qu'on*

n'explique point ? En voici néanmoins le moien. C'eſt que je déclare hautement & publiquement à ceux qui me menacent, que ce ſont des impoſteurs inſignes, & de très-habiles & très-impudens menteurs, s'ils ne découvrent ces crimes à toute la terre. Paroiſſez donc, mes accuſateurs, & publiez ces choſes ſur les toits, au lieu que vous les avez dites à l'oreille, & que vous avez menti en aſſurance en les diſant à l'oreille. Il y en a qui s'imaginent que ces diſputes ſont ſcandaleuſes. Il eſt vrai que c'eſt exciter un ſcandale horrible, que de m'imputer un crime tel que l'héréſie, & de me rendre ſuſpect de pluſieurs autres. Mais je ne fais que remédier à ce ſcandale en ſoutenant mon innocence.

En vérités, mes Peres, vous voilà mal menés ; & jamais homme n'a été mieux juſtifié. Car il a fallu que les moindres apparences de crime vous aient manqué contre lui, puiſque vous n'avez point répondu à un tel défi. Vous avez quelquefois de fâcheuſes rencontres à eſſuier ; mais cela ne vous rend pas plus ſages. Car quelque tems après vous l'attaquâtes encore de la même ſorte ſur un autre ſujet ; & il ſe défendit auſſi de même, page 151 en ces termes : « Ce genre d'hommes qui ſe rend inſupportables à toute la Chrétienté, aſpire ſous prétexte des bonnes œuvres aux grandeurs & à la domination, en détournant à leurs fins preſque toutes les Loix divines, humaines, poſitives & naturelles. Ils attirent ou par leur doctrine, ou par crainte, ou par eſpérance tous les Grands de la terre, de l'autorité deſquels ils abuſent pour faire réuſſir leurs déteſtables intrigues. Mais leurs attentats, quoique ſi criminels, ne ſont ni punis, ni arrêtés ; ils ſont récompen-

ſés au contraire ; & ils les commettent avec la même hardieſſe que s'ils rendoient un ſervice à Dieu. Tout le monde le reconnoît, tout le monde en parle avec exécration ; mais il y en a peu qui ſoient capables de s'oppoſer à une ſi puiſſante tyrannie. C'eſt ce que j'ai fait néanmoins. J'ai arrêté leur impudence, & je l'arrêterai encore par le même moien. Je déclare dont qu'ils ont menti très - impudemment, *mentiris impudentiſſimè*. Si les choſes qu'ils m'ont reprochées ſont véritables, qu'ils les prouvent, ou qu'ils paſſent pour convaincus d'un menſonge plein d'impudence. Leur procédé ſur cela découvrira qui a raiſon. Je prie tout le monde de l'obſerver, & de remarquer cependant que ce genre d'hommes qui ne ſouffrent pas la moindre des injures qu'ils peuvent repouſſer, font ſemblant de ſouffrir patiemment celles dont ils ne ſe peuvent défendre, & couvrent d'une fauſſe vertu leur véritable impuiſſance. C'eſt pourquoi j'ai voulu irriter plus vivement leur pudeur, afin que les plus groſſiers reconnoiſſent, que s'ils ſe taiſent, leur patience ne ſera pas un effet de leur douceur, mais du trouble de leur conſcience. „ Voilà ce qu'il dit, mes Peres, & il finit ainſi : « Ces gens-là dont on ſçait les hiſtoires par tout le monde, ſont ſi évidemment injuſtes, & ſi inſolens dans leur impunité, qu'il faudroit que j'euſſe renoncé à Jeſus-Chriſt & à ſon égliſe, ſi je ne déteſtois leur conduite & même publiquement, autant pour me juſtifier, que pour empêcher les ſimples d'en être ſéduits. „

VII. M. Paſcal detruit avec

Mes Révérends Peres, dit là-deſſus M. Paſcal, il n'y a plus moien de reculer. Il faut paſſer pour des calomniateurs convaincus,

& recourir à votre maxime, que cette ſorte de calomnie n'eſt pas un crime. Ce Pere a trouvé le ſecret de vous fermer la bouche ; c'eſt ainſi qu'il faut faire toutes les fois que vous accuſez les gens ſans preuves. On n'a qu'à répondre à chacun de vous comme le P. Capucin, *mentiris impudentiſſimè.* Car que répondroit-on autre choſe, quand votre Pere Briſacier dit, par exemple, que ceux contre qui il écrit, *ſont des portes de l'enfer, des Pontifes du diable, des gens déchus de la foi, de l'eſpérance & de la charité, qui bâtiſſent le tréſor de l'Antechriſt ? Ce que je ne dis pas*, ajoute-t-il, *par forme d'injure, mais par la force de la vérité.* S'amuſeroit-on à prouver qu'on n'eſt pas porte d'enfer, & qu'on ne bâtit pas le tréſor de l'Antechiſt ?.... Toutes vos fables pouvoient peut-être vous ſervir avant qu'on sût vos principes ; mais à préſent que tout eſt découvert, quand vous penſerez dire à l'oreille, *qu'un homme d'honneur qui déſire cacher ſon nom, vous a appris de terribles choſes de ces gens-là* ; on vous fera reſſouvenir incontinent du *mentiris impudentiſſimè* du bon P. Capucin. Il n'y a que trop long-tems que vous trompez le monde, & que vous abuſez de la créance qu'on avoit en vos impoſtures. Il eſt tems de rendre la réputation à tant de perſonnes calomniées. Car quelle innocence peut être ſi généralement reconnue, qu'elle ne ſouffre quelqu'atteinte par les impoſtures ſi hardies d'une Compagnie répandue par toute la terre, & qui, ſous des habits religieux, couvre des ames ſi irréligieuſes ? »

force diverſes calomnies des Jéſuites.

« En voilà aſſez pour des fauſſetés ſi vaines, dit M. Paſcal dans ſa ſeiziéme Lettre, en

parlant de quelques calomnies ridicules que débitoient les Jeſuites. Ce ne ſont là que les coups d'eſſai de vos Novices, & non pas les coups d'importance de vos grands Profès. J'y viens donc, mes Peres, je viens à cette calomnie l'une des plus noires qui ſoient ſorties de votre eſprit. Je parle de cette audace inſupportable, avec laquelle vous avez oſé imputer à de ſaintes Religieuſes & à leurs Directeurs, *de ne pas croire le Myſtere de la Tranſſubſtantiation, ni la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie.* Voilà, mes Peres, une impoſture digne de vous. Voilà un crime que Dieu ſeul eſt capable de punir, comme vous ſeuls êtes capables de le commettre. Il faut être auſſi humbles que ces humbles calomniées, pour le ſouffrir avec patience; & il faut être auſſi méchant que de ſi méchans calomniateurs, pour le croire. Je n'entreprends donc pas de les en juſtifier; elles n'en ſont point ſuſpectes. Si elles avoient beſoin de défenſeurs, elles en auroient de meilleurs que moi. Ce que j'en dirai ici, ne ſera pas pour montrer leur innocence, mais pour montrer votre malice. Je veux ſeulement vous en faire horreur à vous-mêmes, & faire entendre à tout le monde, qu'après cela il n'y a rien dont vous ne ſoiez capables.

Vous ne manquerez pas néanmoins de dire que je ſuis de Port-Roial; car c'eſt la premiere choſe que vous dites de quiconque combat vos excès: comme ſi on ne trouvoit qu'à Port-Roial des gens qui euſſent aſſez de zéle pour défendre contre vous la pureté de la Morale Chrétienne! Je ſai, mes Peres, le mérite de ces pieux Solitaires qui s'y étoient

retirés, & combien l'égliſe eſt redevable à leurs Ouvrages ſi édifians & ſi ſolides. Je ſai combien ils ont de piété & de lumiere. Car encore que je n'aie jamais eu d'établiſſement avec eux, comme vous le voulez faire croire ſans que vous ſachiez qui je ſuis, je ne laiſſe pas d'en connoître quelques-uns, & d'honorer la vertu de tous. Mais Dieu n'a pas renfermé dans ce nombre ſeul tous ceux qu'il veut oppoſer à vos déſordres. J'eſpére avec ſon ſecours, mes Peres, & vous le faire ſentir; & s'il me fait la grace de me ſoutenir dans le deſſein qu'il me donne, d'emploier pour lui tout ce que j'ai reçu de lui, je vous parlerai de telle ſorte, que je vous ferai peut-être regretter de n'avoir pas affaire à un homme de Port-Roial. Et pour vous le témoigner, mes Peres, c'eſt qu'au lieu que ceux que vous outragez par cette inſigne calomnie, ſe contentent d'offrir à Dieu leurs gémiſſemens, pour vous en obtenir le pardon, je me ſens obligé, moi qui n'ai point de part à cette injure, de vous en faire rougir à la face de toute l'égliſe, pour vous procurer cette confuſion ſalutaire dont parle l'Ecriture, qui eſt preſque l'unique reméde d'un endurciſſement tel que le vôtre: *Imple facies eorum ignominiâ, & quærent nomen tuum, Domine.*

Il faut arrêter cette inſolence qui n'épargne point les lieux les plus ſaints. Car qui pourra être en ſûreté après une calomnie de cette nature? Quoi! mes Peres, afficher vous-mêmes dans Paris un Livre ſi ſcandaleux, avec le nom de votre Pere Meynier à la tête, & ſous cet infâme titre: *Le Port-Roial & Genéve d'intelligence contre le très-*

ſaint Sacrement de l'Autel, où vous accuſez de cette apoſtaſie non-ſeulement M. de S. Cyran & M. Arnauld, mais auſſi la Mere Agnès ſa ſœur, & toutes les Religieuſes de ce Monaſtere, dont vous dites pag. 96, *que leur foi eſt auſſi ſuſpecte touchant l'Euchariſtie, que celle de M. Arnauld*, lequel vous ſoutenez, p. 4. *être effectivement Calviniſte.* M. Paſcal leur reproche dans la ſuite de la même Lettre la fable de l'Aſſemblée de Bourg-Fontaine, dont nous avons parlé ailleurs. Selon, Janſenius, M. de S. Cyran, M. Arnauld (qui n'avoit alors que neufs ans) avoient tenu cette Aſſemblée pour chercher les moiens de *détruire la Réligion Chrétienne.*

II.

VIII. Fourberie de Douai. Les Jéſuites réuſſiſſent à faire chaſſer M. Gilbert, Profeſſeur Roial & Chancelier de l'Univerſité.

Les principes des Jéſuites ſur la calomnie les ont portés tout naturellement à croire qu'il leur étoit permis d'emploier contre leurs ennemis les plus noires fourberies. Celle dont ils ont fait uſage pour prendre les Théologiens de Douai, & pour ſe rendre maîtres de cette célébre Univerſité, paſſe avec raiſon pour un de leurs chef-d'œuvres. Nous n'entrerons pas dans un grand détail de ce myſtere d'iniquité, dont l'hiſtoire a été écrite en pluſieurs volumes *in*-12; il nous ſuffira d'expoſer les principales circonſtances de cette malheureuſe affaire. La poſtérité aura de la peine à croire cette inſigne Fourberie, parce qu'on ne s'imagine pas aiſément que des Prêtres aient pû emploier de ſi indignes moiens pour noircir des Théologiens Catholiques qu'ils n'aimoient pas. Pour réuſſir dans le deſſein qu'ils avoient

conçu de ſe rendre maîtres de l'Univerſité de Douai, ils commencerent par décrier & dénoncer comme fauteur de Janſéniſme, M. Gilbert, Docteur & Profeſſeur Roial, Prevôt de S. Amé & Chancelier de cette Univerſité. Ils firent ſecrétement une compilation de quelques extraits des cahiers de ce Profeſſeur, qu'ils accommoderent à leur maniere; & après leur avoir donné la forme qu'ils jugerent convenable à leur deſſein, ils en porterent leurs plaintes en Cour, en ſe ſervant du crédit de leur Pere de la Chaiſe, & de M. de Harlai Archevêque de Paris qui leur étoit livré. Ceci ſe paſſoit en 1686. Ces extraits furent mis par ordre du Roi entre les mains de quelques Docteurs de Sorbonne, qui eurent ordre de les examiner, & d'en porter leur jugement. Ces Docteurs firent une Cenſure très-irréguliere; & l'Evêque d'Arras aiant en conſéquence condamné les Extraits des Cahiers de M. Gilbert, le Profeſſeur fut chaſſé de Douai, privé de ſes charges & de ſes emplois, & exilé par lettre de cachet à Saint Quentin.

IX. Théologiens de Douai que les Jéſuites veulent perdre. Cauſes de leur haine contre M. de Ligni.

Après cette premiere expédition, les Jéſuites ſongerent aux moiens de chaſſer les autres Profeſſeurs, & pluſieurs Théologiens qui leur étoient odieux; & ce fut pour y réuſſir, qu'ils concerterent ce qu'on appelle la *Fourberie de Douai.* Les principaux Théologiens qu'ils firent entrer dans cette funeſte tragédie, étoient M. de Laleu, Docteur & Profeſſeur en Théologie, & Préſident d'un Séminaire; M. Rivette, Licentié & Profeſſeur Roial en Théologie, Chanoine de Saint Amé; M. de Ligni, premier Profeſſeur de Philoſophie dans le Collége du Roi; & M.

Malpaix, Chanoine de Saint Amé. Voici la cauſe de la haine que les Jéſuites conçurent contre M. de Ligni. Au mois de Juin 1690, un Profeſſeur Jéſuite ſe déchaîna dans un diſcours public contre M. Arnauld & contre tous ceux qui ne favoriſoient pas la nouvelle doctrine de Molina. Il renferma dans la même condamnation les Thomiſtes & les prétendus Janſéniſtes. Il accuſa d'héréſie les V Articles envoiés par M. de Choiſeuil Evêque de Cominges, au Pape Alexandre VII. Ce même Profeſſeur Jéſuite avança auſſi que la diſtinction du fait & du droit étoit le principe de toutes les héréſies. Peu de tems après, M. de Ligni ſe crut obligé de réfuter ce que le Jéſuite avoit avancé. Il fit donc voir dans un Diſcours, que les cinq Articles contenant les points principaux de la grace de Jeſus-Chriſt étoient très-Catholiques, & que la plus ſaine & la meilleure partie des Théologiens les ſoutenoit. Il prouva que la diſtinction du fait & du droit étoit le ſentiment de toute l'égliſe; & que perſonne n'en avoit douté, ſinon depuis qu'il avoit été de l'intérêt de la Société de ſoutenir le contraire. Ce diſcours irrita les Jéſuites contre le jeune Profeſſeur de Ligni, qui leur devint odieux de plus en plus, ſur-tout depuis que dans une diſpute publique il eut pouſſé à bout un de leurs Profeſſeurs. Dès-lors ils ſongerent à le mettre dans la liſte de ceux qu'ils vouloient perdre. Le Profeſſeur Jéſuite avoit menacé publiquement M. de Ligni de ſe venger de lui d'une maniere ſanglante, en lui diſant ces paroles remarquables : *Ego flagellabo te, je t'étrillerai.* Cette menace ne fut pas oubliée, & on en vit bientôt les effets.

X. Principaux Jéſuites qui ont eu part à la fourberie de Douai.

On a prouvé dans un Ouvrage ſolide, qu'un grand nombre de Jéſuites avoient concouru à faire réuſſir cette inſigne fourberie, & que le plan en avoit été concerté par les principaux de la Société. On y montre clairement que le P. Deſruelles Provincial de Flandres pour la ſeconde fois, y eut bonne part; que le P. Vaudripont, alors Profeſſeur à Douai & enſuite Recteur du Noviciat de Tournai, eſt le principal acteur de cette funeſte tragédie; que le Pere Beeckman, auſſi Profeſſeur à Douai, & ce maître *Flagelleur* qui avoit menacé M. de Ligni, a comme ouvert le théâtre, en annonçant cette tragédie à celle qui devoit en être le perſonnage ſouffrant; que le P. Paien, Recteur du Collége de Douai, a eut la direction de toute la piece; que le P. Tellier qui eſt devenu ſi fameux dans la ſuite, étoit à Paris l'Agent de toute l'affaire; & qu'enfin le P. de la Chaiſe étoit le grand mobile qui la faiſoit réuſſir ſelon les vûes & les deſſeins de la Société. On met encore de ce noir complot le Pere Rayer, fort connu à Mons par ſes calomnies contre les Prêtres de l'Oratoire. Le commerce des Lettres entre le faux Arnauld & les Théologiens de Douai commença preſque auſſi-tôt que le P. Beeckman eut menacé publiquement M. de Ligni.

XI. Un Jeſuite écrit à M. de Ligni ſous le nom de M. Arnauld, & le ſollicite d'approuver une prétendue Théſe ſur

Les Jéſuites écrivirent à ce jeune Profeſſeur une Lettre très-obligeante & très-flatteuſe ſous le nom de M. Arnauld. Ils faiſoient emploier à ce Docteur les termes les plus tendres à l'égard de M. de Ligni, juſqu'a l'appeller, *Mon cher fils.* L'impoſteur qui faiſoit ſemblant d'être M. Arnauld, témoignoit à ce Profeſſeur la joie qu'il avoit

les matieres de la Grace.

de ce qu'il ſoutenoit la bonne morale avec tant de zéle, & l'aſſuroit qu'il avoit en France beaucoup d'amis qui ſe feroient un plaiſir de lui rendre ſervice. On marquoit en même tems à M. de Ligni des adreſſes pour recevoir ſes réponſes, & le faux Arnauld les a toujours reçûes ſous ces adreſſes. Les ſept ou huit premieres Lettres n'étoient qu'un prélude pour gagner la confiance de M. de Ligni, & de quelques autres Théologiens à qui il écrivit enſuite. Il n'y a point d'artifices, de ſéductions ni de ſupercheries que le fourbe n'ait emploiées, pour faire croire qu'il étoit vraiment M. Arnauld. Mais enfin dès qu'il crut avoir gagné le confiance de ces Théologiens par un long commerce de Lettres qui paroiſſoient innocentes, il travailla à dreſſer le piége où il les vouloit faire tomber. Il fallut, pour y réuſſir, faire une infinité de menſonges, & emploier les voies les plus obliques & les plus ſacrileges. Le fourbe & ceux qui le mettoient en œuvre avoient par une malice diabolique fabriqué ſept propoſitions ſur les vérités de la Grace. Leur principal but avoit été de faire condamner par un prétendu zéle pour la doctrine de S. Auguſtin, tout ce que diſent les Thomiſtes pour accorder la liberté avec l'efficacité de la Grace. Les Jéſuites avoient cru que le nom & l'autorité de M. Arnauld entraîneroient les Théologiens de Douai, & leur feroient paſſer beaucoup de choſes que d'eux-mêmes ils n'auroient pas approuvées. Et c'étoit afin qu'ils ſe tinſſent moins ſur leurs gardes, que l'impoſteur emploié par les Jéſuites avoit tâché de gagner la confiance des Théologiens de Douai, & avoit pris tant de pré-

cautions pour empêcher qu'on ne soupçonnât qu'il ne fût point véritablement M. Arnauld.

XII. Le faux Arnauld fait une multitude de mensonges pour tromper les Théologiens de Douai.

L'imposteur jugeant par les réponses qu'on lui faisoit, qu'on donnoit dans le piége qu'il avoit tendu, écrivit une nouvelle Lettre signée *Antoine A* ***, où il fait dire à M. Arnauld dont il prenoit le nom, que les VII Propositions qu'il les avoit prié d'approuver, avoient été soutenues à Malines dans une Thèse publique; que l'Archevêque de Malines persécutoit cruellement l'Ecclésiastique qui avoit soutenu cette Thèse; que les ennemis de Saint Augustin en sollicitoient vivement la Censure, ce qui feroit un extrême tort à la doctrine de ce saint Docteur; que pour arrêter ce coup, il (M. Arnauld sous le nom duquel l'imposteur écrivoit) avoit accumulé un grand nombre d'approbations de la Thèse; qu'il en avoit obtenu de plusieurs Evêques de France, d'un grand nombre de Docteurs de Sorbonne, des principaux Théologiens de Louvain, & enfin des plus habiles gens de l'Europe; qu'il ne lui manquoit que des approbations de Douai, pour parer ce coup qui seroit si fatal à la doctrine de Saint Augustin; que selon ses correspondances tout alloit le mieux du monde à Rome; qu'ainsi il ne lui falloit plus que des approbations de Douai pour faire triompher la vérité.

XIII. Ces Théologiens ne signent la prétendue Thèse qu'avec des ex-

Quoique les Théologiens à qui le fourbe écrivoit tous ces mensonges sous le nom de M. Arnauld, eussent été comme enchantés par les fausses Lettres qu'ils croioient avoir reçues de lui, & qu'ils dussent être naturellement portés à faire une chose qu'un homme

plications. Arnauld a recours à de nouvelles impoſtures.

auſſi ſincere que M. Arnauld (avec qui ils croioient fauſſement être en commerce) les aſſuroit avoir déja été faites par des Evêques, par des Docteurs de Sorbonne & de Louvain, & par les plus habiles gens de l'Europe ; il y avoit néanmoins dans la prétendue Thèſe quelque choſe qui les arrêtoit, de ſorte qu'ils ne crurent pas le devoir approuver ſans des explications qu'ils mirent au bas de chaque propoſition. Et c'eſt ce qu'ils envoierent à l'impoſteur, en croiant l'envoier à M. Arnauld. Ce n'étoit pas là le compte des Jéſuites, acteurs & ſpectateurs de cette étrange ſcène. Ces explications rectifiant les équivoques & les mauvais ſens des VII propoſitions malignement fabriquées, on n'en pouvoit pas prendre ſujet d'exécuter contre les Théologiens de Douai le deſſein qu'on avoit pris de les perdre. Il falloit remédier à cet inconvénient ; & on ne le pouvoit qu'en recourant à de nouvelles ſupercheries & à de nouveaux menſonges. Le faux Arnauld écrivit donc auſſi-tôt à l'un des Théologiens de Douai : « Que leur approbation avoit été d'un merveilleux ſecours pour la Thèſe en queſtion ; mais que leurs explications & leurs éclairciſſemens n'avoient pas été bien reçus, parce qu'on avoit cru qu'ils vouloient faire la leçon aux autres Approbateurs, & qu'ils ſembloient ſuppoſer que les Juges n'avoient pas aſſez de lumiere pour en pénétrer tout le ſens. „ L'impoſteur aſſuroit qu'il conſultoit pluſieurs perſonnes ſur ce qu'on lui envoioit de Douai, & il leur envoia encore une autre copie de la Thèſe à laquelle il les ſupplioit de mettre ſeulement leur nom. « J'accumule, diſoit le fourbe, des approbations

bations de tous côtés, afin que le conſentement ſi conforme (peut-être vouloit-il dire uniforme) de tant de ſavans hommes ôte l'envie à nos ennemis de condamner une doctrine auſſi orthodoxe que l'eſt celle de Saint Auguſtin contenue dans cette Thèſe. Je ne doute pas, ajoute-t-il encore, que vous ne rendiez volontiers ce ſervice à la vérité qui gémit, paſſé (depuis) ſi long-tems dans l'oppreſſion. „ L'impoſteur ajoutoit que leurs ſignatures n'étant pas connues à MALINES, il étoit néceſſaire de les faire légaliſer. Il les prioit donc inſtamment de ne pas négliger cette légalization, après avoir ſigné purement & ſimplement la Thèſe *que tant d'autres avoient approuvée avec des éloges extraordinaires.* Ainſi ces Théologiens ſe laiſſant aller aux ſollicitations de ce fourbe qu'ils prenoient pour M. Arnauld, & ſe fondant ſur les explications Catholiques qu'ils avoient données, ils ſignerent ſimplement la Thèſe, & firent légaliſer leurs ſignatures par-devant Notaire.

XIV. Nouvelle eſpéce de ſupercherie employée par le faux Arnauld.

Il eſt à propos de rapporter ici une des plus criminelles circonſtances de cette inſigne friponnerie. Un de ces Théologiens trompés écrivant à celui qu'il prenoit pour le véritable M. Arnauld, le pria de vouloir être ſon Directeur, & ſe charger des affaires de ſa conſcience. L'impoſteur n'eut pas le moindre ſcrupule d'accepter la propoſition. Il porta même l'Eccléſiaſtique à lui ouvrir entiérement ſon cœur, & à lui faire un aveu ſincere & exact de toutes les fautes qu'il avoit pû faire pendant toute ſa vie; ce que l'Eccléſiaſtique exécuta avec beaucoup de confiance & d'humilité. Il eſt difficile d'excuſer

de ſacrilége une pareille conduite, & il ſemble que c'eſt le même crime que celui d'un homme, qui, par fraude & par tromperie, auroit trouvé moien d'écouter la confeſſion générale de ſon ennemi, qui croiroit n'être entendu que de ſon Confeſſeur. Les impoſteurs ſe réjouiſſoient d'avoir pû ainſi tromper les Théologiens qui leur étoient odieux, & d'avoir en main ce qu'ils croioient ſuffiſant pour les perdre. Mais il leur paroiſſoit difficile de ſe ſervir de ces piéces ſans découvrir leurs fourberies. Ils ſongerent donc au moien de les avoir par d'autres voies, ou de faire croire que c'étoit par accident qu'elles ſeroient tombées entre leurs mains. C'eſt ce qu'ils exécuterent par une ſuite de menſonges & d'impoſtures.

XV. Moien auquel le faux Arnauld a recours pour voler à M. de Ligni ſes livres & ſes papiers.

Il y avoit déja du tems qu'ils avoient fait propoſer à M. de Ligni par le fourbe qui prenoit dans ſes lettres le nom de M. Arnauld, que s'il pouvoit ſe réſoudre à demeurer en France, on le placeroit auprès d'un ſaint Evêque qui déſiroit paſſionément d'avoir une perſonne de la main de M. Arnauld pour enſeigner dans ſon Séminaire, & que cette place procureroit de grands avantages de tout genre : mais que la choſe ne preſſoit pas. Ce ne fut qu'après avoir extorqué la ſignature de la prétendue Thèſe qu'ils avoient ſi malicieuſement fabriquée, qu'ils engagerent le faux Arnauld à revenir à la charge pour traiter le jeune Profeſſeur de Ligni, de la maniere la plus inhumaine & la plus criminelle que l'on puiſſe concevoir. L'impoſteur lui écrivit ſous le nom de M. Arnauld, qu'un Officier de ſes parens devoit aller prendre ſon quartier d'hiver dans le Diocèſe

du ſaint Prélat ; qu'il avoit un chariot aux armes du Roi, dans lequel il (l'impoſteur qui ſe diſoit M. Arnauld) avoit retenu place pour quarante ou cinquante livres péſant, afin qu'il pût ſe ſervir de cette commodité très-sûre pour envoier chez le ſaint Evêque ſes livres plus rares, avec toutes ſes lettres & tous ſes papiers ; qu'il n'auroit qu'à les envoier à Valencienne dans une auberge qu'on lui marquoit ; que le garçon qui portoit ces livres devoit prendre le nom d'Antoine du Bois ; qu'il auroit un papier où ſeroient ces mots, qui étoient auſſi dans la lettre qu'il recevoit : *Non nobis, Domine, non nobis, ſed nomini tuo da gloriam* ; que cet Antoine du Bois devoit ſe trouver ſur les cinq heures du ſoir dans cette auberge, où une perſonne viendroit demander Antoine du Bois : avec un billet ſur lequel ſeroit écrit auſſi : *Non nobis*, &c, & qu'il n'auroit qu'à lui donner auſſi le paquet de livres. La choſe fut exécutée de point en point comme elle avoit été projettée ; car les filoux ſont exacts aux rendez-vous qu'ils donnent. Ainſi on vola à ce Profeſſeur ſes livres, ſes lettres & ſes papiers. Trois ou quatre ſemaines après le fourbe (toujours ſous le nom de M. Arnauld) écrivit à *ſon cher fils* que ſon paquet étoit heureuſement arrivé au lieu deſtiné, & qu'il en avoit toute la joie poſſible.

XVI. Autres fourberies du faux Arnauld à l'égard de M. de Ligni. Ce profeſſeur eſt enfin deſabuſé.

Ce vol n'étoit que le prélude du bien qu'on vouloit faire à M. de Ligni. Pour le ruiner entiérement, le faux Arnauld lui manda qu'il étoit à propos qu'il ſe diſpoſât à faire ſa Licence, afin d'avoir plus d'autorité en enſeignant la Théologie dans un Séminaire. C'eſt ce qu'il ne pouvoit faire qu'avec beaucoup

de frais : mais pour obéir ponctuellement à cet Ange de Satan qu'il prenoit pour un Ange de lumiere, ce jeune Théologien emprunta de ſes amis de quoi fournir à la dépenſe. Ce n'eſt pas tout ; on avoit deſſein de le réduire à une plus grande miſere, & voici comment on s'y prit pour en venir à bout. Le faux Arnauld écrivit *à ſon cher fils*, qu'il avoit un voiage de conſéquence à faire en France *incognito*, & qu'il étoit fort aiſe d'avoir occaſion de le conduire chez le Saint Prélat ; mais qu'il devoit vendre tous ſes meubles pour fournir aux frais du voiage, n'étant pas aſſuré qu'ils puiſſent ſe joindre en chemin. Le rendez-vous étoit à Paris au Séminaire de Saint Magloire où l'on avoit le mot de guet ; mais au cas que M. de Ligni ne trouvât pas à Paris le prétendu M. Arnauld, il avoit ordre de prendre la route de Toulouſe, pour ſe rendre à Carcaſſone chez le Doien de la Cathédrale, qui le conduiroit chez le ſaint Prélat qu'on n'avoit jamais nommé. Et c'eſt-là où le faux Arnauld l'aſſuroit que tout ce qu'il auroit dépenſé, lui ſeroit rembourſé abondamment.

Ce Profeſſeur miſérablement trompé par tous ces menſonges, aiant dit adieu à tous ſes parens qu'il abandonnoit avec une triſteſſe incroiable, pour ſuivre ce qu'il croioit être la vocation de Dieu, partit de Douai vers la fin de Mai 1691, & ſe rendit à Paris. N'y aiant point trouvé ſon M. Arnauld, il ſuppoſa qu'il avoit pris le devant, & continua ſon chemin par Toulouſe juſqu'à Carcaſſone qui étoit le lieu de ſon rendez-vous. C'eſt-là qu'il croioit infailliblement rencontrer *ſon cher pere* : mais il fut bien ſurpris de

n'avoir eu que de fausses adresses, & de se trouver éloigné de plus de deux cens lieues de son pais, sans argent, sans connoissance, & abandonné de tous le monde. Alors les écailles lui tomberent des yeux, pour s'appercevoir qu'il avoit été pendant plus d'un an dans une perpétuelle illusion, & que croiant recevoir des Lettres d'un Docteur de mérite & d'un homme sincere, il n'en avoit reçu que d'un fourbe qui ne trvailloit qu'à le perdre. On ne se contenta pas d'avoir par cette perfidie éloigné de Douai M. de Ligni; on voulut aussi cacher par quelle voie ses papiers & ses Lettres seroient tombées entre les mains de ceux qui s'en vouloient servir. On inventa donc un moien qui avoit pour fin d'obliger les Théologiens de Douai de s'enfuir ou de se tenir cachés; en leur donnant avis qu'on avoit connoissance de tout ce qui s'étoit passé. C'étoit toujours M. Arnauld à qui on faisoit jouer ces diverses scênes.

XVII. Le faux Arnauld veut engager les Théologiens de Douai à s'enfuir.

Vers le commencement de Juin de la même année, l'imposteur écrivit sous le nom de ce Docteur une Lettre dans laquelle la comédie se changea en une funeste tragédie. « Après le malheur qui vient de m'arriver, dit le faux Arnauld, rien ne me peut plus être agréable que la mort. Un misérable domestique vient de me voler tous mes papiers, toutes mes Lettres & une partie de mes Livres. Donnez avis de cette trahison à M. N. E. N.,, Le fourbe après avoir dit qu'il n'étoit pas capable de leur donner conseil, leur donne néanmoins celui de s'enfuir. Il ose ensuite emploier le saint nom de Dieu pour donner plus de couleur à cette fourberie. « Provi-

dence de mon Dieu, s'écrie-t-il, que vous êtes inſcrutable ! Je n'en puis plus de triſteſſe. Je ſuis inconſolablement votre, &c. „ Les Théologiens de Douai ne ſuivirent point le conſeil que le faux Arnauld leur donnoit de ſe cacher ou de s'enfuir. Celui à qui cette derniere lettre étoit adreſſée, quoiqu'il fût toujours dans l'illuſion, & qu'il crût être en rélation avec le véritable M. Arnauld, répondit : Que ſe croiant tous très-innocens, & aiant affaire au plus doux & au plus humain de tous les Princes, ils eſpéroient qu'on ne les condamneroit pas ſans les entendre, & qu'ils pourroient faire connoître à Sa Majeſté qu'elle n'avoit point de plus fidéles Sujets. Mais l'impoſteur qui voioit bien que ces Meſſieurs continuoient d'être dans l'illuſion, leur écrivit une ſeconde lettre plus déſeſpérante que la premiere, & où la déclamation étoit encore pouſſée beaucoup plus loin. Les Théologiens de Douai ne ſe défiant encore de rien, & s'imaginant que c'étoit M. Arnauld qui leur conſeilloit de ſe cacher, auroient pris infailliblement ce parti, s'ils n'euſſent mis leur confiance en Dieu & dans le témoignage de leur conſcience.

XVIII. La fourberie de Douai decouverte. Apologies des Théologiens trompés par les Jeſuites.

Les Jéſuites qui avoient eſpéré que le fruit de leur fourberie ſeroit la diſperſion de tous les Théologiens qui leur déplaiſoient, ſe hâterent de profiter de ce qu'ils avoient extorqué par leurs tromperies, ſachant ſurtout que l'impoſteur ne pouvoit pas durer plus long-tems, parceque M. de Ligni rendroit compte à ſes amis des triſtes avantures qui lui avoient ouvert les yeux. Ils publierent donc un libelle ſous ce titre : *Lettre à un Docteur de Douai ſur les affaires de ſon*

Univerſité, & peu après ſous un autre titre avec quelques changemens : *Secrets du parti de M. Arnauld découverts depuis peu.* Ils y inſérerent la Thèſe en queſtion : mais par une malice diabolique ils ſupprimerent les explications excellentes que les Théologiens avoient eu ſoin d'y joindre. Les Jéſuites crierent en même tems à l'héréſie & à la cabale ; & ils diſoient hautement que c'étoient les *articles de foi de la nouvelle ſecte*, *le ſymbole ſecret de la nouvelle Egliſe*, dont ils vouloient faire croire que M. Arnauld étoit le chef, ajoutant qu'il avoit deſſein de travailler à un *nouvel Evangile*, & *d'élever une nouvelle Egliſe ſur les ruines de celle de Jeſus-Chriſt.* Ce libelle fit grand bruit, & M. Arnauld y répondit avec autant de force que de ſolidité, faiſant ſentir toute la noirceur d'une telle impoſture. Les Théologiens de Douai de leur côté ſe défendirent très-bien, & juſtifierent la droiture de leur conduite & la catholicité de leur doctrine. Voici comme un précis de leur juſtification.

« Quoique nous ne connuſſions M. Arnauld que de réputation, & que nous n'euſſions jamais eu aucun commerce avec lui, ſachant les ſervices qu'il a rendus à l'égliſe en la défendant contre les hérétiques, & les témoignages avantageux qu'il a reçus d'un grand nombre d'Evêques, & du Pape Innocent XI de ſainte mémoire par Monſeigneur le Cardinal Cibo, n'avions-nous pas tout droit de le regarder comme un Docteur très-Catholique ? Aiant donc cru qu'il avoit eu la bonté de prévenir l'un de nous par des lettres très-obligeantes, & ne nous doutant pas le moins du monde que ce fût un fourbe qui

avoit pris ſon nom pour nous tromper, nous n'avions garde de le ſoupçonner du moindre menſonge en ce qu'il nous diſoit dans ſes Lettres. Ainſi nous aiant envoié une Thèſe compoſée de VII propoſitions qu'il nous aſſuroit avoir été ſoutenue à Malines, & avoir été approuvée par des Evêques de France, par des Docteurs de Sorbonne & de Louvain, & par les plus habiles gens de l'Europe; peut-on trouver étrange que croiant tout cela, & la fourberie qu'on nous avoit faite nous donnant tout lieu de le croire, nous nous ſoions conduits de la maniere que nous avons fait? Ne ſerions-nous pas excuſables, quand nous l'aurions approuvée abſolument par une humble déférence à tant d'habiles Théologiens, Evêques & Docteurs qu'on nous aſſuroit l'avoir approuvée avec éloge? Cependant nous ne l'avons pas fait: ce n'a été qu'en mettant ſous chaque propoſition des explications & des éclairciſſemens qui en déterminoient les équivoques à des ſens Catholiques. Et la ſignature que ce fourbe a depuis extorquée de nous par de plus preſſantes ſollicitations, a toujours eu rapport à ces éclairciſſemens. Préſentement le voile eſt levé. Nous ſavons certainement qu'on nous a trompés; que M. Arnauld n'a aucune part à ces propoſitions; qu'elles n'avoient été ſoutenues par perſonne, ni approuvées par qui que ce ſoit, mais que c'eſt l'ouvrage d'un fauſſaire qui les a malicieuſement fabriquées pour nous ſurprendre. Que peut-on donc ſouhaiter de nous, que ce que nous faiſons volontiers, qui eſt de rétracter notre ſignature, & de déteſter cette Thèſe, qui ne nous avoit été préſentée que par un organe du démon? „

Les inſcriptions en faux de M. Arnauld & la juſte réclamation des Théologiens de Douai contre une fourberie ſi criminelle, forcerent les Jéſuites d'avouer que c'étoit un faux Arnauld qui avoit conduit toute cette intrigue : mais en même tems ils tâcherent de perſuader au Public que le faux Arnauld n'étoit point un Jéſuite, & que ce ſtratagême pouvoit être innocent par rapport aux vûes de l'Auteur, qui avoit eu deſſein de ſervir l'Egliſe en dévoilant les ſécrets de la cabale des Janſéniſtes. Ils ne réuſſirent point à faire prendre ſur ces deux choſes le change au Public ; mais ils furent plus heureux à la Cour où l'Archevêque de Paris (de Harlai) & le P. de la Chaiſe préſenterent au Roi un homme ſans conſéquence, qui voulut bien s'avouer le faux Arnauld, & être le *Bouc-émiſſaire* de la Société. Il eſt devenu dans la ſuite un homme très-important : c'eſt le fameux Tourneli, dont la Théologie eſt preſque la ſeule que l'on enſeigne aujourd'hui dans la plûpart des Séminaires. Il eſt ſans doute fort remarquable qu'un homme qui s'eſt rendu ſi fameux dans le dix-huitiéme ſiécle, & que les Jéſuites ont voulu faire paſſer comme une eſpéce d'oracle, ait eu l'ame aſſez baſſe pour s'avouer contre toute vérité, l'auteur d'une fourberie dont un honnéte Paien auroit horreur. Les Jéſuites obtinrent facilement ſa grace, & ſurent bien le récompenſer du ſervice ſignalé qu'il rendit en cette occaſion à la Société qui s'étoit engagée dans une entrepriſe qui devoit, ſi l'on eût voulu creuſer ce myſtere d'iniquité, la couvrir d'une honte éternelle.

XIX. M. Arnauld s'inſcrit en faux. Les Jéſuites engagent M. Tourneli à ſe dire le faux Arnauld.

Les Jéſuites s'étant ainſi tirés de ce mau-

XX. Les Jéſuités font exiler tous les Théologiens de Douai qui leur déplaiſoient, & réuſſiſſent ainſi à ſe rendre maîtres de cette Univerſité.

vais pas, ſongerent à terminer la piéce, & ils en vinrent à bout par les mêmes artifices. Lorſqu'on travailloit à découvrir le faux Arnauld, ſachant que M. Gilbert pouvoit donner ſur cela bien des indices, ils lui firent donner une lettre de cachet qui lui ordonnoit d'aller de Saint Quentin où il étoit déja relégué, à Saint-Flour au milieu des montagnes d'Auvergne. Il s'y rendit dès qu'il fut guéri d'une maladie qui le retenoit au lit. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il reçut une nouvelle lettre de cachet qui l'obligeoit d'aller à Thiers qui eſt à dix huit-lieues de Saint-Flour. MAIS un troiſiéme ordre le renvoia à Saint-Flour; & pour y obéir, il partit de Thiers le 4 Février 1692 à pied par un grand froid pour traverſer les hautes montagnes d'Auvergne, & ſe rendre au lieu de ſon exil. Les Jéſuites n'étant pas encore ſatisfaits, ils le firent enfermer dans le château de Pierre-Enciſe à Lyon, où il mourut ſeize ou dix-ſept ans après. Les autres Théologiens de Douai furent traités de la même maniere. M. de Laleu Docteur & Profeſſeur fut exilé au MANS; M. Rivette Profeſſeur, à Coutance en Normandie; M. MALPAIX Chanoine, à Sainctes, & M. de Ligni à Tours. On leur dit qu'ils apprendroient des Evêques ce qu'ils auroient à faire dans le lieu de leur exil. Les Jéſuites en ont encore fait bannir pluſieurs autres. On ne leur donna à tous que deux heures pour mettre ordre à leurs affaires; & le Courier qui avoit été envoié exprès pour ſignifier ces ordres, les fit partir en ſa préſence. M. de Laleu qui étoit à peine convaleſcent d'une grande maladie, eut permiſſion de différer ſon voiage de quelques

jours. Il ſe mit bientôt en marche, quoiqu'encore aſſez incommodé ; mais il ne put aller juſqu'au MANS où il étoit exilé. Il fut obligé de s'arrêter dans un village à quelques lieues de Paris où il mourut après avoir donné des marques éclatantes de ſa piété & de ſon amour pour les ſouffrances. Ce Docteur étoit depuis long-tems odieux aux Jéſuites, parce qu'il s'étoit toujours oppoſé à leurs entrepriſes. Il avoit ſur-tout encouru la diſgrace du fameux Pere Tellier, pour avoir déféré à l'Univerſité de Douai le livre de la *Défenſe des nouveaux Chrétiens*, & pour avoir fait renouveller par un Décret ſolemnel la célébre cenſure de 1588 contre le Jéſuite Leſſius. C'eſt ainſi que les Jéſuites ont malheureuſement réuſſi à ruiner entiérement la Faculté de Théologie de Douai, qui eſt depuis long-tems dans un état auſſi déplorable, qu'elle étoit autrefois illuſtre par ſa ſcience & par les grands hommes qu'elle produiſoit.

III.

XXI. Deſtruction de l'inſtitut des filles de l'Enfance.

La Congrégation des Filles de l'Enfance faiſoit de très-grands biens, non-ſeulement à Toulouſe où elle avoit commencé, mais auſſi dans pluſieurs autres villes de Languedoc & de Provence où elle s'étoit étendue. MAIS comme elle déplaiſoit aux Jéſuites, ils vinrent à bout de la détruire par leurs intrigues & par l'abus énorme qu'ils ont toujours fait de la confiance de Louis XIV. On peut regarder cette deſtruction comme un des chefs-d'œuvres de la malice des Jéſuites, par lequel ils ont vérifié de plus en plus ce que la

Faculté de Théologie de Paris avoit d'abord jugé de leur Société, *qu'elle paroiſſoit née pour la deſtruction plutôt que pour l'édification* de l'Egliſe. L'inſpection ſeule de leur Séminaire qu'ils ont placé dans la maiſon qu'occupoient les filles de cet Inſtitut, perpétue le ſouvenir de leur iniquité, & ne peut manquer de rappeller la parole d'Elie à Achab : *Occidiſti, inſuper & poſſediſti. Vous avez tué, & de plus vous vous êtes emparé.* On a imprimé en 1718 un Recueil de piéces concernant la Congrégation des filles de l'Enfance en deux parties *in*-12. La premiere piéce de ce Recueil eſt le Mémoire que ces filles préſenterent au Roi en 1717 pour demander leur rétabliſſement : on y trouve enſuite leurs Conſtitutions, les Brefs, Lettres-Patentes, Approbations, &c. avec la *Rélation* de leur deſtruction ; l'*Innocence opprimée*, &c. Ces dernieres piéces, qui avoient paru peu après la deſtruction, étoient devenues extrêmement rares.

XXII. Fauſſe Hiſtoire de cet Inſtitut refutée par M. l'Abbé de Juliard.

Ce fut en 1686 que les Jéſuites exécuterent le deſſein qu'ils avoient formé de ruiner cette Congrégation ſi édifiante & ſi utile à l'Egliſe. N'aiant pû flétrir l'innocence de la Fondatrice, ils chercherent à couvrir leur injuſtice par des calomnies qu'ils répandirent par-tout, mais qui furent mal reçûes du Public ; parce que tout le monde étoit alors inſtruit de la vérité. Perſonne n'y fut trompé. Cependant l'utilité de l'Inſtitut leur en aiant fait craindre le rétabliſſement, ils ont cru qu'il falloit, ſous le titre reſpectable d'*Hiſtoire*, renouveller les premieres calomnies, y en ajouter d'autres plus intéreſſantes, & appuier le tout par des Lettres qui, en

découvrant de prétendus myſteres d'iniquité, fourniroient de faux motifs de deſtruction, que le Public moins inſtruit pourroit recevoir plus facilement après un intervalle de plus de cinquante ans. On a donc compoſé des Lettres à loiſir : on a attendu pour les faire paroître que toutes les perſonnes qui auroient dû en avoir connoiſſance, fuſſent décédées. On a cru qu'il n'y auroit pas de preuves écrites pour les démentir ; & on s'eſt flatté que malgré le jugement de quelques particuliers, elles pourroient avec le tems acquérir l'autorité de piéces autentiques. Feu M. l'Abbé de Juliard, neveu de Madame de Mondonville & Prevôt de l'égliſe Métropolitaine de Toulouſe, oppoſa il y a vingt ans à la fauſſe Hiſtoire des Filles de l'Enfance, l'Hiſtoire véritable de cet Inſtitut : & non content de cette eſpéce de réfutation indirecte, mais déciſive, il prouva par des piéces autentiques la fauſſeté de tout ce que les Jéſuites ont avancé dans le libelle qu'il attaquoit. Ainſi ſon Mémoire eſt diviſé en deux parties. I. *L'Innocence juſtifiée*, ou l'Hiſtoire véritable de la Congrégation des filles de l'Enfance de N. S. J. C. II. *Le menſonge confondu*, ou *la fauſſeté de l'Hiſtoire calomnieuſe de la Congrégation des Filles de l'Enfance*. L'Hiſtoire que donna M. l'Abbé de Juliard de cet évenement intéreſſant, n'eſt « proprement, dit-il, qu'une copie de pluſieurs actes autentiques qui ſont en même tems la narration & la preuve de la vérité. Le récit intermédiaire & rélatif à ces actes, eſt appuié ſur des faits de notoriété publique, & eſt pris des Requêtes & des Mémoires que les Filles de l'Enfance ont préſen-

tés en 1717 au Roi heureuſement regnant, qui a eu la bonté de recevoir leurs plaintes. „

XXIII. Piété & zéle de Madame de Mondonville, Fondatrice de cette Congrégation.

Jeanne de Juliard étoit fille de M. Gilles de Juliard, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, & ſœur de M. Denis de Juliard, Préſident aux Enquêtes. Mademoiſelle de Juliard après avoir été élevée dans la piété par une mere très-Chrétienne, fut mariée en 1646 avec M. de Turle Seigneur de Mondonville, qui, au bout de cinq ou ſix ans, la laiſſa veuve ſans enfans. Dégagée des liens qui l'attachoient au ſiécle, elle ſe conſacra aux bonnes œuvres ſous la conduite de M. l'Abbé de Ciron, Chanoine & Chancelier de l'Egliſe de Toulouſe, lequel s'étant chargé du ſoin de la paroiſſe de S. Etienne, que le Chapitre fait deſſervir, ſe trouvoit par-là Curé de Madame de Mondonville. Elle tint chez elle pendant quelque tems des écoles gratuites; elle travailla à l'inſtruction des nouvelles converties & au ſoulagement des pauvres malades; & prit enfin la réſolution d'employer ſes biens à la fondation d'une Congregation qui perpétuât ces œuvres de charité, & où des filles qui ne veulent s'engager ni dans le mariage, ni dans le cloître, puſſent vivre en commun dans la modeſtie chrétienne & dans la piété, ſans autre vœu que celui de *ſtabilité*, & ſans autres pratiques extérieures que celles que doivent obſerver toutes les filles Chrétiennes, de quelque condition qu'elles ſoient. M. de Marca Archevêque de Toulouſe approuva ce deſſein; & obligé de partir précipitamment pour Paris, donna ordre à M. Dufour ſon Vicaire-Général d'en favoriſer l'exécution, & d'ap-

puier de toute ſon autorité les pieuſes intentions de cette Dame.

XXIV. Inſtitut de l'Enfance confirmé par un Bref du Pape, & autoriſé par des Lettres-Patentes du Roi enregiſtrées au Parlement. Eloge qu'en fait M. Fouquet Evêque d'Agde.

Ce Grand-Vicaire par une Ordonnance du 25 Mai 1661, dit qu'en conſéquence des *ordres qui lui ont été donnés diverſes fois* par M. l'Archevêque, *d'appuier & de favoriſer de tout ce qui dépendroit de ſon autorité, les pieux deſſeins* de Madame de Mondonville, il commet M. l'Abbé de Ciron pour dreſſer les Statuts & Réglemens du nouvel Inſtitut. Les Réglemens étant dreſſés par cet Abbé, approuvés par le Vicaire-Général, & confirmés par un Bref d'Alexandre VII du 6 Novembre 1662, l'inſtitut fut autoriſé par des Lettres-Patentes du mois d'Octobre 1663, enregiſtrées au Parlement le 17 Novembre de la même année. Peu de tems après, les Conſtitutions de la Congrégation de l'Enfance parurent imprimées avec l'approbation de dix-huit Evêques, de cinq Profeſſeurs en Théologie de l'Univerſité de Toulouſe, & de deux Docteurs de Sorbonne, l'un Grand-Vicaire de Pamiers & l'autre Archidiacre de Cominges. Deux des Evêques Approbateurs, M. de Bertier Evêque de Rieux, & M. Fouquet Evêque d'Agde, avoient déja reçu des établiſſemens de cet Inſtitut dans leurs Diocèſes. Le premier rend non-ſeulement témoignage à la pureté de la doctrine des Conſtitutions de ces filles, mais à la fidélité avec laquelle elles les obſervoient. M. d'Agde déclare « qu'il n'a pas cru qu'il y eût un moien plus général ni plus efficace pour la ſanctification de ſon Diocèſe, que celui qui lui eſt offert par l'admirable Inſtitut des Filles de l'Enfance de J. C. que Dieu vient de ſuſciter dans la lie de ces derniers tems, par

les ſoins d'une Dame pieuſe & vraiment veuve Evangelique, fondatrice de cette céleſte Congrégarion de Vierges qui ramenent à nos yeux la premiere beauté de l'égliſe naiſſante, & qui ſuivant l'Agneau, joignent à la parfaite pureté de ſes épouſes une forme de vie autant Apoſtolique, que leur ſexe le le peut permettre. „ C'étoit à Pezenas dans le Diocèſe d'Agde que s'étoit fait l'établiſſement dont parle M. Fouquet. M. le Prince de Conti, (Armand de Bourbon) Seigneur de la Ville, plein d'eſtime pour la Congrégation de l'Enfance, y avoit beaucoup contribué. La Princeſſe ſon épouſe étoit intimement liée avec Madame de Mondonville, & cette liaiſon que la piété avoit formée & nourrie, a toujours duré depuis.

XXV. Eſtime qu'avoit la Reine pour cet Inſtitut. Eloge qu'en fait M. de Baſſompierre, Evêque de Sainctes.

La Reine Marie-Thereſe donna à Madame de Mondonville une marque de l'eſtime qu'elle faiſoit de ſa vertu, en la choiſiſſant pour aller accomplir un vœu en ſon nom. La Lettre de la Reine à ce ſujet eſt rapportée dans le Livre de l'Innocence opprimée, & dans le Mémoire de M. l'Abbé de Juliard. La Reine y prie auſſi Madame de Mondonville de faire vœu à Dieu d'entretenir « deux jeunes Demoiſelles Catholiques nouvellement converties, pauvres, „ dans la Maiſon des filles de l'Enfance de „ Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, dont, dit „ la Reine, vous êtes la fondatrice. La piété & la vertu dont vous donnez l'exemple „ tous les jours, me perſuadent que vous vous „ porterez bien volontiers à me rendre ce „ ſervice. „ C'étoit ſans doute, dit à ce ſujet M. Arnauld, un vœu & une charité bien digne d'une grande Reine, de contribuer au

L'Inn. opp. p. 31. 32.

ſalut de deux pauvres Demoiſelles nées dans l'héréſie en leur procurant d'être élevées en un lieu où on les pût affermir dans la vraie foi. Mais il eſt bien glorieux à la Congrégation de l'Enfance, d'avoir été préférée par cette pieuſe Princeſſe à tant d'autres Maiſons Religieuſes ; & il eſt en même tems bien honteux aux Jéſuites d'avoir été les deſtructeurs d'un ſi ſaint établiſſement comme ils s'en vantoient eux-mêmes en diſant à une jeune Demoiſelle qui y avoit été élevée : *Nous ne faiſons pas un myſtere de dire que c'eſt nous qui détruiſons la Maiſon de l'Enfance ; car c'eſt un bien que de détruire l'Ecole de l'héréſie.*

L'idée avantageuſe que la Reine avoit de cet inſtitut, étoit juſtifiée par le témoignage des plus illuſtres Evêques de l'Egliſe de France. Voici entr'autres, de quelle maniere en parle M. de Baſſompierre, Evêque de Sainctes, dans l'approbation qu'il donna à ſes Conſtitutions.

Après avoir dit : « Que ce qu'il avoit vû avec beaucoup d'édification dans la Maiſon des filles de l'Enfance de Toulouſe, l'avoit obligé à eſtimer & à approuver un ſi Saint Inſtitut ; „ il ajoute : « Mais nous y avons été confirmés depuis par l'utilité que nous avons éprouvée pour notre propre Diocèſe dont pluſieurs filles converties à la Foi Catholique, & en haine de leur abjuration, abandonnées de leurs propres parens, ont été reçues en divers tems dans cette Maiſon, avec très-grande charité, & y ont été inſtruites avec très-grand fruit, qui a été communiqué à celles qui ont ſuivi & imité leur exemple. „

Ces Peres traverſerent dès le commence-

XXVI. Les Jéſuites s'efforcent de le détruire.

ment un Inſtitut qui leur déplaiſoit pour pluſieurs raiſons : entre autres par la ſoumiſſion aux Puiſſances hierarchiques, dont on y faiſoit ſpécialement profeſſion, & par le choix d'un Confeſſeur du Clergé ſéculier à l'excluſion de tous les réguliers.

Leurs prémiers efforts ſans ſuccès.

Auſſi-tôt après la mort de M. de Marca, Archevêque de Toulouſe, arrivée en 1662, ils ſurprirent un ordre du Roi pour faire interrompre le cours des exercices de cette Communauté, & cet ordre fut ſuivi d'une Ordonnance des Grands-Vicaires. Mais la fauſſeté des prétextes allégués aiant été prouvée, les choſes furent rétablies dans leur premier état, juſqu'à l'avénement de M. de Bourlemont qui ſuccéda à M. de Marca, & que les Jéſuites engagerent à faire ſuſpendre les Claſſes. On fit une eſpéce d'information ; on interrogea quelques jeunes filles : *on les menaça du fouet ; on leur promit des chapelets* : on les engagea enfin à répondre *Oui* à une demande à laquelle elles avoient d'abord répondu *Non*, ſavoir ſi les filles de l'Enfance n'enſeignoient pas que *Jeſus-Chriſt n'eſt pas mort pour tous les hommes*. Madame de Mondonville eut des preuves de cette ſubornation, dans une information qu'elle fit faire de ſon côté, & dont on a l'original. On en trouve dans le Mémoire de M. de Juliard des extraits où les ſuborneurs ne ſont pas nommés ; mais dans le Mémoire préſenté au Roi en 1717 dans lequel ces mêmes extraits ſont produits, on voit que la manœuvre s'étoit paſſée chez les Religieuſes de Notre-Dame, de tout tems dévouées aux Jéſuites ; qu'un Jéſuite y préſidoit, & qu'un homme que ce Jéſuite avoit

avec lui, écrivoit les réponſes qu'il arrachoit à ces petites filles. M. de Bourlemont ouvrit néanmoins les yeux ſur cette intrigue ; & reconnoiſſant qu'on l'avoit trompé, il protégea les filles de l'Enfance pendant tout le tems de ſon Epiſcopat. M. le Cardinal de Bonzi ſon ſucceſſeur, fit de même ; & M. de Carbon de Montpezat confirma en 1667 ; dès le commencement de ſon Epiſcopat, tout ce qu'avoient fait ſes prédéceſſeurs en faveur de cette Communauté.

XXVII. Nouvelles tentatives des Jéſuites contre l'Inſtitut de l'Enfance.

En 1682, une des filles de la Maiſon s'évada, & ſe retira chez ſes parens, alléguant pour toute excuſe qu'elle craignoit d'eſſuier les mauvais traitemens qu'elle avoit vû, diſoit-elle, eſſuier à d'autres. Elle ne manqua pas d'être protégée par les ennemis de Madame de Mondonville, c'eſt-à-dire, par les Jéſuites ; mais malgré cette protection, & quoiqu'elle affectât de demander tel autre Couvent qu'on jugeroit à propos de lui aſſigner, ſes raiſons furent jugées inſuffiſantes par l'Archevêque dans une viſite qu'il fit à cette occaſion dans la Communauté. Elle s'addreſſa au Parlement ; mais l'affaire fut évoquée au Conſeil. Les Jéſuites engagerent auſſi cette fille à partir pour Paris, & ils lui firent préſenter au Roi des placets qui ſe trouverent appuiés de bonnes récommandations. On n'a pas pû ſavoir quel en étoit le contenu ; parce qu'il n'a jamais paru aucune dépoſition juridique de la part de cette fille. Mais il eſt naturel de penſer qu'elle autoriſa les mêmes calomnies que ſes protecteurs répandoient. Ses parens aiant fait un accommodement avec Madame de Mondonville, & cette Da-

me aiant conſenti qu'elle paſsât dans une maiſon Religieuſe, elle leva enfin le maſque, & fit voir quel avoit été le vrai motif de ſon évaſion. Car elle fit malgré ſa famille, & au mépris de ſes engagemens, un mariage très-diſproportionné, mais concerté depuis long-tems, & où elle a trouvé ſa punition dans les malheurs qui l'ont accompagnée juſqu'à la mort. Loin que cette affaire diminuât l'eſtime qu'avoient pour la Congrégation de l'Enfance, ceux qui en jugeoient avec équité, c'eſt depuis cette époque que Mademoiſelle Dagueſſeau fille de M. Dagueſſeau alors Intendant de Languedoc, & ſœur de M. Dagueſſeau, depuis Chancelier, & Mademoiſelle de Fieubet fille du premier Préſident de Toulouſe, s'engagerent dans cette maiſon. Les vœux de la premiere, ſont du 19. Avril 1683. & ceux de la ſeconde du 24. Juin 1685. Les ennemis de ces ſaintes filles, ne ceſſerent point toutefois de travailler par des voies ſourdes à les noircir auprès du Roi. Qui pourroit dire tous les reſſorts qu'ils mirent en œuvre pour y parvenir? On peut cependant en conjecturer beaucoup par les deux faits ſuivans, atteſtés dans une Déclaration de M. de la Broue Evêque de Mirepoix, du 9. Novembre 1701.

XXVIII. Moiens qu'ils emploient pour venir à bout de le détruire.

Ce grand Prélat fut ſollicité par deux Jéſuites des plus conſidérables de la Province de Toulouſe, d'autoriſer contre Madame de Mondonville des Mémoires impottans qu'on devoit envoier en Cour; & pour l'y engager, on lui dit que M. l'Evêque de Lavaur avoit promis de ſigner ces mêmes Mémoires. M. de Mirepoix rend en-

core témoignage qu'une Demoiſelle lui avoit déclaré qu'étant âgée de neuf à dix ans, un Jéſuite, c'étoit le Pere Robert qui eſt nommé dans le Mémoire de 1717, ſe ſervant de l'autorité qu'avoir ſur elle une tante chez qui elle ſe trouvoit alors, l'avoit forcée de ſigner contre ſa conſcience une déclaration où il étoit marqué qu'on lui avoit enſeigné aux Ecoles de Madame de Mondonville, que *Jeſus-Chriſt n'étoit pas mort pour tous les hommes :* que ce même Jéſuite avoir dit quelque tems après en ſa préſence, que la déclaration avoit eu ſon effet : & qu'aiant appris dans la ſuite la diſperſion des filles de l'Enfance, elle n'avoit pas douté que ſa déclaration n'y eût contribué ; ce qui lui cauſoit de grands remords. Sur les délations faites contre ces filles, M. le Chancelier le Tellier avoit toujours été d'avis qu'on en éclaircît la vérité par les voies de droit ; mais les Jéſuires n'avoient garde d'y conſentir, ſentant bien qu'alors ils auroient infailliblement ſuccombé. Après la mort de ce Magiſtrat ils obtinrent que les Conſtitutions de cet Inſtitut, qu'ils accuſoient de contenir des *erreurs dangereuſes*, fuſſent examinées par des Commiſſaires, qui furent M. de Harlai, Archevêque de Paris ; M. le Marquis de Château - neuf, le P. de la Chaiſe Confeſſeur du Roi ; & pour Rapporteur, M. Cheron Official de Paris. Les Jéſuites devoient être bien ſatisfaits d'un pareil choix. En même tems il y eut un ordre du Roi du 24 Octobre 1685, qui portoit défenſe de recevoir aucune fille : & au mois de Janvier ſuivant, il y eut un autre ordre qui défendoit de recevoir des penſionnaires.

XXIX. Madame de Mondonville exilée. Arrêt du Conſeil qui détruit la Congrégation.

Madame de Mondonville prit alors le parti d'aller elle même ſe préſenter pour juſtifier ſon innocence. Elle vit les Commiſſaires. l'Archevêque de Paris l'aſſura qu'on ne ſe détermineroit à rien ſans l'entendre. C'étoit tout ce qu'elle demandoit. Mais les Jéſuites ſes ennemis qui ne craignoient rien tant, obtinrent contre elle une Lettre de Cachet qui lui fut ſignifiée le 27 Avril 1686, & qui lui ordonnoit de ſe retirer inceſſamment à Coutance, pour y demeurer juſqu'à nouvel ordre. Elle y fut miſe au Couvent des Hoſpitalieres, & privée de la liberté d'écrire & de parler à aucune perſonne du dehors. Quatorze jours après, le jugement définitif fut rendu. C'étoit un Arrêt du Conſeil du 12 Mai 1686, par lequel le Roi en conſéquence d'un avis de Docteurs, qui ne ſont pas nommés, & dont l'avis n'a jamais été produit, révoque les Lettres-Patentes accordées aux filles de l'Enfance: ordonne que la *prétendue* Congrégation & toutes les Maiſons qu'elle a dans le Royaume demeureront ſupprimées, les donations faites, annulées, les Penſionnaires renvoiées ſur le champ, & que les filles de la Communauté ſe retireront au plus tard à la fin du mois de Décembre ſuivant, ſans pouvoir faire entre elles aucune aſſemblée, ni former aucune Congrégation: leſquelles filles ſe retireront auſſi par devers les Archevêques & Evêques ordinaires des lieux, pour leur être pourvû ſur les vœux & noviciats par elles prétendus faits.

XXX. L'Archevêque de Toulouſe ſe prête à la paſ-

M. de Montpezat qui avoit approuvé de nouveau les Conſtitutions de l'Enfance par une Ordonnance du dernier Octobre 1684, ne laiſſa pas d'en rendre une le 2. Juin 1686.

par laquelle, ſans qu'il fût rien ſurvenu de nouveau que l'Arrêt du Conſeil, il ſupprimoit cette même Congrégation tant & ſi juſtement approuvée ; & ordonnoit que les deux Communautés qui étoient dans ſon Diocèſe ſeroient ſéparées ; & que les filles ſe retireroient dans le tems fixé par l'Arrêt : les déchargeant au ſurplus des obligations ſpirituelles qu'elles avoient contractées envers la Congrégation, ſauf à être ordonné ſur le fait de leurs vœux, (qu'il appelloit *prétendus*,) lorſqu'elles ſe pourvoiroient par devant lui, ainſi qu'il appartiendroit. Le Prélat qui dans ce tems-la même perſeveroit dans les ſentimens d'eſtime qu'il avoit toujours eus pour les filles de l'Enfance, voulut bien que tout le monde ſçût qu'il n'étoit pas Auteur de cette Ordonnance, laquelle ſe trouva dreſſée un inſtant après l'arrivée du Courier porteur des Ordres du Roi. On ne fut pas ſurpris après cet aveu, des déguiſemens & des irrégularités que l'on remarqua dans cette piéce, & que M. l'Abbé de Juliard reléve avec étendue dans ſon Mémoire. Au reſte ce bon Archevêque crut que ſa prompte obéiſſance l'autoriſoit à demander pour ces filles la permiſſion de demeurer le reſte de leurs jours dans leur Maiſon, ſans y recevoir de nouveaux ſujets ; mais le P. de la Chaiſe qu'il conſulta là-deſſus, lui ferma la bouche par ces mots déciſifs : « Entre vous & moi, tout cela ne plaît point à Sa Majeſté, & je ſuis trop votre ſerviteur, Monſeigneur, pour ne pas vous faire ſavoir qu'on regarde cela comme une choſe finie, ſur laquelle de nouvelles tentatives, ſur-tout qui viendroient

ſion des Jéſuites. Lettre que lui écrit le Pere de la Chaiſe.

de votre part, ne ſeroient pas bien reçues... On ne peut être, dit le P. de la Chaiſe en finiſſant ſa lettre, avec plus de *reconnoiſſance* & de zéle que je ſuis, &c.„

CXXXI. Les filles de l'Enfance abandonnées de leur Prélat, privées de leur fondatrice, & n'aiant plus que leur innocence pour appui, firent trois démarches qui paroiſſent également régulieres. 1°. Elles ſignerent un Acte d'oppoſition à l'exécution de l'Arrêt, attendu que le Roi y reconnoiſſoit qu'avant de quitter leur maiſon, elles devoient être diſpenſées de leurs vœux; & que cependant les Ordinaires des lieux auſquels Sa Majeſté les renvoioit, n'avoient pas le pouvoir de les diſpenſer. 2°. Elles appellerent au Saint Siége de l'Ordonnance de l'Archevêque de Toulouſe. 3°. Elles écrivirent une Lettre au Roi, où « renonçant au ſecours que l'innocence tire de l'autorité des Loix, qui obligent les accuſateurs à prouver ce qu'ils avancent, elles ſupplient Sa Majeſté qu'on leur faſſe ſavoir quels ſont les crimes dont on les a accuſées; & elles ſe ſoumettent à toutes les peines les plus rigoureuſes, ſi elles ne font voir d'une maniere claire & convaincante la fauſſeté de ces accuſations. „ On comprend bien que cette Lettre ne parvint pas juſqu'au Roi. Il n'étoit pas de l'intérêt des ennemis de ces Vierges chrétiennes de laiſſer voir à Sa Majeſté juſqu'à quel point ils avoient ſurpris ſa Religion. Ils eurent grand ſoin au contraire de faire preſſer ces ſaintes filles de quitter leur maiſon; mais elles réſiſterent unanimement. « Fetmeté, dit le Mémoire de M. de Juliard, qui ne pouvoit venir que du témoignage

Les filles de l'Enfance font des démarches néceſſaires auſquelles leurs ennemis n'oppoſent que des voies de fait.

moignage d'une bonne conſcience, & qui démentoit tout ce qu'on avoit voulu dire des mauvais traitemens que leur faiſoit Madame de Mondonville. Il n'étoit donc pas de l'intérêt des perſécuteurs de laiſſer plus longtems ces filles aſſemblées ; parce qu'il pouvoir arriver quelque changement en leur faveur. Ainſi dès le 27 du mois de Septembre 1686, on arracha de la Maiſon de l'Enfance plus de quarante filles qui n'y avoient rien porté ; & à l'égard des filles dotées, elles furent chaſſées de même le 20 Octobre ſuivant, c'eſt-à-dire que toutes ces filles furent diſperſées deux mois avant l'expiration du délai porté par l'Arrêt du Conſeil.

XXXII. Exces auſquels ſe portent les ennemis de ces ſaintes filles. Deſtruction de la Maiſon de Toulouſe.

Le P. Roques Jéſuite, qui avoit dreſſé l'Ordonnance de l'Archevêque de Toulouſe, avoit eu la malice d'y inſérer une clauſe contraire aux intentions du Prélat, & d'y attribuer au Roi ce qui n'étoit point dans l'Arrêt du Conſeil. L'Ordonnance portoit entr'autres choſes : *Que les Tabernacles & retables ſeroient ôtés, les Autels démolis, les Reliques, vaſes ſacrés & ornemens, auſſi enlevés ; de ſorte que les lieux demeuraſſent profanes.* Ce ne fut pas encore aſſez pour les ennemis de cette ſainte Maiſon. La Chapelle étant ſéparée des autres bâtimens, on en renverſa une partie, & l'on arracha & mit en piéces les ouvrages de menuiſerie qui y étoient ; & pendant qu'on la démoliſſoit, deux Jéſuites vinrent à la porte pour s'informer ſi on avançoit. Enſuite le Commiſſaire établi par l'Intendant alla ſe ſaiſir de tous les papiers de la Maiſon & de tous les effets. Il entra dans la Maiſon (le 25 Septembre) avec douze ſoldats, & en laiſſa autant au-dehors. Ces ſaintes filles

étoient alors en prieres, ou dans leur oratoire, ou ſur les ruines de leur chapelle. Elles étoient proſternées devant Dieu en verſant des torrens de larmes. Les ſoldats les arrachoient avec violence, les traînoient par les dégrés & par la cour, les unes par les pieds, les autres par la tête, & les traitoient avec la derniere inhumanité. Dès qu'ils étoient arrivés à la porte, ils jettoient ces Vierges Chrétiennes au milieu de la rue & du ruiſſeau, ſans même mettre aucune différence entre les infirmes & celles qui ne l'étoient pas. Les filles de ſervice ſoutinrent ces mauvais traitemens; mais les filles de qualité qui étoient d'une complexion délicate, ſuccomberent aux coups qu'elles reçurent. Elles tomboient au milieu de la rue, où leurs larmes & leurs cris avoient aſſemblé une foule de peuple. Les paroles ſales que proféroient pluſieurs de ces ſoldats, affligeoient encore plus ces ſaintes filles que les maux qu'elles ſouffroient. Dans l'impatience de voir la fin de cette ſanglante exécution, pluſieurs Jéſuites vinrent pour s'en divertir, & ſe procurer la cruelle ſatisfaction d'être témoins d'un pareil ſpectacle.

XXXIII. Deſtruction des autres Maiſons. L'exil de Madame de Mondonville converti en une priſon. Les Jéſuites acquierent la Maiſon de

XXXIII. Par la même Ordonnance que les Jéſuites avoient obtenue de l'Archevêque de Toulouſe par leurs inſtances & leurs importunités, & qu'ils avoient eux-mêmes dreſſée, comme nous l'avons dit, les Filles de l'Enfance qui étoient à S. Felix petite ville du Diocèſe, en furent auſſi chaſſées. M. de la Berchere, qui d'Evêque de Lavaur avoit été nommé Archêveque d'Aix, & qui eſt mort Archevêque de Narbonne après l'avoir été long-tems d'Albi, aiant auſſi reçu des ordres

du P. de la Chaiſe, rendit une Ordonnance copiée ſur celle de Toulouſe, par laquelle il détruiſoit de même la Communauté des Filles de l'Enfance qui étoient à Aix. On abbatit l'Autel de leur Chapelle, & l'on enleva les vaſes ſacrés & les ornemens : & ſi l'on ne renverſa pas la Chapelle même comme à Toulouſe, c'eſt que c'étoit une ſalle baſſe de la maiſon, que l'on avoit convertie en Chapelle. Ces filles ſi injuſtement perſécutées, aiant pris conſeil, formerent un appel de toutes ces violences au Saint-Siége : mais cet appel ſi légitime fut regardé comme un grand crime. Madame de Mondonville qui étoit à deux cens lieues de là, & qui n'y avoit aucune part, en fut punie, ſon exil aiant été changé en priſon chez les Hoſpitalieres de Coutance, qui avoient ordre de ne la laiſſer parler à perſonne. On lui ôta même une fille de ſervice fort pieuſe qu'elle avoit amenée de Toulouſe ; & cette fille fut renfermée à Carentan. Deux filles de l'Enfance étant venues en même-tems de Touſouſe à Coutance, l'Intendant, qui en fut averti, les fit conduire dans un Couvent de la ville de Caën. Il les envoia enſuite à Paris, où l'une d'elles reçut une lettre de Cachet qui la reléguoit à Clermont en Auvergne.

Toulouſe & ſes dépendances.

Pour ôter tout eſpoir de rétabliſſement, on ſe hâta de vendre tous les effets de la Maiſon & tous les meubles, qui ne produiſirent que ſeize mille cent ſoixante-quinze livres treize ſols, ſuivant le compte arrêté du Sieur Lacaze établi économe ſéqueſtre. Il réſulte du même compte que les Jéſuites du Collége de Toulouſe trouverent convenable d'acheter la maiſon de l'Enfance & ſes dépendan-

Mém. de M. de Jul.

ces, & cela pour le prix de quinze mille quatre cens cinquante livres. On aliéna de même tous les autres biens; on rendit quelque tems après les dots aux filles qui en avoient porté; & on aſſigna à Madame de Mondonville une ſimple penſion viagere de huit cens livres, qui dans la ſuite fut augmentée de cent liv. Tout ce qui fut fait à l'égard de la Maiſon de Toulouſe, fut pratiqué de même à l'égard des autres Maiſons établies dans le Roiaume. C'eſt ainſi que fut ruinée la Congrégation des Filles de l'Enfance dont le Public retiroit de ſi grands avantages. Et cela ſans autre motif allégué, que le prétendu examen de leurs Conſtitutions fait par des Docteurs qu'on n'a jamais nommés. Mais quand il y auroit eu quelque choſe à reprendre dans leurs Conſtitutions, étoit-on en droit de le leur imputer, puiſqu'elles ne les avoient pas faites, & qu'elles s'y étoient ſeulement ſoumiſes, après les avoir reçues de la main de leurs Supérieurs, qui étoient leurs Juges naturels, & à qui le Pape en avoit renvoié la connoiſſance? En ſuppoſant même que ces Docteurs inconnus euſſent apperçû dans leurs Conſtitutions des défauts qui auroient échappé à la pénétration de deux Cardinaux, de quatre Archevêques, de dix-huit Evêques & de pluſieurs Docteurs de réputation qui les avoient approuvées, n'étoit-il pas naturel de ſe borner à réformer ce qui bleſſoit, ſans caſſer un Inſtitut très-ſaint & très-utile en lui-même, & ſans chaſſer de leurs Maiſons plus de deux cens filles conſactées à Dieu par un vœu public & autoriſé par l'Egliſe? La vérité eſt qu'il n'y avoit rien de repréhenſible dans ces Conſtitutions, & qu'on fut

obligé, pour les attaquer, d'avoir recours à de miſérables chicanes.

XXXIV. Les filles de l'Enfance gardent leur engagement. Mort de Madame de Mondonville.

Ces pieuſes Vierges abandonnées à elles-mêmes, la plûpart ſans bien & ſans ſecours, ne ſe démentirent point; & à la réſerve d'une ſeule dont on ne ſait pas l'hiſtoire au vrai, qui n'étoit que du ſecond Ordre, & qu'on a publié s'être mariée dans la Gaſcogne, il n'y en a aucune qui ait violé ſes engagemens. Leurs ennemis que cette conduite condamnoit, obtinrent des ordres pour les faire renfermer dans divers Monaſteres, où on leur ſignifia qu'elles y demeureroient juſqu'à ce qu'elles euſſent ſigné un renoncement à leur premier état; ce qu'elles refuſerent. Elles furent enfin miſes en liberté; mais la Fondatrice toujours détenue à Coutances, y mourut le 3 Janvier 1703, regrettée de tous les gens de bien, & en particulier des Religieuſes chez qui elle demeuroit, leſquelles ont rendu à ſes vertus le témoignage que la vérité exigeoit d'elles. Les Jéſuites ont fait depuis de nouveaux efforts pour couvrir leur injuſtice à l'égard de la Congrégation de l'Enfance. Ils ont à diverſes repriſes augmenté & embelli l'hiſtoire fabuleuſe & romaneſque qu'ils en avoient faite, & ont accumulé calomnies ſur calomnies. Mais leurs libelles ont été condamnés au feu par des Arrêts du Parlement de Toulouſe, à la pourſuite de M. l'Abbé de Juliard, qui, comme nous l'avons dit, mit dans le plus grand jour l'innocence de Madame de Mondonville & de toute la Congrégation de l'Enfance. La ſuppreſſion de la Congrégation de l'Enfance ne rappelle que trop naturellement la deſtruction de Port-Roial, dont elle a été en quel-

que ſorte le prélude. Les Jéſuites, comme on voit, s'y ſont pris de loin pour détruire tous les établiſſemens contraires à leurs vûes. Nous terminerons ce triſte récit par la concluſion qui ſe trouve à la fin du livre de l'Innocence opprimée.

XXXV. Reflexions ſur la deſtruction de la Congrégation de l'Enfance.

« Si les Jéſuites, dit M. Arnauld Auteur de cet Ouvrage, ont voulu dans cette rencontre faire voir par un exemple éclatant le pouvoir qu'ils ont d'opprimer ceux qu'ils n'aiment pas, & par-là répandre la terreur de leur nom parmi toutes les perſonnes qui ne ſont pas au-deſſus de l'appréhenſion des diſgraces temporelles, ils ſe peuvent flatter d'y avoir bien réuſſi. Car de quoi ne les jugera-t-on pas capables, pour ce qui eſt de nuire à ceux qui auroient le malheur de leur déplaire, après ce que leur mauvaiſe volonté leur a fait entreprendre en cette occaſion, & ce que leurs intrigues & leurs ſurpriſes leur ont donné moien d'exécuter? Rien n'a jamais été ni plus lâche ni plus honteux pour eux, que de s'être acharné impitoiablement contre des Vierges de Jeſus-Chriſt, qui étoient la foibleſſe même ſelon le monde, n'y aiant aucun appui que la réputation de leur piété. Et certe lâcheté eſt d'autant plus grande, qu'ils ne ſauroient dire en quoi ces pauvres filles les aient jamais offenſés. Car bien loin de leur pardonner, ſi par imprudence elles leur avoient fait quelque injure, ils ont été aſſez injuſtes pour ſe venger ſur ces filles de ce que le ſaint homme qui a été leur Inſtituteur, n'approuvoit pas la morale corrompue de leurs Caſuiſtes, lorſqu'elle étoit déteſtée de tout le Clergé de France. Qui pourra donc s'aſſurer de n'avoir donné aucun ſujet d'être

M. l'Abbé de Ciron.

perſecuté par les Jéſuites, en voiant que ces innocentes Vierges l'ont été ſi cruellement ?

Mais qui ſe pourra croire hors d'atteinte à leur perſecution, quelque ſoin qu'on ait eu de ne donner aucune priſe ſur ſoi ? Car qu'avoient fait ces pauvres brebis, pour me ſervir de la parole d'un ſaint Roi ? *Iſtæ oves quid fecerunt* ? Dépouillées volontairement de tous les avantages du ſiécle, pour ne penſer qu'à leur ſalut ; uniquement occupées à ſervir Dieu & le prochain ; ne faiſant de mal à perſonne, & faiſant du bien à tout le monde, répandant la bonne odeur de Jeſus-Chriſt par-tout où elles étoient établies, révérées des gens de bien, aimées des Paſteurs, bénies des pauvres, regardées par les perſonnes pieuſes comme le modéle des vraies Vierges par leur pureté angélique, & comme les meres ſpirituelles d'une infinité d'enfans par leurs ſaintes inſtructions, qui de leurs amis auroit pu craindre raiſonnablement de les voir tout d'un coup accablées par un Arrêt qui porte le nom d'un Prince ſi équitable & ſi juſte ? Comment pourroit-on, auroit dit cet ami, obtenir un Arrêt contre elles ſans qu'il y eût de partie ? Et qui ſeroit la partie qui ſe déclareroit contre ces filles ſans qu'il y eût de plaintes de leur mauvaiſe conduite ? Et comment ſe pourroit-on plaindre d'une conduite auſſi irrépréhenſible & auſſi édifiante qu'eſt la leur, ſans qu'au moins on les ouît ? Et pourroient-elles être ouies, qu'on ne fût convaincu de leur innocence ? Toute prudence humaine a donc été courte en cette rencontre, parce que le pouvoir des Jéſuites eſt au-deſſus de toutes les régles de l'équité & de la juſtice, & que rien n'eſt plus

vrai que ce que dit un Ancien : *Omnia ſunt incerta ubi ſemel à jure diſceſſum eſt.*

Car il eſt venu cet Arrêt qui a accablé cette ſainte Congrégation, ſans qu'il ait paru d'accuſateur, ſans qu'on lui ait communiqué aucune plainte que l'on eût fait d'elles, ſans qu'elles aient été ouies. On a chicané ſur des Conſtitutions approuvées par tous les Archevêques Supérieurs de ces Filles, par dix-huit autres Evêques & par ſept Docteurs en Théologie, & ſans qu'on ait même daigné leur faire ſavoir en quoi conſiſtent ces chicaneries ; les Jéſuites ont cru que cela ſuffiſoit pour les abîmer. Il eſt donc vrai qu'ils ne pouvoient rien faire de plus avantageux pour ſe rendre formidables, & pour ſe ſoumettre par la crainte ceux qu'ils ne peuvent gagner par l'amour. Ils ſe peuvent de plus vanter d'être venus à bout d'une choſe dont on n'avoit point encore vû d'exemple parmi les Catholiques. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait eu quelques Ordres éteints & quelques Congrégations ſupprimées. Mais premierement ç'a toujours été par l'autorité Eccléſiaſtique ; au lieu que les Jéſuites ont fait ſupprimer celle-ci par la ſeule autorité ſéculiere. Car ce qui eſt réſervé par l'Arrêt à la puiſſance des Evêques, n'eſt point de ſupprimer l'Inſtitut, on le ſuppoſe fait & confirmé par l'Arrêt même, mais de pourvoir à ce qui regarde les vœux faits par ces filles.

En ſecond lieu, il eſt certain que jamais Congrégation n'a été éteinte dans les circonſtances de celle-ci. Car l'Egliſe n'a point ſupprimé d'Ordres ou de Congrégations, que lorſqu'elles ſe ſont trouvées déchues de leur premiere ferveur ; que la diſcipline y

étoit mal obſervée, qu'elles ſcandaliſoient au lieu d'édifier ; qu'il étoit plus difficile de s'y ſauver, que ſi on fût demeuré dans le ſiécle ; ou au moins lorſqu'elles étoient devenues inutiles, comme des arbres ſur leur retour qui ne portent plus de fruit, après même que l'on a fait tout ce que l'on a pu pour leur en faire porter. Mais c'eſt la premiere fois depuis le commencement de l'Egliſe, & à Dieu ne plaiſe qu'un ſi méchant exemple ſoit jamais ſuivi ; c'eſt, dis-je, la premiere fois que des Catholiques aient détruit une Congrégation telle que celle-ci ; une Congrégation légitimement rétablie par l'une & l'autre Puiſſance, non depuis peu de tems & avant qu'on l'eût bien connue, ce qui pourroit donner lieu de dire que ç'auroit été par ſurpriſe ; mais depuis plus de vingt-quatre ans, pendant leſquels elle auroit été diverſes fois approuvée & confirmée ; une Congrégation de Vierges d'une pureté irréprochable, ne tenant à la terre que par les charités continuelles qu'elles y exerçoient envers les membres de Jeſus-Chriſt ; détachées non-ſeulement de l'amour des biens temporels, mais de la vie même juſques à être toujours prêtes à la ſacrifier pour le prochain, en s'expoſant à la peſte : une Congrégation enfin, dont bien loin que l'on pût dire qu'elle s'étoit relâchée de ſa premiere ferveur lorſqu'on a penſé à la détruire ; des villes entieres peuvent témoigner qu'on y voioit au contraire une augmentation de ferveur dans l'application au ſoulagement des malades, & dans le zéle de contribuer au ſalut des perſonnes de leur ſexe, par leurs inſtructions, leurs exhortations & leur exemple.

On ne ſeroit pas étonné que cela ſe fût fait par des hérétiques, s'ils en avoient eu le pouvoir ; & qu'étant maîtres de la ville de Toulouſe, ils en euſſent chaſſé ces pieuſes ſervantes de Jeſus-Chriſt. Elles auroient bien mérité d'en être traitées de la ſorte, pour les peines qu'elles prenoient à affermir dans la vraie foi les nouvelles Catholiques. Mais quel ſentiment de douleur ne devons-nous pas avoir, quand nous voions que ce ne ſont point des Proteſtans ennemis des vœux qui faiſoient l'eſſentiel de cet Inſtitut, qui ſe ſont acharnés à le détruire, mais que ce ſont les Peres de la Compagnie de Jeſus ? *O ! ubi eſtis fontes lacrymarum !* ſe ſeroit écrié Saint Auguſtin. Où êtes-vous ſources de larmes, pour déplorer un ſi grand ſcandale ! Il eſt ſi horrible, qu'il paroît d'abord incroiable. C'eſt pourquoi les Jéſuites apparemment s'en défendront dans les Provinces éloignées & dans les Pais étrangers, ou en y décriant ces filles qui n'y ſont pas connues, ou en niant qu'ils aient eu aucune part à leur deſtruction. Mais comme on n'a rien dit dans cet Ecrit, qui ne ſoit ou de notoriété publique, ou appuié ſur des preuves convaincantes, tous ceux qui en jugeront ſainement & ſans prévention, ſeront également perſuadés, & que ces filles ſont telles que je les ai repréſentées, & que ce ſont les Jéſuites ſeuls qui les ont accablées par le crédit qu'ils ont préſentement à la Cour.

Mais cette pauvre Congrégation, maintenant ſi déſolée, n'auroit-elle point ſujet d'avoir aſſez de confiance en la bonté de ſon époux pour pouvoir dire à la ſuperbe Société qui triomphe de ſa ruine : *Ne lateris*,

inimica mea, ſuper me, quia cecidi: conſurgam cùm ſedero in tenebris, Dominus lux mea eſt. Mich. 7. v. 8. *Ne vous rejouiſſez point, ô mon ennemie, de ce que je ſuis tombée: je me releverai après que ce tems de ténébres & d'affliction ſera paſſé. Le Seigneur eſt ma lumiere.* Oui, Seigneur, nous l'eſpérons, vous ſerez la lumiere de ces Vierges, & vous les releverez, en diſſipant par la lumiere de la vérité, les ténébres du menſonge qui ont été cauſe de leur chûte. Le grand Prince qui a témoigné tant de zéle pour la ruine de l'héréſie, n'a voulu qu'on exterminât vos fidéles ſervantes, que parce qu'on les lui a dépeintes tout autres qu'elles ne ſont; comme Aſſuerus n'avoit rendu un Arrêt pour perdre des Iſraëlites que parce qu'Aman les lui avoit repréſentés comme une nation rebelle & ennemie du genre humain. Ne ſouffrez pas, mon Dieu, qu'il demeure plus long-tems dans une ſi fauſſe impreſſion. Suſcitez-lui quelque homme rempli de votre eſprit qui lui découvre les artifices dont on a uſé pour l'irriter contre ces innocentes Vierges. Il les eſtimera dès qu'on les lui aura fait connoître. Il ſe fera un honneur de s'élever au-deſſus de ſoi-même & de tous ſes préjugés, pour n'écouter que la raiſon; & mépriſant la fauſſe gloire que les ames vulgaires recherchent à ne vouloir jamais avouer qu'elles aient eu tort, il caſſera ce qu'on lui a fait faire par ſurpriſe, & rétabliſſant tant de ſaintes filles dans leurs exercices de piété, il les engagera à rendre toute leur vie des actions de graces proportionées à cet acte héroïque de bonté & de juſtice, & à ſacrifier tout ce que Dieu leur donne d'ardeur

Iſoard, & qui montroient leur commerce de Rome. M. le Bret Intendant, par Arrêt du Conſeil du 15 Novembre 1687 eut ordre d'aller inſtruire le Procès de ce priſonnier. Il le fit avec éclat : il y eut des décrets d'ajournement perſonnel, de priſe de corps, de proclamations. Enfin jamais crime de Lezemajeſté n'a été pourſuivi avec plus de rigueur. Pendant ce tems-là le P. Choran, fameux miſſionnaire Jéſuite, déclamoit à Marſeille, avec fureur pour effraier de plus en plus le peuple qui étoit déja fort ému. Il n'épargnoit ni les morts ni les vivans. Il ne parloit que de Cabale, de Secte, de complots contre l'Etat & contre l'Egliſe; enfin il ſe porta à des excès qui paroiſſent incroiables. Un grand Vicaire, Prévôt de la Cathédrale, nommé M. de Beauſſet fut décreté d'ajournement perſonnel, pour avoir reçu de M. Peyſſonel quelques Livres. M. de Cabanes Grand-Vicaire de l'Abbaie de Saint Victor de Marſeille qui étoit alors à Paris, fut auſſi décreté pour le même ſujet. M. de Caulet, neveu de M. de Pamiers, & Préſident à Mortier du Parlement de Toulouſe, fut auſſi décreté d'ajournement perſonnel, pour des copies de Lettres écrites à M. de Pamiers, où il étoit parlé de la Régale. Une Dame de condition de Montpellier, fort diſtinguée par ſon eſprit & par ſa piété, nommée Madame de Colondres, eut auſſi un ajournement perſonnel avec ſon mari, parce qu'on avoit écrit à M. Peyſſonel avec qui elle n'avoit aucun commerce, de lui faire tenir un balot de livres à Montpellier, pour être envoié de-là à Toulouſe. On procéda encore plus rigoureuſement contre M. Thomaſſin de Ca-

ſaugues Conſeiller au Parlement d'Aix, & contre M. de Pourade Gentil-homme de Marſeille; ils furent décretés de priſe de corps. Un Libraire de Lyon nommé Aubin, qui avoit reçu des exemplaires de *l'Innocence opprimée*, fut arrêté & mis en priſon. On envoia même des ſoldats dans le Diocèſe de Vaiſon qui eſt du Comtat d'Avignon, pour arrêter le P. Dumas, de la Doctrine Chrétienne, homme d'un grand mérite, qui étoit actuellement en miſſion avec l'Evêque, & un nommé M. Dupuis que l'on prit pour M. de Torreil à qui on attribuoit le livre de *l'Innocence opprimée.* Ils furent renfermés dans un eſpéce de cachot où ils eurent beaucoup à ſouffrir pendant vingt mois.

M. le Bret rendit encore à Marſeille d'autres décrets & d'autres jugemens qui furent ſuivis d'un Arrêt du 12 Février 1689. Il s'étoit choiſi des Aſſeſſeurs qu'il ſavoit être entiérement dévoués aux Jéſuites. On trouve cet Arrêt à la fin du livre qui a pour titre : *La ſuite de l'Innocence opprimée*, où l'on peut s'inſtruire en détail de tous ces faits. Par cet Arrêt le Libraire Aubin fut condamné à faire amende honorable, & enſuite aux Galeres pour cinq ans. M. Iſoard fut banni du Roiaume pour dix ans. Il ſe retira à Rome, & il choiſit une ſolitude près de cette Ville, où il vivoit comme un Anachorete dans les exercices de la plus auſtere pénitence. M. Peyſſonel fut banni pour ſept ans. M. Maille fut auſſi banni pour ſept ans à cauſe des affaires de la Régale. Il avoit été Directeur du Séminaire d'Aix ſous M. le Cardinal Grimaldi, Archevêque d'Aix. S'étant retiré à Rome, il s'attacha au Cardinal Howard,

dont il devint le Théologien, & on lui donna une Chaire de Profeſſeur à la Sapience. Il eut pour diſciple M. l'Abbé Lambertini, aujourd'hui. N. S. P. le Pape Benoît XIV. Il fut arrêté ſous le Pontificat de Clément XI en même tems que M. de Tourreil, & fut mis dans les priſons de l'Inquiſition ſur des accuſations de Janſéniſme. Mais M. l'Abbé Lambertini plein d'affection & de reconnoiſſance pour ſon ancien Profeſſeur qu'il avoit toujours beaucoup aimé, ſe donna tant de mouvemens, qu'il vint à bout de lui faire rendre la liberté. Il en jouiſſoit lorſque M. l'Abbé Chevalier fut envoié à Rome par M. le Régent, & il le voioit ſouvent. On le trouva mauvais, & on chercha les moiens de l'empêcher. Au commencement d'Octobre 1716 on mit en délibération dans une Congrégation ſi on devoit le bannir, ou le faire arrêter par le Saint Office, ou par le Cardinal Vicaire. La concluſion fut, que ce dernier Tribunal auroit ordre de ſe ſaiſir de ſa perſonne; mais qu'en même tems on l'en feroit avertir ſous main. Il en recut les premiers avis à Spolette où il étoit allé. Il revint à Rome, ſe mit en lieu de ſûreté, & partit bien-tôt pour Paris, où il a toujours vécu depuis, n'aiant fait que croître dans la connoiſſance & l'amour de la vérité. Il mourut fort peu de tems avant que le Cardinal Lambertini ſon bienfaiteur fût élevé ſur le Saint Siége, & lui a laiſſé une partie de ſes Livres qui ont été envoiés à Rome & reçus par cette Eminence avec beaucoup de ſatisfaction.

Le Prieur de Torreille fut banni pour toute ſa vie. M. le Préſident de Caulet fut

condamné à une amende de quatre mille livres, & interdit de ſa Charge pendant l'eſpace de trois ans. M. Dorat qui étoit alors à Rome, très-conſidéré du Pape & des Cardinaux, & qui eſt mort en odeur de ſainteté, après avoir fait profeſſion à l'âge de plus de ſoixante ans chez les Dominicains Réformés de Sainte Sabine, fut condamné à faire amende honorable, & aux Galeres pour toute ſa vie. Le P. Cerle grand Vicaire de Pamiers, qui, quelques années auparavant avoit été condamné à mort par le Parlement, & qui avoit été exécuté en effigie, fut condamné auſſi de même à faire amende honorable, & aux Galeres. On peut voir dans l'Arrêt le nom des autres perſonnes qui y ſont enveloppées. A l'égard du P. Dumas, il étoit ordonné que ſon Procès lui ſeroit fait; & cependant il ſortit de ſa priſon au mois de Janvier 1690 ſans aucune forme de Procès. Ce qui eſt ſingulier, c'eſt de voir un Jéſuite au nombre de ces innocens perſécutés. Ce bon Pere qui ſe nommoit Poncet, trouvoit chez les Jéſuites bien des choſes qui lui faiſoient de la peine. Il en écrivit à M. l'Evêque de Vaiſon, le priant de faire tenir une de ſes Lettres au Cardinal Cibo. M. de Vaiſon lui répondit par un billet qu'il adreſſa à M. de Pourade, ſachant qu'il connoiſſoit ce Pere. Le P. Poncet partit quelque tems après pour Lyon, peu de jours avant l'affaire de M. Peyſſonel; mais comme dans les Lettres interceptées il étoit parlé de lui & des Lettres qu'il avoit écrites à Rome, on en donna avis aux Jéſuites de Lyon, qui l'enfermerent; mais il trouva moien de s'échapper. Voilà pourquoi il fut

enveloppé dans l'Arrêt de M. le Bret qui porte que ſon Procès lui ſera fait comme au P. Dumas. On peut voir dans le Livre que nous avons cité, ce qu'eut à ſouffrir une Pénitence de ce Jéſuite, qui fut miſe en priſon & que l'on traita avec la derniere rigueur pour l'obliger de découvrir quelque choſe à la charge du P. Poncet.

XXXVII. M. l'Evêque de Vaiſon perſécuté, parce qu'il Protégeoit les filles de l'Enfance.

Les mauvais traitemens que M. l'Evêque de Vaiſon ſouffrit en ce tems-là ſont encore plus étonnans. Il étoit ſujet du Pape, comme Evêque de Vaiſon; mais les Jéſuites qui étoient les Auteurs de toutes ces violences ne s'en mirent point en peine. Ce Prélat leur étoit odieux à cauſe de ſa Théologie Morale, que l'on appelle la *Théologie de Grenoble*, dont il étoit l'Auteur. Mais on prit pour prétexte de le traiter avec tant d'indignité, de ce qu'il avoit reçu les filles de l'Enfance dans ſon Diocèſe, quoique ce n'eût été que ſous le bon plaiſir du Pape ſon Souverain; comme ſi des Vierges injuſtement perſécutées pouvoient chercher un meilleur réfuge que dans la charité des Evêques & du Saint Siége. Elles y avoient deux Maiſons, où elles étoient la bonne odeur de Jeſus-Chriſt. Au mois de Septembre 1688 on envoia quatre Compagnies de Dragons à Vaiſon pour ſe ſaiſir de l'Evêque. Ils arriverent la nuit. A peine donna-t-on à ce Prélat, qui étoit au lit, le tems de s'habiller. On fouilla par-tout pour chercher des papiers, & juſques dans ſes poches. Le Commandant le traita avec la derniere inſolence. Ce Saint Prélat ſouffrir tous ces outrages avec beaucoup de patience & de douceur. Il avoit avec lui trois excellens

Eccléſiaſtiques qui l'aidoient dans les fonctions de ſon miniſtere : ils furent arrêtés comme lui, & on leur enleva tous leurs Sermons & leurs Lettres. M. Iſoard qui ſervoit d'Intendant à M. de Vaiſon fut de même arrêté. M. de Vaiſon & ſes Eccléſiaſtiques furent menés au Pont Saint-Eſprit où le Prélat fut mis dans une eſpéce de cachot de la Citadelle, & les Eccléſiaſtiques enfermés dans des Caſernes. Dix jours après on en tira M. de Vaiſon pour le conduire à Niſmes, & de-là à l'Iſle de Ré près de la Rochelle, où il fut environ quinze mois ſans voir perſonne ni pouvoir dire la Meſſe. Mais le Pape aiant reclamé ce Prélat ſon ſujet, il fut mis en liberté. On avoit donné ordre de le conduire juſqu'à Nice pour faire accroire qu'on le remettoit entre les mains du Pape qui lui feroit ſon procès. Mais le Saint Pere lui fit écrire par le Cardinal Ottoboni ſon neveu, de retourner dans ſon Diocèſe.

XXXVIII. Beaucoup d'autres perſonnes perſecutées injuſtement.

M. Iſoard fut conduit à Avignon, & de-là à Aix par douze fuſiliers qui ne pouvoient ſe laſſer d'admirer ſa vertu. Il fut mené enſuite à Marſeille, enfermé dans la Citadelle, & fut condamné au banniſſement par l'Arrêt de M. le Bret, comme nous l'avons dit. Les Eccléſiaſtiques de M. de Vaiſon après avoir été vingt-un jours dans la Citadelle du Pont Saint-Eſprit enfermés deux à deux dans des chambres grillées, ſans pouvoir entendre la Meſſe les jours de Dimanche & de Fêtes, & aiant à peine de quoi ſe nourrir, furent conduits au fort de Niſmes où ils étoient encore plus maltraités que dans celui du Saint-Eſprit. Ils étoient logés dans des eſpéces de cachots : M. de Baville In-

tendant de Languedoc, en étant informé les en fit retirer. Ils y étoient demeurés un mois, & ils y contracterent de grandes infirmités. M. Simon l'un d'eux fut conduit dans la Citadelle de Montpellier, & il y fut renfermé dans un lieu où à peine pouvoit-il reſpirer. Il y paſſa dix mois. M. de Baville informé de ſon état y fit apporter quelque adouciſſement, & au bout de huit autres mois il fut mis en liberté. M. Carbonel fut conduit au Fort de Breſcou où il paſſa dix-huit mois. M. Chapui qui étoit détenu dans la Citadelle du Saint-Eſprit, fut élargi par les bons offices de M. l'Archevêque d'Arles. Un M. de la Combe, Prêtre, qui dans le tems de l'affaire de M. Peyſſonel, s'étoit retiré dans le Diocèſe de Vaiſon, fut auſſi arrêté & conduit au fort de Pequai, où il étoit réduit à boire de l'eau ſalée : & pendant qu'il y étoit, ſans avoir été ouï & même ſans avoir été informé de ce qui ſe paſſoit en Provence, il fut condamné à un banniſſement de ſept ans. On peut voir dans la ſuite de *l'Innocence opprimée*, quel étoit le mérite de ces vertueux Eccléſiaſtiques. Un excellent Curé du Diocèſe de Vaiſon, nommé M. Brets, fut encore arrêté, & tous ſes papiers ſaiſis. Il fut conduit à la Citadelle de Marſeille, où il a été vingt-un mois dans un cachot ; enfin il fut élargi comme les autres ſans aucune forme de procès. En même tems que M. de Vaiſon fut arrêté, on perſécuta auſſi les filles de l'Enfance qui s'étoient retirées dans ſon Diocèſe.

V.

XXXIX. Deſtruction du Monaſtere de Charonne.

Une autre affaire bien odieuſe & qui ſe trama vers le même tems par les intrigues de l'Archevêque de Paris (de Harlai) & du P. de la Chaiſe, c'eſt de la deſtruction du Monaſtere de Charonne dans un des Fauxbourgs de Paris. C'étoit une Communauté de filles de la Réforme du ſaint homme le P. Fournier Curé de Mattincourt en Lorraine, & qui avoit été établie à Charonne par Madame d'Orléans, Tante du Roi. Il étoit expreſſément défendu par les Conſtitutions de cet Ordre d'avoir des Abbeſſes, mais ſeulement des Supérieures triennales. Mais le P. de la Chaiſe qui vouloit ſe rendre maître d'une Communauté où ſes Confreres n'avoient point d'entrée, la rendit ſuſpecte au Roi & à l'Archevêque de Paris, & perſuada enfin la Cour d'y mettre une Abbeſſe, pour rétablir, diſoit-il, le bien ſpirituel & temporel de ce Monaſtere; & il fit nommer une Religieuſe de Cîteaux qui étoit tout à fait propre à ſeconder ſes vues. Mais le Pape aiant été averti de la Cabale des Jéſuites refuſa les Bulles, & ordonna aux Religieuſes d'élire leur Supérieure ſelon les formes ordinaires. Le P. de la Chaiſe s'embarraſſa peu de l'ordre d'Innocence XI & du refus des Bulles; il perſuada à l'Archevêque de Paris de faire prendre poſſeſſion à cette prétendue Abbeſſe, & de l'inſtaler dans le Monaſtare de Charonne. M. de Harlai qui étoit de l'intrigue, rendit donc une Ordonnance conforme aux vues du Pere Confeſſeur, & en conſéquence le 22 Janvier

1680 la prétendue Abbeſſe fut miſe en poſſeſſion, mais avec un ſcandale & des violences qui font horreur.

Comme les Religieuſes refuſerent de la recevoir, on rompit les portes du Monaſtere pendant que ces ſaintes filles étoient humblement proſternées devant l'Autel, pour implorer l'aſſiſtance divine en chantant les ſept Pſeaumes de la Pénitence. La prétendue Abbeſſe qui n'avoit de Religieuſe que l'habit, y exerçant toute ſorte de violence & de mauvais traitemens, ces pauvres filles eurent de nouveau recours au Pape, pour implorer ſon ſecours paternel. Innocent XI ne put apprendre ce ſcandale ſans en être vivement touché. Il leur écrivit donc un Bref daté du 7 Août 1680, où il leur défend d'obéir à la prétendue Abbeſſe, caſſe & annulle l'Ordonnance de l'Archevêque de Paris, & leur ordonne de procéder à l'élection canonique d'une d'entre elles pour être leur Supérieure. Les Religieuſes obéirent donc, & firent leur élection ſelon les formes accoûtumées. Mais M. de Harlai & le P. de la Chaiſe outrés que ces bonnes filles euſſent obéi aux ordres du S. Pere, porterent plainte au Parlement contre le Bref du Pape; & ſur l'expoſé le plus faux qui fut jamais, il fut rendu un Arrêt le 24 Septembre ſuivant, qui défend aux Religieuſes d'obéir au Bref & de l'exécuter, & leur enjoint d'obéir aux ordres de l'Archevêque de Paris. Mais les Religieuſes perſiſtant à ne vouloir pas obéir à l'intruſe, en conſéquence d'un nouveau Bref du Pape qui avoit confirmé l'élection qu'elles avoient faite, il fut rendu un ſecond Arrêt à l'inſtance de M. de Harlai & du P. de la Chaiſe, qui or-

donnoit que cette Communauté ſeroit éteinte, & que la maiſon ſeroit vendue. A peine cet Arrêt fut-il rendu, que l'Archevêque de Paris le fit exécuter de la maniere la plus barbare. On envoia auſſi-tôt des archers qui arracherent par force & avec des violences inouies ces pieuſes Vierges, & les chaſſerent hors de leur Monaſtere ſans leur donner de retraite : on renverſa les Autels de leur égliſe, & en profana les lieux ſaints. Ces Religieuſes ainſi abandonnées, furent obligées pour ſubſiſter, de ſe retirer les unes dans des villages pour y travailler, les autres de mandier leur pain, d'autres tomberent dans les derniers malheurs. C'eſt ainſi que fût détruit un des plus ſaints Monaſteres qui fût dans le Roiaume, par la paſſion de M. de Harlai Archevêque de Paris, qui ne fut en cela que l'inſtrument de P. de la Chaiſe, qui le mettoit en œuvre pour le faire ſervir à ſes deſſeins. On peut voir l'hiſtoire de cette cruelle perſécution dans un Ecrit intitulé : *Conſidérations ſur les affaires de l'Egliſe*, &c. & un autre qui a pour titre : *L'Egliſe de France affligée.*

VI.

XI. Perſécution occaſionnée par la diſtribution de l'*Apologie pour les Catholiques.*

Ce qui arriva au mois d'Octobre 1682 à l'occaſion de quelques balots de livres ſaiſis à S. Denys, & qui fut cauſe de l'empriſonnement d'une multitude de perſonnes, eſt encore un des chefs-d'œuvres de la paſſion des Jéſuites, qui ſe ſervirent à leur ordinaire de l'Archevêque de Paris (de Harlai,) pour ſatisfaire leur haine contre ceux qu'ils vouloient perdre. Une partie de ces balots con-

tenoit un nombre d'exemplaires de l'*Apologie pour les Catholiques*, que M. Arnauld avoit compoſée depuis peu contre un Livre du Miniſtre Jurieu, où ce furieux Ecrivain ſe déchaînoit non-ſeulement contre l'Egliſe Romaine, mais encore contre Louis XIV, contre le Clergé de France, contre l'Archevêque de Paris dont il faiſoit un portrait affreux, contre le Pere de la Chaiſe & les Jéſuites, qu'il chargeoit même de pluſieurs crimes dont ces Peres n'étoient pas coupables. M. Arnauld voiant que perſonne ne répondoit à ce miſérable livre, crut rendre un grand ſervice à l'Egliſe en repouſſant les calomnies du Miniſtre Jurieu; & par une généroſité qui fait bien voir le caractere de M. Arnauld, & qui a peu d'exemples, il entreprit de juſtifier M. de Harlai, le P. de la Chaiſe & ſes Confreres, & tous ceux qui lui paroiſſoient accuſés injuſtement par le Miniſtre Jurieu. La poſtérité aura peine à croire qu'un livre ſi utile, ſi néceſſaire, ſi honorable à la Religion Catholique, livre où il n'y avoit pas un mot qui eût rapport au prétendu Janſéniſme, livre enfin que la Cour, le Clergé de France, les Jéſuites mêmes auroient dû diſtribuer par-tout & publier ſur les toîts; on ne pourra croire, dis-je, qu'un pareil livre n'ait pu être imprimé en France, ni y avoir cours, & qu'une multitude de perſonnes aient été perſécutées, bannies, empriſonnées, expoſées à toutes ſortes de violences pour avoir envoié ou reçu des exemplaires de ce livre.

XLI. Multitude de perſonnes.

On arrêta à S. Denis près de Paris un batelier qui en apportoit un certain nombre en quatre petits balots adreſſés à un Eccléſiaſti-

Innocentes enveloppées dans cette perſécution. Souffrances du Pere du Breuil.

que qui ſe nommoit M. Dubois, & qui étoit Chapelain de l'Hôtel-Dieu de S. Denys. Dès qu'on eut ouvert les balots, on alla prendre l'Eccléſiaſtique à qui ils étoient adreſſés, & on le mena quoique malade à l'Iſle S. Denys pour les reconnoître. On fit en même tems de grandes informations ſur les lieux; & les filles de l'Hôtel-Dieu, qui haiſſoient M. Dubois, dénoncerent toutes les perſonnes qu'elles croioient de ſes amis, ou qui l'étoient venu voir. Plus de mille perſonnes furent impliquées dans cette affaire; & l'on ne ſauroit croire combien il y eut à ce ſujet de recherches & d'interrogatoires. Cependant M. Dubois qu'on enleva tout malade, s'évanouit de foibleſſe trois fois dans le chemin : il avoit été ſaigné vingt-trois fois pendant la maladie dont il n'étoit point encore guéri. Il demeura quelques jours chez un Exempt, d'où il fut mené à la Baſtille où il mourut peu après.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit à S. Denys, un roulier de Rouen y apporta trois balots à la même adreſſe. On l'arrêta, & on l'interrogea. Il nomma ſans doute le P. du Breuil de l'Oratoire, Curé de Sainte-Croix à Rouen : car un fripon qui ſe diſoit ami de M. Dubois, lui écrivit auſſi-tôt pour l'avertir que cet Eccléſiaſtique étant à l'extrêmité, l'on ne ſavoit à qui rendre les balots. Le P. du Breuil ne ſoupçonnant point la ſuperchetie, envoia les noms de pluſieurs perſonnes à qui on pouvoit adreſſer les balots à Paris. Dès que l'impoſteur eut reçu cette réponſe, il la porta au Grand-Prévôt de Paris. Comme il y étoit parlé de pluſieurs perſonnes de conſidération tant de Paris que de Rouen, on ne ſautoit

dire

dire à quel danger toutes ces perſonnes furent expoſées. L'Intendant même de Rouen, M. le Blanc, fut menacé d'être révoqué, & eut ordre de faire arrêter ſon Sécrétaire & le Précepteur de ſes enfans. Le Pere du Breuil écrivit auſſi-tôt à l'Archevêque de Paris, qu'on devoit le charger de tout le crime, s'il y en avoit, les autres n'étant pas coupables, & n'aiant rien fait qu'à la recommandation de leur Curé. On donna avis à ce digne Paſteur de ſe retirer; mais il aima mieux ſe laiſſer arrêter. On prit en même tems pluſieurs Eccléſiaſtiques de ſes amis, un garde des portes, un Chirurgien, une pieuſe veuve & ſon fils & pluſieurs autres perſonnes, qui furent tous mis dans les cachots de Rouen. On arrêta à Paris dans le même tems un grand nombre de perſonnes, dont les uns furent bannis, d'autres condamnés à de groſſes amandes, & quelques uns tenus long-tems priſonniers. A l'égard du Pere du Breuil qui étoit déja odieux à l'Archevêque de Paris, il fut conduit à la Baſtille où il demeura long-tems. On l'a fait depuis changer de priſon: il a paſſé par des épreuves qui paroiſſent incroïables, dont le célébre M. Duguet nous donne une idée dans ſes Lettres. Nous y voions quelle vénération M. Duguet avoit pour ce ſaint homme; il décrit avec toute la force & les graces de ſon éloquence, la foi, l'humilité, la patience, & toutes les autres vertus de cet illuſtre captif, qui eſt mort dans la citadelle d'Alais en Languedoc, où il étoit honoré & reſpecté comme un homme vraiment apoſtolique. Quand on ſe rappelle que le livre de l'*Apologie pour les Catholiques* fut la cauſe de cette étrange perſécution, on

ne peut revenir de ſon étonnement. L'Archevêque de Paris & les Jéſuites reconnoiſſoient ſans doute l'excellence de ce livre ; mais malheureuſement M. Arnauld en étoit l'Auteur. Il n'y a guères d'affaire qui ſoit plus capable de nous faire connoître l'eſprit des Jéſuites, & quelle eſt leur fureur contre tous ceux qu'ils ont une fois jugé dignes de leur animoſité & de leur vengeance.

VII.

XLII. Deſtruction de la Reforme qui avoit eté établie dans l'Abbaïe de S. Giran.

La deſtruction de la Réforme qui avoit été établie dans l'Abbaïe de S. Ciran, en eſt encore une nouvelle preuve. Nous avons vû dans la vie de M. de Barcos, tous les ſoins qu'il ſe donnoit pour réformer ſon Abbaïe, & la joie qu'il eut d'y voir revivre l'ancien eſprit de S. Benoît. Il y avoit à S. Ciran, lorſque mourut ce digne Abbé (en 1678) pluſieurs excellens ſujets capables de ſoutenir ce ſaint établiſſement ; mais les Jéſuites lui firent donner pour ſucceſſeur un Abbé Commendataire qui n'avoit rien d'Eccléſiaſtique que l'habit, qu'il portoit même fort rarement. Dès que cet homme tout mondain eut été pourvû de cette Abbaïe, il s'y rendit, & ſe conduiſit comme un homme qui n'étoit venu que pour exécuter les ordres du Pere de la Chaiſe. Il s'appliqua donc de tout ſon pouvoir à ruiner la Réforme ; & pour y réuſſir, il n'y avoit point de mauvais traitemens qu'il n'exerçât à l'égard des Religieux. Il portoit l'impiété juſqu'à troubler & interrompre l'Office divin. Il introduiſit des femmes dans la maiſon Abbatiale qui étoit dans l'enclos du Monaſtere ; & les Religieux

ne pouvoient paroître en aucun endroit de leur Maiſon, ſans rencontrer ces objets de ſcandale. Cependant la régularité ſe ſoutenoit malgré toutes ces horreurs par les ſoins du Prieur qui ſe nommoit Dom Thomas Odiere. Mais l'Abbé fut bientôt triomphant : le P. de la Chaiſe ſurprit au Roi des lettres de cachet, qui reléguerent en divers Monaſteres le Prieur, le Souprieur & les principaux de la Communauté. Par ce moïen l'Abbé ſe rendit maître de la Maiſon, y fit entrer les plus indignes ſujets qui avoient été chaſſés de différens Ordres, & détruiſit ainſi un des plus ſaints établiſſemens qui fût dans le Royaume. Le Prieur qui fut exilé à l'Abbaïe de Montebourg en Normandie dans le Diocèſe de Coutance, étoit un homme d'une vertu extraordinaire. Pendant les huit années que dura ſon exil, il continua tous les exercices de la vie la plus pénitente & la plus auſtere, malgré les plus grandes infirmités, & il mourut en odeur de Sainteté en 1694. Le Souprieur qui étoit auſſi un excellent Religieux, fut exilé à l'extrêmité du Languedoc, où il mourut la même année. D. Claude Lancelot, que nous avons fait connoître ailleurs, avoit été rélégué huit ans avant ces derniers troubles.

VIII.

XLIII. Les Jéſuites perſécutent & calomnient les peres de

Les Jéſuites, qui haiſſoient par-tout les Peres de l'Oratoire, ſuſciterent en 1690 une étrange perſécution à ceux de Mons en Hainaut. Ils ſe ſervirent de leur Pere Raier pour répandre contre eux les plus horribles calomnies. Ils les accuſerent d'abord en ſecret &

l'Oratoire de Mons.

enſuite publiquement d'être ennemis du culte de la Vierge, & de ne la pas croire Mere de Dieu. Ils ne parloient par-tout que du prétendu Neſtorianiſme des Peres de l'Oratoire, & ajoutoient à cette accuſation toutes celles qui leur venoient à l'eſprit. Ils les firent valoir ſur-tout à Liége, pour empêcher que ces peres n'y fuſſent reçus, comme tous les gens de bien de cette grande ville le déſiroient. Les Jéſuites publierent en même tems pluſieurs libelles pleins des plus noires impoſtures. Enfin les peres de l'Oratoire porterent leurs plaintes à l'Archevêque de Cambrai, qui, après des informations juridiques, où les Jéſuites furent convaincus d'être d'inſignes calomniateurs, rendit une Ordonnance le 12 Novembre 1692, par laquelle il déclare les peres de l'Oratoire calomniés injuſtement, & condamne avec la derniere ſévérité les libelles répandus contre eux. Mais le pere Raier & les autres Jéſuites calomniateurs eurent l'adreſſe d'éviter la punition que méritoit leur impoſture.

XLIV. Ils envahiſſent le Seminaire, & ravagent tout ce Dioceſe.

Quelques années après, ils s'emparerent du Séminaire de Liége par des moïens dignes de gens qui s'appellent dans l'image de leur premier ſiécle ; *des lions, des aigles, des foudres de guerre, qui naiſſent tous le caſque en tête.* Un Officier de la garniſon de la citadelle de Liége, Luthérien, vint à la tête d'un Régiment, tambour battant, inveſtir le Séminaire. Comme les Eccléſiaſtiques refuſerent d'ouvrir les portes, parce que l'Officier ne montroit point d'ordre du prince, on fit approcher les bombardiers, qui briſerent les portes à coups de haches. L'Officier fit ranger ſes ſoldats dans la cour du Séminaire, & mit

en différens endroits des ſentinelles & des corps-de-garde. On vit enſuite arriver le Grand-Vicaire avec deux Jeſuites Anglois, les peres Sabran & Stephani qu'il venoit établir dans le Séminaire. Comme toutes les portes étoient fermées, les Jeſuites firent rompre les fenêtres par les ſoldats. Ils firent auſſi briſer les ſerrures des portes de l'Egliſe, où ils entrerent, toujours accompagnés de l'Officier Luthérien qui tenoit des diſcours ſcandaleux juſques dans le ſanctuaire. Les Jeſuites chaſſerent le Préſident & les Directeurs du Séminaire, & s'y établirent à leur place. Depuis ce tems-là ce Séminaire, qui étoit une excellente Ecole, où l'on formoit un grand nombre de jeunes Eccléſiaſtiques à la ſcience & à la piété, eſt devenu ſemblable à tous ceux que gouvernent les Jéſuites. Pour en bannir le Rigoriſme & le prétendu Janſéniſme, ces Peres y ont introduit toute ſorte de déſordres & de relâchemens. On peut voir l'hiſtoire de l'intruſion des Jéſuites dans le Séminaire de Liége dans pluſieurs Ecrits, & ſur-tout dans celui qui a pour titre : *Motifs de droit, ou Défenſe du Séminaire de Liége contre l'entrepriſe & les libelles des Jéſuites Anglois de cette ville.*

Les Jéſuites n'ont depuis ceſſé de calomnier & de perſécuter tous les gens de bien qui ſe trouvoient dans ce grand Diocèſe, & qui ont été obligés de chercher dans les païs voiſins une retraite contre leurs violences. Auſſi ce Diocèſe a-t-il changé de face depuis que les Jéſuites y dominent. Le principal auteur de tous les maux fut leur P. Gletlé Confeſſeur de l'Electeur de Cologne, Evêque & Prince de Liége. Ce Jéſuite, dont la fin a été

ſi funeſte, abuſoit de la confiance de ce prince, pour faire réuſſir tous les noirs deſſeins de ſes Confreres; il n'eſt pas poſſible de faire connoître tous les excès auſquels ſe porta ce miſérable, pour venir à bout de détruire tout le bien qui étoit à Liége. Il faiſoit ſous le nom du prince, des Mandemens où il calomnioit tous ceux qui lui déplaiſoient. Dans un de ces Mandemens dont d'abord on ne connoiſſoit pas la ſuppoſition, il fait dire à l'Evêque que la ville de Liége *étoit devenue par un déplorable changement la maîtreſſe de l'erreur, & l'arſenal où l'on pratiquoit tous les jours de nouvelles armes pour faire la guerre à l'Egliſe & au Saint-Siége.* Un autre Jéſuite nommé Corret appuioit par les plus violentes déclamations les calomnies dont le Pere Gletlé rempliſſoit les Mandemens de l'Evêque, & ne ceſſoit de ſoulever les peuples contre leurs paſteurs par ſes diſcours ſéditieux. Enfin les Jéſuites qui croioient pouvoir tout entreprendre, publierent encore ſous le nom de l'Evêque un Mandement, où ils avoient tant d'impoſtures, que vingt-huit Curés refuſerent de le publier, & députerent au prince pour l'informer de l'abus énorme que les Jéſuites & ſur-tout le pere Gletlé ſon Confeſſeur faiſoient de ſa confiance & de ſon autorité. Le prince indigné de la conduite des Jéſuites, fit publier un nouveau Mandement, par lequel il déſavouoit celui que ces peres avoient répandu ſous ſon nom. Quelque tems après, ce même pere Gletlé qui avoit été le fléau du Diocèſe de Liége, mit le comble à tous ſes crimes par une infâme apoſtaſie, qui fit connoître à l'Electeur de Cologne à quel homme

il avoit ſi long-tems donné ſa confiance pour le gourvernement de ſes Diocèſes, & pour ſa propre conduite.

ARTICLE XXXVI.

Egliſes d'Eſpagne & de Portugal.

I.

PHILIPPE III. fils de Philippe II & d'Anne-Marie d'Autriche fille de l'Empereur Maximilien, monta ſur le trône d'Eſpagne en 1598 étant âgé de vingt ans. Dès la premiere année de ſon regne, il écrivit au célébre Lanuza Dominicain une Lettre qui fait beaucoup d'honneur à ce jeune prince & à ſes Miniſtres, qui lui faiſoient connoître combien il étoit important de mettre en place des perſonnes de mérite, & d'uſer d'un grand diſcernement dans le choix de ceux qu'on élevoit aux premieres places de l'Egliſe. La lettre dont nous parlons, eſt datée du 2 Décembre 1598. « Vous m'apprenrdez, dit le Roi, quels ſont les Eccléſiaſtiques ou les Religieux que vous jugez propres pour l'Epiſcopat. Marquez exactement le nom, l'âge, la capacité de chacun; dans quelle Univerſité il a étudié; quels dégrés il y a pris; quelle a été ſa conduite paſſée; quelles ſont aujourd'hui ſes vertus & ſa réputation; s'il eſt charitable, exempt d'avarice & d'ambition: car ces deux paſſions obſcurciſſent toutes les vertus. Marquez auſſi avec le même ſoin toutes les qualités de ceux que vous croiez pouvoir être placés dans les

1. Regne de Philippe III. Son attention à ne vouloir donner les dignités eccléſiaſtiques qu'aux meilleurs ſujets.

Abbaies, les Prieurés & les autres moindres dignités. Nous ferons uſage de ce Mémoire.„ C'étoit un grand avantage pour l'Egliſe d'Eſpagne, que le Roi voulût être guidé dans la diſtribution des bénéfices par un homme tel que Lanuza, dont le zéle pour les intérêts de l'Egliſe étoit ſi ardent, ſi éclairé, ſi pur, ſi déſintéreſſé.

II. Mort du célebre Lanuza. Vertus de ce S. Evêque. Ses Ecrits.

Ce grand homme, dont nous avons eu occaſion de parler ailleurs, étoit alors Provincial des Dominicains d'Arragon. Sa réputation étoit ſi grande, qu'on l'appelloit le Saint Dominique de ſon ſiécle. Le Roi même lui donnoit ſouvent ce titre ſi glorieux. Nous avons vû les Requêtes qu'il adreſſa à Philippe II ſur le progrès du Moliniſme. Après avoir brillé dans l'Univerſité de Sarragoſſe, il fut fait Evêque de Balbaſtre en Arragon. Le Pere Touron dit qu'il entra dans l'Epiſcopat, comme y étoit entré Dom Barthelemi des Martyrs, & qu'il y vécut de même. C'eſt faire de Lanuza le plus parfait éloge. Il fut transféré en 1622 ſur le ſiége d'Albaraſin, pour faire dans ce ſecond Diocèſe tout le bien qu'il avoit fait dans celui de Balbaſtre. Il s'appliqua uniquement à procurer la gloire de Dieu, le ſalut des ames, le ſoulagement des pauvres, l'inſtruction de ſon troupeau. Il travailla infatigablement juſqu'au dernier ſoupir à régler ſon Clergé ſelon l'eſprit des Canons, à former les peuples à la piété, à faire la guerre au vice, à bannir l'ignorance, à déraciner les abus, les ſuperſtitions & les déſordres. Il joignoit aux travaux de la vie paſtorale les exercices d'une pénitence rigoureuſe. Il fut forcé de publier les *Traités Evangéliques* qu'il avoit

compoſés, & où l'on trouve tous les principes de la plus pure morale, & les plus ſolides maximes de la vie Chrétienne. Il a auſſi laiſſé trois volumes d'Homélies ſur toute ſorte de ſujets de morale. Ils ont été traduits en pluſieurs langues. Ce digne Evêque mourut en 1625 dans une grande réputation de ſainteté, étant âgé d'environ ſoixante-douze ans. Les Seigneurs de Lanuza firent tranſporter ſon corps à Sarragoſſe, & enterrer avec pompe dans le tombeau de leurs Ancêtres, ſur lequel ils firent graver une magnifique inſcription, qui contient le plus parfait éloge. Cette inſcription fut compoſée par le P. de Bajas de la Compagnie de Jeſus. Cet éloge de Lanuza n'eſt point par conſéquent ſuſpect.

III. Suite du Regne de Philippe III. Sa mort.

Philippe III avoit été promis en mariage à Marguerite d'Autriche, fille de Charles Archiduc de Grats & de Marie de Baviere, & ce mariage fut accompli en 1599. Le pape Clément VIII en fit lui-même la cérémonie à Ferrare, où cette princeſſe paſſa en allant en Eſpagne. Dès le commencement du regne de Philippe III, la guerre fut allumée dans les païs-Bas. Le ſeul ſiége d'Oſtende couta aux Eſpagnols des ſommes immenſes & plus de cinquante mille hommes. Fréderic Spinola après quelques années de ſervice, fut nommé Général des Galetes aux païs-Bas. Il eut pluſieurs avantages ſur les Hollandois. Ce fut lui qui engagea Ambroiſe Spinola ſon frere à venir en Flandres à la tête de neuf mille Italiens. Celui-ci n'y fut pas long-tems ſans ſe ſignaler. Son frere Fréderic aïant été tué entre Oſtende & l'Ecluſe dans un combat naval contre les Hollandois, l'Archiduc

d'Autriche obligea Ambroiſe de ſe charger du commandement.

Ce grand Général ſe conduiſit avec tant de valeur & de prudence dans le ſiége d'Oſtende qui duroit depuis trois ans, que cette place importante fut emportée par compoſition (en 1604.) On aſſure que de part & d'autre il y étoit péri plus de 140 mille hommes. Spinola fut auſſi-tôt nommé Général des armées d'Eſpagne dans les Pais-Bas. Il avoit en tête le Comte Maurice de Naſſau le plus habile Capitaine de ſon tems, contre lequel il ſe ſoutint avec une prudence ſinguliere. En 1609 la guerre de Hollande fut terminée par une tréve de douze ans. Philippe III & l'Archiduc reconnurent les Provinces-Unies, Etats libres & indépendans. Mais la conteſtation qui s'éleva ſur la ſucceſſion de Cleves & de Juiliers, mit encore toute l'Europe en combuſtion. En 1610, Philippe III ordonna par un Edit à tous les Maures de ſortir de ſes Etats. On aſſure que plus de neuf cens mille hommes quitterent l'Eſpagne en vertu de cet Edit, laiſſant pluſieurs Provinces entiérement dépeuplées. Philippe ſe rendit maître de quelques places en Afrique. Ce Prince mourut en 1621, n'aiant pas encore quarante-trois ans accomplis. Il laiſſa pluſieurs enfans, entr'autres Philippe ſon ſucceſſeur, & Anne-Marie d'Autriche mere de Louis XIV.

II.

IV. Regne de Philippe IV.

Philippe IV ſuccéda à ſon pere à l'âge de ſeize ans. La tréve faite avec la Hollande étant expirée, la guerre recommença, & ſe

fit avec ſuccès par les Eſpagnols, tant qu'ils eurent à leur tête le Général Spinola. En 1624, leur flotte fut défaite près de Lima par les Hollandois, qui depuis trois ans avoient formé la Compagnie des Indes Occidentales. Spinola aiant pris plus de trente places aux Hollandois, échoua devant Bergop-zoom : mais il emporta Breda en 1625. après un long ſiége. Quatre ans après, les Miniſtres d'Eſpagne mal conſeillés rappellerent des pais-Bas ce grand Capitaine. Leurs affaires ne ceſſerent depuis d'aller en décadence. En 1633, philippe IV entra en poſſeſſion des pais-Bas par la mort d'Elizabeth-Claire-Eugénie ſa tante. L'année ſuivante fut le commencement d'une longue & cruelle guerre entre la France & l'Eſpagne, à laquelle les Eſpagnols donnerent occaſion par la priſe de Tréves, & l'enlévement de l'Electeur, qui s'étoit mis ſous la protection de la France. Ce fut ſous le regne de Philippe IV qu'arriva la grande révolution, par laquelle les portugais ſecouerent le joug des Eſpagnols. Nous nous arrêterons un peu ſur ce grand événement.

Mécontentemens des Portugais. Révol. de Port. par M. l'Abbé de Vertot.

Nous avons vû dans l'hiſtoire du ſeiziéme ſiécle, que philippe II ſe rendit maître du portugal par la valeur du fameux Duc d'Albe, le plus grand Capitaine des Caſtillans. philippe III ſon fils & philippe IV ſon petit-fils, traiterent dans la ſuite les portugais moins comme des ſujets naturels, que comme des peuples ſoumis par les armes & par le droit de la guerre. Les Grands du Royaume n'oſoient paroître dans un éclat conforme à leur dignité, ni exiger tous les droits dûs à leur rang, de peur d'exciter les ſoupçons des

miniſtres Eſpagnols, dans un tems où il ſuffiſoit d'être riche ou conſidéré par ſa naiſſance ou par ſon mérite, pour être ſuſpect & perſécuté. La Nobleſſe étoit comme reléguée dans ſes maiſons de campagne, & le peuple étoit accablé d'impôts. Le Comte Duc d'Olivarès, premier miniſtre de Philippe IV, prétendoit avoir aſſuré l'autorité de ſon maître, en laiſſant les Grands de Portugal ſans emploi, en tenant la Nobleſſe éloignée des affaires, & rendant peu-à-peu le peuple ſi pauvre, qu'il n'eût pas la force de tenter aucun changement. Outre cela il tiroit de ce Roiaume tout ce qu'il y avoit de jeunes gens & d'hommes propres à porter les armes. Les Portugais n'aiant plus rien à perdre, & ne pouvant eſpérer de fin ni d'adouciſſement à leurs miſeres que dans le changement de maître, ſongerentà s'affranchir d'une domination qui leur avoit toujours paru injuſte, & qui devenoit tyrannique & inſupportable.

VI. Le conſeil d'Eſpagne veut s'aſſurer de la perſonne du Duc de Bragance.

Marguerite de Savoie, Ducheſſe de Mantoue, gouvernoit alors le Portugal en qualité de Vice-Reine; mais elle n'avoit qu'un pouvoir fort borné. Le ſecret des affaires & preſque toute l'autorité étoient entre les mains de Michel Vaſconcellos, qui faiſoit la fonction de Secrétaire d'Etat auprès de la Vice-Reine, mais en effet miniſtre abſolu & indépendant. Il ne s'appliquoit qu'à faire naître des diviſions & des haines entre les Grands du Roiaume, pour les empêcher de ſonger à rien entreprendre contre le Gouvernement préſent. Il n'y avoit dans tout le Portugal que le Duc de Bragance qui pût donner quelque inquiétude aux Eſpagnols.

Ses qualités naturelles n'étoient pas aſſez brillantes, pour faire craindre aux Eſpagnols, qu'il voulût un jour entreprendre de ſe faire Roi; mais elles étoient aſſez ſolides, pour donner aux Portugais l'eſpérance d'un Gouvernement doux, ſage & plein de Modération, s'ils vouloient eux-mêmes entreprendre de le faire leur Souverain. Dans la chaleur d'une ſédition que de nouveaux impôts avoient allumée à Evora, on fit des vœux publics pour la Maiſon de Bragance, dont les droits à la Couronne paroiſſoient évidens. Le Conſeil d'Eſpagne réſolut alors de s'aſſurer du Duc de Bragance, ou du moins de l'éloigner du Portugal. On lui offrit les emplois les plus honorables; mais le Duc démêla tous les artifices, & trouva toujours des prétextes pour refuſer ceux qui tendoient à l'éloigner de ſa patrie. Ces refus allarmerent le Miniſtre, & lui firent prendre le parti d'attirer ce Prince par tous les dehors d'une amitié ſincere.

VII. Politique du Miniſtre d'Eſpagne.

Il falloit en Portugal un Général pour commander les troupes qui étoient deſtinées pour la défenſe des côtes où les François pouvoient faire quelques deſcentes. Le Miniſtre en envoia la commiſſion au Duc de Bragance avec une autorité ſi abſolue, ſoit pour fortifier les villes qui en avoient beſoin, augmenter ou changer les garniſons, & diſpoſer des vaiſſeaux qui ſe trouvoient dans les ports, qu'il ſembloit par une confiance aveugle lui livrer le Roiaume entier en ſa puiſſance. Mais le piége n'en étoit que mieux caché. De plus il lui manda que le Roi ſouhaitoit qu'il viſitât exactement toutes les places & les ports de ce Roiaume, où

les François pouvoient faire quelque inſulte, & lui envoia en même tems une Ordonnance de quarante mille ducats pour lever de nouvelles troupes, & fournir aux frais de ſon voiage. Cependant les Gouverneurs des Citadelles qui étoient la plûpart Eſpagnols, avoient un ordre ſecret de s'aſſurer de ſa perſonne, s'ils en trouvoient l'occaſion favorable, & de le faire paſſer auſſi-tôt en Eſpagne.

VIII. Le Duc de Bragance fait tomber le Miniſtre d'Eſpagne dans le piége qu'on lui tendoit.

Le Duc de Bragance trouvant toutes ces marques de confiance trop peu conformes à la conduite ordinaire du Miniſtre pour être ſinceres, s'en défia, & le fit tomber dans le piége même qu'il lui tendoit. Il accepta le pouvoir de Général, & ſe ſervit du pouvoir de ſa Charge pour placer ſes amis dans les poſtes où ils lui pourroient être un jour plus utiles. Il emploia l'argent d'Eſpagne à ſe faire de nouvelles créatures, parcourut tout le Portugal, & jetta dans ce voiage les premiers fondemens de ſon élévation. Il réprimoit l'inſolence des ſoldats, gagnoit les Officiers par ſes louanges & ſes libéralités, charmoit la Nobleſſe par ſes attentions, s'attiroit la confiance de tout le monde par ſa douceur & ſa bonté. Les partiſans de ce Prince de leur côté n'oublioient rien pour établir ſa réputation, & rendre odieuſe la domination des Eſpagnols. Ils faiſoient reſſouvenir le Clergé en combien de rencontres on avoit violé ſes priviléges & les immunités de l'égliſe; que les bénéfices & les dignités les plus conſidérables du Roiaume étoient la proie des étrangers, au lieu de ſervir de juſte récompenſe au mérite & à la capacité des Portugais naturels.

L'Archevêque de Lisbonne ſe mit à la tête de ceux qui vouloient ſecouer le joug des Eſpagnols. Il étoit de la Maiſon d'Acugna l'une des meilleures du Roiaume, & avoit tous les talens propres à faire réuſſir le projet qu'on méditoit. Dans une Aſſemblée que tinrent pluſieurs Seigneurs, l'Archevêque naturellement éloquent donna une idée affreuſe de l'état du Roiaume, depuis que les Eſpagnols en étoient les maîtres. Il repréſenta que Philippe II, pour aſſurer ſa conquête, avoit fait périr un nombre infini de Nobleſſe, qu'il n'avoit pas épargné les Eccléſiaſtiques, témoin ce fameux Bref d'abſolution qu'il avoit obtenu du Pape, pour avoir fait mourir deux mille Prêtres & Religieux, afin d'aſſurer ſon uſurpation. Il ajouta entr'autres choſes que l'égliſe n'avoit eu que d'indignes Miniſtres, depuis que Vaſconcellos donnoit les bénéfices pour récompenſe à ſes créatures. Toute l'Aſſemblée convint de la néceſſité preſſante de chaſſer les Eſpagnols; mais on ſe partagea ſur l'eſpéce de Gouvernement qu'il falloit choiſir. Les uns panchoient à un Gouvernement Républicain, à-peu-près ſemblable à celui de Hollande. Les autres ſouhaitoient un Roi; & ceux-ci ſe partageoient ſur la perſonne qui devoit être miſe ſur le trône.

IX. L'Archevêque de Liſbonne anime les conjurés.

Mais l'Archevêque qui étoit dévoué à la Maiſon de Bragance, ſe ſervant habilement de toute l'autorité de ſon caractere, repréſenta avec force que le choix du Gouvernement n'étoit point arbitraire; qu'ils ne pouvoient en conſcience rompre le ſerment de fidélité qu'ils avoient fait au Roi d'Eſpagne, ſi ce n'étoit pour rendre juſtice à l'héritier

X. Il les engage à mettre ſur le trône le Duc de Bragance.

légitime de la Couronne ; que tout le monde ſavoit qu'elle appartenoit au Duc de Bragance, dont il fit enviſager la puiſſance & les bonnes qualités. Toute l'Aſſemblée entra dans les vûes de l'Archevêque, & chargea trois des principaux conjurés d'aller communiquer au Duc le deſſein qu'on méditoit. Ils l'allerent trouver ſecrétement, & s'acquitterent de la commiſſion importante dont ils étoient chargés. Ils lui dirent enſuite que l'on n'étoit plus au tems de Charles-Quint & de Philippe, où les Eſpagnols donnoient des loix, & ſe faiſoient craindre preſque dans toute l'Europe ; que cette Monarchie attaquée & ſouvent battue par les François & les Hollandois ſe trouvoit gouvernée par un Prince foible, qui étoit gouverné lui-même par un Miniſtre odieux à tout le Roiaume. Ils lui firent enviſager l'alliance & la protection qu'il pouvoit eſpérer des Princes de l'Europe, ennemis naturels de la Maiſon d'Autriche ; & ſur-tout ils lui montrerent ce qu'il devoit attendre du Card. de Richelieu, qui s'appliquoit à la ruine de cette Maiſon.

XI. On forme le plan de la conjuration.

Ces motifs & d'autres encore déterminerent le Duc de Bragance à concerter avec tous les conjurés tous les moiens les plus propres à faire réuſſir ce grand deſſein, & à en accélerer l'exécution. On convint que l'on aſſureroit d'abord de Lisbonnne, qui, étant la Capitale, donneroit le branle à tout le Roiaume ; que le même jour qu'ils feroient déclarer cette grande ville en faveur du Duc, lui-même ſe feroit proclamer Roi de Portugal dans toutes les villes de ſa dépendance. Le jour de l'exécution du projet fut fixé à un Samedi premier Décembre 1640. Le 25 No-

vembre tous les Conjurés tinrent la nuit une Aſſemblée, pour prendre des arrangemens prochains. La mort de Vaſconcellos fut réſolue. Pluſieurs vouloient qu'on fît auſſi mourir l'Archevêque de Brague (Dom Sébaſtien de Mattos de Norognia) comme étant livré aux Eſpagnols & tout dévoué à la Vice-Reine. Cet avis alloit être ſuivi, lorſqu'un des principaux conjurés remontra que la mort d'un homme de ce caractere & revêtu d'une auſſi grande dignité, les rendroit odieux à tout le monde; & que ce ſeroit attirer ſur le Duc de Bragance la haine de tout le Clergé & de l'Inquiſition. Il parla ſi fortement, qu'il obtint la vie de ce Prélat.

XII. Exécution de la conjuration.

Le premier Décembre les Conjurés ſe rendirent de grand matin chez les Seigneurs où ils devoient s'armer. Ce qui eſt ſurprenant, c'eſt que dans un ſi grand nombre compoſé de Prêtres, de Bourgeois & de Gentilshommes, qui étoient la plûpart animés par des intérêts différens, il n'y en eût pas un qui manquât à ſa parole & qui violât le ſecret qu'il avoit promis. On attendit avec impatience que huit heures ſonnaſſent, qui étoit le moment marqué pour l'exécution. Alors on tira un coup de piſtolet pour ſignal, comme on en étoit convenu, & auſſi-tôt on fondit ſur le Palais & chacun ſe pouſſa du côté qui lui étoit aſſigné. Perſonne ne ſe diſtingua davantage qu'un Prêtre, qui, tenant un Crucifix d'une main & une épée de l'autre, animoit le peuple avec une voix terrible à mettre en piéces leurs ennemis. On alla à l'appartement du Secrétaire d'Etat Vaſconcellos: on le trouva caché dans une armoire, on le perça de coups & on le jetta par la

fenêtre, en criant : Le tyran eſt mort, vive la liberté & Dom Jean Roi de Portugal. On pilla une partie de ſes immenſes richeſſes dans la chaleur de la ſédition. On fit la Vice-Reine priſonniere dans ſon appartement, & on arrêta l'Archevêque de Brague, qui vouloit imprudemment ſe jetter ſur les Conjurés avec une épée qu'il avoit arrachée à un ſoldat. Enſuite on ſe rendit maître de la Citadelle, & on nomma l'Archevêque de Lisbonne Régent du Royaume juſqu'à l'arrivée du Duc de Bragance.

XIII. Le Duc de Bragance eſt ſacre Roi de Portugal ſous le nom de Jean IV.

Ce Prince qui étoit à dix lieues de Lisbonne aiant appris le ſuccès de la conjuration, ſe hâta de ſe rendre dans la Capitale. Dès qu'il fut arrivé, il fut proclamé Roi avec une joie infinie de tous les Portugais. Le ſoir la ville parut toute en feu par les illuminations. Un ſoulévement général de tout le Roiaume ſuivit incontinent celui de Lisbonne. Il ſembloit qu'à l'exemple de cette Capitale, chaque ville eût une conſpiration toute prête à faire éclater, tant cette révolution fut prompte & générale. Il arrivoit tous les jours des couriers au Roi, pour lui apprendre que les Villes & les Provinces entieres avoient chaſſé les Eſpagnols pour ſe mettre ſous ſon obéiſſance. Les Eſpagnols s'enfuioient de Portugal avec la même précipitation, que des criminels qui échappent de leurs priſons, ſans qu'il reſtât dans tout le Roiaume un ſeul Eſpagnol qui ne fût arrêté, & tout cela en moins de quinze jours. Le Roi fut ſacré le 15 Décembre. La cérémonie ſe fit avec toute la magnificence poſſible. L'Archevêque de Lisbonne à la tête de ſon Clergé & accompagné de pluſieurs Evê-

ques, le reçut à la porte de ſa Cathédrale. Tous les Etats du Roiaume le reconnurent ſolemnellement pour Roi, & lui prêterent le ſerment de fidélité. Peu de jours après, la Reine arriva à Lisbonne avec une ſuite nombreuſe. Tel fut le ſuccès de cette entrepriſe, qui fut un miracle du ſecret, à cauſe du grand nombre, ou des diverſes qualités des perſonnes à qui il fut confié. Mais ce fut une ſuite naturelle des ſentimens d'averſion que chacun d'eux avoit conçus depuis long-tems contre le Gouvernement Eſpagnol : ſentimens que les guerres fréquentes que ces peuples comme voiſins ont toujours eues entre eux, firent naître dès le commencement de cette Monarchie ; & que la concurrence dans la découverte des Indes, & de fréquens démêlés dans le commerce, avoient fort augmentés.

III.

XIV. Le nouveau Roi s'affermit ſur le trône.

Cette nouvelle fut bien-tôt portée à la Cour d'Eſpagne, où elle cauſa la ſurpriſe & le chagrin qu'il eſt aiſé d'imaginer. On prit des meſures pour remédier à un mal qui étoit beaucoup plus grand qu'on ne penſoit & auquel il n'y avoit plus de reméde. Dès la fin de Janvier 1641 le nouveau Roi convoqua les Etats du Royaume, & fit examiner ſes droits à la Couronne, pour ne laiſſer aucun ſcrupule dans l'eſprit des Portugais ; & par un Acte ſolemnel il fut reconnu pour véritable & légitime Roi de Portugal, comme deſcendant par ſa mere de l'Infant Edouart, fils du Roi Emmanuel, à l'excluſion du Roi d'Eſpagne, qui ne ſortoit de ce Roi que par une fille, qui, par les Loix fon-

damentales du Roiaume, étoit exclue de la Couronne aiant épouſé un Prince étranger. Le Roi aiant mis tout l'ordre que l'on pouvoit déſirer dans le dedans du Roiaume, donna tous ſes ſoins à s'unir étroitement avec les ennemis du Roi d'Eſpagne, & même à lui en ſuſciter de nouveaux. Il dépêcha enſuite des Ambaſſadeurs dans toutes les Cours de l'Europe pour s'y faire reconnoître. Quelque tems après on ſçut que Goa & tout ce qui reconnoît la domination Portugaiſe ſoit dans les Indes ou dans l'Aftique & le Perou, avoient ſuivi la révolution du Roiaume.

XV. L'Archevêque de Brague & le grand Inquiſiteur chefs d'une conſpiration.

Tout ſembloit promettre au nouveau Roi un Regne tranquille au dedans, & glorieux au dehors, lorſqu'il fut ſur le point de perdre la vie par une conſpiration qui s'étoit formée contre lui. L'Archevêque de Brague gagna quelques Seigneurs & le Grand Inquiſiteur ſon ami particulier, & avec lui tous les Officiers de l'Inquiſition. Les Juifs qu'on ſait être en grand nombre à Lisbonne, & qui y vivent en s'accommodant au dehors de la Religion Chrétienne, eurent auſſi part à ce deſſein. Le Roi venoit de refuſer des ſommes conſidérables, qu'ils lui avoient offertes pour faire ceſſer les pourſuites de l'Inquiſition, & pour obtenir la permiſſion de profeſſer publiquement leur Religion. L'Archevêque s'aboucha avec les principaux, qui étoient au déſeſpoir de s'être déclarés mal à propos, & qui ſe voioient par-là expoſés à toute la cruauté de l'Inquiſition. Ce Prélat habile fit ſervir leur fraieur à ſes deſſeins; il les aſſura de ſa protection auprès du grand Inquiſiteur, & leur promit

au nom du Roi d'Espagne la liberté de conscience & une Sinagogue dans le Roiaume, s'ils pouvoient contribuer à y rétablir son autorité. Ce fut peut-être la premiere fois que l'on vit l'Inquisition agir de concert avec les Juifs.

XVI. La conspiration découverte. Le Roi se maintient contre les Espagnols.

Le plan de la conspiration fut découvert, & le jour même auquel on devoit l'exécuter le Roi fit arrêrer les quarante-sept conjurés, & en même tems fit publier qu'ils avoient eu dessein de l'assassiner & toute la Maison Roiale, & de mettre le feu à la ville, & que la politique d'Espagne, pour assouvir pleinement sa vengeance, avoit résolu de peupler la ville d'une Colonie de Castillans, & d'envoier tous les Bourgeois aux Mines de l'Amérique, & là, de les ensevelir tout vivans dans ces abymes où ils font périr tant de monde. Ensuite il donna des Juges aux Conjurés, qui avouerent tout avant même d'être mis à la question. Le Roi voulant ménager le Clergé du Roiaume, & sur-tout la Cour de Rome, qui, par considération pour la Maison d'Autriche, refusoit de recevoir ses Ambassadeurs, changea la peine de l'Archevêque & du grand Inquisiteur en prison perpétuelle. On publia peu de tems après, que l'Archevêque y étoit mort de maladie, accident assez ordinaire à certains prisonniers d'Etat, que la politique ne permet pas de faire monter sur un échafaut. Le Roi se vit ensuite attaqué ouvertement par les Espagnols. Il se maintint malgré eux sur le trône, & les éloigna toujours des frontieres du Portugal. Il soutint la guerre contre eux près de dix-sept ans.

Ce Prince mourut le 6 Novembre 1656.

XVII. Mort du Roi Jean IV. Régence de la Reine. Mort de cette princeſſe.

Il avoit nommé par ſon teſtament la Reine ſon épouſe pour Régente. Il laiſſa deux fils & une fille. L'aîné nommé Alphonſe, avoit près de treize ans quand il lui ſuccéda. Il étoit d'une humeur ſombre & perclus de la moitié du corps. Dom Pierre ſon frere n'avoit que huit ans, & l'Infante étoit née avant la révolution. Les Portugais firent l'année ſuivante des pertes conſidérables. Ils ſe brouillerent avec les Hollandois au ſujet du commerce des Indes, & la France ſe détacha de leurs intérêts. La Reine voiant qu'elle avoit beſoin de troupes étrangeres pour former les ſiennes, & ſur-tout d'un habile Général, jetta les yeux ſur Frédéric Comte de Schomberg, Capitaine déja célébre par ſa valeur & par ſa capacité. Il partit pour Lisbonne avec quatre-vingt Officiers. Il ſe ſervit de la confiance de la Reine pour établir une exacte diſcipline dans l'armée. Les armes des Portugais eurent ſous cet habile Général preſque par-tout d'heureux ſuccès. Mais pendant que la Reine ne ſongeoit qu'à affermir la Couronne ſur la tête de ſon fils, ce Prince s'en rendoit indigne par ſa conduite. En 1662 il l'obligea de ſe démettre de la Régence. Elle mourut quelques années après.

XVIII. Regne d'Alphonſe. Il eſt forcé d'abdiquer. Son frere déclaré Régent.

Les Eſpagnols ſe flatterent de réduire aiſément le Portugal gouverné par un Prince furieux & imbécile. Ils mirent une armée conſidérable ſur pied, & à la tête Dom Jean d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. Le Roi de Portugal lui oppoſa le Comte Schomberg qui remporta différentes victoires ſur les Caſtillans. Toute l'autorité Roiale étoit confiée à un Miniſtre qui gouvernoit Al-

phonſe comme un machine dont il faiſoit agir tous les reſſorts à ſon gré. Ce Miniſtre nommé Caſtel-Malhor fit demander à la France pour épouſe du Roi Alphonſe Marie de Savoie, fille du Duc de Nemours, & il l'obtint. Le Cardinal d'Eſtrées Evêque de Laon, ſon oncle la conduiſit en Portugal. Les procédés du Roi à ſon égard la porterent à ſe retirer dans un Couvent en 1668, déclarant qu'elle n'avoit jamais été ſa femme. On tint une Aſſemblée générale des Etats, & le Roi fut obligé d'y ſigner ſon abdication. L'Infant Dom Pedro prit le titre de Régent, & les états Généraux du Roiaume lui prêterent en cette qualité le ſerment de fidélité.

IV.

XIX. Bref du pape qui annulle le mariage du Roi Alphonſe avec Marie de Savoie. Le Régent épouſe cette Princeſſe ſa belle-ſœur avec la diſpenſe du Pape.

Les premieres vues de ce Prince furent de ſe procurer la paix avec l'Eſpagne. Le Roi d'Angleterre s'en rendit médiateur, & le Roi d'Eſpagne par un Traité ſolemnel reconnut la Couronne de Portugal indépendante de celle de Caſtille. Le Régent ſongea enſuite aux moiens par leſquels il pourroit devenir le mari de ſa belle-ſœur. Cette Princeſſe en entrant dans le Couvent avoit préſenté une Requête au Chapitre de l'égliſe Cathédrale de Lisbonne, pendant la vacance du Siége, pour demander la diſſolution de ſon mariage. Le Chapitre le déclara nul, & en conſéquence le Régent ſe crut en droit de l'épouſer. En même tems on apporta de France une diſpenſe du Pape. L'Evêque de Targa Coadjuteur de l'Archevêché de Liſbonne, donna la Bénédiction Nuptiale au-

Régent & à la Reine en vertu d'un Bref du Pape Clément IX, qui fut depuis confirmé par Innocent XI. La même année (1668) le Pape Clément IX donna des Evêques à un grand nombre d'Egliſes qui en demandoient depuis long-tems. Le Roi Alphonſe fut confiné aux Iſles Terceres, qui ſont de la domination du Portugal. Il reſta dans cet exil juſqu'en 1675 que le Régent l'en retira; il le fit revenir en Portugal, ſur le ſoupçon qu'il eut qu'il s'étoit formé un parti pour l'enlever des Iſles Terceres, & le rétablir ſur le Trône. Il mourut près de Liſbonne en l'année 1683; & par ſa mort le Régent prit enfin le titre de Roi, qui lui manquoit, & qui étoit le ſeul bien dont il n'avoit pas dépouillé ce malheureux Prince.

XX. Suite du Regne de Pierre de Bragance.

Le Roi Pierre n'eut de ſon mariage avec Marie de Savoie qu'une Princeſſe qui mourut fort jeune. En 1687 il épouſa en ſecondes noces Marie-Elizabeth fille de Guillaume de Baviere Electeur Palatin du Rhin, & mourut en 1706. Il eut de ce ſecond mariage pluſieurs enfans, entre autres Jean V qui lui a ſuccédé & qui n'eſt mort qu'en 1750. Dom Joſeph de Bragance ſon fils, né à Lisbonne le 6 Juin 1715, eſt aujourd'hui ſur le trône de Portugal. Nous allons reprendre l'hiſtoire d'Eſpagne que la grande révolution arrivée en 1640 ſous le Regne de Philippe IV Roi d'Eſpagne nous a obligé d'interrompre.

XXI. Les François enlevent la Catalogne aux Eſpagnols.

V.

L'année 1640 fut très-funeſte aux Eſpagnols, puiſque ce fut auſſi en cette même année que les Catalans ſecouerent leur joug pour ſe donner au Roi de France, qui y envoia

voïa des Vice-Rois & des Gouverneurs. Les François furent maîtres de Barcelonne juſqu'en 1652 que cette ville fut reptiſe pendant les guerres civiles de France après un ſiége de quinze mois. Par le Traité de Paix de 1659 entre les Couronnes de France & d'Eſpagne, on déclara que les Monts-Pyrenées feroient la diviſion des deux Roiaumes, de ſorte que la Catalogne & le Comté de Cerdaigne, qui ſont de-là les Monts, furent adjugés aux Eſpagnols, & les Comtés de Rouſſillon & de Conflans, qui ſont endeçà de ces mêmes Monts, reſterent au Roi de France. Les François s'étoient rendus maîtres de la Catalogne dans les années 1689 & ſuivantes; mais ils la rendirent par la paix de Riswick en 1697.

XXII. Mort de Philippe IV Roi d'Eſpagne. Regne de Charles II. Sa Couronne paſſe au petit-fils de Louis XIV, qui regne ſous le nom de Philippe V.

Philippe IV mourut en 1665 âgé de ſoixante ans. Nous verrons à la fin de cet Article dans la vie d'un ſaint Evêque d'Eſpagne quelques traits qui font beaucoup d'honneur à ce Prince. Il avoit épouſé en premieres noces Eliſabeth fille d'Henri. IV Roi de France, morte en 1644, dont il eut pluſieurs enfans; mais il ſurvécut à tous, excepté à Marie-Thereſe femme de Louis XIV. Philippe IV épouſa en ſecondes noces Marie-Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand III, dont il eut Marguerite-Thereſe, mariée à l'Empereur Leopold, & Charles II ſon ſucceſſeur. Celui-ci monta ſur le Trône n'aiant pas encore quatre ans accomplis, & regna ſous la tutelle de la Reine ſa Mere, & de ſix Conſeillers que le Roi avoit nommés avant ſa mort. En 1679 Charles épouſa Marie-Louiſe d'Orléans, fille de Philippe Duc d'Orléans, & d'Henriette-Anne Stuart. Après

la mort de Marie d'Orléans, il épouſa en 1690 Marie-Anne de Baviere, Princeſſe de Neubourg. Il n'eut point d'enfans ni de la premiere ni de la ſeconde, & mourut après des infirmités continuelles à l'âge de trente-neuf ans, le 1 Novembre 1700. En lui finit la branche aînée de la Maiſon d'Autriche regnante en Eſpagne. Par ſon teſtament il appella à la ſucceſſion univerſelle de la Monarchie d'Eſpagne, Philippe, Duc d'Anjou, ſecond fils du premier Dauphin & petit-fils de Louis XIV. Ce Prince étoit né en 1683. Il fit ſon entrée à Madrid au mois d'Avril 1701; mais ce ne fut qu'après une guerre de près de douze ans, mêlée de différens ſuccès, qu'il ſe vit paiſible poſſeſſeur de l'Eſpagne, & fut reconnu Roi par les autres Puiſſances de l'Europe, par le Traité d'Utrecht ſigné le 11 Avril 1713.

VI.

XXIII. Plusieurs Caſuiſtes Eſpagnols de la Société de Jeſus.

L'Eſpagne & le Portugal ont eu le malheur de produire dans le cours du dix-ſeptiéme ſiécle pluſieurs Caſuiſtes relâchés; mais ce même païs a auſſi produit de ſavans Théologiens, de zélés Miſſionnaires & de très-ſaints Evêques.

Le Jéſuite Molina dont nous avons eu occaſion de parler ailleurs, & qui par ſa nouvelle doctrine ſur la Grace avoit donné occaſion aux Congrégations *de Auxiliis*, mourut à Madrid la premiere année du dix-ſeptiéme ſiécle à l'âge de ſoixante-cinq ans. Antoine Eſcobar ſurnommé de Mendoſa, autre Jéſuite Eſpagnol, a vécu plus de quatre-vingts ans, & n'eſt mort qu'en 1669. Il

avoit fait des Commentaires ſur l'Ancien & le Nouveau Teſtament, une Théologie morale, & des Inſtructions pour les Confeſſeurs. Les relâchemens honteux de ce Jéſuite furent dévoilés par M. Paſcal. Eſcobar paſſoit auparavant pour un des oracles de l'Egliſe d'Eſpagne. Son Livre le plus pernicieux avoit été imprimé trente-neuf fois comme un bon Livre. A la quarantiéme édition, il fut regardé comme le plus déteſtable de tous les Livres. Après la publication des Provinciales, on n'acheta pas Eſcobar pour s'édifier & s'inſtruire, mais uniquement pour ſatisfaire ſa curioſité, & pour chercher les paſſages que M. Paſcal en citoit.

Vaſquès autre Caſuiſte de la Société, mourut à Alcala en 1604. Il a laiſſé dix volumes *in-folio* qui ont été imprimés à Lyon en 1620. C'eſt un Jéſuite Eſpagnol, nommé Ribadenéira mort en 1611, qui a le premier commencé le fameux Ouvrage intitulé *Bibliothêque des Ecrivains de la Société de Jeſus*. Alegambe a continué l'Ouvrage juſqu'à ſa mort arrivée en 1652, & Sotvel a continué cette premiere continuation. Ces deux Continuateurs ont oſé traiter d'hérétiques pluſieurs perſonnes d'un rang diſtingué, & d'une foi très-orthodoxe, entre autres deux Avocats Généraux d'un rare mérite, Simon Marion, & Louis Servin, & quelques autres Magiſtrats, qui ont été non-ſeulement la gloire & l'ornement du Parlement & de la France, mais encore des défenſeurs très-zélés de la Religion Catholique.

Suarez qui tient un ſi haut rang parmi les

XXIV. Suarez Jéſuite Eſpagnol.

Ecrivains de la Société, étoit né à Grenade vers le milieu du ſeiziéme ſiécle, & il profeſſa avec réputation à Alcada, à Salamanque & à Rome. On l'appella enſuite à Conimbre en Portugal, & il y fut le premier Profeſſeur de Théologie. Il mourut à Liſbonne en 1617. Ses Ouvrages Théologiques ſont en dix-huit volumes *in-folio*. Son Traité des Loix eſt très-ſavant, & les Anglois mêmes l'ont fait imprimer à Londres en 1679. On a donné, il y a vingt ans, des Extraits de Suarez en deux volumes *in-folio*. On regarde ce Théologien comme un des Chefs des Congruiſtes. On ſçait que le Congruiſme & la ſcience moienne ſont un ſyſtême bizare, qui n'a été inventé que pour trouver le moien de paroître dans le beſoin reconnoître la Prédeſtination gratuite ſans admettre de Grace efficace par elle-même. C'eſt ce que prouve très-clairement le décret d'Aquaviva Général des Jéſuites, donné en 1613 & renouvellé par ſon ſucceſſeur Picolomini en 1651. Nous en avons parlé ailleurs. Suarez eſt celui qui a préſenté ce ſyſtême ſous la face la plus honorable à la Prédeſtination gratuite; & c'eſt auſſi ſous cette même face qu'il eſt montré dans les Lettres du Pere Daniel Jéſuite au Pere Alexandre ſavant Dominicain. Ce ſyſtême eſt un amas de ſubtilités, qui n'ont été inventées que pour ſe débaraſſer des autorités accablantes de l'Ecriture & de la Tradition en faveur de la Grace efficace par elle-même. Mais ce ſiſtême ſi ſubtil, forgé à deſſein de ſatisfaire la raiſon humaine, ne laiſſe pas de ſouffrir lui-même des difficultés inſurmontables. Les Jéſuites ne ſont pas embarraſſés de ces difficul-

Tom. X. *pag.* 137. 138.

tés, parce qu'ils tiennent peu au Congruiſme, & qu'ils y ajoutent tous les adouciſſemens & toutes les modifications qu'ils jugent à propos.

VII.

XXV. Molina Chartreux.

Antoine Molina Chartreux nâquit dans la Caſtille, & vécut dans une grande réputation de ſainteté. Il a compoſé pluſieurs Ouvrages, & entr'autres l'Inſtruction des Prêtres, qui a été imprimée pluſieurs fois, & traduite en pluſieurs langues. Il y poſe d'excellentes régles ſur la ſainteté du Sacerdoce, & y parle comme les Saints Peres, des grandes diſpoſitions qu'on doit apporter à un état ſi ſaint. Mais quand il paſſe à ce qui regarde la pratique par rapport à la Communion, ſes déciſions ſont entiérement oppoſées à celles de ces ſaints Docteurs, & il favoriſe les plus grands relâchemens. L'exemple de ce Chartreux ſi eſtimé de ſon tems pour ſa ſcience & ſa vertu, eſt tout-à-fait propre à nous faire connoître le ravage que faiſoient les Caſuiſtes dans l'Egliſe d'Eſpagne.

VIII.

XXVI. Le Cardinal d'Aguirre.

Joſeph Saënz d'Aguirre nâquit en 1630. Il entra dans l'Ordre de Saint Benoît & fut reçu Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Salamanque en 1668. Il profeſſa long-tems la Théologie en différens lieux, & fut enſuite choiſi pour premier interprête de l'Ecriture. Enfin il fut mis au nombre des Inquiſiteurs d'Eſpagne, & élevé au Cardinalat en 1686. Il mourut à Rome en 1699. Son

premier Ouvrage eſt intitulé *Ludi Salmanticenſes.* Ce ſont des Diſſertations qu'il compoſa ſelon l'uſage de l'Univerſité de Salamanque avant que d'y recevoir le bonnet de Docteur. En 1677, il publia trois tomes *in-folio* ſur la Philoſophie, & quatre ans après, un Ouvrage ſur les dix Livres de Morale d'Ariſtote. En 1677, il donna au Public un Traité des Vertus & des Vices, le tout ſuivant Ariſtote. Il y ſoutient la doctrine de la probabilité. L'éclat que fit en France l'attaque ſi vive livrée à la Morale des Caſuiſtes, fut utile à cet Auteur. Il eut la généroſité de rétracter par écrit cette fauſſe doctrine qu'il avoit ſoutenue. Il nous apprend que ce fut dans le même tems & par le même ſecours, que de ſaints & ſçavans Evêques d'Eſpagne ſoutenus & animés par le Cardinal de Sandoval Archevêque de Tolede, déclarerent la guerre au probabiliſme, auquel ils avoient été attachés juſques-là, comme preſque tous les autres. Il avoue humblement qu'il avoit été depuis l'enfance dans cette pernicieuſe erreur.

Vers 1680, il publia à Salamanque la Théologie de Saint Anſelme, qu'il a depuis augmantée & fait imprimer à Rome en trois volumes *in-folio.* En 1693 il s'arrêta particuliérement à ſon Monologue, qui renferme tout ce que la Foi nous enſeigne touchant la nature & les attributs de Dieu. Il y appuie par l'autorité de l'Ecriture, des Conciles & des Peres tout ce qu'il y avance. En 1683, il donna un aſſez gros livre contre la Déclaration de l'Aſſemblée du Clergé de France de 1682 touchant la puiſſance Eccléſiaſtique & temporelle, ſous le titre de *Défenſe de la Chaire de Saint Pierre.* Cet Ouvrage lui mé-

rita le Chapeau de Cardinal. Il y avoit long-tems qu'il travailloit à une Collection des Conciles d'Espagne. Il en publia la table & la notice en 1686 avant que d'être Cardinal. Cette dignité ne l'empêcha pas de continuer son travail, & lui fournit le moien de le faire imprimer plus facilement à Rome en 1693 & 1694. Il a inséré dans cette Collection non-seulement les Actes des Conciles, mais encore plusieurs anciennes piéces, & y a joint quantité de Dissertations de sa composition. Il y en a plusieurs pour soutenir les fausses Décretales des premiers Papes. C'est une chose étonnante qu'il ne soit point revenu de cette erreur, & qu'il ait voulu défendre une pareille cause. Nous avons parlé ailleurs des Ouvrages du grand Inquisiteur d'Espagne Rocaberti, des trois volumes *in-folio* qu'il publia contre les quatre Articles du Clergé de France dressés dans l'Assemblée de 1682, & de l'immense Recueil qu'il fit sur la même matiere en vingt-un volumes *in-folio*. Le Cardinal d'Aguirre avoit beaucoup d'estime pour M. Arnauld, & quand il apprit la mort de cet illustre Docteur, il fit son éloge en plein Consistoire, & fit sentir combien la perte que faisoit l'Eglise étoit irréparable.

Tom. X. Art. VII.

IV.

XXVII. Dom Jean de Palafox. Occasion de la conversion.

Les Eglises d'Espagne & de Portugal possédérent dans le cours du dix-septiéme siécle d'excellens Religieux de différens Ordres qui allerent annoncer la Foi dans le nouveau monde. Elles eurent aussi la gloire d'avoir de Saints Evêques qui se consacrerent aux Missions des Indes, & dont il est beaucoup par-

lé dans les différens volumes de la Morale Pratique des Jéſuites. Nous nous contenterons de faire connoître ici Dom Jean de Palafox qui fut alors le principal ornement de l'Egliſe d'Eſpagne. Il nâquit dans le Roiaume d'Arragon en 1600. Après avoir appris les Humanités, la Philoſophie & le Droit dans l'Univerſité de Salamanque, il fut choiſi par Philippe IV pour être du Conſeil de guerre, puis de celui des Indes. Il paſſa ſa jeuneſſe, comme la plûpart des jeunes Seigneurs, dans les amuſemens & les plaiſirs. Lorſqu'il ne ſongeoit qu'à s'élever aux premiers emplois du Roiaume, il fut vivement touché de la mort de deux perſonne, très-conſidérables à la Cour, l'une par ſon érudition qui le faiſoit admirer des plus Savans, l'autre par le haut rang qu'elle tenoit dans le monde. Dom Jean de Palafox les avoit ſans ceſſe devant les yeux, & ſe diſoit à lui-même: Où ſont les éloges dont on combloit cet homme ſi éloquent & ſi docte? A quoi bon m'amuſer à vouloir acquérir cette vaine réputation? Me garantira-t-elle de la mort? Quel peut donc être mon dernier but? Les grandeurs du ſiécle, la jouiſſance de tous les plaiſirs de la vie? Mais quand j'y parviendrois, combien tout cela durera-t-il? Cet homme que je viens de voir mourir, étoit très-riche & très-puiſſant; il vivoit dans l'éclat, dans l'abonndance, dans les délices: il ſembloit être arrivé au comble des grandeurs du ſiécle? Qu'eſt-il maintenant? Voilà ſon corps couſu dans un linceul, & étendu dans une bierre, environné de torches ardentes, qui, dans la pompe de cette cérémonie, ſervent plutôt à faire voir ſa miſere préſen-

te que ſa felicité paſſée. Le voilà ſur le point d'être jetté dans une foſſe, où il ſera dans peu de tems mangé des vers. O ambition du cœur humain, voilà ton terme, voilà où aboutit ce faſte & cette grandeur temporelle qui accompagnoit ce Seigneur durant ſa vie! Et où eſt préſentement ſon ame? Où eſt-elle allée ſe fixer pour l'éternité? Tout ce que je puis eſperer dans le monde, c'eſt de faire une fortune pareille à la ſienne, de quoi je ne ſuis pas aſſuré. Mais quand un tel bonheur m'arriveroit; après tout ne me faudra-t-il pas mourir un jour comme lui, & mourir dans l'incertitude de mon ſort pour une éternité? Que je ſuis inſenſé de courir après du vent & de la fumée, & de m'attacher à des biens imaginaires qui ne ſont que paſſer comme des fantômes, & qui nous laiſſent les mains vuides, comme les ſonges de la nuit!

XXVIII. Sa converſion.

Ces penſées accompagnées de cette douceur victorieuſe que Dieu répand dans les cœurs qu'il veut gagner, eurent tant de force ſur celui de Jean de Palafox, qu'elles le déterminerent à ſe conſacrer à Dieu, & à entrer dans la carriere de la pénitence. Voulant ſe diſpoſer à une confeſſion générale de toute ſa vie, il fit une retraire chez les Cordeliers déchauſſés de la réforme de S. Pierre d'Alcantara, dont le Couvent étoit proche de ſa maiſon. Il y choiſit pour Directeur un Religieux des plus ſavans, des plus intérieurs, & des plus mortifiés. C'étoient-là les trois qualités qu'il rechercha toujours depuis dans ſes Confeſſeurs. Il fit cette confeſſion en répandant un torrent de larmes. Son Confeſſeur l'encouragea dans ſes bonnes réſolutions; & entr'autres excellens avis qu'il lui

donna, il lui dit de bien faire réflexion, *que Dieu ne le retiroit de la maſſe d'une multitude infinie d'ames qu'il laiſſe périr, que dans le deſſein qu'il le ſervît parfaitement.* Paroles qu'il n'oublia jamais, & dont le ſeul ſouvenir ranimoit ſa ferveur. Sa mere avoit ſans doute beaucoup contribué à cette converſion : il y avoit près de vingt-huit ans qu'elle étoit Carmelite. Elle vivoit ſaintement, & ne ceſſoit de demander à Dieu qu'il touchât le cœur de ſon fils. Enfin elle eut la conſolation d'apprendre le merveilleux changement que le Saint-Eſprit venoit de faire en lui, & de le voir pendant deux ans marcher à grands pas dans la voix de la perfection ; car elle mourut au bout de ce terme.

XXIX. Ses auſteri-tés.

Il étoit en la vingt-huitiéme année de ſon âge, quand il commença d'embraſſer cette vie pénitente, & qu'il fit vœu de chaſteté. Il ſe défit d'abord de tous ſes meubles précieux, & de toute ſa vaiſſelle d'argent, ne retenant rien dans ſa maiſon, qui ne reſſentît la modeſtie Chrétienne & la pauvreté Religieuſe. Il ne porta plus que des habits de laine & d'étoffe très-commune, & ne ſe ſervit plus que de chemiſes & de draps de ſerge. Très-ſouvent il ſe couchoit tout vêtu. Il ſe levoit de très-grand matin, & paſſoit les deux ou trois premieres heures de la journée le viſage proſterné contre terre, & l'eſprit anéanti devant la Majeſté de Dieu, ſe regardant comme un criminel, fondant en larmes, & pouſſant de profonds ſoupirs dans la liberté que la ſolitude lui donnoit d'épancher dans le ſein de Dieu les ſentimens de ſon cœur. Ses jeûnes étoient fréquens, & ſon abſti-

nence ſi rigoureuſe, qu'il ne mangeoit préciſement que ce qui étoit néceſſaire pour ſoutenir la vie, retranchant abſolument tout ce qui étoit le plus de ſon goût. Il portoit un rude cilice, & ſe livroit à toute ſorte d'auſtérités.

XXX. Il entre dans l'état eccléſiaſtique.

La vocation de Dom Jean de Palafox fut ſuivie quelques années après de ſa vocation à l'état Eccléſiaſtique. S'y ſentant fortement appellé, il conſulta pluſieurs hommes ſavans & ſpirituels, qui tous approuverent ſon deſſein. Ne doutant donc plus de la volonté de Dieu ſur ce ſujet, il reçut la tonſure & enſuite les Ordres ſacrés. Le caractere ſacerdotal produiſit en lui un renouvellement de ferveur. Bientôt après le Roi d'Eſpagne le nomma Evêque d'Angelopolis. C'eſt la coûtume de la Cour d'Eſpagne d'envoier de tems en tems dans les pais du nouveau monde, qui relevent de la Couronne de Caſtille, des Commiſſaires qu'on nomme Viſiteurs, pour informer de la conduite des Vice-Rois, des Gouverneurs & des autres Miniſtres de la Juſtice, & des excès & des violences qui ne ſont que trop ordinaires dans ces Roiaumes ſi éloignés du centre de la Monarchie. Philippe IV, par l'avis du Conſeil des Indes, choiſit pour cet emploi Dom Jean de Palafox en un tems où les déſordres de la nouvelle Eſpagne demandoient un reméde extraordinaire; & afin qu'il exerçât avec plus d'autorité la charge de Viſiteur des Chancelleries & des Audiences, & celle de Juge de l'adminiſtration des trois Vice-Rois, il le nomma à l'Evêché d'Angelopolis, qui de tous ceux de l'Amérique eſt le plus conſidérable pour l'honneur & pour le revenu. Il avoit de rares

talens, & des qualités éminentes pour ſoutenir dignement ces grandes Charges, l'eſprit vaſte, aiſé, pénétrant, rempli de lumiere, le cœur généreux, magnifique, déſintéreſſé, beacuoup de ſcience, une éloquence merveilleuſe, une vertu ſolide, un uſage extraordinaire de toutes ſortes d'affaires, une franchiſe, une honnêteté, une affabilité, une bonté qui lui gagnoit d'abord l'eſtime & l'affection de tout le monde; une prudence droite, ſincere, ennemie des ruſes, éloignée de la politique mondaine, & accompagnée de cette ſimplicité évangélique qui eſt une marque ſi viſible de la véritable ſainteté.

X.

XXXI. Il eſt fait Evêque. Il ſe rend à Angelopolis. Ses premiers travaux.

Ses bulles étant venues de Rome, il fut ſacré à Madrid dans l'égliſe de S. Bernard par l'Archevêque de Compoſtelle, aſſiſté des Evêques de Yucatan & de Venezuela le 27 Décembre 1639 à l'âge de treute-neuf ans. Ce fut un ſpectacle nouveau de le voir fondre en larmes, comme tout interdit perdant cette cérémonie, qui eſt d'ordinaire un ſujet de joie pour les autres Evêques. Après ſon ſacre il alla rendre ſes reſpects au Roi, & prendre congé de lui pour ſon voyage des Indes. Un des Grands d'Eſpagne qu'il rencontra dans l'antichambre du Roi, l'exhorta à faire part à ſes parens des grands revenus de ſon riche Evêché. Dom de Palafox lui répondit: « L'Epiſcopat ne connoît point de parens, mais ſeulement des créanciers, qui ſont les pauvres. C'eſt à eux que les revenus de mon Evêché appartiennent, & non pas à mes parens, de qui je n'ai reçu que le ſang. Dieu ne me

demandera pas compte de ce que j'aurai manqué de faire pour mettre mes parens dans l'abondance, mais bien de ce que j'autai ôté aux pauvres pour entretenir le luxe de mes parens. Il arriva à Vera-Cruz le 23 Juin, la veille du jout de ſa naiſſance, aïant alors quarante ans accomplis. Dès la premiere année de ſon Epiſcopat, il fit bâtir près de la Cathédrale d'Angelopolis un Collége ou Séminaire pour l'inſtruction de la Jeuneſſe. Il fit achever l'égliſe, qui, aïant été commencée près de cent ans auparavant, étoit encore ſi imparfaite, que les murailles n'étoient pas élevées juſqu'à la corniche. Il ſeroit difficile de tapportet en détail toutes les œuvres de charité qu'il entreprit, & qu'il exécuta avec une magnificence égale à la ferveut & à l'étendue de ſon zele. Il fit réparer à ſes frais en divers lieux du Diocèſe, plus de cinquante égliſes & quelques hôpitaux; & dans la viſite des paroiſſes, faiſant la recherche des biens des Fabriques, il les augmenta conſidérablement en pluſieurs égliſes. Il fit de grandes libéralités à de pauvres Monaſteres, & il bâtit celui de S. Michel avec une belle égliſe, à quatre lieues de la ville d'Angelopolis.

XXXII. Viſites épiſcopales. Rituel. Reforme du Clergé.

Son application à la conduite de ſon ttoupeau lui laiſſoit à peine quelques inſtans pout reſpirer. Le Diocèſe d'Angelopolis a cent trente-ſix lieues d'étendue du Septentrion au Midi, & plus de ſoixante-dix de l'Orient à l'Occident, & par conſéquent plus de quatre cens de circuit. Il faut traverſer de vaſtes ſolitudes, de très-hautes montagnes & des rochers eſcarpés. Cependant Dom Jean de Palafox viſita à cheval tout ce grand Diocè-

ſe, ſans être rebuté ni par les dangers, ni par les fatigues, ni par les divers obſtacles qu'il rencontroit. Un de ſes premiers ſoins fut de régler tout ce qui appartenoit au culte divin conformement au cérémonial Romain; & pour faire obſerver par-tout & maintenir le bon ordre qu'il avoit établi, il dreſſa & fit imprimer un Rituel & des Ordonnances, dont il envoia des exemplaires aux Paſteurs & aux Eccléſiaſtiques. Ce Rituel fut trouvé ſi bien fait, qu'il a été depuis imprimé par l'ordre du Roi pour toute la nouvelle Eſpagne, afin de réduire tous les Evêchés à l'uniformité, dans l'adminiſtration des Sacremens & des ſaintes Cérémonies, & de remédier à divers abus. La réforme de ſon Clergé fut la choſe qui lui donna plus de peine. On ſait de quelle maniere les Eccléſiaſtiques & même les Religieux vivent dans l'Amérique Méridionale, où tout ſemble contribuer à la molleſſe & au relâchement des mœurs. Dom Jean de Palafox ne put diſſimuler cet excès, comme font la plûpart des autres Evêques; & il crut que la principale obligation de ſa charge étoit d'y remédier efficacement, & de retrancher la cauſe d'une infinité de ſcandales & de crimes, en corrigeant la vie licentieuſe des Miniſtres de l'Egliſe. Ce fut en cette occaſion qu'il fit paroître le plus de fermeté. Il y emploïa les cenſures & les peines canoniques les plus ſéveres, ne croïant pas qu'un mal auſſi grand & auſſi invétéré que celui-là pût être guéri par les remédes ordinaires.

XXXIII. Succès de ſes travaux dans la nouvelle Eſpagne.

Le zéle de ce grand ſerviteur de Dieu ne parut pas moins dans l'exercice de ſes charges civiles. Il les avoit reçues dans la ſeule

vûe de la gloire de Dieu, du bien de l'Etat & du ſoulagement des peuples. L'étendue de ſon éſprit le mettoit en état de fournir à tout. Il donnoit de l'occupation à huit ou neuf Secrétaires tout à la fois, avec auſſi peu d'embarras, que s'il n'eût dicté qu'à un ſeul. On ne ſauroit croire tout le bien qu'il fit dans la nouvelle Eſpagne pendant dix années qu'il y demeura. Elle ſe trouvoit dans un déplorable état, lorſqu'il y fut envoïé pour la réformer. Tous les vices y regnoient impunément. Les Grands & la Nobleſſe y exerçoient une cruelle tyrannie. Les pauvres Indiens gémiſſoient ſous une ſervitude inſupportable. Les Magiſtrats & les Miniſtres de la Juſtice connivoient aux crimes, étant eux-mêmes les plus déréglés. C'étoit une entrepriſe également difficile & périlleuſe, qu'une ſi grande & ſi générale réforme. Dom Jean de Palafox eut le courage de l'entreprendre, & s'y emploia avec tant de vigueur, que le ſuccès de ſes travaux ſurpaſſa tout ce que l'on eût oſé en attendre. Tout ce que nous venons de rapporter de cet admirable Prélat, eſt tiré de ſa vie écrite par le P. Champion Jéſuite, qui n'a eu garde de rapporter la perſécution que Dom de Palafox a ſoufferte de la part de la Société.

XI.

XXXIV. Les Jéſuites ſe révoltent contre lui.

Les Jéſuites, à qui il n'avoit jamais fait que du bien, ne purent ſouffrir qu'il voulût mettre des bornes à leur inſatiable avarice, & qu'il osât exiger qu'ils reçuſſent de lui les pouvoirs de prêcher & d'entendre les confeſſions. Ils regarderent comme une injure que

l'Evêque voulût les rendre dépendans de ſon autorité, & les ſoumettre à ſa Juriſdiction. Ils ſe crurent en droit d'élire des Conſervateurs, qui leur fiſſent réparation de cette injure chimérique. Leur revolte arriva en 1647, & dura juſqu'en 1653 qu'ils furent condamnés pour la troiſiéme fois à Rome & en Eſpagne. On ne ſauroit croire toutes les chicanes que ces peres emploïerent dans toute ſorte de Tribunaux, de Rome, d'Eſpagne & d'Amérique, pour éviter la mortification que leur orgueil ſouffroit d'être obligés de ſe ſoumettre au jugement du Saint-Siége, qui, dès la premiere année après la diſpute émue, avoit décidé toutes les queſtions en faveur de l'Evêque. On apprend le fond de ce grand démêlé dans les extraits de la Lettre que nous avons rapportée dans l'Article XXII.

XXXV. Lettre du ſaint Evêque au Pape Innocent X. Ce qu'il y dit des richeſſes des Jéſuites.

Dom Jean de Palafox en écrivit une au pape Innocent X en datte du 25 Mai 1647. Voici ce qu'il y dit des richeſſes des Jéſuites: « J'ai trouvé, Très-ſaint pere, entre les mains des Jéſuites preſque toutes les richeſſes, les fonds, l'opulence de ces provinces de l'Amérique ſeptentrionale, & ils en ſont encore aujourd'hui les maîtres. Deux de leurs Colléges poſſédent préſentement trois cens milles moutons ſans le gros bétail. Et au lieu que toutes les Cathédrales & Ordres Religieux ont à peine trois ſucreries, la Compagnie ſeule en poſſéde ſix des plus grandes dans leur province du Mexique, où ils n'ont que dix Colléges. Or une de ces ſucreries, Très-ſaint pere, eſt eſtimée ordinairement cinq cens mille écus & même plus, & quelques-unes approchent d'un million d'écus. Et il y en a telle qui rapporte cent mille écus par an.

Par-deſſus cela ils ont des fermes, où l'on ſeme du bled & d'autres grains, d'une ſi prodigieuſe étendue, qu'étant éloignées l'une de l'autre de quatre & même de ſix lieues, les terres ſe touchent les unes les autres. Ils ont auſſi des mines d'argent fort riches. Et ils augmentent ſi demeſurément leur puiſſance & leurs richeſſes, que s'ils continuent de marcher ce train, les Eccléſiaſtiques ſeront néceſſités de devenir les mendians de la Compagnie, les Séculiers leurs fermiers, & les Religieux d'aller demander l'aumône à leur porte. „

XXXVI. Sa Lettre au Roi d'Eſpagne. Sentimens du ſaint Prélat ſur les humiliations & les ſouffrances.

Quelques mois après, il en écrivit une autre au Roi d'Eſpagne au ſujet de la perſécution que les Jéſuites lui faiſoient ſouffrir. On y trouve des ſentimens bien dignes de cet homme apoſtolique. Ce ne ſont point, Sire, dit-il, les travaux & les perſécutions qui ôtent l'honneur à un Prélat, ce ne ſont que ſes propres fautes. J'ai beaucoup ſouffert, & je ſouffre beaucoup par rapport à ma foibleſſe : mais j'ai peu ſouffert par rapport à ce que je ſuis diſpoſé de ſouffrir pour l'amour des ames, pour la gloire de Dieu & pour le ſervice de Votre-Majeſté. Je ne me ſuis jamais trouvé plus honoré, que lorſque j'ai été perſécuté & calomnié. Jamais je ne me ſuis mieux délaſſé, que lorſqu'après avoir fait vingt lieues pendant la pluie & avec beaucoup de travail, je ne trouvai qu'une planche pour me repoſer. Jamais je n'ai été plus fort, que lorſqu'un jour de S. Pierre je ne pûs trouver qu'un ſeul morceau de pain pour cinq perſonnes que nous étions. Jamais je ne me ſuis vû plus tranquille, que dans les eaux d'un fleuve où je tombai pendant la

nuit, & d'où je fus obligé de ſortir à pied & en danger de me perdre. Jamais je n'ai crû être plus puiſſamment aſſiſté, que dans cette pauvre cabanne où je me trouve ſans livres & ſans meubles, d'où j'écris cette Lettre à Votre Majeſté, & où je compoſe d'autres Traités pour les ames qui ſont ſous ma conduite, m'inſtruiſant moi-même dans le Livre éternel attaché à une croix pour l'amour de moi; & jamais je ne me ſuis vû mieux accompagné, qu'au milieu des ſcorpions & des viperes, qui toutes cruelles qu'elles ſont, n'attaquent point la vie de l'ame, & épargnent l'honneur. C'eſt une vraie joie, Sire, que de ſouffrir pour Dieu; c'eſt en quelque façon jouir d'un ſouverain bonheur. Ainſi, chaſſé de mon Evêché, dépouillé de mes revenus & de tout ce qui peut donner quelque ſoulagement dans la vie, je me trouve plus en état de repréſenter à Votre Majeſté ce qui eſt de ſon ſervice. „

XII.

XXXVII. Il eſt forcé de revenir en Eſpagne, & nommé Evêque d'Oſma.

Ce ſaint prélat aiant été forcé de revenir en Eſpagne, fut nommé Evêque d'Oſma. Il y continua la vie ſainte & toute apoſtolique qu'il avoit menée en Amérique. Sa maiſon étoit reglée comme le Monaſtere le plus réformé. Tout le monde mangeoit dans un réfectoire commun, lui-même, ſes Eccléſiaſtiques & les domeſtiques, excepté deux qui ſervoient les autres & qui changeoient chaque ſemaine. On faiſoit une lecture de piété pendant tout le repas qui étoit précédé & ſuivi de la priere. Nous ne parlerons point ici de ſes auſtérités qui devinrent en-

core plus grandes les dernieres années de ſa vie, ni de ſes viſites & de ſes travaux pour le ſalut de ſon troupeau. Ce détail nous meneroit trop loin. Le zéle de ce ſaint Evêque n'étoit pas renfermé dans les bornes de ſon Diocèſe ; il s'étendoit à toute l'Egliſe. Il reſſentoit ſur-tout les plaies qu'avoient fait à la morale Chrétienne les pernicieux relâchemens des Caſuiſtes modernes. On en a des preuves autentiques dans quelques-unes de ſes Lettres écrites à un Licentié en Théologie de Louvain qu'il avoit connu à Madrid, où il avoit été envoié avec un Docteur pour les affaires de ſon Univerſité.

Voici ce qu'il lui écrivoit le 6 Avril 1656 : « Que l'on continue, je vous prie, de me ramaſſer les méchantes opinions des Caſuiſtes, pour en demander la condamnation à Rome de la part de quelques Evêques. M. le Cardinal Archevêque de Tolede (c'étoit le Cardinal Sandoval ſon intime ami) & moi & quelques Généraux d'Ordres Religieux en ſeront les ſolliciteurs. Je vous prie de m'envoier au plutôt les opinions que l'on juge en vos quartiers n'être pas probables, ou être pernicieuſes, mais principalement celles qui ont été cenſurées par l'Univerſité de Louvain. J'ai eu bien de la joie de voir le Décret de M. l'Archevêque de Malines, (M. Boonen) qui eſt au Ciel. Je l'envoie ce matin au Cardinal de Tolede, peut-être qu'il le fera imprimer, parce qu'il y a des gens en ce païs-ci qui ont de l'eſtime pour Caramuel. „ XXXVIII. Son zele contre la mauvaiſe morale

Voici quelques autres Lettres du ſaint prélat. « J'ai reçu la neuviéme Lettre ſur la Théologie morale de mes bienfaiteurs. Je crois que ce ſera quelque choſe de fort bon. Je la verrai

à loiſir. Si vous pouvez avoir les autres, je vous prie de me les envoyer. „ Du 22 Mars 1657. « J'ai reçu avec plaiſir les Ecrits où ſont rapportées les opinions des Caſuiſtes. On travaille ici à en faire un qui les renferme toute, pour l'envoyer au Pape, ſigné des Evêques d'Eſpagne. Je pourrai bien faire une Lettre Paſtorale aux Curés de mon Diocèſe ſur cette matiere. „ (De Badocondes dans le cours des ſes viſites, 21 Juin 1658, un an avant ſa mort.) « Nous n'oublions pas, dit-il, ce que nous avons réſolu de faire contre ces nouvelles & dangereuſes opinions; & nous pourrons bien, quelques Prélats, & principalement Monſeigneur le Cardinal de Tolede & moi, envoyer un homme exprès à Rome, qui n'y aura point d'autre affaire que de ſolliciter qu'on déclare que la plûpart ne ſe peuvent ſoutenir. Je me réjouis de ce qu'on fait en France ſur ce ſujet. „

Ce Prélat étant mort un an après d'une fort longue maladie, on ne voit point par ſes Lettres ce que devint cette affaire. Mais comme ces ſortes d'entrepriſes traînent ſouvent aſſez long-tems, parce qu'on y rencontre divers obſtacles, il y a ſujet de croire que les Evêques d'Eſpagne, ami de M. de Palafox, & particuliérement le Cardinal de Sandoval Archevêque de Tolede, ayant continué le deſſein qu'il leur avoit inſpiré, ont été cauſe par leurs ſollicitations que le Pape Alexandre VII s'eſt appliqué à faire examiner pluſieurs de ces méchantes propoſitions, & qu'il les a condamnées par deux Decrets de 1665 & 1666. On voit dans ces mêmes Lettres combien ce ſaint Prélat eſtimoit l'Univerſité de Louvain. Il deteſtoit les maxi-

mes des Quiétiſtes, dont le Chef (Molinos) étoit Eſpagnol. Il avoit publié étant à Madrid en 1653, une Lettre Paſtorale intitulée: *Reconnoiſſance de la grace de Dieu, de ſa bonté, & de ſa miſéricorde, & de notre foibleſſe & miſere.* Elle fut imprimée quatre ou cinq ans après à Bruxelles. Le Prélat à la fin de ſa Préface reconnoît que ce qui lui avoit donné la penſée de faire cette Lettre, où il décrit avec des ſentimens ſi tendres ce que la Religion Chrétienne nous oblige de croire de la neceſſité où ſe trouve l'homme depuis ſa chûte, d'être porté au bien par l'efficace de la Grace; c'eſt, dit-il, qu'il lui eſt tombé entre les mains une certaine priere d'une perſonne de piété, où la même choſe eſt traitée. Il veut parler du petit Ecrit de M. le Roi Abbé de Haute-Fontaine, qui l'année d'auparavant avoit été imprimé ſous ce titre: *Priere pour demander à Dieu la grace d'une véritable & parfaite converſion*; qui a été depuis réimprimé plus de vingt fois.

XXXIX Sa mort. Ses Ecrits

Ce pieux Prélat mourut en odeur de ſainteté le premier d'Octobre 1659 âgé de cinquante-neuf ans. Il fut extrêmement regretté dans les Etats du Roi Catholique de l'un & l'autre monde, où ſes grandes qualités & ſa rare piété avoient été ſi connues. C'eſt le témoignage qu'en rend M. l'Abbé Pelicot dans un Avis au Lecteur, ſur la traduction des Lettres de ſainte Thérèſe avec les remarques de ce Prélat. Il y parle en ces termes d'un voyage qu'il fit à Madrid en 1660. « Comme, dit-il, ce grand homme mourut le 1 d'Octobre de l'année paſſée, nous n'entendîmes autre choſe dans notre voyage, que les gémiſſemens & les regrets que toute l'Eſpagne

témoignoit de ſa perte. On ne parloit de ſa mort que comme du plus grand malheur qui pût arriver à ces Roiaumes ; & Monſeigneur l'Archevêque de Burgos m'aſſura qu'on n'avoit point vû depuis long-tems un homme ſi apoſtolique, ni un ſi parfait prélat. „ Il a compoſé pluſieurs Ouvrages en Eſpagnol, dont quelques-uns ont été traduits en François par M. le Roi Abbé de Haute-Fontaine. M. Amelot de la Houſſaie a traduit les Homélies ſur la paſſion de Jeſus-Chriſt. Le paſteur de la nuit de Noël a été auſſi imprimé en François. L'hiſtoire de la Conquête de la Chine par les Tartares, imprimée en Eſpagnol à paris en 1670, fut publiée en François la même année.

XIII.

XL. Livre de Thirſis Gonzalés Jeſuite ſur la probabilité.

La doctrine de la probabilité fit pendant le cours du dix-ſeptiéme ſiécle d'étranges ravages dans l'Egliſe d'Eſpagne. Le P. Thirſis Gonzalès Jéſuite compoſa en 1670 un livre où il l'attaquoit, & en montroit la fauſſeté & le danger. Il avoit réſolu de le dédier à ſon Général paul Oliva. Il ne lui fut pas poſſible de le faire paroître alors, & il ne put le publier que vingt-quatre ans après. Aiant été fait Docteur & profeſſeur en Théologie à Salamanque en 1676, il y fit des additions conſidérables. Mais il ne put encore venir à bout de le faire imprimer, parce que ſa Compagnie s'y oppoſa toujours. Quatre ans après il écrivit à Innocent XI, pour obtenir la liberté de faire imprimer ſon livre. Il crut que ce pape aiant condamné un an auparavant ſoixante-cinq propoſitions dont

les premieres étoient ſur la probabilité, il favoriſeroit un Livre qui attaquoit les mêmes erreurs. Sa Lettre fut très-bien reçue à Rome, & le Général des Jéſuites eut ordre de ne point s'oppoſer au zéle de ceux qui attaquoient la doctrine de la probabilité. Le Général ne ſe ſoumit point à cet ordre, & ſon autorité l'emporta parmi les Jéſuites ſur celle du Saint-Siége. Le P. Oliva étant mort, & le P. Gonzalès aiant été élu Général en 1687, il fit imprimer ſon Livre. On pouvoit eſpérer qu'il feroit goûter ſes principes à ſa Compagnie; mais la publication de ſon Livre y cauſa un ſoulévement général contre lui. Si le Pape & les Cardinaux ne fuſſent point intervenus, il en auroit couté à l'Auteur ſon repos & ſa dignité. Et néanmoins il s'en faut beaucoup que le P. Gonzalès ait condamné dans la probabilité tout ce qu'elle a de condamnable. Et, ce qui eſt digne d'être bien remarqué, il déclare à la fin de ſa préface, qu'il n'a point publié ſon Livre comme Général de la Compagnie, mais comme un ſimple Théologien; que ſon intention n'eſt pas d'obliger aucun de ſes ſujets à enſeigner la même doctrine que lui ſur cette matiere, mais qu'il laiſſe à tous une entiere liberté de prendre tel parti qu'ils jugeront à propos dans cette diſpute. Ce trait fait aſſez voir combien la Société eſt attachée à la doctrine de la probabilité, qui eſt la principale ſource de toutes ſes erreurs ſur la Morale.

XIV.

L'Ordre de S. Dominique donna à l'Egliſe d'Eſpagne pluſieurs ſaints Evêques dans le cours du dix-ſeptiéme ſiécle. Un d'entr'eux

I … te de
Ta… célé-
bre … vêque
Eſp… nol.

fut Pierre de Tapia, qui, après avoir été Profeſſeur en pluſieurs Univerſités, fut fait Evêque malgré lui. On le força de paſſer ſur pluſieurs ſiéges différens, contre les régles de l'Egliſe, afin de rétablir le bon ordre en plus de lieux. Le preſſant beſoin de l'Egliſe eſt l'unique raiſon qui puiſſe diſpenſer de l'obſervation de ces régles. Nous ne rapporterons que quelques traits de la vie de ce ſaint Evêque, que Dom de Palafox regardoit comme le modéle de tout le Clergé, & dont la vie fut imprimée à Madrid en 1676 en un volume *in-folio*. En 1646 Philippe IV ayant convoqué les Etats dans la ville de Sarragoſſe, Capitale du Royaume d'Arragon, les Miniſtres de ce Prince demanderent avec hauteur de nouveaux ſubſides. Les Seigneurs Arragonois répondirent froidement que le Royaume étoit trop pauvre, pour pouvoir donner les ſecours qu'on s'en étoit promis. Quelques mouvemens que ſe donnaſſent les Miniſtres Eſpagnols, ils ne purent avoir d'autre réponſe. Ce refus rompoit toutes les meſures de la Cour de Caſtille, & la mettoit hors d'état de lever les troupes dont elle avoit beſoin. Le Roi d'Eſpagne comprit bien d'où venoit le mécontentement des Arragonois ; & il réſolut d'employer une perſonne capable de ramener par la douceur, ceux qu'on avoit irrités par une fierté déplacée. Il chargea de cette commiſſion Pierre de Tapia Evêque de Siguenza, qui ſe rendit en peu de jours à Sarragoſſe. Inſtruit de tout ce qui s'étoit paſſé dans l'Aſſemblée des Etats, & ayant recommandé cette affaire à Dieu, il rendit viſite à tous les Députés dans leurs maiſons, & leur fit aiſément comprendre combien il importoit

importoit pour le bien général de la patrie de fournir de puiſſans ſecours au Roi dans le preſſant beſoin où il ſe trouvoit. Sa modeſtie autant que ſa prudence & ſon habileté aiant diſpoſé les eſprits à ce qu'il ſouhaitoit, il pria ces Meſſieurs de lui donner tous enſemble une audience publique. Ils la lui accorderent volontiers; & ils voulurent que ce fût dans le Couvent des Dominicains, où le Prélat avoit pris ſon logement. Il fit un diſcours que tous les Députés écouterent avec plaiſir. Un Prélat Arragonois, le plus ancien des Députés, lui répondit au nom de tous: Seigneur illuſtriſſime, on ne perd rien à demander avec civilité, & on gâte tout quand on veut agir avec empire & avec mépris. Ce que l'Aſſemblée avoit refuſé aux Miniſtres de Sa Majeſté, elle l'accorde ſans peine, ſur les repréſentations de votre Seigneurie: nous ſommes même diſpoſés à faire davantage pour le ſervice de notre Prince.

Le ſuccès de cette affaire augmenta la réputation du Prélat, & le rendit plus cher à Philippe IV. Ce Prince, avant de lui permettre de retourner dans ſon Diocèſe, le conſulta ſur différentes affaires. L'Evêque répondit de vive voix ſur quelques-unes, & répondit aux autres par deux Ecrits dattés de 1646. Peu de tems après il eut occaſion d'écrire une troiſiéme Lettre, dont nous pouvons comprendre le contenu par la réponſe du Roi conçue en ces termes: « Révérend Pere en Jeſus Chriſt, Evêque de Siguenza, j'ai reçu votre Lettre du 20 de Novembre dernier, & j'ai lû avec une eſtime particuliere les avertiſſemens que vous m'y donnez; parce que je les regarde comme l'effet de vo-

tre zéle pour le ſervice de Dieu, & celui de mes Etats. La fin principale que je me propoſe dans mes actions, étant de plaire à ſa divine Majeſté, & de me rendre digne de mériter la paix & le repos, dont mes ſujets ont un ſi grand beſoin, tout ce qui ſervira à cette fin ne ſauroit que m'être très-agréable; ſur-tout venant d'une perſonne en qui ſe trouvent les qualités que vous poſſédez ſi parfaitement. N'aiant négligé aucun des articles que vous touchez dans votre Lettre, j'ai expreſſément ordonné qu'on prit garde de ne pas ſouffrir dans les égliſes des converſations, ni des immodeſties, ni rien qui puiſſe être contre le reſpect & la vénération des lieux ſaints. Quant aux Comédies, on les a tolérées juſqu'ici dans le Roiaume, ſans les permettre ouvertement, & ſans les autoriſer. Pour ce qui regarde la réſidence des Prélats dans leurs Egliſes, je ne crois pas qu'on y manque, & j'ai grand ſoin que cela ſoit ainſi.

« Je reconnois combien il eſt important de ſavoir de quelle maniere la Juſtice s'exerce dans mes Etats & parmi mes vaſſaux : & je ſuis actuellement occupé à examiner les moiens qui peuvent nous y conduire, ſans les ſurcharger, & je ne manquerai pas de me ſervir de celui qui paroîtra le plus convenable. Touchant la lévée de l'argent du Roiaume, j'ai donné des ordres précis & réïtérés pour éviter les inconvéniens dont on a ſujet de ſe plaindre. Au reſte je demeure entiérement convaincu de tous les autres points de votre Lettre : & très-ſatisfait qu'on doive à votre vigilence & à votre zéle, le bel ordre & la ferveur que tout le monde admire dans

votre Diocèſe. Toutes les fois que vous le jugerez à propos, communiquez-moi vos penſées, pour le plus grand bien de notre ſainte Religion, & celui de mes ſujets : je recevrai vos avis avec d'autant plus de plaiſir, que ce ſont les deux choſes que j'ai le plus à cœur ; & à la direction deſquelles j'eſpere que vous coopérerez avec moi conformément aux devoirs de votre dignité, & à la confiance que j'ai en vous. A Madrid le 20 Décembre 1646. Le Roi. „

Ce Prince le chargea peu de tems après de lui faire connoître ceux qui méritoient d'être élevés aux dignités Eccléſiaſtiques. Le Prélat ne ſe ſervit de ſon crédit que pour le bien de l'Egliſe & de l'Etat. Il refuſa l'Archevêché de Valence, comme il avoit refuſé celui de Compoſtelle. Il n'accepta l'Evêché de Cordoue, que parce qu'on lui fit enviſager le beſoin preſſant qu'avoit cette Egliſe des ſecours qu'il pouvoit lui procurer. Les maladies contagieuſes déſoloient alors ce Diocèſe, & ce fut un nouveau motif pour lui d'aller ſecourir cette Egliſe. Enfin il fut nommé Archevêque de Seville, & travailla infatigablement dans cette nouvelle vigne les dernieres années de ſa vie. Il mourut en 1657.

ARTICLE XXXVII.

Etat du Chriſtianiſme en Amérique & dans l'Orient.

I.

I. Miſſionnaires Dominicains en Amerique. *Hom. illuſt. de l'Ordre de S. Dom. par le P. Touron.*

NOus avons eu ſoin en parlant de la découverte du nouveau monde, de remarquer qu'on eut beaucoup plus d'avidité pour enlever l'or & les pierreries des Indiens, que de zéle pour procurer le ſalut de leurs ames. Nous avons donné une légere idée des injuſtices & des violences que des hommes qui portoient le nom de Chrétiens, exercerent parmi ces nations infidéles. C'eſt ici le lieu d'entrer dans quelque détail ſur les Miſſions qui ſe firent en Amérique dans le cours du dix-ſeptiéme ſiécle, & ſur l'état où le Chriſtianiſme s'y trouve maintenant. Nous reprendrons les choſes de plus haut, pour ſuppléer à ce que nous avons été forcés de trop abréger dans l'hiſtoire du ſeiziéme ſiécle.

Dominique de Mendoza Dominicain Eſpagnol, frere aîné du Cardinal de Loayſa, fut un des premiers que le zéle du ſalut des ames fit paſſer dans l'Iſle appellée depuis de S. Dominique ou S. Domingue. Etant appuié de l'autorité du Pape & de celle du Roi d'Eſpagne, après pluſieurs converſions il fit bâtir des Egliſes & le premier Couvent des Dominicains dans la ville de S. Domingue. Il paſſa depuis dans les Iſles Canaries, dé-

couvertes dans le quinziéme ſiécle par les Portugais, & il y exerça avec fruit les fonctions du Saint Miniſtere. Il y forma auſſi pluſieurs Communautés Religieuſes. Ce Miſſionnaire retourna mourir à Salamanque, on ne ſait en quelle année. C'étoit alors le milieu du ſeizieme ſiécle.

II. Julien Garces, Evêque dans la nouvelle Eſpagne. Il s'oppoſe aux cruautes que les Eſpagnols exerçoient contre les Indiens.

Julien Garcès autre Dominicain Eſpagnol, fut choiſi en 1519 par l'Empereur Charles-Quint, pour être premier Evêque de Tlaſcala dans la nouvelle Eſpagne. Les Américains plongés joſqu'alors dans les ténébres du Paganiſme, reçurent cet Evêque avec de grands témoignages de joie. Ils s'attacherent encore plus à lui, quand ils virent qu'il les défendoit contre les injuſtices & les violences des Gouverneurs Eſpagnols. Quoique les habitans de Tlaſcala euſſent toujours été favorables aux Eſpagnols, & qu'ils les euſſent même aidés à s'emparer du Mexique, ils n'en étoient pas mieux traités par ces Eſpagnols qui les pilloient, & vouloient même les rendre leurs eſclaves, ou les vendre comme des ennemis qu'on auroit fait priſonniers dans une guerre juſte. Ils prétendoient même que ces pauvres peuples ne devoient avoir aucun commerce avec les Européens, & qu'ils étoient indignes d'entrer dans le ſein de l'Egliſe. Tel étoit l'aveuglement de ces injuſtes & cruels Eſpagnols. L'Evêque en porta ſes plaintes au Conſeil Roial des Indes. Il compoſa en même tems en faveur des Américains opprimés, un Ouvrage qu'il adreſſa au Pape Paul III.; & pendant que par ſes Ecrits il plaidoit la cauſe de ſon peuple au tribunal du Pape & de l'Empereur, il s'oppoſoit avec beaucoup de fermeté à toutes les entrepriſes

de ceux de ſa nation, ſans craindre ni leurs violences, ni leurs menaces, ni les mauvais ſervices qu'on pouvoit lui rendre par de faux rapports à la Cour de Caſtille.

Ce Prélat menoit une vie fort édifiante, inſtruiſoit ſon peuple, le ſecouroit par d'abondantes aumônes, & ſe réduiſoit lui même au ſimple néceſſaire, afin de pouvoir donner davantage. Il mourut en 1547 âgé de 90 ans. Il fut enterré dans l'Egliſe Cathédrale dont il avoit fait jetter les fondemens, & qu'il avoit eu la conſolation d'achever avant ſa mort. Il avoit auſſi fait bâtir un Couvent de ſon Ordre dans la ville de Tlaſcala. Il recommanda à ſes freres en mourant, de ne point ſe laſſer de travailler au ſalut des Américains, & à leur défenſe contre les violences de ceux qui ne cherchoient qu'à les opprimer. Les ſeules richeſſes qu'il laiſſa, furent les Ouvrages de S. Auguſtin, qui ſont en effet un tréſor bien précieux.

III. Nouveaux Miſſionnaires envoiés en Amérique. Les excès des Eſpagnols empechent le ſuccès de leurs travaux.

En 1530, ſept Miſſionnaires de l'Ordre de S. Dominique s'étoient embarqués pour annoncer l'Evangile en Amérique. Quand ils y furent entrés, ils ſe diſperſerent en differentes Provinces, pour y répandre la ſemence de l'Evangile. Vincent Valverde, l'un de ces Miſſionnaires, & nommé Evêque de Panama, ville de l'Amérique Méridionale, fut témoin de l'indignité avec laquelle le fameux Pizarro, chef des troupes Eſpagnoles, traita le Roi du Pérou. Contre la parole donnée, il le chargea de chaînes; & même au lieu de lui ſauver la vie & de lui rendre la liberté, comme il l'avoit ſolemnellement promis; après s'être emparé de ſes tréſors, il ajouta un excès de cruauté à une noire perfi-

die, en lui prononçant un arrêt de mort qu'il fit exécuter. Les Eſpagnols en violant ainſi toutes les loix de l'humanité, mettoient le plus grand obſtacle à la prédication de l'Evangile & à la converſion des Infidéles. Ceux des Miſſionnaires qui étoient vraiment inſtruirs de l'eſprit du Chriſtianiſme, voioient avec douleur que les Chretiens plus injuſtes que les Idolâtres faiſoient blasphémer le nom de Jeſus-Chriſt parmi ces nations infidéles. Ce mal, dont nous avons eu déja occaſion de parler, croiſſoit toujours, parce que l'inſatiable avarice des Eſpagnols leur inſpiroit chaque jour de nouveaux moiens de vexer & de tourmenter en mille manieres ces pauvres peuples. Ils les dépouilloient de leurs biens, deshonoroient leurs femmes, leur ôtoient la liberté, & les faiſoient expirer dans les plus cruels tourmens. Cette conduite des Eſpagnols en rendant le nom Chrétien infiniment odieux à tous les peuples de l'Amérique, rendoit en même tems inutiles tous les efforts que pouvoient faire les Miſſionnaires pour perſuader la vérité du Chriſtianiſme. Comment en effet des gens groſſiers, plongés dans les ténébres de l'idolâtrie, auroient-ils été frappés de la ſainteté de la vraie Religion; comment auroient-ils pû ſe laiſſer perſuader que la loi de Jeſus-Chriſt n'enſeigne rien que de ſaint & de juſte, & qu'elle défend & condamne toute iniquité, tandis qu'ils voioient des hommes qui ſe diſoient Chrétiens, être néanmoins plus déréglés, plus avares, plus injuſtes, plus cruels, plus corrompus que les Paiens?

L'Evêque de Panama comprit aiſément que pour annoncer l'Evangile avec fruit, il fal- I v. Travaux &

Martyre de l'Evêque de Panama.

loit commencer par lever cet obſtacle. Il eſſaia de le faire ; mais ce fut toujours ſans aucun ſuccès. Rien ne fut capable de mettre des bornes à la cupidité, ni d'adoucir l'humeur féroce & brutale des ſoldats, dont les plus grands crimes ſembloient être autoriſés par les excès encore plus monſtrueux des Officiers. Le Prélat retourna en Eſpagne, pour expoſer à Charles-Quint les cruautés & les injuſtices qui s'exerçoient impunément en Amérique. Il fut quatre ans à attendre une réponſe favorable. Il l'obtint enfin ; mais les Gouverneurs Eſpagnols y eurent fort peu d'égard, ſachant qu'ils avoient en Cour de puiſſans protecteurs. Le Prélat fut transféré en 1538 à l'Evêché de Cuſco dans le Roiaume du Pérou. Il tâcha de rappeller les Américains dans leurs anciennes habitations, qu'ils avoient tous abandonnées pour ſe cacher dans les creux des rochers & des montagnes ou dans les forêts, parce qu'ils craignoient encore moins la férocité des bêtes ſauvages que la tyrannie des Eſpagnols. En cinq ou ſix années il convertit un aſſez grand nombre de perſonnes ; après quoi il entreprit d'aller dans l'Iſle de la Puna, dans la province de Quito. Il y conſtruiſit une petite Chapelle, y dreſſa un autel ; & pendant qu'il y offroit les ſains Myſteres, les Inſulaires ſe jetterent ſur lui, le tuerent, mirent ſon corps en piéces, & le mangerent. C'étoit vers le milieu du ſeiziéme ſiécle.

V. Barbarie des Eſpagnols à l'égard des Américains.

Les Américains opprimés ne mettoient point de différence entre Eſpagnols & Chrétiens ; & ces deux noms qui leur paroiſſoient ſynonimes, leur inſpiroient une égale horreur. C'étoient principalement les Départe-

mens qui leur faiſoient déteſter les Eſpagnols. Par Départemens, on entend un certain terrein, que les Seigneurs Caſtillans s'approprioient dans l'Amérique, chacun à ſa diſcrétion, ou ſelon la volonté du Gouverneur. On leur aſſignoit en même-tems un nombre d'Indiens, pour défricher, cultiver, faire valoir ces terres, & travailler dans les mines au profit de ces nouveaux venus. Les Inſulaires qui de maîtres étoient devenus eſclaves, ſe trouvoient accablés de tant de travail & de fatigue, que pluſieurs mouroient ſous le poids. Après avoir perdu leurs biens & la liberté, ils perdoient auſſi la vie, & il n'y avoit point de diſtinction ni de condition ni de ſexe. Les enfans, les filles, les femmes de qualité comme les autres, étoient obligés de remuer la terre, de fouir dans les mines, de demeurer pluſieurs heures de ſuite dans l'eau, pour y chercher des perles. Les Caciques ou Seigneurs du pais n'étoient pas mieux traités: on s'en prenoit ſur-tout à eux, lorſque le produit des mines & des terres ne répondoit pas à l'avide cupidité des nouveaux maîtres.

Le mal croiſſoit tous les jours, ſoit parce que la mortalité aiant enlevé la plus grande partie des habitans, le peu qui reſtoit ne pouvoit pas ſuffire à un ſi grand travail; ſoit à cauſe que le nombre & l'avarice des maîtres augmentoient à proportion. Au commencement il n'y avoit que les principaux Officiers entre ceux qui avoient porté les armes dans l'Amérique, qui ſe fuſſent approprié des Départemens. Dans la ſuite il ne fut pas néceſſaire de paſſer la mer pour profiter des richeſſes de ce pais, qu'on appelloit conquis. La

plûpart des grands Seigneurs & des Miniſtres de la Cour de Caſtille s'aviſerent de demander des Départemens au Roi, & ils les obtinrent ſans difficulté. Ainſi un Seigneur Caſtillan ſans être ſorti de chez lui, & ſans qu'il lui en eût couté ni peine ni dépenſe, ſe trouvoit poſſéder quelquefois dix, vingt, trente lieues de païs dans le nouveau monde, & avoir pluſieurs milliers d'Indiens qui travailloient pour lui. Ces Seigneurs à qui l'on donna pour cette raiſon le nom de Conceſſionnaires, établirent des Procureurs ſur les lieux, pour agir en leur nom. Ces Procureurs ou Intendans avoient leur fortune à faire, & les intérêts de leurs maîtres à ſoutenir. Les Inſulaires en furent la victime. On ne les ménageoit en rien, & on ſe ſoucioit fort peu qu'ils ſuccombaſſent ſous le travail, parce qu'en vertu des ordres du Roi on ſe les faiſoit remplacer ſur le champ. Le Gouverneur général n'oſant leur rien refuſer, encore moins châtier la cruauté de ces impitoiables maîtres, on ne peut dire combien, en peu de mois, il périt de ces malheureux, qui furent ſacrifiés à la cupidité des Grands & à celle de leurs Procureurs.

VI. Zéle de pluſieurs Miſſionnaires de l'Ordre de S. Dominique.

Les Conceſſionnaires ajoutoient l'irreligion à l'avarice; car ils ne vouloient pas ſeulement donner aux Indiens le tems de s'inſtruire des vérités de la Foi, & ils les faiſoient baptiſer ſans ſe ſoucier qu'ils euſſent la moindre inſtruction. Les Miſſionnaires Dominicains réſolurent de s'oppoſer de toute leur force à un ſi grand déſordre. Voici ce que dit ſur ce ſujet le Pere de Charlevoix Jéſuite, Auteur de l'hiſtoire de l'Iſle de S. Domingue: Les premiers, dit-il, qui, firent

ouvrir les yeux ſur une irreligion ſi criante, furent les PP. de S. Dominique. Il venoit d'arriver d'Eſpagne quatre de ces Religieux, & ils s'étoient acquis d'abord une grande réputation par leur zéle & une auſtérité de vie ſurprenante. Ils s'éleverent encore avec beaucoup plus de force contre pluſieurs autres abus, dont le principal étoit l'uſure; & l'on peut dire qu'en très-peu de tems ils firent changer de face à toute la Colonie; en quoi ils furent merveilleuſement ſecondés par l'Amiral. Ils établirent des Catéchiſmes réglés pour les enfans de la Colonie & pour les Inſulaires; & ils trouverent dans ces derniers une docilité qui les charma. Auſſi après avoir travaillé avec un ſuccès qu'ils n'avoient oſé ſe promettre, à les affranchir de l'eſclavage du démon, ils ſongerent à les ſouſtraire à cette eſpéce de ſervitude où on les retenoit; ils ſe déclarerent hautement contre les Départemens. Mais dès qu'ils voulurent toucher cette corde, la vénération que leur avoit attiré l'éminence de leur ſainteté, leur déſintéreſſement & leur zéle, ſe changea en une violente perſécution. „

« Cependant, continue le même Hiſtorien, l'Iſle Eſpagnole perdoit inſenſiblement tous ſes habitans naturels; & quoiqu'on eût tout le tems de reconnoître le tort que ce peuplement cauſoit à la Colonie, bien loin d'en profiter, pour conſerver au moins ce qui reſtoit de ces Inſulaires, il ſembloit qu'on prît à tâche d'en exterminer toute la race. Le Roi même, qui juſques-là avoit fait de ſi ſages Ordonnances en leur faveur, trompé par des perſonnes, dont les derniers Réglemens gênoient la cupidité, ſembla les

abandonner à la diſcrétion de leurs tyrans, & permit que déſormais on ne leur donnât pas d'autre ſalaire que la vie & l'entretien, à condition qu'on paieroit à ſon Domaine un *Paros*, c'eſt-à-dire environ une demi-piſtole de notre monnoie pour chaque tête d'Indien. Les Peres de Saint Dominique eurent beau ſe récrier contre cette nouveauté, qui devoit naturellement apporter un obſtacle inſurmontable à la converſion de ces peuples, & repréſenter qu'il y alloit même de l'intérêt du Roi & de la Nation, de les traiter avec plus de douceur & de mégagement; on n'eut aucun égard à leurs remontrances; ce qui détermina enfin ces zélés miniſtres à s'armer de toute la vigueur apoſtolique, pour réprimer par les armes ſpirituelles un ſcandale qui faiſoit blaſphémer le nom du Seigneur parmi les Infidéles. „

VII. Les Miſſionnaires s'elevent contre la tyrannie des Eſpagnols. Le Conſeil d'Eſpagne favoriſe l'injuſtice. Les Miſſionnaires paſſent dans des lieux où il n'y avoit point d'Eſpagnols.

« Cette réſolution priſe, le P. Antoine de Monteſino, Prédicateur qui avoit une grande réputation d'éloquence & de ſainteté, monta en chaire à Saint-Domingue; & en préſence de l'Amiral, du Tréſorier Roial, de tout ce qu'il y avoit dans cette Capitale de perſonnes en place, & d'un très-nombreux Auditoire; il déclara les Départemens d'Indiens illicites: il ajouta que le terme de Tutelle dont on uſoit pour colorer cette tyrannie, cachoit une véritable ſervitude, à laquelle contre toutes les loix divines & humaines on aſſujettiſſoit des innocens: que cette conduite ſi contraire à l'eſprit du Chriſtianiſme, avoit déja fait périr des millions d'hommes, dont on répondroit devant Dieu, & qu'elle dépeupleroit infailliblement tant de vaſtes Provinces, dont le Maître des Nations n'avoit

pu donner l'Empire aux Rois Catholiques, qu'afin qu'ils engageaſſent tous les habitans ſous le joug aimable de ſon Evangile. „

Le même Hiſtorien dit qu'on ſe plaignoit hautement du Prédicateur, & qu'on vouloit, ou qu'il ſe rétractât en chaire, ou que tous les Dominicains ſortiſſent de l'Iſle. Mais les Miſſionnaires demeurant fermes, on écrivit contre eux à la Cour de Caſtille, où Monteſino fut obligé d'aller plaider ſa cauſe, ou plutôt celle des pauvres Indiens. Il y fut décidé que les Miſſionnaires ne parleroient plus contre la Police & le Gouvernement. On couvroit de ces beaux noms les injuſtices criantes qui avoient excité le zéle des Miſſionnaires. Cette déciſion du Conſeil du Roi Ferdinand, leur fit juger qu'il étoit impoſſible qu'ils fiſſent aucun fruit dans ces contrées, & ils ſupplierent le Roi de trouver bon qu'ils allaſſent annoncer l'Evangile dans quelques-unes des Provinces de l'Amerique, où les Eſpagnols n'euſſent point encore d'établiſſement. Le Roi y conſentit; & auſſi-tôt deux d'entr'eux s'embarquerent pour la côte de Cumana. Ils s'y établirent, & commençoient à y produire beaucoup de fruit, lorſqu'un Navire Eſpagnol vint malheureuſement rompre toutes leurs meſures.

VIII. Perfidie d'un Capitaine Eſpagnol Martyre des Miſſionnaires.

Ce Navire cherchoit à ſurprendre les Indiens, & à les enlever pour les vendre. Cet infâme commerce n'étoit pas autoriſé, mais les Magiſtrats le toléroient, parce qu'on leur donnoit part au butin. Comme on avoit déja fait de pareilles tentatives à la côte de Cumana, les Indiens étoient ſur leurs gardes; mais cette fois-ci la préſence des deux Miſſionnaires les raſſura. Ils reçurent bien les

Eſpagnols ; & le Capitaine du vaiſſeau de ſon côté invita le Seigneur du lieu à venir dîner ſur ſon bord. Il y alla avec ſa femme & dix-ſept autres Indiens ; & à peine furent-ils dans le vaiſſeau, que le Capitaine fit appareiller, & prit la route de l'Iſle Eſpagnole. Les Miſſionnaires furent accablés de douleur en voiant cette perfidie, & promirent, pour appaiſer les Indiens, d'emploier tout leur crédit pour faire renvoier ceux qui avoient été enlevés. Mais leurs ſollicitations furent ſans effet, & les barbares maſſacrerent les Miſſionnaires à la vûe l'un de l'autre.

IX. Diverſ genres de cruauté exercés par les Eſpagnols.

Le célébre Barthelemi de Las-Caſas dont nous avons parlé dans l'hiſtoire du ſeiziéme ſiécle, s'occupa toute ſa vie à remédier à des déſordres qui formoient l'entrée à l'Evangile dans ces vaſtes contrées. Mais nous avons vû combien ſes travaux furent infructueux. L'Hiſtorien de Saint Domingue nous apprend une partie des cruautés que les Eſpagnols exerçoient contre les Indiens. « On les accouploit, dit-il, comme on auroit fait des bêtes de ſomme ; & après les avoir exceſſivement chargés, on les contraignoit à grands coups de fouet de marcher. S'ils tomboient ſous la peſanteur du fardeau, on redoubloit les coups ; & l'on ne ceſſoit pas de frapper qu'ils ne fuſſent relevés. Un Eſpagnol un peu à ſon aiſe, ne ſortoit jamais de ſa maiſon, qu'il ne ſe fît porter dans une eſpèce de hamac par deux Indiens. On ſéparoit les femmes d'avec leurs maris ; ceux-ci étoient pour la plûpart confinés dans des mines, d'où ils ne ſortoient point ; on occupoit celles-la à la culture des terres ; & dans le tems même que les uns & les autres étoient le plus chargés de

Multitude d'Indiens qu'ils font perir miſérablement.

travail, on les nourriſſoit d'herbes & de racines. Auſſi rien n'étoit plus ordinaire que de les voir expier ſous les coups, ou de pure fatigue. Les meres dont le manque de nourriture avoit fait tarir ou corrompre le lait, tomboient mortes d'inanition & de chagrin ſur les corps de leurs enfans morts ou moribons. Bientôt après on porta les choſes encore plus loin. Quelques Inſulaires, pour ſe ſouſtraire à la tyrannie, s'étoient réfugiés ſur les montagnes. On créa un Officier ſous le nom d'*Alguazi de campo*, pour donner la chaſſe à ces transfuges; & cet Officier entra en campagne avec une meute de chiens, qui mirent en piéces un très-grand nombre de ces miſérables. Quantité d'autres, pour prévenir une mort ſi cruelle, burent du jus de Manioc qui eſt un poiſon très-ſubtil, ou ſe pendirent à des arbres après avoir rendu ce triſte ſervice à leurs femmes & à leurs enfans. Voilà quels étoient dans la pratique ordinaire ces Départemens, qu'on avoit repréſentés à la Cour d'Eſpagne comme abſolument néceſſaires pour la converſion de ces peuples, & que quelques Docteurs Eſpagnols avoient approuvés. „

« Tantôt, diſent encore les Auteurs les plus dignes de foi, ils éventroient les femmes enceintes; tantôt ils leur arrachoient les enfans qui étoient à la mammelle, & leur écraſoient la tête contre le mur, ou les jettoient dans la riviere; & les aiant ainſi précipités, ils leur crioient par raillerie: *nage mon petit, nage.* A d'autres ils coupoient le nés, les oreilles, les bras ou les jambes; & les laiſſoient dévorer tous vivans aux bêtes féroces, ou à leurs chiens. Par le ſeul plaiſir

de répandre le ſang, ils faiſoient quelquefois des gageures à qui fendroit mieux d'un coup de ſabre un Indien en deux; ou à qui lui abbattoit plus adroitement la tête. Il y en avoit d'autres qu'on brûloit tout vifs; & c'étoient principalement les Seigneurs ou les plus diſtingués du Païs qu'on traitoit de la ſorte. En un ſeul jour ils firent trancher la tête à cinq cens Caciques. L'Evêque de Chiappa aſſure que dans une autre occaſion, on maſſacra de ſang froid 4000 Indiens, & qu'on en précipita ſept cens du haut des rochers; en ſorte, dit-il, qu'on voioit en l'air une nuée d'Indiens qui, en tombant, furent briſés ou entiérement écraſés. Mais abrégeons les horreurs de ce triſte récit, & contentons-nous de dire que dans ces malheureuſes Provinces, on fit périr plus de quinze ou dix-huit millions d'Indiens. Le nombre de ceux qu'on livroit tous les jours au fer, au feu, aux bêtes, ou à quelqu'autre genre de ſupplice, étoit ſi grand, que, ſelon la remarque du même Prélat, un vaiſſeau en venant des Iſles Lucaïes à Saint Domingue, qui en eſt à ſoixante dix lieues, y étoit arrivé ſans le ſecours de la bouſſole, ſe confiant ſeulement à la trace des Indiens morts, dont les cadavres flottoient ſur la mer par milliers. „

II.

X. Jérôme Loayſa, premier Evêque de Carthagene.

Jarome Loayſa, Dominicain Eſpagnol, fut nommé en 1537 par Charles-Quint, premier Evêque de Carthagène, ville de l'Amérique Méridionale. Il choiſit dans différens Ordres Religieux & particuliérement dans le ſien, de dignes Miniſtres de l'Evangile. Il

trouva aussi plusieurs bons Ecclésiastiques qui se joignirent à lui. Il se servit de tous ces coopérateurs pour instruire les Américains, dont il gagna bientôt la confiance. Il eut de la consolation de la part de ces Infidéles, dont un grand nombre reçut avec joie l'Evangile. Mais il eut beaucoup à souffrir du côté des Espagnols répandus dans ce païs, dont les mœurs corrompues & l'insatiable avarice exercerent long-tems sa patience. Souvent il fut obligé de s'opposer avec fermeté aux violences de quelques Officiers, qui, au mépris des Ordonnances du Prince, continuoient à y tyranniser les peuples dont ils avoient envahi les provinces & les richesses. Malgré un scandale qu'il n'étoit pas facile d'arrêter, & qui nuisoit beaucoup à la propagation de la Foi, le zélé Prélat avançoit toujours l'œuvre de Dieu, & faisoit de saints établissemens. En moins de cinq ou six ans la nouvelle Eglise de Carthagène étoit devenue très-florissante.

XI. Fondation de l'Eglise de Lima.

L'Empereur Charles-Quint voulut en 1540 ériger un nouveau Diocèse dans le Roiaume du Péron, & mettre le siége Episcopal dans la ville de Lima, appellée par les Espagnols *la ville des Rois*. Le Pape Paul III en 1541 donna des Bulles pour l'établissement de cette église, & approuva le dessein de l'Empereur pour la translation de l'Evêque de Carthagène au siége de Lima. La connoissance qu'avoit déja ce Prélat, des mœurs, des coûtumes, du génie & de la langue des Indiens; sa sagesse, & son expérience, le firent regarder comme le plus capable d'établir le Christianisme dans ce grand Roiaume. La peinture que les Historiens font des mœurs des

naturels du païs & des Eſpagnols qui s'en étoient rendu maîtres, eſt arrêtée. Mais les Miſſionnaires éprouvoient qu'il étoit moins difficile de perſuader aux Indiens d'embraſſer la Religion Chrétienne, que d'engager les Eſpagnols à vivre ſelon l'eſprit du Chriſtianiſme.

En fort peu d'années l'Evêque de Lima s'étoit formé un Clergé ſéculier & regulier, avoit fait bâtir ſon égliſe Cathédrale, établi pluſieurs paroiſſes, fondé des Couvens, des Monaſteres, des Colléges & des hôpitaux, tant pour les Indiens que pour les Eſpagnols, pour les hommes & pour les femmes. Dès l'an 1543, le Pape Paul III érigea ce Siége en Métropole, & envoia le *Pallium* au Prélat qui en devint ainſi le premier Archevêque, comme il en avoit été le premier Evêque. Ce Prélat établit auſſi une Univerſité, à laquelle le Pape & le Roi Catholique accorderent les mêmes priviléges dont jouiſſoit celle de Salamanque. En 1552 il aſſembla un Concile Provincial tant pour la correction des mœurs du peuple & du Clergé, que pour convenir d'une maniere uniforme d'inſtruire les Indiens & de s'aſſurer de leur converſion, avant que de les régénérer par le Baptême. Le Synode approuva auſſi pluſieurs petits Ouvrages que le Prélat avoit compoſés, ou fait compoſer par quelques Religieux de ſon Ordre, pour apprendre à ces peuples la doctrine chrétienne & les pratiques de la Religion. Ce zélé Prélat mourut en 1575 aïant été trente-deux ans ſur le ſiége de Lima.

III.

XII. Bernard d'Albuquerque, célébre Miſſionnaire de l'Ordre de S. Dominique.

Bernard d'Albuquerque aiant été formé à la piété dans l'Ordre de S. Dominique, ſe ſe joignit en 1545 aux excellens ouvriers que cet Ordre fourniſſoit pour les Miſſions d'Amérique. Le quartier qu'on lui aſſigna d'abord, fut le long du Golfe du Mexique dans la province de Guaxaca. Les habitans de ce païs, qu'on appelle les Zapotecas, ſont des plus farouches de l'Amérique, & leur langue des plus difficiles. D'Albuquerque s'appliqua à connoître leurs mœurs, & fut bien-tôt en état de leur faire des inſtructions familieres en langue Zapoteque. L'Hiſtorien de ſa vie nous le repréſente comme un homme vraiment apoſtolique, qui faiſoit toujours ſuccéder le ſaint exercice de la priere aux plus pénibles travaux du miniſtere. Les Religieux du Couvent de Guaxaca, qui a été depuis le chef de tous ceux de la province de S. Hippolyte, l'élurent unanimement pour leur Prieur, afin qu'aiant à leur tête un homme ſi rempli de l'eſprit de Dieu, ils puſſent étendre ou continuer avec plus de fruit leurs Miſſions. La vigilance qu'il apporta dans la conduite de cette Communauté, ſa ſageſſe, ſa diſcrétion, ſon application au travail, ſon exactitude ſur-tout à faire toujours le premier ce qu'il conſeilloit aux autres, & plus qu'il n'en exigeoit, donnant un nouvel éclat à ſon rare mérite, il fut fait Provincial de la même Province l'an 1553. Egalement attentif à procurer l'avancement ſpirituel de ſes freres, & la propagation de la Foi par l'inſtruction des Indiens, il donnoit aux uns &

aux autres les plus beaux exemples de la piété chrétienne & d'un zéle qui s'étendoit à tout. Dans la diſtribution qu'il fit des Miſſionnaires, il fit enſorte que dans cette vaſte Province, il n'y eût aucun quartier, où le peuple ne pût entendre la prédication de l'Evangile, & recevoir les Sacremens. Il ne recommandoit rien tant aux Miniſtres de la parole, que le parfait déſintéreſſement, le zéle, la douceur, la patience, la charité.

En 1559 il fut nommé Evêque de la même Province; mais bien réſolu de ne point accepter cette dignité, il fit de fortes repréſentations, & mit tout en œuvre pour l'éviter. Tous ſes efforts à cet égard furent inutiles, & il fut obligé de céder. Alfonſe de Montufar Dominicain, Archevêque de Mexique, le ſacra. On peut dire que ſi ſon entrée dans l'Epiſcopat fut ſi pure, ſon gouvernement fut tout apoſtolique. Il aimoit les pauvres, viſitoit les malades, inſtruiſoit les ignorans, & ſe conſacroit tout entier au ſalut de ſon troupeau. Il fonda dans ſa ville épiſcopale un Monaſtere de Religieuſes de ſon Ordre. Il n'y en avoit aucun auparavant pour les filles. Ce Monaſtere fut bientôt très-nombreux. Le zélé & vertueux Prélat mourut l'an 1579.

XIII. Autres Miſſionnaires du même Ordre. Auguſtin d'Avila Archevêque de Domingue

Deux ans après mourut Louis Berrrand, qui avoit fait tant d'honneur à l'Ordre de S. Dominique. Ce ſaint Miſſionnaire travailla infatigablement dans l'Iſthme de Panama, dans l'Iſle de Tabago, dans toute la Province de Carthagène, & ſon miniſtere fut très fécond. La verru des miracles l'accompagnoit par-tout. Il entreprit d'inſtruire les Caraïbes, qui ſont les plus cruels & les plus ſuperſtitieux de tous les peuples d'Amérique,

Il pénétra dans la Guiane avec des peines incroiables ; mais le ſuccès ne repondit point à tout ce qu'il fit pour la converſion de ces barbares. Il n'en convertit que quelques-uns. Il fut écouté plus favorablement par les habitans des montagnes appellées de Sainte-Marthe ; il y inſtruiſit & baptiſa environ quinze mille perſonnes. Il paſſa de-là au païs de Monpoix, & enſuite dans l'Iſle de S. Thomas, où il convertit encore un grand nombre d'Idolâtres. Ce ſaint Miſſionnaire revint mourir en Eſpagne, & il fut canoniſé par le Pape Clément X en 1617.

Auguſtin d'Avila né en Amérique ſe fit Dominicain daus la ville de Mexique en 1579. Il ſe diſpoſa de bonne heure à faire des Miſſions dans ſon païs. Il avoit cet avantage au-deſſus des autres Miſſionnaires, qu'il connoiſſoit mieux les mœurs & le génie des Américains, & qu'il parloit parfaitement leur langue. Il n'ignoroit pas non plus la langue Eſpagnole, la premiere qu'il eût appriſe de ſes parens. Il fit uſage de l'une & de l'autre, ſoit pour l'inſtruction & la converſion des peuples, ſoit pour la perfection d'un Ouvrage compoſé pour tranſmettre à la poſtérité les principaux événemens qui s'étoient paſſés dans les païs conquis par les Eſpagnols. Le Pere André Moguer Dominicain Eſpagnol, Miſſionnaire dans les Indes occidentales, & mort en odeur de ſainteté dans la ville de Mexique l'an 1576, avoit commencé l'hiſtoire de la nouvelle Eſpagne, & de ce qu'il avoit pû connoître en particulier de la Floride. Vincent de Las-Caſas Religieux du même Ordre avoit continué le même Ouvrage ; & le Pere Thomas de Caſtellar l'avoit mis en

Latin. Le deſſein étoit bon, mais il n'étoit pas aſſez exactement rempli : c'eſt pourquoi Auguſtin d'Avila, dans le Chapitre de ſa Province tenu à Mexique l'an 1589, fut chargé de revoir tout cet Ouvrage, & d'y mettre la derniere main. Il s'y appliqua avec beaucoup de ſoin, enrichit & augmenta conſidérablement cette hiſtoire, y ajoutant un grand nombre de faits, dont il avoit été témoin, ou qu'il avoit appris de ſes parens. Lorſqu'il vint depuis en Caſtille l'an 1596, il fit imprimer ce Livre à Madrid, & le dédia à l'Infant Dom Philippe. Le même Ouvrage a été imprimé à Bruxelles, & depuis encore à Valladolid en 1634 ſous ce titre : *Hiſtoire de la nouvelle Eſpagne & de la Floride.*

Il fut ſacré Archevêque de Saint Domingue en 1600. La ville ainſi nommée par les Eſpagnols qui étoient alors maîtres de l'Iſle, avoit été bâtie en 1494 par Chriſtophe Colomb, & appellée d'abord la nouvelle Iſabelle : mais la premiere égliſe de la nouvelle ville aiant été conſacrée à Dieu ſous le nom & l'invocation de S. Dominique, qui eſt encore aujourd'hui le Patron du Diocèſe, ce nom a été donné avec le tems à toute la ville, comme de la ville même nos François l'ont depuis étendu à toute l'Iſle. Il n'y avoit pas dix-huit ans que cette Iſle avoit été découverte, que la Colonie Caſtillane y étoit déjà très-floriſſante : & la Ville Capitale, malgré les fréquens ouragans, qui y cauſoient de grandes pertes, ſembloit être parvenue au terme de ſa grandeur. Elle pouvoit dès-lors aller de pair avec les plus belles villes d'Eſpagne, & les ſurpaſſoit toutes en ri-

cheſſes & en magnificence. Mais elle ne s'eſt pas ſoutenue ſur ce point d'élevation ; & on attribue l'état d'épuiſement où on la voit aujourd'hui, au grand nombre de Colonies qui ſont ſorties de celle-ci. Auguſtin d'Avila mourut la cinquiéme année de ſon Epiſcopat en 1604.

La même année mourut un autre Prélat nommé Barthelemi de Ledeſma, Evêque de Guaxaca. Il avoit rempli la premiere chaire de Théologie dans l'Univerſité du Mexique. Il avoit auſſi été Profeſſeur dans celle de Lima. Il fut plus de vingt-ans Evêque de Guaxaca, & travailla pendant tout ce tems-là à perfectionner l'œuvre que Bernard d'Albuquerque avoit commencée. Il y établit un Collége pour l'éducation de la Jeuneſſe, & aſſigna un revenu conſidérable pour l'entretien de douze Profeſſeurs, qui devoient être pris d'entre les citoiens. Il fonda dans ſa Cathédrale une chaire de Théologie morale, & l'affecta pour toujours à un Religieux de l'Ordre de S. Dominique, dont il étoit lui-même. Enfin il fit bâtir un Monaſtere pour des Religieuſes du même Ordre.

IV.

XIV. Thomas de Torrès Dominicain, Evêque de l'Aſſomption & enſuite de Tucumana.

En 1620 Thomas de Torrès Dominicain fut nommé par le Roi d'Eſpagne, Evêque de l'Aſſomption, ville capitale du Paraguai dans l'Amérique Méridionale. Ce pieux Prélat ſe donna des peines incroiables pour inſtruire les naturels du Païs, & arrêter les violences & les injuſtices des Eſpagnols. Les grands biens qu'il fit pendant ſix ans dans le Diocèſe de l'Aſſomption, déterminerent le

Roi d'Eſpagne Philippe IV à le transférer dans celui de Tucumana, afin qu'il fît dans ce nouveau Diocèſe ce qu'il avoit fait dans le premier. Tucumana que quelques-uns appellent la Province de la Sal, eſt un vaſte Païs de l'Amérique méridionale, aſſez éloigné de l'une & de l'autre Mer, entre la riviere de la Plata à l'Orient & le Roiaume de Chili à l'occident. Les Eſpagnols y poſſédent les villes qu'ils nomment San-Jago, San-Miguel, Corduba, Talavera, & quelques bourgades où ils ont des colonies. La ville de Saint-Michel, ſéjour ordinaire de l'Evêque, eſt conſidérée comme la Capitale de la Province à laquelle elle donne quelquefois ſon nom. On y diſtingue principalement trois ſortes de Sauvages, ſavoir, les Tucumanes, les Juries & les Diaguites. Ces deux derniers peuples ſont des paſteurs de brebis. En général cette nation eſt laborieuſe, moins adonnée à l'ivrognerie que les autres Sauvages de ces Régions, mais auſſi vindicative que toute autre; c'eſt pour cela, dit-on, que les habitans diſpoſent leurs maiſons en rond, & les environnent de haies d'épines, à cauſe des cruelles guerres qu'ils ſe font ſans ceſſe. Au reſte les naturels ont ceſſé d'y aller nuds, comme ils faiſoient autrefois, & ont commencé de prendre des manieres plus douces & plus civiles envers ceux qui ne les offenſent pas.

Ce fut donc vers ces peuples que le Pape Urbain VIII, à la demande du Roi d'Eſpagne, envoia l'Evêque Thomas de Torrès; afin que, ſuivant le plan qu'il s'étoit fait dans la province du Paragai, il amenât à la connoiſſance de l'Evangile tant de milliers d'ames

d'ames qui vivoient encore dans les ténébres de l'idolâtrie. Pluſieurs Miſſionnaires y avoient déja travaillé ; mais le nombre de ceux qui avoient ouvert les yeux à la lumiere de l'Evangile étoit aſſez petit. Les Prédicateurs n'avoient point ceſſé de ſe plaindre dans ces contrées, comme dans preſque toutes les autres du nouveau monde, que le plus grand obſtacle qu'ils trouvoient à la converſion des Infidéles, venoit du mauvais exemple des anciens Chrétiens, qui n'avoient pénétré dans ces pais éloignés, que pour ſatisfaire leurs paſſions & ſur-tout leur avarice. Ces plaintes n'étoient jamais ſans fondement ; & le nouvel Evêque ſentoit trop bien la néceſſité d'en ôter le ſujet, pour ne pas commencer l'exercice de ſon miniſtere par ceux de ſa Nation. Il s'y porta avec d'autant plus de zéle, qu'en eſſaiant de réformer leurs mœurs ſur les maximes de l'Evangile, en même tems qu'il travailloit à leur ſalut, il préparoit les voies à la converſion des Idolâtres.

Quoique l'air ſoit aſſez tempéré dans le Tucumana, où l'été commence le 23 Septembre, & ne finit que le 20 Mars, les voiages ne laiſſent pas d'y être toujours difficiles, parce que le terroir eſt ſablonneux, & le pais preſque tout rempli de bêtes ſauvages. Mais ni les incommodités des chemins, ni les périls qu'on pouvoit craindre, n'empêcherent point l'Evêque de viſiter les différens quartiers de ſon vaſte Diocèſe. Il parcourut pluſieurs fois tous les lieux où les Eſpagnols avoient des Colonies ; & il voulut connoître par lui-même en quel état ſe trouvoient le Clergé & le peuple. Il prêcha, il adminiſtra

les Sacremens ; il n'omit rien pour déraciner les abus, & abolir les pratiques indécentes ou ſuperſtitieuſes. La ſainteté de ſes exemples & ſon caractere de douceur le faiſoient déja reſpecter & aimer des Sauvages mêmes ; & ſon miniſtere n'auroit pas été ſans fruit, s'il avoit été plus long. Mais pendant qu'il ſe hâtoit de ſe rendre à un Concile Provincial convoqué dans la Capitale du Pérou par l'Archevêque de Lima, il fut arrêté par une maladie qui termina ſes travaux & ſes jours l'an 1630, dans ſa ſoixante-ſixiéme année, la dix éme de ſon Epiſcopat. Gonçales d'Avila, dans ſon Théâtre Eccléſiaſtique des Indes, a fait ſouvent l'éloge de ce Prélat parmi les Evêques du Paraguai & de Tucumana.

V.

XV. Egliſe de Sainte Foi dans la nouvelle Grenade. Zéle du Pere Torres Dominicain, qui en eſt fait Archevêque.

Dom Bernardin d'Almanza, Archevêque de Sainte-Foi dans la nouvelle Grenade, étant mort vers la fin de l'année 1633, le Roi Philippe IV choiſit un autre Pere Torrès Dominicain, pour lui ſuccéder ; & fit écrire à ſon Ambaſſadeur à Rome, pour prier le Pape Urbain VIII de vouloir agréer la nomination, & donner les Bulles. Cependant la préſence de l'Archevêque élu étoit jugée ſi néceſſaire dans le païs, que le Roi le fit partir pour les Indes, avant qu'on eût pu recevoir de Rome les Lettres Apoſtoliques. Il les reçut depuis étant déja à Carthagène, ville de l'Amérique méridionale, & il fut ſacré dans l'Egliſe de S. Dominique par l'Evêque de Carthagène, l'un de ſes Suffragans. Pendant ſon ſéjour dans cette ville, le Prélat élu s'étoit inſtruit exactement de l'état préſent

des Egliſes d'Amérique, ſur-tout dans ſa Province Eccléſiaſtique, du progrès de l'Evangile, du nombre & du caractere de ceux qui étoient chargés de l'annoncer; du génie & des mœurs des Américains, de la conduite enfin tant des anciens Chrétiens, que de ceux qui avoient renoncé depuis peu aux ſuperſtitions du Paganiſme pour recevoir le Baptéme. Auſſi-tôt après ſon ſacre, il continua ſa route; & le premier jour d'Octobre 1635 il fit ſon entrée dans la ville de Sainte-Foi, Capitale de la Province de Bogota & de tout le Roiaume de la nouvelle Grenade.

Ce beau païs que les Géographes appellent Caſtille-neuve, ou Caſtille d'or, eſt riche, très-fertile, & tempéré. On n'y ſent preſque aucune différence entre l'été & l'hiver, non plus qu'entre la longueur des nuits & celle des jours, qui y ſont ordinairement égaux, à cauſe de la proximité de l'Equateur. Les mines d'or, les émeraudes, & les autres pierres précieuſes qu'on y trouve, font que les Européens, depuis la découverte de ce païs, ne négligent rien pour s'y établir & s'y fortifier. Les Eſpagnols habitent la ville Capitale qu'ils appellent Santa-Fé avec le bourg de S. Michel & les villes de Tocayma, la Trinidad, Tunia, Pampélona, Merida, Belez, Maréquita, Ybague, Vittoria, Saint-Juan de los Lanos; ſans parler des moindres bourgs, de Palma, de Saint Chriſtophe, &c. Le ſiége du Parlement ou du premier Tribunal, & la réſidence du Gouverneur ſont dans la ville de Sainte-Foi; où l'on voit auſſi, outre la Cathédrale, quelques autres égliſes aſſez régulieres, & deux beaux

Couvens, l'un de Dominicains & l'autre de Franciſcains. L'Archevêque, dont le Diocèſe n'eſt pas moins étendu que le Roiaume ou Gouvernement de la nouvelle Grenade, a pour Suffragans les Evêques de Carthagène, de Sainte-Marthe, & de Popayan.

L'Archevêque Torrès, dont nous parlons, s'appliqua d'abord à rétablir la paix & l'union entre les Eſpagnols, qui ſe faiſoient entr'eux une eſpéce de guerre, & il eut plus de peine à inſpirer à ces Chrétiens des ſentimens de moderation & d'équité, que de faire goûter les maximes de la Religion aux Infidéles. Ce Saint Prélat fut ſurpris de voir que tous ſes prédéceſſeurs avoient refuſé d'admettre à la participation de l'Euchariſtie tous les Américains qu'ils avoient jugé dignes du Baptême. La trop grande diſtance des lieux ne lui permettant pas d'aſſembler un Concile Provincial, il écrivit à ſes Suffragans, & leur demanda leur avis. Lorſqu'il l'eut reçu, il aſſembla les Théologiens, les Paſteurs, les Miſſionnaires, & tout ce qu'il pouvoit y avoir de gens éclairés dans ſon Diocèſe. Après de ferventes prieres, l'Archevêque propoſa lui-même la queſtion, & toutes les difficultés qu'on pouvoit faire pour ou contre les Américains. En rendant compte de l'examen qu'il en avoit fait, il ne diſſimula point leurs défauts, & il ne releva pas trop ce qu'il avoit remarqué de bon & d'avantageux. Enfin il déclara que chacun avoit une liberté entiere de dire ſon ſentiment, & qu'il les prioit tous de parler ſelon leurs lumieres & leur conſcience, en ne ſe propoſant que la gloire de Dieu & le ſalut des ames, puiſque cela ſeul devoit être la fin

de toutes les délibérations. La difficulté ainſi examinée, il fut décidé preſque unanimement ſelon l'avis de l'Archevêque, que tous les nouveaux Chrétiens ſuffiſamment inſtruits & dont les mœurs ſeroient réglées, pourroient être reçus à la ſainte Table, lorſque les Paſteurs ou leurs Confeſſeurs les en jugeroient capables. Cette déciſion a fait une loi qui s'eſt obſervée depuis. Il faut avouer que cette diſpute eſt fort étonnante ; & qu'elle ſuppoſe que les Miſſionnaires eux-mêmes n'avoient point une grande idée de ces nouveaux Chrétiens.

Le Prélat voulut établir à Sainte-Foi une Univerſité ſur le modéle de celle qu'un Archevêque de ſon Ordre avoit fondée à Lima. Il obtint de la Cour de Rome & de celle de Caſtille tous les priviléges qui en pouvoient relever l'éclat, & aſſurer le ſuccès. L'Archevêque fit venir d'Eſpagne des hommes ſavans, & conſtruire un magnifique Collége appellé de Sainte-Marie du Roſaire ; où il fonda quinze chaires pour autant de Docteurs, dont cinq étoient deſtinés à enſeigner les beaux Arts & la Médecine ; cinq pour la Théologie ; & autant pour le Droit Civil & Canonique. Avant la fin de l'année 1651, il eut la ſatisfaction de voir tous les Profeſſeurs en exercice. Il mourut deux ans après âgé de près de quatre-vingts ans.

V I.

XVI. François de la Croix, Evêque de Sainte-Marthe.

François de la Croix qui étoit né à Grenade à la fin du ſeiziéme ſiécle, voiagea en Amérique par curioſité ; mais il ſe joignit bientôt à ceux qui y étoient venus par des

motifs plus purs. Il reçut l'habit de S. Dominique à Cuſco dans le Pérou, & ſe mit en état de travailler avec ſuccès à la converſion des peuples de l'Amérique méridionale. Il alla chercher une multitude de familles errantes, qui fuioient les Européens, dont ils craignoient la force & la cruauté. La plûpart s'étoient retirés ſur ces hautes montagnes de l'Amérique méridionale, appellées *Los Andes de Acoamba*, qui s'étendant du Midi au Septentrion dans le Pérou, le diviſent en deux parties. Les Sauvages croiant ces rochers inacceſſibles aux Eſpagnols, s'y étoient retirés. La cupidité n'avoit pû engager leurs vainqueurs à les pourſuivre dans des retraites ſi difficiles, & où il y avoit ſi peu à gagner. Mais le zéle du ſalut des ames y fit aller François de la Croix dont Dieu favoriſa le miniſtere.

Il fut fait Vicaire-Général de la province de S. Antonin dans le Roiaume de la nouvelle Grenade, & fut deux fois Provincial du Pérou. Il forma des entrepriſes conſidérables pour faciliter les Miſſions dans des lieux qui ſembloient inacceſſibles. Il fit faire des ponts en quelques endroits, & tranſporter en quelques autres une grande quantité de terre, pour combler des creux qui ſembloient être des abîmes. Il fonda à Lima le Collége de S. Thomas, & fut nommé Evêque de Sainte-Marthe. Il ne fut Evêque que quelques années, & mourut vers l'an 1660.

VII.

XVII. Le P. Pierre Paul Domi-

Le P. pierre Paul né à Aix en 1642, après avoir annoncé avec fruit la parole de Dieu dans les Diocèſes d'Aix, de Marſeille, d'Ar-

les & d'Avignon, fut envoié en Amérique pour y porter la lumiere de l'Evangile. Depuis plus de ſoixante ans, les Supérieurs des Dominicains étoient en poſſeſſion d'envoier des Prédicateurs dans les Colonies Françoiſes de l'Amérique, à la Martinique, à la Guadelouppe, à S. Domingue. Ces deux premieres Iſles & la plus grande partie de la troiſiéme, ſoumiſes à la domination du Roi de France, étoient alors partagées en vingt-quatre paroiſſes, auſquelles l'Ordre de Saint Dominique fourniſſoit, comme il fournit encore, des Miniſtres, pour donner aux habitans tous les ſecours ſpirituels dont ils peuvent avoir beſoin. En 1684 le P. Mauroi Général ordonna au P. Paul de ſe rendre à la Martinique, pour y exercer le ſaint miniſtere. Dès qu'il s'y fut rendu, toute la Colonie connut quel tréſor elle venoit de recevoir. Les Maîtres & les eſclaves, les Grands & les petits trouvoient en lui le ſecours dont ils avoient beſoin. Ni les chaleurs du pais, ni la diſtance des lieux, ni la difficulté des chemins ne l'empêcherent jamais de courir dans tous les endroits où il eſpéroit faire quelque fruit; tantôt auprès des malades ou des perſonnes affligées; & tantôt parmi les Negres qu'il inſtruiſoit avec bonté, leur apprenant à prier Dieu, à garder ſes Commandemens, à ſervir leurs maîtres avec fidélité, à leur obéir par religion, & à ſanctifier leur travail par la patience. Après avoir travaillé à la Martinique avec beaucoup de ſuccès, il fut rappellé en France; mais dès qu'on eut beſoin de ſon miniſtere en Amérique, il repaſſa les mers, & alla à S. Domingue, où il ne fit pas moins de bien qu'il en avoit fait à la

nicain, Miſſionnaire à la Martinique.

Martinique. Il revint encore en France au commencement du dix-huitiéme ſiécle, & ne mourut qu'en 1727.

Quel contraſte entre ces Miſſionnaires Dominicains, ſi infatigables, ſi pieux, ſi déſintéreſſés, ſi pleins de zéle pour le ſalut des ames, & les Jéſuites qui la plûpart n'alloient dans le nouveau monde que pour s'y rendre puiſſans, & y amaſſer d'immenſes richeſſes ! *T. V. p.* 251. « Ceux de cette Compagnie, dit l'Auteur de la morale pratique, que les Papes envoient dans ces pais éloignés pour y travailler comme de nouveaux Apôtres à la pêche des hommes, oublient ſouvent leur Miſſion dès qu'ils y ſont arrivés ; & au lieu de vivre comme une ſociété d'hommes appoſtoliques qui ont dit en quittant leur patrie : *Ecce nos reliquimus omnia* ; ils deviennent une ſociété & une compagnie de marchands qui s'appliquent avec un ſoin, une ardeur & une ſollicitude ſcandaleuſe, à faire rouler & valoir un négoce qu'ils trouvent établi par ceux de leurs Peres qui les ont précédés dans ces voiages. „ Il ne nous eſt pas poſſible d'entrer ſur cela dans aucun détail. Nous nous contentons de renvoier au Livre que nous venons de citer. Le ſeul pais du Paraguai procure aux Jéſuites des tréſors dont eux ſeuls connoiſſent la valeur. Ils y ſont comme Souverains, y entretiennent des troupes, & en tirent un revenu prodigieux.

Leurs excès aiant obligé les habitans de la ville de l'Aſſomption de les chaſſer, ces Peres ſe fortifierent dans le bourg le plus proche nommé Saint Ignace, y aiant des troupes qu'ils aguérriſſoient afin de s'en ſervir pour étendre leur domination. On peut lire le

procès-verbal que les habitans, aiant à leur tête leur Saint Evêque Bernardin de Cardenas, envoierent à l'Audience Roiale d'Eſpagne, pour expoſer les motifs qui les avoient portés à chaſſer les Jéſuites de leur ville. Après avoir montré que l'intérêt de l'Etat, le repos du pais, leur propre sûreté demandoient qu'ils éloignaſſent ces Peres qui s'étoient appropriés les mines d'or, & tenoient les Indiens en eſclavage, ils ajoutent : « A *Ibid.* 211. l'égard du ſpirituel, nous avons en cette ville une égliſe Cathédrale illuſtre par ſes Chanoines, & par plus de ſoixante Prêtres ſéculiers & autant de Diacres & de Soudiacres, admis aux ſaints Ordres par notre Evêque après un ſérieux examen. Nous avons outre cela deux paroiſſes, l'une de l'Incarnation & l'autre de S. Blaiſe notre Patron, & trois Couvens de Religieux, de la Merci, de S. Dominique & de S. François, leſquels ſe contentent pour s'entretenir, du peu d'aumônes que nous ſommes en état de leur faire, & conſervant avec nous la paix & la charité, ne voient pas plutôt naître entre nous quelques différends, qu'ils tâchent de les accommoder; au lieu que les Jéſuites font tout le contraire, & non-ſeulement prennent parti en ſe mettant toujours du côté du plus fort, mais ſont eux-mêmes le plus ſouvent la cauſe de ces conteſtations & de ces troubles. Nous vous ſupplions de ne point nous ordonner de rétablir les Jéſuites, puiſque nous ne le pourrions faire ſans nous ruiner entiérement, & que nous aimerions mieux tout abandonner pour nous réfugier ailleurs, que d'être contraints de recevoir ces Peres, parce qu'étant tels qu'ils ſont, ils nous donneroient mille

nouveaux ſujets de les chaſſer. „ Ce procès-verbal ſigné de tous les notables de la ville au nombre de plus de trois cens, tous Eſpagnols, eſt date du 26 Mars 1649.

Tom. XII. p. 211. & ſuiv.

Nous avons vû ailleurs comment les Jéſuites avoient traité deux ſaints Evêques de ces contrées éloignées, Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du paraguai, & Dom Bernardin d'Almanza, Archevêque de Sainte-Foi dans la nouvelle Grenade. La plûpart des bons Miſſionnaires qui ont eu quelque démêlé avec ces peres, en ont reçu les mêmes traitemens. Le procès-verbal ſi autentique dont nous venons de parler, nous apprend à quoi ſe bornoit le fruit de la Miſſion des Jéſuites par rapport aux Indiens. « Ces peres, y eſt-il dit, les réduiſent à la derniere extrémité par les travaux dont ils les accablent, ſe ſervant pour ſe les aſſujettir du moien le plus étrange dont on ait jamais entendu parler, qui eſt d'avoir choiſi huit mille Indiens, auſquels ils ont donné le nom de ſoldats, qu'ils ont armés à l'Eſpagnol, diſtribués par compagnies, pourvus d'un Général, de Meſtres-de-Camp, de Capitaines, d'Enſeignes, d'autres Officiers de guerre, de drapeaux & de tambours. Au lieu de leur faire cultiver la terre, ils ne les occupent qu'à faire l'exercice, & tiennent ainſi tous les autres Indiens dans l'eſclavage, & les font travailler ſans aucun relâche aux travaux les plus pénibles. „

VIII.

XVIII. Liſte des Evêchés d'Amerique.

Nous donnerons ici une liſte des Evêchés d'Amérique. Le Roi d'Eſpagne & enſuite les Rois de Portugal & de France y aiant fait de

grandes conquêtes, & établi des Colonies, y ont fait étiger des Archevêchés & des Evêchés. Leon X érigea le premier Evêché à S. Domingue en 1513. Maintenant il y a ſix Archevechés; quatre dans l'Amérique Meridionale, & deux dans la Septentrionale. L'Amérique Catholique comprend : 1°. Dans le Breſil qui appartient aux Portugais, l'Archevêché de *Sm-Salvador*, ſous lequel ſont les quatre Evêchés de *Para*, de *S. Louis de Maragnan*, d'*Olinde* ou de Frnambouc, & de *S. Sebaſtien* ou de Rio Janeiro. 2°. Dans le Pérou qui appartient aux Eſpagnols l'Archevêché de *la Plata*, qui eſt dans l'Audience de Los Charcas, & qui a pour ſuffragans les cinq Evêchés de la *Paz* de Chuquiaga, & de *Sancta-Crux* de la Sierra, au Perou; de *l'Aſſomption*, au Paraguay; de *la Trinité* de Buénos-Aires, de *S. Michel-del-Eſtero*, dans le Tucuman. 3°. Dans l'Audience de Los Reyes au Perou, l'Archevêché de *Lima* ſous lequel ſont les huit Evêchés, de *Guamanga*, qui réſide à S. Jean de la Vittoria; *de Cuzco*, *d'Arequipa* au Sud-Eſt de Lima, & au Nord de Lima, *Truxillo*, *S. François* de Quito au Perou; *San-Jago* au Chili, *la Conception* au Chili, dont l'Evêque réſide à Impériale, & *Panama* dans la Terre ferme particuliere. 4°. Dans *la Caſtille d'Or*, ſoumiſe aux Eſpagnols, l'Archevêché de *Santa-Fé*, dont les ſuffragans ſont les trois Evêchés de *Popayan*, de *Carthagene* & de *Sainte-Marthe*. 5°. Dans l'Iſle de *S. Domingue*, une des grandes Antilles, l'Archevêché de *S. Domingue* qui a pour ſuffragans les quatre Evêchés, de *S. Jacques* de Cuba, de *S. Jean* de Porto-rico, & dans la Caſtille d'or, *Veneſuela* & *Truxillo* transferé

à Valladolid dans la Province de Honduras au Mexique. 6°. Dans le Mexique ou la nouvelle Eſpagne, l'Archevêché de *Mexico*, qui a ſous lui les dix Evêchés, de *Los Angelos* de Tlaſcala; d'*Antequera* de Guaxaca, de *Valladolid* de Mechoacan, de *Mérida* d'Yucatan, de *San-Jago* de Guatimala, de *Chiappa* dans la Province de ce nom, de *Leon* de Nicaragua, de *Guadalajara*; de *Durango*, dans la nouvelle Biſcaie; de *Santa-Fé*, dans le nouveau Mexique. 7°. Dans le Canada qui appartient aux François, *Québec*. Cet Evêché eſt exemt.

XIX. Egliſe de Québec.

Cette derniere ville qui eſt la Capitale de la nouvelle France, doit ſa fondation à Samuel de Champlain qui en a été le premier Gouverneur, & qui y fit le premier établiſſement d'une Colonie Françoiſe en 1608. Son nom eſt un mot qui ſignifie rétréciſſement, parce que le fleuve, qui, depuis la mer juſques-là, a pluſieurs lieues de large, n'a pas une demi-lieue devant Québec. Cette ville fut priſe en 1629 par les Anglois qui ſe rendirent maîtres de tout le pais. Ils la reſtituerent à la France en 1632, & depuis ce tems-là ils n'ont fait que des tentatives inutiles pour s'en emparer. Il y a haute & baſſe ville. Les Récollets, les Jéſuites, & les Urſulines, y ont des établiſſemens. Il y a un Hôtel-Dieu deſſervi par des Religieuſes Hoſpitalieres, & un magnifique Hôpital près de la ville. Cet Hôpital fut fondé par M. de S. Valier ſecond Evêque de Québec, qui avoit ſuccédé à François de Laval, mort en 1708, vingt-cinq ans après s'être démis de ſon Evêché; c'eſt le ſeul Evêché qu'aient les François dans toutes les Colonies qu'ils ont en Amérique. Cette privation

d'Evêques eſt une des cauſes de l'état déplorable où la Religion s'y trouve. Mais la Cour de Rome y exerceroit moins ſa domination s'il y avoit des Evêques en titre dans ces Provinces. Les Paroiſſes ſont livrées à des Religieux mandians, ou aux Jéſuites qui laiſſent croupir les peuples dans l'ignorance, & ne ſongent qu'à y vivre dans l'abondance & les délices. C'eſt à ceux qui ont voiagé dans ces Iſles, à nous dire s'ils y ont vû autre choſe qu'un phantôme de Chriſtianiſme. On doit en excepter les Paroiſſes gouvernées par les Dominicains.

Nous remarquerons en terminant ce qui concerne l'Amérique, que la difficulté que l'on faiſoit communément ſur la maniere dont l'Amérique avoit pu être peuplée, n'a plus lieu aujourd'hui. Il eſt aiſé de concevoir comment des hommes ont pû y paſſer, depuis qu'on s'eſt convaincu par différens voiages des Ruſſiens, que l'Amérique eſt très-voiſine de l'Aſie vers le nord-eſt. On donne des raiſons ſolides pour prouver que l'Amérique a été peuplée par des hommes venus de cette partie de l'Aſie.

IX.

Voici une idée générale de l'état de l'égliſe Grecque Schiſmatique depuis le XVI. ſiécle. Elle comprend maintenant les Patriarchats, 1°. De Conſtantinople dans la Turquie d'Europe, qui comprend les Provinces de Romanie, de Grece, de Bulgarie, d'Albanie, de Valachie, de Ruſſie noire, & dans l'Aſie une partie de la Natolie. 2°. Le Patriarchat d'Antioche qui s'étend dans la Syrie, dans la Carama-

IX. Idée générale de l'état de l'égliſe Grecque dans ces derniers tems.

nie, dans le Diarbeck, dans l'Aladulie. 3°. Le Patriarchat de Jéruſalem qui renferme les Egliſes de la Paleſtine. 4°. Le Patriarchat d'Alexandrie, qui embraſſe toutes les égliſes de l'Afrique Orientale.

Le Grand Seigneur eſt dans l'uſage de vendre la dignité de Patriarche de Conſtantinople à celui qui lui en offre le plus d'argent. On fait encore une Election, mais c'eſt pour la forme ſeulement. Le Patriarche vit pauvrement avec vingt Moines qui ſont ſes Officiers : ſon égliſe eſt près du Port, & eſt dédiée à la Sainte Vierge. Outre cette égliſe, il y a encore à Conſtantinople environ vingt Paroiſſes & pluſieurs Couvents de Moines, qui ſont pauvres & vivent régulierement. Ce Patriarchat comprend un grand nombre de Métropoles.

Comme Antioche n'eſt plus qu'un village, ſon Patriarche réſide à Damas où l'on compte environ huit mille Grecs. Il eſt élu comme celui de Conſtantinople, par le Clergé de ſon égliſe ; mais on ne choiſit que celui qui a l'agrément de Bacha, & cet agrément s'achette bien cher. Le Clergé de ce Patriarche eſt compoſé de quelques Eccléſiaſtiques & Moines qu'il envoie dans les Provinces en qualité d'Exarques pour la levée de ſes droits ; d'une trentaine de Métropolirains ou Archevêques honoraires & des Papas ou Curés, tant de ſa Capitale que des Villes, Bourgs & Villages qui ſont dans l'étendue de ſa Juriſdiction.

Les Turcs ſont à préſent les maîtres de la Paleſtine ou Terre-Sainte, après l'avoir enlevée aux Mamlucs ou Mammelus Soudans d'Egypte, au commencement du ſeiziéme

ſiécle. Ils y ſouffrent des Chrétiens moiennant des droits qu'ils en exigent. La ville de Jéruſalem n'a pas plus de quinze mille habitans, & environ quatre cens familles Grecques diſtribuées en vingt Paroiſſes. L'égliſe Cathédrale dédiée à Saint Conſtantin & à Sainte Helene, eſt aſſez belle; elle eſt jointe à un Cloître où le Patriarche loge avec ſes Officiers & ſes Moines. Il réſide cependant ordinairement à Damas. Ce Patriarchat a auſſi dans ſa dépendance pluſieurs Métropoles.

Les Turcs ſont également maîtres de toute l'étendue du Patriarchat d'Alexandrie. Le Patriarche fait ſa réſidence au Caire, Capitale d'Egypte. Il y a environ ſix mille Grecs dans cette ville, & vingt Paroiſſes. A peine dans tout le reſte de ſon Patriarchat en trouveroit-on autant. Lorſqu'il a été choiſi par le Bacha du Caire ou par la Porte, dont il a acheté ſa dignité, il eſt obligé d'aller à Conſtantinople ou dans un autre Patriarchat pour ſe faire ſacrer, parce que ſelon le témoignage d'un Patriarche d'Alexandrie, il y a plus de deux cens ans qu'on n'y a ſacré de Métropolitain & d'Evêques, le Patriarche ſuffiſant ſeul à toutes ces fonctions, & gouvernant ſon peuple par des Chorévêques & des Papas qui ſont comme nos Doyens ruraux & nos Curés. On trouve quelques Catholiques dans ces différens Patriarchats.

X.

XXI. Egliſe de Ruſſie ou de Moſcovie.

Il y a en Orient des Syriens Maronites, des Chaldéens & des Arméniens Catholiques. Outre ces égliſes qui ſont réunies à l'égliſe

Romaine, & dont l'état eſt aſſez peu connu, il y a d'autres grandes égliſes Schiſmatiques dont il eſt à propos de donner une idée. La plus conſidérable de toutes ces égliſes eſt celle de Ruſſie qui s'étend de même que l'Empire Ruſſien, en Europe & en Aſie. Elle fait l'office divin en Sclavon qui eſt l'ancienne langue du païs, & a la même croiance que l'égliſe Grecque. Elle a été dans la dépendance du Patriarche de Conſtantinople, juſqu'en 1588. Alors le Métropolitain de Moſcou nommé Job, ſous le regne du Czar Jean Baſilide II, fut élevé à la dignité de Patriarche par Jérémie Patriarche de Conſtantinople, qui, chaſſé de ſon ſiége par l'uſurpateur Métrophane, vint ſe réfugier en Moſcovie. Jérémie établit auſſi Alexandre, alors Archevêque de Novogrood, pour premier Métropolitain. Dans la ſuite l'Election du Patriarche de Ruſſie s'eſt faite par les Métropolitains, Archevêques, Evêques, & autres principaux du Clergé, aſſemblés à cet effet dans la Cathédrale de Moſcou au Kremel. On choiſiſſoit dans cette Election entre les Métropolitains & Archevêques, deux, trois, & quelquefois juſqu'à cinq perſonnes qui paſſoient pour avoir le plus de ſcience, de prudence & de piété. On les préſentoit au Czar, qui, après en avoir conféré avec le Clergé, choiſiſſoit le plus digne pour remplir cette dignité. Quelquefois ne ſachant auquel ſe déterminer, & pour éviter auſſi les jalouſies, & autres inconvéniens de ce choix, c'étoit le ſort qui en décidoit. Après quoi ceux qui avoient fait l'Election, l'inſtalloient & lui délivroient les Lettres qui confirmoient ſon Election. Quand il fut queſtion de dépo-

Hiſt. & Anal. du Liv. de l'Act. de Dieu, tom. 3.

ſer le Patriarche Nikon, le Czar appella trois Patriarches Grecs, qui, avec le Clergé de Moſcovie, prononcerent juridiquement la Sentence de dépoſition.

L'autorité du Patriarche de Moſcovie égaloit preſque celle du Czar, qui n'oſoit rien entreprendre de quelque conſéquence ſans le conſulter. Le Patriarche avoit ſa Cour & ſes Officiers comme le Czar; & juſqu'au regne du Czar Michel Federowitz, ceux qui s'adreſſoient à ſon Tribunal, ne pouvoient être cités à ceux du Czar. Le Patriarche jouiſſoit de très-grands biens. C'étoit lui qui couronnoit le Czar, qui l'oignoit ſur la poitrine, les épaules & la tête, & qui, après lui avoir fait un ſigne de croix ſur le viſage & ſur la poitrine, le prenoit par la main pour le placer ſur le Trône, en lui donnant conjointement avec le Clergé ſa bénédiction, & lui recommandant en particulier la crainte de Dieu, l'amour de la juſtice, la protection & la défenſe de la Religion. Depuis la mort du dernier Patriarche en 1702 on n'en a point élu d'autre: mais on a établi un Synode perpétuel compoſé des Evêques les plus habiles. L'Archevêque de Novogrood eſt à la tête de cette aſſemblée.

Il y a en Ruſſie quatre Siéges Métropolitains, huit Archevêchés, & un grand nombre d'Evêchés. L'Evêque de Colomna eſt le premier après les Archevêques. Les Moſcovites ont encore des Archimandrites croſſés & mitrés comme les Evêques: ce ſont les Abbés des Monaſteres: ils ſont Moines eux-mêmes. Les Evêques ſont tous tirés des Monaſteres. Il y a dans le Clergé ſéculier des Protopopes ou Archiprêtres, des Popes, Prêtres-Curés, de

Diacres & des Chantres. Le Patriarche avoit un Archidiacre qui étoit ſon Chancelier. Les Evêques ne ſont pas mariés, parce qu'ils ſont tirés tous des Monaſteres. Mais un Pope qui a été marié, & à qui il reſte des enfans, après la mort de ſa femme, peut enſuite devenir Evêque, pourvû qu'il ſe ſoit retiré dans un Couvent. Il n'eſt pas néceſſaire pour être Prêtre, & même Evêque, de ſavoir d'autre langue que celle de Ruſſie: il ne faut ni Grec ni Latin. Celui qui veut être Diacre ou Prêtre ſe préſente à l'Evêque qui le fait examiner; & il s'agit dans cet examen, de ſavoir s'il ſait ſurtout bien lire & bien vîte; s'il ſait écrire & chanter: il n'eſt ordinairement pas queſtion de ſcience ni de Théologie. S'il eſt jugé capable, on lui donne un certificat ſur lequel il eſt ordonné, & on lui en délivre des Lettres dont voici la teneur.

„ Nous..... humble Métropolitain de la grande Novogrood, par la grace du Saint-Eſprit vivifiant, & par ſa miſéricorde & ſa puiſſance qui ont été donnés à notre humilité par Jeſus-Chriſt ſouverain Prêtre notre Seigneur tout-puiſſant, avons examiné avec ſoin ce pieux .... & l'avons fait examiner; & après nous être aſſuré de ſes bonnes qualités par des perſonnes dignes de foi & ſur la caution même & le témoignage de ſon Confeſſeur, nous l'avons jugé digne du miniſtere Sacerdotal; & il a été par notre bénédiction, ſelon le rit & la forme de l'égliſe Orientale Apoſtolique, ordonné par dégrés pour faire les fonctions d'Apocriſiaire, de Lecteur, de Chantre, de Soudiacre & de Diacre. Et continuant par la grace du même Eſprit ſaint & vivifiant, qui conſomme toutes choſes, nous

l'avons choiſi & nous lui avons impoſé les mains pour faire les fonctions de Prêtre & de Paſteur dans l'égliſe de S.... de la Paroiſſe de ..... & lui avons délivré les Lettres Teſtimoniales de tout ce que deſſus pour les repréſenter à tous, à qui il appartiendra : ſavoir, que le ſus-nommé eſt digne du Sacerdoce, non ſeulement pour faire les fonctions de Pope, & célébrer les Saints Myſteres ſelon l'uſage de ſon égliſe, mais encore pour entendre les confeſſions de ceux qui ſe préſenteront à lui, exciter leurs conſciences avec autorité, ſelon le commandement de Dieu, de lier & de délier, d'abſoudre & de retenir les pechés, de juger ſelon qu'il eſt preſcrit par les régles des ſaints Apôtres & des bienheureux Saints Peres : ſelon les Conſtitutions de la Sainte égliſe Orientale, & ſuivant les ordres, les inſtructions & le commandement exprès de notre humilité : néanmoins à l'égard de certains péchés plus griefs & plus conſidérables, comme il n'eſt aiſé d'en juger ſainement, il ſera tenu de nous en faire le rapport, & d'avoir recours à nous. Il ne lui ſera point du tout permis de quitter la Paroiſſe pour laquelle il a reçu notre bénédiction ; & s'il venoit à la quitter pour s'attacher à un autre lieu, & exercer ſon miniſtere dans une autre égliſe, il ſera privé de toutes ſes fonctions ſelon le troiſiéme Canon fait à Antioche. Il n'aura pas deux bénéfices, & la charge de deux Paroiſſes, ſelon l'énoncé du dix-ſeptiéme Canon du Concile d'Alexandrie, pour ne point faire un négoce des choſes ſaintes, mais n'avoir qu'un ſiége, qu'un autel, & une liberté entiere dans l'égliſe. "

„ Il ne ſera point attaché aux richeſſes que condamne dans les Popes le Concile d'Alexandrie, Canon treize, ſelon ce que nous lui avons preſcrit, & qu'il nous a promis. Il s'appliquera de toutes ſes forces au ſalut des ames, & il vivra dans la piété, la ſobriété & la tempérance, ſuivant que l'y exhortent les ſaints Apôtres. Il ſera modeſte, libéral, modéré, point attaché à ſon intérêt, ni emporté, mais pacifique, vigilant; point envieux ni avare, mais prêt & obligé à enſeigner la vraie piété & la Loi de Dieu en tout tems, ſur-tout le Dimanche, comme l'ordonne le dix-neuviéme Canon du Concile d'Alexandrie. Dans ſes inſtructions il ne dira rien de ſon chef, mais ce qu'auront dit & expliqué les lumieres de l'égliſe, & les ſaints Docteurs dans leurs écrits.

« Que s'il y a quelqu'un de ceux qui ſont commis à ſes ſoins, qui ſoit déréglé dans ſa vie, qui n'ait point de docilité à ſes avis, & qui perſiſte dans la négligence de s'amander, il l'excommuniera. Il fera les autres fonctions Sacerdotales avec une ſainte fraieur, comme en préſence du Dieu vivant, qui reçoit par ſes mains les oblations & les vœux des fidéles, & qui rend à chacun ſelon ſes œuvres; afin de n'être pas couvert de honte au terrible jugement du Seigneur notre Dieu. Que s'il arrivoit qu'il fît quelque choſe d'oppoſé à ſon Sacerdoce, de contraire aux régles des Srs. Apôtres & des Sts. Peres, & qui lui ſoit défendu par notre bénédiction; qu'il ſache que ſitôt que ſon crime ſera venu à notre connoiſſance, il ſera interdit de toutes fonctions Sacerdotales. Afin qu'il n'en prétende pas cauſe d'ignorance, nous avons

voulu que toutes ces choſes fuſſent renfermées dans les Lettres Teſtimoniales que nous lui avons données, auſquelles nous avons fait appoſer notre Sceau. Fait dans la ville de la grande Novogorod, ſous la garde & la délivrance de Dieu, & dans la maiſon de toute ſcience divine; *& in domo omnis ſcientiæ divinæ.* L'an de la Création du monde, &c.

XXII. Livres Eccleſiaſtiques des Ruſſes.

Les livres Eccléſiaſtiques en Moſcovie, ſont en aſſez grand nombre dans les égliſes. Celui qui y tient le premier rang eſt le livre des quatre Evangiles, qui ordinairement eſt manuſcrit, rélié ſuperbement avec des plaques d'or & d'argent: il eſt couvert d'un voile riche, & poſé ſur l'Autel. On a un grand reſpect pour ce divin livre; on ne le touche qu'après avoir fait le ſigne de la croix, & une profonde inclination en portant ſon front deſſus, comme une préparation pour aſſiſter aux Saints Myſteres. Ils ont encore reliés ſéparément, les Actes des Apôtres & le Pſeautier. Quant à la Bible Sclavone, qui eſt la langue Moſcovite, il y en a qui croient qu'elle eſt de la traduction de Saint Jerôme qui étoit de Dalmatie, où la langue Sclavone étoit en uſage. Ils ont auſſi les Commentaires de Théophylacte Archevêque de Bulgares, mort en 1070. ſur les quatre Evangiles; la Liturgie de Saint Chryſoſtôme, de Saint Baſile, & de Saint Grégoire de Nazianze; quatre gros volumes *in-folio* des Vies & Miracles des Saints: chaque volume contient trois mois ſelon l'ordre des Ménées des Grecs. Ils ont auſſi les Ménées traduites du Grec. Ils ont un grand Rituel traduit du grand Euchologe Grec, & imprimé en Ruſſe en 1646. Il y en a un Abrégé qui fut imprimé en 1696.

Il s'en trouve de beaucoup plus anciens ; mais qui ſont extrêmement chers.

Ils ont un livre d'Heures & de petits pſeautiers. Il y a des pſeautiers où l'on a joint le Symbole de Saint Athanaſe ; une courte explication de la Foi, d'Anaſtaſe, patriarche d'Antioche, & de Saint Cyrille d'Alexandrie par demandes & par reponſes ; des régles pour dire le pſeautier, avec une diſtribution des pſeaumes pour le tems du Carême & de la Semaine Sainte ; un Sermon de Saint Baſile ſur le pſeautier, des prolégomenes de Saint Auguſtin ſur les pſeaumes, une explication de Théodoret, une Inſtruction pour chanter le pſeautier en particulier, une priere avant la lecture du pſeautier, &c. avec une ample table de tout ce qui eſt dans le volume. Ils ont encore un Livre qui contient un recueil de Canons des Conciles, & des Homelies de Saint Jean Chryſoſtôme ſur les Epîtres de Saint Paul, & ſur Saint Matthieu, traduites en Ruſſe, & un Catéchiſme qui forme un aſſez gros *in*-12.

XXIII. Attachement des Moſcovites au ſchiſme.

Les Moſcovites ſe ſont ſi fort affermis dans le Schiſme, que tous les ans dans le Carême ils excommunient l'égliſe Latine. Depuis que le mur de ſéparation s'eſt élevé entre les Grecs & les Latins, on a fait en différens ſiécles de la part de l'égliſe Latine, des efforts pour le renverſer. L'Ouvrage du ſçavant P. le Quien Dominicain contre le Schiſme des Grecs, en fournit la preuve. Le défaut du ſuccès eſt venu le plus ſouvent, comme le montre cet Auteur, de ce qu'on s'y eſt mal pris pour les ramener à l'unité, ou en les attaquant ſur des points dans leſquels ils étoient irréprochables, ou en leur envoiant

des Miſſionnaires qui n'étoient propres qu'à les indiſpoſer, peut-être auroit-on été aſſez heureux pour y réuſſir au commencement du dix-huitiéme ſiécle, ſi la tentative qu'on fit alors, n'avoit été traverſée par ceux mêmes qui auroient dû la ſeconder.

XXIV. Tentative faite ſous le Czar Pierre le Grand, pour detruire ce ſchiſme.

Toute l'Europe a retenti long-tems du nom de Pierre I, Czar de Moſcovie, à qui ſes talens & ſon courage ont fait donner le ſurnom de Grand. Perſonne n'ignore les voiages que ce Prince fit dans les différens Etats de l'Europe pour y recueillir ce qu'il y trouveroit de plus propre à policer ſes peuples & à les perfectionner, ſoit pour les Arts, ſoit pour les Sciences. En 1717 il vint en France, où il chercha à voir comme ailleurs ce qu'il y avoit de curieux & de remarquable dans tous les genres. La grande réputation dont jouiſſoit alors à ſi juſte titre la Faculté de Théologie de Paris, attira l'attention du Czar. Il vint ſubitement en Sorbonne le 14 Juin ſans y être attendu, & préciſément dans le tems que la Cour venoit d'interdire à la Faculté ſes aſſemblées à cauſe de l'appel interjetté le 5 Mars. M. Bourſier qui n'avoit alors que trente-huit ans, ſe trouva-là le premier pour le recevoir. Après lui avoir fait voir l'égliſe, il le conduiſit à la Bibliothéque. Les autres Docteurs de la maiſon y accoururent. Comme M. Bourſier ne reſpiroit que le bien de l'égliſe & le ſalut des ames, ſa premiere penſée en abordant le Prince, fut de lui parler de la réunion de l'égliſe de Ruſſie avec l'égliſe Latine. Mais la difficulté étoit de trouver un moment convenable pour lui faire une propoſition ſi importante; car l'Empereur naturellement vif ne tenoit

point en place ; & il couroit dans la Bibliothéque, examinant rapidement les tablettes ſans preſque s'arrêter. Cependant il fut fixé à la vue de quelques livres écrits en langue Sclavone, qu'on lui montra.

M. Bourſier profita ſur le champ de l'occaſion, & il repréſenta en peu de mots à l'Empereur qu'il mettoit le comble à la grande gloire qu'il avoit acquiſe, s'il procuroit la réunion de ſon égliſe avec l'égliſe Latine ; & que ce n'étoit pas une choſe auſſi difficile qu'on ſe l'imaginoit. Les autres Docteurs ne manquerent pas d'appuier auſſi-tôt ce qui venoit d'être propoſé par leur confrere. Le Czar après avoir fait quelques mouvemens de tête à ſon ordinaire, répondit en riant & par la voix de ſon interprête, qu'il n'étoit qu'un ſoldat ; ce qui laiſſoit aſſez comprendre qu'il ne vouloit pas ſe mêler de Religion. M. Bourſier lui répliqua qu'il étoit un grand Héros ; & qu'en qualité de Prince il étoit protecteur de la Religion. Cette réunion n'eſt pas une choſe ſi aiſée, reprit l'Empereur ; il y a trois points qui nous diviſent : le Pape, la proceſſion du S. Eſprit..... Comme il oublioit le troiſiéme point qui eſt les azymes & la coupe, M. Bourſier le lui rappella. Pour cet article, dit le Prince, nous n'aurions pas de peine à être d'accord enſemble. Les Docteurs lui repréſenterent (on conçoit que ce ne put être que très-ſuccinctement,) que l'égliſe Grecque pouvoit conſerver ſa pratique de conſacrer avec du pain levé ; que la diſpute ſur la proceſſion du S. Eſprit, n'eſt entre les deux égliſes qu'une diſpute de mots ; & qu'en reconnoiſſant la primauté du Pape, on pouvoit

voit ne rien changer dans le gouvernement de l'Egliſe Grecque, & s'en tenir aux principes de l'Egliſe Gallicane. *Et bien*, dit l'Empereur à M. Bourſier, *faites-moi un Mémoire ſur cette affaire : & dépêchez-vous, car je parts inceſſamment : je vous promets que je le remettrai aux Evêques de mes Etats, & que je les obligerai de vous répondre.*

Dès que le Czar fut ſorti, on travailla ſans délai au Mémoire que ce Prince demandoit. Il fut compoſé en François, & ſigné dès le lendemain au ſoir. Le tems preſſoit ; l'Empereur ne devoit plus être à Paris qu'un jour. Les Docteurs porterent donc, ſans différer, le Mémoire qui étoit ſigné de dix-huit d'entre eux. Ce Mémoire fut mis entre les mains de M. le Maréchal de Teſſé, que le Roi avoit donné à l'Empereur pour l'accompagner. Le départ du Czar fut remis juſqu'au 20 du mois : & le Maréchal de Teſſé fit réponſe, que comme le Mémoire avoit été compoſé en François, il falloit le traduire en Latin. On le traduiſit auſſi-tôt, & on le fit légaliſer par le Chancellier de l'Egliſe de Paris. Le Prince l'aiant reçu dans ſa route, fit témoigner aux Docteurs combien il en étoit content. Dès qu'il fut de retour à Petersbourg, il communiqua le Mémoire des Docteurs aux Evêques qui vinrent le ſaluer à ſon arrivée, & il leur ordonna d'y répondre. Ils le firent par une Lettre datée de Petersbourg l'an 1718. Ils y diſent que pour traiter une affaire de cette importance, il faudroit ou aſſembler un Concile général, ou du moins tenir des Conférences publiques autoriſées par des Lettres des deux Egliſes ; que d'ailleurs ils ne pouvoient ſe diſpenſer de conſulter ſur cet objet

les autres nations intéreſſées dans la même cauſe, & ſur-tout les quatre Patriarches de l'Orient ; & que cela n'empêchoit pas néanmoins qu'on n'agitât la queſtion entre les Théologiens de part & d'autre dans des Conférences particulieres, ou par un commerce de Lettres.

Ce projet dont l'exécution auroit été ſi avantageuſe à l'Egliſe, trouva de grands obſtacles, ſoit de la part de l'Atchevêque de Novogrood, Préſident du Synode perpétuel de l'Egliſe de Ruſſie, lequel favoriſoit les Luthériens, ſoit de la part des Evêques & Prêtres Schiſmatiques, ſoit enfin de la part de la Cour de Rome, qui, aiant ſçu qu'on traitoit ſans elle une affaire ſi importante, envoia en Moſcovie ſix Capucins. On ne pouvoit qu'éloigner la réunion, en envoiant des Miſſionnaires ultramontains dans un païs où l'on a horreur des injuſtes prétentions de la Cour de Rome. Les Jéſuites s'étoient autrefois établis en Ruſſie, & avoient bâti une petite Egliſe à Slaboda dans le voiſignage de Moſcou : mais l'Empereur Pierre I les chaſſa, avec défenſe à aucun d'eux de jamais mettre le pied dans ſes Etats, ſous quelque prétexte que ce pût être. Cet ordre a été depuis exécuté. On connoît ces Peres en Moſcovie comme par-tout ailleurs. Deux Capucins deſſervent l'Egliſe de Slaboda que les Jéſuites ont fait bâtir. C'eſt ſans doute ce qui détermina la Cour de Rome à envoier les ſix Capucins préférablement à d'autres Miſſionnaires. Les révolutions arrivées depuis en Ruſſie, ont fait entiérement évanouir le projet de réunion, & les Moſcovites ſont autant affermis dans le ſchiſme, qu'ils l'avoient été auparavant.

XI.

Les Géorgiens ne différent presque en rien de l'Eglise Grecque : leur créance, leur discipline, leurs cérémonies sont, à peu de choses près, les mêmes. Ils sont unis de communion avec le Patriarche de Constantinople, & très-attachés au Christianisme malgré l'oppression violente sous laquelle les Persans les ont tenus. Leur Patriarche réside à Teflis où il y a un palais assez beau, près duquel est une église que l'on nomme Sion, où il fait plus ordinairement ses fonctions. Il y a outre cela dans cette ville un Evêque, qui est comme son Coadjuteur, & dix à douze Eglises dont la moitié est pour ceux de sa nation, & l'autre pour les Arméniens. Ce Patriarche a quelques Evêques sous sa dépendance, dont les plus remarquables sont ceux de Gori & d'Ali, villes du Cardnel & du Caket. Il y a à Jérusalem un Evêque Géorgien au Monastere de la Croix. On trouve en Géorgie quelques Catholiques, les Capucins y aiant une Mission & une habitation à Teflis.

XXV. Eglise de Géorgie.

Les Mingréliens habitent le pais nommé anciennement la Colchide. Il faisoit auparavant partie de la Géorgie ; mais celui qui en étoit Gouverneur s'étant revolté contre le Roi de Géorgie, & s'étant rendu Souverain de la Mingrélie, ne voulut plus que ses Sujets dépendissent du Patriarche des Géorgiens. Il fit établir par ses Evêques un Catholique ou Primat qu'on appelle improprement Patriarche. Le Clergé de l'Imirette & du Guriel aima mieux dépendre de ce nouveau Pa-

XXVI. Eglise des Mingréliens

triarche que de celui de Géorgie, ce qui ſubſiſte encore à préſent. Ce Patriarche eſt élu par le Prince, qui nomme ordinairement à cette dignité ſon plus proche parent. L'Egliſe Cathédrale eſt près de la Mer noire, dans un lieu nommé Pijuvitas. Elle eſt ſous l'invocation de S. George. Le Patriarche n'a plus ſous ſa juriſdiction que ſix Evêques. Les Théatins y entretiennent une Miſſion, & ont un Couvent avec une Egliſe au village de Sipurias. Quand les Mingréliens déſeſperent de la vie de leurs enfans, ils les leur apportent afin qu'ils leur donnent le Baptême.

XII.

XXVII. Herétiques. Eutycheens.

Les Eutychéens, qui n'admettent qu'une nature en Jeſus-Chriſt, ſont en grand nombre en Orient. Leur Liturgie eſt Syriaque. On les appelle Syriens Jacobites, parce que c'eſt de la Syrie, où il y avoit beaucoup de Métropolitains & d'Evêques, qu'ils ſe ſont répandus dans toutes les Provinces ſoumiſes autrefois au Patriarche d'Antioche, de Jéruſalem & d'Alexandrie; mais les Arabes & enſuite les Turcs y ont tant exercé de cruautés ſur eux, qu'à peine aujourd'hui compoſent-ils trente mille familles; diſperſées ſans police & ſans ordre dans l'Empire de Turquie. Il y en a auſſi quelques-unes en Perſe. Les Evêques les plus connus qui dépendent à préſent du Patriarche des Jacobiſtes, ſont ceux de Diarbekir Capitale du Diarbeck; d'Alep, ville conſidérable de la Syrie; de Damas, Capitale de la même contrée; de Roha ou Edeſſe, & de Moſul, dans le Diarbeck; de l'Iſle de Chypre & de Jéruſalem.

On diſtingue deux ſortes d'Arméniens, ceux de Perſe & ceux de Turquie. Les premiers ſont ſoumis au Roi de Perſe. Ils ont un Patriarche qui a une grande autorité & une juriſdiction fort étendue. Les Arméniens de Turquie ſont ſoumis au Grand-Seigneur, & ont un Patriarche qui eſt le chef d'un nombre d'Evêques. Outre le ſchiſme, qui leur eſt commun avec tous les Grecs, ils enſeignent l'héréſie de l'unité de nature en Jeſus-Chriſt.

Les Neſtoriens qui ſe ſont répandus autrefois dans toute l'Aſie, aiant pénétré juſques dans la Tartarie & la Chine, viennent originairement de l'Irac, appellée anciennement la Chaldée. On croit que S. Thomas a prêché dans ce païs; ce qui a donné une telle dévotion à ces Schiſmatiques pour cet Apôtre, qu'ils ont pris le nom de Chrétiens de Saint Thomas, ſous lequel ils ſont en partie connus aujourd'hui dans l'Orient. On les partage en deux claſſes. Ceux que l'on appelle Chaldéens, qui habitent dans l'Irac & dans les Provinces voiſines, comme le Diarbeck, le Curdiſtan & la Syrie; & ceux de l'Inde de deçà le Gange, que l'on nomme proprement Chrétiens de S. Thomas. On prétend que le nombre des Chrétiens y monte à plus de vingt mille familles: mais, ſelon le Pere le Brun, ils diminuent de jour en jour. Ils ont deux Patriarches. Le plus conſidérable réſide depuis long-tems à Alcus ou Elcong, Monaſtere près de Moſul. Il prend le titre de Patriarche de l'Orient, ou de Seleucie, ou de Bagdad; & ſon autorité s'étend non-ſeulement dans le Diarbeck, mais auſſi dans la Perſe & l'Inde. Il a ſous lui quatre Métropolitains & un grand nombre d'Archevêques &

XXVIII. Hérétiques Neſtoriens.

d'Evêques, connus par les Monumens Orientaux nouvellement publiés à Rome. L'autre Patriarche qui a moins d'Evêques qui lui soient attachés, réside en Perse à Ouroumi dans l'Aderbijan ; près du Lac Van. Il porte le nom de Siméon, comme le premier porte celui d'Elie. Ce qui a donné lieu à cette division des Nestoriens, c'est que l'an 1551 plusieurs de leurs Evêques voiant que le Patriarchat étoit depuis cent ans héréditaire, élurent selon les régles Siméon Sulaca, qui se réunit à l'Eglise Romaine. Son successeur Ebed-Jesus assista au Concile de Trente, & les autres Patriarches suivans ont persévéré dans cette union jusqu'en 1653. Quant aux Chrétiens de S. Thomas, ils ont un Archevêque à Angamale, bourgade de l'Inde endeçà du Gange, & dans le Malabar, sous la dépendance du grand Patriarche schismatique des Nestoriens. L'Archevêque de Goa, qui est dans leur voisinage, a fait divers efforts pour réunir ces Chrétiens de S. Thomas ; mais cela n'a pas eu de suites avantageuses.

XXIX. Chretiens Cophtes.

Les Cophtes sont des peuples originaires d'Egypte, comme l'exprime leur nom, qui n'est qu'une corruption de celui d'Egyptien dans la langue Grecque. Leur créance est la même que celle des Syriens; ce qui fait que beaucoup d'Auteurs les confondent en donnant aux uns & aux autres le nom de Jacobites. Leurs coûtumes sont aussi à peu près semblables, ce qui est cause que l'on voit encore aujourd'hui des Villages & des Couvens dans toute l'Egypte, qui sont composés de Cophtes & de Syriens. Leur Patriarche, successeur du fameux Dioscore, prend le titre de Patriarche d'Alexandrie : il réside au Caire, &

a sous lui quelques Evêques, dont les plus connus sont ceux de Diamette dans la basse Egypte, de Fium dans l'Egypte moienne, & de Siout dans la haute Egypte. Il y a aussi un Evêque Cophte à Jérusalem. Les Copthes sont fort pauvres, & la plûpart ne subsistent qu'en faisant la fonction de Secrétaires chez les Seigneurs Turcs, étant chargés des regîstres de leurs terres.

XIII.

Les Ethiopiens ou Abissins ont eu pour Apôtre S. Frumence envoié par S. Athanase. C'est ce qui a tellement attaché ces peuples au Patriarche d'Alexandrie, que lorsque les Cophtes se séparerent de l'Egliſe Catholique, ils les suivirent dans leur schisme. Ils n'ont eu de tout tems qu'un seul Evêque pour toute la nation. Il prend maintenant le titre de Catholique ou Patriarche d'Axum, autrefois Capitale d'Abissinie, où est l'Egliſe Patriarchale dédiée sous l'invocation de S. Michel. Sous lui sont les Prêtres & les Diacres, dans lesquels consiste tout le Clergé de la nation. Les Prêtres desservent les paroisses, qui sont en grand nombre. Pour les Diacres, outre ceux qui en exercent les fonctions, il n'y a presque pas de grand Seigneur qui ne le soit, pour avoir entré dans le Sanctuaire. L'Empereur même des Abissins prend cet Ordre. La créance & les coûtumes des Abissins sont presqu'en tout semblables à celles des Cophtes, excepté qu'ils sont plus ignorans & plus portés à la superstition.

XXX. Egliſe d'Ethiophie ou des Abissins.

« Les Abissins, dit le P. Lobo Jésuite, sont naturellement portés au bien ; ils sont de *Rélation historique*

d'Abissinie traduite par M. l'Abbé le Grand, qui a continué la Rélation &c. in quarto chez Guerin, 1728.

grandes aumônes, ils fréquentent les Eglises, ils aiment à les parer, ils jeûnent, ils se mortifient beaucoup; & quoiqu'ils soient séparés de l'Eglise Romaine, que leur foi soit extrêmement altérée, ils ont dans leur schisme conservé beaucoup de cette ferveur qu'avoient les premiers Chrétiens, mais depuis qu'ils ont été infectés de l'héréſie d'Eutychès, on a tenté inutilement de les réunir à l'Eglise de Rome. Jamais on n'a eu de plus belles espérances de les y ramener, que du tems de l'Empereur Segned qui nous appella dans ses Etats. Nous arrivames en 1625, & nous en fûmes chassés en 1634. „

L'Empire d'Abissinie a été un des plus grands dont l'histoire nous ait donné connoissance. Il s'étendoit autrefois depuis la mer Rouge, jusqu'au Roiaume de Congo; & depuis l'Egypte jusqu'à la mer des Indes. Il comprenoit alors trente-quatre Roiaumes & dix-huit Provinces; & il n'y a pas long-tems qu'il contenoit plus de quarante Provinces ou Roiaumes. Aujourd'hui il n'est guères plus grand que toute l'Espagne. Il a cinq Roiaumes & six Provinces, dont une partie dépend absolument du Roi, & l'autre lui paie seulement quelque reconnoissance ou par force, ou volontairement. Ces Roiaumes ou Provinces sont peuplés de Mores, de Gentils, de Juifs, de Chrétiens schismatiques. La Religion des derniers est la dominante & celle de l'Etat. Cette diversité de peuples & de Religion est cause que ce Roiaume n'est pas également policé, & qu'il a beaucoup de loix & de coûtumes différentes.

Ces peuples ont conservé la croiance de nos principaux Mystères. Ils célébrent leurs

Fêtes, & ſanctifient le Dimanche fort exactement. Ils font mémoire de l'Aſſomption de la Vierge ; & ils ſont perſuadés qu'il n'y a qu'eux qui connoiſſent bien les grandeurs de la Mere de Dieu, & qui lui rendent le culte qui lui eſt dû. Comme ils ſont diſtribués par Tribus, ainſi que l'étoient autrefois les Hébreux, il y a des Tribus entieres parmi eux, qui ne jureroient pas le nom de la Sainte Vierge, quand il leur en devroit coûter tous leurs biens & même la vie. Ils craignoient auſſi de jurer par S. George. Chaque ſemaine ils font une fête des Anges & des Apôtres. Ils fréquentent beaucoup les Egliſes, aſſiſtent ſouvent à la Meſſe avec une grande dévotion, & aiment à entendre la parole de Dieu. Ils communient ſouvent. On peut dire que leur charité envers les pauvres va juſqu'à l'excès, puiſqu'elle contribue beaucoup à entretenir ce grand nombre de fainéans dont on eſt incommodé dans toute l'Abiſſinie. Si les Abiſſins n'ont pas beaucoup d'images en boſſes, ils en ont pluſieurs de plate peinture. Ils jeûnent auſſi ſévérement que l'on jeûnoit dans la primitive Egliſe. Ils ne mangent en Carême qu'une fois par jour, & encore après le ſoleil couché, dans les autres jours, comme le Mercredi & le Vendredi, ils prennent leur repas à trois heures. Pour ſavoir quelle heure il eſt, ils meſurent leur ombre ; ſi elle a ſept pieds, ils croient qu'il eſt tems de manger. Leurs jeûnes ſont d'autant plus rudes, que le lait & le beurre leur ſont défendus ; & on ne leur permet jamais, ſous quelque prétexte que ce ſoit, de manger de la viande : comme ils n'ont point de poiſſon, ils ne vivent pendant tout le Carême que de racines & de légumes.

Ils ne boivent point les jours de jeûne hors leur repas ; ils ſont ſi ſcrupuleux, que les Prêtres, de peur de rompre le jeûne en conſumant les eſpéces, ne diſent la Meſſe que le ſoir.

On ne peut avoir plus de peur de l'excommunication qu'en ont les Abiſſins ; ce qui donne tant de pouvoir aux Prêtres & aux Religieux, que ſouvent ils abuſent de la Religion du peuple, & excommunient pour la moindre bagatelle qui les intéreſſe. L'Abiſſinie eſt le pais du monde, où il y a plus d'Eccléſiaſtiques, plus d'Egliſes, & plus de Monaſteres. On ne peut chanter dans une Egliſe que l'on ne ſoit entendu dans une autre, & très-ſouvent dans pluſieurs. Il chantent les Pſeaumes de David. Ils les ont tous très-fidélement traduits en leur langue, auſſi-bien que les autres Livres de l'Ecriture-Sainte, à l'exception de ceux des Machabées qu'ils croient néanmoins Canoniques. Chaque Monaſtere a deux égliſes, l'une pour les hommes & l'autre pour les femmes. Dans celle des hommes, on chante en chœur & toujours debout, ſans jamais ſe mettre à genoux. Leurs inſtrumens de muſique conſiſtent en de petits tambours qu'ils ont pendu au cou, & qu'ils battent avec les deux mains. Les principaux & les plus graves Eccléſiaſtiques portent ces inſtrumenrs. Ils ont auſſi des bourdons dont ils frappent contre terre avec un mouvement de tout le corps.

XXXI. Mémoire de M. l'Abbé Renaudot ſur la Miſſion d'Ethiopie.

Le Pere Lobo rapporte enſuite en détail l'hiſtoire de ſa Miſſion, le ſuccès apparent qu'elle eut d'abord, & la perſécution qui ſurvint tout-à-coup, & à laquelle ni lui ni ſes autres Miſſionnaires ne s'attendoient pas.

On voulut dans la ſuite envoier en Ethiopie de nouveaux Miſſionnaires en conſéquence d'une Lettre qui venoit d'Ethiopie, & qui ſembloit promettre un heureux ſuccès. Mais M. l'Abbé Renaudot qui fut conſulté ſur ce projet, fit ſentir dans un Mémoire tous les obſtacles qu'il faudroit ſurmonter. « Le Clergé, auſſi-bien que le peuple, dit-il, eſt dans une prodigieuſe ignorance & dans une ſoumiſſion aveugle pour les Patriarches Cophtes ou Jacobiſtes d'Alexandrie. Cette dépendance eſt auſſi ancienne que le Chriſtianiſme parmi eux, & elle eſt fort augmentée depuis mille ans & plus, c'eſt-à-dire, depuis la conquête de l'Egypte par les Mahométans : les Jacobites eurent alors toute l'autorité ; & quoiqu'elle fût partagée depuis, comme elle eſt encore préſentement, par le rétabliſſement d'un Patriarche orthodoxe du Rit Grec, cependant elle demeura entiere ſur l'Ethiopie, qui avoit été infectée de l'héréſie durant ce tems là, tant par le voiſinage de la Nubie, que parce que tous les Chrétieus de la haute Egypte l'avoient été pareillement.

Cet attachement, continue ce ſavant Auteur, a toujours été ſi grand, que durant tout le tems que les Jéſuites y furent, quoiqu'ils euſſent un Patriarche qui fut de leur Compagnie, qu'ils euſſent la faveur du Roi & des principales perſonnes de la Cour, ils ne purent les réduire parfaitement à l'Egliſe Catholique. La guerre civile s'alluma, & enfin ils furent chaſſés ſans que depuis ni eux ni d'autres Miſſionnaires y aient pû rentrer. Il ne paroît pas par le contenu de la Lettre, que les diſpoſitions ſoient changées par rapport à la Religion. Il faut ſavoir la langue

du païs, & cette langue ſavante qu'ils appellerent Gheez, dans laquelle la lettre eſt écrite, & qui eſt celle de leurs Livres. Les Jéſuites qui y allerent les premiers, s'y rendirent très-habiles, & cependant ils y firent très-peu de fruit. Il y a de prodigieux abus à combattre, entr'autres celui de la pluralité des femmes, que les Patriarches d'Alexandrie ont aſſaié pluſieurs fois de ſupprimer, juſqu'à laiſſer durant pluſieurs années le pais ſans Patriarche, & ils n'y ont pu réuſſir. Ceux de la Circonciſion, du Sabat, de pluſieurs obſervations légales tirées des Juifs, ne ſont pas moins enracinés, ſur-tout la répétition du Baptême tous les ans. Car l'Auteur ſe trompe, quand il la décrit comme une cérémonie indifférente, ſeulement en mémoire du Baptême de Jeſus-Chriſt. Alvarez qui la décrit très-exactement, donne aſſez à entendre qu'elle ne peut être ni excuſée ni tolérée; & depuis ſon tems les Ethiopiens y ſont encore plus attachés. Car les Jéſuites aiant cru bien faire de publier un Jubilé par lequel ils annonçoient la remiſſion entiere de toutes ſortes de péchés, avec de très-légeres pénitences, le Métropolitain ou Patriarche venu d'Alexandrie, qui excita la ſédition & la guerre civile, publia, quand ils furent chaſſés, un Baptême général, comme le rapporte le P. Tellez. Il eſt donc bien difficile d'eſpérer que trois ou quatre Miſſionnaires qui de pluſieurs années ne pourroient acquérir la capacité, l'autorité, ni les habitudes qu'avoient les premiers, y puiſſent rétablir la Religion Catholique. Il leur faut des pouvoirs de Rome, où on a d'autres vues, & peut-être des avis plus certains ſur ce qu'on

peut faire dans cette Miſſion. Les Portugais pourront y apporter quelque obſtacle à cauſe de leurs prétentions ſur ces païs-là, où ils ont été les premiers Miſſionnaires. Il faut auſſi prévoir les périls qu'on doit craindre du côté des Turcs, qui, depuis plus de ſoixante ans, ferment aux Francs le paſſage par Suaquem & par Arkiko. Enfin cette affaire a tant de difficultés, qu'on ne peut avoir trop d'attention avant que de s'y engager. »

XXXII. M. le Noir du Roule envoié en Ethiopie par Louis XIV. On eſt forcé de renoncer à cette Miſſion.

Le Roi Louis XIV envoia en Ethiopie en 1704 M. le Noir (frere de M. le Noir de S. Claude, ce pieux ſolitaire de Port-Roial mort il n'y a que quinze ans.) On eſpéroit encore trouver moien de faire rentrer ce grand Roiaume dans le ſein de l'Egliſe Catholique. Mais M. le Noir, qui avoit pris le nom de du Roule, étant arrivé à Sannaar vers la fin de Mai de l'année ſuivante, demanda permiſſion au petit Roi du païs de paſſer en Ethiopie. Comme il avoit emporté avec lui beaucoup de préſens pour les Princes chez qui il devoit paſſer, & ſur-tout pour le Roi d'Ethiopie; celui de Sannaar voulut s'en emparer, quoique M. du Roule eût eu ſoin de lui en donner, auſſi-bien qu'à ſon premier Miniſtre. La permiſſion de paſſer en Ethiopie lui fut refuſée, tantôt ſous un prétexte, tantôt ſous un autre. Enfin M. du Roule déſeſpérant de l'obtenir ſans le ſecours du Roi d'Ethiopie, ſe détermina à lui donner avis de ſon arrivée à Sannaar. Il fit tenir ſa Lettre au Roi d'Ethiopie par un Marchand François. Le Roi d'Ethiopie écrivit en conſéquence la Lettre ſuivante au Roi de Sannaar. « De la part du puiſſant & auguſte Roi, l'arbitre des nations, l'ombre de Dieu

ſur terre, le guide des Rois qui profeſſent la Religion du Meſſie, le plus puiſſant des Rois Chrétiens, qui maintient l'ordre entre les Muſulmans & les Chrétiens, protecteur des limites d'Alexandrie, obſervateur des commandemens de l'Evangile, iſſu de la lignée des Prophètes David & Salomon, que la bénédiction d'Iſraël ſoit ſur notre Prophète & ſur eux : Au Roi Bady, fils du Roi Ounſa, duquel le regne ſoit comblé de félicités, étant un Prince doué de toutes les rares qualités qui méritent les louanges les plus relevées, gouvernant ſon Etat avec une ſageſſe diſtinguée & un ordre rempli d'équité.

Le Roi de France, qui eſt Chrétien, m'écrivit une Lettre il y a ſept à huit ans, par laquelle il me fit connoître qu'il ſouhaitoit ouvrir un commerce pour l'utilité de ſes Sujets & des nôtres, ce que nous lui avons accordé. Nous apprenons maintenant qu'il nous a envoié des préſens par un homme nommé du Roule, lequel a des perſonnes avec lui, & que ces perſonnes ont été arrêtées dans votre ville de Sannaar. Nous vous requérons de les mettre en liberté, & de leur permettre de nous venir trouver avec toutes les marques d'honneur, & d'avoir égard à l'ancienne amitié qui a toujours été entre nos prédéceſſeurs, depuis le Roi de Sedgid & le Roi de Kim juſqu'à préſent. Nous demandons auſſi que vous laiſſiez paſſer tous les Sujets du Roi de France, & ceux qui viendront avec des Lettres de ſon Conſul qui eſt au Caire, leſdits François venant pour leur commerce, & étant de notre Religion. Nous vous recommandons auſſi de laiſſer paſſer librement tous les Chrétiens François, Cophtes & Syriens

qui ſuivent notre Rit, obſervant notre Religion, qui voudront venir en nos Etats, & de ne point laiſſer paſſer ceux qui ſont oppoſés à notre Loi, comme le Moine Joſeph & ſes Compagnons, leſquels vous pouvez garder à Sannaar, n'entendant point qu'ils viennent dans nos Etats, où ils cauſeroient des troubles étant les ennemis de notre Religion. Dieu vous accorde vos déſirs. Ecrit le 10 de Zulkadé l'an 1118,,, c'eſt-à-dire le 21 Janvier 1706. Le Roi d'Abiſſinie ou Ethiopie écrivit auſſi une Lettre fort obligeante à M. du Roule. MAIS le Roi de Sannaar qui vouloit avoir tous les préſens, le fit tuer par ſes eſclaves. Louis XIV s'en plaignit, & le Roi d'Abiſſinie vouloit faire la guerre à celui de Sannaar pour venger cette mort. Cet événement fit juger qu'on devoit renoncer aux MISSIONS d'Ethiopie.

XIV.

XXXIII. Piromalli Dominicain, Miſſionnaire en Orient. *Hom. illuſt. de l'Ord. de Saint Dom. par le P. Touron.*

Nous donnerons ici une idée de quelques zélés Miſſionnaires, qui travaillerent dans le cours du dix-ſeptiéme ſiécle à faire entrer les Orientaux dans le ſein de l'Egliſe Catholique. Un des plus célébres eſt le P. Paul Piromalli Dominicain. Il étoit né ſur la fin du ſeiziéme ſiécle dans un bourg de la Calabre, & il entra aſſez jeune dans l'Ordre de S. Dominique, n'aiant d'autre but que de travailler au ſalut des ames. Il fut appellé à Rome en 1629, pour former les Novices dans le Couvent de la Minerve. Il avoit appris les Langues Orientales, & il fut envoié dans les Miſſions d'Orient. Il s'embarqua pour Malthe, & en y arrivant il convertit deux MAHO-

métans. Il y trouva ſix Religieux de ſon Ordre qui l'y attendoient, & avec leſquels (en 1632) il alla à Alep, Capitale de la Turquie d'Aſie, où il y a toujours des Conſuls François, Anglois, Venitiens, pour tout le Levant, des marchands Européens, & pluſieurs Miſſionnaires, qui y ont libre exercice de leur Religion, de même que les Chrétiens Grecs. D'Alep le P. Piromalli alla en Arménie par la Meſopotamie, & ſe rendit à Abaraner où l'on compte environ trois cens familles de Catholiques, ſous l'obéiſſance du Roi de Perſe. Il y a auſſi un Couvent de Dominicains; & l'Archevêque de Naxivan, qui eſt toujours un Religieux du même Ordre, y fait ſa réſidence ordinaire. Il ne s'arrêta qu'un jour à Abataner, & ſe hâta de paſſer à Naxivan. Il travailla pendant vingt-deux ans dans ce païs. La plûpart des Arméniens avoient ajoûté à l'héréſie d'Eutychès les erreurs & le ſchiſme des Grecs. Preſque tous le reçurent avec reſpect, & l'écouterent avec plaiſir. En peu de tems, on vit un grand changement dans les égliſes d'Arménie, & il s'y convertit un nombre conſidérable de Schiſmatiques & d'Eutychéens.

Le zélé Miſſionnaire fut fort maltraité par le Patriarche d'Arménie & par un Archevêque ſchiſmatique. Mais ſa douceur & ſa patience toucherent le Patriarche, qui lui rendit la liberté après l'avoir tenu captif pendant près de deux ans. Ce Patriarche lui permit même de venir dans ſon Monaſtere d'Egmiathin, où il lui fit voir ſa nombreuſe Communauté, compoſée d'environ trois cens Religieux dont la vie étoit très-auſtere, quoiqu'ils fuſſent tous engagés dans le ſchiſme &

l'héréſie de Dioſcore. Le P. Piromalli admira la régulatité & le bel ordre qui regnoient dans ce Monaſtere, les pratiques de pénitence, les jeûnes, les veilles, & l'aſſiduité des Moines à chanter les louanges de Dieu. MAIS ſachant que ſans la foi il eſt impoſſible de plaire à Dieu, il conjura le Patriarche de lui permettre de prêcher en ſa préſence. Il obtint cette permiſſion, & convinquit ſi bien le Patriarche & la plûpart des Moines, qu'ils abjurerent leurs erreurs, & ſe réunirent à l'Egliſe Catholique. Enſuite le Patriarche lui permit de prêcher dans toute l'étendue de la grande Arménie, & même d'inſtruire les enfans qu'on élevoit en grand nombre dans ſon Monaſtere. Il fit de plus amaſſer tous les Livres qu'on put trouver, & les lui remit afin qu'il les corrigeât. Piromalli trouva dans les plus anciens de ces Livres toutes les vérités de la Religion ſolidement établies, & en les confrontant avec ceux qui avoient moins d'antiquité, il fit remarquer en quel tems on avoit commencé à s'écarter de la Foi orthodoxe.

Pendant le long ſéjour qu'il fit, tantôt dans la ville d'Erivan, tantôt dans le MONAſtere d'Egmiathin, il travailla à affermir l'œuvre du Seigneur. Il compoſa pluſieurs Livres, & en traduiſit quelques-uns des ſaints Peres en Arménien. Les Mahométans même écoutoient ſes prédications avec plaiſir. Il avoit formé pluſieurs éleves, & il les envoia catéchiſer en différens lieux. Après avoir parcouru une bonne partie de la grande Arménie, il entra dans la Géorgie, où les Théatins qui y ont une MIſſion, le reçurent avec joie, & l'engagerent de prêcher dans leur

égliſe. Il paſſa de-là dans la Perſe avec une vingtaine de Perſans qu'il avoit attirés à la Foi. Il fut préſenté au Roi de Perſe, à qui il offrit un petit Traité de la Foi Chrétienne, qu'il avoit écrit en langue Perſanne. Ce Prince reçut le Livre avec bonté, & permit au Miſſionnaire de prêcher dans ſes Etats. Préciſément alors le P. Piromalli reçut les Lettres du Pape Urbain VIII, qui lui ordonnoit de ſe rendre en qualité de ſon Nonce, auprès du Roi de Pologne, pour quelques affaires qui intéreſſoient la Religion & la paix de l'Egliſe dans ce Roiaume. Il obéit auſſi-tôt, & prit ſa route par Conſtantinople, dans l'eſpérance de produire quelque fruit parmi les Arméniens ſchiſmatiques, qui étoient en grand nombre dans cette ville Impériale. Le ſuccès répondit à ſes déſirs; les Arméniens de Conſtantinople qui ſavoient en quelle réputation il étoit dans leur païs, le reçurent avec joie, & profiterent de ſes inſtructions.

Il continua ſa route pour la Pologne, dont le Roi étoit Ladiſlas Sigiſmond, recommandable par ſa piété & par ſa valeur. Ce Prince avoit donné des preuves de ſon courage dans une guerre contre les Moſcovites, & dans la défaite d'Oſman Sultan des Turcs. Piromalli eut avec Ladiſlas de fréquentes conférences touchant les affaires de l'Egliſe de Pologne & les diſputes des Arméniens, qui, s'étant fort multipliés dans ſes Etats où ils faiſoient un grand commerce, y excitoient auſſi quelquefois des troubles. Les uns perſévéroient dans le ſchiſme & l'héréſie: & les autres étoient ſoumis à l'Egliſe Catholique, dont ils ſuivoient la doctrine & les uſages. Cette diviſion avoit particuliérement éclaté à Léopole;

Capitale de la Ruſſie-Rouge dépendante de la Pologne. On aſſure que Piromalli vint à bout d'appaiſer les conteſtations, en réuniſſant tous les eſprits dans la profeſſion d'une même foi & dans l'uniformité des mêmes pratiques. Ceux qui avoient été dans l'égarement, reconnurent deux natures en Jeſus-Chriſt, reçurent avec ſoumiſſion les déciſions du Concile de Chalcédoine, & renoncerent ſolemnellement à Dioſcore. Piromalli revenant en Italie en 1638, fut pris par des pirates qui le conduiſirent à Tunis. Il fut racheté, & alla à Rome où le Pape Urbain VIII lui donna des marques de ſon eſtime. Pour lui donner occaſion de continuer ſes travaux en Arménie, on le chargea de revoir & de corriger une verſion, qu'on venoit de faire, de toute la Bible en langue Arménienne, & on lui permit de faire imprimer quelques Ouvrages qu'il avoit compoſés en la même langue.

Il retourna en Orient avec diverſes Lettres que le Pape adreſſa au Patriarche & aux Evêques d'Arménie. On croit qu'il n'y arriva qu'en 1642. Il fut fait Evêque de Naxivan en 1655, & tint ce ſiége neuf ans. En 1664 il demanda au Pape Alexandre VIII un ſucceſſeur, afin de paſſer ſes dernieres années dans la retraite. Le Pape le rappella en Italie, mais ce fut pour le charger du ſoin de l'égliſe de Beſſignano dans la Calabre. Il la gouverna trois ans, & mourut en 1667. Il avoit compoſé 1°. un Traité intitulé : *Oeconomie de notre Sauveur, ou Explication du Myſtere ineffable de l'Incarnation par les ſeuls oracles des Prophêtes.* Le Roi de Perſe l'avoit engagé à ce travail. 2°. Un Traité touchant

le dogme de deux natures en Jesus-Christ. 3°. Des réponses aux difficultés des Arméniens. 4°. La traduction en Arménien des Lettres de S. Leon touchant l'Incarnation, & d'une de S. Cyrille, & des Actes du Concile de Chalcédoine. Outre ces Ouvrages de Controverse, & quelques autres Traités Théologiques, il en a composé d'autres, tant pour faciliter aux Missionnaires Européens le moien d'apprendre la langue des Perses & celle des Arméniens, que pour mettre ceux-ci en état de lire les Peres Latins. Il avoit fait dans ce dessein deux Dictionnaires, l'un en Latin & en Persan, un autre en Arménien & en Latin; auquel il avoit joint une Grammaire Arménienne. On estime particuliérement son Directoire pour la correction des Livres Arméniens: cet Ouvrage est en Latin.

XV.

XXXIV. Les Peres Goar & de Lugo Dominicains, aussi Missionnaires en Orient.

Jacques Goar, né à Paris en 1601, s'appliqua de bonne heure à l'étude de la Langue Grecque. Il se fit Dominicain en 1619 dans la Maison de S. Honoré, fondée depuis peu, & qui étoit alors dans la premiere ferveur de la Réforme. Il étudia avec soin la doctrine des Grecs, leurs Rits, leur Liturgie, tout ce qui avoit rapport à leur créance, à leur morale, à leur discipline. Il fut envoié dans l'Isle de Chio, où il passa huit ans toujours occupé à affermir les fidéles, à examiner les sentimens & les usages des Grecs, & à faire rentrer les Schismatiques dans le sein de l'Eglise. Il alla ensuite à Rome, où il se lia avec le célébre Leo Allatius, Auteur

de *la Grece Orthodoxe*, de l'*Apologie du Concile d'Epheſe*, & du *conſentement perpétuel de l'Egliſe Orientale & Occidentale*. On trouve dans ce dernier Ouvrage, une hiſtoire exacte de l'Egliſe Grecque. En 1642, le P. Goar revint en France, & l'année ſuivante il retourna en Italie où il eut ſon entrée libre dans toutes les Bibliothéques. Quand il eut fait une riche collection, il repaſſa en France où il publia *l'Eucologe* ou Rituel des Grecs, qui renferme dans un volume *in-folio* de 950 pages toute la Liturgie ſacrée des Orientaux. L'Auteur qui avoit recherché, lû & examiné avec exactitude un grand nombre d'exemplaires, tant imprimés que manuſcrits, a joint à ſon Ouvrage de ſavantes remarques pour expliquer l'origine & l'antiquité des cérémonies, & la foi conſtante de toutes les Egliſes touchant l'unité & la perpétuité du ſacrifice, qui a toujours été le même dans l'Egliſe Chrétienne. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1647, en Grec & en Latin. Le P. Goar donna enſuite au Public les traductions qu'il avoit faites de divers Ouvrages Grecs, avec des Notes ſur ces mêmes Livres, dont quelques-uns contiennent une bonne partie de l'Hiſtoire Bizantine. Cet Auteur mourut en 1653. On trouve dans le P. Echard le Catalogue de ſes Ouvrages. Le P. Combefis Dominicain, & M. Ducange en ont depuis achevé & publié quelques-uns.

Alexandre de Lugo Dominicain, Evêque & Superieur de tous les Religieux de ſon Ordre qui étoient dans l'Iſle de Chio, ſouffrit le martyre à Conſtantinople le 10 Février 1645. Leo Allatius en a écrit la rélation. Hyacinthe Subiani, autre Dominicain

& Archevêque d'Edeſſe eut auſſi beaucoup à ſouffrir de la part des Turcs. Il demeura dix ans à Conſtantinople, y exerçant & aux environs, les fonctions épiſcopales. Le Patriarche Schiſmatique vint à bout par ſes amis & par ſes préſens de le rendre ſuſpect, & de le faire chaſſer de Conſtantinople. Il mourut à Rome en 1656.

XVI.

XXXV. Affaire de Cyrille Lucar Patriarche de Conſtantinople.

L'Egliſe Grecque ne nous préſente point d'événemens plus conſidérables que l'affaire de Cyrille Lucar, que nous allons rapporter en peu de mots. Il nâquit dans l'Iſle de Candie le 12 Novembre 1572. A l'âge de douze ans il fut envoié à Veniſe, & de-là à Padoue pour y faire ſes études, & y eut pour maître le célébre MARGUNIUS Evêque de Cythere. Quand il eut achevé ſes études, il alla en Allemagne, où il eut une grande liaiſon avec les Proteſtans, & porta leur eſprit & leur doctrine en Grece. Il fut fait Prêtre & puis Archimandrite par ſon parent MELETIUS PIGA, alors Protoſyncelle, & depuis Patriarche d'Alexandrie, qui l'envoia en Lythuanie, où il s'oppoſa à la réunion des Luthériens avec les Catholiques Romains. Comme il fut ſoupçonné de favoriſer les Luthériens, il donna une confeſſion de foi conforme à la doctrine de l'Egliſe Romaine, ſur les points controverſés entre les Luthériens & les Catholiques. Etant retourné à Conſtantinople, il y trouva à l'extrêmité MELETIUS PIGA qui y faiſoit alors les fonctions Patriarchales. Après ſa mort, il fut élu Patriarche d'Alexandrie. Il ſe rendit

en cette ville & en gouverna l'Egliſe pendant quelque tems. En 1612, Néophyte Patriarche de Conſtantinople aiant été relegué dans l'Iſle de Rhodes par le Grand Seigneur Achmet, Cyrille fut chargé du gouvernement de l'Egliſe de Conſtantinople. Après la mort de Néophyte, il fut propoſé pour remplir le ſiége de cette ville ; mais Timothée Evêque de Patras l'emporta. Cyrille ſe retira en Valachie, & de-là vint à Alexandrie. Après la mort de Timothée arrivée en 1621, il trouva moien de ſe faire élire Patriarche de Conſtantinople. Il continua d'avoir des liaiſons avec les Proteſtans, & enſeigna leur nouvelle doctrine dans l'Egliſe Grecque. Les Evêques Grecs & le Clergé s'y oppoſerent ; il fut dépouillé du Patriarchat & envoié en exil à Rhodes. Anthime Evêque d'Andrinople fut déclaré Patriarche de Conſtantinople en ſa place. Quelque-tems après, l'Ambaſſadeur d'Angleterre aiant obtenu ſon retour, Anthime ſe retira, & Cyrille fut rétabli. Quand il fut paiſible poſſeſſeur du ſiége de Conſtantinople, il voulut faire imprimer des Catéchiſmes de ſa façon, & on rendit publique une confeſſion de foi qu'il avoit faite, conforme aux dogmes des Proteſtans. En 1636 il fut relégué à Tenedos, & rappellé trois mois après ; mais il ne fut pas long-tems en repos après ſon retour : car dès le 27 Juin de 1637 il fut enlevé de Conſtantinople & étranglé, ſelon quelques-uns, ſur le vaiſſeau ; & ſelon les autres, envoié en priſon dans un Château ſur la mer Noire, où il fut étranglé en 1638. Il eut pour ſucceſſeur Cyrille de Bérée qui tint en 1638

un Synode à Conſtantinople, dans lequel il fit anathématiſer Cyrille Lucar. Ce Cyrille de Bérée fut relégué à Tunis, & Parthenius Evêque d'Andrinople, mis en ſa place. Parthenius épargna la mémoire de Cyrille Lucar; mais il condamna ſa confeſſion de foi, dans un Synode tenu en 1642, dont le Décret fut reçu en Moldavie, & confirmé dans le Synode de Jaſſi.

XVII.

XXXVI. Lettre du P. Victorio Ricci Dominicain aux cardinaux de la Propagande, pour leur rendre compte de l'état des Miſſions d'Orient, dans leſquelles il travailloit depuis trente ans.

Si cet Article n'étoit point déja ſi étendu, nous y parlerions des différends qu'eurent les Jéſuites avec les Miſſionnaires des autres Ordres & du Clergé. On a fait des volumes entiers ſur la maniere dont ces Peres ont traité les autres Miſſionnaires dans le Japon, dans la Chine, dans le Tonquin, dans la Cochinchine. Il nous eſt impoſſible d'entrer dans aucun détail ſur cette matiere. Nous nous contenterons de mettre ſous les yeux du Lecteur une ſeule piéce que nous prenons au hazard parmi une multitude que nous pourrions rapporter, & qui ſont également autentiques. C'eſt la Lettre d'un Dominicain de Florence nommé Victorio Ricci, qui travailloit depuis trente ans dans les Miſſions d'Orient, lorſqu'il l'écrivit des Iſles Philippines, le premier Juin 1674. Elle eſt adreſſée aux Eminentiſſimes Cardinaux de la propagation de la foi, à qui il rend compte de l'état de ces Egliſes Orientales, à commencer par le Japon, qui eſt la plus Orientale de toutes. Nous paſſons le préambule comme inutile.

« Je vous dirai, Meſſeigneurs, en peu de paroles,

patoles, dit ce bon Miſſionnaire, quel eſt l'état de la Religion dans la vaſte étendue des Roiaumes d'Orient. Et pour commencer par le plus Oriental, le Japon a tellement fermé ſes portes, qu'il eſt comme impoſſible que les Miniſtres de Jeſus-Chriſt y puiſſent entrer. Mais la vertu toute-puiſſante de Notre-Seigneur y a tellement fortifié le cœur des Chrétiens, que quoiqu'ils ſoient ſans Prêtres, ils ne laiſſent pas d'étendre la foi, & de baptiſer des Infidéles qui l'embraſſent. Ce qui eſt encore plus merveilleux, eſt que nous ſavons certainement, qu'il y en a tous les ans qui ne craignent point de ſouffrir pour la défenſe de la Religion, de cruels tourmens, & la mort même; & l'on y voit juſqu'à de jeunes enfans, & des filles & des femmes, nonobſtant la foibleſſe de leur ſexe, courir aux chevalets, aux foſſes d'eau bouillante, aux croix & aux feux avec une fermeté & un courage intrépide. Peut on rien concevoir de plus grand pour faire l'éloge de l'Egliſe du Japon?

Il y a en-deçà une grande Peninſule nommée Corée, où on n'a point ouï dire qu'aucun Miniſtre de l'Evangile ſoit encore entré. On avoit fait dans notre province des Philippines, de grandes dépenſes pour y envoier des Miſſionnaires: mais le vaiſſeau ſur lequel ils s'étoient embarqués fut tellement battu de la tempête, qu'ils furent obligés de retourner en ces Iſles. Il eſt difficile d'expliquer en peu de mots ce qui regarde le très-vaſte & très-riche Roiaume de la Chine. Voici ce que j'en puis dire ſommairement. Il fut envahi en 1644 par une inondation de Tartares, & entiérement ſubjugué en

1663. Cela fut ſuivi deux ans après d'une perſécution générale. Tous les miniſtres de l'Evangile furent arrêtés (hors quelques-uns qui ſe cacherent, & je fus un de ces derniers:) les autres après de rudes priſons, après avoir ſouffert toutes ſortes d'outrages, liés de chaînes de fer, & condamnés à la mort par des ſentences rendues contre eux, que Dieu ne permit pas qui fuſſent exécutées, furent enfin relégués dans la ville de Canton. Je paſſe cela fort ſuccinctement, parce que j'ai fait trois livres de notre Miſſion de la Chine que j'ai envoié à Rome au Général de notre Ordre, qui eſt un Ouvrage que vos Eminences pourroient ne pas dédaigner de lire. Pour moi je me tins caché pendant quelques mois au haut de la maiſon d'un Chrétien de la Province de Fochim ; & aiant quitté l'habit des Tartares & pris celui des Marchands des Pais-Bas, qui trafiquoient alors dans la Chine, je travaillois de tout mon pouvoir au miniſtere de l'Evangile. Mais quelque tems après, ces Marchands aiant été chaſſés, je le fus auſſi, & obligé d'aller d'abord à l'Iſle Formoſe, & enſuite aux Philippines, où nous fîmes ce que nous pûmes pour envoier à la Chine des Miſſionnaires de l'Ordre de S. François & du nôtre. Mais nous avançâmes peu, les nôtres aiant été obligés de revenir ſans rien faire ; & ceux de S. François aiant été diverſes fois empêchés par les Jéſuites. Car étant à Macao pour paſſer de-là dans la Chine, les Peres Jéſuites ont emploié tout ce qu'ils ont de pouvoir & de crédit pour leur en fermer la porte. Mais n'aiant pû empêcher qu'ils n'y paſſaſſent à la dérobée, ils les ont perſécutés & dénoncés au Vice-Roi de la Province de Can-

ton, de ſorte qu'ils ont été contraints de retourner à Macao. Ce n'eſt pas que ce Vice-Roi ſe portât de lui-même à les chaſſer de la Chine, mais c'eſt ſeulement qu'il appréhendoit qu'on ne l'accusât à la Cour de l'Empereur d'avoir admis des étrangers dans la Province dont il étoit Vice-Roi, contre les loix du Roiaume. Et une preuve que cela eſt ainſi, c'eſt qu'il retint avec lui en cachette un de ces Religieux de S. François, nommé François de la Conception, & qu'étonné de la maniere d'agir des Jéſuites, il ne ſe put tenir de dire en Chinois ce qui ſignifie en Latin : *Malam intentionem habent Jeſuitæ : Les Peres Jéſuites ont de mauvais deſſeins.* Voici auſſi ce que m'écrit de la Chine entre beaucoup d'autres choſes, le Pere Bonaventure Ibagnez de l'Ordre de S. François : *Qui pourroit croire en Europe que les Religieux de la Compagnie de Jeſus accuſent les Miniſtres de l'Evangile, pour les faire prendre & chaſſer d'un Roiaume où ils n'étoient entrés que pour prêcher le ſaint Evangile ? Satan pourroit-il avoir des moiens plus efficaces ; & mettre de plus fortes bornes à Macao, pour empêcher les Miniſtres de Jeſus-Chriſt d'entrer dans la Chine ?* C'eſt donc en cette maniere que les Jéſuites ſatisfont à leur quatriéme vœu de travailler dans les Miſſions, en empêchant qu'on y prêche l'Evangile, & en faiſant bannir les Miniſtres de Jeſus-Chriſt. Cela paroît incroiable : & rien cependant n'eſt plus vrai. Et ce n'eſt pas ſeulement en ce tems-ci, mais encore en beaucoup d'autres rencontre, que ces Peres ont chaſſé de ce même Roiaume de la Chine les Miniſtres du Seigneur. Cela m'a fait tant de peine, que pour ne pas expoſer aux yeux

de tout le monde ces manieres d'agir ſi impudentes & ſi ſcandaleuſes, j'ai effacé tout ce que j'en avois dit dans mon Hiſtoire de la Chine. Mais j'ai cru en devoir donner avis à vos Eminences, afin que par leur ſageſſe & l'autorité qu'ils ont dans l'Egliſe, ils y apportent un prompt reméde. Car les Jéſuites ne ſont pas tels en ce pais-là qu'ils paroiſſent à Rome, au moins à l'extérieur. Ils n'ont là à l'égard des choſes dont je parle, aucune pudeur qui les retienne; ils n'ont point de reſpect pour les Brefs apoſtoliques; ils ne ſe mettent pas en peine de ce que l'on dit d'eux; & la crainte du ſcandale que leur conduite cauſe aux Infidéles, n'eſt pas capable de les arrêter.

Voici donc à quoi on eſt réduit dans la Miſſion de la Chine. La pérſécution y étant ceſſée en 1672, tous les Religieux ſont retournés à leurs égliſes. MAIS comme il en eſt mort, ils ſont reſtés en petit nombre, & accablés par le travail; de ſorte qu'ils ne peuvent faire que peu de choſe dans un Roiaume ſi vaſte & ſi peuplé. Il n'y en a plus que cinq de mon Ordre, & deux de celui de S. François; & nous n'avons pas eſpérance d'y en pouvoir avoir d'autres pour travailler avec eux, à cauſe de l'oppoſition qu'y font les Jéſuites.

Vers le midi de la Chine eſt l'Iſle Formoſe, dont je ſuis établi Préfet Apoſtolique, aſſez inutilement. L'année derniere nous y avions envoié de notre Province quatre Religieux, doctes, prudens & vertueux, avec cet ordre, que deux paſſeroient à la Chine, & que les deux autres travailleroient à la converſion des Infidéles de cette Iſle. Mais le démon a

troublé tout cela ; car ils ont été fort mal reçus par un Chinois, qui aiant chaſſé les Hollandois de cette Iſle, s'en eſt rendu maître. Il réfuſa de donner audience à ces Religieux, & il les retint quelque tems comme en priſon ; de ſorte qu'ils ont été obligés de s'en retourner aux Philippines au mois de Mai de cette année 1674. Ce qui ne m'a pas peu affligé, parce que cette voie pour aller à la Chine étant fermée, il ſemble qu'on n'y en ait plus par où on puiſſe y entrer.

Du côté de l'Occident de la Chine, on trouve les Roiaumes du Tonquin, de la Cochinchine, de Champay, de Camboie, de Siam & d'autres dont je n'ai rien à dire, parce que vos Eminences en ſont aſſez informées par les Révérendiſſimes Evêques envoiés en ces pais-là par la ſacrée Congrégation. Mais ce que je ſai certainement, eſt que ces illuſtres Prélats qui ſont des miroirs de ſainteté, y ſont horriblement déchirés par les Jéſuites, & maltraités de paroles & d'effet, juſques-là que ces Peres ont l'impudence de les appeller Janſéniſtes. Ces dignes Prélats peuvent eux-mêmes rendre compte de ce qu'ils ont ſouffert de travaux & d'outrages pour l'Egliſe. Je dirai ſeulement une choſe que j'ai vûe. Ces Evêques aiant envoié un vénérable prêtre nommé Gabriel dans ces Iſles, pour voir s'ils ne pourroient point trouver un chemin pour aller à la Chine, les Jéſuites firent tant par les bruits q 'ils répandirent contre lui, que les Eſpagnols le prirent pour un eſpion du Roi de France, de ſorte qu'il fut obligé de s'en retourner bientôt à Siam. Mais pour nous autres Religieux de S. Dominique, nous nous ſommes tou-

jours déclarés pour ce bon Prêtre ; & ces excellens Prélats nous aiant écrit, afin que nous envoiaſſions avec eux des Miſſionnaires dans la Chine, nous réſolumes de les aider en tout ce que nous pourrions, & je fus choiſi pour être le Supérieur de quatre Religieux qui iroient à cette Miſſion. Mais, autant qu'on en peut juger, nous en avons été empêchés par les Jéſuites, qui ne veulent point avoir de témoins oculaires de la maniere dont ils ſe conduiſent, au lieu qu'*il ſeroit néceſſaire qu'ils ne fuſſent jamais ſeuls en aucun lieu, afin que l'Egliſe pût être informée de ce qu'ils enſeignent*. Car aiant été long-tems ſeuls dans le Roiaume de la Chine, depuis que nos Religieux y furent entrés avec ceux de S. François, on découvrit beaucoup de nouveautés dans leur doctrine & dans leurs pratiques, comme votre ſacrée Congrégation en eſt bien informée.

Mais que dirons-nous du Bref de Clément IX d'heureuſe mémoire, qui défend le trafic aux Religieux & aux Eccléſiaſtiques ? Les Peres Jéſuites s'y ſont-ils ſoumis ? Vos Eminences doivent ſavoir comme une choſe très-certaine qu'ils n'y obéiſſent point, quoique ce Bref ait été publié par l'ordre du Roi dans tous ſes Etats. Ils continuent à trafiquer comme ils faiſoient auparavant ; mais ils le font ſous des noms empruntés. Que s'ils oſent faire cela en refuſant ce que le Pape même leur ordonne pour le bien des ames, que n'oſeront-ils point faire contre les Miniſtres Apoſtoliques ? Pour moi depuis que j'ai eu connoiſſance de ces déſordres, je n'ai point ceſſé de prier Dieu tous les jours, afin qu'il ramene ces Peres dans la voie du ſalut. Je

ſais cependant de mon côté ce que je puis. J'écris à vos Eminences. Je les avertis des maux qui ont beſoin de remédes, & je les informe de tout dans la vérité. Car Dieu ſait que je ne mens point, & que ce n'eſt ni paſſion humaine, ni mouvemens de jalouſie, qui me porte à écrire ces choſes. Je ſouhaite de tout mon cœur, que toutes les perſonnes religieuſes que Dieu appelle à la culture de ſa vigne, s'y emploient avec un même cœur & un même eſprit, & dans une parfaite union; qu'ils s'occupent ſans relâche à une ſi ſainte œuvre; qu'ils répandent par toute la terre la connoiſſance & la Foi de Jeſus-Chriſt, & qu'ils portent tous les hommes à obéir à ſes Loix, & à conformer leurs mœurs à l'eſprit & aux maximes de ſon Evangile; afin qu'on loue par-tout le Dieu Tout-puiſſant, à qui ſoit gloire & honneur dans tous les ſiécles. „

ARTICLE XXXVIII.

Egliſes de Hollande & d'Angleterre.

I.

I. Egliſe de Hollande. Suite des Evêques d'Utrecht. Sasbold Voſmer ſacré en 1602.

ON trouve dans le Livre intitulé *Batavia ſacra* la ſuite des Evêques d'Utrecht, depuis S. Willebrod, qui a porté le premier le flambeau de la Foi dans ces Provinces à la fin du ſeptiéme ſiécle, juſqu'à M. de Sebaſte incluſivement, qui mourut en 1710. L'Evêché d'Uttecht dépendoit de la Métropole de Cologne, & il ne fut érigé en Archevêché qu'en 1559 par le Pape Paul IV. Ce pape lui donna en même-tems pour Suffragans cinq Evêchés qu'il créa, de Haarlem, de Leuwaerde, de Deventer, de Groningue & de Middelbourg. Il y a eu quelques Evêques dans ces Egliſes juſqu'à la grande révolution arrivée environ dix-huit ans après vers l'an 1577. Fréderic Schenk de Toutenburg étoit alors Archevêque titulaire d'Utrecht, & mourut en 1580. Sasbold Voſmer fut auſſi-tôt établi Vicaire-Général, le ſiége vacant. C'étoit un homme d'un rare mérite & d'une grande capacité. Le Pape le fit peu de tems après Vicaire Apoſtolique dans ces Provinces. L'Archiduc Albert, qui gouvernoit les Pais-Bas, le nomma Archevêque d'Utrecht en 1602. Le Clergé de ſon côté l'élut, & le pape Clément VIII le ſacra la même année à Rome ſous le titre d'Archevêque de Philippes. Ce Pape, en lui impoſant

Lettr. d'un Prêtre Franç. Rép. au 1. Av. de M. de S.

les mains, lui déclara que s'il ne l'ordonnoit point ſous le titre d'Archevêque d'Utrecht, c'étoit pour ne point aigrir les Proteſtans; mais qu'il pourroit en prendre le titre quand le Prince le jugeroit à propos. Il prit en effet le titre d'Archevêque d'Utrecht, & en exerça les fonctions. C'eſt pour cela que par un jugement ſolemnel rendu à la Haie, il fut banni des Sept Provinces-Unies & tout ſes biens confiſqués. Il mourut à Cologne en 1614, & l'on voit encore aujourd'hui ſur ſon tombeau dans l'égliſe des Cordeliers de cette ville le titre d'Archevêque d'Utrecht.

II. Philippe Rovenius fut ſon ſucceſſeur immédiat. Il fut d'abord Vicaire-Général pendant quelques années, & il donna de ſi grandes preuves de ſa ſageſſe & de ſon zéle pour la Religion, qu'il fut élu comme ſon prédéceſſeur par le Clergé, & nommé par le Roi d'Eſpagne à l'Archevêché d'Utrecht. Il ne fut ſacré qu'en 1620, ſous le Pontificat d'Urbain VIII, par ſon Nonce dans les Pais-Bas. On lui donna comme à ſon prédéceſſeur le titre d'Archevêque de Philippes, mais en lui permettant expreſſément de porter celui d'Archevêque d'Utrecht, ſi les conjonctures le permettoient. Il le prit en effet en pluſieurs occaſions & en divers actes, comme on le voit parmi les piéces ou monumens qui ſe trouvent à la fin du Livre de M. Van Ekel, qui a pour titre: *Defenſio Eccleſiæ Ultrajectinæ.* Ce Prélat ſe donna des peines incroiables pour affermir & même étendre la Religion, ſoutenir les Catholiques, & leur donner de bons prêtres. Il compoſa pluſieurs Ouvrages de piété, fit des établiſſemens utiles, & mit en place d'excellens ſujets. Le bien que fai-

Epiſcopat de Philippe Rovenius.

ſoit cet Archevêque, ne put long-tems demeurer caché. Le grand Bailli d'Utrecht informé qu'il travailloit en qualité d'Evêque d'Utrecht, le pourſuivit ; & par un jugement des Magiſtrats de la ville rendu le 10 Mars 1640, l'Archevêque fut banni des Provinces-Unies, & ſon patrimoine confiſqué. Le Conſeil ſouverain de cette ville n'allegue pas dans les motifs de cette condamnation, que Rovenius s'eſt dit ſimplement Evêque ou Vicaire Apoſtolique ; mais qu'il s'eſt qualifié Archevêque d'Utrecht, & qu'il en a en effet exercé les fonctions.

Il eſt donc evident que Sasbold Voſmer & Philippe Rovenius ont été réellement Archevêques d'Utrecht. Ils ont été l'un & l'autre élus par le Clergé, nommés par le Roi d'Eſpagne, ou préſentés en ſon nom par les Princes Souverains des Pais-Bas ; ils ont été ordonnés pour le ſervice des ces égliſes ; ils ont pris la qualité d'Archevêques d'Utrecht avec l'approbation & le conſentement du Pape, quoiqu'en rigueur ils n'en euſſent pas beſoin ; ils en ont fait les fonctions ; ils ont ſouffert pour cette cauſe le banniſſement & la confiſcation de leurs biens. S'ils n'ont point été ſacrés ſous ce titre, ce n'eſt que par économie & par des vûes de prudence, pour ne point choquer les Puiſſances. Mais dans le fond leur ordination n'étoit que pour cette égliſe ; & le Clergé ni le Roi d'Eſpagne n'avoient aucun droit d'élire ou de nommer un Archevêque de Philippe, mais ſeulement un Archevêque d'Utrecht. Auſſi les adverſaires de cette Egliſe ſe diviſent ſur ce point. M. Hoynck, Chanoine de Malines, dans une hiſtoire pleine de faits faux & de pitoiables

raiſonnemens, oſe dire que Sasbold & Rovenius n'ont point été Evêques d'Utrecht, quoiqu'ils en aient pris le titre. Mais le Pere Deſirant Auguſtin, autre adverſaire de cette Egliſe, & fort connu par ſes impoſtures, & ſur-tout par la fourberie de Louvain, a néanmoins la bonne-foi d'avouer que Sasbold & Rovenius ont été véritablement Archevêques d'Utrecht. M. de Buſſi, Nonce du Pape à Cologne & depuis Cardinal, a approuvé le Livre où le pere Deſirant fait cet aveu.

III. Ce Prélat perpétue le Chapitre d'Utrecht.

Un des principaux actes à la tête deſquels Rovenius prend la qualité d'Archevêque d'Utrecht, eſt celui par lequel il perpétue & rétablit, pour ainſi dire, le Chapitre d'Utrecht. Voici quelle en fut l'occaſion. Dès l'année 1622 le Conſeil ſouverain d'Utrecht avoit ordonné que les Canonicats vacans ne pourroient être donnés qu'à des Réfomés. Ainſi à meſure que les Chanoines Catholiques mouroient, on leur ſubſtituoit des Réformés, qui encore aujourd'hui poſſèdent toutes les Prébendes, & portent publiquement le titre de Chanoines. C'eſt même en cette qualité & comme repréſentans l'ancien Clergé, qu'ils ont ſéance aux Etats de la Province, & qu'ils prennent part au gouvernement. Rovenius voioit avec douleur que le Chapitre Catholique d'Utrecht diminuoit chaque année, & qu'inſenſiblement il s'éteindroit. Il ne reſtoit plus qu'environ vingt Chanoines Catholiques dans l'égliſe Métropolitaine. Et même quelque-uns n'étoient pas dans les Ordres ſacrés, & d'autres étoient fort diſtraits ſur les affaires de la Religion, & peu attentifs à conſerver les droits de leur égliſe. L'Archevêque voulant prévenir la ruine du Chapi-

tre, choiſit cinq Chanoines des plus éclairés & des plus pieux du Chapitre Métropolitain; quatre Chanoines des égliſes Collégiales & deux Curés; tous Prêtres Gradués dans quelque Univerſité; & il en forma un Corps qu'il établit le Conſeil de l'Archevêque, pour partager avec lui & ſous ſes ordres le gouvernement du Diocèſe. Mais pour ne point irriter les proteſtans, ce Prélat ne voulut pas que ce Corps prît le titre de Chapitre, mais celui de Collége ou *Vicariat* d'Utrecht. Ce n'étoit que par économie & par prudence, puiſqu'au fond il lui donna toutes les prérogatives du Chapitre Métropalitain.

IV. Fin de l'Archevêque Rovenius. Jacques de la Torre lui ſuccéde.

Jacques de la Torre ſon ſucceſſeur confirma l'érection de ce Vicariat, par un acte autentique dans lequel il déclare que ce Collége doit être regardé comme le Sénat perpétuel de cette Egliſe, & qu'il exerce toute l'autorité, & qu'il a tous les droits du Chapitre Métropolitain. Depuis ce tems-là ce Chapitre n'a ſouffert aucune interruption, & les Capitulans ont toujours eu ſoin à meſure que quelqu'un de leur Corps mouroit, de lui donner un ſucceſſeur. Tous les Evêques qui depuis ont gouverné cette Egliſe, ont reconnu par des actes ſolemnels la juriſdiction & les droits de ce Chapitre, qui l'a exercée, cette juriſdiction, à chaque mutation d'Evêque, & qui eſt encore actuellement en poſſeſſion de cet exercice, dont la Cour de Rome voudroit le dépouiller. L'acte par lequel Rovenius prit de ſi ſages précautions pour perpétuer le Chapitre d'Utrecht, eſt de 1633. Nous avons dit que ce zélé Prélat fut banni des Etats en 1640. Se trouvant alors vieux & infirme, & étant obligé de ſe cacher, il de-

manda au Pape Urbain VIII, Jacques de la Torre pour Coadjuteur ; mais il ne le fit que du conſentement & de l'avis de ſon Clergé. Jacques de la Torre fut ſacré quelque tems après ſous le titre d'Archevêque d'Ephèſe ; & aiant donné la Confirmation dans ces Provinces, il en fut banni à perpétuité, & ſon patrimoine confiſqué. Il eſt conſtant qu'il fut vraiment Archevêque d'Utrecht, puiſqu'il fut élu par le Clergé, approuvé par ſa Majeſté Catholique, donné pour Coadjuteur à Rovenius, & ordonné pour ces Provinces. Rovenius mourut en 1651, & Jacques de la Torre en 1661.

v. Jean Néercaſſel Archevêque d'Utrecht, & M. catz Evêque de Haarlem.

Jean Néercaſſel aiant été demandé unanimement par le Clergé pour Coadjuteur de Jacques de la Torre, le Pape Alexandre VII voulut favoriſer M. Baudonin Catz, qu'il avoit connu autrefois étant Nonce à Cologne, & à qui il avoit promis de ſe ſouvenir de lui, ſi jamais il devenoit Pape. Baudouin Catz étoit un vieillard recommandable par ſa ſcience & par ſa piété. Il étoit depuis long-tems Doien du Chapitre de Haarlem & Grand-Vicaire de ce Diocèſe. Il ne pouvoit qu'être agréable au Clergé ; mais comme il n'avoit point été élu par le Chapitre d'Utrecht qui inſiſtoit toujours pour M. Néercaſſel, ils convinrent tous deux par l'amour de la paix & dans la vûe du bien de ces égliſes, que M. Catz gouverneroit le Diocèſe de Haarlem, & M. Néercaſſel celui d'Utrecht. Le Nonce de Bruxelles approuva cet accord. Ils furent ſacrés à Cologne le méme jour 9 Septembre 1662. M. Catz ſous le titre d'Archevêque de Philippes, & M. Néercaſſel ſous celui d'Evêque de Caſtorie. M. Catz

tomba peu de tems après dans un tel état d'infirmité & de foibleſſe d'eſprit, qu'on jugea à propos de le tranſporter à Louvain chez les Peres de l'Oratoire, où il mourut le 18 Mai 1663. Par cette mort M. l'Evêque de Caſtorie gouverna ſeul toutes les égliſes de ces Provinces.

V I. M. Néercaſſel connu ſous le nom d'Evêque de Caſtorie, gouverne tou e l'égliſe de Hollande.

Perſonne n'ignore les grandes qualités de ce Prélat, dont le nom a été célebre dans toute l'Europe. Il étoit de la Congrégation de l'Oratoire. Il avoit été reçu à l'Inſtitution de Paris, d'où il étoit allé profeſſer la Philoſophie à Saumur, puis la Théologie à Malines, & de-là il étoit venu en Hollande. Il étoit Archidiacre d'Utrecht & Provicaire, lorſque le Cletgé le demanda pour Coadjuteur de Jacques de Torre, & enſuite pour ſon ſucceſſeur. Il étoit vraiment Evêque d'Utrecht, puiſqu'il avoit été élu unanimement par le Chapitre, qu'il avoit été ſacré pour le ſervice des égliſes de ces Provinces, & qu'il en exerça toujours les fonctions juſqu'à ſa mott. Auſſi le grand Boſſuet, Evêque de Meaux, qui connoiſſoit ſi bien la valeur des termes, ne l'appelle dans ſes Lettres que l'*Evêque de Hollande*. Lorſque le Roi Louis XIV vint dans ces Provinces en 1672, il fit un accueil des plus gracieux à M. Néercaſſel. Il le mit en poſſeſſion de la grande égliſe Métropolitaine d'Utrecht qu'on appelle le Dome, & voulut qu'il y fît ſes fonctions d'Evêque. Ce Prélat y officia en effet, & y prêcha pluſieurs fois avec un concours prodigieux de peuple. Au commencement de ſon Epiſcopat, il envoia à Rome une rélation de l'état de ces égliſes, & y parla de l'érection du Vicariat faite par Rovenius ſon prédéceſſeur.

Grandes qualites de ce Prélat.

Sa mort.

Il la confirma, en appellant cet établiſſement le boulevart de l'egliſe Catholique des Provinces-Unies, *Columna Eccleſiæ Catholicæ in fœderato Belgio.* Il y a apparence que quand M. de Caſtorie donna cette approbatoin en 1667, il n'ignoroit pas ce que penſoit la Cour de Rome, & qu'il ne crut pas aller contre ſes intentions. Il vécut juſqu'en 1686; où épuiſé par ſes travaux apoſtoliques, il tomba malade à Zwvol à la fin d'une Miſſion, dans laquelle il avoit donné le Sacrement de Confirmation à une multitude de perſonnes de tout âge & de tout ſexe; & avoit préché en pleine campagne à des milliers de perſonnes qui venoient de toutes parts pour l'entendre. Après une maladie de quelques jours, il y conſomma ſa courſe, plein de mérite & de bonnes œuvres, le 6 Juin, n'étant âgé que de ſoixante ans, & fut enterré dans l'égliſe des Religieuſes de Glanne au Diocèſe de Munſter. L'Egliſe de Hollande étoit alors compoſée de plus de cinq cens mille Catholiques, gouvernés par plus de quatre cens Paſteurs.

VII. Son éloge fait par M. Arnauld.

On a écrit ſur ſa mort une lettre latine dattée de Zwvol le 7 de Juin 1686, qui eſt très-édifiante, & c'eſt ſur cette lettre qu'a été dreſſé l'éloge du Prélat, qui eſt dans le Necrologe de Port-Roial. M. Arnauld a écrit ſur la mort de M. Néercaſſel pluſieurs Lettres que l'on trouve dans le quatriéme Volume du Recueil des Lettres de ce Docteur. On voit auſſi ſon éloge dans le billet mortuaire du Prélat, qui a été imprimée ſur un feuillet *in*-4°. « Il ne s'eſt pas pouſſé de lui-même à un ſi ſaint miniſtere, dit M. Arnauld. Il n'y eſt entré que dans la crainte de réſiſter à la vocation divine; il n'y a jamais recherché *Lett.* 327.

aucun intérêt, ni ſon propre honneur, mais la ſeule gloire de Dieu, & le ſalut des ames ; il a regardé comme un avantage de ſa place de pouvoir vivre dans la ſimplité des ſaints Evêques des premiers ſiécles, qu'on ne connoiſſoit preſque pour ce qu'ils étoient que par leurs travaux Apoſtoliques. C'eſt le modéle qu'il s'eſt propoſé, priant, travaillant, ſe nourriſſant de la parole de Dieu pour en nourrir les autres ou de vive voix ou par écrit ; n'épargnant ni ſon bien, ni ſon tems, ni ſes peines, afin de poutvoir autant qu'il étoit en lui, aux beſoins de tous ceux dont il ne ſe conſidéroit pas ſeulement comme le Paſteur, mais comme le Pere ; en ſe gouvernant en toutes choſes avec tant de ſageſſe, de charité & de douceur, qu'il a toujours été aimé, eſtimé, honoré, auſſibien par ceux qui étoient dehors, que par ceux qui étoient dedans. „

Lett. 201. M. de Caſtorie, dit ailleurs M. Arnauld, nous a donné de grandes appréhenſions ; car aiant été conſidérablement malade en 1681, & n'étant pas encore tout à fait guéri, il a été obligé de ſe fatiguer extrêmement pour donner les ordres en différens jours, ce qui lui a donné la fiévre. Que l'égliſe ſeroit floriſſante ſi elle avoit beaucoup de tels Paſteurs ! Il ſemble que l'on ſoit au tems de ces anciens Evêques, qui ne ſe diſcernoient que par le zéle & la charité avec laquelle ils conduiſoient leur troupeaux, & en qui il ne paroiſſoit rien du ſiécle. Il n'a pour train que ſon Aumonier, qui lui ſert de Secrétaire & un ſeul valet ; mais Dieu lui donne des Timothées, des Phœbés & des Thécles Monſieur & Meſdemoiſelles Vanhuſſen) avec

leſquels il vit preſque toujours dans une ſainte retraite, qui a quelque choſe de ſi doux & de ſi édifiant, que tout reſpire la piété dans cette égliſe domeſtique. Que lui reſtoit-il pour le dernier ſceau de tant de graces, que d'être appellé par ſon divin Maître, lorſque bien loin d'être endormi, il lui donnoit plus que jamais des marques ſi éclatantes de ſa vigilance paſtorale. En effet il tomba malade la veille de la Pentecôte 1686, en achevant la viſite de cette partie de ſon Diocèſe (Zwol dans l'Overiſſel) où il a eu des fatigues incroiables, y aiant pendants ſix ſemaines prêché preſque tous les jours, & ſouvent quatre ou cinq fois par jour, & confirmé plus de trente mille perſonnes. La foule de ſes Auditeurs étoit quelquefois ſi grande, dit le Necrologe de Port-Roial, qu'il étoit obligé de prêcher en pleine campagne, où la violence du vent le forçoit d'élever ſa voix pour ſe faire entendre du peuple qui l'environnoit. Bientôt ſes forces ainſi épuiſées, ſans prendre aucun ſoulagement, même des plus néceſſaires, le jetterent dans une maladie qui l'emporta en ſix ou ſept jours de tems. Dès le troiſiéme jour il demanda le S. Viatique, qu'il voulut recevoir hors de ſon lit, & à genoux malgré la violence de ſon mal. Il reçut l'Extrême-Onction la veille de ſa mort qui étoit un Mercredi, & le lendemain entre quatre & cinq heures du matin il rendit ſon ame à Dieu. Une vie ſi ſainte & ſi apoſtolique laiſſe tout lieu de croire que le Pere de famille n'aura pas tardé à introduite dans la joie ce ſerviteur bon & fidéle qu'il a trouvé ſi vigilant. Un travail ſi ſaint l'aiant conſumé, *Lett.* 327. *pag.* 224. *Lett.* 327.

dit M. Arnauld, ne ſemble-t-il pas que bien-loin de le pleurer, on doit avoir de la joie des graces que Dieu lui a faites? ... Ce ſont ceux qu'il a quittés qui ſont à plaindre, & cette pauvre égliſe déſolée, &c. „

Ainſi vécut & mourut un Prélat qui fut cher à l'égliſe, & qui, loin de dominer ſur l'héritage du Seigneur, n'eut pour ſes peuples pendant les vingt-quatre années de ſon Epiſcopat, que des entrailles de Pere. Continuellement il fut appliqué à prévoir leurs beſoins & à les prémunir contre l'erreur par les préceptes qu'il leur donna de vive voix, & dans les trois excellens Traités Latins dont il a enrichi l'égliſe; l'un du culte des Saints, & principalement de la très-Sainte Vierge; l'autre, de la lecture de l'Ecriture-Sainte; & le troiſiéme, de l'*Amour pénitent*.

VIII. Ses Ecrits.

Son Traité ſur la lecture de l'Ecriture-Sainte, eſt un excellent Ouvrage de morale & de controverſe. Il réfute la maniere dont les Proteſtans liſent & font lire l'Ecriture-Sainte, & montre que ce n'eſt que dans l'égliſe Catholique qu'on la lit comme on le doit: Son titre eſt: *Tractatus de lectione Scripturarum, in quo Proteſtantium eas legendi praxis refellitur, Catholicorum verò ſtabilitur. Embrica* 1677, *in*-12. L'Auteur y a joint une Diſſertation très-ſolide: *De interprete Scripturarum*. M. le Roi Abbé de Haute-Fontaine a traduit ce Traité & cette Diſſertation en François, & ſa traduction a été imprimée à Paris, *in*-8°. en 1680. L'Ouvrage Latin de M. Néercaſſel fut très-bien reçu à Rome, & l'Abbé Nazari en a parlé avec éloge dans ſon Journal des Savans, écrit en Italien en 1677. M. le Roi a auſſi traduit en François

le Traité du même M. Néercaſſel ; *du Culte des Saints & principalement de la très-Sainte Vierge.* C'eſt un gros volume *in*-8°. La traduction a paru en 1679 à Paris. M. le Roi avoit auſſi traduit le Traité du même Prélat : *Amor pœnitens* ; mais aiant appris que l'on en donnoit une nouvelle édition conſidérablement augmentée, il réſolut de l'attendre, & il mourut avant que d'être en état de conformer ſa traduction à cette nouvelle édition, & ce qu'il avoit traduit n'a point paru. Cette ſeconde édition de l'*Amor pœnitens* eſt en deux gros volumes *in*-8°. Elle fut faite en 1684, pour répondre aux objections faites contre cet Ouvrage, & pour prévenir celles que l'on pourroit faire ; mais cette ſeconde ne put paroître que ſur la fin de 1685. Les ennemis de la ſainte doctrine firent quelques pourſuites pour le faire condamner à Rome ; mais leurs intrigues furent ſans ſuccès. Le Cardinal de Grimaldi Archevêque d'Aix ſe déclara en faveur du Livre, de même que le Cardinal le Camus Evêque de Grenoble, & le grand Boſſuet Evêque de Meaux, qui tous deux écrivirent à cette occaſion des Lettres de félicitation à l'illuſtre Auteur. Voici l'idée qu'en donne M. Queras, célébre Docteur de Sorbonne : « Il vient tout récemment de paroître un Ouvrage digne des premiers tems de l'égliſe, & qui eſt fait auſſi par un Prélat tout Apoſtolique. Il eſt intitulé, *Amor pœnitens*, & l'Auteur eſt le Révérendiſſime Jean Evêque de Caſtorie, qui l'a adreſſé à ſon Clergé & à ſon peuple. Il n'y a preſque point de pages où on ne voit éclater ſon érudition & ſon zéle, pour faire connoître la néceſſité de cette ſainte diſpoſition (l'amour de Dieu)

& la faire embraſſer à tous les fidéles. Là il fait voir que le premier devoir de l'homme eſt d'aimer Dieu, qu'il y eſt obligé en quelqu'état qu'il ſoit, qu'il n'y peut manquer ſans l'offenſer. Que les Sacremens ne peuvent empêcher que l'homme ne ſoit dans le déréglement, s'il ne donne ſon cœur à Dieu; ce qui ne ſe fait que par l'amour, & que cela eſt ſpécialement requis dans le Sacrement de la réconciliation; que la crainte de l'Enfer ne ſuffit ni avec le Sacrement de Baptême, ni avec celui de la Pénitence. Que l'ame n'eſt vivante qu'en adhérant à Dieu, ce qui ne ſe fait qu'en l'aimant; que c'eſt par l'amour que nous nous convertiſſons à Dieu, & que ſans une vraie converſion on n'obtient point la rémiſſion de ſes fautes, &c. Enfin on peut dire qu'il n'y a preſque aucun chapitre de cet Ouvrage qui ne ſoit comme une démonſtration de cette grande vérité, ou une réfutation de ceux qui la combattent; & ce Livre ſi fort & ſi expreſſément deſtiné à maintenir cette doctrine, outre l'avantage qui lui peut venir du métite ou de la qualité de ſon Auteur, a été auſſi hautement loué par un nombre conſidérable de Théologiens, au jugement deſquels la modeſtie de ce Prélat l'a bien voulu ſoumettre, qui non-ſeulement certifient n'y avoir rien trouvé qui ne ſoit *véritable, orthodoxe & ſalutaire*: mais même ajoutant que *tout y eſt excellent*, digne d'être publié à toute la terre, & exprimé de maniere, que le cœur en eſt touché en même-tems que l'eſprit en eſt éclairé par ſes lumieres. „ *Magna rerum ubertas & ſanctior juvorque doctrina, qua legentium illuſtret mentes & corda moveat.*

Joignons à ce jugement l'approbation du grand Arnauld, dont l'autorité eſt d'un poids ſi conſidérable. « C'eſt l'un des meilleurs Livres, dit ce célébre Docteur, qui aient été faits depuis trois ou quatre ſiécles. On ne pourroit donner un plus grand témoignage de ſa piété, dit-il au Landgrave de Heſſe-Rhinsfelds, que de faire traduire cet excellent Livre en Allemand..... pour le faire donner à bon compte à tous ceux qui voudroient s'inſtruire du véritable eſprit du Chriſtianiſme. On peut y trouver une infinité de belles choſes, très-propres à perſuader tous ceux qui auront un peu de foi, & une véritable envie de ſe ſauver. On trouve dans ce Livre, les plus importantes & les plus ſaintes maximes de l'Evangile, appuiés de l'autorité des ſaints Peres, & expliquées d'une maniere noble, & pleine d'onction & de piété; ce qui l'a fait eſtimer de tant de perſonnes, que l'Electeur de Treves le lit avec la plus grande ſatisfaction du monde. » *Lett.* 302. *Lett.* 309. *Lett.* 313

On peut voir ſur les attaques livrées au Livre de M. de Caſtorie le quatriéme volume des Lettres de M. Arnauld, où l'on trouve un détail ſur cette affaire. Il faut auſſi remarquer que la deuxiéme partie de l'*Appendix*, qui eſt dans la deuxiéme édition de l'*Amor pœnitens*, eſt l'Ouvrage de M. Arnauld; & que M. de Caſtorie ne fit que l'adopter. L'*Amor pœnitens* à paru en 1741 traduit en François en trois volumes *in*-12. Enfin l'on a de M. Néercaſſel une rélation abrégée en Latin de ſa derniere viſite épiſcopale. Il écrivit lui-même cette rélation. Son Secrétaire acheva ce qui regardoit ſa maladie & ſa mort. Cet Ecrit a été imprimé *in*-8°.

IX. Lettre de M. Nicole ſur M. de Caſtorie.

Nous terminerons ce que nous avions à dire de ce ſaint Evêque par le jugement qu'en portoit M. Nicole. Après avoir témoigné combien il reſſentoit la perte que l'égliſe venoit de faire par la mort de ce véritable Prélat, il ajoute : « J'y ai conſidéré les intérêts généraux de l'égliſe, & ceux que l'on y pouvoit avoir en particulier : car il eſt difficile qu'on puiſſe réparer cette perte, & que l'on trouve en perſonne un ami auſſi conſtant & auſſi affermi qu'on l'avoit en celui-là. Cependant Dieu ſait bien les moiens de protéger ceux qu'il aime, quand il leur ſouſtrait certains ſecours; ou il leur en donne d'autres, ou il fait qu'ils en ont moins de beſoin. Je vous avoue que j'ai une auſſi grande idée de M. de Caſtorie, que d'aucun Evêque de ces derniers tems. Il me ſemble qu'il avoit tout à la fois ce qui a manqué aux plus grands Evêques. Il étoit puiſſant en paroles & en œuvres. Il étoit auſſi grand Prédicateur que M. de Grenoble ; mais il avoit outre cela le zéle & toute la chaleur dont on manque d'ordinaire en ces païs - ci. Il a défendu la Foi contre les hérétiques par des Livres très-bons, & il y a toujours de la dignité, de l'onction, & de la ſolidité dans tout ce qu'il a écrit. Ainſi il a rempli toutes les parties de ſon miniſtere d'une maniere excellente. ,,

Nouv. Lett. XXXVII.

X. M. Codde eſt ſacré Evêque de Hollande ſous le titre d'Archevêque de Sebaſte. Ses

Après la mort de M. de Caſtorie, les deux Chapitres d'Utrecht & de Haarlem s'aſſemblerent, & élurent M. Van - Heuſſen, Chanoine d'Utrecht, que M. de Caſtorie avoit déſigné pour lui ſuccéder, & qu'il avoit coutume d'appeller ſon Timothée, ou le Coadjuteur de ſes travaux. Cette élection fut traverſée, & on ne voulut jamais la confirmer

à Rome, quoiqu'on n'alléguât aucune cauſe de refus. On dit que les raiſons ſecretes étoient que M. Van-Heuſſen avoit publié ſur les Indulgences un petit Livre qui ne plaiſoit pas aux Italiens, & que d'ailleurs il étoit ſuſpect de Janſeniſme à cauſe de ſes liaiſons avec M. Arnauld. Quoiqu'il en ſoit, le Chapitre d'Utrecht voiant qu'il ne lui étoit pas poſſible d'avoir un Evêque, préſenta au Pape Innocent XI trois autres ſujets avec M. Van-Heuſſen, parmi leſquels étoit Pierre Codde, Chanoine d'Utrecht & Grand-Vicaire, le ſiége vacant. Le Pape le choiſit à la fin de l'an 1688, & le nomma Vicaire Apoſtolique & Archevêque de Sebaſte. Ce Prélat fut ſacré à Bruxelles le 6 Février 1689 par l'Archevêque de Malines Alphonſe de Berghes, aſſiſté des Evêques d'Anvers & de Namur.

diſpoſitions par rapport au Formulaire.

Juſqu'ici, comme nous venons de voir, il n'y a eu aucune difficulté ni ſur l'exiſtence & les droits des Chapitres, ni ſur la ſucceſſion des Evêques. Mais comme la conteſtation entre la Cour de Rome & le Clergé de Hollande a commencé ſous l'Epiſcopat de M. de Sebaſte, il eſt à propos d'en ſavoir l'origine. La veille de la conſécration de cet Archevêque, l'Internonce de Bruxelles, Davia, depuis Cardinal, à la ſollicitation des Jéſuites, lui propoſa la ſignature pure & ſimple du Formulaire d'Alexandre VII. M. Codde lui répondit qu'il avoit ſigné autrefois ce Formulaire avec la diſtinction du fait & du droit; que ſa conſcience ne lui permettoit pas de ſigner autrement; qu'il n'avoit jamais recherché l'Epiſcopat, & qu'il étoit prêt de s'en retourner en Hollande, ſi

on vouloit le forcer à le signer purement & simplement. L'Internonce étonné de cette généreuse réponse, & n'aiant pu rien gagner sur son esprit ; voiant d'ailleurs que tout étoit prêt pour le sacre, & qu'il n'avoit reçu aucun ordre précis de Rome pour exiger cette signature, ne mit plus d'obstacle à cette consécration. Mais les Jésuites se souvinrent long-tems de cette résistance ; & comme d'ailleurs M. Codde étoit de l'Oratoire, fort attaché à la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas, & opposé à celle de Molina, ils lui suscitèrent dès-lors mille traverses, soit par leurs intrigues, soit par leurs libelles. Mais ils ne purent point exécuter leurs mauvais desseins pendant la vie du Pape Innocent XI. Leurs accusations furent rejettées, & M. de Sebaste fut pleinement victorieux de toutes leurs attaques.

XI. Le P. Doucin Jésuite publie un libelle scandaleux contre le Clergé de Hollande. On attire à Rome M. de Sebaste pour l'y faire juger.

En 1697, le fameux P. Doucin Jésuite, étant venu à la Haie, à la suite de M. Verjus Comte de Creci, lorsqu'on traitoit de la paix à Riswyck, crut devoir se joindre à ses Confreres ; & il composa un libelle des plus scandaleux contre ce Clergé, sous le titre de *Mémorial abrégé, touchant l'état & le progrès du Jansénisme en Hollande.* Ce Mémorial fut bientot imprimé en plusieurs langues & répandu par-tout. Il fut distribué à tous les Ambassadeurs des Souverains, envoié dans les provinces & dans les roiaumes étrangers & sur-tout à Rome, où il servit de fondement à la grande affaire qu'on suscita quelque tems après à M. de Sebaste. Ce Prélat fut gracieusement invité en 1699 par le Cardinal Barberin, de venir à Rome prendre part aux dévotions du grand Jubilé

de

de l'année ſainte. M. Hoynck nous apprend que le deſſein étoit pris, avant même le départ de M. de Sebaſte pour Rome, de le ſuſpendre de ſes fonctions, & de lui ſubſtituer M. Théodore de Cock Paſteur à Leyde, qui étoit ſon adverſaire ſecret. M. de Sebaſte réſiſta long-tems aux inſtances du Cardinal Barberin, & à celles de pluſieurs amis. Mais Enfin il céda à leurs importunités, & aux promeſſes flateuſes de l'Internonce de Bruxelles, qui lui donnoit les plus fortes aſſurances du bon ſuccès qu'auroit ſon voiage. Il ſe détermina à partir, & arriva à Rome au mois de Décembre 1700. Il y trouva un noveau Pape. Albani qui avoit été élu le 23 du mois précédent, & qui avoit pris le nom de Clément XI. Ce Pape établit une Congrégation pour examiner les affaires de l'égliſe des provinces-Unies, & le fameux Fabroni en fut établi comme le Rapporteur. On fut indigné dans Rome de voir un Archevêque livré à un ſimple prêtre, ſon ennemi déclaré : homme qui paſſoit pour un Jéſuite caché, & que l'on ſavoit être un des plus ardens diſciples de l'école de Molina. Dans l'interrogatoire ſcandaleux qu'il fit ſubir à M. de Sebaſte il le traita d'une maniere ſi indigne, que ce prélat, qui étoit le plus doux & le plus patient des hommes, crut devoir s'en plaindre au pape par une Supplique ou Requête, à laquelle le pape fit droit en blâmant hautement la conduite & les hauteurs de Fabroni.

XII. Il détruit les accuſations portées contre lui.

On avoit remis à M. de Sebaſte à ſon arrivée à Rome un Mémoire d'accuſations, moins contre le prélat lui-même, que contre ſon égliſe & contre pluſieurs de ſes paſ-

teurs. Cet Archevêque y fit deux réponſes ; l'une ſous le titre de *Déclaration* du 2 Juin 1701 ; l'autre, ſous le titre de *Réponſes* aux accuſations contenues dans le Mémoire qui lui avoit été communiqué par ordre de Meſſieurs les Cardinaux députés en datte du 15 Octobre 1710. L'un & l'autre fut imprimé à Rome à l'Imprimerie de la Chambre Apoſtolique, & depuis réimprimé en Hollande. Ces deux piéces, & pluſieurs autres qui regardent cette affaire, ſe trouvent dans le Recueil des Ecrits juſtificatifs de M. de Sébaſte, intitulé *Cauſa Colbertina*. On en trouve auſſi une idée juſte dans la Bibliothéque des Auteurs Eccléſiaſtiques du dix-huitiéme ſiécle de M. Goujet. Des deux Ecrits où la ſincérité & la bonne-foi de M. de Sébaſte éclatent de toutes parts, furent loués & approuvés par toutes les perſonnes équitables. Cinq des dix Cardinaux de la Congrégation jugerent que cet Archevêque avoit pleinement ſatisfait. Le Cardinal Noris en fut plus content que perſonne, lui qui en pouvoit mieux juger que tout autre ; & le Cardinal d'Eſtrées les aiant lus avec attention, en parla avec éloge, & en admira la juſteſſe & la ſolidité.

XIII. Bref de Clément VI qui le ſuſpend de ſes fonctions.

Mais envain M. de Sébaſte s'efforçoit-il de ſe juſtifier ; ſa condamnation étoit réſolue comme l'avoue M. Hoynck, un des principaux adverſaires de ces Egliſes, & des mieux inſtruits des intrigues des Jéſuites. M. de Sébaſte, après avoir publié ſa *Déclaration* & ſes *Réponſes*, & avoir donné tous les éclairciſſemens que l'on pouvoit demander, offrit encore par diverſes ſupppliques, d'expliquer ou de corriger tout ce

qu'il pourroit y avoir d'obſcur dans ſes Ecrits, ſi l'on vouloit bien lui en marquer les endroits. Mais il demandoit en même tems, qu'on lui communiquât les dépoſitions, les preuves & les noms de ſes accuſateurs. Tout lui fut refuſé. Le Clergé Catholique de Hollande, au nombre de plus de trois cens Paſteurs ou Prêtres, écrivit en ſa faveur, & rendit le plus glorieux témoignage à ſa doctrine & à ſa conduite. Rien ne fut écouté. Le parti étoit pris, comme nous l'avons dit, de le ſuſpendre de ſes fonctions, & Clément XI entroit aiſément dans les deſſeins des Jéſuites. Ainſi dans le mois de Mai 1702, ſans audition de témoins, & par conſéquent, ſans confrontation ni recollement, ſans citation ni monition canonique, ſans aucune preuve de délit, ſans même aucune Sentence ou Jugement, le Pape ſe contenta d'écrire le 13 Mai à M. de Cock, qu'il « l'établiſſoit Provicaire Apoſtolique „ à la place de M. de Sébaſte, lequel il ſuſ„ pendoit de l'exercice du Vicariat par la te„ neur des préſentes, *tenore præſentium ſuſ„ pendimus.* „ On peut voir ce Bref ſi étonnant dans le *Batavia ſacra.*

XIV. Injuſtice de ce Bref. M. de Sébaſte y défere par une exceſſive condeſcendance.

Ce n'eſt donc point en vertu de quelque Sentence juridique que M. de Sébaſte a été ſuſpens des fonctions de ſon miniſtere; c'eſt en vertu d'un Bref adreſſé à ſa patrie, Bref qui ne fut pas alors notifié à M. de Sébaſte, quoiqu'il fût alors à Rome, & dont il n'eut connoiſſance que le 5 Juillet par des lettres qu'il reçut de Hollande. On lui mandoit que M. de Cock tâchoit de ſe faire reconnoître en ſa prétendue qualité de Provicaire; mais que les deux Chapitres d'Utrecht & de Haar-

lem étoient bien éloignés de le reconnoître & d'obéir à un Bref auſſi injuſte & auſſi irrégulier, que celui qui ſuſpendoit M. de Sebaſte. Ce prélat, dès qu'il eut connoiſſance de ce Bref, s'addreſſa au pape, & le ſupplia très-humblement de lui faire connoître pour quelle cauſe on le ſuſpendoit. Il reſta encore huit mois à Rome, préſenta pluſieurs ſuppliques, & s'offrit de ſatisfaire à tout ce qu'on exigeroit de lui. On ne fit aucune réponſe à ſes Requêtes. On le traita cependant toujours avec honneur; & lorſqu'il prit congé du pape au mois d'avril 1703, le Saint pere lui donna, & à ceux qui l'accompagnoient dans ſon voiage, ſa bénédiction paternelle avec de grands témoignages d'affection. Revenu en Hollande, il prit le parti de déférer juſqu'à un certain point à cette prétendue Sentence, ſi évidemment nulle & injuſte; quoique tous les prêtres l'en détournaſſent, & lui promiſſent un attachement inviolable. Son extrême douceur le porta à uſer de condeſcandance juſqu'à ne faire aucune fonction Epiſcopale le reſte de ſa vie, bien entendu que *cette condeſcendance*, comme il s'explique lui-même dans ſa déclaration apologétique, *ne porteroit aucun préjudice, ni à ſes droits ni à ſa réputation & à ſon honneur.* Il prit pour ſon partage, comme il dit dans ſa Lettre au pape, du 27 Novembre 1705, *le ſilence, la retraite, la patience & la priere*, & y perſévera juſqu'à la mort.

Ce prélat nous apprend dans ſa Déclaration apologétique qu'on lui avoit donné trois avis différens ſur la conduite qu'il devoit tenir. Quelques-uns croioient que pour

le bien de la paix il devoit abandonner non-ſeulement l'exercice de ſes fonctions, mais encore la défenſe des ſes droits & de ſon innocence. D'autres en fort grand nombre étoient perſuadés qu'il devoit reprendre l'exercice de ſes fonctions, ſinon en qualité de Vicaire Apoſtolique, au moins comme Evêque attaché par ſon ordination au gouvernement de l'égliſe d'Utrecht. Ces mêmes perſonnes ſoutenoient, qu'en étant le propre Evêque, il ne pouvoit être deſtitué ſans cauſe, & ſans qu'on lui eût fait ſon procès ſelon les formes canoniques. M. Hyacintes de Archangelis, célébre Juriſconſulte de Rome, étoit perſuadé que M. l'Archevêque de Sebaſte ne pouvoit point être deſtitué ſans cauſe: & il ne craignit point, à Rome même, de dreſſer & de ſigner là-deſſus une conſultation qui a été imprimée pluſieurs fois, & dont on trouve l'extrait dans la Déclaration apologétique du prélat. Le troiſiéme avis étoit qu'à la vérité il ne pouvoit abandonner ni ſon innocence, ni celle de ſon Clergé; mais qu'il devoit pour le bien de la paix s'abſtenir de ſes fonctions, & conſentir même qu'un autre les exerçât. C'eſt à ce troiſiéme parti que cet Archevêque crut devoir s'attacher inviolablement.

« Quelque fondement, dit-il, que j'euſſe de me flatter que les ſecours extérieurs ne m'auroient pas manqué pour mettre en exécution le conſeil qu'on me donnoit de reprendre l'exercice de mes fonctions, je n'ai jamais pû m'y réſoudre, tant par le profond reſpect que j'ai pour le Saint Siége Apoſtolique, que par la crainte que j'avois que le reméde ne fût pire que le mal; & je la croiois

bien fondée, en conſidérant les circonſtances particulieres de notre état & de mon affaire, qui me faiſoient croire que ç'auroit été attirer ſur mon cher troupeau des maux infinis, & l'engager infailliblement en de très-grands embarras. Je n'ignore pas, ajoute-t-il, que pluſieurs perſonnes ont cru que je ne pouvois, ſans faire tort à ma réputation & à ma dignité, ſouffrir que de mon vivant un autre que moi fût chargé du gouvernement des Catholiques de ces Provinces. Mais il me ſemble qu'ils n'ont pas aſſez conſidéré que les Evêques ne ſont pas moins les Vicaires de l'amour de Jeſus-Chriſt, que de ſon autorité, & qu'ils ſont par conſéquent obligés de ſe porter par une charité généreuſe, à faire pour le ſalut de leurs brebis tout ce qu'ils peuvent, ſans donner atteinte à la vérité ou à la juſtice. Comme il ſembloit donc qu'il n'y avoit nulle eſpérance de rétablir la paix parmi les Catholiques des Provinces-Unies, ni même d'empêcher la ruine entiere de cette portion du troupeau de Dieu, à moins que je ne ſouffriſſe qu'un autre fît les fonctions de Vicaire Apoſtolique, j'étois infiniment éloigné de m'oppoſer par une fermeté mal entendue, à l'unique moien qui reſtoit de ſauver ce troupeau déſolé, & d'en réunir les membres diſperſés. J'ai toujours été & je ſerai toujours diſpoſé à emploier avec joie tout ce qui dépendra de moi, pour faire ceſſer les ſcandales & la diviſion que l'on a excitée parmi nous; & je ſacrifierai volontiers mes propres intérêts & mes avantages, pour y faire revivre la charité fraternelle que ces funeſtes diſſenſions y ont comme étouffées. Si quelqu'un trouve qu'il y ait

en cela quelque choſe de trop haut & de trop bas, quand je ne me ſentirois pas affermi contre une telle cenſure par la conſidération de l'amour qu'un Paſteur doit à ſon troupeau, & dont je me ſens vivement preſſé en cette occaſion, les maximes & l'exemple des Saints me donneroient du courage, voiant qu'ils n'ont pas fait difficulté de ſe dépouiller volontairement & ſans réſerve de la charge Epiſcopale, pour acheter à ce prix la paix & le ſalut de leurs Egliſes. „

XV. Ses ennemis font condamner ſes Ecrits.

Cependant l'exceſſive condeſcendance de ce Prélat n'appaiſa point la fureur de ſes ennemis. Ils obtinrent un décret de l'Inquiſition, qui condamnoit ſes deux Ecrits, c'eſt-à-dire, ſa *Déclaration* & ſes *Réponſes*. Pendant deux ans & quatre mois que M. de Sébaſte avoit demeuré à Rome, on n'avoit rien trouvé de repréhenſible dans ſes Ecrits : on ne lui avoit pas fait le moindre reproche à cet égard. A ſon départ de Rome, le Pape lui donne des marques d'eſtime & d'amitié ; & un an après, on condamne ſes Ecrits d'une maniere vague, ſans rien articuler de précis, & on le condamne lui-même ſans exprimer aucune cauſe de ſa condamnation. On voit au reſte par toute la ſuite de l'hiſtoire, que le grand crime de ce digne Prélat, c'eſt qu'il n'avoit point voulu ſigner le Formulaire, purement & ſimplement, & atteſter avec ſerment la vérité d'un fait au moins douteux, qui n'intéreſſe en rien la foi ni les mœurs, & que ſes lumieres & ſa conſcience ne lui permettoient pas de croire. On ſe rappelle ce qui s'étoit paſſé à ſon ſacre ; ce qui ſe paſſa à ſa mort en eſt une nouvelle preuve.

Pendant ſa derniere maladie, le Nonce

XVI. Le Prelat inquiéte à la mort au ſujet du formulaire. L'Inquiſition de Rome le declare indigne de la ſepulture eccleſiaſtique.

de Cologne (de Buſſi depuis Cardinal) envoia Alexandre de Borgia ſon Auditeur à Utrecht pour exiger de lui la ſignature du Formulaire. Le prélat qui étoit au lit de la mort, lui répondit avec fermeté „ Qu'il avoit toujours condamné, & qu'il condamnoit encore les cinq fameuſes propoſitions, dans tous les ſens dans leſquels les ſouverains pontifes & toute l'égliſe les ont condamnées, ſans explication, diſtinction ni reſtriction quelconque, en quelque livre qu'elles ſe trouvent, même dans le livre de Janſénius qui a pour titre, *Auguſtinus*, ſi en effet elles y ſont. „ Mais que quant à la queſtion de fait, qui conſiſte à ſavoir, ſi les propoſitions ſont dans ce Livre, il avoue ſincérement *qu'il a quelque doute ſur ce point de fait.* « Et comme je vois d'une part, ajoute-t-il, qu'une queſtion de cette nature, bornée préciſément au *fait*, ne peut jamais appartenir à la foi, ni faire une matiere d'héréſie; & que de l'autre côté, je conſidere que ce ſeroit commettre un horrible ſacrilége de ma part, que d'oſer emploier le ſaint nom de Dieu, pour aſſurer une choſe qui me paroît douteuſe; j'avoue que dans la diſpoſition d'eſprit où je ſuis, je ne crois pas qu'il me ſoit permis de ſouſcrire le Formulaire, craignant de ſouiller ma conſcience par un parjure abominable. Mais en même-tems, j'ai toujours été fort éloigné de troubler ſur ce point la paix de l'égliſe, ou de m'écarter le moins du monde du reſpect plein de piété & de religion que j'ai toujours eu pour le Siége Apoſtolique, & que je conſerverai juſqu'au dernier moment de ma vie, deſirant de tout mon cœur de

vivre & de mourir dans ſa communion. „ Ce furent-là les dernieres diſpoſitions de ce digne Prélat, qu'il conſigna lui-même dans une réponſe par écrit qu'il fit peu de jours avant ſa mort à l'auditeur du Nonce de Cologne. Ce grand reſpect dont il a toujours été pénétré pour le Saint-Siége, n'empêcha point l'Inquiſition de Rome de rendre après ſa mort arrivée en 1710, un Décret qui le déclare indigne de la ſépulture eccléſiaſtique, & qui défend aux Fidéles de prier Dieu pour lui. On n'allégue d'autre cauſe d'un traitement ſi violent & ſi injuſte, que *ſa perſévérance à déſobéir aux Conſtitutions apoſtoliques* ; c'eſt-à-dire, ſon refus perſévérant de ſigner le Formulaire purement & ſimplement. C'eſt donc-là ſon crime & la ſeule cauſe de ſa condamnation.

XVII. Conduite de la cour de Rome à l'égard du Clergé de Hollande. M. de Cock Provicaire.

C'eſt-là auſſi l'origine de toutes les injuſtices exercées depuis plus de cinquante ans contre le Clergé de Hollande. Dès-lors ce Clergé a été traduit à Rome comme ſuſpect de *Rigoriſme* & de *Janſéniſme*, & il n'a eſſuié de la part de cette Cour & de ſes Miniſtres, que de reproches amers, des refus injuſtes, & des traitemens les plus rigoureux. Nous avons vû qu'en 1702 les Chapitres d'Utrecht & de Harlem n'avoient point voulu recevoir le Décret inique qui ſuſpendoit M. de Sebaſte, & qu'ils avoient refuſé de reconnoître M. de Cock pour Provicaire. Dès ce moment la Cour de Rome ne voulut plus les reconnoître pour Chapitres. L'Internonce de Bruxelles, qui leur avoit toujours donné ce nom en leur écrivant, & qui, trois mois auparavant, les avoit encore qualifiés de *très-illuſtres Chapitres*, écrivit au Doien du

Chapitre de Haarlem, que « quiconque oſeroit aſſurer qu'il y a un Chapitre de Haarlem, ſeroit puni très-ſévérement. » M. de Cock qui juſqu'alors avoit ſoutenu les droits des Chapitres, les abandonna, parce qu'il ne put ſe faire reconnoître par eux dans ſa qualité de Provicaire. Aiant été interdit de ſes fonctions par une Ordonnance des Etats de Hollande, il eut la témérité d'outrager M. le grand Penſionnaire Heinſius, l'un des principaux membres du Gouvernement. fut en conſéquence décreté de priſe de corps; & aiant pris la fuite, il fut banni à perpétuité des Etats de la République. Il ſe retira à Rome, où Clément XI le fit Chanoine de S. Laurent *in Damaſo*, & ſon Caudataire. Il y mourut quelques années après.

XVIII. Décret de Rome contre les Chapitres d'Utrecht & de Haarlem. On réfuſe d'écouter les raiſons du Clergé de Hollande.

La Congrégation de la Propagande donna le 3 Février 1703 un Décret qui déclare nuls les pouvoirs d'adminiſtrer les Sacremens, donné par les Chapitres qu'ils appellent toujours *prétendus*, & leur défend d'exercer aucune juriſdiction ſous peine d'excommunication *ipſo facto*. Les deux Chapitres crurent devoir en appeller au Pape mieux informé par une Lettre qu'ils lui écrivirent un mois après, dans laquelle ils ſupplient ſa ſainteté de vouloir bien les entendre avant que de les condamner. Mais le Pape pour toute réponſe adreſſa un Bref aux Catholiques des Provinces-Unies, où il déclare que les *prétendus* Chapitres n'ont aucune juriſdiction, & leur défend de s'ingérer dans le gouvernement ſpirituel de ces égliſes ſous peine d'excommunication. Depuis ce tems-là les Chapitres ſe ſont adreſſés au Pape, ont préſenté des ſuppliques, ont fourni des mémoires, ont

fait des démarches auprès des Cardinaux ; mais tout a été ſans le moindre ſuccès. Par un trait de plume on avoit prétendu anéantir ces Chapitres, & on ne donnoit d'autre réponſe, ſinon qu'il falloit obéir. Il y eut néanmoins pluſieurs négociations entamées ; & l'Internonce de Bruxelles étant venu à la Haie en 1705, & aiant conféré avec pluſieurs membres des deux Chapitres, on convint par l'entremiſe du Réſident de l'Electeur de Tréves, d'avoir pour Vicaire Apoſtolique Gérard Potcamp, vieillard vénérable & très-pacifique, mais qui mourut deux mois après. Cependant dans ce court intervalle il donna une belle Lettre Paſtorale, & il confirma le Chapitre d'Utrecht, comme avoient fait ſes prédéceſſeurs.

Après ſa mort, le Chapitre d'Utrecht nomma des Grands-Vicaires pour gouverner le Diocèſe, & le Chapitre de Haarlem fit la même choſe de ſon côté. Ce fut un nouveau crime auprès de la Cour de Rome. Les deux Chapitres firent toutes les inſtances poſſibles pour être entendus, & pour obtenir des Juges éclairés & pacifiques qui priſſent ſur les lieux connoiſſance de l'état des affaires de leur Egliſe, proteſtant que quelque fondés que leurs droits leur paruſſent, ils s'en départiroient volontiers pour le bien de la paix, s'ils étoient condamnés par un jugement canonique. « Si les Juges, diſent-ils dans une Lettre au Cardinal Paulucci, décident que le droit de notre Clergé n'eſt pas fondé, nous ne nous croirons plus obligés de le défendre, quelque certain & indubitable qu'il nous paroiſſe. » C'étoit ſans doute pouſſer bien loin la ſoumiſſion & l'obéiſſan-

ce. Cependant on ne daigna pas même répondre à une ſi juſte demande. Ces Chapitres continuerent à ſe plaindre, à ſolliciter, à ſupplier. On fut ſourd & inſenſible à toutes leurs prieres. Clément XI qui ſe regardoit comme maître abſolu de ces égliſes, en confia le gouvernement en 1706 à M. Piazza, Nonce de Cologne & depuis Cardinal. Les Chapitres s'y oppoſerent comme à une entrepriſe contraire à leurs droits. Ils écrivirent au Cardinal Paulucci, pour demander de n'en être point dépouillés ſans être entendus, mais d'être jugés ſur les lieux par les Délégués du Saint-Siége. Pour toute réponſe le Cardinal menaça les Chapitres de les excommunier, s'ils exerçoient aucune Juriſdiction. Les Chapitres inſiſterent, en continuant de ſolliciter un jugement canonique.

XIX. La Cour de Rome continue de traiter le Clergé de Hollande avec la derniere injuſtice. Le Nonce de Cologne fait répandre en Hollande des Lettres ſchiſmatiques.

M. de Buſſi qui étoit Nonce de Cologne en 1707, emploia les voies de fait, & nomma M. Dacmen, Chanoine de Cologne, pour gouverner l'égliſe de Hollande. Les Etats-Généraux lui défendirent d'exercer cette fonction, juſqu'à ce qu'il eût été élu ſelon l'uſage, & admis par les Commiſſaires députés des Etats. M. de Buſſi paſſa outre, & adreſſa en 1708 une Bulle du Jubilé à tous ceux qui reconnoîtroient M. Dacmen pour Vicaire apoſtolique, en excluant formellement tous les autres de la grace du Jubilé. Il fit plus. En 1709 voiant que tout ce qu'il avoit fait juſques-là pour autoriſer M. Dacmen étoit inutile, il répandit par-tout contre le Clergé des Lettres portant ſon nom, & remplies des invectives les plus outrageantes. On y repréſentoit les Paſteurs du Clergé comme « des ſéducteurs & des loups raviſ-

ſans, qui déchiroient le troupeau de Jeſus-Chriſt: comme des hommes infectés d'erreurs & ouvertement révoltés contre l'Egliſe: comme des Miniſtres ſacriléges, qui adminiſtroient les Sacremens ſans pouvoir & ſans autorité. „ On ordonnoit aux peuples « de ſe ſéparer d'eux, & aux Miſſionnaires tant ſéculiers que réguliers de s'emparer de leurs fonctions, & de détacher de leurs Cures ceux qui les ſuivoient. On les déclaroit excommuniés, de même que tous ceux qui les reconnoiſſoient encore pour leurs Paſteurs; & l'on défendoit de prier pour eux, même après leur mort. „ Ces Lettres furent la ſource d'une infinité de maux. Elles firent naître des haines & des diviſions entre les Fidéles; elles cauſerent des ſoulevemens dans les familles, & des ſcandales dans toute l'étendue de ces Provinces. On vit les Catholiques, autrefois ſi unis de cœur & de ſentimens, ſe déchirer les uns les autres, & ſe traiter d'hérétiques. Les Religieux envoiés par le Nonce ſe déchaînoient publiquement dans les chaires contre le Clergé. En un mot les Lettres dont nous venons de parler, furent comme le ſignal de la diſcorde, qui a toujours regné depuis dans cette Egliſe.

XX. ce que le clergé de Hollande oppoſe à ces injuſtices.

Le Clergé ſe contenta d'oppoſer à ces Lettres ſchiſmatiques une *proteſtation* modeſte & reſpectueuſe. Il n'oſoit y attribuer à un Miniſtre du Pape un Ecrit ſi contraire à toutes les loix; mais il dirigeoit ſa réponſe contre ceux qui répandoient ce libelle. Ils réclamoient leurs droits inconteſtables de Paſteurs. Ils déclaroient à la face de tout l'univers, qu'ils n'avoient jamais été accuſés ou cités légitimement, encore moins convain-

cus d'aucun crime, d'aucune erreur, ou d'aucune mauvaiſe doctrine. Ils défioient leurs adverſaires d'en produire un ſeul point en particulier. Ils déclaroient qu'ils ne pouvoient regarder les accuſations vagues qu'on intentoit contre eux, que comme de pures calomnies, & ceux qui les répandoient, que comme des calomniateurs publics & des perturbateurs de la paix de leur Egliſe. Enfin comme ils ſavoient que tous ces bruits n'étoient fondés que ſur le ſoupçon de Janſéniſme, ils proteſtoient qu'ils condamnoient les cinq propoſitions dans tous les ſens dans leſquels l'Egliſe les a condamnées. « Nous rejettons auſſi ces propoſitions, ajoutoient-ils, dans quelque Livre qu'elles ſoient, même dans le Livre de Janſenius, ſi elles s'y trouvent. » Ils ont ſouvent fait la même déclaration dans pluſieurs Ecrits, & en particulier dans une Lettre qu'ils écrivirent au Pape au commencement de l'année 1712, où ils diſent « qu'ils embraſſent de tout leur cœur tout ce qui appartient à la Foi Catholique; & qu'ils obſervent religieuſement la diſcipline de l'Egliſe. Dans cette même Lettre ils repréſentoient reſpectueuſement à Clément XI la néceſſité d'établir un Evêque dans cette Egliſe; & ils le ſupplioient inſtamment que cet Evêque fût élu ſelon l'uſage par le ſuffrage des Chanoines.

XXI. Le Clergé de Hollande conſulte les Theologiens & les Juriſconſultes de Paris.

L'année ſuivante les Nonces de Bruxelles & de Cologne ſe réunirent pour accabler l'Egliſe de Hollande. Ils y envoierent des Miſſionnaires qui y augmentoient chaque jour le trouble & la confuſion. Le Chapitre d'Utrecht ſe trouvoit dans un extrême embarras, voiant ſur-tout que celui de Haarlem

ſe laſſoit d'un ſi rude & ſi long combat, & que la diſette de Prêtres pour remplir les Cures vacantes, devenoit extrême. Il y avoit près de quinze ans qu'il n'y avoit point eu d'Ordination. Les Evêques voiſins intimidés par la Cour de Rome, n'oſoient prêter leur miniſtere. Dans ces circonſtances un Archevêque de Dublin en Irlande touché des vexations que ſouffroit l'Egliſe de Hollande, voulut bien lui ordonner douze Prêtres à diverſes repriſes. Le Nonce de Cologne les cita à ſon tribunal en général, ne ſachant pas qui ils étoient, & les déclara ſuſpens de leurs fonctions. Le Chapitre, quoique certain de ſes droits, réſolut de conſulter les Univerſités de Paris & de Louvain. On croit que ce fut le célébre M. Witaſſe, Docteur & Profeſſeur de Sorbonne, qui ſe déclara pour cette Egliſe, & qui donna ſa conſultation à la fin de 1715. Quelques Juriſconſultes de Paris donnerent la leur peu après. Le ſavant M. Van-Eſpen avec quatre autres Docteurs de Louvain ſignerent une autre conſultation en 1717. Plus de cent Docteurs de Sorbonne en donnerent auſſi à la fin de la même année. On lit parmi les noms de ce grand nombre de Docteurs, MM. Hideux, Lambert, Dupin, Habert, Courcier, Durieux, Mareuil, Duſauſſoi, Pinſonat, Salmon, Damoreau, Noël Alexandre, d'Asfeld, Bourſier, &c. Enfin toute la Faculté de Droit donna ſon avis, qui établit d'une maniere convaincante les droits de cette Egliſe.

XXVII. Deciſion des Docteurs & des juriſconſultes.

Dans toutes ces Conſultations on décida 1°. que l'Egliſe d'Utrecht ne ſauroit être regardée comme réduite à l'état d'une ſimple Miſſion. On poſe pour principe, que quoi-

que par la violence, une Egliſe perde ſes temples, ſa liberté, ſes revenus & ſes autres avantages temporels, elle n'en demeure pas moins une vraie Egliſe, pourvû qu'il s'y conſerve un peuple, des Paſteurs, qui ſe maintiennent dans la Foi Catholique, en union avec le Saint Siége & les autres Egliſes. D'où l'on conclut, que malgré les malheurs arrivés dans l'Egliſe d'Utrecht, on ne peut la regarder comme une Egliſe détruite ou reduite à la condition d'une ſimple Miſſion, puiſqu'il eſt notoire qu'il s'eſt toujours conſervé dans le pais un peuple nombreux très-attaché à la Foi Catholique & à la communion du Saint-Siége. Il eſt également notoire que ce peuple a toujours eu à la ville & à la campagne des Paſteurs qui ſe ſont ſuccédés les uns aux autres. En jettant les yeux ſur le Livre *Batavia ſacra*, on y voit la ſuite des Paſteurs qui ont été en chaque lieu depuis le commencement juſqu'à préſent. Tous ces Docteurs conviennent que Sasbold Voſmer, Rovenius, leurs ſucceſſeurs & M. de Sebaſte, ont été de vrais Evêques d'Utrecht, quoique ſacrés ſous un titre étranger pour ne pas bleſſer les Souverains du pais. Ils remarquent de plus que leur qualité de Vicaire Apoſtolique bien loin de préjudicier à leur droit épiſcopal, le relevoit au contraire, puiſqu'en cette qualité ils recevoient du Pape des priviléges particuliers qu'ils n'avoient pas comme Evêques, ſelon la diſcipline préſente.

Sur la ſeconde queſtion, ſi dans le changement arrivé dans ces Provinces, le Chapitre Métropolitain a pu conſerver ſes droits, les Docteurs remarquent qu'un Chapitre Ca-

thédral eſt en plein droit d'exercer la juriſdiction, le ſiége vacant, ſans que la longue vacance du ſiége puiſſe déroger à ſon droit. La perte des biens & de l'éclat dont jouiſſoit l'Egliſe d'Utrecht, loin de lui cauſer quelque prejudice, la rend au contraire plus digne de vénération, cette perte n'aiant ſervi qu'à la rendre plus fidele à conſerver le dépôt de la Foi. La troiſiéme queſtion regarde le Vicariat d'Utrecht, ſavoir s'il repréſente le Chapitre Métropolitain, & s'il en a l'autorité. Il eſt certain, diſent les Docteurs, que dans les premiers ſiécles les Evêques gouvernoient l'Egliſe de concert avec le Clergé. Dans la ſuite, ils choiſirent les principaux d'entre leur Clergé, pour les aider de leurs conſeils dans l'exercice du gouvernement. C'eſt ce que Rovenius a fait, en inſtituant un Collége des principaux Eccléſiaſtiques ſous le nom de Vicariat d'Utrecht, qu'il a voulu qu'on regardât comme un vrai Chapitre, comme l'ont fait auſſi ſes ſucceſſeurs. On ne peut donc douter que ce Collége ne repréſente véritablement le Chapitre Métropolitain, & qu'il ne doive jouir de tous les droits & de toute la juriſdiction qui appartient aux Chapitres Cathédraux de la vacance des ſiéges. Par conſéquent on ne peut lui conteſter le droit de donner des dimiſſoires pour recevoir les Ordres, de conférer les Cures, & de faire les autres fonctions ſemblables.

XXIII. Le chapitre d'Utrecht porte ſa cauſe au tribunal ſouverain de l'Egliſe univerſelle.

Les conſultations de tant de ſavans Juriſconſultes & Théologiens ſervirent à calmer les conſciences foibles & timorées, mais elles ne donnerent point la paix. Les Miniſtres de la Cour de Rome continuoient leurs vexations. Le Chapitre d'Utrecht comprenant

donc qu'il n'y avoit rien à attendre de ce côté-là, crut devoir porter l'affaire au souverain tribunal de l'Eglise Universelle. C'est ce qu'il fit en 1719 par son acte d'Appel, auquel adhéra une grande partie du Clergé d'Utrecht & de Haarlem. Par cette démarche leur cause est en régle. Ils sont en possession de l'exercice de la juridiction, & ils peuvent attendre en paix la décision du Concile général auquel ils ont appellé. La Cour de Rome ne peut accuser qu'elle-même, si elle n'a point voulu leur accorder un tribunal canonique où l'affaire pût être portée. On le lui a demandé pendant plusieurs années ; &, ce qui est fort remarquable, tous les derniers Evêques ont offert au Pape de descendre de leur siége, s'il vouloit leur donner la paix, & reconnoître les droits incontestables de leur Eglise. L'Université de Paris écrivit alors une belle Lettre en réponse à celle que le Chapitre d'Utrecht lui avoit écrite. L'Acte d'Appel de ce Chapitre fut adressé à plusieurs Evêques, qui promirent de le faire enregistrer au Greffe de leur Officialité. Quelques-uns écrivirent même au Chapitre, & ordonnerent des Prêtres sur les démissoires des Grands-Vicaires du Chapitre. C'est ce que fit à Paris, M. de Lorraine Evêque de Baïeux, du consentement du Cardinal de Noailles: M. de Caumartin Evêque de Blois, & M. Soanen Evêque de Senez, rendirent le même service à l'Eglise d'Utrecht, & M. de Langle Evêque de Boulogne lui procura les saintes Huiles.

XXIV. M. Steenoven élu &

C'étoient-là sans doute des secours ; mais l'Eglise de Hollande manquoit de l'essentiel. Il falloit un Evêque, sans lequel une Eglise

ne peut ſubſiſter long-tems. Celle de Hollande étoit dans le veuvage depuis plus de vingt ans. Elle paroiſſoit même ſans reſſource de ce côté-là, lorſque la Providence par un événement imprévu y conduiſit M. Dominique-Marie Varlet Evêque de Babylone. Pluſieurs Evêques, Docteurs & autres perſonnes de conſidération exhorterent fortement le Chapitre d'Utrecht à profiter de cette occaſion. On ne voulut rien précipiter ; & pour agir avec prudence & maturité, on conſulta de nouveau les Docteurs des principales Univerſités, & même pluſieurs Evêques éclairés. On compoſa le bel Ecrit, *De miſero ſtatu Eccleſiæ Ultrajectinæ*, qu'on envoia à pluſieurs Docteurs, & qui ſe trouve à la fin du *Cauſa Eccleſiæ Ultrajectinæ*. On prouve dans cet Ecrit 1°. que chaque Egliſe, ſelon l'Inſtitution de Jeſus-Chriſt & la pratique des Apôtres, doit avoir un Evêque propre ; & qu'un Evêque eſt d'autant plus néceſſaire dans ces Provinces, qu'on y eſt plus éloigné des autres Egliſes, & qu'on peut y avoir plus difficilement le ſecours du miniſtere épiſcopal. 2°. On y fait voir que l'Egliſe d'Utrecht a toujours joui du droit d'élire ſes Evêques, & que le Chapitre Cathédral en avoit fait uſage depuis la fin du ſeiziéme ſiécle. 3°. On y obſerve que ſelon la diſcipline préſente, c'eſt au Pape à confirmer l'élection. Mais on décide en même tems que s'il refuſe de la confirmer ſans alléguer aucune raiſon légitime, on peut paſſer outre, & conſacrer l'élu. Enfin on y établit que dans le cas d'une néceſſité abſolue, ſi l'on ne peut avoir pluſieurs Evêques, un ſeul ſuffit pour cette conſécration.

Sacré Archevêque d'Utrecht. Précautions priſes au ſujet de cette Ordination. Diverſes démarches de ce Prélat. Sa mort.

M. Van-Eſpen & deux autres Docteurs de

Louvain ſouſcrivirent cette déciſion, & pluſieurs Evêques & Docteurs en Théologie & en Droit des Univerſités de Paris, de Rheims & de Nantes, l'approuverent. En conſéquence le Chapitre d'Utrecht écrivit deux fois au Pape pour lui demander un Evêque, en lui marquant qu'on alloit procéder inceſſamment à une élection. On attendit quelque tems; & le Chapitre n'aiant point reçu de réponſe, élut unanimement M. Corneille Steenoven Chanoine & Grand-Vicaire, le ſiége vacant, dont la ſcience, la ſageſſe, & la piété étoient connues de tout le monde. Il avoit été élevé à Rome, y avoit paſſé Docteur en Théologie, avoit aidé M. de Sebaſte à compoſer quelques-uns de ſes Ecrits, & avoit ſouvent conféré avec les Miniſtres du Saint-Siége ſur les moiens de terminer les affaires de l'Egliſe de Hollande. On envoia auſſi-tôt à Rome l'Acte d'élection avec la profeſſion de Foi de l'Elu; & le Chapitre & l'Elu écrivirent ſéparément au Pape (Benoît XIII) pour le ſupplier trés-humblement d'accorder la confirmation, & la diſpenſe des trois Evêques pour la conſécration. On réïtéra ces Lettres juſqu'à trois fois, & l'on attendit près de dix-huit mois. Enfin après avoir invité les Evêques voiſins, & avoir obſervé autant qu'il étoit poſſible, toutes les régles de la diſcipline, M. Steenoven fut ſacré par M. l'Evêque de Babylone, aſſiſté des deux dignités du Chapitre, le 15 Octobre 1724. Un des prémiers ſoins du nouvel Archevêque fut d'écrire au Pape, pour lui faire part de ſa conſécration, lui témoigner ſon profond reſpect & ſon obéiſſance filiale, & lui demander en même tems des marques

de ſa Communion. Il crut auſſi qu'il étoit de ſon devoir de rendre compte au public de l'état de ſon Egliſe, & de la conduite qu'on y avoit tenue juſqu'alors. C'eſt ce qu'il fit par un *Manifeſte*, où l'on voit l'extrême oppreſſion dans laquelle ſe trouvoit cette Egliſe, & un abrégé de tout ce qui s'y étoit paſſé depuis vingt-cinq ans. Ce Manifeſte contient auſſi deux actes d'Appel au futur Concile général ; l'un de l'Archevêque & du Chapitre au ſujet d'un grand nombre de vexations que l'Egliſe d'Utrecht avoit ſouffertes de la part de la Cour de Rome ; & l'autre de l'Archevêque en particulier ; à l'occaſion d'un Bref qui portoit le nom de Benoit XIII. Ce Prélat étoit dangereuſement malade lorſqu'il fit ce dernier acte. Il mourut quatre jours après, (le 3 Avril 1725) & eut pour ſucceſſeur M. Barchman Wuitiers qui a donné à cette Egliſe de grands exemples de toutes les vertus paſtorales, & dont l'Epiſcopat a été fort agité. Son ſucceſſeur immédiat fut M. Vandercroon, à qui a ſuccédé M. Meindaers qui occupe aujourd'hui ce ſiége. Il a pour ſuffragant M. Van Stiponte, Evêque de Haarlem, qui réſide à Amſterdam.

XXV. Les Jéſuites auteurs des maux dont l'Egliſe catholique de Hollande eſt affligée.

La diviſion qui regnoit dans l'Egliſe de Hollande, a donné beaucoup d'exercice à ces derniers Evêques, qui voioient avec douleur le feu du ſchiſme faire chaque jour dans ces Provinces de nouveaux ravages. Ce mal ſubſiſte encore aujourd'hui. C'étoient les Jéſuites qui avoient porté le flambeau de la diſcorde. L'Archevêque Sasbold Voſmer fut le premier qui les introduiſit dans cette Egliſe ; mais il ne tarda guères à ſe répentir d'avoir appellé de tels ouvriers. Ils s'éleverent con-

tre lui, refuſerent de reconnoître ſa juriſdiction, & travaillerent à ruiner les travaux des Paſteurs en les décriant. Ce ſage Prélat crut terminer les differens par un accommodement, mais les Jéſuites en violerent bientôt les conditions. Ce fut encore pis ſous ſon ſucceſſeur Rovenius. Ils répandirent contre lui & contre ſon Clergé des calomnies qu'ils porterent juſqu'à Rome, mais elles n'y furent point écoutées alors. « Les Peres de la Société, dit cet Archevêque, aſſurent dans pluſieurs Ecrits, qu'on *ne peut obſerver l'ordre hiérarchique en Hollande ; qu'il eſt néceſſaire d'abroger toute ſupériorité du Vicaire Apoſtolique ſur les Religieux* : qu'on ne peut autrement arrêter les diviſions & ôter les ſcandales. Et, ce qui eſt horrible, ajoute Rovenius, c'eſt qu'ils oſent m'accuſer d'avoir été cauſe des Edits ſéveres que l'Etat a donnés contre eux ; au lieu que ce ſont eux-mêmes qui ſe les ſont attirés par leurs aſſemblées irrégulieres, par leurs quêtes, & par leurs fréquentes communications par Lettres ſur les affaires de l'Etat, & autres choſes ſemblables, en ſorte que par leur conduite ils nous ont mis nous-mêmes en un grand danger. »

Ces Peres continuerent leurs clameurs contre l'Archevêque, & le Pape Urbain VIII renvoia l'affaire aux Evêques de Flandres, qui, après un mûr examen, dreſſerent un accord auquel les parties ſouſcrivirent, mais que les Jéſuites n'obſerverent pas plus fidélement que les précédens. On ne ſauroit entrer dans le détail de toutes les traverſes qu'ils ſuſciterent à ſes ſucceſſeurs ; & ſur-tout à M. de Caſtorie, qu'ils accuſoient ſans ceſſe de Janſéniſme. Ils décrierent ſon Livre de

l'Amour pénitent, & encore aujoud'hui il ne tient pas à eux que cet Ouvrage ne ſoit regardé comme dangereux & hérétique. Leur Pere Colonia n'a pas manqué de le mettre dans ſa *Bibliothéque Janſéniſte*. Nous avons vû tout ce qu'ils firent contre M. de Sébaſte par les manœuvres de leur Pere Doucin, & par celles de Fabroni ſi connu par ſon dévouement à la Société. Les troubles étoient devenus ſi grands en 1708, & il étoit ſi notoire que les Jéſuites en étoient les auteurs, que les Etats-Généraux ordonnerent aux Jéſuites de les faire ceſſer, & de procurer la paix dans trois mois, ſous peine d'être chaſſés des terres de la République. Les Jéſuites comparurent à l'Aſſemblée des Etats, & préſenterent des Lettres du Cardinal Paulucci, par leſquelles ils prétendirent prouver qu'ils avoient travaillé à procurer la paix, mais les Etats-Généraux qui ſavoient bien ce qui en étoit, les chaſſerent par un Edit daté du 18 Juillet 1708. Les Jéſuites n'en eurent que plus d'ardeur à animer contre le Clergé de Hollande, le Nonce de Cologne & pluſieurs Moines. Ils ont ſi parfaitement réuſſi à y allumer le feu de la diviſion, que depuis ce tems-là l'eſprit de ſchiſme n'a ceſſé d'y faire du progrès, malgré les efforts des Archevêques & du Clergé, qui n'ont eu que des penſées de paix pour ceux qui en étoient ennemis, & qui n'ont oppoſé que la patience & la charité aux démarches ſchiſmatiques d'une partie des Catholiques, aveuglément ſoumis à tout ce qui vient de la Cour de Rome. *Rep. au 1. Av. de M. de S. V. part. p. 222.*

Nous terminerons ce qui regarde l'Egliſe de Hollande par un paſſage de M. Petit-pied qui nous paroît important. « Il ne s'agit

point ici, dit ce célébre Docteur, ni d'une Miſſion, ni d'une Egliſe naiſſante. C'eſt une Egliſe formée depuis long-tems, qui a une longue ſucceſſion d'Evêques & des Paſteurs du ſecond ordre, continuée juſqu'à nos jours; & qui, autant que l'état où elle a été réduite par le malheur des tems a pû le permettre, a toujours conſervé la forme de ſon gouvernement. Pourquoi ne jouïroit-elle pas des droits qui ſont communs aux autres Egliſes, (& en particulier de celui qu'elle a toujours eu d'élire ſes Evêques?) Il eſt vrai que (les Egliſes d'Utrecht & de Harlem) n'ont plus ni leurs anciens temples qui ſervent aujourd'hui de lieu d'aſſemblée pour ceux qui ſont profeſſion de la réligion dominante, ni les revenus temporels que la piété des Fidéles avoit conſacrés à l'entretien des Paſteurs. Mais depuis quand donc l'état d'une Egliſe dépend-il des temples matériels que le tems détruit, & des richeſſes que les hommes leur peuvent ôter? Les Egliſes ſe ſont formées, & ont ſubſiſté long-tems ſans avoir ces ſortes d'avantages temporels. Il eſt bien indigne que ce ſoit de la part de la Cour de Rome, ou de ceux qui ont écrit pour ſoutenir ſes prétentions, que de tels motifs aient été allégués. Car c'eſt au contraire ce qui devroit redoubler la tendreſſe paternelle du Pape pour une Egliſe affligée, & pour un Clergé qui s'eſt expoſé à mille traverſes & à la perte de tous les avantages temporels qu'il poſſédoit, pour demeurer inviolablement attaché au Siége Apoſtolique, & pour conſerver dans l'Unité un grand nombre de Fidéles près d'être enlevés à l'Egliſe par le ſchiſme & l'héréſie. „

II.

XXVI. Egliſe catholique d'Angleterre. Son état à la fin du ſeiziéme ſiecle.

Dès le commencement du regne de la Reine Elizabeth, tous les Evêques qui ſe trouverent alors placés ſur les Siéges de l'Egliſe d'Angleterre, à l'exception d'un ſeul, ayant conſtamment refuſé d'embraſſer la nouvelle Religion, avoient été chaſſés de leurs Egliſes, bannis du Roiaume, ou mis en priſon. En 1580, il n'en reſtoit plus qu'un ſeul, qui étoit Goduell, Evêque de Saint Aſaph, & qui avoit aſſiſté au Concile de Trente. Les principaux du Clergé ſentant les inconvéniens auſquels le défaut d'Evêques expoſeroit les Catholiques d'Angleterre, avoient demandé au Pape le retour de Goduell pour gouverner cette Egliſe en qualité de Paſteur de tous les Catholiques d'Angleterre, & pour perpétuer la ſucceſſion de la Hiérarchie. Le Pape y conſentit, & l'Evêque de Saint Aſaph ſe mit en marche malgré ſon grand âge & les dangers auſquels il alloit s'expoſer. Mais étant arrivé à Reims, ſes infirmités augmenterent ſi conſidérablement, qu'il crut devoir revenir ſur ſes pas. Il retourna à Rome, où il mourut peu de tems après. Ainſi cette Egliſe fut pendant un grand nombre d'années dans une eſpéce d'anarchie privée du miniſtere des Evêques & des graces attachées à leurs fonctions ſacrées. Cet état d'anarchie ne produiſit pas néanmoins tous les mauvais effets qu'on pouvoit craindre. L'unité de vues & d'intérêts qui appliquoit les Prêtres à l'œuvre de Dieu, le profond reſpect qu'ils

avoient pour ceux d'entre eux qui excelloient en ſcience & en piété, & la charité pleine de prudence de ceux-ci envers leurs Confreres, ſuppléoient au défaut de Supérieurs. Les difficultés qui s'élevoient étoient éclaircies, & tous les cœurs étoient réunis par les liens de la paix.

XXVII. Les Jéſuites mettent le trouble dans cette Egliſe. Ils lui font donner un Archiprêtre pour la gouverner.

Mais dès que les Jéſuites eurent mis le pied en Angleterre, on remarqua bien-tôt qu'ils tâchoient d'attirer à eux quelques-uns du Clergé & des laïcs, & qu'ils formoient une eſpéce de parti, qui ſe conduiſoit par des vues particulieres. Dès-lors on ſentit la néceſſité de maintenir toutes choſes dans l'ordre par l'établiſſement d'une autorité légitime. Le moien étoit tout naturel: c'étoit la nomination des Evêques, inſtitués par Jeſus-Chriſt pour gouverner les Egliſes. La Conſtance avec laquelle les anciens Evêques étoient morts, preſque tous dans les fers pour la défenſe de la foi, méritoit bien qu'on ſuppléât à ce que leur état de captivité ne leur avoit pas permis de faire, & qu'on leur donnât des ſucceſſeurs qui auroient trouvé dans l'exemple de ceux qu'ils remplaçoient, un modéle accompli de zéle & de courage, comme on l'avoit toujours pratiqué dans l'Egliſe. Les principaux du Clergé gémiſſoient de voir les fidéles privés de Sacrement de la Confirmation & des avantages de la ſubordination, dans un tems où la force de l'Eſprit ſaint & l'union de la charité étoient ſi néceſſaires. Ils avoient ſouvent témoigné ſur ce ſujet leurs juſtes deſirs. Rome en avoit ſenti l'importance; mais d'autres raiſons avoient prévalu; & avoient empê-

ché juſqu'ici l'exécution de ce deſſein.

On fit entendre à la Cour de Rome, que la nomination d'Evêques Catholiques cauſeroit de grands troubles en Angleterre, & ſeroit capable d'allumer encore plus le feu de la perſécution ; comme ſi les Apôtres & leurs premiers ſucceſſeurs avoient conſulté le goût des Puiſſances payennes, pour donner des Paſteurs aux Egliſes qu'ils fondoient. Mais ce n'étoit qu'un prétexte : on ſait aſſez par la méthode qu'on a ſuivie dans les derniers ſiecles pour l'établiſſement des Miſſions, que des Evêques ordinaire, qui par conſéquent ne peuvent être deſtituées *ad nutum*, ne ſont point du goût de la Cour Romaine. N'étoit-il pas au reſte de la derniere injuſtice, de traiter l'Angleterre comme une ſimple miſſion ? C'étoit une ancienne Egliſe, réduite à un état de veuvage & d'oppreſſion par la fureur des hérétiques. Mais il étoit viſible, & la ſuite l'a bien prouvé, que le principal obſtacle venoit de la part des Jéſuites, qui, oppoſés par principes à la Juriſdiction épiſcopale, cherchoient à ſubjuguer leurs freres, en les tenant déſunis entre eux, & ſans chefs. Il falloit cependant accorder quelque choſes aux preſſantes ſollicirations du Clergé d'Angleterre. Le Jéſuite Parſons, dont nous avons parlé à la fin du neuviéme volume, trouva enfin un expédient qui répondoit parfaitement à ſes vûes, ce fut de faire donner à l'Egliſe Catholique de cette Nation, ſous le titre d'Archiprêtre, un Supérieur d'une nouvelle eſpéce, & dont il n'y avoit jamais eu d'exemple dans l'Egliſe. Celui qui fut choiſi, étoit propre à

entrer dans toutes les vues des Jéſuites. Ainſi fut humiliée l'Egliſe d'Angleterre, qui à la vérité, étoit pauvre des biens qui peu auparavant avoient excité la cupidité des hommes charnels ; mais qui auſſi étoit plus riche en foi & en ſcience, qu'elle ne l'avoit été depuis pluſieurs ſiécles. On réduiſit cette Egliſe nationale, à l'Etat d'une petite portion de Diocèſe, en lui donnant pour Paſteur un Archiprêtre, titre inconnu juſqu'alors dans l'Egliſe, quant à cette deſtination : & ainſi le Pere Parſons trouva le moien de parvenir à ſon but, & de ſoumettre le Clergé d'Angleterre à ſon autorité, en ſe cachant adroitement lui-même ſous la perſonne de ſon Vicegérent. Le ſujet qu'il choiſit pour faire cet étrange perſonnage, ſe nommoit Blackuell, qui avoit pluſieurs qualités eſtimables, mais qui étoit fort attaché aux Jéſuites.

Supercherie du P. Parſons Jéſuite, pour faire reuſſir ſon projet. Le Clergé d'Angleterre envoie des députés à Rome.

XXVIII. La ſupercherie à laquelle eut recours le Pere Parſons pour établir ce Supérieur, eſt auſſi étonnante, qu'il étoit extraordinaire de voir une Egliſe Nationale gouvernée par un tel Chef. Ce Jéſuite, en habile politique, conduiſit l'affaire avec un profond ſecret. Il fit venir d'Angleterre à Rome, où il s'étoit rendu lui-même, trois Prêtres qui lui étoient parfaitement ſoumis, & à qui il fit donner une Lettre que quelques autres jeunes Prêtres avoient ſignée par ſon ordre. Ils allerent ſe préſenter au Pape comme Députés du Clergé d'Angleterre ; & ſuivant les inſtructions qu'ils avoient reçues du P. Parſons, ils repréſenterent que le beſoin qu'avoit d'un Chef l'Egliſe d'Angleterre, & les circonſtances préſentes, qu'ils diſoient être peu favorables à la no-

mination d'un Evêque, exigeoient qu'on nommât un Archiprêtre. Ils ajouterent que le Clergé le souhaitoit, & qu'au cas qu'il plût au S. Pere d'y consentir, il prioit que M. Blackuell, déja connu à Rome, fut élu. Le P. Parsons, qui avoit bien instruit les prétendus Députés, ne manqua pas de les recommander, sur-tout au Cardinal Cajétan Protecteur d'Angleterre qu'il avoit mis de son complot. La manœuvre du P. Parsons réussit à son gré; & le Cardinal Cajétan envoya très-secrétement à M. Blackuell, une Bulle qui l'établissoit Archiprêtre de l'Eglise d'Angletetre. Dès que la nouvelle de cette élection se fut répandue, le Clergé d'Angleterre fut dans un étonnement qu'il est difficile d'exprimer. On soupçonna de la fraude, & on résolut de députer au Pape quelques membres des plus respectables du Clergé, pour s'informer exactement de cette affaire, & pour renouveller la demande d'un Evêque. M. Bishop, Docteur de Sorbonne, & M. Charnoch, furent chargés de cette commission: on leur joignit dans la suite M. Champney, Docteur de Sorbonne, M. Bluet, M. Cecil & M. Much, qui a fait en latin une Rélation très-exacte de cette députation à Rome. Ils partirent vers la fin de 1598, & ils étoient tous recommandables par leur science, par leurs travaux pour le bien de l'Eglise d'Angleterre, & par leut souffrances pour la foi.

XXIX. Comment les Deputés sont traités.

Cependant M. Blackuell menaçoit des censures de l'Eglise, ceux qui réfusoient de le reconnoître pour Supérieur. La plus grande partie du Clergé interjetta appel de

toutes ſes pourſuites. Mais l'Archiprêtre excité par ceux dont il étoit l'inſtrument, exécuta ſes menaces, & ſuſpendit quelques-uns de ſes confreres. En même-tems un Jéſuite publia un libelle dans lequel il ſoutenoit que tous les Prêtres qui ne ſe ſoumettoient pas à ce nouveau Gouvernement, étoient ſchiſmatiques. Les troubles & les diviſions que ce libelle excita, engagea le Clergé d'Angleterre à envoier en France un Député chargé d'un Mémoire à conſulter. Ce Mémoire aiant été examiné en Sorbonne, la Faculté déclara que non-ſeulement le Clergé d'Angleterre n'étoit point coupable de ſchiſme, mais qu'il s'étoit conduit très-ſagement, en refuſant de reconnoître l'autorité de l'Archiprêtre nommé par des voies ſi ſuſpectes, juſqu'à ce que les Députés à Rome euſſent fait leur rapport. Les Jéſuites avoient eu ſoin d'écrire contre ces Députés, des Lettres pleines de calomnies, & les avoient dépeints comme des Prêtres factieux & qui avoient ſouffé par tout l'eſprit de révolte. En conſéquence, à peine Meſſieurs Bishop & Charnoch s'étoient-ils remis de la fatigue d'un ſi long voiage, & eurent-ils rendu leurs devoirs aux Cardinaux Cajetan & Borghéſe, qu'ils furent arrêtés chez eux la nuit par des Sbirs & des Jéſuites ſous la conduite d'un Officier & du P. Parſons, & conduits au Collége des Anglois, dont il avoit eu le ſecret de ſe faire donner la ſupériorité qui eſt toujours demeurée aux Jéſuites malgré les plaintes réïtérées du Clergé.

Les Députés eurent ordre auſſi-tôt, ſous peine d'excommunication encourue par le ſeul fait, de remettre leurs papiers & les

inſtructions dont ils étoient chargés ; & furent enſuite commis à la garde du P. Parſons qui les fit enfermer dans des chambres ſéparées, ſans leur donner la liberté de ſe voir. Ils comparurent l'un après l'autre comme des criminels devant ce prétendu Juge, qui les interrogea, tandis qu'un autre Jéſuite faiſant la fonction de greffier, écrivoit ce qu'il plaiſoit au P. Parſons de lui dicter. Mais le 17 Février 1599, ils furent amenés devant les Cardinaux Cajetan & Borghéſe, non comme des Agens chargés de traiter une affaire importante de la part du Clergé d'une grande Egliſe, mais comme des criminels obligés de ſe juſtifier ſur les accuſations que leur intentoient leurs ennemis. Après cet interrogatoire, ils furent reconduits en priſon où ils demeurerent quatre mois. Le P. Parſons avoit beſoin de tout ce tems pour tirer encore quelques ſouſcriptions d'Angleterre, & pour chercher quelques prétextes d'accuſation perſonnelle contre ces Députés. Ainſi furent traités à Rome deux Confeſſeurs de la foi, que leurs travaux & leurs ſouffrances rendoient ſi vénérables. Le P. Parſons qui étoit l'auteur de tous les mauvais traitemens qu'ils avoient reçus, eut l'inſolence de dire qu'ils lui avoient beaucoup d'obligation de ce qu'on n'avoit pas ſévi contre eux avec plus de rigueur. Il ajoutoit qu'il avoit eu beſoin de toute ſon adreſſe pour appaiſer le Saint Pere (Clément VIII) à qui il avoit eu beaucoup de peine à perſuader qu'ils étoient des Prêtres Catholiques, & non des eſpions envoyés ſecrétement par la Reine Elizabeth, comme

on l'en avoit assuré. Quel autre que ce Jésuite, avoit pu avancer une pareille calomnie ? Le P. Parsons n'ignoroit pas que son projet courroit grand risque d'avorter malgré son crédit & les divers ressorts de sa politique, si les deux Députés également savans & vertueux, eussent joui de leur liberté au milieu de Rome. Il falloit donc les tenir renfermés, les empêcher de parler à personne, & conduire toute l'affaire avec le plus grand secret.

XXX. Suite de l'affaire de l'Archiprêtre Blanuel, chargé de gouverner l'Eglise d'Angleterre.

Enfin le Cardinal Cajétan & le Jésuite Parsons, aiant obtenu du Pape un nouveau Bref adressé à l'Archiprêtre, qui confirmoit le premier Bref, & qui remédioit aux défauts contenus dans la Lettre du Cardinal, on le signifia aux Agens, qui s'y soumirent sur le champ. On l'envoia en Angleterre où il fut reçu avec la même docilité, parce que les circonstances où l'on se trouvoit, ne permettoient pas de faire de nouvelles démarches. Les Agens furent aussi-tôt mis en liberté par crédit du Cardinal du Perron Ambassadeur de France, qui connoissoit le mérite de M. Bishop. Ils obtinrent en même-tems une audience du Pape ; & après avoir exposé les justes raisons qui les avoient engagés à différer de se soumettre au gouvernement de l'Archiprêtre jusqu'à un plus ample informé, & l'injustice des accusations des Jésuites contre le Clergé, les Cardinaux leur répondirent au nom du Pape, qu'on avoit eu tort de les avoir traités comme schismatiques & comme déchus du pouvoir d'administrer les Sacremens aux fidéles. Le Cardinal du Perron rendit service aux Agens dans cette affaire, & fut

comme le médiateur de la paix. « Je com-
„ muniquai au Pape, dit-il dans les Mé- P. 43.
„ moires de ſes négociations, ſur le pro-
„ pos des affaires d'Angleterre, d'éteindre la
„ diviſion qui eſt entre les Catholiques An-
„ glois, les uns obéiſſants à l'Archiprêtre
„ gouverné par les Jéſuites, & les autres
„ appellans de la puiſſance mal adminiſtrée
„ de cet Archiprêtre; d'autant plus que les
„ Jéſuites de ce pais-là dépendent de Par-
„ ſons & autres inſtrumens de la faction
„ d'Eſpagne. „ En effet, c'étoit-là un des grands griefs du Clergé contre cet entreprenant Jéſuite. Il paroît que les raiſons que les Agens & leurs amis expoſerent alors au Pape, auſſi-bien que les nouvelles découvertes des manéges des Jéſuites, ſervirent beaucoup à l'éclaircir ſur toute cette affaire, & à lui faire ſentir qu'il s'étoit trop laiſſé conduire par les avis de Parſons & du Cardinal Cajétan. Car nous voions que par un Bref adreſſé au même Archiprêtre, datté du 5 Octobre 1602, ce Pape, pour remédier en quelque ſorte au mal qui avoit été fait, lui défend très-expreſſément *d'excéder ſes pouvoirs, comme il paroît*, dit-il, *que vous avez fait en quelque choſe, ni de procéder contre les Prêtres appellans qui ſont venus à la Cour de Rome.* Il lui défend pareillement par l'autorité apoſtolique, *de traiter ou de communiquer aucune affaire qui regarde l'exercice de ſa charge avec le Provincial des Jéſuites ou avec d'autres Religieux de cet Ordre*, pour donner de nouvelles occaſions de diſputes entre eux & le Clergé, & *abolit par les préſentes, & l'inſtruction qu'il avoit reçue à cet effet du Cardinal Henri Ca-*

jétan. Et enfin, dès que la place de quelques-uns de ſes aſſiſtans vaquera, il lui *ordonne de la remplir ſucceſſivement par trois Prêtres Appellans.* Ainſi ſe termina cette malheureuſe affaire qui avoit cauſé beaucoup de ſcandale parmi les Catholiques d'Angleterre, & qui ſervit beaucoup à découvrir le génie remuant & ambitieux des Jéſuites. Quelque tems après, le Pape entièrement détrompé ſur le compte du P. Parſons, témoigna au General des Jéſuites qu'il penſoit à l'éloigner de Rome : mais ce Pere prévint ſes ordres en ſe retirant à Naples ſous prétexte de ſa ſanté.

XXXI. conjuration des poudres. Ses ſuites. Combien on auroit tort de l'attribuer à tous les catholiques.

L'avénement de Jacques I, à la Couronne d'Angleterre avoit fait concevoir aux Catholiques les plus grandes eſpérances. Ce Prince qui étoit fils de Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe, étoit très-convaincu de l'attachement de tous les Catholiques pour ſa Maiſon. On avoit donc lieu d'eſpérer qu'il les traiteroit avec douceur, & qu'il empêcheroit qu'on n'exécutât contre eux les Edits ſeveres faits ſous le Regne précédent. Le Roi s'y étoit engagé par une promeſſe ſolemnelle ; mais ſoit qu'il ait changé de ſentimens dans la ſuite, ou que par des raiſons d'Etat, il n'ait pas cru devoir l'exécuter, les choſes demeurerent toujours dans la même ſituation. Les Catholiques mécontens de ce que le Roi manquoit à ſa parole, en murmuroient hautement ; & ces plaintes devenant plus vives de jour en jour, donnerent enfin occaſion à quelques-uns des plus déterminés, de concevoir l'horrible deſſein de ſe venger du Roi & de toute la Nation. Leur plan

étoit de faire ſauter la Grande Chambre du Parlement par des barils de poudre auſquels ils devoient mettre le feu le premier jour des ſéances, qui devoit être cette année 1605, le cinquiéme jour de Novembre. Un nommé Catesby fut le premier qui conçut ce déteſtable projet. Il en fit part à cinq autres auſſi méchans que lui, qui s'aſſocierent en s'engageant au ſecret ſous la religion du ſerment. Un des Conjurés nommé Percy, loua dans le voiſinage du Parlement, une maiſon qui avoit une cave directement ſous la Chambre des Seigneurs. Il y mit très-ſecrétement trente-ſix barils de poudre. Dix jours avant la ſéance du Parlement, Milord Monragle Seigneur Catholique, reçut une Lettre anonyme par laquelle on l'avertiſſoit de ne point ſe trouver au Parlement le 5 Novembre, dans la crainte d'être enveloppé dans un malheur qui alloit tomber ſur la Nation & qui ſeroit l'effet d'une main inviſible.

Ce Seigneur remit auſſi-tôt la Lettre à Milord Cecil, Sécrétaire d'Etat. Elle fut examinée dans le Conſeil du Roi, & l'on eut d'abord aſſez de peine à en comprendre le ſens, à cauſe de l'obſcurité & de la confuſion qui y regnoient. Mais on découvrit enfin, que cette Lettre annonçoit quelque malheur qui devoit arriver à la Nation aſſemblée dans le Parlement. Sur les ordres qui furent donnés en conſéquence, on fit une exacte recherche dans les maiſons voiſines, & on trouva la cave où étoient les trente-ſix barils de poudre cachés ſous des fagots. C'étoit préciſément la veille du jour où le Parlement devoit com-

mencer ſes ſéances. Pendant que le Roi & ſon Conſeil étoient occupés à faire ces recherches, huit autres Conjurés, mais qui n'avoient pas été admis dans le ſecret du complot des poudres, reçurent ordre de Percy de ſortir de Londres & de prendre les armes le 6 de Novembre. Leur deſſein étoit de profiter de la conſternation où ſeroient tous les eſprits après l'effet de la conſpiration des poudres. Ils s'aſſemblerent donc ſous prétexte d'une chaſſe, au nombre de quatre-vingt, aiant à leur tête Percy & Catesby, & deux autres de leurs aſſociés. Mais la découverte des poudres aiant jetté l'allarme par-tout, ces prétendus Chaſſeurs furent bien-tôt pourſuivis par le grand Prévôt du Comté de Warvvich. Celui-ci les joignit après trois jours de marche, & les fit priſonniers. Quatre des principaux Conjurés furent tués n'aiant pas voulu ſe rendre, Catesby en étoit un, & il confeſſa avant de mourir, qu'il étoit auteur de la conſpiration des poudres. Deux mois après, quelques Jéſuites, entre autres les Peres Oldecorne & Garnet, furent arrêtés comme coupables, l'un d'avoir approuvés cette Conjuration, l'autre d'en avoir eu connoiſſance & de ne l'avoir pas découverte. Ils furent tous deux condamnés à être pendus. Le P. Jouvanci leur donne de grands éloges en rapportant les circonſtances de leur ſupplice. Il ne fait pas même difficulté de leur attribuer des miracles.

On fit des recherches par tout le Roiaume pour découvrir les complices de cette conſpiration. Mais après les informations les plus exactes, on ne put jamais découvrir que treize perſonnes qui euſſent eu part

à ce complot, outre un petit nombre de gens obſcurs, qui furent punis de mort pour avoir été pris les armes à la main parmi les rebelles, mais qui n'avoient aucune connoiſſance du deſſein des poudres. Dans toute la Nobleſſe catholique, qui formoit un corps très-conſidérable, on n'a pu découvrir perſonne qui eût été inſtruit de cette conſpiration. Le Roi lui-même, ſoit dans ſes harangues au Parlement, ſoit dans les Déclarations données à ce ſujet, loin d'accuſer tous les Catholiques en général, déclare que ce n'étoit le *complot que de huit ou neuf déſeſpérés.* On voit avec quelle injuſtice les Proteſtans attribuent ce noir deſſein à tous les Catholiques d'Angleterre en général, comme ils font dans la fête qu'ils célébrent le 5 Novembre, en action de graces de la découverte de cette conſpiration : comme ſi le crime d'une douzaine de furieux pouvoit retomber ſur tout le corps des Catholiques, qui faiſoient alors au moins la cinquiéme partie du Roiaume. Quoiqu'on ne puiſſe pas douter de la réalité de cette conſpiration, il y a eu beaucoup de perſonnes qui ont ſoupçonné Milord Cecil, Secrétaire d'Etat, & d'autres politiques de la Cour, d'en avoir été les agens ſecrets, dans le deſſein de rendre pour toujours les Catholiques odieux au Roi, qui paroiſſoit alors aſſez favorablement diſpoſé à leur égard.

XXXII. Nouveau ſerment de fidélité exigé des Catholiques.

Quelque idée que le Roi eût conçue des Catholiques à l'occaſion de la conjuration des poudres, il eſt certain que les Miniſtres s'en ſervirent pour engager ce Prince à ordonner qu'on exécutât les Loix éta-

blies contre les Catholiques ſous les Regnes précédens. En conſéquence pluſieurs Prêtres & laïcs furent faits priſonniers & quelques-uns mis à mort. On compte environ vingt-trois Prêtres & Religieux qui moururent dans les tourmens, ſeulement pour avoir été convaincus d'avoir exercé leurs fonctions en Angleterre, malgré la défenſe qui en avoit été faite aux Catholiques. Pour mieux s'aſſurer de la fidélité des Catholiques, & diſtinguer parmi eux ceux qui ſeroient légitimement ſuſpects, les Miniſtres engagerent le Roi à leur faire ſigner un ſerment de fidélité. Cette nouvelle formule fut dreſſée par Bancroft Archevêque de Cantorberi, avec le ſecours d'un Jéſuite apoſtat nommé Perkins. Ce ſerment renfermoit non-ſeulement une proteſtation d'obéiſſance & de fidélité au Roi, mais encore une déclaration poſitive contre le prétendu pouvoir des Papes, de dépoſer les Rois & de délier leurs ſujets de la fidélité qu'ils leur doivent. De plus, on y déclare qu'on déteſte *comme impie & hérétique*, la doctrine qui enſeigne que les Princes excommuniés ou dépoſés par le Pape, peuvent être dépoſés ou tués par leurs ſujets. Il n'étoit queſtion en aucune ſorte dans cette formule, ni de la ſuprématie prétendue du Roi d'Angleterre, ni de la juriſdiction ſpirituelle : c'eſt ce que le Roi déclara poſitivement, en diſant que ſon intention étoit uniquement de les obliger à une *obéiſſance civile*, ſans toucher à la Religion. Ce ſerment fut une occaſion de diſpute parmi les Catholiques. L'Archiprêtre Blackuell qui ne ſe conduiſoit

plus par le conſeil des Jéſuites, & qui par ordre du Pape s'étoit choiſi des Aſſiſtans dont l'eſprit étoit fort oppoſé à celui de la Société, ne fit pas difficulté de prêter ce ſerment. La plus ſaine partie du Clergé, imita ſon exemple, & un grand nombre de laïcs le ſuivit auſſi. Mais le plus grand nombre des Catholiques malheureuſement imbu de la fauſſe doctrine ſur le prétendu pouvoir des Papes de dépoſer les Rois, refuſerent de faire le ſerment. Ce qui les choquoit le plus, étoit qu'on qualifioit cette doctrine d'*impie & d'hérétique*. Les Jéſuites étoient à la tête de ce dernier parti.

XXXIII. Diviſion entre les Catholiques au ſujet de ce ſerment de fidelité. L'Archiprêtre Blacuell condamné à Rome pour l'avoir prêté.

Le Pape Paul V, par un Bref du 28 Septembre 1602, défendit aux Catholiques de ſouſcrire à la formule du ſerment. Blackuell refuſa de publier ce Bref; & ayant été arrêté à Londres quelque tems après, par ordre du Roi, & interrogé par l'Archevêque de Cantorberi, il déclara qu'il avoit toujours été perſuadé que les Catholiques pouvoient arrêter le ſerment qu'on exigeoit d'eux. Il le ſigna lui-même, & dit que l'excommunication du Pape contre le Roi, quelque juſte qu'elle pût être, ne pouvoit jamais donner aucune atteinte à ſon autorité Roiale, ni diſpenſer ſes ſujets de lui être fidéles. Il écrivit en conſéquence à ſes aſſiſtans pour les exhorter à faire de même. La nouvelle de ce que Blackuell avoit fait dans la priſon étant portée à Rome, le Cardinal Bellarmin qui le connoiſſoit depuis plus de quarante ans, lui écrivit une Lettre dans laquelle il gémit beaucoup ſur cette prétendue chûte de l'Archiprêtre, qu'il compare à celle d'Oſius. Il l'exhorte à la réparer & à ſouffrir

plutôt le martyre que de ſoutenir cette démarche. Blackuell fit réponſe à Bellarmin & réfuta ſes raiſons. Le Pape, par un ſecond Bref du 22 Septembre 1607, aiant fait de nouvelles défenſes aux Catholiques de prêter ſerment, le Roi Jacques fit paroître peu de tems après, un Ecrit contre les deux Brefs & contre la Lettre de Bellarmin, qui fut intitulé : *Triple coin pour le triple nœud*, ou *Apologie du ſerment de fidélité*. Bellarmin y fit réponſe ſous le nom de Matthæus Tortus ſon Chapelain. Le Roi fit réimprimer ſon premier Ecrit avec une préface, adreſſée à tous les Princes Chrétiens, & peu de tems après, fit paroître une réfutation en forme au Traité de Bellarmin, ſous le titre de *Tortura Torti*. Bellarmin fit encore l'apologie de ſon Matthæus Tortus, à laquelle un Bénédictin Anglois nommé Widdrington fit une réponſe excellente qui fut fort eſtimée : il compoſa auſſi quelques autres Traités ſur la ſouveraineté des Rois. En 1608, le Pape dépoſa l'Archiprêtre Blackuell, parce qu'il perſéveroit à regarder comme légitime le ſerment de fidélité. Cette diſpute dura pendant preſque tout le Regne de Jacques I, & n'eut malheureuſement d'autre effet que de diviſer les Catholiques & d'irriter le Roi contre eux ; & c'étoit-là le but que s'étoient propoſé les Miniſtres.

XXXIV. Mort de Jacques I. Regne de Charles I. Troubles dans le Ro-

Le Roi Jacques I, mourut en 1625, âgé de cinquante-neuf ans, après en avoir regné 22 en Angleterre. Il laiſſa de la Reine ſon épouſe, morte ſix ans avant lui, un fils nommé Charles, qui lui ſuccéda, & Elizabeth mariée en 1616, à Frédéric,

Electeur Palatin, depuis élu Roi de Bohême. Charles I étoit né en Ecoſſe en 1600. L'année même qu'il monta ſur le Trône d'Angleterre, il envoia en France le Duc de Buckingham pour recevoir la Princeſſe Henriette, que le Duc de Chevreuſe avoit épouſée en ſon nom à Paris. Quand elle fut arrivée en Angleterre, le Roi & la Reine firent leur entrée ſolemnelle à Londres. En 1637, voulant établir une entiere conformité de Religion entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, il envoia à Edimbourg la Liturgie Anglicane : ce qui occaſionna en Ecoſſe de grands troubles, qui furent bien-tôt ſuivis d'une ſédition, & enfin d'une guerre ouverte. En 1639, les deux armées étant prêtes à en venir aux mains, la paix ſe fit & l'on convint de ſept articles. L'année ſuivante, Charles réſolut de faire la guerre aux Ecoſſois, & convoqua le Parlement d'Angleterre qu'il caſſa enſuite, laiſſant ſubſiſter la convocation ou Aſſemblée du Clergé, qui lui accorda un ſubſide pour la guerre d'Ecoſſe. Les Ecoſſois marcherent vers les frontieres d'Angleterre, arriverent le vingt-ſept d'Août, ſur les bords de la Thyne, forcetent le paſſage & s'avancerent juſqu'à Neucaſtle, dont ils ſe rendirent maîtres. Malgré ces avantages les Ecoſſois demanderent la paix. Le Roi convoqua ſon Parlement, & aſſembla le 24 Septembre à York le grand Conſeil des Pairs.

iaume. Révolte contre le Roi.

Ce Prince eſt condamné à mort & exécuté.

Le 10 Janvier 1642, ce Prince quitta Londres ; ne s'y croiant pas en ſûreté. Le Parlement & ſur-tout la Chambre des Communes, lui donnoit tous les jours de nou-

veaux ſujets de mortification, & ſembloit faire gloire de rejetter avec hauteur toutes les propoſitions qu'il faiſoit. Les choſes s'aigrirent au point, que le Roi & le Parlement prirent les armes & ſe firent la guerre. Le 23 Octobre, les deux partis ſe livrerent bataille à Keinton, mais aucun n'eut un avantage déciſif. L'an 1643, la guerre fut très-vive dans toutes les parties de l'Angleterre. En 1645, les Communes choiſirent pour Général des troupes contre le Roi, le Chevalier Thomas Farfaix, ſur l'eſprit duquel le fameux Olivier Cromwel prit un ſi grand empire, qu'il lui fit faire tout ce qu'il voulut. Le 14 Juin, le Roi perdit la bataille de Nazeby. En 1646, ce Prince prit la réſolution de ſe jetter entre les bras des Ecoſſois qui s'étoient joints aux Anglois contre lui dès l'an 1645, & ſe rendit à leur armée le 4 de Mai. Le 30 Janvier 1647, les Ecoſſois remirent le Roi entre les mains des Commiſſaires envoiés par le Parlement d'Angleterre. La méſintelligence ſe mit entre le Parlement & l'armée. Un Officier à la tête de cinquante Cavaliers, enleva le Roi à Holmbi: quelque tems après, le Roi s'échappa de l'armée, & ſe retira dans l'Iſle de wight, dont, malheureuſement pour lui, Hammond créature de Cromwel étoit Gouverneur. Il fut arrêté dans cette Iſle; enſuite transféré ſucceſſivement en divers endroits; enfin condamné à mort & exécuté le neuf Février 1649. Charles étoit dans la quarante-neuviéme année de ſon âge, & dans la vingt-cinquiéme de ſon Regne. Il laiſſa de la Reine Henriette, trois fils & deux

filles. Charles II qui lui ſuccéda après 12 ans d'exil ; le Duc d'Yorck qui regna après ſon frere ſous le nom de Jacques II, & le Duc de Gloceſter mort l'an 1660. Les deux Princeſſes étoient Henriette-Marie, qui épouſa Guillaume de Naſſau Prince d'Orange ; & Henriette-Anne, qui fut mariée à Philippe Duc d'Orléans & qui mourut à Saint Cloud en 1670

XXXV. Interregne. Olivier Cromwel, s'empare du Gouvernement, & regne ſous le titre de Protecteur.

La Chambre des Communes qui faiſoit proprement tout le Parlement d'Angleterre, après avoir fait mourir ſon Souverain ſur un échafaut, s'empara du Gouvernement & établit une eſpéce de République, comme étant plus conforme aux principes des *Indépendans*, dont cette chambre étoit preſque toute compoſée. Elle commença par défendre immédiatement après la mort de Charles I de reconnoître ſon fils pour Roi ni aucun autre : elle abolit la Chambre des Seigneurs ; enfin prétendant que le peuple étoit propriétaire de l'autorité ſouveraine, & ſe regardant comme repréſentant le peuple, elle paſſa un acte portant que la Royauté ſeroit abolie, & que l'Etat ſeroit gouverné par les repréſentans du peuple dans la Chambre des Communes, ſans Roi, ſans Chambre des Pairs & ſous la forme d'une République. Cette eſpéce de Gouvernement Républicain dura juſqu'en l'an 1653, que Cromwel, s'étant rendu le 30 Avril au Parlement, accompagné de quelques Officiers & de ſoldats, déclara aux membres du Parlement, qu'il venoit mettre fin à leur autorité dont ils faiſoient un ſi mauvais uſage, & ordonna que ſans délibérer, ils euſ-

ſent à ſe diſſoudre ſur le champ. Après cette expédition, Cromwel publia une Déclaration ſignée de tous les Colonels de l'armée, & des principaux Officiers de la flotte, pour juſtifier la diſſolution du Parlement. Il choiſit cent quarante-quatre perſonnes, gens ſans naiſſance & ſans mérite, pour adminiſtrer le Gouvernement, & leur déféra le 14 Juillet, l'autorité ſouveraine par une patente ſignée de lui & des principaux Officiers de l'armée. Le but de Cromwel étoit de ſe rendre lui-même maître du Gouvernement, dont il prévoioit bien que de tels gens ſeroient bien-tôt las. C'eſt ce qui arriva au mois de Décembre ſuivant : le nouveau Parlement remit le 22 de ce mois, le pouvoir ſouverain aux Officiers de l'armée : quelques jours après, les Officiers déférerent le Gouvernement à Olivier Cromwel avec le titre de Protecteur.

XXXVI. Qualités de Cromwel. Sa fin.

Le 26 du même mois, il fut proclamé à Londres ſous ce même titre. On voit ici la vérité de ce que dit un moderne, parlant des Anglois : « Cette Nation ſi fiere, qui combat plutôt pour la liberté, qu'elle n'en jouit, croit être indépendante quand elle change de maître ; c'eſt ainſi qu'on l'a vue s'armer contre les Rois & ramper ſous les Tyrans. » Cromwel étoit originaire du païs de Galles, d'une naiſſance qui ne devoit pas lui faire eſpérer d'arriver jamais au dégré d'élévation où il arriva ; il avoit un grand courage, & s'étoit diſtingué par de grands exploits, ſur-tout par les batailles de Dunbar & de Worceſter ; mais il joignoit à ce courage l'ambition la plus dé-

meſurée, l'hypocriſie & la diſſimulation la plus profonde, enfin la politique la plus ſanguinaire. L'an 1654, Cromwel aſſembla un Parlement au mois de Septembre, & le caſſa le 22 Janvier ſuivant. Un an après, il envoia contre l'Eſpagne une flotte, qui, après avoir fait une tentative inutile contre Saint Domingue, ſe ſaiſit de la Jamaique, où les Anglois ont depuis établi une riche colonie. En 1657, Cromwel refuſa la Couronne qui lui fut offerte par le Parlement. Il fut confirmé dans la dignité de Protecteur, & inſtallé de nouveau au mois de Juin. Le 13 Septembre de l'année ſuivante, il mourut à Witheal âgé de cinquante-huit ans, après avoir nommé Richard ſon fils aîné pour ſon ſucceſſeur. M. paſcal parle ainſi dans ſes penſées ſur la vanité de l'homme, de la mort de cet homme ſi fameux : « Cromwel alloit ravager toute la Chrétienté : la famille Roiale étoit perdue, & la ſienne à jamais puiſſante, ſans un petit grain de ſable qui ſe mit dans ſon uretere. Rome même alloit trembler ſous lui. Mais ce petit gravier qui n'étoit rien ailleurs, mis en cet endroit ; le voilà mort, ſa famille abaiſſée & le Roi rétabli. « Ses obſeques furent des plus magnifiques & ſon corps enterré dans la ſépulture des Rois, d'où il fut tiré l'an 1660, traîné ſur la claie, pendu & enterré au pied du gibet.

XXXVII. Richard Cromvvel protecteur d'Angleterre. Charles II,

Richard Cromwel fut proclamé à Londres protecteur le lendemain de la mort de ſon pere. Environ ſix mois après, le parlement s'aſſembla, & fit un Acte pour le reconnoître en cette qualité, mais Richard

fils de Charles I, est rappellé.

ne conserva pas long-tems son autorité. Les maux dont l'Angleterre étoit accablée, firent sentir la nécessité d'obéir au Roi légitime. Un nouveau Parlement assemblé au mois d'Avril 1660, par les soins & l'habileté du Général Monck, remit les choses dans l'ordre, & reconnut au mois de Mai Charles II pour Roi. Ce Prince étoit retiré à la Haie lorsque le Roi son pere fut exécuté, & il avoit pris le titre de Roi, aussi-tôt qu'il eut appris cette triste nouvelle. Après avoir passé près de douze ans en exil, tant en France qu'en Allemagne & en Hollande, il fut proclamé Roi à Londres le huit de Mai. Il reçut ensuite à la Haie les Députés du Parlement, & s'embarqua pour l'Angleterre, où il fut reçu avec les plus grands témoignages de joie. La Reine-Mere arriva en Angleterre au mois de Novembre, amenant avec elle la Princesse Henriette sa fille. La Princesse d'Orange sœur du Roi, qui étoit venue au mois d'Octobre, mourut sur la fin de Décembre, laissant un fils, qui a été depuis Roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. Le Roi établit cette même année, la Société Roiale de Londres. En 1661 le 3 Avril, il fut couronné solemnellement.

XXXVIII. Anarchie dans l'Eglise d'Angleterre Disputes sur la Hiérarchie.

Revenons maintenant aux affaires ecclésiastiques d'Angleterre, & à l'état où étoient les Catholiques de ce Roiaume. Après la mort de l'Archiprêtre Blackuell, arrivée vers 1610 ou 1612, on nomma successivement deux autres Archiprêtres, qui vécurent fort peu de tems. Après leur mort, l'Eglise d'Angleterre retomba dans

l'anarchie. Les Jésuites qui n'avoient point été maîtres des Archiprêtres, comme ils s'en étoient flattés, ne jugerent point à propos de solliciter la continuation de cette dignité singuliere. D'un autre côté, le Clergé & les principaux d'entre les laïcs, éprouvant de plus en plus la nécessité d'avoir des Evêques, renouvellerent leurs instances pour en obtenir au moins un. Afin de mettre la justice de leur demande dans tout son jour, le Docteur Kellison, auparavant Professeur Roial & Recteur de l'Université de Reims, & qui étoit alors Président, (principal) du Collége Anglois à Douai, publia sur la Hiérarchie un Ouvrage, où il établissoit la nature, la dignité & la nécessité de chaque Ordre. Il insistoit sur la nécessité de la Confirmation pour donner la perfection à la grace du Baptême, & en conséquence la nécessité des Evêques pour conférer ce Sacrement. Il s'étend principalement sur ce point à l'égard de l'Angleterre, où les persécutions continuelles rendoient cette source de force & de graces, encore plus nécessaire que dans les pais Catholiques. Il demandoit ensuite, pourquoi une Eglise nationale, telle que celle d'Angleterre, se trouvoit la seule privée depuis tant d'années, de l'avantage d'être sous la conduite des Evêques établis par Jesus-Christ pour gouverner son Eglise. Cet Ouvrage jetta l'allarme parmi les Religieux qui étoient en Angleterre. Ils firent éclater par-tout leurs plaintes contre cet Ouvrage. Les Jésuites sur-tout ne manquerent pas de se signaler. Un d'eux nommé Floïde, écri-

vit contre le Docteur Kelliſon avec une extrême vivacité, & avança des erreurs ſi manifeſtes contre le ſacré caractere des Evêques, la néceſſité de leurs fonctions & du Sacrement de Confirmation, que ſes Livres furent dans la ſuite condamnés par la Faculté de Théologie de Paris, & par le Clergé de France.

XXXIX. Le Pape envoie enfin un Evêque en Angleterre.

Cette diſpute fit qu'on ouvrit les yeux à Rome ſur la néceſſité de donner un Evêque à l'Egliſe d'Angleterre. Entre les ſujets qui furent propoſés, le Pape Grégoire XII choiſit enfin M. Bishop, le même qui avoit été envoié à Rome en 1599, en qualité de Député du Clergé pour l'affaire de l'Archiprêtre. Il fut ſacré en 1623, ſous le titre d'Evêque de Chalcédoine, & avec les pouvoirs d'Ordinaire d'Angleterre, mais toujours avec la reſtriction de Délégué du Saint Siége & amovible à volonté. Il fallut ſe contenter de ce que le Pape accordoit. Ce reſpectable prélat étant mort deux mois après ſon ſacre, Urbin VIII lui donna pour ſucceſſeur, par un Bref du 4 Février 1625, Richard Simith Docteur en Théologie, d'un mérite très-diſtingué, & un des plus habiles Controverſiſtes de ſon tems, avec le même titre d'Evêque de Chalcédoine, & avec les pouvoirs d'Ordinaire & de Vicaire Apoſtolique en Angleterre. Ses travaux, ſa charité, ſon zéle, les ſervices qu'il avoit rendus à la Religion, le rendoient vénérable à tous ſes Confreres, & lui avoient attiré le reſpect des Catholiques & l'eſtime même des ennemis de la foi, comme on voit par l'éloge que fait de ce prélat, l'Hiſtorien proteſtant

reſtant de l'Univerſité d'Oxford. L'Egliſe d'Angleterre qui gémiſſoit depuis ſi long-tems de ſe voir privée de Paſteur, le reçut comme un Ange deſcendu du Ciel. Selon la commiſſion qu'il avoit reçue de Rome, il établit un Doien & un Chapitre, qui devoient agir ſous ſes ordres, & être dépoſitaire de ſon autorité après ſa mort.

XL. Révolte des Jeſuites & des Réguliers contre l'Evêque. Livres contre l'Epiſcopat refutés par Petrus Auquemdam.

Cette joie de l'Egliſe d'Angleterre ne fut pas de longue durée. L'Evêque aiant fait un Réglement pour l'exécution du Décret de Pie V, qui défend aux Réguliers d'entendre les confeſſions ſans être approuvés de leur Evêque, tous les Réguliers en Angleterre en furent très-choqués. Dès l'année 1627, un Jéſuite publia contre M. Smith, un libelle intitulé : *Reſponſio ad quemdam magnum Prælatum.* Ce fut comme le ſignal de la ligue de tous les Réguliers contre lui. Ils ſe révolterent ouvertement, & ſouleverent un très-grand nombre de Catholiques & le Gouvernement même contre l'Evêque. Se voyant pourſuivi de toute part, il chercha inutilement un réfuge chez les Ambaſſadeurs Catholiques ; & enfin ne trouvant plus de ſûreté pour lui en Angleterre, il ſe vit forcé en 1628, de ſe retirer en France, où il fut bien reçu par le Cardinal de Richelieu. Le Docteur Kelliſon & le Clergé prirent la défenſe de l'Evêque perſécuté, & firent pluſieurs Ecrits que les Jéſuites ne manquerent pas d'attaquer vivement. Ils firent paroître un Ouvrage intitulé, *Modeſte & courte diſcuſſion de quelques propoſitions du Docteur Kelliſon*, & ils y mirent le nom d'un parent de l'Evêque. Le Clergé en fit extraire quelques

propoſitions fort injurieuſes à l'Epiſcopat, & les envoya aux Facultés de Paris & de Louvain pour avoir leur jugement. Le P. Floide publia dans le meme tems ſous le nom de *Daniel à Jeſu*, un autre Ecrit intitulé : *Apologie de la conduite du Saint Siége Apoſtolique dans le gouvernement des Catholiques pendant la perſécution.* C'eſt ainſi que les Jéſuites affectoient d'être de zélés défenſeurs de l'autorité du Saint Siége, dans le tems même qu'ils perſécutoient un Evêque à qui le Saint Siége leur avoit ordonné d'obéir.

L'Archevêque de Paris rendit contre ces deux Livres, le 30 Janvier 1631, une Ordonnance où il en condamnoit pluſieurs propoſitions. La Faculté de Théologie cenſura peu après les mêmes propoſitions, & enfin la même année l'Aſſemblée générale du Clergé les condamna ſolemnellement. Ces propoſitions attaquoient la Hiérarchie, la néceſſité du gouvernement Epiſcopal, celle du Sacrement de Confirmation, la prééminence des Curés au-deſſus des Moines, & la nature du pouvoir dont l'Evêque de Chalcedoine étoit revêtu, & l'obéiſſance qui lui étoit dûe par les Prêtres & les Réguliers d'Angleterre. Les Jéſuites furent humiliés par ces cenſures; mais ils ne changerent ni de ſentiment ni de conduite. Ils publierent deux écrits latins pour ſoutenir leur cauſe, l'un contre la cenſure de la Faculté de Paris, intitulé : *Eponge pour effacer les calomnies impoſées à l'Apologie du Saint Siége*, avec une addition contre la cenſure de l'Archevêque, & une *Réponſe à l'Inſtruction pour les Catholiques d'Angle-*

terre publiée par l'Evêque de Chalcedoine. Tous ces Ecrits avoient pour Auteur le même Jéſuite Floide, qui s'étoit caché ſous le le nom de Lœmelius. Ils furent ſavamment réfutés par le Livre ſi célébre de *Petrus Aurelius*, que M. de Barcos compoſa ſous la direction de M. l'Abbé de Saint Cyran ſon oncle, & qui mérita les plus manifiques éloges de la part du Clergé de France. Les Evêques voulant s'aſſurer des ſentimens des Jéſuites François ſur une matiere ſi importante, firent comparoître les Supérieurs des trois Maiſons de Paris, qui aprés avoir ſubi un interrogatoire, firent une Déclaration par écrit ſignée, le 23 Mars 1633, par laquelle ils déclarent que les Livres intitulés : *Apologie pour le Saint Siége, Plainte de l'Egliſe d'Angleterre, & l'Appendix à l'Archevêque de Paris, n'ont été écrits par aucun de leur Société ; que pour cette raiſon ils les déteſtent ; & qu'ils ſouhaitent de tout leur cœur, que les Auteurs de ces Ecrits n'euſſent jamais penſé à traiter de pareilles queſtions à cauſe des diſputes qu'elles ont excitées.* Il eſt ſans doute étonnant que les Supérieurs des Jéſuites de paris, aient ignoré un fait que toue l'Europe ſavoit, & dont leurs Confreres en Flandres & en Angleterre ne ſe cachoient pas. Mais telle eſt, comme nous l'avons déja dit, la méthode conſtante de la Société.

XLI. Suite de la revolte des Reguliers contre l'Evêque envoyé par le Pape en Angleterre.

Les Bénédictins Anglois ſe joignirent aux Jéſuites, & firent paroître plus d'oppoſition pour l'Evêque de Chalcedoine, que tous les autres Réguliers. Il n'y avoit pas long-tems qu'ils avoient été établis par un ancien Bénédictin de l'Abbaye de

Westminster, seul survivant de tous les Religieux de son Ordre en Angleterre. Il se nommoit Sigebert Buckley ; & conjointement avec un Prêtre du Collége de Douai, auquel se joignirent encore quelques autres Anglois qui avoient fait profession dans les Congrégations d'Italie & d'Espagne, ils avoient commencé un établissement en 1606, à Dolervett en Lorraine, & deux autres à Paris & à Douai. Ces Religieux, en vertu de leur union avec un ancien Benédictin de Westminster, se crurent autorisés à se soustraire à la Juridiction Episcopale, comme si tous les priviléges & exemptions des anciennes Abbayes se fussent concentrées dans la personne de cet unique Moine survivant, & qu'il eût pu les transmettre à d'autres comme un bien qui lui fût propre. Outre la division que cette révolte contre l'autorité & le ministre Episcopal produisit parmi les Catholiques, elle scandalisa les protestans zélés pour l'Episcopat ; & l'Archevêque de Cantorberi témoignoit qu'il ne pouvoit imaginer que des gens persuadés que l'Episcopat étoit d'institution divine, fussent capables d'user de tant de violences & de tant d'artifices pour chasser d'entre eux celui qui seul étoit revêtu de ce caractere. Rome essaya de réunir les Réguliers avec le Clergé & l'Evêque ; mais toutes les tentatives furent inutiles, sur-tout par l'opposition invincible des Jésuites. C'est ce que prouve l'anecdote que nous allons rapporter.

XLII. Les Jesuites

En 1635, le pape Urbain VIII envoya fort secrétement en Angleterre un homme

de confiance, nommé panrani, pour travailler à reconcilier l'Evêque avec les Réguliers, ou pour les faire conſentir à recevoir un autre Evêque, en cas qu'ils euſſent trop de répugnance à ſe ſoumettre à M. Smith; mais par les Lettres que l'Envoyé du pape écrivit au Cardinal Barberin, pour lui rendre compte de ſa négociation, il eſt évident que les Jéſuites traverſerent toutes les meſures qu'il prenoit pour parvenir à la paix. Tantôt ils faiſoient ſouſcrire des Mémoires aux laiques contre l'Evêque; & pour groſſir le nombre, ils ajoutoient les noms d'enfans ou de gens morts depuis du tems: tantôt ils rappelloient l'ancienne affaire de l'Archiprêtre. Le Miniſtre du pape étoit ſi fatigué de leurs intrigues, que dans une Lettre au même Cardinal, datée du 13 Juin de la même année, il lui dit: *Votre Eminence ne doit pas être ſurpriſe, que je vous parle tant & ſi ſouvent des Jéſuites; car je vois clairement qu'ils ſont les ſeuls qui ne voudront jamais ſouffrir un Evêque, & qui ſoulèveront toujours leurs pénitens contre lui.* En effet, panrani ayant aſſemblé les Réguliers pour mettre fin à ces ſcandaleuſes diſputes contre l'Evêque, il conclut un accord que tous les Députés du Clergé, des Bénédictins, Jacobins & Franciſcains ſignerent le 17 Septembre de la même année; & par lequel ils promettoient *que déſormais ils ne s'oppoſeroient jamais à l'établiſſement de l'autorité Epiſcopale en Angleterre.* Mais Le P. Blond, Supérieur des Jéſuites, ne voulut jamais y ſouſcrire, quelques reproches que lui attirât un refus ſi ſcandaleux.

Chefs de cette révolte.

XLIII. Mort de M Smith Evêque chargé du gouvernement de l'Egliſe d'Angleterre.

M. Smith, après avoir ſouffert une perſécution dont il n'y avoit jamais eu d'exemple dans l'Egliſe avant la naiſſance des Jéſuites, mourut à Paris en 1655. Il fut enterré dans l'Egliſe des Chanoineſſes Angloiſes qu'il avoit fondée, & où l'on voit ſon Epitaphe qui exprime bien le caractere de ce vénérable Prélat. Deux ans après ſa mort, le Clergé renouvella ſes inſtances pour avoir un Evêque. Mais ceux qui aimoient l'anarchie répandirent le bruit ridicule, que ſi le Pape envoyoit un Evêque, Cromwell, qui étoit alors maître en Angleterre & qui avoit bien d'autres affaires ſur les bras, enverroit une flote dans la Méditerranée pour bombarder Civita-Vecchia. Cependant le Doyen & le Chapitre établi par l'Evêque de Chalcedoine conſervoit quelque parti de la Juriſdiction Epiſcopale. Le pape renvoyoit ſouvent à ce Chapitre des affaires pour leſquelles on s'adreſſoit à Rome. Cette Juriſdiction n'étoit reconnue que par le Clergé ſéculier, & ceux qui lui étoient attachés, mais les Réguliers étoient très-éloignés de s'y ſoumettre.

XLIV. La diſpute ſur le ſerment de fidélité exigé par Jacques I ſe réveille ſous Charles II.

La diſpute ſur le ſerment de fidélité, qui avoit fait tant de bruit ſous le Regne de Jacques I, ſe réveilla ſous celui de Charles II. La Faculté de Théologie de Paris fut conſultée, & elle décida nettement que les Catholiques Anglois pouvoient en conſcience prêter ce ſerment. Mais cette déciſion produiſit peu d'effet en Angleterte à cauſe de l'attachement de pluſieurs du Clergé & ſur-tout des Réguliers, aux maximes Ultramontaines. On ſupplia le Roi

de ſe contenter d'un ſimple ſerment de fidélité débarraſſé de clauſes qui pouvoient, diſoit-on, inquiéter les conſciences. Mais c'étoit préciſément ce que les Miniſtres vouloient éviter puiſqu'ils n'avoient eu d'autre deſſein dans la rédaction de cette formule, que de diviſer les Catholiques entre eux, & de les rendre odieux au Roi & au peuple. Les Jéſuites Anglois firent éclater leur faux zéle dans cette affaire. Ils tinrent à Gand le 5 Juillet 1681, une aſſemblée & firent cette déciſion : *Si quelqu'un, contre les Décrets du Pape, a enſeigné qu'il eſt permis de prêter le ſuſdit ſerment de fidélité, qu'il ne ſoit pas admis à l'abſolution, ſans un rétractation publique qu'il fera ou qu'il promettra ſecrétement de faire.*

XLV. Les ennemis des Catholiques leur attribuent le plan d'une conjuration, pour les rendre odieux & éloigner le Duc d'Yorc de la Couronne.

Les liaiſons étroites de Charles II avec les puiſſances Catholiques depuis ſon rétabliſſement, & la douceur de ſon Gouvernement envers les Catholiques de ſes Etats, qui lui avoient témoigné dans le tems même de ſon exil le plus parfait attachement, allarmoient les proteſtans, & leur faiſoient craindre les progrès que faiſoit ce parti en Angleterre. D'ailleurs le Roi n'ayant pas d'enfans, le droit à la Couronne paſſoit inconteſtablement au Duc d'York ſon frere, qui depuis quelques années avoit embraſſé la Religion Catholique, & avoit épouſé une princeſſe de la même Religion & Italienne de nation, Marie d'Eſt de Modene. On chercha donc les moyens de l'exclure de la ſucceſſion à la Couronne. C'eſt ce qui occupa les factieux du parlement pendant quelques années, pour reuſſir dans cette entrepriſe, il

falloit le détruire dans l'eſprit du Roi & le décrier parmi le peuple ; & le moyen déteſtable qu'ils imaginerent pour cet effet, fut d'accuſer les Catholiques & le Duc lui-même d'une conſpiration. On devoit, à ce que publioient hardiment les accuſateurs, ſe défaire d'abord du Roi, & enſuite maſſacrer tous les proteſtans ſans qu'il en reſtât, s'il étoit poſſible, un ſeul. Le pape Innocent XI, qui étoit le principal auteur de cette prétendue conſpiration, s'en étoit, diſoit-on, expliqué ouvertement au mois de Décembre 1677, dans une aſſemblée de trois cens perſonnes, (apparemment afin que la choſe fût fort ſecrette,) & avoit déclaré qu'à cauſe de l'héréſie dont le Roi & le peuple faiſoient profeſſion, le Royaume étoit dévolu au Saint Siége. En conſéquence le pape avoit diſtribué les grandes charges à des Seigneurs Catholiques qui lui étoient affidés. Le pere Paul Oliva Général des Jéſuites, en avoit expédié les patentes. L'Archevêché de Cantorbeti étoit donné au Cardinal Noward de Norfolk, les Evêchés à différens prêtres & à des Jéſuites. C'étoit principalement au Général des Jéſuites que le pape avoit donné la commiſſion de faire réuſſir cette grande affaire, par le moien de tous ſes ſujets répandus dans tous les Royaumes & les Cours de l'Europe.

XLVI. Abſurdité du plan de cette prétendue conjuration.

Dans le plan de cette chimérique conjuration, on avoit divers moyens pour ſe défaire du Roi. Deux Bénédictins accompagnés de quatre ſcélérats Irlandois, s'étoient engagés à le poignarder : & le Chevalier Waheman s'étoit chargé de l'em-

poiſonner avec le ſecours de la Reine ; & pour cet effet il avoit déja, diſoit-on, touché cinq mille livres ſterling ſur les quinze cens qui lui étoient promis pour récompenſe. On devoit mettre le feu à Londres & à quelques autres principales Villes, & faire un maſſacre général de tous les proteſtans. Pour réuſſir dans cette entrepriſe, on devoit tenir toute prête une armée de cinquante mille hommes, fournir la caiſſe d'argent, les magazins d'armes, de poudre & de proviſions. Dix mille hommes de troupes Françoiſes, & trente mille pelerins & Freres Convers devoient arriver d'Eſpagne à point nommé, pour remplir toute l'Angleterre de ſang & de carnage. On n'avoit pas cependant penſé aux moiens de leur faire faire le voiage ; & cette armée de ſorciers devoit apparemment, comme dit M. Arnauld dans ſon Apologie pour les Catholiques, être tranſportée en un moment par les démons. D'ailleurs ſoixante-dix mille Irlandois avec des troupes auxiliares de France, devoient s'aſſembler en Irlande (& ſans doute garder l'*incognito*) juſqu'à ce que le ſignal leur fût donné d'Angleterre de mettre toute l'Iſle à feu & à ſang, ſous les ordres de Talbot Duc de Tirconnell & de ſon frere l'Archevêque de Dublin.

Tel étoit le plan de cette Formidable conſpiration, dont on répandit le bruit par toute l'Angleterre, afin d'exciter de plus en plus la haine de la Nation contre les Catholiques. Jamais il ne fut de ſuppoſition plus groſſiere ni moins vrai-ſemblable. Le fond & les circonſtances de ce

deſſein étoient uniquement appuiées ſur la déclaration verbale & le ſerment de deux ou trois indignes ſcélérats, qui n'ont jamais pu produire le moindre écrit, quoiqu'ils aſſuraſſent qu'ils avoient eu en mains un très-grand nombre de Lettres. Le parlement d'Angleterre prit néamoins l'allarme, ou fit ſemblant de la prendre, & les factieux ſe ſervirent de cette conſpiration fabuleuſe, pour eſſayer de faire réuſſir leur grand projet de l'excluſion du Duc d'York de la Couronne d'Angleterre.

XLVII. Oates inventeur de cette chimérique conſpiration. Comment il dreſſe tout le plan de ſes impoſtures.

C'eſt un nommé Titus Oates, qui fut l'inventeur de cette prétendue conſpiration. Après avoir trouvé moien de ſe faire ordonner dans l'Egliſe Anglicane, il paſſa ſucceſſivement dans pluſieurs petites Cures, ſe fit une ſi mauvaiſe réputation dans tous ces poſtes par ſa vie infâme, que l'année 1677, il ſe vit abandonné de tout le monde & réduit à la mendicité. Dans ces circonſtances il fit connoiſſance avec Iſraël Tong, homme de Lettres & d'un eſprit fécond en noirs deſſeins, qui ayant bien examiné ſon nouveau diſciple, & avoir trouvé en lui tout ce qu'il falloit pour ſoutenir les plus déteſtables entrepriſes, l'aſſura qu'il le mettroit bien-tôt en état de faire fortune. Dans cette vue il lui conſeilla de s'inſinuer parmi les Catholiques, & ſur-tout de ſe lier avec les Jéſuites de s'inſtruire de leurs affaires, des noms des principaux d'entre eux, & il lui promit que par ces moyens il ſe mettroit en état de compoſer l'Hiſtoire d'une nouvelle conſpiration dont la découverte deviendroit bien-tôt pour lui une mine d'or,

Oates docile à ces avis, fit peu de jours après, ſon abjuration ; & dans le mois de Mai 1677, il partit pour Valladolid en Eſpagne, & fut reçu dans le Collége Anglois gouverné par les Jéſuites. Après un ſéjour de ſept mois il revint en Angleterre, & de-là il paſſa à Saint Omer en Flandres, au Collége des Jéſuites Anglois, où ayant demeuré environ ſix mois, il revint à Londres auprès de ſon maître Tong ; & ayant ainſi ramaſſé tous les matériaux néceſſaires à leur deſſein, ils compoſerent enſemble l'horrible hiſtoire d'une conſpiration qui alloit, diſoient-ils, bien-tôt éclater de la part des Catholiques. Ils donnerent à cette narration la forme d'une dépoſition contenant quarante-trois articles, dont le fond eſt le même que ce que nous avons rapporté plus haut ; & ils diſtribuerent à leur volonté les différens perſonnages que devoit jouer chacun de ceux qu'ils avoient deſſein d'accuſer, ſuivant les connoiſſances qu'Oates avoit acquiſes dans ſes voyages. Après avoir mis la derniere main à cette piéce, Tong trouva moien d'être introduit auprès du Roi, à qui il remit une copie de cette dépoſition. Le Roi, après bien des informations qu'il fit faire ſecrétement, voyant que cette hiſtoire n'avoit d'autre appui que la parole d'Oates, qui étoit un homme ſans aveu, ne fut guéres allarmé de cette prétendue conjuration. Mais il ne fut pas en ſon pouvoir d'en ôter la connoiſſance à ſon Conſeil ; & par les mouvemens que Tong & Oates ſe donnerent, l'affaire devint bien-tôt publique, & le parlement s'en ſaiſit. Oates ſur le champ

fut logé dans le Palais de Whitehall, avec une pension considérable, & des gardes pour veiller à la conservation d'un homme aussi precieux à l'Etat. Il fut bien-tôt appuié par une autre imposteur nommé Bedlo, homme qui n'étoit connu que par ses friponneries.

XLVIII. Violente persecution contre les catholiques.

La mort du Chevalier Gopfroy, Juge de paix à Londres, qui arriva dans le même tems, servit beaucoup à animer tous les esprits contre les Catholiques. Comme c'étoit lui qui avoit reçu le serment & la déposition d'Oates, sa mort fut imputée aux Catholiques, & Bedlo vint à propos pour déposer sur cette accusation. En peu de tems la crainte d'un massacre général se répandit par toute l'Angleterre. Milord Shaftsbury, ennemi juré des Catholiques, se chargea de conduire les opérations du Parlement & d'Oates contre les accusés. Il forçoit un grand nombre de personnes de venir déposer selon ses vues: il les y contraignoit par les tourmens les plus horribles: tout étoit plein de trouble & de confusion. Il étoit dangereux de chasser un domestique ou de répéter ses dettes en Justice: on étoit exposé à se voir sur le champ enveloppé dans la conspiration sur le témoignage d'un scélérat, ou forcé même de devenir témoin contre les autres, pour éviter la condamnation. Telle étoit la tyrannie de Milord Shaftsbury. Le Roi, très-persuadé d'ailleurs de la fidélité des Catholiques, acquéroit tous les jours de nouvelles preuves de la fausseté de l'accusation intentée contre eux; mais il étoit trop foible pour s'opposer à ces violences.

Les Loix contre les catholiques étoient exécutées avec beaucoup de ſévérité, & les priſons ſe rempliſſoient de plus en plus d'innocens accuſés. On arrêta cinq Pairs, que l'on enferma dans la Tour de Londres. M. Coleman gentilhomme Catholique, généralement eſtimé, fut la premiere victime des parjures d'Oates & de Bedlo, qui porterent l'inſolence juſqu'à accuſer la Reine au conſeil privé du Roi, d'avoir voulu l'empoiſonner avec l'aide du chevalier Waheman. On continuoit cependant de faire le procès aux accuſés, & cinq Jéſuites furent condamnés à mort, comme coupables d'avoir décidé qu'il falloit tuer le Roi. Oates aſſuroit avoir aſſiſté à l'aſſemblée tenue à Londres, où fut donnée cette déteſtable déciſion; mais les cinq Jéſuites fauſſement accuſés, prouverent par le témoignage d'un grand nombre de perſonnes, que le 24 Avril, jour auquel l'impoſteur aſſuroit que s'étoit tenue l'aſſemblée à Londres, on l'avoit vû ce jour-là même à Saint Omer en Flandres.

XLIX. Milord Staffort injuſtement accuſé. Son apologie.

Les ennemis des catholiques voulant de plus en plus réaliſer cette prétendue conſpiration, & répandre la terreur dans tous les eſprits, réſolurent de faire faire le procès par la cour des Pairs à Milord Staffort, l'un des cinq Pairs enfermés dans la Tour de Londres. ce Seigneur, ſecond fils du comte d'Arundel, grand Maréchal héréditaire d'Angleterre, étoit chef d'une branche de la Maiſon de Norfolk, & par ſa femme il étoit héritier de celle de Staffort. Il avoit toujours donné des preuves

de ſa fidélité à Charles I & à Charles II, pendant les troubles d'Angleterre, & il étoit en grande conſidération parmi les Proteſtans auſſi-bien que parmi les Catholiques. Ayant été deux ans en priſon à la Tour, il fut cité à la Cour des Pairs en 1680. Aux deux témoins principaux Oates & Bedlo, s'en joignirent deux autres, qui dépoſérent que Milord Stafford leur avoit offert en différens tems à l'un & à l'autre, une récompenſe, s'ils vouloient ſe charger de tuer le Roi. Oates dépoſa qu'il avoit eu entre les mains pluſieurs Lettres de ce Milord aux Jéſuites, où il parloit fortement contre le Roi & le Gouvernement. Il ajoûta qu'il avoit vû le P. Fenwik Jéſuite, lui remettre une patente ſignée du Général des Jéſuites, qui lui donnoit la Charge de Tréſorier général de l'armée qui devoit être levée. Mais eſt-il croyable qu'un homme qui avoue ne s'être mêlé parmi les Catholiques, que dans le deſſein de s'inſtruire à fond de la conſpiration, afin d'être en état de dépoſer contre-eux, eſt-il croyable, dis-je, qu'il ait eu entre les mains tant de Lettres importantes ſans en avoir gardé une ſeule, ou en avoir tiré une copie? Une ſeule auroit ſuffi pour confondre tous les accuſés. Ce Seigneur qui n'avoit jamais eu de liaiſon avec les Jéſuites, mit en évidence les contradictions & les parjures de ces faux témoins; & par les preuves qu'il donna, il fit voir qu'ils étoient connus par-tout pour des ſcélérats, qui ne méritoient aucune créance. Pour éloigner tout ſoupçon du crime dont il étoit accuſé, Milord Stafford

fit une déclaration étendue & raiſonnée des principes dont il avoit toujours fait profeſſion touchant les meurtres des Princes, & le prétendu pouvoir des Papes de dépoſer les Rois & de délier leurs ſujets du ſerment de fidélité. Il cita entre autres preuves, le quinziéme Canon du Concile de Conſtance, & la Cenſure de Sorbonne contre le Livre de Santarel ; & il proteſta qu'il avoit toujours été pleinement convaincu que nulle Puiſſance ſur la terre ne pouvoit rompre les liens qui l'attachoient à ſon Roi, & qu'il regardoit la doctrine contraire, comme impie & déteſtable.

I. Il eſt condamné à mort. Piété de ce Seigneur. Diſpoſitions chrétiennes dans leſquelles il meurt.

Mais la mort de ce Seigneur Catholique étoit réſolue, pour accrédier la découverte des prétendus deſſeins des Catholiques contre le Gouvernement ; &, après ſix jours d'audience, il fut condamné à la pluralité des voix de cinquante-cinq Pairs contre trente & un, à avoir la tête tranchée. Le Roi, quoique très-convaincu de ſon innocence & de ſa fidélité, eut la foibleſſe de ſigner l'Arrêt de ſa condamnation, n'oſant pas s'oppoſer à la puiſſance de la cabale. Rien n'eſt plus édifiant que la ſageſſe, la modération & la piété que ce Seigneur fit paroître dans toute ſa conduite pendant ſon jugement, & après ſa condamnation : ſes ennemis mêmes ne purent ſe refuſer à l'impreſſion qu'elle fit ſur leurs eſprits. Dès qu'il eut entendu la lecture de ſa ſentence à laquelle il ne s'attendoit pas, il répondit ſans s'émouvoir : *Que le ſaint nom de Dieu ſoit béni : que la volonté de Dieu ſe faſſe & la vôtre, Meſſieurs : je n'en murmure point : que Dieu pardonne à ceux*

qui ont fauſſement juré contre moi. Il paſſa tout le tems qu'il y eut entre ſa condamnation & ſa mort, dans la priere, les exercices & les entretiens de piété avec ſa famille & ſes amis, qui eurent la permiſſion de le voir. Il trouva un grand ſoutien dans ſa fille la Marquiſe de Wincheſtre, jeune Dame d'une rare piété, qui ne ceſſa juſqu'au dernier jour, d'exhorter ſon pere avec un courage mâle & fort ſupérieur aux ſentimens de la nature. Le 19 Décembre, lorſque le Lieutenant de la Tour vint lui annoncer que le 29 étoit le jour fixé pour ſon exécution, il répondit ſur le champ ces paroles du Pſeaume 117 : *Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus & lætemur in eâ.* Rien n'étoit plus admirable que la tranquillité d'eſprit, l'humilité, la douceur, & les ſentimens de charité qu'il témoignoit envers les Juges & ſes ennemis. Juſqu'au dernier moment on vit toujours en lui une conſtance héroïque & vraiment chrétienne qui ne ſe démentoit en rien.

Le jour de ſon exécution, ſon valet-de-chambre lui ayant conſeillé de ſe couvrir de ſon manteau, parce qu'il faiſoit trop froid : *Vous avez raiſon*, lui répondit-il, *l'excès du froid pourroit me faire trembler ; mais par la grace de Dieu, c'eſt ce que la crainte de la mort ne fera jamais.* Il monta ſur l'échafaut avec un air de ſérénité & de confiance que la juſtice de ſa cauſe & le preſſentiment de ſon bonheur pouvoit ſeul lui inſpirer. Une multitude innombrable de perſonnes environnoit l'échafaut. Milord Stafford voyant le ſilence & l'attention de tout le peuple, leur adreſſa la parole avec

beaucoup de dignité. Le diſcours qu'il fit alors, eſt un monument des plus précieux de ſon innocence, de ſa piété, de ſon humilité, de ſa fidélité envers le Roi & de ſa charité pour ſes ennemis. Non-ſeulement il leur déclara qu'il leur pardonnoit de toute la plénitude de ſon cœur ; mais même, pour témoigner l'horreur extrême qu'il avoit du crime dont il étoit accuſé, il proteſta que s'il pouvoit éviter le ſupplice ou parvenir au comble des grandeurs par la mort d'un de ces miſérables qui l'avoient conduit à l'échafaut, rien au monde ne pourroit l'engager à concourir à leur perte. Il finit en demandant à Dieu de ne point venger ſon ſang innocent ſur le Royaume, mais de combler le Roi & le peuple de toutes ſortes de bénédictions. Il donna une copie de ce diſcours écrite de ſa propre main, à un Officier de la Juſtice pour être remiſe au Roi de ſa part. Il fit enſuite en latin une très-belle priere qu'il avoit préparée pour cette occaſion, & il la prononça avec de grands ſentimens de piété. Puis ayant baiſé avec reſpect le billot ſur lequel il alloit expirer, il reçut en priant le coup de la mort. Il étoit dans la ſoixante-neuviéme année de ſon âge. Il a laiſſé à la poſtérité, comme dit un Auteur moderne Anglois, un des plus grands modéles de magnanimité chrétienne, de probité & de religion, que fourniſſe l'Hiſtoire d'Angleterre.

Hiſt. de l'Egliſe d'Angl. en 2. vol. in fol. Bruxelles 1739.

LI.

L'Archevêque d'Armach Primat d'Irlande, exécuté à mort.

L'année ſuivante 1681, on vit en Angleterre une ſemblable exécution en la perſonne de M. Olivier Plunket, Archevêque d'Armach & Primat d'Irlande. Ce

Prélat qui étoit d'une famille illuſtre de ce Royaume, avoit profeſſé la Théologie pendant pluſieurs années avec beaucoup de réputation en Italie, & avoir été ſacré Archevêque d'Armach vers l'an 1669. La ſageſſe de ſon gouvernement, la ſainteté de ſes mœurs; ſa vie & ſes travaux apoſtoliques lui avoient acquis la vénération & la confiance des Catholiques & même le reſpect des Proteſtans. Les aſſociés d'Oates ne manquerent pas d'envelopper ce digne Prélat dans leurs accuſations; & ils dépoſerent qu'il travailloit à lever la prétendue armée de ſoixante-dix mille Irlandois qui devoient maſſacrer tous les Proteſtans. Cette accuſation ne pouvoit trouver aucune créance dans un pays où la conduite de l'Archevêque étoit parfaitement connue. Auſſi ceux qui dirigeoient les opérations de cette cabale, ne purent-ils point exécuter leurs deſſeins ſur lui en Irlande. Afin donc de réaliſer davantage l'idée de la prétendue conſpiration, dont la croyance diminuoit tous les jours dans l'eſprit de tout le monde, ils le firent tranſporter en Angleterre, où, ſans lui accorder le tems néceſſaire pour faire venir les témoins & les dépoſitions dont il avoit beſoin pour ſa juſtification, il fut condamné à mort & exécuté le premier Juillet 1681. Ceux qui dépoſérent contre lui, étoient trois ſcélérats ſententiés en Irlande; & quatre Prêtres & Réligieux d'une vie ſcandaleuſe, dont il s'étoit attiré la haine par ſon zéle à reprendre leurs déſordres. Le Comte d'Eſſex Chancelier d'Irlande, & tous les Proteſtans qui le connoiſſoient, furent indignés

de l'arrêt de mort prononcé contre un Prélat, qui paſſoit dans l'eſprit des Catholiques pour un Saint digne des premiers ſiécles de l'Egliſe.

LII. Les Proteſtans coupables d'une conjuration réelle.

La Nation ouvrit enfin les yeux ſur la fauſſeté d'une conſpiration, dont tant de perſonnes innocentes avoient été les victimes. On commença à regarder avec horreur les ſcélérats, qui dans la vue de faire fortune, avoient ſoutenu avec ſerment de ſi noires impoſtures. Milord Shaftſbury, qui avoit conduit tout ce myſtere d'iniquité, voyant que cette prétendue conſpiration ne pouvoit plus ſervir à exclure le Duc d'York de la ſucceſſion à la Couronne, prit le parti d'abandonner Oates & ſes aſſociés. Quelque tems après, Oates fut mis en priſon & condamné à une amende très-conſidérable. Il fut dans la ſuite convaincu de parjure & condamné au piloti & à une priſon perpétuelle: mais la révolution qui arriva dans le même tems, le tira des mains de la Juſtice & le délivra du ſupplice que méritoient tant de crimes.

Les ennemis du Duc d'York voyant le peu de ſuccès qu'avoient eu leurs entrepriſes, formérent une véritable conſpiration au lieu de l'imaginaire qu'ils avoient imputée aux Catholiques. Leur plan étoit d'ôter la vie au Roi, & d'établir une ſeconde fois l'Etat Républicain ſur les ruines de la Monarchie. Les principaux Chefs de cette conjuration compoſée de Proteſtans & de Preſbytériens, étoient le Duc de Monmouth fils naturel du Roi, les Lords Shaftſbury, Gray, Eſſex, Ruſſel, &c. Le jour où l'on devoit prendre les armes, fut fixé

au dix-neuf de Novembre 1682 ; mais le bruit s'en étant répandu, le Comte de Shaftsbury s'enfuit en Hollande où il mourut six semaines après. Le Duc de Monmouth & les autres conjurés n'abandonnerent point le projet. Les mesures étoient prises pour assassiner le Roi & le Duc d'York ; mais ces deux Princes furent délivrés par une protection particuliere de la Providence. La conjuration fut découverte & tout le parti dissipé. Plusieurs des Confédérés furent arrêtés & mis à mort, entre autres Milord Russel, qui avoit fait répandre le sang de tant de Catholiques, & sur-tout celui du Milord Stafford contre qui il avoit conçu la haine la plus injuste. Milord Essex prévint la justice en se tuant lui-même dans la Tour de Londres où il étoit enfermé. Le Duc de Monmouth vint déclarer toutes les circonstances de la conspiration, & trouva une ressource dans la clémence du Roi.

LIII. Charles II meurt apres avoir renoncé au schisme & à l'hérésie.

Charles II tomba malade au commencement de Février 1684. Le Duc d'York son frere le voyant en danger, lui proposa de déclarer ouvertement les dispositions où il étoit depuis long-tems à l'égard de la Religion Catholique, & d'avoir recours au ministere de l'Eglise. Le Roi reçut la proposition avec joie ; mais en même-tems il fit sentir à quel danger son frere s'exposoit. Le Duc le rassura, & lui dit que quand il lui en coûteroit la vie, il lui procureroit le ministere d'un Prêtre. Etant sorti aussi-tôt, la Providence permit qu'il rencontra le P. Huddleston Bénédictin, le même qui avoit contribué à sauver la vie

du Roi après la bataille de Worceſtre, lorſque ce Prince demeura caché toute une nuit dans le creux d'un arbre. Ce Bénédictin fut introduit chez le Roi, & il lui procura, autant que les circonſtances le purent permettre, tous les ſecours que l'Egliſe peut donner à ſes enfans. Le Roi reçut les Sacremens avec de grands ſentimens de pénitence. Le Duc d'York voulut que le Comte de Bath premier Gentilhomme de la chambre, & le Comte de Feversham Capitaine des Gardes, tous deux Proteſtans, aſſiſtaſſent à toute la cérémonie, pour rendre témoignage dans la ſuite des véritables ſentimens du Roi. Charles II mourut le lendemain ſeize Février 1685. Après ſa mort on trouva dans ſon cabinet deux papiers écrits de ſa main, dans leſquels il prouve que l'Egliſe Catholique eſt la ſeule véritable.

LIV. Regne de Jacques II. Imprudences de ce Prince funeſtes à la Réligion.

Le Duc d'York ſon frere fut auſſi-tôt proclamé Roi ſous le nom de Jacques II. Son avénement à la Couronne répandit la joie parmi les Catholiques & parmi ceux des Proteſtans qui étoient attachés à la Maiſon Royale. Dès ſes premieres années, ce Prince s'étoit vu enveloppé dans les malheurs de Charles I ſon pere. Etant tombé entre les mains des Rebelles, il avoit trouvé moyen, après deux ans de captivité, de paſſer en France auprès de la Reine ſa mere, qui étoit ſœur de Louis XIII. Il y demeura juſqu'au rétabliſſement de ſon frere Charles II. Il fit pluſieurs campagnes ſous le Maréchal de Turenne, & montra toujours beaucoup de valeur. Etant retourné en Angleterre après le rétabliſſement

ineſpéré de ſon frere, il ſe fit aimer & reſpecter de tout le monde. Le Roi lui confia le commandement de la flote en qualité de Grand Amiral, & le Duc remporta ſur les Hollandois deux victoires ſignalées. Mais il perdit bien-tôt l'affection des Anglois, qui s'apperçurent qu'il penſoit à changer de Religion. Son ſéjour en France & l'éducation que lui avoit donnée la Reine ſa mere, avoient jetté d'heureuſes ſemences dans ſon cœur. La converſion de la Ducheſſe d'York ſa premiere femme, augmenta beaucoup les ſoupçons qu'on avoit conçus contre lui. Dès-lors on commença à chercher les moyens de l'empêcher de parvenir à la Couronne. Les plaintes que l'on faiſoit contre lui, ne l'empêcherent pas d'épouſer en ſecondes nôces (en 1673) une Princeſſe Catholique, Marie d'Eſt de de Modéne. Le Roi ſon frere s'étant cru obligé de céder aux menaces des factieux, & de l'éloigner de la Cour, le fit paſſer à Bruxelles & enſuite en Ecoſſe. Mais quand il vit ſon autorité aſſez affermie, il le rappella à Londres, & lui fit rendre tous les honneurs dûs à l'héritier de la Couronne.

Dès que ce Prince fut monté ſur le Trône, on vit de nouveaux troubles dans tout le Roiaume. Le Comte d'Argile fit une deſcente en Ecoſſe au mois de Mai 1685, & peu après, le Duc de Monmouth arriva en Angleterre, où il eut la hardieſſe de mettre à prix la tête du Roi, & de le déclarer rébelle à l'Etat. Ces deux Chefs ayant été pris, furent condamnés à perdre la tête, ce qui fut exécuté. Ainſi périt le Duc de Monmouth, qui à cauſe de ſa rare

beauté & de ſes fréquentes révoltes, s'étoit fait donner le nom d'*Abſalom d'Angleterre.* Le Roi voyant ſon autorité bien affermie, voulut faire éclater ſon zéle pour la Réligion Catholique. Mais il donna malheureuſement toute ſa confiance aux Jéſuites, & à quelques traîtes, qui pour le perdre plus ſûrement, faiſoient ſemblant d'avoir abandonné la Réligion Anglicane. L'imprudence de Jacques II le précipita bientôt lui-même & tout le Royaume, dans des malheurs dont les ſuites ſubſiſtent encore aujourd'hui. On ne voyoit dans le Palais que des Prêtres & des Réligieux. Les Jéſuites établirent un College à Londres, dans un Palais que le Roi leur avoit cédé. Ce Prince donna ſéance dans ſon Conſeil au P. Petre Jéſuite, ſon Confeſſeur. Il ſe hâta d'envoyer avec beaucoup d'appareil, un Ambaſſadeur à Rome, qui entre autres choſes, étoit chargé de ſolliciter un Chapeau de Cardinal, &, comme on l'aſſûroit, l'Archevêché d'York pour le P. Petre. Le Pape Innocent XI fut choqué de ces demandes, & avertit ce Prince, que s'il ne modéroit ſon zéle, il renverſeroit la Réligion Catholique en Angleterre. Voulant même montrer combien il approuvoit peu les imprudences du Roi, il perſiſta toujours à refuſer une audience publique à ſon Ambaſſadeur. Ce trait fait aſſurément beaucoup d'honneur à Innocent XI. Les Rois de France & d'Eſpagne, & les Chefs du clergé catholique d'Angleterre, ſe joignirent à ce Pape pour engager le Roi Jacques à ſe conduire avec plus de ſageſſe & de prudence: mais il n'écoutoit que les

Jéſuites dont il étoit environné, & ſurtout ſon Confeſſeur, qui ne ceſſoit de l'obſéder & de l'exciter aux partis les plus violens. Il y étoit encore pouſſé par le Comte du Sunderland qu'il avoit établi Préſident du Conſeil privé. Ce fourbe, après avoir fait abjuration des erreurs des Proteſtans, affectoit un grand zéle pour la Religion Catholique. Il alloit ſouvent à confeſſe au P. Petre, & abuſoit de la confiance du Roi pour accelérer ſa perte. Les ennemis ſecrets de ce Prince profitoient de tout pour allarmer le peuple par la crainte de voir bien-tôt le Pape maître de l'Egliſe d'Angleterre. Ils étoient d'intelligence avec le Prince d'Orange, qui ayant épouſé une fille du Roi Jacques II (pour ſa premiere femme) méditoit depuis long-tems les moyens de faire paſſer ſur ſa tête la Couronne d'Angleterre.

LV. Le Prince d'Orange l'attaque. Ses ſujets l'abandonnent.

Cependant la Reine devint enceinte de ſon cinquiéme enfant: les quatre premiers étoient morts peu après leur naiſſance. Le 20 Juin 1688, nâquit le Prince de Galles. Comme les factieux vouloient obſcurcir cet événement, & publioient que c'étoit un enfant ſuppoſé, le Roi conſtata juridiquement la naiſſance de ce Prince par le témoignage de quarante temoins des plus dignes de foi qui y avoient aſſiſté. Le Roi Jacques recevoit de tous côtés des avis ſur le deſſein que méditoit le Prince d'Orange. Louis XIV l'en inſtruiſit dans un grand détail: mais le Comte de Sunderland trouvoit toujours moyen de le raſſurer. Enfin il n'y eut plus lieu de douter, lorſque le 10 Octobre 1688, le Prince d'Orange publia

blia à la Haie une Déclaration qui renfermoit en vingt-ſix articles, tous les griefs de la Nation Angloiſe contre le Roi. Il ajoûtoit que c'étoit dans le deſſein d'y remédier par la tenue d'un Parlement libre, qu'il ſe diſpoſoit à entrer en Angleterre. Le Roi, par le Conſeil des Evêques Proteſtans & de pluſieurs de ſes amis, avoit déja donné ſes ordres pour convoquer un Parlement. Il avoit même déja commencé à changer de conduite; mais le Prince d'Orange publia une ſeconde Déclaration, par laquelle il aſſuroit que ce changement de conduite n'étoit qu'une feinte. Il partit peu après avec cinquante-deux vaiſſeaux de guerre & environ quatorze mille hommes de troupes réglées. Il ne fut point inquiété dans ſon paſſage par la flote Angloiſe, aiant eu ſoin de gagner le Milord Darmouth qui la commandoit. Dès que le Roi en eut avis, il ſe mit à la tête de ſon armée & s'avança vers l'ennemi. Mais il s'apperçut bien-tôt qu'il étoit trahi. Ses troupes ſe trouverent tout-à-coup preſque ſans Officiers, le plus grand nombre aiant été corrompus par les émiſſaires du Prince d'Orange. La déſertion fut ſi générale, que les créatures mêmes du Roi & ceux qu'il avoit comblés de biens, l'abandonnerent. Il eut même la douleur de voir ſes propres filles, les Princeſſes d'Orange & de Dannemark, prendre part à la conſpiration.

LVI. Le Roi ſe retire en France. Le Trône eſt declaré vacant.

Son premier ſoin fut de pourvoir à la ſûreté de la Reine & du Prince de Galles qui n'avoit que ſix mois; & en conſéquence le 9 Décembre, il les fit paſſer ſecré-

tement en France avec quelques Seigneurs & quelques Dames pour les accompagner. En même-tems il fit faire des propoſitions au prince d'Orange ; mais il s'apperçut par ſa réponſe, qu'il ne cherchoit qu'à ſe rendre maître de ſa perſonne ; & craignant avec raiſon le même traitement qu'avoit éprouvé ſon pere, il quitta Londres le 11, accompagné ſeulement de trois perſonnes, pour paſſer en France. Il fut obligé de relâcher dans une petite Iſle, où le peuple le traita avec la derniere indignité. Dès qu'on ſut à Londres en quel lieu il étoit, les Seigneurs lui envoierent ſes caroſſes & ſes gardes, & le ſupplierent de revenir à ſon palais. Il arriva le 16 à Londres, où le peuple par ſes acclamations, lui donna le témoignage du plus parfait attachement. Mais au milieu de la nuit du 17, trois Seigneurs envoyés par le Prince d'Orange, vinrent lui ſignifier de ſa part, qu'il eût à quitter Londres dès le lendemain, afin de ne s'y pas trouver avec le prince qui devoit y arriver le même jour. Il fut mené ſur le champ à Rocheſter, & peu de jours après il trouva un moment favorable pour ſon évaſion. Dès que la nouvelle du départ du Roi fut arrivée à Londres, un grand nombre de Seigneurs & d'Evêques tinrent une Aſſemblée, où l'on convint de prier le Prince d'Orange de ſe charger de l'adminiſtration des affaires, en attendant l'arrivée des Députés de toutes les provinces, qui devoient bien-rôt ſe réunir. Ils s'aſſemblerent en effet le 28 Janvier 1689 ; & après bien des débats, il fut conclu dans cette Aſſemblée Nationale, que le Roi

Jacques II ayant voulu *renverſer les conſtitutions du Royaume, en violant le contrat original entre le Roi & le peuple, & s'étant retiré du Royaume, avoit abdiqué le Gouvernement, & que par conſéquent le Trône étoit vacant.*

Il ne reſtoit donc plus qu'à le remplir: mais c'étoit une affaire très-épineuſe, où l'on ne voioit qu'inconvéniens, & une entrepriſe dont il n'y avoit eu encore aucun exemple. Les uns étoient d'avis de nommer le prince d'Orange ſimplement Régent du Royaume; les autres, de le déclarer Roi: un troiſiéme parti vouloit mettre la Couronne ſur la tête de la princeſſe d'Orange. Au milieu de ces conteſtations Milord Danby propoſa cette queſtion, ſi le Prince & la Princeſſe d'Orange pouvoient être déclarés Roi & Reine. L'affirmative l'emporta de vingt voix dans la Chambre des Pairs, & la Chambre baſſe y conſentit peu après. Enfin le 12 Février, les deux Chambres de la convention ſouſcrivirent à la fameuſe Déclaration qui diſpoſe de la Couronne d'Angleterre en faveur du prince & de la Princeſſe d'Orange & de leurs enfans; & qui au défaut de ceux-ci; appelle à la ſucceſſion la princeſſe Anne ſœur aînée de la Princeſſe d'Orange. On abolit enſuite les anciens ſermens de fidélité & de ſuprématie, & on en ordonna de nouveaux plus convenables au tems. Pluſieurs Seigneurs & Evêques ne voulurent jamais conſentir à reconnoître *l'abdication du Roi & la vacance du Trône.* Le prince d'Orange regna donc ſous le nom de Guillaume III. Il étoit fils poſthume de Guillaume de

LVII. Le Prince d'Orange reconnu Roi ſous le nom de Guillaume III.

Naſſau Prince d'Orange, & de Henriette-Marie fille de Charles I, Roi d'Angleterre. Il avoit été élu Stathouder de Hollande en 1672.

LVIII. Loi qui exclut de la Couronne tout Prince Catholique. Reflexions ſur la retraite au Roi Jacques II.

L'Aſſemblée Nationale préſenta au Roi un bill, par lequel les membres qui la compoſoient déclarerent qu'ils formoient le légitime Parlement d'Angleterre. Mais c'étoit une fauſſe ſuppoſition, parce que ſelon les Loix d'Angleterre, toute Aſſemblée eſt illégitime dès qu'il n'y a pas de Roi. Enfin pour aſſurer la Couronne dans la Religion Proteſtante, il fut décidé dans ce Parlement de nouvelle création, que nulle perſonne faiſant profeſſion de la Religion Catholique, ne pourroit jamais monter ſur le Trône, ni épouſer une Catholique. Il eſt vraiſemblable que les choſes n'auroient point été portées à une telle extrêmité, ſi le Roi Jacques II fût reſté en Angleterre. L'eſprit de fanatiſme qui avoit conduit Charles I ſur l'échaffaut, ne regnoit plus dans ce Royaume. Le Clergé Anglican & le grand nombre de ceux qui profeſſoient la Religion dominante, étoient ſincérement attachés à la Maiſon Royale. Il s'agiſſoit d'avoir égard à leurs plaintes, à celles ſur-tout qui paroiſſoient fondées. Le Roi l'avoit déja fait en partie, & le Parlement qui étoit convoqué pour le mois de Janvier, ſe voiant aſſûré de ſa pleine liberté, par la préſence du Prince d'Orange, auroit pu remettre tout dans l'ordre, de ſorte qu'il eſt à préſumer qu'après le premier effet qu'avoit produit l'arrivée de ce Prince, le Roi auroit recouvré la confiance de ſes ſujets. Du moins c'eſt ce

que l'on peut juger en ſe rappellant avec quelle joie il fut reçu à Londres après ſa premiere fuite, & en conſidérant l'oppoſition perſévérante d'un grand nombre de Seigneurs & d'Evêques à reconnoître le Trône vacant. Mais ſa ſortie précipitée d'Angleterre fit naître l'idée d'une abdication, dont le Prince d'Orange & ſes adherans ſe ſervirent adroitement pour ſatisfaire ſon ambition. Au reſte, quand même il auroit été vrai que le Roi par ſa ſortie eût abdiqué, il avoit un fils à qui la Couronne étoit néceſſairement dévolue : puiſque ſelon les Loix d'Angleterre, *le mort ſaiſit le vif*, & que le Trône n'eſt jamais vacant tant qu'il y a des hétitiers ſur leſquels la Couronne eſt établie par les loix fondamentales du Royaume, comme elle eſt en Angleterre. Mais Dieu vouloit exercer de plus en plus ſes jugemens ſur cette Nation, qui avoit mis le comble à ſes iniquités.

LIX. Le Roi Jacques paſſe en Irlande où ſon armée eſt défaite. Il ſe fixe en France & s'occupe uniquement de ſon ſalut. Sa mort édifiante.

Le Roi Jacques étant arrivé en France, alla au Château de Saint-Germain en Laye où étoit la Reine avec ſon fils le Prince de Galles. Il trouva dans Louis XIV un généreux parent & un excellent ami. Mais à peine eut-il été deux mois en France, qu'il crut devoir paſſer en Irlande, où le Duc de Tirconnel à la tête des Catholiques, maintenoit encore l'autorité Royale. Il y ſoutint la guerre avec aſſez de ſuccès pendant plus d'une année contre le Maréchal de Schomberg. Mais le Prince d'Orange y étant arrivé avec une nombreuſe armée, celle du Roi fut défaite au paſſage de la Boine, & ce Prince fut contraint de re-

paſſer en France. Ce fut dans la ſolitude de Saint Germain, qu'après tous ces malheurs, Dieu lui parla efficacement au cœur. Ce prince repaſſant en lui-même les divers événemens de ſa vie, & n'y appercevant que des traverſes preſque continuelles, comprit que l'humiliation étoit pour lui un moien néceſſaire de ſalut; & ne voiant pour lui ſur la terre que des ſujets de la plus grande affliction, il tourna toutes ſes penſées & ſes deſirs vers le ciel. Dieu ſe ſervit principalement de l'Abbé de Rancé Réformateur de l'Abbaie de la Trappe, pour ouvrir les yeux à ce Prince & le conduire à lui. Depuis ſon retour d'Irlande, il alloit tous les ans faire une retraite dans cette ſainte Maiſon; & en peu de tems il fit tant de progrès ſous la conduite de cet excellent guide, qu'il parut un homme tout nouveau. Il ſe ſoumit dès-lors ſi pleinement à la volonté de Dieu, qu'on ne lui a jamais entendu faire la moindre plainte ſur ſon état préſent, ni témoigner la moindre inquiétude pour l'avenir. Il louoit Dieu ſans ceſſe & le remercioit de l'avoir, comme il diſoit, réveillé de la léthargie du péché en lui enlevant ſes trois Roiaumes. C'eſt ce qu'on voit par une priere qu'il avoit compoſée lui même, & qu'il récitoit tous les jours.

Il regardoit ſes ennemis comme les miniſtres de la juſtice & des miſéricordes de Dieu ſur lui. Il n'en parloit jamais qu'avec une extrême modération, & il ne ſouffroit pas qu'en ſa préſence perſonne parlât contre eux. Au contraire, quand il lui tomboit entre les mains des libelles où ſa per-

ſonne & ſa conduite étoient cenſurées, il ſe les faiſoit lire, & les écoutoit avec une patience que l'on ne pouvoit ſe laſſer d'admirer. Il repaſſoit ſans ceſſe les déſordres de ſa jeuneſſe dans l'amertume de ſon cœur, & la vue de ſes péchés le tenoit profondement humilié devant Dieu, & le portoit à des auſtérités que ſon Confeſſeur étoit obligé de modérer. Il s'appliqua ſur-tout à faire donner à ſon fils une éducation chrétienne. Il mourut au Château de Saint Germain en Laye le 6 Septembre de l'année 1701, & ſon corps fut porté à Paris au Faubourg Saint Jacques dans l'Egliſe des Bénédictins Anglois, où ſon tombeau eſt en vénération. Pendant ſa maladie il reçut trois fois la viſite de Louis XIV. Ce fut dans la derniere, que ce grand Prince lui déclara en préſence de toute la cour, que ſi Dieu diſpoſoit de lui, il regarderoit toujours le jeune Prince de Galles comme ſon propre fils. Cette déclaration fit fondre en larmes la Reine, le jeune Prince & toute la cour. Louis XIV ne pût s'empêcher d'y mêler les ſiennes. Mais Dieu n'a pas permis qu'il ait exécuté cette généreuſe réſolution. Le Roi Jacques II a laiſſé un Journal très-curieux de toute ſa vie. On le conſerve au collége ou Séminaire des Ecoſſois à Paris. ce Prince avoit eu pluſieurs enfans naturels, dont le plus connu fut Jacques Fitz-James Duc de Berwik, qu'il avoit eu d'Arbela Churchill ſœur du fameux Malboroug, & qui fut tué au ſiége de Philisbourg en 1734, étant Maréchal de France. Jacques III ſuccéda aux droits légitimes de Jacques II ſon pere, ſur le

Roiaume d'Angleterre, & fut reconnu en cette qualité par Louis XIV, par tous les alliés de ſa Maiſon & par tous ſes fidéles ſujets. Ce Prince, qui réſide maintenant à Rome, a deux fils, Charles Edouard Prince de Galles, né en 1720, & Henri-Benoît Cardinal. Guillaume III, Prince de Naſſau, étant mort ſans enfans en 1702, Anne fille de Jacques II, fut appellée à la Couronne d'Angleterre, & eut un regne fort glorieux.

LX. Evêques envoiés en Angleterre. oppoſition des Reguliers.

Lorſque Jacques II étoit tranquille ſur ſon Trône, il avoit demandé au Pape quatre Evêques pour gouverner l'Egliſe d'Angleterre. On fit bien des inſtances pour l'engager à nommer des Ordinaires & non des Vicaires apoſtoliques. Le Clergé avoit très-expreſſément défendu à ſon Agent, de conſentir jamais à la nomination de ſimples Délégués du Saint Siége : & comme par les diſputes précédentes & les Ecrits faits à cette occaſion, on étoit convaincu que chaque Egliſe avoit un droit naturel & eſſentiel à poſſéder un Paſteur, toutes les meſures étoient priſes afin que ſur le refus du Pape, on fît ſacrer par le plus proche Métropolitain, les ſujets qui auroient été élus ; ce qui vraiſemblablement auroit cauſé des diſputes très-vives, & peut-être un ſchiſme dans l'Egliſe d'Angleterre. Mais l'Agent aiant cédé, le Pape nomma quatre Vicaires Apoſtoliques. Les quatre ſujets préſentés par le Roi, dont trois étoient tirés du Clergé, & le quatriéme Bénédictin, furent agréés de tout le monde. Ils ſe nommoient Leyburn, Giffard, Smith & Ellis. Celui-ci étoit Cha-

pelain du Roi & de l'Ordre de S. Benoît : les trois autres étoient Docteurs de Sorbonne. Ils partagerent entre eux toute l'Egliſe d'Angleterre comme en quatre Diocèſes. Pour prévenir les diſputes avec les Réguliers, la nature & l'étendue de leur autorité fut expliquée avec beaucoup de préciſion. Les Réguliers furent aſſez tranquilles ſous leur juriſdiction pendant le Regne de Jacques II, qui ſoutenoit les Evêques ; mais quand il eut été détrôné, les Réguliers renouvellerent leurs plaintes contre les Evêques. Ils ne retirerent d'autre fruit de tous les mouvemens qu'ils ſe donnerent alors & qu'ils ſe ſont ſouvent donnés depuis, ſinon des ordres plus précis de Rome pour les ſoumettre aux Evêques, & des déclarations plus étendues ſur la nature de leur juriſdiction. Ces quatre premiers Evêques étant morts, les Papes ont toujours continué juſqu'à préſent de leur donner des ſucceſſeurs. Les mouvemens des Réguliers contre l'autorité Epiſcopale, viennent d'être encore tout récemment arrêtés par le Pape Benoît XIV, qui occupe aujourd'hui le Saint Siége. Il a donné l'année derniere (1753) un Bref dans lequel il explique fort au long le pouvoir qu'ont en Angleterre les Evêques ſur les Réguliers, répond à toutes leurs objections & prétendues exemptions, & abolit pour toujours tout ce qui pourroit être contraire au nouveau réglement qu'il établit.

ARTICLE XXXIX.

Egliſe d'Allemagne. Empire des Turcs.

I.

1. Egliſe d'Allemagne. Regne de Rodolphe. II.

RODolphe II étoit Empereur au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle. Il y eut en 1603, une Diéte à Ratisbonne, où l'Empereur demanda des ſubſides pour faire la guerre aux Turcs. On y délibéra auſſi ſur les moiens d'empêcher les dégâts que les Eſpagnols & les Hollandois faiſoient ſur les terres de l'Empire. Les princes Proteſtans conclurent la même année une ligue à Heidelberg pour leur défenſe mutuelle. Ils convinrent de tourner leurs armes contre un Prince de leur communion qui embraſſeroit la Religion catholique. En 1606, l'Empereur fit avec les Turcs une paix de trente ans après une guerre qui avoit été très-longue. La même année arriverent les troubles de Donavert. Juſqu'alors cette Ville avoit été une Ville Impériale, du cercle de Souabe, & on y profeſſoit la Religion Proteſtante. cependant les catholiques y avoient conſervé l'Abbaie de Sainte-croix. L'Abbé ayant fait une proceſſion malgré les défenſes du Magiſtrat, celui-ci excita contre le clergé la populace qui maltraita de coups & d'injures les catholiques. L'Abbé s'en

plaignit à l'Empereur qui commit le Duc de Baviere pour examiner les faits. Le Duc chargea des commiſſaires particuliers de faire les informations. La populace toujours animée, ſe jetta ſur eux & leur fit eſſuyer toute la fureur de ſon fanatiſme. L'Empereur mit la Ville au ban de l'Empire & en commit l'exécution au Duc de Baviere, qui s'empara de Donavert, & ſe l'appropria enſuite pour ſe dédommager des frais de cette expédition. Les Proteſtans ſe plaignirent vivement : ils firent à ce ſujet pluſieurs députations à l'Empereur ; mais le Duc de Baviere n'en conſerva pas moins ſa conquête. On peut regarder cet événement comme une des cauſes principales de la guerre de Religion commencée en 1619, & qui ne finit qu'en 1648.

La Diéte de Ratisbonne qui ſe tint en 1608, fut des plus tumultueuſes. Les Proteſtans renouvellerent leur ligue, & l'Electeur palatin en fut déclaré le chef. La même année l'Empereur ratifia l'élection que les Etats de Hongrie avoient faite de l'Archiduc Matthias ſon frere & ſon héritier pour leur Roi, quoiqu'il en eût d'abord été fort choqué. Trois ans après il céda encore la Bohême au même Matthias. Il mourut au mois de Janvier 1612, dans la ſoixantiéme année de ſon âge & dans la trente-ſixiéme de ſon Empire. Matthias fut élu Empereur à Francfort au mois de Juin de la même année. ce Prince ſe voyant dans la ſuite ſans enfans, ainſi que ſes freres Maximilien & Albert, adopta Ferdinand ſon couſin-germain, petit-fils de Ferdinand I, & ſe démit en ſa faveur,

II. Mort de Rodolphe. Matthias Empereur. Son Regne.

du Roiaume de Bohême en 1617. L'année ſuivante il lui céda encore au mois de Juillet, la Couronne de Hongrie. Alors commencerent les troubles de Bohême & les malheurs de l'Empire. Les proteſtans ſe porterent aux derniers excès, que l'Empereur ne fut point en état de réprimer. Ce prince mourut d'une maladie de langueur au mois de Mars 1619.

III. Regne de Ferdinand II.

Ferdinand II fut élu cinq mois après, & eut à démêler de grandes affaires que lui avoit laiſſées ſon prédéceſſeur, & qui cauſerent une guerre de trente ans. Dès la premiere année de ſon Regne, les Impériaux commandés par Maximilien Duc de Baviere, défirent au mois de Novembre, près de prague, les Bohémiens qui s'étoient révoltés, & avoient élu Roi l'année précédente, Fréderic Electeur palatin. Cette victoire fut ſuivie de pluſieurs autres, & la Bohême remiſe ſous l'obéiſſance de l'Empereur. Les années ſuivantes, Tilly Général des troupes Impériales & Bavaroiſes, remporta de ſi grands avantages ſur Fréderic & les princes qui avoient pris ſon parti, qu'il fut entiérement dépouillé de ſon Electorat, dont Maximilien de Baviere fut revêtu l'an 1623. C'eſt-là le commencement de la grandeur de la Maiſon de Baviere. Deux ans après, Ferdinand II fit élire Roi de Hongrie ſon fils ſous le nom de Ferdinand III, qui fut couronné le 8 Décembre. En 1626, Valeſtein Général de l'Empereur, défit entiérement le célébre Mansfeldt, comparé à Attila par ſes ravages & ſes excurſions. Tilly autre Général de Ferdinand, battit vers le

même tems, le Roi de Dannemarck & l'obligea de s'enfuir. L'année ſuivante, Ferdinand fit élire & couronner Roi de Bohéme, Ferdinand ſon fils, déja Roi de Hongrie.

II.

Il fit un Edit général daté du 6 Mars 1629, par lequel il ordonna, « que toutes les Abbaies & autres biens Eccléſiaſtiques qui avoient été uſurpés ſur les Catholiques par les Proteſtans contre les articles du Traité de Paſſau en 1552, ſeroient rendus à ceux à qui ils appartenoient ſelon les fondations. Il envoia enſuite des Commiſſaires par tout l'Empire, pour faire exécuter cet Edit. Il fit encore d'autres Edits particuliers en faveur des Ordres de Saint Benoît, de Cîteaux & de Prémontré. Cet Edit de l'Empereur fut fort approuvé du Pape, qui lui en écrivit un Bref exprès, par lequel Sa Sainteté lui témoignoit ſa joie auſſi-bien que celle de tout le Conſiſtoire des Cardinaux, de ce rétabliſſement du Clergé & des Religieux dans leurs biens. L'Empereur écrivit en même-tems au Prince de Savelle ſon Ambaſſadeur à Rome, l'informant des raiſons de ſon Edit, qui étoient, « Qu'il avoit cru ne pouvoir rien faire de plus utile pour la Religion en Allemagne, que d'y faire refleurir les Ordres Religieux, qui en avoient été autrefois les fermes colomnes: & que dans ce deſſein il avoit ordonné par ſon autorité Impériale, que les Abbaies & autres lieux ſacrés & religieux, qui

IV. Edit de l'Empereur, qui ordonne que tous les Abbaies & autres biens eccleſiaſtiques uſurpés ſur les Catholiques, leur ſoient rendus.

Mor. prat. t. 1.

avoient été profanés par les miſeres du tems, ou convertis en d'autres uſages, *fuſſent rendus chacun à leur Ordre* auquel ils étoient dûs, pour leur avoir été conſacrés dès la premiere fondation, *& non point à d'autres.* „ Il lui envoya encore depuis une plus ample *Inſtruction* du 25 Octobre de la même année, où il marque ſix raiſons principales de ſon Edit.

Moyens que les Jeſuites emploient pour avoir part à cette reſtitution qui ne les regardoit pas.

V. Mais les Jéſuites fâchés de n'avoir point part à cette reſtitution, délibérerent entre eux ſur les moiens d'enlever quelques-unes de ſes Abbaies. Pour mieux réuſſir, ils ſe ſervirent du crédit que leur P. Lamorman avoit à la Cour de l'Empereur Ferdinand II, dont il étoit Confeſſeur. Ce Jéſuite animé par ſes Confreres, s'aviſa, dit le célébre Dom Hay ſavant Bénédictin d'Allemagne, « de faire de vives inſtances à deux Abbés, l'un de Saint Benoît & l'autre de Cîteaux, Députés de leurs Ordres, pour leur perſuader de céder à la Société toutes les Abbayes de Filles que les Hérétiques devoient rendre, & quelques-unes des moins célébres d'entre les Abbaies d'hommes. Et quoique ces Abbés, qui n'avoient pas même pouvoir de conſentir à une demande ſi injuſte & ſi extraordinaire, ſe fuſſent contentés de lui faire quelques complimens en général, lui témoignant que hors cet intérêt de leur Ordre, ils le ſerviroient autant qu'ils pourroient; le Pere Lamorman les voiant partir de la Cour, ſuppoſa auſſitôt que ces deux Abbés avoient cédé volontairement ces Abbaies à ſa Compagnie; & ſur ce menſonge dont il a été convaincu depuis par des actes publics &

autentiques, il préſenta lui-même un Mémoire à l'Empereur, dans lequel il demandoit qu'en conſéquence de cette ceſſion volontaire de ces deux Abbés, Sa Majeſté Impériale envoiât des Commiſſaires en diverſes Provinces de l'Empire, pour mettre la Société en poſſeſſion de ces Abbayes. Et aiant ainſi ſurpris ce bon Prince & ſon Conſeil, qui prenoient cette impoſture pour vérité, ils obtinrent des Lettres adreſſées aux Procureurs généraux des Cercles, à trois Provinciaux de la Compagnie, & aux Généraux de l'armée de l'Empereur, le Duc de Fridland & le Comte de Tilly, pour mettre d'abord ces Abbaies en ſéqueſtre. „

« Tout le monde fut étonné, dit encore le même Auteur, de ce changement ſi prompt & ſi injuſte des premiers ordres de l'Empereur, & on ne pouvoit ſavoir la cauſe qui avoit porté ce Prince à revoquer ſi-tôt ſon Edit public de la reſtitution générale de ces Abbaies aux anciens Ordres, qui avoit été ſi hautement loué par le Saint Siége, ni pourquoi il ôtoit le bien aux Religieux, contre le droit des gens & la juſtice naturelle, même ſans les avoir ouïs. „ Mais les Jéſuites firent courir le bruit, que la cauſe de ce changement étoit la ceſſion volontaire que les deux Abbés députés leur avoient faite de ces Abbaies au nom de leurs Ordres. De ſorte que ces deux Abbés furent obligés de proteſter ſolemnellement contre cette inſigne ſuppoſition, & par les Lettres qu'ils en écrivirent à ce Confeſſeur même de l'Empereur, & par des actes publics, ſoutenant qu'ils

n'avoient pas seulement pensé à promettre de consentir à cette translation de leurs Abbaies à la Société des Jésuites, comme en effet ils n'en avoient aucun pouvoir. Un célébre Abbé Bénédictin, qui étoit du Conseil de l'Empereur, & qui fut fait en ce tems-là Evéque Prince de Vienne, aiant été pris pour témoin par le P. Lamorman, déclara tout le contraire, ainsi qu'il est justifié par un Ecrit rapporté par le P. Hay.

VI. Libelles des Jésuites sur ce sujet. Leurs intrigues à Rome. Ils tâchent de décrier l'Edit & le Conseil de l'Empereur.

Cependant tous ces actes n'empêcherent pas les Jésuites de continuer toujours à semer cette imposture. Ils l'imprimerent même dans leurs libelles, où ils s'élevoient contre les Instructions données par l'Empereur à son Ambassadeur à Rome, conformes à son Edit déja exécuté en plusieurs Abbaies, dont les Religieux Bénédictins & autres étoient en possession. Ils soutenoient que ces Instructions étoient contraires à la vérité, aux saints Canons & à l'immunité ecclésiastique, & que l'Empereur avoit excédé son pouvoir en restituant ces Abbaies aux anciens Ordres. Et en même-tems, parce qu'ils virent que tous les Ministres d'Etat du Conseil de l'Empereur, aiant reconnu cet artifice du Confesseur, étoient contraires à leur injuste prétention, ils commencerent à remuer leurs intrigues à Rome; & outre leurs sollicitations secrétes, ils y firent courir un libelle intitulé: *Remarques en la cause des biens Ecclésiastiques & des Monasteres éteints en Allemagne.* Les Ministres d'Etat du Conseil Impérial y étoient accusés d'avoir entrepris sur l'autorité du Pape. « Il faut

remarquer avant toutes choſes, dit l'Auteur du libelle, que le Conſeil Impérial a pour but d'empêcher abſolument que le Pape n'ait aucune part à ce qui ſe fait en Allemagne pour le rétabliſſement de la Religion Catholique. C'eſt ce qui ſe voit clairement par l'Edit public de l'Empereur, touchant la reſtitution des biens Eccléſiaſtiques, ſans en avoir averti le Pape ni s'être informé de ſa volonté, pour ſavoir à qui il les falloit rendre. Et ce Conſeil ne tend pas ſeulement à exclure le Pape de ce rétabliſſement; mais même à faire ſecouer le joug de toute la Juriſdiction Apoſtolique par tout l'Empire. Et la raiſon pourquoi ce Conſeil attaque avec tant de témérité & d'impiété le Siége Apoſtolique, vient de ce qu'il y en a parmi eux qui ſont très-mal affectionnés envers le S. Siége; d'autres, politiques, qui pour flatter le Prince, s'efforcent de relever ſon autorité en toutes choſes, & peut-être même que quelques-uns ſous le maſque de Catholiques, nourriſſent l'héréſie dans leur cœur. Et quant à l'Abbé du Monaſtere de Cremmounſter qui eſt de l'Ordre de Saint Benoît, & eſt du même Conſeil, c'eſt un homme plein de faſte. „ (Cet Abbé fut néanmoins, comme nous l'avons dit, élevé peu après pour ſon mérite ſur le Siége de Vienne.)

C'eſt ainſi que ce Conſeil Impérial ceſſa d'être Catholique, & devint ſchiſmatique & ennemi du Saint Siége, depuis que les Jéſuites avoient reconnu que la juſtice avoit plus de pouvoir ſur l'eſprit de ces Miniſtres pour maintenir ce que l'Empe-

reur avoit religieuſement ordonné par ſon Edit, que les ſollicitations qu'ils faiſoient pour s'accommoder du bien d'autrui. Les anciens Religieux aiant alors publié deux Livres pour la défenſe de leurs droits, les Jeſuites chargerent leur Pere Laiman Caſuiſte à Dilingue, qui avoit déja écrit ſur cette matiere, d'écrire contre ces deux Livres, & de les traiter, comme il fit, de libelles diffamatoires; parce que ces Auteurs trouvoient mauvais qu'on voulût enlever les Abbaies aux anciens Ordres, & qu'ils avoient réfuté les injures & les fauſſetés dont on ſe ſervoit pour les leur ravir. Les Peres Jéſuites vouloient bien uſurper le bien d'autrui; mais ſans encourir l'infamie qui eſt inſéparable d'une uſurpation auſſi injuſte & auſſi violente qu'étoit la leur. Le Pere Laiman donna pour titre à ſon libelle: *La juſte défenſe du très-ſaint Pontife de Rome, au très-auguſte Céſar, des Cardinaux de la ſainte égliſe Romaine, des Evêques, Princes & autres, & auſſi* DE LA TRE'S-PETITE SOCIE'TE' DE JESUS. Dom Hay oppoſa un excellent Livre à celui de ce Jéſuite; & montra que le titre même étoit la plus heureuſe de toutes les illuſions, puiſqu'au lieu de défendre toutes ces Puiſſances, il combattoit formellement un Edit de l'Empereur, approuvé du Pape & des Cardinaux par un Bref exprès, auſſi-bien que de tous les Evêques Princes d'Allemagne; & que ce qu'il défendoit véritablement, quoique très-mal, n'étoit que *la très-petite Société de Jeſus*, qu'il repréſentoit comme très-grand & très-néceſſaire à l'égliſe.

Nous ne rapporterons point tous les artifices & toutes les impoſtures que les Jéſuites emploierent pour réuſſir dans leur entrepriſe. On peut les voir en détail dans les Livres du Pere Hay, ou dans le premier volume de la *Morale pratique*, où l'on en trouve un abrégé. On y voit auſſi quels moiens ils emploierent pour ſe rendre maîtres abſolus de l'Univerſité de Pragne. Cette guerre des Jéſuites d'Allemagne contre les anciens Ordres Religieux, pour enlever leurs maiſons & leurs biens, dura plus de dix ans. Mais enfin l'avarice de ces Peres fut arrêtée par l'oppoſition des Electeurs Eccléſiaſtiques & des autres Princes Catholiques de l'Empire, qui en firent écrire au Pape Urbain VIII par leurs Députés en l'Aſſemblée générale de Ratisbonne de l'an 1641. Et ainſi, dit le Pere Hay, « l'ardeur des Jéſuites à envahir les biens des Monaſteres, fut un peu rallentie, non par vertu, mais par impuiſſance de les avoir. » En 1651, ils enleverent quatre Abbaies pour un ſeul de leurs Colléges. Mais les fortes oppoſitions qu'ils trouverent dans les autres Provinces d'Allemagne, mirent un frein à leur cupidité.

III.

VII. Suite du Regne de Ferdinand II. Mort de cet Empereur.

Les Proteſtans voyant que l'Empereur Ferdinand II méditoit de grands deſſeins, dont ils croioient être l'objet, prirent les armes pour ſe défendre, & mirent dans leurs intérêts le Roi de France Louis XIII, & Guſtave Adolphe Roi de Suéde. Ce dernier s'étant joint aux Princes Proteſtans,

défit dans la célébre bataille de Leipsic en 1630, le Comte de Tilly, Lieutenant général de l'Empereur ; & fit des conquêtes très-considérables en Allemagne, dont il soumit en deux ans & demi les deux tiers, depuis la Vistule jusqu'au Danube & au Rhin. Wallestein aiant reconquis Prague, donna bataille auprès de Lutzen, où Gustave, quoique vainqueur, perdit la vie. Ses Généraux continuerent ses conquêtes, & soutinrent la réputation des armes Suédoises, par la défaite des Impériaux à Hamelen, Vistok & ailleurs. L'Empereur arrêta le cours de ses victoires par le gain de la bataille de Nottling sous la conduite de Ferdinand Roi de Hongrie son fils, en 1634. L'année suivante, il conclut la paix de Prague, & regagna l'Electeur de Saxe & presque tous les Protestans. Ensuite il fut assez heureux pour faire déclarer son fils Roi des Romains en 1636, & affermit ainsi la grandeur de sa Maison sur le penchant de sa ruine. Au commencement de l'an 1637, il fut attaqué d'une apoplexie dont il mourut cinq jours après à Vienne le 8 Février, à l'âge de soixante & un ans, après en avoir regné dix-huit & quatre mois.

IV.

VIII. Regne de Ferdinand III.

Son fils Ferdinand III lui succéda la même année. Ce fut en ce tems que Galas, un de ses Généraux, remporta quelques avantages sur les Suédois, mais Bernard de Saxe, Duc de Weimar, avec le secours des François, battit l'an 1638, à Reins-

ſeld, ſon armée commandée par Jean de Wert, & prit Briſac la plus forte citadelle de l'Alſace. Jean Bannier, Général Suédois, défit en 1639, le Général Salis près de Kemnitz dans la Miſnie, ravagea la Saxe & la Bohême; & pour inſulter l'Empire, il alla attaquer Ratisbonne où Ferdinand tenoit la Diéte. Le Maréchal de Guebriant enleva Lamboi & ſes troupes, à la bataille d'Ordingen dans le Diocèſe de Cologne, en 1643; & l'année ſuivante, Léonard Torſtenſon ſucceſſeur de Bannier, défit à Leipſik, Léopold-Guillaume, Archiduc d'Autriche, & Octavio Picolomini, & pénétra dans les païs héréditaires. Le Duc d'Enguien, depuis Louis II, Prince de Condé, força en 1644, les troupes de Baviere dans leurs retranchemens près de Fribourg, & emporta Philisbourg en dix jours. En 1645, ce Prince rétablit l'Electeur de Tréves, & défit les Bavarois à Nortlingue, où le Général Merci fut bleſſé & pris, & Jean de Werth fut mis en fuite. Le Vicomte de Turenne Maréchal de France, & Wrangel Maréchal de Suéde, mirent en fuite Melander en 1648. Trois ans auparavant, Torſtenſon autre Général Suédois, avoit pouſſé Galas, & il vainquit Hantzfeld à Jancou dans la Bohême. L'Empereur avoit eu l'avantage au combat de Tuttingen dans la Souabe, & de Mariendal dans la Franconie; & ſe vit enſuite moins preſſé par les Suédois, qui tournerent leurs armes contre le Dannemarck. Mais l'épuiſement d'hommes & d'argent où étoit l'Empire, le fit ſonger à la paix, qui fut conclue à Munſter en 1648, &

qui eſt ſi connue ſous le nom de Traité de Veſtphalie, qui a ſervi de baſe à tous les Traités faits depuis. Ferdinand vécut enſuite aſſez tranquillement, & mourut à Vienne le deux Avril 1657, âgé de quarante-neuf ans.

V.

IX. Regne de Leopold. Principaux événemens de ce long Regne.

Léopold qu'il avoit eu de Marie-Anne d'Autriche ſa premiere femme, & qui étoit né le 9 Juin 1640, fut élu Empereur à Francfort le 18 Juillet 1658, & couronné le premier d'Août. L'an 1664, les Impériaux commandés par Montecuculli, gagnerent ſur les Turcs le 28 Juillet, la bataille de Saint Godard. Les François envoiés par Louis XIV, ſous la conduite des Comtes de Coligni & de la Feuillade, eurent grande part à la gloire de cette journée. L'an 1669, Léolpold fit trancher la tête à pluſieurs Seigneurs de Hongrie, au Comte de Serin, Nadaſti, Frangipani & autres, ſous prétexte d'une conſpiration. En 1672, l'Empereur s'engagea par un Trairé du 21 Juin, à donner du ſecours aux Etats Généraux, quoiqu'il eût promis la neutralité par un Traité ſigné le premier Novembre 1671 : ce qui attira ſur le Rhin une guerre qui fut très-vive, & glorieuſe pour la France juſqu'à la mort de M. de Turenne. En 1675, l'Empereur fit arrêter à Cologne, contre le droit des gens, le Prince Guillaume de Furſtemberg, alors Plénipotentiaire de l'Electeur de Cologne, parce qu'il étoit attaché à la France. L'an 1683, les Turcs appellés par

les Hongrois, vinrent à leur ſecours : le Grand Viſir entra en Hongrie à la tête de deux cens quarante mille hommes, battit le Prince de Lorraine, mit le ſiége devant Vienne le 13 de Juillet, & étoit ſur le point de prendre cette Capitale, lorſque Sobieski Roi de Pologne, oubliant généreuſement les ſujets de mécontentement qu'il avoit reçus de l'Empereur, qui l'an 1674, avoit traverſé ſon élection de toutes ſes forces, vint au ſecours avec une armée, attaqua les Turcs le 12 Septembre, les défit, & délivra la Ville réduite à l'extrêmité. Cette victoire fut ſuivie de pluſieurs autres, & les Impériaux reprirent toutes les Villes dont les Turcs s'étoient emparés. Dieu, en permettant que les Turcs euſſent d'abord de ſi grands avantages ſur les Imperiaux, & qu'ils aient été ſur le point de prendre Vienne, donnoit aux Chrétiens un nouvel avertiſſement, que quand il voudroit punir d'une maniere éclatante les iniquités de ſon peuple, la verge étoit prête, & qu'il pouvoit employer ces infidéles à être les exécuteurs de ſes vengeances.

En 1684, l'Empereur céda à Louis XIV Strasbourg, le Fort de Kell & d'autres places, & deux ans après, il fit un Traité avec le Prince & les Etats de Tranſilvanie, qui lui ſervit de moien pour ſe rendre maître des Etats de ce Prince. Vers le même tems fut conclue la célébre ligue d'Ausbourg, entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, le Roi de Suéde & pluſieurs autres Princes, auſquels ſe joignit bien-tôt la Hollande. Cette Ligue eut pour pré-

texte la guerre contre les Turcs & la sûreté publique ; mais ſon véritable objet étoit d'accabler la France, s'il étoit poſſible, & de détrôner le Roi d'Angleterre Jacques II, qui néanmoins n'avoit donné aucun ſujet de mécontentement à la Maiſon d'Autriche. Le feu de la guerre fut allumé dans toute l'Europe, & l'Empereur réuſſit à l'armer preſque toute entiere contre la France. Après bien du ſang répandu ſans autre ſuccès de la part de l'Empereur & de ſes Alliés, que d'avoir détrôné le Roi légitime d'Angleterre, pour mettre à ſa place le Stathouder d'Hollande ; la paix ſe fit l'an 1697, par un Traité ſigné à Riſwik le 30 Octobre. L'an 1702, Leopold fit déclarer dans la Diéte de Ratisbonne, le Roi de France ennemi de l'Empire, & conclure la guerre contre lui. Il mit au ban de l'Empire & dépouilla de ſes Etats l'Electeur de Cologne, parce que ce Prince vouloit garder la neutralité. Il forma l'année ſuivante, de concert avec les Anglois & les Hollandois, le deſſein de détrôner Philippe V petit-fils de Louis XIV, inſtitué héritier de la Couronne d'Eſpagne par le Teſtament de Charles II, mort ſans enfans. Enfin Léopold après avoit allumé diverſes fois la guerre en Europe, ſans toutefois avoir couru aucun riſque des armes, ne s'étant jamais trouvé ni à aucune bataille ni à aucun ſiége, ni à la tête d'aucunes troupes, mourut à Vienne le 5 Mai 1705, dans la ſoixante-cinquiéme année de ſon âge, & la quarante-ſeptiéme de ſon regne. Il laiſſa de ſa troiſiéme femme, Magdeleine-Théreſe, fille de Philippe-Guillaume

Guillaume, Electeur Palatin ; deux fils, Joſeph & Charles, qui furent l'un après l'autre Empereurs. Le ſecond, Charles VI, n'eſt mort qu'en 1740, ſans laiſſer d'enfans mâles.

VI.

X. Projet de pacification des troubles de Religion qui deſoloient l'Allemagne. L'Evêque de Neuſtadt confiere avec M Molanus Theologien Proteſtant.

Après avoir donné une idée générale des affaires temporelles de l'Allemagne ſous le Regne de Léopold, nous allons parler plus en détail de celles qui ſont purement Eccléſiaſtiques. Un projet de pacification des troubles de Religion qui déſoloient l'Allemagne, avoit long-tems occupé les Diétes de l'Empire. L'Empereur Léopold entra dans ce projet avec tout le zéle qu'on pouvoit attendre d'un Prince Chrétien ; & voiant que l'Evêque de Neuſtadt, en conſéquence des délibérations des Diétes, avoit déja fait auprès des Miniſtres Proteſtans, pluſieurs démarches qui tendoient au but qu'on ſe propoſoit, il lui fit expédier un Reſcript daté de 1691, par lequel il lui donna plein pouvoir de traiter des affaires de la Religion *avec tous les Etats, Communautés & particuliers de ſes Roiaumes.* Il vouloit qu'on tentât toutes les voies praticables de conciliation ; & l'Evêque qu'il chargeoit de cette affaire délicate, paroiſſoit propre à la bien conduire. Ce Prélat bon Théologien & très-verſé dans les matieres de controverſe, méritoit ſingulierement la confiance de l'Empereur & de tous les Ordres de l'Empire, par ſon caractere de douceur, de piété & de modération qu'on trouve rarement dans les Controverſiſtes, ſur-tout pendant la chaleur des diſputes.

Oeuvre poſth. de M. Boſſuet Pref. de l'Edition.

Ce Prélat jugea ſainement qu'il devoit prendre une methode differente de celle que les Controverſiſtes avoient ſuivie juſqu'alors. Les diſputes ou par écrit ou de vive-voix, n'avoient fait qu'aigrir les eſprits, embrouiller de plus en plus les queſtions, & par une ſuite néceſſaire, éloigner du point de réunion auquel on s'étoit flatté vainement d'arriver par ce moien. Il avoit goûté le Livre de l'*Expoſition de la doctrine Catholique*, compoſé par M. Boſſuet en 1671, & bien-tôt après traduit dans toutes les Langues de l'Europe. La méthode de ce Livre paroiſſant à M. de Neuſtadt la moins ſujette aux chicanes, il réſolut de s'en ſervir. Il trouva dans les Etats d'Hanovre de grandes diſpoſitions à la paix; parce que le Duc Jean-Fréderic de Brunſwich, qui s'étoit déja fait Catholique; & le Prince Erneſt-Auguſte, créé par l'Empereur Léopold neuviéme Electeur de l'Empire, ſouhaitoient avec ardeur la pacification des troubles de Religion. Ces deux Princes choiſirent M. Molanus parmi les Théologiens Proteſtans, pour conferer avec l'Evêque de Neuſtadt. Ce Docteur étoit de tous les Luthériens, le plus habile & le plus pacifique. Après avoir long-tems profeſſé la Théologie dans l'Univerſité d'Hermſtat, dite l'Académie Julienne, il avoit été fait Abbé de Lokkum & Directeur des Egliſes ou Conſiſtoires des Etats d'Hanovre. M. de Neuſtadt travailla pendant ſept mois avec ce Théologien, qui n'entra pas tout-à-fait dans ſes vues, & qui même dérangea ſon plan, en ce qu'il vouloit qu'on commençât par ſe réunir ſous

certaines conditions, & qu'enſuite on convint des dogmes de la foi.

XI. L'Evêque de Neuſtadt engage M. Boſſuet dans cette negociation.

L'Evêque négociateur n'oſa s'engager plus avant ſans s'être aſſuré du ſuffrage de M. Boſſuet, qu'on regardoit en Allemagne comme un ſecond Saint Auguſtin, comme le Chef ſous les drapeaux duquel il falloit ſe ranger pour combattre avec ſuccès les ennemis de l'Egliſe. Il communiqua donc à M. de Meaux le plan qu'il vouloit ſuivre & les offres des Proteſtans. Ce Prélat loua ſon zéle, & pour l'encourager à ne pas négliger une ſi belle occaſion de ſervir l'Egliſe, il lui dit dans ſa réponſe, que le *Roi goûtoit ſes penſées & les favoriſoit.* M de Meaux voioit avec plaiſir cette négociation importante entre les mains d'un Prélat habile, qui pouvoit étant ſur les lieux, abréger beaucoup de diſcuſſions. Il ne ſongeoit pas que bientôt la Providence l'en chargeroit lui-même. Dieu ſe ſervit de Madame l'Abbeſſe de Maubuiſſon, la Princeſſe Palatine, pour l'engager dans cette affaire, & le rendre le dépoſitaire des intérêts de l'Egliſe. Cette illuſtre Abbeſſe ne déſiroit rien avec plus d'ardeur que d'attirer à l'Egliſe la Ducheſſe d'Hanovre ſa ſœur, à laquelle elle envoioit tous les bons Ouvrages de controverſe qui ſe faiſoient en France. Aiant ſçu que la Cour d'Hanovre s'occupoit du ſoin de pacifier les troubles de Religion, elle crut qu'il étoit de l'intétêt de l'Egliſe qu'on ne fît rien ſans la participation de M. l'Evêque de Meaux. Elle engagea donc cette Cour à demander à M. Boſſuet ce qu'il penſoit du projet de réunion dreſſé

par les Docteurs Luthériens, & remis entre les mains de l'Evêque de Neuſtadt. Le Prélat répondit que l'Ecrit ſur lequel on lui demandoit ſon avis, ſe trouvoit égaré; qu'il n'en avoit fait autrefois qu'une lecture rapide: qu'il ne lui en reſtoit qu'une idée confuſe, qui lui faiſoit juger ce projet inſuffiſant & peu propre à produire les effets qu'on en attendoit. Il poſoit dans cette même lettre les principes généraux dont l'Egliſe ne peut s'écarter, & qui doivent ſervir de baſe à tout projet de réunion.

XII. M. Boſſuet en commerce ſur ce ſujet avec MM. Molanus & de Leibnitz. Belles qualités de M. Molanus.

M. de Leibnitz chargé par la Cour d'Hanovre, d'entretenir la correſpondance avec Maubuiſſon, profita de cette occaſion pour lier un commerce de Lettres avec M. de Meaux. Peut-être auſſi avoit-il en vue de ſervir de ſecond à M. Molanus, & de défendre un plan qu'il prévoioit ne devoir pas être tout-à-fait du goût d'un Evêque Catholique auſſi bien inſtruit des maximes de l'Egliſe que l'étoit M. Boſſuet. Ce fut ainſi que cet illuſtre Evêque, qui, de l'aveu de tout le monde, ſavoit le mieux manier les eſprits, entrer dans les voies de conciliation, & préſenter la vérité ſur les faces les plus avantageuſes, ſe trouva chargé par la Providence de conduire la plus importante affaire qu'il ait eue de ſa vie, & qui depuis long-tems occupoit les plus grands perſonnages de l'Allemagne. Il prit donc en main la cauſe de l'Egliſe contre deux ſavans hommes, qu'on jugeoit dans le parti Proteſtant les plus capables d'attaquer la doctrine de l'Egliſe Catholique, & de défendre celle du Luthéraniſme. M.

Molanus envoia ſon ſecond plan ſous le titre de *Cogitationes privatæ*. M. Boſſuet ne pouvoit s'empêcher d'admirer a ſcience de l'Auteur, & plus encore ſa droiture & l'eſprit de paix qui l'animoit. Il fait, dit l'Editeur des Œuvres poſthumes de M. Boſſuet, de ſi grands pas vers la réunion, qu'on eſt étonné qu'il n'ait pas fait le dernier ; & on doit déplorer le ſort de ce Savant, dont les lumieres & la candeur étoient admirables, & qui pourtant fut retenu dans le ſchiſme par des préjugés faciles à diſſiper, ſi la converſion eût dépendu des raiſonnemens humains & non de l'operation de la Grace.

M. Molanus en habile Théologien, approfondit les queſtions : toujours modéré, toujours équitable, il examine avec la droiture & la ſimplicité d'un homme qui cherche la paix. Souvent il s'éléve au-deſſus des préjugés de ſon parti, & vient à bout de démêler la vérité au milieu du cahos dont les équivoques & les chicanes des hérétiques, & quelquefois le peu d'exactitude & de préciſion de certains Controverſiſtes Catholiques l'avoient enveloppée : jamais il ne rougit de la reconnoître & de lui rendre hommage. Loin de chercher à augmenter les difficultés, il fait tous ſes efforts pour en diminuer le nombre & pour applanir celles qui reſtent. En un mot, on voit un homme ſavant, droit, ami de la paix, qui rend juſtice à tout le monde, même aux Catholiques, même au Concile de Trente, & qui n'oublie aucun des moiens de conciliation qu'il peut imaginer.

XIII. Caractere de M. de Leibnitz entierement opposé à celui de M. Molanus.

M. de Leibnitz plus Philosophe que Théologien, plus propre à former des doutes qu'à les résoudre, ne semble s'appliquer qu'à mettre des obstacles insurmontables à la paix. Imbu du faux principe de la tolérance, qui n'est propre qu'à tout troubler dans la Religion, il s'obstine à ne point admettre le principe solide & lumineux de l'infaillibillité de l'Eglise, qui répond à tout, & qui peut seul empêcher que les questions ne soient interminables. C'est contre ce principe qu'il accumule les objections, & qu'il fait jouer tous les ressorts de son ésprit pour donner une apparance de vérité. On est surpris qu'il s'épuise en chicanes & reproduise sans cesse les mêmes difficultés, en feignant d'oublier les réponses précises & tranchantes de M. Bossuet. On est fâché qu'un si beau génie qui se met sur les rangs en qualité de conciliateur, ne concilie rien, brouille les questions & se rende à la fin l'arbitre de la négociation en faisant disparoître M. Molanus, dont les intentions étoient si bonnes, les vues si justes, le travail si solide, & les éclaircissemens si propres à mettre un beau jour dans nos Controverses, & à les dégager des épines qui les offusquoient, & que les préventions & les fausses subtilités y répandoient de toutes parts.

XIV. Plan de consolation propose par M. Molanus.

Ce savant Auteur envisage la fin du schisme comme le plus grand de tous les biens, & propose en conséquence, dans son Ouvrage intitulé, *Cogitationes privatæ*, de commencer par faire une réunion préliminaire, qui rétablisse la concorde & la communion Ecclésiastique entre l'Eglise

Romaine & les Egliſes Proteſtantes. Cette réunion préliminaire, telle qu'il l'imagine, devoit être à proprement parler, une eſpéce de tréve dont il ſtipule les conditions, ſavoir pour les Luthériens qu'ils reconnoîtront le Pape comme le premier des Evêques en ordre & en dignité; qu'ils regarderont les Catholiques comme leurs freres, & enfin qu'ils ſe ſoumettront à la Hiérarchie Eccléſiaſtique. Pour l'Egliſe Romaine, qu'elle recevra les Proteſtans au nombre de ſes enfans, ſans exiger d'eux aucune ſorte de rétractation, ni qu'ils renoncent à leurs dogmes condamnés par le Concile de Trente, dont il demande que les anathêmes ſoient mis en ſuſpens juſqu'à ce que le futur Concile général, que le Pape ſera prié de convoquer, & dans lequel les Proteſtans auront comme les Catholiques voix délibérative, ait prononcé définitivement ſur les points dont les deux partis ne ſont pas d'accord. L'Auteur ne penſe pas que cette réunion doive êtte empêchée ou retardée, ſous prétexte que ce part & d'autre, on s'accuſe d'erreurs capitales ſur le dogme; parce que pour acquerir le bien ineſtimable de la paix, on doit ſurmonter cet obſtacle & ſe tolérer les uns les autres; ce qui lui paroît d'autant plus équitable, que les Proteſtans promettent de ſe rendre aux déciſions du futur Concile, qui fixera irrévocablement les dogmes de la foi. En attendant la tenue de ce Concile, il ſeroit à propos, dit M. Molanus, d'engager l'Empereur & les autres Princes Chrétiens, à former une Aſſemblée de Théologiens ſavans & pacifi-

ques des deux partis, dans laquelle on travailleroit de concert à la conciliation des points conteſtés, & l'on reſerveroit au jugement du futur Concile ceux ſur leſquels on n'auroit pu s'accorder.

M. Molanus fait ſur pluſieurs articles importans de nos controverſes, l'eſſai de la conciliation propoſée. Il diſtingue exactement les points ſur leſquels on s'impute réciproquement des erreurs qu'on n'a pas, ceux dont on diſpute faute de s'entendre, ceux enfin qui ne renferment que des queſtions de mots. Cette partie de ſon Ecrit eſt très-méthodique. Il y concilie beaucoup d'articles avec tant de préciſion & de juſteſſe ; que ſouvent M. Boſſuet ravi de trouver dans un Docteur Luthérien, tant de droiture & d'équité, adopte ſa conciliation ſans y rien charger. Il l'encourage même à continuer ſur le reſte de nos controverſes, un travail qu'il juge propre à fixer au juſte l'état des queſtions, & à terminer preſque toutes les diſputes. M. de Leibnitz nous apprend dans une de ſes Lettres à M. de Meaux, que l'Abbé de Lokkum avoit fait un Ecrit dans lequel cinquante articles de nos controverſes ſe trouvoient conciliés. L'Auteur avoit deſſein de communiquer cet Ouvrage à M. Boſſuet ; mais M. de Leibnitz, qui ne paroît pas avoir eu fort à cœur la réunion, n'en envoia que trois controverſes. M. Boſſuet ne s'eſt point expliqué ſur la conciliation de ces controverſes, parce qu'il vouloit voir tout l'Ouvrage pour en dire ſon ſentiment.

XV. Plan de

Il propoſa de ſon côté aux Proteſtans

de la part de l'Egliſe Catholique, un projet de réunion, non imaginaire & impraticable, tel qu'étoit celui de M. Molanus, mais dreſſé ſur le plan des conciliations faites autrefois, dont il cite les exemples les plus célébres, pour faire voir que la premiere condition que l'Egliſe a toujours exigée des errans & ſur laquelle elle ne peut ſe relâcher, eſt qu'ils confeſſent diſtinctement les dogmes qui ſont la matiere de la rupture: que ce pas une fois fait, le reſte ſuit aiſément; parce que l'Egliſe ne ſe rend difficile ni ſur les formalités, ni ſur les points de pure diſcipline, qui peuvent varier & qu'elle change en effet pour l'utilité commune, ſuivant les circonſtances des tems, des lieux & des perſonnes. Ce principe poſé, le ſyſtême d'une réunion préliminaire, tel que l'imagine M. Molanus, tombe de lui-même; puiſque ce ſyſtême ſuppoſe que les Proteſtans ſeront réunis à l'Egliſe, non-ſeulement ſans convenir avec elle d'une même foi, mais même en perſiſtant dans tous les points de doctrine qu'ils ont fait ſervir de prétexte à leur ſchiſme, & en continuant d'accuſer l'Egliſe Catholique d'innovations & d'erreurs capitales. C'eſt le préalable que cet Auteur exige, afin d'en venir enſuite à la diſcuſion des articles conteſtés, qui ſeront conciliés, dit-il, dans des Conférences pacifiques, par des Théologiens des deux partis, & décidés, s'il eſt néceſſaire, par l'autorité ſouveraine du Concile général qu'on aſſemblera.

conciliation propoſe par M. Boſſuet.

M. Molanus, dit l'Editeur des Œuvres de M. Boſſuet, renverſe manifeſtement

l'ordre qu'on doit ſuivre ; & M. Boſſuet démontre que le ſeul fondement ſur lequel on puiſſe appuier la réunion, eſt de commencer par s'accorder ſur le dogme. Or cet accord eſt impoſſible, ſi l'on ne convient de part & d'autre d'une régle de la foi qui ſoit invariable & infaillible. Les Proteſtans reconnoiſſent avec nous l'Ecriture-ſainte pour premiere régle de la foi des Chrétiens : mais nous ſerons réduits à l'eſprit particulier, ſi l'on n'admet pas pour ſeconde régle, la Tradition univerſelle, & ſi l'on ne reconnoît pas qu'une autorité infaillible peut ſeule atteſter cette Tradition. Il s'agit donc de déterminer où réſide cette autorité ; & peut-elle réſider ailleurs que dans l'Egliſe Catholique & dans ſes Conciles généraux ? Il faut donc, avant toutes choſes, croire l'infaillibilité de l'Egliſe ; puiſque ſi l'Egliſe n'étoit pas infaillible, nous n'aurions ſur la terre aucune autorité capable de condamner irrévocablement les erreurs, & d'écarter tous les obſtacles qui s'oppoſent au triomphe de la vérité. L'Egliſe aſſurée de ſon infaillibilité, par ces paroles déciſives du Seigneur, *Je ſuis avec vous juſqu'à la conſommation des ſiécles*, ne peut admettre dans ſon unité, ceux qui lui conteſteroient un privilége ſans lequel la foi des ſiécles ſeroit éternellement vacillante : c'eſt-là l'un des dogmes invariables de ſa foi, ſur lequel elle n'a pas plus le pouvoir de compoſer, que ſur ceux de la Trinité & de l'Incarnation.

Le dogme de l'infaillibilité de l'Egliſe répand une lumiere infinie ſur toutes

nos Controverſes ; puiſqu'il ne s'agit plus après cela que d'examiner de bonne foi ce que croit l'Egliſe, ce qu'elle condamne. Or l'Egliſe s'exprime toujours d'une maniere nette, intelligible & ſans équivoque. La coûtume de l'Egliſe Catholique, dit excellemment M. Boſſuet, dans un de ſes plus beaux Ouvrages, « eſt de trancher les difficultés, en oppoſant à l'héréſie une déclaration préciſe des dogmes révélés .... & le fruit qu'elle recueille (des héréſies) conſiſte à mettre dans un plus grand jour les vérités qu'on ſavoit plus confuſement avant la diſpute. » La méthode la plus ſûre pour connoître au juſte la foi de l'Egliſe, eſt ſans difficulté celle de l'expoſition emploiée avec tant de ſuccès par M. Boſſuet. Après qu'on aura dreſſé de la maniere la plus claire & la plus préciſe l'Expoſition de la foi Catholique, on pourra, ſi l'on veut, modifier ſur tous les articles, comme M. Molanus l'a fait avec ſuccès ſur quelques-uns, la doctrine de la confeſſion d'Ausbourg & des autres livres ſymboliques des Proteſtans, pour les rapprocher, autant qu'il ſera poſſible, des dogmes contenus dans l'Expoſition. En s'attachant à cette méthode, tous les points conteſtés ſe trouveront conciliés par forme de déclaration & d'explication ; ce qui épargnera aux Proteſtans la honte d'une rétractation qu'ils ſemblent rédouter.

Def. de la Décl. du Clergé de 1682.

On pourra donc, en ſuivant cette méthode, lever l'obſtacle qui paroît inſurmontable aux Proteſtans, des décrets & anathématiſmes du Concile de Trente. Ils prétendent que ce Concile aiant été tenu

ſans eux, ils ne ſont pas obligés de s'y ſoumettre, & que ſes décrets ne peuvent être regardés comme ceux d'un Concile œcuménique, puiſqu'ils ont été dreſſés ſans le concours de leurs Egliſes. Mais, dit M. Boſſuet, les Proteſtans ſont préciſément dans le cas où ſe trouverent autrefois les Evêques d'Eſpagne par rapport au ſixiéme Concile auquel ils n'avoient point eu de part, & qu'ils refuſoient pour cette raiſon de recevoir comme œucuménique. On concilia ce différend de cette maniere : les Evêques d'Eſpagne s'aſſemblerent, examinerent les actes du ſixiéme Concile, l'accepterent & le firent leur par cette acceptation. Rien n'empêche les Proteſtans de faire la même choſe, & d'autoriſer de leur ſuffrage le Concile de Trente, afin de le rendre œucuménique à leur égard, comme il l'eſt à l'égard de toutes les Egliſes Catholiques. Il ne ſera pas difficile après cela de conſommer l'ouvrage de la réunion, puiſqu'il ne s'agira plus que de quelques articles de diſcipline, ſur leſquels M. de Meaux promet de la part de l'Egliſe, toutes les condeſcendances que des enfans infirmes, mais ſoumis, peuvent raiſonnablement eſpérer d'une Mere qui les affectionne.

Il promet que l'Egliſe accordera volontiers aux Proteſtans réunis l'uſage du Calice, comme autrefois elle l'accorda dans le Concile de Bâle aux Calixtins de Bohême : qu'elle conſentira d'élever leurs Miniſtres & leurs Surintendans au Sacerdoce & à l'Epiſcopat, de leur laiſſer leurs femmes pendant leur vie, à condition qu'à-

près leur mort on ſuivra dans l'élection & dans la conſécration de leurs ſucceſſeurs, la diſcipline préſente de l'Egliſe : que ſur pluſieurs autres points moins importans qu'il détaille, elle ne fera pas difficulté d'entrer en compoſition avec eux, & d'applanir tous les obſtacles qui pourroient ſe rencontrer. Telles ſont les offres de M. Boſſuet, & les voies qu'il emploie pour ramener à l'Egliſe les peuples que le ſchiſme en a ſéparés. Ses vues ſont droites, ſes propoſitions équitables, ſa maniere de procéder à la réunion, réguliere & nullement ſujette aux inconvéniens inévitables dans tout autre projet, & ſinguliérement dans celui de M. Molanus. Il eſt étonnant ſans doute, qu'un plan ſi beau, ſi ſuivi, donné par un Prélat parfaitement inſtruit des droits de l'Egliſe, de ſes intérêts & de ſon véritable eſprit, ait été ſans aucun ſuccès. On ne peut s'empêcher d'accuſer M. Leibnitz d'en être la principale cauſe, & d'avoir traverſé la conciliation ſi bien commencée entre Meſſieurs Boſſuet & Molanus, en diſputant à contre-tems, & en affectant de l'éloignement pour ce Docteur, à la place duquel il ſe rendit pour ſon partit l'arbitre d'une affaire qu'il étoit incapable de bien manier, puiſqu'il s'agiſſoit de concilier & non de ſubtiliſer & de diſputer. On trouve dans le premier volume des Ouvrages poſthumes de M. Boſſuet, toutes les piéces de cette grande affaire, dans l'eſpérance, dit l'Editeur, qu'on pourra quelque jour la renouer, & même, ſi les momens de Dieu ſont venus, la terminer & la conſommer en ſuivant le

plan tout dreſſé que laiſſe M. Boſſuet. On reconnoît dans ce plan le véritable eſprit de l'Egliſe, qui eſt un eſprit d'équité, de ſageſſe, de douceur, de condeſcendance.

VII.

XVI. M Stenon Evêque de Titiopolis. Ses commence mens.

Nous croions devoir faire ici connoître un ſaint Prélat qui a rendu de grands ſervices à l'Egliſe d'Allemagne pendant pluſieurs années : c'eſt M. Nicolas Stenon, Evêque de Titiopolis. Il nâquit à Copenhague, ville capitale du Danemark, en 1638. Son pere étoit Orfevre de Chriſtiern IV Roi de Danemark, & eut le malheur d'être engagé avec toute ſa famille dans l'héréſie de Luther. Son Précepteur lui inſpira beaucoup de préjugés contre l'Egliſe Catholique. Le fameux Bartholin, Recteur de l'Univerſité de Copenhague, remarqua en lui tant de diſpoſitions pour les ſciences, qu'il voulut lui apprendre lui-même la Médecine & l'Anatomie, laiſſant aux autres Profeſſeurs le ſoin de lui apprendre la Philoſophie & la Théologie. Quand il eut achevé ſes études, il alla à Leyde où il demeura quatre ans, pour ſe perfectionner dans l'Anatomie. Après la mort de ſon pere & de ſa mere, il parcourut les plus célébres Univerſités d'Allemagne, & enfin paſſa en France & s'arrêta particuliérement à Paris. Il s'y lia avec les perſonnes les plus habiles, non-ſeulement dans la Médecine, mais auſſi dans la Théologie; & ſur-tout avec M. Boſſuet depuis Evêque de Meaux. Le commerce qu'il eut

à Paris avec tant de perſonnes de mérite, commença peu à peu à lui faire perdre ſes préjugés contre l'Egliſe Catholique. Il n'y voioit point ces erreurs & cette idolâtrie dont on lui avoit dit qu'elle étoit remplie. Les conférences qu'il avoit eues avec un ſavant Curé d'Amſterdam, lorſqu'il étoit en cette Ville, avoient déja un peu diminué ſes préventions ; & ce qu'il voioit lui-même en France, achevoit de les faire tomber. Mais l'ardeur qu'il avoit pour les ſciences naturelles, ne lui laiſſoit aucun loiſir pour réfléchir ſérieuſement ſur l'état dangereux où il étoit. Il paſſa deux ans en France, & il en partit pour aller à Vienne & de-là en Hongrie, s'arrêtant dans tous les lieux où il trouvoit quelque choſe digne de ſon application & de ſa curioſité. Enſuite il alla à Rome où il reſta quelque tems, & parcourut les autres Univerſités d'Italie avec des ſoins & des peines incroiables. Ferdinand II, Grand Duc de Toſcane, Prince d'un rare mérite, doux, honnête, libéral, aiant ouï parler de la grande capacité de M. Stenon, lui fit propoſer d'aller à Florence. M. Stenon accepta cet honneur d'autant plus volontiers, qu'il croioit trouver en cette Ville quelque nouvelle occaſion de ſe rendre encore plus habile. Le Duc qui aimoit les gens de Lettres, le reçut très-bien, le retint à ſa Cour & lui aſſigna une honnête penſion, comme à ſon Médecin. M. Stenon ſe conduiſit dans cette Cour d'une maniere qui lui gagna le cœur de tout le monde. Le Prince Côme III fils du Grand Duc, le goûta tellement, que du conſentement

du Prince ſon pere, il le choiſit pour être Précepteur de ſon fils, qui n'avoit encore que quatre ou cinq ans.

XVII. Il quitte la ſecte des Proteſtans, & ſe convertit parfaitement.

Enfin le tems des miſéricordes de Dieu ſur lui arriva : il s'inſtruiſit ſérieuſement, & ſe convainquit de la néceſſité de rentrer dans le ſein de l'Egliſe & de renoncer à l'héréſie. Il fit ſon abjuration en 1669, étant âgé de trente-quatre ans. Il eut tant de joie de ſe voir ſorti de ſes anciennes erreurs, & d'avoir trouvé la vérité dans le ſein de l'Egliſe Catholique, qu'il invita auſſi-tôt ſes meilleurs amis à en remercier Dieu avec lui. Il déploroit ſon aveuglement paſſé & le malheur de tant d'hommes habiles, qui ne jouiſſoient pas encore de la lumiere qui l'éclairoit alors. Il compoſa pluſieurs Ouvrages ſolides pour faire voir dans quels égaremens les Auteurs des nouvelles ſectes avoient jetté une infinité d'ames. M. Stenon ne changea pas ſimplement de croiance ; il mena une vie toute nouvelle, & ne voulut plus ſe conduire que par les lumieres de la foi.

Quoique après ſa converſion, il emploiât la plus grande partie de ſon tems aux exercices de piété, il ne négligea pas néanmoins ſa profeſſion de Médecin. Il donna pluſieurs Traités d'Anatomie, qui lui acquirent une telle réputation, que Fréderic III Roi de Danemark, voulut qu'il revînt dans ſon Roiaume. Il écrivit pour cela au Grand Duc de Toſcane une Lettre ſi engageante, que ce Prince crut ne pouvoir pas le retenir plus long-tems. L'affaire en demeura-là pour lors. Mais en 1672, Chriſtian V qui avoit ſuccédé à Fréderic

ſon pere, voulut abſolument l'avoir pour enſeigner l'Anatomie en qualité de Profeſſeur Roial dans l'Univerſité de Copenhague, & lui donna toutes les aſſurances qu'il pouvoit ſouhaiter, qu'il ne ſeroit point inquiété. Le Grand Duc de Florence qui crut que M. Stenon pourroit beaucoup ſervir la Religion Catholique dans ſa patrie, ne lui permit pas ſeulement, mais le preſſa même de faire ce voiage, l'aſſurant pour toujours de ſon amitié ſincere. M. Stenon fut très-bien reçu à Copenhague, & le Roi le mit en poſſeſſion de la Chaire qu'il lui avoit promiſe. Comme ſon principal but en enſeignant à Copenhague, étoit de travailler au ſalut de ſes compatriotes, il ne laiſſoit paſſer aucune occaſion d'inſpirer la connoiſſance de la vérité. Mais il éprouva combien il eſt difficile de toucher des cœurs empoiſonnés de l'héréſie. Voiant la dureté de ceux à qui il parloit, & que loin de l'écouter, ils ne cherchoient que les moiens de le faire chaſſer du païs, il en informa le Grand Duc, qui fut ravi d'avoir cette occaſion pour le faire revenir, & l'engager à reprendre le ſoin du petit Prince Ferdinand.

XVIII. Il embraſſe l'etat Eccleſiaſtique, & il eſt ſacré Evêque de Titiopolis.

M. Stenon continua cet emploi honorable juſqu'en 1677. Faiſant alors des réflexions plus ſérieuſes ſur lui-même, il crut que Dieu demandoit de lui qu'il quittât l'étude des ſciences naturelles, & il ſe donna tout entier à la lecture de l'Ecriture-ſainte & des Peres. Il conſulta long-tems la volonté de Dieu, & par l'avis de celui qui le conduiſoit, il renonça entiérement aux prétentions du monde, & prenant le

Seigneur pour ſon partage, il reçut les Ordres ſacrés. Le Grand Duc de Florence voiant M. Stenon prêtre, ſe fit un ſcrupule de le retenir plus long-tems à la Cour, & de préférer ſa ſatisfaction particuliere au bien commun de l'Egliſe. Il informa le Pape Innoncent XI, du tréſor qu'il poſſédoit. Ce Pape plein de zéle pour le ſalut des ames, manda auſſi-tôt M. Stenon; on croit même que c'étoit ce pape qui l'avoit obligé à recevoir les Ordres ſacrés. Il fut ſi ſatisfait de la piété & de la ſcience de ce ſaint Prêtre, que ſans différer il le ſacra Evêque de Titiopolis en Grece, quelque réſiſtance que ſon humilité pût y apporter. Il reſta à Rome quelques mois après ſon ſacre, en attendant qu'il connût ce que Dieu demanderoit de lui; & il emploia ce tems à s'inſtruire plus parfaitement de ſes devoirs & des fonctions Epiſcopales; mais il ne fut pas long-tems incertain: M. le Duc d'Hanovre Prince de Brunſwik & pere de la Reine des Romains venoit d'abjurer le Luthéraniſme. Il connoiſſoit le mérite de M. Stenon qu'il avoit vu ſouvent à Copenhague. C'eſt pourquoi aiant appris que le Pape l'avoit fait Evêque, il déſira de l'avoir auprès de lui pour l'affermir lui-même dans la foi Catholique, & pour travailler à la converſion de ſes ſujets, enveloppés la plûpart dans l'héréſie. Le Pape lui accorda M. Stenon, à qui il donna tous les pouvoirs qu'il lui crut néceſſaires, & il le fit Vicaire Apoſtolique dans tout le Nord, joignant à ces dignités des penſions conſidérables, qui ne diminuerent point en lui l'amour de la

pauvreté & de la pénitence.

Le Duc Jean-Fréderic le reçut à Hanovre comme un Ange de paix. En effet ce Prélat y vécut avec toute la sainteté que l'on pouvoit attendre d'un homme qui joignoit à de grandes lumieres & à de rares talens, toutes les vertus Episcopales. Il commença par bien régler sa maison. Elle étoit composée de huit personnes dont il en avoit converti cinq. Tous le momens de la journée étoient réglés. On faisoit à table une lecture de l'Ecriture-Sainte, sur laquelle il proposoit toujours quelques réflexions; ensuite on lisoit de quelque livre de piété. Il ne voulut jamais avoir de carosse; mais le Duc d'Hanovre lui prêtoit le sien en certaines occasions où la bienséance le demandoit. Il ne voulut pas se servir de vaisselle d'argent; & le Duc lui en aiant fait présent à son arrivée à Hanovre, il la reçut pour ne pas chagriner ce Prince, mais l'aiant fait vendre il en distribua le prix aux pauvres; dans un tems de disette il vendit même son anneau pastoral. Dieu se servit de lui pour opérer la conversion d'un grand nombre de personnes. La douceur, le bon exemple, les aumônes, les travaux, les larmes, les prieres, la solidité de ses instructions furent les moiens dont il se servit pour gagner à Dieu une infinité d'ames. M. Rose fut du nombre de ceux qui se convertirent. C'étoit un Gentilhomme de Livonie, Capitaine des Gardes du Duc d'Hanovre, & frere du Général Rosen. Sa naissance l'avoit engagé dans l'héresie & le libertinage. Mais aiant eu le bonheur de connoître

XIX. Il fait de grands biens dans les païs d'Hanovre.

M. Stenon, les entretiens qu'il eut avec ce digne Evêque, ſoutenus par la ſainteté de ſa vie, le toucherent. Non-ſeulement il abjura le Luthéraniſme pour embraſſer la foi Catholique; mais il renonça même à toutes les prétentions du ſiécle & s'attacha pour toujours à ce Prélat, comme il fit après la mort du Duc d'Hanovre ſon maître. Dans le peu de tems que M. Stenon fut à Hanovre, le nombre des Catholiques s'augmenta tellement dans la Ville, qu'il obtint pour eux du prince une égliſe à perpétuité & en propre; les autres égliſes & même la Cathédrale, ſervant partie aux Catholiques & partie aux Luthériens, comme en beaucoup d'autres lieux d'Allemagne.

XX. Il eſt fait Coadjuteur de l'Evêque de Munſter. Ses travaux.

Les affaires de la Religion étoient à Hanovre en cet heureux état, par les ſoins de cet homme vraiment apoſtolique, lorſque le Duc mourut ſubitement à Ausbourg le 27 Septembre 1679, ſans laiſſer d'enfant mâle pour lui ſuccéder. Cette mort conſterna tous ſes ſujets & particuliérement les Catholiques. Le ſaint Evêque ſur-tout en fut très-affligé. En effet tout changea bien-tôt de face. L'Evêque d'Oſnabruk, Luthérien & frere du prince défunt, qui fut ſon ſucceſſeur, ne put ſouffrir un Evêque Catholique dans Hanovre. Ainſi M. Stenon fut obligé d'en ſortir, & il eut la douleur de voir ſes travaux devenus preſque inutiles. Ferdinand de Furſtemberg étoit depuis un an Evêque de Munſter & Vicaire Apoſtolique dans tous les païs du Nord. Ce Prélat travailloit avec beaucoup de zéle à y conſerver la véritable Reli-

gion, & à y attirer ceux qui en étoient éloignés. Comme il connoiſſoit le mérite de M. Stenon, & qui ne pouvoit ſeul remplir tous les emplois dont le Pape l'avoit chargé, il le demanda & l'obtint pour ſon ſuffragant. M. Stenon crut devoir alors ſe livrer avec une nouvelle ardeur aux plus grandes mortifications: il prit Saint Charles pour ſon modéle, & s'étudia à copier ce beau modéle. Ses auſtérités qui devinrent exceſſives, ne furent rien en comparaiſon de ſes travaux, & des perſécutions qu'il eut à ſouffrir dans le gouvernement de ce vaſte Diocèſe. Ce ne fut pas ſeulement aux hérétiques qu'il eut affaire, il eut encore à réſiſter au Chapitre de la Cathédrale. Comme ce digne Evêque s'étoit propoſé de ſuivre en tout les Canons du Concile de Trente, il voulut examiner lui-même tous les ſujets qui ſe préſentoient pour recevoir les Ordres. Son zéle pour la diſcipline de l'Egliſe & le devoir de ſa conſcience, l'obligerent donc pluſieurs fois de refuſer à l'examen les incapables que le Chapitre même lui préſentoit quelquefois.

XXI. Il ſe retire à Hambourg. Il travaille dans cette Ville comme ſimple Miſſionnaire.

Il n'oppoſa à tous les mauvais traitemens qu'il eut à eſſuier, que la patience & la douceur. Il ne trouva pas de meilleur moien pour rendre ſon miniſtere utile, que les conférences, les prédications, les viſites & les bons exemples. Il alloit à pied de ville en ville, de village en village, prêchant, adminiſtrant les Sacremens, conſolant les affligés, réconciliant ceux qui étoient diviſés, agiſſant en tout comme un pere commun. Quoique ſes travaux

ne fuſſent pas ſans fruit dans les Villes, il aſſuroit néanmoins qu'il avoit beaucoup plus de ſatisfaction à viſiter les Paroiſſes de la campagne, parce qu'il y trouvoit plus de ſimplicité, & des eſprits plus dociles. On ne peut dire les travaux que cet homme apoſtolique entreprit pour réformer ce Diocèſe. Ce fut ainſi que M. Stenon ſe conduiſit tant qu'il fut à Munſter. M. de Furſtemberg mourut au mois de Juillet 1682. M. Stenon informé des brigues qui ſe faiſoient pour l'élection d'un Eveque, ne put ſe réſoudre à chanter la Meſſe du Saint-Eſprit, que l'on a coûtume de célébrer avant l'élection. Il ſortit le même jour de Munſter, & ſe retira à Hambourg pour y travailler comme ſimple Miſſionnaire. L'Archevêque de Cologne fut élu Evêque de Munſter, ſelon le déplorable abus qui regne en Allemagne, où les Prélats, ſans aucun ſcrupule, poſſédent pluſieurs Evêchés. Cet Archevêque fit prier M. Stenon de retourner à Munſter pour y exercer les fonctions Epiſcopales; mais le ſaint Evêque le refuſa, à moins qu'on ne lui accordât la liberté d'examiner ceux que le Chapitre préſenteroit aux ſaints Ordres. Le Chapitre ne voulut jamais y conſentir; ainſi M. Stenon réſolut de reſter à Hambourg.

XXII. Ses auſtérités.

Il y mena une vie vraiment apoſtolique. Il ne voulut plus avoir de domeſtiques. Il étoit habillé comme un pauvre Eccléſiaſtique, couvert d'un vieux manteau qui lui ſervoit l'hyver & l'été. Il n'avoit plus que deux cens écus de revenu, qu'il emploioit au ſoulagement d'un grand

nombre de Catholiques & particuliérement de nouveaux convertis. Ses auſtérités étoient extremes ; il jeûnoit tous les jours juſqu'au ſoir. Le Dimanche, le Mardi & le Jeudi, il ne mangeoit qu'une ſoupe maigre avec une portion de légumes ou d'herbes. Il n'uſoit plus de viande & ne bûvoit jamais de vin. Pendant toute l'année, il ne dormoit que quelques heures tout habillé & aſſis ſur une chaiſe. Lorſqu'il étoit incommodé de ſon mal ordinaire qui étoit une colique violente, il ſe couchoit tout habillé ſur un peu de paille, & couvert de ſon méchant manteau ou d'une vieille couverture. Rien n'étoit plus agréable que ſa converſation. Il ſavoit merveilleuſement bien tourner toute ſorte de diſcours & de marieres à la gloire de Dieu & à l'urilité des ames, & il le faiſoit avec tant de grace & d'onction, qu'il charmoit les hérétiques même. Dans les Miſſions, il couroit ſur des chariots de voitures publiques découverts, avec la neige & la pluie la nuit & le jour, malgré le grand froid du païs, auquel il étoit très-ſenſible, & il n'avoit pour s'en garantir, que ſon mauvais manteau. Il choiſiſſoit plutôt l'hyver que l'été pour ſes miſſions & ſes viſites Epiſcopales, parce qu'il trouvoit plus facilement les païſans raſſemblés dans les villages. Etant à Hambourg, ſon occupation principale étoit de rravailler à la converſion des hérétiques, d'affermir les Catholiques, de veiller ſur les Miſſionnaires en qualité de Vicaire Apoſtolique ; & ainſi il étoit dans un travail continuel.

XXIII. Il va travailler dans le Nord.

Comme M. Stenon crut qu'il n'étoit plus néceſſaire à Hambourg, il penſa à ſe retirer auprès du Grand Duc de Florence; mais il ne voulut rien faire ſans les ordres du Pape Innocent XI. Il lui en écrivit pluſieurs fois. Le Pape eut de la peine à conſentir qu'il ſortît d'un lieu où il le croioit néceſſaire. Cependant ſur les raiſons qu'il écrivit dans ſa derniere Lettre, le Pape le lui permit. M. Stenon n'étant pas parti auſſi-tôt, fut obligé de faire un voiage à Meckelbourg, dont le Duc qui étoit alors en France, avoit embraſſé la Religion Catholique. Dans ce voiage, il vit la Ducheſſe, & lui parla de ſon retour en Italie. Cette Princeſſe qui étoit Catholique & zélée pour la véritable Religion, ne parut pas faire attention à ce que lui dit le ſaint Evêque. Mais la veille de ſon départ, elle lui écrivit pour le prier de penſer plutôt aux moiens d'établir une Miſſion à Sverin, qui eſt la réſidence des Ducs de Meckelbourg. M. Stenon y penſa ſérieuſement, & recommanda à Dieu cette affaire. Le Duc de Meckelbourg en étant informé, lui fit expédier la permiſſion d'avoir à Sverin une maiſon pour lui & pour ſes aſſociés, & d'y avoir l'exercice libre de la Religion Catholique. C'étoit une grande faveur que ce Prince faiſoit à M. Stenon; car les Miſſionnaires Catholiques des païs du Nord, n'ont ordinairement de retraite que celle que leur donnent les Catholiques chez qui ils ſont comme cachés. M. Stenon ſe rendit à Sverin dès le commencement de Janvier 1685. Quoique ſes travaux

travaux n'y fuſſent pas inutiles, il vit avec douleur un grand nombre de perſonnes qui différoient de ſe faire Catholiques, dans la crainte de rétomber ſous la domination d'un Prince Luthérien. M. Stenon reſtoit toujours à Sverin, allant dans tous les lieux qui en dépendent viſiter & conſoler les Catholiques & leur adminiſtrer les Sacremens, exhorter les hérétiques à ouvrir les yeux aux vérités qu'il leur annonçoit, réconcilier les ennemis & remplir tous les devoirs d'un Bon Paſteur.

XXIV. Sa derniere maladie. Sa mort.

Le tems étoit venu où Dieu vouloit couronner une vertu ſi éminante & une ſi ardente charité. Le Dimanche 21 de Novembre, ce Prélat fut attaqué de ſa colique avec des douleurs cruelles qui ne finirent qu'avec ſa vie. Il ne laiſſa pas de chanter la Meſſe & de prêcher deux fois à ſon ordinaire. Le Lundi, quoique ſon mal redoublât, il dit encore la Meſſe, & fit un diſcours ſur Sainte Cecile dont on faiſoit la fête ce jour-là. Le Mardi les douleurs furent ſi violentes, qu'il ne pût ſortir. Il ne voulut point cependant ſe mettre au lit. Il ſe coucha ſur un banc de bois & ſe fit couvrir de ſon vieux manteau. Il paſſa la nuit ſuivante couché par terre. Pendant cette nuit ſon ventre s'enfla ſi fort, qu'il s'étonnoit lui-même comment il ne crevoit pas. Comme aucun remède ne le ſoulageoit, il ſouffrit qu'on lui accommodât un lit. Le Mercredi matin il s'y mit couvert ſeulement de ſon pauvre manteau. Dans ſes grandes douleurs, il diſoit toujours : Seigneur, pourquoi ne boirai-je

pas le calice que vous avez béni ? Je ne vous prie pas, mon Dieu, de diminuer mes douleurs, mais de me donner la patience pour les ſupporter. Il demanda du papier pour écrire ſes dernieres volontés. Il écrivit enſuite au Grand Duc de Toſcane, pour le remercier de toutes les graces qu'il avoit reçues de ſon Alteſſe pendant ſa vie, & lui demander ſa protection pour trois enfans ſpirituels qu'il avoit alors auprès de lui, ſavoir un jeune Gentilhomme de Pruſſe de la Maiſon de Pilgrant, M. Roſe, & ſon neveu qui étoit un enfant de douze ans. Il fit réciter les prieres des agoniſans, & lorſqu'il ſentit approcher la mort, il dit : Allons, c'eſt aſſez ; puis il expira en prononçant le ſaint nom de Jeſus, le 25 Novembre 1686. Il étoit âgé de quarante-huit ans. On fut douze jours ſans l'enſevelir, parce que l'on attendoit ſes habits pontificaux qui étoient reſtés à Hambourg. Lorſqu'on voulut l'en revêtir, non-ſeulement ſon corps ne ſentoit pas mauvais, mais il étoit flexible, ſon viſage étoit devenu très-vermeil & incomparablement plus beau que quand il vivoit. Sa garde-robe ſe réduiſoit à un méchant habit noir, une vieille caſaque, ſon pauvre manteau, deux chemiſes de la plus groſſe toile, quelques petits mouchoirs uſés, & un bonnet de nuit qu'un mendiant n'auroit pas ramaſſé, & dont il ſe ſervoit auſſi le jour. Le Grand Duc de Toſcane ayant appris ſa mort, envoia auſſi-tôt à Hambourg pour faire tranſporter ſon corps à Florence, où il le fit mettre

dans la ſépulture des Ducs ſes ancêtres. Il écrivit auſſi aux trois perſonnes que le ſaint Evêque lui avoit recommandées, & donna ſes ordres pour qu'ils vinſſent à Florence, faiſant les frais de leur voiage. Lorſqu'ils y furent, il en eut un ſoin très-particulier, témoignant en cela le reſpect qu'il portoit à la mémoire du ſaint Evêque de Titiopolis.

VIII.

Achmet, premier du nom, Empereur des Turcs, ſuccéda à ſon pere Mahomet III, à l'âge de quinze ans, à la fin de l'an 1603 de Jeſus-Chriſt, & de l'hégire 1013. A ſon avénement à la Couronne, il ne fit point mourir ſon frere unique, ſelon la coûtume des Princes Turcs; mais il l'enferma dans un Cloître de Mahométans après lui avoir fait crever les yeux. Le Sophi de Perſe ſe ſervant de la conjoncture de ſon bas âge, reprit Tauris & Erzerum. Achmet y envoia le Bacha Cigale, qui ne s'étant point acquitté de ſa commiſſion, fut à ſon retour étranglé par cinquante Capigis qui allerent au-devant de lui à Burſe. Achmet reprit la Tranſſylvanie, la Talachie & la Moldavie, par le moien de Boſtkal Prince de Tranſſylvanie, qui s'étoit révolté contre l'Empereur d'Allemagne. Il prit enſuite le parti de Bethlem-Gabor contre Gabriel Batori, ſucceſſeur de Boſtkai. Depuis, ſe voyant attaqué de tous côtés, il mit quatre armées ſur pied; une contre les Perſes, une

xxv. Empire des Turcs. Achmet I. Empereur.

contre les Polonois, une autre pour s'oppoſer aux Coſaques, & la derniere pour eſcorter le tribut d'Egypre. Mais aucune de ſes armées n'ayant eu un heureux ſuccès; comme il méditoit de plus grandes entrepriſes, il mourut le 15 Novembre 1617, après en avoir regné quatorze & vécu trente. Ce Prince avoit fait bâtir une ſuperbe Moſquée dans la plus grande place de Conſtantinople appellée autrefois l'*Hippodrome*, parce qu'elle ſervoit à la courſe des chevaux; & que les Turcs nomment *Atmeidan*, parce qu'aujourd'hui elle a encore le même uſage. C'eſt un des plus beaux temples, pour les dehors, que jamais les Turcs aient élevés, & il eſt le ſeul qui ait ſix minarets (eſpéce de clochers.) Ces minarets ſont fort déliés & d'une hauteur prodigieuſe; & c'eſt une choſe ſurprenante que le vent ne les ébranle point. Ils ont chacun trois galeries travaillées à jour, quoiqu'elles ſoient d'une pierre dure & blanche, & qui approche de la nature du marbre. Le Sultan Achmet n'avoit fait alors aucune conquête, c'eſt pourquoi, ſelon les Loix de cet Empire, il ne lui étoit pas permis de faire bâtir une Moſquée; mais voulant éterniſer ſa mémoire, il n'écouta point le Moufti qui lui fit des remontrances ſur ce ſujet, & il fit achever ce bel ouvrage.

XXVI. Muſtapha Oſman.

Lorſque Achmet mourut, ſon fils Oſman n'étant alors âgé que de douze ans, on tira de ſa retraite Muſtapha frere d'Achmet pour lui donner le gouvernement de l'Etat; mais comme il étoit cruel & d'ail-

leurs incapable de ſoutenir ce poids, il en fut dépouillé & Oſman placé ſur le Trône au mois de Janvier 1618. Il y eut la même année une grande bataille entre les Turcs & les Perſes, dans laquelle périrent près de quatre-vingt mille hommes de part & d'autre. Oſman envoia une ambaſſade en France pour faire ſatisfaction de l'inſulte faite à l'Ambaſſadeur du Roi ſous Muſtapha. En 1620, il déclara la guerre aux Polonois ; & après avoir perdu plus de cent mille hommes en différens combats, il leur offrit la paix, qu'ils accepterent comme un coup du Ciel, parce qu'ils manquoient de tout. Deux ans après, les Janiſſaires s'étant révoltés contre Oſman, tirerent de priſon & placerent ſur le Trône Muſtapha, qui fit étrangler le jeune Empereur le lendemain. Il n'y avoit point eu juſqu'alors d'exemple d'un pareil crime parmi les Turcs, qui avoient toujours eu un grand reſpect pour leurs Souverains. Muſtapha étant incapable de regner à cauſe de la foiblesse de ſon eſprit, fut dépoſé & remis de nouveau dans ſa priſon au mois de Septembre 1623. Il avoit regné ſeize mois depuis la mort d'Oſman I.

XXVII. Amurat IV. Ibrahim.

Amurat IV, frere d'Oſman, fut reconnu Empereur à l'âge de quinze ans, après la dépoſition de Muſtapha en 1623. Amurat voiant avec peine entre les mains des Perſes la Ville de Bagdad, ſi ſouvent & inutilement aſſiégée par les Turcs, réſolut de s'en rendre maître, alla en perſonne l'attaquer avec une armée de trois cens mille hommes, & la prit ſur la fin de Dé-

cembre 1638. Il revint enſuite triomphant à Conſtantinople, où il mourut le 8 Février 1640, d'un excès de vin & d'eau-de-vie, quoiqu'il eût fait vœu après ſon expédition de Bagdad, de n'en point boire. Amurat étoit âgé de trente-deux ans, & en avoit regné dix-ſept. Il ne laiſſa point d'enfans; & avoit nommé en mourant le Can des Petits Tartares pour ſon ſucceſſeur, parce qu'il ne croyoir pas ſon frere Ibrahim capable de gouverner l'Empire. Mais malgré la diſpoſition d'Amurat, Ibrahim âgé alors de vingt-huit ans, fut tiré de priſon en 1640, pour être placé ſur le Trône. Lorſqu'on l'en tira il crut que c'étoit pour le faire mourir, & il ne ſe raſſura qu'en voiant le cadavre de ſon frere. Quatre ans après, il entreprit de ſe venger de l'inſulte que lui avoient faite les Chevaliers de Malthe, en prenant un vaiſſeau Turc à bord duquel étoient une de ſes Sultanes & ſon fils. Il déclara la guerre aux Vénitiens, ſous prétexte qu'ils avoient donné retraite aux Maltois après cette priſe, porta la guerre dans l'Iſle de Candie, la ſeule de l'Archipel qui ne lui fût pas ſoumiſe; s'empara d'abord de la Canée, & l'année ſuivante du reſte de l'Iſle; mais il n'eut pas la gloire de ſe rendre maître de Candie même. Ibrahim étant devenu odieux par ſes cruautés & ſes débauches, la Milice & les Officiers conſpirerent contre lui & l'étranglerent le 18 Août 1649. C'eſt le ſecond exemple d'un pareil attentat chez les Turcs. Ibrahim avoit regné près de dix ans.

XXVIII. Mahomet IV Soliman IV. Achmet II. Muſtapha II. Achmet III.

Mahomet IV fils d'Ibrahim, âge ſeulement de ſept ans, fut preſque auſſi-tôt reconu Empereur. Son Empire a été un des plus longs & des plus remplis d'événemens remarquables, par le grand nombre de batailles, de ſiéges de Villes, tantôt à l'avantage, tantôt au déſavantage des Turcs, par les ſoulévemens & les ſéditions dont il fut lui-même la victime; aiant été dépoſé le 8 Novembre 1687, & mis dans une priſon où il mourut le 22 Juillet 1691, laiſſant deux fils, Muſtapha & Achmet. L'armée navale des Turcs fut défaite par celle des Vénitiens dans l'Archipel en 1651. En 1664, ſe donna la bataille de Raab où le Grand Viſir fut défait. L'an 1669, le 27 Septembre, les Turcs ſe rendirent maîtres de Candie, qu'ils tenoient aſſiégée depuis le 22 Mai 1667. Ce ſiége leur couta cent dix-huit mille hommes, & aux Vénitiens quarante mille. L'an 1683, Cara Muſtapha Grand Viſir, commandant une armée de cent cinquante mille hommes fit le ſiége de Vienne dont nous avons parlé. L'an 1687, le Prince Charles de Lorraine gagna la célébre bataille de Mohats ſur les Turcs, victoire qui les réduiſit au déſeſpoir, & les porta à ſe revolter contre leur Souverain qu'ils dépoſerent comme nous avons vu plus haut. Soliman IV fut dans le même tems tiré de priſon pour être placé ſur le Trône dont Mahomet ſon frere venoit d'être dépoſé. Il ne regna que trois ans, dans le trouble & l'agitation des guerres & des ſéditions. Il mourut en 1691, âgé de cinquante-deux ans. La même année

Achmet II fils d'Ibrahim fut reconnu Empereur au préjudice des enfans de Mahomet IV, Muſtapha & Achmet. Le regne de cet Empereur Turc fut très-malheureux : la douleur qu'il conçut du mauvais ſuccès de ſes armes en Europe & en Aſie, lui cauſa la mort qui arriva l'an 1695. Il étoit dans la cinquantiéme année de ſon âge, & la quatriéme de ſon regne. Muſtapha II, fils de Mahomet IV, ſuccéda à Achmet II ſon oncle, l'an 1695. Les commencemens de ſont regne furent heureux, & firent naître de belles eſpérances ; mais bien-tôt elles s'évanouirent. Pluſieurs malheurs affligerent ſucceſſivement l'Empire. Ils furent ſuivis d'une révolte qui obligea Muſtapha de deſcendre du Trône après huit ans de regne, pour le céder à ſon frere Achmet III. Cette révolte arrivée en 1703, eſt une des plus grandes qui aient éclaté depuis la fondation de l'Empire. Muſtapha mourut de mélancolie ſix mois après ſa dépoſition. Achmet III monta ſur le Trône la même année 1703. En 1709, il donna retraite dans ſes Etats à Charles XII Roi de Suéde, après la bataille de Pultowa ; & en faveur de ce Prince fugitif, il rompit avec le Czar Pierre qui regnoit en Ruſſie.

ARTICLE XL.

Réflexions ſur l'état de l'Egliſe dans le dix-ſeptiéme ſiécle.

I.

I. Maux de l'Egliſe dans le dix ſeptiéme ſiécle. Nouveaux Docteurs qui alterent les vérités qui ſont l'ame de la Religion.

NOus avons joint dans la plûpart des Articles précédens, au récit hiſtorique, diverſes réflexions ſur les principaux faits que nous avons rapportés. Ainſi nous nous contenterons d'en ajouter ici quelques-uns, en préſentant au Lecteur comme un précis des grands événemens du dix-ſeptiéme ſiécle. Dans le cours du ſeiziéme, l'Egliſe avoit été dans l'agitation la plus violente. Le ſchiſme & l'héréſie lui avoient enlevé de grandes Provinces & des Royaumes entiers. Alors tout ſon culte extérieur fut attaqué : l'ébranlement fut univerſel. Mais les maux du dix-ſeptiéme ſiécle ſont d'un genre tout différent. Le démon après avoir réuſſi à faire dans l'Egliſe un ſi prodigieux retranchement, ſongea aux moiens de ſéduire & de perdre dans ſon ſein, ceux qu'il n'avoit pu en arracher. Il ſuſcita donc ce corps d'hommes puiſſans & artificieux, dont nous avons eu occaſion de parler dans preſque tous les Articles, & s'en ſervit pour obſcurcir les vérités qui ſont l'ame de la Religion. Il n'eſt pas poſſible d'exprimer quels ravages firent dans l'Egliſe ces hommes,

qui joignent à une oppoſition générale pour tout bien, une ſageſſe ſi profonde dans le mal. Ici ne diſons rien de nous-mêmes, & bornons-nous pour les Réflexions, comme nous avons fait pour l'Hiſtoire, à mettre ſous les yeux du Lecteur, ce que nous trouvons dans les Ouvrages les plus autoriſés & les plus ſolides.

„ Il y a dans l'égliſe, dit M. le Cardi-
„ nal de Noailles dans une célébre Inſtruc-
„ tion Paſtorale, des Auteurs téméraires
„ & audacieux qui ne cherchent qu'à dé-
„ truire la doctrine de Saint Auguſtin &
„ de Saint Thomas ſur la Prédeſtination &
„ ſur la Grace; qui ſoutiennent dans la
„ Morale des relâchemens ſcandaleux &
„ condamnés pluſieurs fois; qui avancent
„ des maximes pernicieuſes ſur la Hié-
„ rarchie.... A quels excès n'a-t-on
„ pas vu les défenſeurs des nouvelles opi-
„ nions ſe porter, ſoit dans leurs Thèſes,
„ ſoit dans les libelles qu'ils ont répandus
„ dans le public? La doctrine de Saint Au-
„ guſtin & de Saint Thomas combattue; la
„ néceſſité de la foi dans le Médiateur at-
„ taquée; la diſtinction des deux alliances
„ méconnue; le grand précepte de l'amour
„ de Dieu anéanti dans ſes rapports les
„ plus eſſentiels; la ſainte ſévérité de la
„ morale évangélique énervée; les loix
„ les plus communes & les plus indiſpen-
„ ſables dans l'adminiſtration du Sacrement
„ de Pénitence, contredites ouvertement;
„ la liberté des Ecoles Catholiques détrui-
„ te, les droits ſacrés de l'Epiſcopat ren-
„ verſés; les principes d'où dépendent &

„ la ſûreté des Rois & la tranquillité des „ peuples, attaqués & preſque détruits. „

Nous avons vû le commencement & l'origine du mal que déplòroit le Cardinal de Noailles, & qui avoit fait de ſi grands progrès lorſqu'il parloit ainſi. Les Evêques & les Facultés de Théologie déclarerent dans les cenſures qu'ils firent des erreurs de Molina ſur la Grace, ce qu'il y avoit à craindre pour l'avenir, ſi cette pernicieuſe doctrine étoit tolérée dans l'Egliſe. On tint à la fin du ſixiéme ſiécle & au commencement du dix-ſeptiéme, les célébres Congrégations *de Auxiliis*. Nous avons tâché d'en donner une idée dans l'Article II, dont elles ſont l'unique objet. On peut dire qu'après les Conciles, on n'a jamais vû d'aſſemblées plus reſpectables, ſoit par rapport à l'examen ſérieux que l'on y fit des matieres de la Grace, ſoit par rapport à la méthode que l'on ſuivit dans cet examen. La doctrine des Peres & ſur-tout celle de Saint Auguſtin, étoit reconnue & avouée pour la régle; & la queſtion étoit réduite à ſavoir ſi Molina s'en écartoit ou non. Clément VII promit formellement de décider; & il l'auroit fait, ſi Dieu ne l'eût enlevé dans le tems qu'il alloit donner la paix à l'égliſe en faiſant triompher l'ancienne doctrine. Paul V qui lui ſuccéda & qui paroiſſoit bien intentionné, continua la tenue des Congrégations. On eſpéroit qu'il alloit enfin conſommer l'ouvrage que ſon prédéceſſeur avoit ſi heureuſement commencé; mais lorſque la déciſion étoit toute dreſſée, il ſuſpendit, par un ſecret jugement de Dieu, la foudre

II. Combien la tolerance des erreurs ſur la Grace apres les Congrégations *de Auxiliis*, étoit capable d'allumer la colere de Dieu.

qui alloit écraſer le nouveau dogme, & par conſéquent rétablir l'Egliſe dans l'état où elle étoit avant Molina. Il eſt inutile de rappeller ici les motifs de ſa conduite, on ne les connoît que trop. L'Univerſité de Paris a remarqué dans un célébre Ecrit, qu'ils n'auroient point arrêté un Concile général. Les deux partis furent renvoyés avec défenſe de parler ni d'écrire ſur les matieres de la Grace, ſans obtenir préalablement une permiſſion du Saint Siége. Depuis cette époque, les Papes ont de tems en tems renouvellé cette défenſe que l'on a ſouvent fait valoir, ſur-tout contre les Défenſeurs de l'ancienne doctrine, comme ſi elle étoit abſolue; & c'eſt l'effet ordinaire de ces ſortes de défenſes. On y met la clauſe reſtrictive *ſans permiſſion*, parce que l'on a honte de défendre généralement & ſans exception, ce que l'on ſent bien qui ne peut l'être. Mais dans l'uſage, on fait en ſorte qu'elles produiſent le même effet que ſi elles étoient abſolues. Les Jéſuites témoignetent hautement leur joie, de ce que la publication du jugement étoit ſuſpendue, & ils ne s'apperçurent pas qu'en regardant comme une victoire complette pour eux d'avoir évité la condamnation, ils montroient de plus en plus combien ils l'avoient méritée. (Le décret que l'on exigea de leur Général Aquaviva eſt bien une preuve que l'on ſentoit la néceſſité de prendre des précautions pour l'avenir; mais toute la ſuite a fait voir l'inſuffiſance d'une ſi foible précaution.)

C'eſt donc ici l'époque funeſte de la tolérance du faux dogme, c'eſt-à-dire, l'é-

poque d'un des plus grands ſcandales qui ſoient jamais arrivés dans l'Egliſe. Le ſerpent s'eſt gliſſé dans le paradis de Dieu ſur la terre, & a été écouté. Le Chérubin commis à ſa garde avec une épée de feu pour en défendre l'entrée, s'eſt laiſſé ſurprendre. Arrêtons-nous quelque tems à ce moment déciſif : c'eſt-là que l'affaire prend une nouvelle forme : c'eſt auſſi juſques-là que l'Egliſe remontera, quand elle jugera définitivement ce grand procès. De quoi s'agiſſoit-il entre les Jéſuites & les Dominicains ? La foi étoit-elle intéreſſée dans leurs diſputes ? Ecoutons ſur ce point le témoignage de l'Archevêque d'Armak, premier Conſulteur des Congrégations. « On „ ne peut douter, dit-il, que les queſtions „ qui font le ſujet des diſputes préſentes, „ n'appartiennent à la foi Catholique, de „ l'aveu même des deux partis, qui aſsûrent „ l'un & l'autre dans leurs Mémoires & „ dans leurs Ecrits : en ſorte que l'un re„ proche à l'autre que ſon ſentiment atta„ que la foi qui a été définie contre les „ Pélagiens ; & que celui-ci accuſe à ſon „ tour le premier de tomber dans l'erreur „ des Luthériens & des Calviniſtes. „ Les Jéſuites à la vérité, changerent bien-tôt de langage ; & comme ils ſe ſentoient les plus foibles, ils publierent de toutes parts que leur différend avec les Dominicains n'étoit au fonds qu'une diſpute d'Ecole. Mais ceux-ci ne prirent pas le change ; ils prouverent d'une maniere invincible, comme on le peut voir dans les actes des Congrégations & dans le Mémorial de Lemos & de Lanuza, que leur diſpute avec les

Jéſuites conſiſtoit à ſavoir ſi Molina étoit Pélagien ou non : *An Molina cum Pelagianis ſentiret.* Ils ſoutinrent qu'ils étoient en différend ſur les points les plus eſſentiels, tels que ceux de la prédeſtination, de la ſcience & de la volonté de Dieu, de la juſtification de l'homme, du mérite & de la rédemption de Jeſus-Chriſt, de l'efficace des Sacremens. Ils firent obſerver & prouverent qu'il ne s'agiſſoit de rien moins que de ſavoir ce que les fidéles doivent demander à Dieu dans leurs prieres, & de quoi ils doivent le remercier ; qu'en un mot, la queſtion rouloit ſur ces deux points que Saint Augiſtin appelle *fondemens de la foi :* ſavoir, ce que peut la nature que nous avons reçue d'Adam, & ce que la grace de Jeſus-Chriſt opére en nous : *Duo illa, quid natura ex Adam contracta poſſit, quid gratia per Chriſtum in nobis operetur ; totius Chriſtiana fidei fundamenta ſunt.*

III. Sites funeſtes de cette tolérance. Toute la Religion a changé de face & a été défigurée.

Une ſuite toute naturelle de cette injuſte tolérance, conſiſte donc en ce que les vérités de la grace, ſi certaines par elles-mêmes & par la profeſſion de l'Egliſe dans tous les tems, ſi eſſentielles à la Religion, ſi importantes par rapport à la piété, commencerent à devenir problématique. L'erreur eſt venu ſe placer à côté de la vérité. Une autre ſuite de la tolérance du faux dogme de Molina, c'eſt que toutes les vérités dont la doctrine de la Grace eſt la ſource, ſe ſont trouvé ébranlées & obſcurcies. Ce malheur eſt plus grand qu'il ne nous eſt poſſible de l'exprimer. Nous ne nous flattons pas de l'avoir repréſenté tel qu'il eſt dans la vérité. Il auroit fallu pour

cela expoſer en détail toutes les vérités auſquelles les Jéſuites ont donné atteinte, & faire le dénombrement de toutes les erreurs qu'ils ſe ſont efforcé d'établir à la place de ces vérités. Mais nous n'avons pu qu'ébaucher un deſſein ſi vaſte, & qui ſeul auroit demandé un grand nombre de volumes. Le peu que nous avons rapporté, ne laiſſe pas néanmoins de cauſer un extrême étonnement, en découvrant juſqu'où les Jéſuites ont pouſſé la corruption dans la morale. Ils ont attaqué en mille manieres l'amour de Dieu qui en eſt la baſe & le fondement; & ils ont favoriſé la cupidité, juſqu'à apprendre aux Chrétiens à y chercher une partie de leur bouheur. Y a-t-il quelque paſſion dans l'homme qu'ils n'aient pas favoriſée? N'ont-ils pas trouvé le ſecret d'excuſer les excès les plus contraires à l'Evangile, à la droite raiſon, à la probité humaine? N'ont-ils pas d'un ſeul coup renverſé toutes les régles par leur doctrine de la probabilité? Par leurs principes ſur l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence, n'ont-ils pas donné aux pécheurs la facilité de ſe livrer à toute ſorte de déſordres? Que d'erreurs différentes par rapport à la nature de l'Egliſe, & ſpécialement par rapport à la prérogative la plus eſſentielle qu'elle ait reçue de Dieu, mais dont ils ont eu la hardieſſe de la dépouiller, qui eſt que le ſalut ne ſe trouve que dans ſon ſein! Que de fauſſes maximes ſur la Hiérarchie & le Gouvernement Eccléſiaſtique, par leſquelles ils ne craignent point de donner au Pape l'infaillibilité, & le pouvoir même ſur le temporel des Rois! Mais,

ce qui embraſſe tout, que d'efforts de leur part pour introduire une ignorance univerſelle parmi les Chrétiens, & leur ôter tout ce qui ſeroit capable de les inſtruire & de les éclairer, principalement les ſaintes Ecritures, ſans en excepter le Nouveau Teſtament! Qui n'admirera que ceux qui ſe trouvent chargés aujourd'hui de l'énormité de tous ces excès, ſont ceux-là mêmes qui ont commencé par attaquer les vérités de la grace! Il eſt donc évident qu'on ne peut donner atteinte à ces vérités, ſans renverſer pluſieurs points eſſentiels de la Religion. Ainſi le célébre Lemos avoit bien raiſon de dire, qu'il étoit à craindre qu'on ne prêchât déſormais un nouvel Evangile: *Periculum erat ne novum prædicaretur populis & gentibus Evangelium.* Il aſſuroit même qu'on commençoit à le faire de ſon tems. Mais le mal qui ſe montroit à peine alors, s'eſt bien autrement manifeſté depuis. Le nouveau Corps de Religion, comme l'appelloit feu M. de Raſtignac, Archevêque de Tours, a pris de grands accroiſſemens, & s'eſt enfin trouvé complet. La racine amere a pouſſé toutes ſes branches. Le nouvel Evangile a été prêché dans les differentes parties du monde: & l'on a mis tout en œuvre pour l'accréditer, & le faire paſſer pour la vraie doctrine de l'Egliſe.

II.

IV. Obſcurciſſement des vérités de la

Nous avons vû à la fin de l'Article des Congrégations de *Auxiliis*, que la conduite que tint la Cour de Rome en termi-

nant les Congrégations *de Auxiliis*, eut encore d'autres ſuites funeſtes. On ſe familiariſa peu à peu avec les erreurs des Jéſuites qui avoient d'abord révolté. Les Dominicains conſerverent le fond de la doctrine qu'ils avoient ſoutenue dans les Congrégations ; mais la plûpart d'entre eux uſerent de divers tempéramens, qui donnerent de grands avantages aux Jéſuites, & qui contribuerent beaucoup à obſcurcir les vérités de la Grace. Ils n'oſerent plus en faire ſentir l'importance & le prix. Ils les obſcurcirent par des expreſſions empruntées des Moliniſtes, & les altérerent même par des ſubtilités dangereuſes. Enfin ils les traiterent pour la plûpart, d'une maniere trop ſéche & trop ſpéculative, & ne ſentirent point aſſez combien elles influent dans la piété. Les Jéſuites non contens d'avoir amorti le zéle de leurs adverſaires, ſongerent aux moyens d'obtenir quelque décret favorable au Moliniſme. La publication du Livre de Janſenius leur parut une occaſion favorable pour former une ſi grande entrepriſe. Comme toute leur doctrine eſt foudroyée dans cet Ouvrage, ils employerent tout leur pouvoir à le décrier, & mirent en œuvre tous les reſſorts de leur politique pour le faire condamner. La grande affaire du Formulaire, où ils ſurent adroitement confondre la queſtion de fait avec celle de droit, eſt l'effet d'un profond deſſein, qui s'eſt manifeſté dans la ſuite, & qui ne fut d'abord apperçu que par les eſprits les plus attentifs. Nous avons vû tous les maux que produiſit l'exaction de ce Formulaire, dont les Jé-

Grace. Affaire du Formulaire. Profond deſſein des Jéſuites en la ſuſcitant.

ſuites ſe ſervirent pour accréditer indirectement le Moliniſme, & pour éloigner de toutes les places ceux qui étoient oppoſés à cette nouvelle doctrine. Pour donner une idée juſte de la grandeur & de l'étendue de ce nouveau ſcandale, qui a été le germe d'un autre ſcandale encore plus grand, empruntons les expreſſions du célébre M. Duguet, dans une Lettre dont nous avons déja cité pluſieurs beaux endroits.

v. Combien il eſt injuſte d'exiger la croyance du fait de Janſenius.

Lettre de M. Duguet à M. Colbert Evêq. de Montpel.

Le fait de Janſenius ſéparé du dogme, & réduit aux bornes préciſes d'un fait particulier, intéreſſe peu l'Egliſe & l'Etat. Mais les moyens injuſtes dont on s'eſt ſervi pour obliger tout le monde à le croire; & les faux principes qu'on a ſucceſſivement établis pour réduire en ſervitude tous les eſprits & toutes les conſciences, méritent infiniment que des Evêques éclairés s'y oppoſent de toutes leurs forces. . . . . Si le dogme eſt confondu avec le fait, & ſi l'on ſouffre qu'on les regarde comme inſéparables, on choque la raiſon, qui met entre l'un & l'autre une diſtance infinie; on offenſe la Religion, qui ne permet pas qu'on donne pour objet à une même foi, ce qui eſt révélé & ce qui ne l'eſt pas, ce qui eſt indubitable & ce qui eſt douteux; on trompe les fidéles en les accoûtumant à recevoir avec le même reſpect ce qui vient de Dieu & ce qui vient de l'homme; on établit dans l'Etat des maximes contraires à l'ordre & à la paix qui doivent y regner, & qui ſont la ſource de diſputes & de diviſions éternelles, ſans aucun autre fruit que celui de ſacrifier les

perſonnes les plus ſinceres & les plus éclairées, à la paſſion de leurs ennemis. Tous les faits douteux ont ce double caractere, de n'être point importans, & de devenir néanmoins la matiere d'une conteſtation très-animée, s'ils ne ſont ſupprimés par un prompt ſilence, commandé & ſévérement exigé par l'autorité publique.

VI. Phantôme du Janſeniſme. La maniere dont on a condamné le Livre de Janſenius n'eſt qu'un tiſſu d'injuſtices.

Le fait de Janſenius eſt tel. Tout le monde convient du dogme, & dès le commencement tout le monde en eſt convenu. Les cinq Propoſitions condamnées par le Pape Innocent X, ont toujours été univerſellement rejettées. On n'a pu trouver, après de très-grandes recherches, & continuées pendant pluſieurs années avec un zéle très-amer, qui que ce ſoit qui les ſoutînt, ou même l'une d'entre elles. Plus on s'eſt efforcé de réaliſer le phantôme du Janſeniſme, plus on en a démontré le menſonge & l'impoſture ; & il eſt déſormais indubitable, après une inquiſition ſi longue & ſi ardente, que tout ſe réduit au ſimple fait de Janſenius. Car parmi tant de perſonnes qui ont ſouffert l'exil & la priſon pour ce ſeul fait, comment ne s'eſt-il pas trouvé quelqu'un, qui, n'ayant rien à ménager, ait enfin avoué avec la liberté ce qu'il croyoit ? Pourquoi tant d'hommes perſécutés ſe ſeroient-ils tous réunis à n'être ſinceres que ſur le fait, & à diſſimuler toujours ſur le dogme ? Comment & pourquoi ſe ſeroient-ils tous opiniâtrés à défendre Janſenius, comme n'ayant point enſeigné les erreurs qu'on lui attribue, ſi eux-mêmes les avoient regardées comme des vérités, & s'ils croyoient les avoir

appriſes de Janſénius, comme de leur maître ?

Il eſt donc conſtant que le fait de Janſénius eſt abſolument détaché du dogme, & que quand il auroit été décidé dans un Concile général comme celui d'Honorius, il n'importeroit pas plus d'en être perſuadé que de celui d'Honorius ; & qu'il y auroit auſſi peu à craindre que ceux qui doutent que Janſénius ait nié la liberté, ne la nient eux-mêmes, qu'il y a à craindre que ceux qui doutent qu'Honorius n'ait reconnu qu'une volonté en Jeſus-Chriſt, ſoient eux-mêmes Monothélites. Mais la différence eſt extrême entre le fait de Janſénius & celui d'Honorius. Les Lettres de celui-ci furent lues en plein Concile. Elles y furent comparées avec l'Ecriture & avec la Tradition. On examina également ce qui pouvoit être excuſé, ou ce qui étoit digne de cenſure. On ne fit point un préciſ de ſa doctrine : on ne la réduiſit point à un ſimple extrait. Ce fut ſur ſes propres paroles qu'il fut jugé, & ce fut en préſence même des Légats du Pape, intéreſſés à ſa défenſe, que la condamnation fut conclue. Tout le contraire eſt arrivé à l'égard de Janſénius. On lui a attribué des propoſitions qui ne ſont pas de lui. On a réduit ſa doctrine à un ſimple extrait, & en cela on a fait une choſe inouie & d'un très-dangereux exemple. On a ſur cet extrait très-court, très-informe, &, comme le prétendent ſes défenſeurs, très-infidéle & directement contraire à ſes penſées ; on a, dis-je, ſur cet extrait, condamné toute ſa doctrine, comme ſe réduiſant à ce pré-

cis ; & par-là on s'eſt engagé dans une diſcuſſion infinie, très-différente de celle que demandent quelques propoſitions détachées conçues dans les propres termes de l'Auteur, ſans y faire aucun changement.

Car il eſt aiſé de diſtribuer ces propoſitions à tous les Evêques, afin qu'ils en vérifient la citation ; & qu'après les avoir comparées avec les vérités dont l'égliſe eſt inſtruite, ils jugent ſi elles ſont conformes à ces vérités ou ſi elles y ſont oppoſées. Mais quand on réduit un grand Ouvrage ſur des matieres très-élevées & très-difficiles, à un ſimple extrait ; c'eſt l'Ouvrage entier qu'il faut examiner, pour s'aſſurer que l'extrait qu'on a prétendu en faire, eſt exact & fidéle. Il faut alors tout voir par ſoi-même & tout peſer. Il faut être attentif aux correctifs & aux tempéramens, auſſi-bien qu'aux expreſſions qui paroiſſent dures ou hardies. Il faut être bien inſtruit de la matiere dont on ſe rend le Juge. Il faut au moins être droit & ſincere, écouter ce que ceux qui ſont verſés dans la lecture d'un tel Ouvrage, peuvent dire pour ſa défenſe, & avoir ſoi-même la liberté de penſer & de dire ce qu'on croira le meilleur. Toutes ces conditions étoient néceſſaires, & elles ont toutes manqué dans l'examen du Livre de Janſénius. Les propoſitions qu'on dit en être l'extrait, ne furent déférées premiérement à la faculté de Théologie de Paris, & enſuite au Pape, que comme indépendantes de tout Auteur. Les Conſulteurs Romains eurent ordre de les examiner en elles-mêmes, ſans aucune attribution à aucun par-

ticulier. Ce fut après coup que leur cenſure fut étendue au Livre de Janſenius, dont quelques Prélats de France, ſous les yeux du Cardinal Mazarin, & dans le Louvre, firent un examen ſi peu ſérieux & ſi ſuperficiel, qu'il n'a ſervi qu'à multiplier les doutes des Théologiens habiles & déſintéreſſés, qui auroient dû être appellés & qui furent toujours exclus.

VII. Combien la ſignature du Formulaire a occaſionné de parjures.

Il eſt arrivé ainſi, que quoique les ſouſcriptions du Formulaire aient été multipliées à l'infini, le nombre des Juges eſt démeuré très-petit; ſi même l'on peut dire qu'ils faſſent nombre, quand on aura écarté ceux qui n'ont ni lu, ni examiné, & ceux qui étant eux-mêmes dans l'erreur ſur la matiere de la Grace, ne doivent pas être écoutés, quand ils condamnent dans Janſenius les vérités qui les condamnent. Je n'ai jamais lu dans le Formulaire, continue M. Duguet, ces terribles paroles, „ Je jure ainſi, & je veux bien être pri„ vé de la grace de Dieu & des promeſſes „ de l'Evangile, ſi ma ſouſcription n'eſt „ pas une preuve de ma ſincérité; „ ſans être ſaiſi d'horreur, & ſans être pénétré de compaſſion pour tant de perſonnes qui ont employé ſi témérairement & d'un maniere ſi vaine, le nom de Dieu, & qui ſe ſont percés eux-mêmes de leurs propres traits, en conſentant à n'avoir de part à la grace de Dieu & à l'eſpérance de l'Evangile, qu'autant que leur ſouſcription d'un fait très-douteux, & ſouvent inconnu, étoit ſincere. Il y a eu plus d'une occaſion dans ma vie, c'eſt toujours M. Duguet qui parle, où une telle ſouſcrip-

tion auroit pû me procurer quelque avantage, ou me garantir de quelque danger; mais quand je n'aurois pas été retenu par les aurres motifs, la religion ſeule du ſerment m'auroit toujours paru une barriere invincible. Mais en mettant à part les autres conditions, telles que la néceſſité & l'intérêt de la vérité, comment puis-je avoir une certitude qui réponde à l'immobilité du ſerment? Et ſur quel motif une telle certitude ſeroit-elle fondée? Un fait nouveau, purement humain, qui n'a pu encore être prouvé par perſonne, qui paroit très-douteux à pluſieurs, qui eſt nié pat des Théologiens habiles, & dont on ne peut s'aſſurer que par la critique & pat les moyens ordinaires, peut-il devenir la matiere légitime du ſerment? & le motif de le croire peut-il être fondé ſur une autorité qui diſpenſe de la recherche & de l'examen, & qui ait droit de ſe ſoumettre tous les eſprits & tous les doutes?

VIII. Deſſein des Jeſuites dans l'affaire du Formulaire, de faire retomber ſur la Grace efficace la condamnation du Livre de Janſenius.

Si le fait de Janſenius étoit ſeul, ſans conſéquence, & auſſi indifferent aux vérités qui ſont maintenant attaquées, que l'eſt aujourd'hui le fait d'Honorius pat rapport à l'héréſie des Monothélites, on devroit néanmoins éviter de le ſouſcrire, & beaucoup plus de l'atteſter par ſerment, puiſqu'il eſt douteux. Mais outre cette raiſon, il y en a une autre d'une conſéquence infinie, qui a dû arrêter dès le commencement tous ceux qui ſont bien inſtruits de la Grace de Jeſus-Chriſt, & qui doit les rendre aujourd'hui infiniment plus timides & plus circonſpects ſur la ſi-

gnature du Formulaire. Car il eſt viſible qu'on a eu deſſein dès le commencement, de faire retomber ſur la Grace efficace, c'eſt-à-dire, ſur cette grace qui forme le conſentement, & qui eſt le principe intime de notre coopération, la condamnation du Livre de Janſénius, quoiqu'on affectât de cacher ce deſſein, en témoignant que la Grace efficace étoit hors l'atteinte, & qu'on ne condamnoit que la grace néceſſitante, telle qu'on l'attribuoit à Calvin & à Luther, & telle qu'on prétendoit que Janſénius l'avoit enſeignée. Aujourd'hui le deſſein eſt pleinement découvert. La hardieſſe a ſuccédé à l'artifice. Ce n'eſt plus une grace néceſſitante qui eſt la doctrine de Janſénius. Son crime n'eſt plus de l'avoir enſeignée. Ses accuſateurs l'en juſtifient eux-mêmes les premiers; & ils ſont ſi perſuadés que la grace néceſſitante n'eſt qu'une erreur abſtraite & ſans ſectateurs, qu'ils comptent pour rien la condamnation des cinq propoſitions, parce que ſelon les termes dans leſquels elles ſont conçues, elles ne donnent l'idée que d'une grace néceſſitante, & qu'ils n'inſiſtent à deſſein, que ſur la condamnation de Janſénius & de ſon Livre.

C'eſt uniquement pour cette raiſon qu'ils ne veulent aucune explication du Formulaire, & qu'ils exigent que la ſouſcription & le ſerment tombent ſur le fait, parce qu'il n'y a que ce fait qui les intéreſſe, en déterminant la condamnation à la grace telle que Janſénius l'a enſeignée, qui eſt efficace par elle-même, mais qui n'impoſe point de néceſſité. C'eſt pour cette

cette raiſon qu'ils portent les Evêques, dont pluſieurs n'approfondiſſent point leur deſſein, à ne recevoir aucune ſorte d'explication qui ſoit écrite. C'eſt pour ce motif qu'ils conſentent plutôt à n'exiger point de ſignature, que d'en recevoir qui marque le moindre doute ſur le fait. C'eſt par ce ſecret motif qu'ils ont tant de haine pour la paix de Clément IX, qu'ils en conteſtent la vérité, & qu'ils font tous leurs efforts pour l'abolir ou pour la faire oublier. Enfin, c'eſt dans cette vue qu'ils tâchent de multiplier les ſouſcriptions & les ſermens, afin de conclure que la grace efficace a été comdamnée par tous ceux qui ont condamné le Livre de Janſénius, puiſque cet Evêque n'a combattu que l'équilibre, c'eſt-à-dire, cette ſorte de grace dont le libre-arbitre demeure le modérateur & le maître, & qu'il fait pancher du côté qu'il lui plaît & quand il lui plaît. Ainſi, par les ſouſcriptions du Formulaire, quand elles ſont ſimples & non expliquées, la grace efficace par elle même, telle qu'elle eſt promiſe par les Prophêtes, enſeignée par Jeſus-Chriſt même & par ſes Apôtres, atteſtée par les prieres de l'Egliſe, demandée par les gémiſſemens ineffables que le Saint-Eſprit forme en nous: cette grace, dis-je, par laquelle nous ſommes ſauvés, ſe trouve condamnée, au moins ſelon l'intention de ceux qui prétendent tirer cette conſéquence des ſouſcriptions du Formulaire. Ce n'eſt plus la grace efficace, qui diſcerne celui qui croit de celui qui ne croit pas; celui qui conſent de celui qui ne conſent pas; celui qui

perſévere dans la juſtice, de celui qui n'y perſévere pas ; c'eſt au libre-arbitre à qui la balance appartient à décider. C'eſt vers lui que nos yeux & nos eſpérances doivent ſe tourner. C'eſt de ſa ſuprême autorité que dépend notre ſort. „

III.

IX. Les Jéſuites ſe ſervent du Formulaire pour cauſer une infinité d'autres maux à l'égli'e.

Outre le deſſein qu'avoient les Jéſuites dans l'affaire du Formulaire, de faire prévaloir leur nouvelle doctrine, ils vouloient encore, comme nous l'avons dit, ſe ſervir de l'accuſation vague de Janſeniſme, pour décrier tous ceux qui leur étoient odieux, & renverſer tous les établiſſemens contraires à leurs vues. C'eſt ce que M. Nicole remarquoit il y a quatre-vingt-dix ans, (en 1664,) Je ſouhaitetois, dit-il, qu'on apperçût dans cette affaire, la malice du diable, qui ſe ſert de cette chimere pour cauſer une infinité de maux réels à l'Egliſe ; & la conduite ſecréte de Dieu, qui permet que tant de funeſtes ſuites naiſſent d'une cauſe ſi frivole. Cat c'eſt une choſe effroiable que les maux que cette miſérable conteſtation a déja produits, & qu'elle eſt capable de produire à l'avenir. On ne s'en eſt ſervi juſqu'à préſent, que pour autoriſer toute ſorte de relâchemens & pour rendre inutiles tous les Théologiens qui ſeroient capables de s'y oppoſer. Tout zéle pour la pureté des mœurs en eſt devenu ſuſpect ; & il n'eſt plus poſſible maintenant de faire aucun bien ſolide ſans être incontinent troublé par l'accuſation de cette hérésie imaginaire. Ainſi cette af-

Prem. Lettr. ſur l'héréſie imaginaire.

faire eſt de la part des hommes une grande image de leur néant ; de la part du diable, une adreſſe très-ſubtile de ſa malice ; & de la part de Dieu un jugement terrible de ſa juſtice, qui exerce ſur l'Egliſe, par cette impertinente diſpute, les plus rigoureux de ſes châtimens. „

IV.

Ce grand Théologien a donné dans le même Ouvrage, une idée générale de tous les différends que MM. de Port-Roial ont eus avec les Jéſuites, & qui tous ont eu le même ſuccès, qui conſiſte en ce que les Jéſuites ſe ſont maintenus dans le même crédit & la même autorité, & que ceux qui les ont combattus, n'ont eu que les perſécutions pour partage ; mais que la vérité qu'ils ont ſoutenue eſt toujours demeurée victorieuſe du crédit & de la puiſſance des Jéſuites. Nous rapporterons les principaux traits de ce tableau fait par un ſi habile maître. Il fait d'arbord quelques obſervations ſur la maniere dont les hommes ont coûtume de juger des choſes. « Comme dit-il, ils ne vivent que dans le tems préſent, ils ne ſont auſſi frappés que par les choſes préſentes. Tout ce qui s'éloigne de cet inſtant qui les remplit, s'anéantit en quelque ſorte à leur égard ; & s'il en reſte quelques traces dans leur mémoire, elles ſont ſi foibles, qu'elles leur ſervent peu pour corriger les impreſſions trompeuſes qu'ils reçoivent des objets préſens. Si un homme paroît avoir l'avantage dans ce moment qui les occupe,

X. Idée générale des différens que MM. de Port-Roial ont eus avec les Jeſuites. De quelle-maniere on doit les enviſager.

ils perdent le ſouvenir de tout le paſſé, qui leur auroit pu faire connoître que cet avantage eſt faux & imaginaire. Ainſi, parce que les Jéſuites font un grand bruit & qu'ils crient par-tout à l'héréſie, on s'étourdit de ce bruit; & comme il y a peu de perſonnes qui leur réſiſtent, on s'imagine facilement qu'ils ſont victorieux en effet. Cependant il eſt viſible que cette maniere de n'appuyer ſes jugemens que ſur le préſent, eſt ſujette à une infinité d'illuſions. On auroit peine quelquefois à reconnoître la victoire de l'égliſe ſur les héréſies dans tout ſon éclat, ſi l'on ne la conſidéroit qu'en une petite partie de ſa durée, dans laquelle elle peut être tellement offuſquée par les ténébres des erreurs, qu'on ne ſait qui a l'avantage, de la vérité ou du menſonge. L'Arianiſme ne parut-il pas comme victorieux à Rimini, & la doctrine Catholique ſi obſcurcie, que *tout le monde*, dit Saint Jérôme, *fut ſurpris de ſe voir devenu Arien?* Il faut donc, pour bien connoître l'avantage de l'Egliſe ſur l'erreur, embraſſer une plus grande étendue de tems. Et c'eſt alors que l'on voit qu'après quelque éclat paſſager, les erreurs ſe ſéchent & ſe détruiſent, pendant que la doctrine de l'Egliſe ſubſiſte, & ſe conſerve dans le ſein de l'Egliſe & dans le cœur de ſes vrais enfans.

Ainſi pour bien juger de la conteſtation préſente entre les Jéſuites & leurs adverſaires, il faut conſidérer les diverſes démarches de chacun de ces partis, les divers points qui ont été agités entre eux, le ſuccès des diſputes particulieres & par

quel degré on eſt venu au point où l'on eſt maintenant. C'eſt par-là ſeulement qu'on peut connoître ceux qui ont perdu ou gagné, ceux qui ont avancé ou reculé, ceux que l'on doit croire ſinceres, & ceux qui doivent paſſer pour trompeurs & infidéles. Je veux faire voir (ici) une image racourcie de toute cette longue guerre des Théologiens, qui, pour n'être pas ſanglante, n'eſt pas moins digne d'être conſidérée que les guerres de peuple contre peuple, & dont les événemens ne ſont pas moins importans.

XI. Differend entre M. de S. Cyran & le P. Garaſſe Jéſuite. Erreurs du Pere Garaſſe condamnées. Reſſentiment que les Jéſuites conſervent contre M de S. Cyran.

Ce fut l'an 1626, qu'elle commença par le Livre d'un Jéſuite nommé Garaſſe, intitulé: *Somme des vérités capitales de la Religion Chrétienne.* M. l'Abbé de Saint Cyran y aiant remarqué un nombre prodigieux de falſifications de l'Ecriture & des Péres, & de propoſitions hérétiques & impies, crut que l'honneur de l'Egliſe demandoit de lui qu'il en entreprît la réfutation, quoique la modeſtie le fît réſoudre en même-tems à cacher ſon nom, comme il a toujours fait dans ſes autres Livres. La premiere partie de cet Ouvrage étant ſous la preſſe, le bruit qui s'en répandit de toutes parts, donna lieu d'examiner avec plus de ſoin le Livre de Garaſſe. Le Recteur de l'Univerſité en fit des plaintes à la Faculté de Théologie, qui nomma des Commiſſaires pour l'examen de ce Livre. Mais cet éclat ayant donné l'alarme aux Jéſuites, ils montrerent bien que ce n'eſt pas une entrepriſe facile que celle de cenſurer le Livre d'un Jéſuite. Car ils firent tant par leurs cabales auprès des Magiſtrats, que le

Livre de M. de Saint Cyran fut fort long-tems arrêté.

Pour traverſer encore davantage le deſſein de cette cenſure, le P. Garaſſe s'aviſa d'une ſupercherie auſſi ſubtile & auſſi digne des Jéſuites, qu'aucune autre qu'ils aient pratiquée dans la ſuite de ces conteſtations. Il avoit couru un bruit dans Paris, que l'Auteur de la Réfutation devoit montrer plus de cinquante propoſitions hérétiques ou erronées dans la Somme de Garaſſe. Ce bruit étoit véritable; mais cette partie qui contenoit la conviction des erreurs de Garaſſe, n'étoit point encore ſortie du cabinet de M. de Saint Cyran. Le Pere Garaſſe néanmoins ne laiſſa pas de ſuppoſer qu'il avoit trouvé moien de ſavoir ce qu'on avoit à lui reprocher. Il choiſit cinquante-trois propoſitions dans ſon livre, les plus aiſées à défendre qu'il put trouver, & dont il n'y en avoit pas trois qui fuſſent du nombre de celles dont M. de Saint Cyran l'accuſoit dans ſon Ouvrage. Et aiant enſuite formé une cenſure à ſa fantaiſie, il la réfuta tout à ſon aiſe; & par cette adreſſe il éblouit quelque tems le monde, & brouilla l'examen de ſon Livre, qui ſe faiſoit en Sorbonne; de telle ſorte que les Examinateurs étoient embarraſſés, & qu'on commençoit à dire par-tout qu'on avoit grand tort d'accuſer la Somme de Garaſſe de tant d'erreurs. M. de Saint Cyran eut mille peines à faire lever l'empêchement que les Jéſuites apportoient à la publication de la Réfutation, & à détromper le monde, qui s'étoit laiſſé ſurprendre à l'artifice du Pere Garaſſe. Il

en vint néanmoins à bout, & malgré toute la cabale de la Compagnie, & les longs délais que l'on accorda au Pere Garaſſe pour ſe rétracter, ſon Livre fut cenſuré, *comme contenant pluſieurs propoſitions hérétiques, erronées, ſcandaleuſes, téméraires, pluſieurs falſifications des paſſages de l'Ecriture & des Saints Peres cité à faux, & détournés de leur vrai ſens, & une infinité de paroles indignes d'être écrites & d'être lues par des Chrétiens & des Théologiens.* Les Jéſuites témoignerent néanmoins en cette affaire quelque ſorte de prudence. Car il ne leur faut pas refuſer dans les occaſions les juſtes louanges qu'ils méritent, puiſque ces occaſions ſont ſi rares. Ils ne s'opiniâtrerent point à ſoutenir leur pere Garaſſe ; mais ils le reléguerent loin de Paris dans une de leurs Maiſons, où l'on n'entendit plus parler de lui, & par-là ils terminerent cette affaire. Heureux ſi en aſſoupiſſant ce différend, ils euſſent étouffé dans leur cœur le reſſentiment qu'ils en conçurent contre M. l'Abbé de Saint Cyran, qui les a depuis engagés en tant d'horibles excès ! Mais ils ne le firent pas ; & ils ont bien témoigné depuis qu'ils n'étoient pas du nombre des ces ſages, qui aiment ceux qui les reprennent, & qui, leur faiſant connoître leurs fautes, leur donnent moien de s'en corriger. Ils nourrirent dans leur cœur une averſion violente contre celui qui leur avoit rendu ce ſervice, qui fut encore infiniment augmentée par un autre ſervice de même nature qu'il leur rendit quelques années après, & qui fait le ſecond événement remarquable de cette guerre.

V.

XII. Differend sur la Hiérarchie. Les Jésuites condamnés & toujours en crédit. Livre de *Petrus Aurelius* approuvé, & la personne de M. de S. Cyran opprimée.

Le Pape Urbain VIII touché du misérable état de l'Eglise d'Angleterre, qui avoit été trente ans sans Evêques, y envoia M. Smith Evêque de Calcédoine, avec la Juriſdiction d'Ordinaire. Quand il fut établi, il voulut user de sa puissance, en obligeant les Réguliers de prendre approbation de lui pour confesser. Ce joug fut dur aux Jésuites, qui s'étoient accoûtumés à vivre en ce pais dans une entiere indépendance. Ils s'en plaignirent donc par leur Provincial à cet Evêque; & ils lui représenterent, entre autres raisons, que ce Réglement diminuoit leur crédit, & *les présens que les Catholiques leur faisoient.* Mais comme il ne se laissa pas fléchir par de si mauvaises raisons, ils exciterent tant de troubles & tant de factions contre lui, en le décriant même auprès des Ministres du Roi d'Angleterre, que cet Evêque fut obligé de sortir du Royaume pour chercher sa sûreté. Ces pratiques secrettes furent accompagnées de deux Livres publics, que les Jésuites composerent en Anglois contre la Juriſdiction Episcopale, & la nécessité du Sacrement de Confirmation; & le Clergé d'Angleterre aiant envoié ces Livres en Sorbonne, elle en censura solemnellement trente-deux propositions le quinziéme Février 1631.

Cette censure avoit été précédée de quelques jours, de celle que M. l'Archevêque de Paris publia contre ces mêmes Livres le 30 Janvier de la même année, & de

celle des Archevêques & Evêques qui étoient à Paris, qui les condamnerent par une Lettre Paſtorale adreſſée à tous les Evêques de France, le quinziéme Février 1631. Ces coups furent très-ſenſibles à la délicateſſe & à la fierté des Jéſuites. Auſſi s'éleverent-ils contre ces cenſures d'une terrible maniere. Ils écrivirent contre M. l'Archevêque de Paris, contre les Evêques, contre la Sorbonne; & ils s'imaginerent quelque tems qu'ils les avoient terraſſés. Mais cette hardieſſe ne leur fut pas avantageuſe dans la ſuite; car ils s'attirerent par-là le Livre ſi célébre de *Petrus Aurelius*. Et comme la voix publique avoit attribué cet Ouvrage à M. de Saint Cyran, quelque ſoin qu'il prît d'éloigner de lui un ſoupçon ſi glorieux, ils s'attacherent à ſa perſonne; ils s'efforcerent de le noircir par mille ſortes de calomnies, & ils formerent dès-lors une réſolution conſtante de décrier comme hérétiques, & lui & tous ceux qui ſuivroient ſes ſentimens. Ce furent comme les divers combats de cette guerre de la Hiérarchie; mais l'événement & la concluſion en eſt remarquable, parce que c'eſt l'image du ſuccès de toutes les autres diſputes. Dieu permit que les bruits répandus contre M. de Saint Cyran, euſſent aſſez de pouvoir ſur l'eſprit d'un Miniſtre d'Etat, pour le porter à le faire empriſonner au Château de Vincennes, où on le retint cinq ans, ſans autre procédure que celle d'une information irréguliere, & que l'on fut contraint d'abandonner. Mais en même-tems il fit que la vérité triompha plus hautement dans l'oppreſſion même de celui

qui l'avoit ſi glorieuſement défendue. Le Livre du P. Celot, le plus conſidérable de ceux qui avoient entrepris de combattre *Aurelius*, fut condamné dans l'Aſſemblée de Mante, & ce Pere fut obligé de déſavouer ſes erreurs dans la Sorbonne. Celui d'Aurelius fut approuvé par trois Aſſemblées conſécutives, il fut imprimé deux fois aux dépens du Clergé ; & on lui dreſſa un éloge magnifique par l'ordre de la derniere de ces Aſſemblées. Voilà l'iſſue de la diſpute ſur la Hierarchie.

VI.

XIII. Différend ſur les régles de la Penitence. Les erreurs des Jeſuites condamnées, leurs perſonnes en faveur, la doctrine de MM. de Port-Roial victorieuſe, leurs perſonnes dans l'oppreſſion.

Dans le tems qu'elle duroit encore, il s'en éleva une autre qui a eu encore de plus grandes ſuites. Ce fut celle de la Pénitence, qui prit naiſſance du Livre de la Fréquente Communion, que M. Arnauld compoſa pour la juſtification de M. l'Abbé de Saint Cyran ſon ami, dans lequel il combattoit pluſieurs points de la morale des Jéſuites, & particuliérement leur facilité à donner l'abſolution à toutes ſortes de pécheurs. Il ſoutenoit contre eux dans ce Livre, qu'il étoit utile de la différer en pluſieurs rencontres, & qu'on étoit obligé de le faire dans les rechûtes, dans les péchés d'habitude & dans les occaſions prochaines du péché. Rien ne fut plus ſenſible aux Jéſuites, que d'être attaqués ſur ce point ſi délicat ; parce que c'eſt pricipalement par cette facilité à donner l'abſolution, qu'ils attirent tant de gens à eux. Et ainſi ils crurent qu'il y alloit de tout pour eux, d'accabler & l'Auteur & le Livre de

la. Fréquente Communion, & tous ceux qui étoient liés de ſentimens & d'amitié avec lui. On vit donc tout d'un coup un ſoulévement horrible de tous les Jéſuites, qui ſe déchaînerent par toute la France & même par toute l'Europe contre ce Livre. Ce n'étoit par-tout que déclamations furieuſes, qu'injures ſanglantes & outrageuſes. Ils ne traitoient ceux qui approuvoient les ſentimens de ce Livre, que de *fourbes & de traitres.* Pour l'Auteur, c'étoit un *hérétique*, un *ſchiſmatique*, & un *hérétique déclaré* : & ils ne demandoient que le ſang & la vie de ceux qu'ils appelloient *Cyraniſtes & Arnaudiſtes.*

Les calomnies ſans nombre dont les Jéſuites chargeoient les Théologiens qui leur étoient odieux, ont cauſé mille traverſes à ces Théologiens, qui ſont demeurés dans l'oppreſſion, tandis que les Jéſuites ont toujours été puiſſans dans le monde. Ces calomnies ſe ſont détruites d'elles-mêmes ; elles ont été confondues à la face de toute l'Egliſe ; mais elles ſont demeurées ſans punition. On a continué d'écouter des gens qui étoient ſi indignes de toute créance. Il ne s'eſt trouvé aucun Jéſuite de ceux qui paroiſſent dans le monde, qui ait eu aſſez de conſcience pour témoigner quelque regret des emportemens de ſa Compagnie, ce qui eſt horrible ; car quel ſalut peuvent eſpérer des calomniateurs ſans pénitence ? Ils ont au contraire récompenſé ceux qui les avoient ſervis à débiter leurs plus exécrables impoſtures, ſoit qu'ils fuſſent de leur Société ou qu'ils n'en fuſſent pas. ils ont obtenu à Rome pour le ſieur Filleau,

à cauſe de la Fable de Bourgfontaine qu'il a publiée, un Bref du pape Innocent X à ſa louange, & en France des Lettres de Nobleſſe. Ils ont fait le P. Briſacier Recteur de leur principale Maiſon, parce qu'il s'étoit emporté à des excès qui ne ſont pas humain. On voit en tout cela des marques de leur puiſſance, puiſqu'ils ſe ſont maintenus dans une cauſe en laquelle tout autre qu'eux auroit ſuccombé. Mais Dieu a voulu montrer en même-tems, que ſa vérité eſt infiniment plus forte que tous les hommes: car malgré le crédit des Jéſuites, malgré l'abandonnement & l'oppreſſion de MM. de Port-Royal, non-ſeulement les calomnies des Jéſuites ſe ſont diſſipées, mais la véritable doctrine qu'ils attaquoient dans le Livre de la Fréquente Communion, a été de plus en plus autoriſée & pratiquée dans l'Egliſe; & les erreurs des Jéſuites, au contraire, y ont été formellement condamnées.

On a cenſuré dans l'Apologie des Caſuiſtes la même doctrine qui eſt combattue dans le Livre de la Fréquente Communion. *Quant aux occaſions prochaines & aux habitudes du péché, dans leſquelles l'Auteur dit qu'on ne doit pas refuſer l'abſolution, cette doctrine eſt fauſſe, téméraire, ſcandaleuſe, & induit au péril évident de pécher.* C'eſt ce que décida alors l'Egliſe de Paris. Et la cenſure de M. l'Archevêque de Sens ſur les mêmes propoſitions & ſur celles des rechûtes, déclara *ces mêmes propoſitions pernicieuſes & inventées pour entretenir les hommes dans le deſir de pécher.* La même cenſure ajoute, que ces propoſitions *ſont injus-*

rieuſes à la vertu & au Sacrement de Pénitence ; & qu'elles détruiſent l'autorité judiciaire, qui réſide dans les Prêtres comme Miniſtres de Jeſus-Chriſt, & les rendent participans des crimes d'autrui. Pluſieurs des autres Evêques marquent expreſſément dans leurs cenſures ces abſolutions précipitées, que les Jéſuites donnent & autoriſent, comme un des plus grands déſordres de l'égliſe ; & les cinq illuſtres Evêques de Languedoc les appellent dans leur cenſure, des *abſolutions ſacriléges.* Ainſi la diſpute ſur la Pénitence & ſur le délai de l'abſolution, a eu le même ſuccès que les autres. La puiſſance des Jéſuites leur a fait obtenir l'impunité de leurs calomnies & de leurs erreurs. Au-contraire, M. Arnauld & ceux qui ont ſoutenu la cauſe de la vérité, ont eu les perſécutions pour partage ; mais la vérité a triomphé des erreurs & de la puiſſance des Jéſuites.

VII.

XIV. Différend ſur la morale.

La quatriéme conteſtation qui eſt celle de la Morale des Caſuiſtes, eſt la plus conſidérable de toutes par la grandeur des événemens. Chacun ſait quelle autorité les Caſuiſtes s'étoient acquiſe dans l'égliſe, & que quoique les gens de bien aient toujours ſuivi des régles toutes contraires à leurs maximes, néanmoins ils s'étoient mis, je ne ſais comment, en poſſeſſion de décider ſouverainement de la Morale de l'égliſe, de faire paſſer pour certaines les opinions dont il leur avoit plû de convenir, & pour probables & sûres en con-

Les Jéſuites encore humiliés dans leur cauſe & honorés dans leurs perſonnes. MM. de Port-Royal toujours victorieux dans

Leur cauſe & toujours opprimés dans leurs perſonnes. Combien ce contraſte eſt étonnant.

ſcience celles dont il leur plaiſoit de douter & de diſputer. Il y avoit plus de cinquante ans qu'ils regnoient ainſi dans leurs Ecoles ; & quoique leur licence fût devenue odieuſe à pluſieurs perſonnes ſavantes, néanmoins les foibles efforts que l'on avoit faits contre eux de tems en tems, n'avoient pas été capables de remédier à un ſi grand mal, qui étoit fomenté par toute la puiſſance des Jeſuites. Ce ne fut que l'an 1656, que l'on entreprit de les pouſſer tout de bon. M. Paſcal qui les attaqua, crut que le meilleur moien pour en venir à bout, étoit de les repréſenter tels qu'ils ſont, en les rendant ridicules à toute la terre. Ainſi au lieu qu'ils s'érigent en maîtres de l'égliſe, il les traita d'abord comme les derniers des hommes ; & ſans s'amuſer à oppoſer Caſuiſtes à Caſuiſtes, il confondit pêle-mêle Suarès, Vaſquès, Molina, Leſſius, Filiutius, Eſcobar, les premiers & les derniers Jéſuites, & entreprit de les rendre tous également odieux & mépriſables.

Jamais deſſein ne parut plus téméraire aux Jéſuites, qui, ſe conſidérant comme élevés en un dégré éminent dans l'égliſe, mépriſoient ſouverainement un inconnu qui avoit la hardieſſe d'attaquer en corps *leur auguſte Compagnie*, (c'eſt le nom qu'ils ſe donnoient modeſtement eux-mêmes,) & de l'accuſer d'avoir corrompu toute la Morale chrétienne. Auſſi jamais ne jetterent-ils de ſi grands cris par toute la France. L'Auteur des Provinciales étoit hérétique. Il n'empruntoit tous les reproches qu'il faiſoit aux Jéſuites, que des héréti-

ques. Il attaquoit dans la Morale des Jéſuites, les plus certaines maximes de la foi chrétienne. Et enfin, pour répondre à quinze de ſes Lettres, il ſuffiſoit de dire, ſelon le P. Annat, que c'étoient quinze Lettres hérétiques. Sur-tout ils ne pouvoient ſe laſſer d'exagérer l'excès de la hardieſſe de cet inconnu, d'oſer ainſi condamner tant de graves Auteurs. Et le P. Ferrier triomphe dans ſon Livre de la Probabilité, en étalant ce Concile de Caſuiſtes, & en l'oppoſant à ce Théologien ſans nom. Mais malgré toutes ces belles raiſons des Jéſuites, malgré le grand nombre de leurs partiſans & la foibleſſe de cet adverſaire, ils furent étonnés de ſe voir en fort peu de tems la fable & l'horreur de toute la France. Et c'eſt ce qu'ils reconnoiſſent eux-mêmes dans leur Apologie des Caſuiſtes : *Je ne doute point* : dit le Pere Pirot, Auteur de ce Livre, *que les banniſſemens & les martyrs n'aient été moins fâcheux & plus aiſés à ſupporter, que l'abandonnement que cette Société s'eſt vû contrainte de ſouffrir parmi ces railleries.*

Le Livre d'Eſcobar, comme il a déja été remarqué, aiant été imprimé trente-neuf fois comme un bon Livre, fut imprimé la quarantiéme fois comme le plus méchant de tous les Livres, & pour ſatisfaire ſeulement la curioſité de ceux qui y vouloient chercher les paſſages que l'Auteur des Lettres au Provincial en citoit. Les Curés de Paris & de Rouen & de pluſieurs autres Villes conſidérables du Roiaume, s'éleverent contre ces maximes déteſtables. Un très-grand nombre d'Evêques les con-

damnerent par des cenſures autentiques ; & les Jéſuites ne purent trouver un ſeul Evêque, qui prît ouvertement leur défenſe ; ce qui, dans le crédit où ils ſont, & dans les circonſtances de cette affaire, doit être pris pour une marque certaine du conſentement univerſel de l'égliſe à la condamnation des Caſuiſtes. Les Jéſuites ſe vantoient au commencement, que le Pape n'approuvoit pas ce qui ſe faiſoit en France ; mais le Pape même leur a bien voulu ôter ce prétexte ſi injurieux au Saint Siége & à l'égliſe, en condamnant auſſi l'Apologie des Caſuiſtes, & ſe joignant ainſi manifeſtement aux jugemens que les Evêques avoient rendus contre la Morale des Caſuiſtes.

Voilà la concluſion de la guerre contre les Caſuiſtes, par laquelle il demeure conſtant qu'ils ſont remplis d'une infinité de maximes pernicieuſes & impies ; que ſurtout, la doctrine de la probabilité qui en eſt la ſource, eſt une invention diabolique, & par conſéquent que le P. Ferrier qui l'a défendue, & tant de Jéſuites qui la ſoutiennent, ſont des coopérateurs & des prédicateurs du ſerpent, *Prædicatores ſerpentis*, comme dit Saint Auguſtin ; & qu'au contraire, ceux qui ont combattu les Caſuiſtes, ont rendu à l'égliſe l'un des plus grands ſervices que des Théologiens ſont capables de lui rendre. Leur doctrine eſt encore victorieuſe, & celle des Jéſuites flétrie en cette conteſtation. Mais il n'en eſt pas de même des perſonnes. La grandeur du ſervice que ces Théologiens ont rendu à l'égliſe, n'a rien diminué de

la perſécution qu'ils ſouffrent depuis ſi long-tems. Elle n'a fait au contraire que l'augmenter, en portant les Jéſuites à les pourſuivre avec plus de violence ; & tant de cenſures de la Morale de ces Peres, n'ont en rien diminué leur puiſſance temporelle. On ſait qu'ils perſéverent dans les mêmes maximes qui ont été condamnées, & ils ne s'en cachent pas eux-mêmes ; & cependant on les laiſſe dans l'adminiſtration des Sacremens. On ne permettroit jamais que des Médecins des corps, qui auroient été reconnus pour empoiſonneurs, continuaſſent d'exercer la médecine corporelle ; & l'on ſouffre que ces Médecins des ames, qui ont été convaincus de les gouverner ſelon des maximes empoiſonnées, continuent d'exercer cette médecine ſpirituelle, ſans avoir donné aucune marque à l'égliſe, qu'ils y aient ſincérement renoncé.

Mais c'eſt un effet de la profondeur des jugemens de Dieu, qui ne fait ſes graces à ſon égliſe qu'avec meſure, & qui les borne dans la vue des péchés des hommes. Il lui en a fait une aſſez grande, en faiſant condamner par tant d'Evêques, la Morale des Jéſuites, & en donnant ainſi ſujet à toutes les perſonnes qui cherchent ſincérement leur ſalut, de ſe défier de leur conduite. Mais il permet en même-tems, que les Jéſuites ſe conſervent dans la même autorité & dans le même crédit qu'ils avoient auparavant, afin qu'ils ſoient les Miniſtres de ſa colere, pour tromper ceux qui méritent d'être trompés, & pour éprouver par leurs perſécutions, ceux qui

ſont dignes d'être éprouvés. C'eſt leur emploi & leur office dans l'égliſe, aſſez ſemblable à celui de ce Roi à qui Dieu adreſſe ces paroles dans l'Ecriture : *Va Aſſur virga furoris mei.* Ainſi parle M. Nicole.

VIII.

XV. Différend ſur les vérités de la Grace. Les défenſeurs de la vérité toujours dans l'oppreſſion, la vérité victorieuſe; les Jéſuites confondus & en même tems impunis.

XV. On voit de même, dit encore ce grand Théologien, dans la grande conteſtation ſur le Janſeniſme les vrais défenſeurs de la Grace dans l'oppreſſion, les Jéſuites impunis, & la vérité victorieuſe des erreurs des Jéſuites. Cette diſpute commença en Flandres dans l'Univerſité de Louvain ; & ce fut-là que les Jéſuites publierent ces Thèſes fameuſes contre Janſénius, où ils l'accuſoient d'une infinité d'erreurs : mais les Docteurs de Louvain les repouſſerent avec tant de vigueur, que tant qu'on en demeura de part & d'autre à faire la guerre par des livres, les Jéſuites n'eurent pas ſujet de ſe vanter de leur avantage. Enſuite la diſpute s'ouvrit en France par les prédications de M. Habert Théologal de Paris, qui accuſa publiquement en chaire le Livre de ce Prélat de quarante héréſies ; mais la premiere Apologie pour Janſénius, lui aiant un peu appris à modérer ſon zéle, il réduiſit ces héréſies au nombre de douze, dont il continua de l'accuſer dans un Livre qu'il fit contre cette Apologie. La ſeconde Apologie pour Janſénius, qui parut quelque tems après, en fit encore retrancher ſept autres. Le Docteur Cornet Exjéſuite, quelque envenimé qu'il fût contre le Livre de cet Evêque, n'oſa néan-

moins propoſer que cinq propoſitions à la Faculté, & encore ſans le nommer, quoique dans le deſſein d'en faire quelque jour retomber la cenſure ſur ſon Livre. Cette diminution eſt conſidérable, puiſque voilà déja trente-cinq héréſies de retranchées, & que les diſciples de Saint Auguſtin n'avoient plus qu'à ſe juſtifier des cinq qui reſtoient, qui ſont les cinq fameuſes Propoſitions. Et c'eſt ce qui leur fut bien facile; n'aiant ceſſé de proteſter qu'ils ne s'intéreſſoient qu'à la doctrine Catholique de la Grace efficace par elle-même. Ils allerent à Rome, mais uniquement pour défendre ce ſens, & pour demander qu'on l'exceptât avant de condamner les cinq Propoſitions. Le Pape Innocent X aiant, après la publication de ſa Bulle, déclaré hautement qu'il n'avoit prétendu donner aucune atteinte à la doctrine de la Grace efficace par elle-même, les Théologiens qui ne s'intéreſſoient qu'à cette doctrine, eurent tout l'avantage qu'ils déſiroient. Par-là toutes ces prétendues erreurs, dont on accuſoit ces Théologiens, étoient entiérement détruites. De quarante, elles étoient venues à douze, de douze à cinq & de cinq à rien. Les Jéſuites n'avoient qu'un avantage imaginaire, & ces Théologiens avoient cet avantage réel, que la doctrine de la Grace efficace par elle-même étoit de plus en plus reconnue pour orthodoxe dans toute l'égliſe.

Concluons donc que les Jéſuites ont réuſſi dans la diſpute ſur la Grace, comme dans toutes les autres, à tourmenter les perſonnes, ce qui n'eſt pas une choſe fort étonnante, ce n'eſt que l'effet naturel de

la violence. La Loi du monde eſt que le foible ſuccombe ſous le plus fort ; & ainſi il n'y a pas lieu d'être ſurpris qu'un petit nombre de Théologiens, qui n'ont pour eux que la vérité & l'innocence, ſoient accablés par les Jéſuites, c'eſt-à-dire, par une Compagnie politique & puiſſante, qui s'eſt depuis long-tems ſi cruellement acharnée contre eux. Mais ce qui eſt admirable eſt de voir qu'en même-tems la plûpart des gens ſoient perſuadés de l'injuſtice des Jéſuites, & que la doctrine des Théologiens de Port-Royal ait plus d'approbateurs que jamais, en quoi conſiſte proprement la victoire de la vérité. Je ſais bien néanmoins, ajoûte M. Nicole, que cette diſtinction entre l'avantage des perſonnes & l'avantage de la cauſe, eſt trop ſubtile pour pluſieurs, qui, étant groſſiers & charnels, ne jugent des choſes que par le dehors & par le bruit, & qu'on ne leur fera pas aiſément comprendre, que la cauſe de ceux qui paroiſſent opprimés, ſoit victorieuſe en effet, & que celle de ceux qui les oppriment ſoit abbatue.

XVI. La puiſſance des Jéſuites eſt leur confuſion, puiſqu'elle n'a pu empêcher la condamnation de leurs erreurs. L'oppreſſion de MM. de Port-Royal eſt la gloire de la vérité

Les miracles & la ſainteté éminente des premiers Chrétiens, n'ont pu pendant trois cens ans, détruire dans l'eſprit d'une infinité de payens, cette impreſſion de leurs ſens, ni leur perſuader que des gens qu'on tuoit, puſſent avoir la raiſon de leur côté. Il n'y a rien de plus commun que ce raiſonnement : Il eſt perſécuté ; donc il a tort ; parce qu'il naît de l'imagination qui joint ordinairement l'idée de la peine avec celle de la faute. Mais Dieu en a voulu faire voir la fauſſeté dans la Religion chrétienne, par rapport à laquelle on en a le

plus uſé, en faiſant au contraire, que cette oppreſſion des Chrétiens durant trois cens ans, qui donnoit lieu aux Payens de les mépriſer, fût une des plus éclatantes & des plus divines marques qui la diſtingue des fauſſes religions. Au lieu que les Roiaumes du monde ne s'établiſſent & ne ſubſiſtent que par les avantages temporels de ceux qui les fondent & qui les ſoutiennent, Dieu a voulu au contraire, que ſon Empire qui eſt celui de la vérité, ne ſe fondât & ne s'accrût que par les ſouffrances & par la mort de ceux qu'il a emploiés pour l'établir, afin de faire voir qu'il étoit plus fort que le monde, en ſurmontant le monde par la victoire même qu'il croioit emporter ſur ſes ſerviteurs. La cauſe de la vérité tire à peu près en ce tems-ci le même avantage, & de la puiſſance exceſſive des Jéſuites qui l'ont attaquée, & de l'extrême dénûment de tout ſecours humain où ſont les Théologiens qui l'ont défendue. Tout cela contribue à l'affermir & à la faire paroître avec plus d'éclat, puiſqu'il n'y a perſonne qui ne doive conclure, qu'il falloit que la doctrine des Jéſuites fût bien mauvaiſe, & que leur morale fût bien corrompue, puiſque toute leur puiſſance n'a pû empêcher qu'on ne l'ait flétrie par tant de cenſures; & qu'il falloit au contraire que ces Théologiens fuſſent bien orthodoxes dans leur doctrine, puiſqu'ils l'ont fait approuver par l'égliſe malgré une ſi forte oppoſition. Plus les Jéſuites ſont puiſſans, & plus les cenſures que l'on a faites de leur doctrine doivent paroître légitimes, juſtes & autentiques, puiſque dans le crédit qu'ils ont

dans l'égliſe, il ne leur ſeroit pas difficile de ſe faire réparer le tort qu'on leur auroit fait par des cenſures injuſtes. Et plus ces Théologiens ſont opprimés & abandonnés, plus tout ce qu'on a fait contre eux doit être ſuſpect, & tout ce qu'on a fait à leur avantage doit être eſtimé juſte & légitime. Ainſi par un effet admirable de la providence de Dieu, la puiſſance des Jéſuites eſt la confuſion des Jéſuites, puiſque c'eſt une conviction évidente de la fauſſeté de la doctrine que l'égliſe a condamnée dans leurs Auteurs. Et l'oppreſſion de MM. de Port-Royal, défenſeurs de la Hiérarchie, de la Pénitence, de la Morale & de la Grace, eſt en même-tems la honte des Jéſuites qui les ont ſi cruellement perſécutés; & la gloire & l'affermiſſement de la vérité, qu'ils ont ſoutenue avec tant de ſuccès contre cette orgueilleuſe Compagnie. Ainſi raiſonne M. Nicole.

IX.

XVII. Autres différends entre MM. de Port-Royal & les Jéſuites.

Pour achever le tableau que ce ſavant Théologien vient de tracer, il faudroit continuer de rappeller les autres grands événemens. Il écrivoit ſa troiſiéme Imaginaire quatre ans avant la paix de Clément IX. Pendant ces quatre années, la traduction du Nouveau Teſtament imprimée à Mons, parut. Les Jéſuites ne manquerent pas de ſe déchaîner contre cet Ouvrage en particulier, & en général contre la pratique de faire lire l'Ecriture-Sainte aux laïques. Nous avons vû à quels excès ſe porta en cette occaſion leur P. Maimbourg, & à quel eſprit de vertige fut livré peu après leur fameux Pere Bouhours. Ils

Ceux-ci toujours confondus & toujours en crédit, MM. de Port-Royal toujours triomphans dans leur

trouverent dans M. d'Embrun, un Prélat qui voulut bien ſe livrer à leur paſſion, & préſenter au Roi contre MM. de Port-Royal, une Requête pleine des plus noires calomnies. C'eſt ce qui attira cette belle Requête ſignée de MM. Arnauld & de Lalane, qui fit tant d'impreſſion à la Cour & dans tout le public. Il y avoit déja quelques années qu'une autre diſpute qui avoit beaucoup de rapport à celle-ci, avoit commencé à l'occaſion de la traduction du Miſſel, donnée au public par M. de Voiſin. Il ſe fit pluſieurs Ouvrages pour la défenſe de cette traduction. Ces deux diſputes, tant à l'égard de la lecture de l'Ecriture-Sainte, qu'à l'égard de la traduction du Miſſel, ont eu en France le ſuccès que l'on a vû & que l'on voit encore aujourd'hui, & peuvent ſervir à groſſir le nombre des victoires remportées par les Théologiens de Port-Royal ſur les Jéſuites, dont M. Nicole a fait le dénombrement, comme nous l'avons vû.

cauſe & toujours perſécutés dans leurs perſonnes.

Cependant les diſputes ſur le Formlaire & ſur l'obligation de croire le fait, s'échauffoient de plus en plus. Il n'y eut point de mauvais traitemens que l'on ne fît éprouver, ſoit aux Religieuſes de Port-Royal, qui offroient de ſigner en diſtinguant le fait, mais qui ne pouvoient ſe réſoudre à ſigner purement & ſimplement; ſoit aux Théologiens unis à ce Monaſtere, ſoit à toutes les perſonnes de quelque état & en quelque lieu qu'elles fuſſent, à qui la délicateſſe de conſcience faiſoit naître les mêmes difficultés. On pourſuivoit les uns aux Tribunaux des Officialités,

pour les contraindre à ſigner purement & ſimplement. On exiloit les autres. Pluſieurs étoient obligés de s'exiler eux-mêmes ou de ſe tenir dans des retraites inconnues. M. de Saci fut mis à la Baſtille. Pendant les deux années qu'il y fut enfermé, il travailla à la traduction de l'Ancien Teſtament qui eſt aujourd'hui ſi répandue. Enfin les quatre Evêques, MM. d'Alet, de Pamiers, de Beauvais & d'Angers, aiant autoriſé la diſtinction du fait & du droit par des Mandemens publiés dans leurs Diocèſes ; & les dix-neuf Evêques aiant pris hautement leur défenſe par leurs Lettres célébres écrites au Pape & au Roi ; la paix de l'égliſe fut conclue, & la diſtinction du fait & du droit reconnue légitime par le Pape Clément IX. Ainſi la doctrine que MM. de Port-Royal avoient enſeignée ſur la déférence dûe aux déciſions de l'égliſe par rapport à des faits tels que celui de Janſénius, fut ſolemnellement autoriſée & reconnue comme la doctrine de l'égliſe.

La paix de Clément IX auroit dû mettre fin aux diſputes, puiſqu'elle terminoit celle du fait & du droit à laquelle toutes les autres étoient réduites. Les Religieuſes de Port-Royal eurent part à cette paix, & furent rétablies dans leur liberté & dans la participation des Sacremens, après une longue & pénible captivité, ſans que l'on exigeât d'elles autre choſe par rapport au Formulaire, que ce qu'elles avoient offert dès le commencement. Elles ſortirent de la fournaiſe ſans avoir bleſſé leur conſcience ni la ſincérité chrétienne. M. de

Saci

Saci ſortit de priſon dans le même tems. M. Arnauld & les ſavans Théologiens qui lui étoient unis, tournerent alors toutes leurs armes contre les ennemis étrangers de l'Egliſe. Ce calme dura peu. La paix de Clément IX ſembloit devoir tout terminer, mais elle avoit laiſſé ſubſiſter les Jéſuites & leur doctrine. MM. de Port-Roial avoient été perſécutés pour une choſe auſſi frivole en elle-même que l'étoit un ſimple fait. Toutes les Puiſſances s'étoient téunies pour l'exaction du Formulaire où ce fait eſt atteſté ; mais on n'a point dreſſé de Formulaire pour exiger des Jéſuites la rétractation des erreurs monſtrueuſes qu'ils avoient avancées ſur le dogme, ſur la morale, ſur la hiérarchie, & touchant le pouvoir prétendu des Papes ſur le temporel des Rois. Au contraire, que leur fierté ne fit que croître auſſi-bien que leur crédit ; & preſque auſſi-tôt après la paix de Clément IX, ils renouvellerent leurs calomnies, & recommencerent à perſécurer tous ceux qui pouvoient ttavetſer leurs projets.

X.

XVII. Caractere ſingulier des maux de l'Egliſe dans le dix-ſeptieme ſiecle.

Toutes ces différentes erreurs que MM. de Port-Roial ont combattues, ont entre-elles une liaiſon que les Jéſuites ſeuls connoiſſent parfaitement. Ils s'en font un ſyſtême général de Religion, dont toutes les parties s'entreſoutiennent, & que peu de perſonnes ont ſoin de bien approfondir. Leurs dogmes, leur morale, & leur politique ptendent au même but, qui eſt de faire révaloir ce nouveau Corps de Reli-

gion, auſſi contraire à celui que Jeſus-Chriſt eſt venu établir, que les ténebres ſont contraires à la lumiere. Et la fin ultérieure de toutes leurs entrepriſes, c'eſt la gloire de leur Société. Conſidérons donc attentivement ce grand ſcandale du dix-ſeptiéme ſiecle. Que ſont tous les malheurs des ſiécles précédens en comparaiſon de celui-ci? Cette chaîne de maux & de prévarications que nous avons ſuivie de ſiécle en ſiécle, ſemble recevoir ici ſa conſommation. Les maux que l'on croioit à leur comble, manquoient encore de certains caracteres propres au dix-ſeptiéme ſiécle & qui nous le font regarder avec raiſon comme beaucoup plus malheureux que tous ceux qui avoient précédé. En effet on ſe contentoit auparavant de ne pas marcher dans les voies de Dieu, de ne pas obéir à ſes Loix, de ne pas vivre ſelon les principes de la vie chrétienne; mais on n'attaquoit pas de front les vraies maximes, & on ne renverſoit pas la morale de l'Evangile. On n'obſervoit pas les régles; mais on les reſpectoit, & l'on n'entreprenoit pas de les courber. On faiſoit le mal; mais on n'avoit garde de lui donner le nom de bien. Les Jéſuites, au contraire, ſont venus convertir les abus en régles, flatter les pécheurs dans leurs déſordres, corrompre la morale, apprendre à l'homme à mettre ſa confiance en lui-même, favoriſer l'ignorance, éteindre l'eſprit de pénitence, anéantir le grand Commandement qui renferme la Loi & les Prophêtes; & c'eſt dans le dix-ſeptieme ſiécle que ce mal paru dans toute ſon étendue.

XIX. Perſonnage que les Jeſuites font dans l'Egliſe pendant le dix ſeptiéme ſiécle.

Nous avons remarqué dans les ſiécles précédens, les vœux ardens de toute la Chrétienté pour la réformation de l'Egliſe dans ſon Chef & dans ſes membres. On n'avoit ceſſé de la demander ; & rien n'avoit été capable d'étouffer ce cri général dont l'Egliſe avoit ſi long-tems retenti. Cette réformation aiant été malheureuſement éludée dans les Conciles de Conſtance & de Baſle, par les intrigues de la Cour de Rome, Dieu dans ſa colere, permit au démon de faire dans le ſeiziéme ſiécle, la pretendue Réforme qui fut ſi funeſte à l'Egliſe. Qui n'auroit cru qu'à la vue d'un châtiment ſi terrible, on auroit enfin travaillé à une réformation ſainte & véritable ? Mais il s'eſt élevé une Société d'hommes, qui s'eſt vantée d'être animée de l'eſprit de l'Egliſe, & qui a travaillé infatigablement à étouffer la voix de l'Egliſe qui demandoit la Réformation. Ces nouveaux Apôtres ſont venus apprendre aux Chrétiens, qu'il n'y avoit rien à réformer dans l'Egliſe, & qu'au contraire elle étoit dans un état plus floriſſant qu'elle n'avoit jamais été. Il a fallu pour cela donner au mal le nom de bien, & défigurer toute la Religion. On ſent qu'un mal de ce genre, eſt au-deſſus de tous les malheurs qui avoient précédés, ſur-tout en faiſant attention que ces hommes pervers, coupables d'une ſi criminelle entrepriſe, ſont répandus par toute la terre, qu'ils ont la confiance des Souverains, qu'ils dirigent des Séminaires, qu'ils gouvernent la plûpart des Evêques, qu'ils ſont chargés preſque par-tout de l'éducation de la jeuneſſe, &

qu'ils ont en main tous les moiens de ſe faire redouter ? Depuis que cette Société d'hommes exiſte, elle ne s'applique qu'à corrompre les ſources pures où les Chrétiens pouvoient puiſer. Si le Dieu tout-puiſſant qui garde Iſraël, n'avoit pas mis de tems en tems des bornes à l'exécution de leurs projets, ces ennemis déclarés de l'ancienne doctrine, n'y auroient laiſſé ſubſiſter aucun bien.

XI.

XX. Autre caractere funeſte du dix-ſeptieme ſiecle, perſecution excitée par les Jeſuites contre tous gens de bien. Etendue & durée de cette perſecution.

Un autre caractere funeſte du dix-ſeptiéme ſiécle, c'eſt le ſoulévement & cette perſécution ſi longue & ſi violente excitée contre tous ceux à qui Dieu avoit donné des lumieres & du zéle pour la défenſe de ſes intérêts. Avec quelle inhumanité ne fut pas traité le célébre Richer, qui, dans un autre ſiécle, auroit été élevé aux premieres dignités de l'Egliſe ? Quelle ſuite d'injuſtices criantes commiſes contre ce ſavant homme ! Sa vie fut remplie de mille traverſes, & il ſe vit en butte aux plus cruelles contradictions, lui dont tout le crime étoit de défendre nos ſaintes maximes & nos précieuſes libertés, tandis qu'un homme tel que le Docteur Duval, qui les foulait aux pieds & les livroit à la Cour de Rome, fut toujours en crédit & en honneur. Remarquons ici en paſſant ; pour ſuivre l'ouverture que nous a donnée M. Nicole, que ſi la perſonne de Richer a été dans l'oppreſſion, la cauſe qu'il avoit défendue a été victorieuſe, & reconnue avec éclat comme la cauſe même de l'Egliſe,

dans la célébre Aſſemblée du Clergé de France de 1682. Mais ce qui eſt encore plus digne d'atteniton, c'eſt que les Jéſuites furent les vrais auteurs de la perſécution excitée contre Richer, & qu'ils ſe déclarerent dès-lors contre quiconque faiſoit le bien & avoit un zéle éclairé. Cette ſinguliere perſécution fut le prélude de toutes celles qu'ils ſuſciterent dans la ſuite du même ſiécle, contre M. de Saint Cyran, M. Arnauld, Port-Royal, l'Inſtitut de l'Enfance, & contre toutes les perſonnes & tous les établiſſemens qui n'entroient pas dans leurs vues. Ils furent même, comme nous l'avons vû, les mobiles ſecrets de toutes les violences exercées au ſujet de la Régale. Cette malheureuſe affaire n'avoit aucun rapport à leur ſyſtême de Religion; & ainſi l'on auroit pu penſer qu'ils n'auroient point pris part à la perſécution qu'elle occaſionna; mais comme s'il leur étoit dévolu d'influer dans tous les maux & de concourir à toutes les injuſtices, ils engagerent le Roi Louis XIV à porter les choſes aux dernieres extrémités, & à punir avec la plus grande rigueur, tous ceux qui ne ſe ſoumettroient point à ſa volonté. Ils s'inſinuoient par-là dans l'eſprit de ce Prince, en montrant du zéle pour étendre ſon autorité; mais ce qui les touchoit encore plus, ils vexoient des gens de bien qu'ils n'aimoient pas, & ils ſe faiſoient des créatures par un grand nombre de bénéfices, dont le Roi laiſſoit la nomination au Pere de la Chaiſe ſon Confeſſeur.

Si de pareils intérêts ont engagé les

Jéſuites à exciter contre tant de perſonnes innocentes, une ſi violente perſécution, doit-on être ſurpris de les voir pourſuivre avec fureur, ceux qui combattoient leurs erreurs & qui dévoiloient leur turpitude ? Auſſi n'ont-ils été ſatisfaits, que quand ils ſont venus à bout de bannir du Roiaume les plus ſavans Théologiens, & de détruire de fond-en-comble le Monaſtere de Port-Royal. Il eſt inutile de rappeller ici les circonſtances de cette longue & cruelle perſécution. Ils avoient abuſé de la conſidération qu'avoient pour eux les Cardinaux de Richelieu & Mazarin, pour former les deſſeins les plus funeſtes à l'Egliſe, & pour perdre ceux qui leur déplaiſoient. Ils abuſerent de même de la confiance dont les honora Louis XIV, pour le rendre le miniſtre de leur vengeance. Quels moiens n'emploierent-ils pas pour empêcher ce Prince naturellement équitable, d'approfondir leurs accuſations, & de ſe mettre au fait des diſputes ? Si quelquefois un ſaint Evêque, comme M. Vialart Evêque de Châlons, faiſoit paſſer juſqu'au Trône quelques raions de lumiere ſur les affaires de l'Egliſe, quels efforts ne faiſoient pas auſſi-tôt les Jéſuites pour faire diſparoître ces raions, & pour empêcher que le Roi n'en profitât ? Ils avoient ſçu s'attacher les deux Archevêques de Paris, de Beaumont de Perefixe & de Harlai ; & ils s'en ſervirent pour exécuter tous leurs funeſtes deſſeins. M. de Harlai ſur-tout, étoit un inſtrument digne de la Société. Nous avons fait connoître ce Prélat, à cauſe de l'étrange perſonnage qu'il a fait ſi

long-tems dans l'Egliſe. Les autres Prélats qui ſuivoient les impreſſions des Jéſuites, étoient également dignes d'un ſi honteux aſſervilſement. Qu'on ſe rappelle l'Aſſemblée de 1656, où l'on ordonna la ſignature du Formulaire : les ſcandales que donnerent les Prélats furent ſi criants, que la Cour fut obligée de diſſiper l'Aſſemblée, & de tâcher d'étouffer les bruits fâcheux qui ſe répandoient. En même-tems les Jéſuites étoient le fléau des plus ſaints Evêques, leur ſuſcitoient toute ſorte de traverſes, & ne s'appliquoient qu'à les décrier, & à empêcher le fruit de leur miniſtere & de leurs travaux.

XII.

XXI. Portrait des Phariſiens tracé par M. Boſſuet.

Nous emprunterons ici les propres expreſſions du grand Boſſuet, pour continuer de peindre les Jéſuites. « Si Jeſus-Chriſt, dit ce ſavant Prélat, n'avoit point paru ſur la terre, on ne connoîtroit pas la profonde malice, le profond orgueil, la profonde corruption, la profonde diſſimulation & hypocriſie du cœur de l'homme. La plus profonde iniquité eſt celle qui ſe couvre du voile de la piété. C'eſt, ajoute M. Boſſuet, où en étoient les Phariſiens & les Docteurs de la Loi. L'avarice, l'eſprit de domination & le faux zéle de la Religion les tranſportoit & les aveugloit de ſorte qu'ils vouloient avec cela ſe croire ſaints & les plus purs de tous les hommes. Ils parcouroient la terre & la mer pour faire un ſeul proſélyte qu'ils damnoient plus qu'auparavant, ſous prétexte

Elev. ſur les Myſt. t. 2. p. 315.

de le convertir ; parce que ſans ſe ſoucier de les inſtruire du fond de la Religion, ils ne vouloient que ſe faire renommer parmi les hommes, comme des gens qui gagnoient des ames à Dieu, & en ſe les attachant, ils les faiſoient ſervir à leur domination, & à l'établiſſement de leurs mauvaiſes maximes. Ils ſe donnoient au public comme les ſeuls défenſeurs de la Religion. Eſprits inquiets & turbulens, qui retiroient les peuples de l'obéiſſance aux Puiſſances, ſe portant en apparence pour gens libres qui n'avoient en recommandation que les intérêts de leurs Citoyens ; & en effet pour regner ſeuls ſur leurs conſciences. Le peuple prenoit leur eſprit ; & entraînés à leurs maximes corrompues, pendant qu'ils ſe faiſoient un honneur de garder les petites obſervances de la Loi, ils en mépriſoient les grands préceptes, & mettoient la piété où elle n'étoit pas. S'ils affectoient par-tout les premieres places, ils faiſoient ſemblant que c'étoit pour honorer la Religion, dont ils vouloient paroître les ſeuls défenſeurs : mais en effet, c'eſt qu'ils vouloient dominer & qu'ils ſe répaiſſoient d'une vaine gloire. Les reprendre & leur dire la vérité, dont ils vouloient paſſer pour les ſeuls Docteurs, c'étoit le révolter contre elle, de la plus étrange maniere. Auſſi-tôt ils ne manquoient pas d'intéreſſer la Religion dans leurs querelles ; & ils étoient ſi entêtés de leurs fauſſes maximes, qu'ils croioient rendre ſervice à Dieu en exterminant ceux qui oſoient les combattre.

Comme jamais la vérité n'avoit paru,

plus pure, plus parfaite, plus victorieuſe, que dans la doctrine & dans les exemples de Jeſus-Chriſt, elle ne pouvoit manquer d'exciter plus que jamais le faux zéle de ces aveugles conducteurs du peuple. Le ſecret de leur cœur fut révélé : on vit ce que pouvoit l'iniquité & l'orgueil couvert du manteau de la Religion. On connut plus que jamais ce que pouvoit le faux zéle, & les excès où ſe portent ceux qui en ſont tranſportés. Il fallut crucifier celui qui étoit la ſainteté même, & perſécuter ſes diſciples : & Jeſus-Chriſt leur apprend que ceux contre qui ils doivent être le plus préparés, ſont les faux zelés, qui entetés du beſoin que la Religion dont ils ſe croient les arboutans, a de leur ſoutien, *croient rendre ſervice à Dieu* en perſécutant ſes enfans, dès qu'ils les croient leurs ennemis. Ainſi les penſées ſecrettes qui doivent être découvertes par Jeſus-Chriſt, ſont principalement celles où nous nous trompons nous-mêmes, en croiant faire pour Dieu ce que nous faiſons pour nos intérêts, pour la jalouſie de l'autorité, pour nos opinions particulieres : car ce ſont les penſées qu'on cache le plus, puiſqu'on tâche même de ſe les cacher à ſoi-même. „

XXII. Combien ce portrait convient aux Jeſuites

Que ce portrait eſt reſſemblant ! Qu'il eſt naturel ! Qu'il eſt aiſé d'en faire l'application ! En le rapprochant de l'endroit des Elévations, que nous avons cité dans l'Article XXVIII & dont il eſt comme la ſuite, il n'y a perſonne qui puiſſe s'y méprendre, & qui ne voie que ce ſont les Jéſuites que ce ſavant Evêque a eus en

vue. Pour démontrer qu'il les enviſageoit lors même qu'il ne les nommoit pas, il ſuffit de citer le fait ſi connu de l'Aſſemblée du Clergé de 1700. On y condamna un grand nombre de propoſitions de morale relâchée, tirées d'Auteurs Jéſuites. Le Roi gagné par ſon Confeſſeur, ne prêta ſon conſentement à leur condamnation, qu'en exigeant de M. Boſſuet, que les Auteurs Jeſuites de ces propoſitions ne fuſſent pas nommés. C'eſt le caractere des Jéſuites que M. Boſſuet a voulu tracer, en décrivant celui des Phariſiens, perſuadé qu'on les y reconnoîtroit d'autant mieux, qu'ils ſe donnent à eux-mêmes la qualité de *Phariſiens de la nouvelle Loi.* Qui ſont ces hommes entêtés de leurs fauſſes maximes, juſqu'à courber la régle, juſqu'à faire *paſſer la régularité pour rigueur*, juſqu'à lui *donner un nom de ſecte*: juſqu'à *attaquer le précepte de l'amour de Dieu, pour affoiblir tous les préceptes dans leur ſource*, ſinon ceux qui, pendant le cours du dix-ſeptiéme ſiécle, n'ont ceſſé de perſécuter tout ce qu'il y avoit dans l'Egliſe de plus ſaints Evêques, de plus ſaints Prêtres, de plus ſaints Religieux, de plus zélés Théologiens, de plus parfaites Religieuſes? Sinon ceux qui ont ſi long-tems entretenu le trouble dans l'Egliſe, tantôt ſous un prétexte, tantôt ſous un autre; trouvant toujours le moien par leurs intrigues & leurs cabales, d'intéreſſer les Puiſſances dans leurs querelles: comme ſi on ne pouvoit attaquer leur doctrine ſans attaquer celle de l'Egliſe? Y a-t-il un ſeul endroit ſur la terre où ils n'aient déclaré la guerre à tous ceux qui avoient

Imag. du 1. ſiécle.

Elévat. t. 2. p. 212.

des lumieres & de la piété ? Ont-ils ceſſé de noircir par les plus horribles calomnies, ceux qui s'oppoſoient à leurs excès, & de décrier les Ouvrages les plus ſolides & les plus univerſellement approuvés ? Leur but n'étoit pas ſeulement de rendre odieux & ſuſpects aux Puiſſances, ceux qu'ils jugeoient contraires aux intérêts de leur Societé ; ils vouloient même les engager à les exterminer, en quoi ils n'ont que trop ſouvent réuſſi pour le malheur de l'Egliſe.

XXIII. Récapitulation des maux dont nous avons parlé juſqu'ici. Combien il eſt étonnant que les auteurs de tant de maux aient toujours été en crédit.

Que l'on parcoure les ſeize ſiécles précédens, on n'y trouvera rien qui reſſemble au pouvoir de nuire que les Jéſuites ont exercé dans l'Egliſe pendant le dix-ſeptiéme. En matiere de Religion, y a-t-il un crime qui égale celui d'autoriſer l'idolâtrie ? Les Jéſuites l'ont fait avec une obſtination que les Souverains Pontifes n'ont pu vaincre. Ils ont ſouvent promis & juré de ſe ſoumettre aux Décrets qui condamnent les idôlatries qu'ils permettent ; mais ils ont toujours violé leurs promeſſes & leurs ſermens. Qu'en eſt-il arrivé ? Que des millions d'ames ſe ſont perdues, & que les proſélytes de la Société ſont ſorris de ce monde beaucoup plus criminels, que s'ils fuſſent demeurés dans leur incrédulité. L'impiété de la morale des Jéſuites n'eſt pas moins connue que leur attachement à permettre l'idolâtrie. Nous en avons vu la preuve dans les cenſures des Evêques contre l'Apologie des Caſuiſtes, dans les Ecrits des Curés de Paris & dans les Requêtes de l'Univerſité. Le relâchement des Jéſuites dans l'adminiſtration des

Sacremens, eſt une ſuite de la corruption de leur morale, & de leurs erreurs ſur la Grace & ſur la nature de la Juſtice. De-là que de Sacremens profanés ! Que de pécheurs qui croupiſſent dans leurs crimes ! Que de morts ſpirituels qui couvent la face de la terre !

Mais qui pourroit exprimer toute l'iniquité des Jéſuites en matiere de calomnie ? Il y a des hommes qui mentent & calomnient par ſurpriſe, par foibleſſe, par une mauvaiſe habitude dont au moins ils rougiſſent. Les Jéſuites mentent & calomnient par principe. Ils ont mis en Théſe, comme nous l'avons vû, que c'étoit tout au plus un péché véniel de calomnier ceux qui parloient mal d'eux. Et qu'appellent-ils parler mal d'eux ? C'eſt dire ce qu'ils font au vû & au ſçû de toute la terre, en uſant même de beaucoup de ménagement ; c'eſt avoir une doctrine & des maximes contraires à celles de la Société. Voilà ce qui les met en droit, à ce qu'ils prétendent d'impoſer de faux crimes à leur adverſaires, d'en faire un portrait affreux aux Princes dont ils ont la confiance, & d'inventer contre eux toutes ſortes de menſonges. De-là la fable diabolique de l'Aſſemblée de Bourg-Fontaine. De-là la fourberie de Douai. Dé-là les calomnies attroces contre Port-Roial, contre les Filles de l'Enfance, contre les Peres de l'Oratoire de Mons, contre tout ce qu'il y avoit de gens de bien dans l'Egliſe. De-là cette folle accuſation, que les (prétendus) Janſeniſtes ne croient pas la préſence réelle. De-là ce déluge de calomnies que com-

tiennent les Ecrits du Pere Bouhours. De-là toutes ces noirceurs inventées pour décrier les Miſſionnaires, qui, dans le nouveau Monde, à la Chine & aux Indes, tiennent une conduite différente de celle de la Société.

Mais ce qui doit paroître incompréhenſible, c'eſt que les Jéſuites connus comme ils le ſont, aient toujours conſervé leur crédit. N'en approfondiſſons pas les cauſes : il faudroit pour cela entrer dans les myſteres ſecrets de la politique de ces Peres. Contentons-nous de dire que leur doctrine eſt tout-à-fait proportionnée aux inclinations corrompues des hommes, & que le monde s'accommodera toujours de leurs maximes. Des Docteurs qui flattent la cupidité ; qui font conſiſter la piété dans des pratiques extérieures ; qui n'exigent point la réforme du cœur & le changement des inclinations ; qui favoriſent l'ignorance ; qui réconcilient les pécheurs ſans s'embarraſſer s'ils ſont vraiment convertis ; de pareils Docteurs doivent etre du goût de ce qu'on appelle *le monde*. Combien de gens aiment à vivre au gré de leurs paſſions, ſans néanmoins renoncer au ſalut, & même en approchant des Sacremens en certaines ſolemnités ? Ce que nous diſons ici des gens du monde, convient également au très-grand nombre de ceux qui compoſent le Clergé. En voici une preuve qu'il ſuffit de montrer. Feu M. l'Archevêque de Tours a raſſemblé dans ſa célébre Inſtruction ſur la Juſtice Chrétienne, tous les principes que MM. de Port-Roial avoient developpés & établis, & qu'ils a-

voient tirés de l'Ecriture, & des ſaints Peres. En prenant pour régle ces principes inébranlables ; que penſer de cette foule de Prêtres ſéculiers & réguliers, qui célébrent ſi ſouvent les ſaints myſteres, & en qui aſſûrement on ne voit point les caracteres eſſentiels à la vraie juſtice ? Eſt-il donc étonnant que dans un ſiécle que le Clergé de France appelloit la *lie* de tous les autres, la multitude ſe ſoit attachée à ceux qui leur promettoient le ſalut ſans exiger d'eux le ſacrifice de leurs paſſions ? Le Lecteur ſent combien nous pourrions étendre & développer cette réflexion, que nous nous contentons de lui faire entrevoir.

XIV.

XXIV. La Morale corrompue des Jéſuites, eſt la doctrine de tout le corps de la Société.

M. l'Abbé Couet mort Grand-Vicaire de Paris, ſous l'Epiſcopat de M. de Vintimille, écrivit il y a environ quarante ans, deux Lettres à un Evêque ſur cette queſtion importante : S'il eſt permis d'approuver les Jéſuites pour prêcher & pour confeſſer. Nous avons déja eu occaſion de parler de ces Lettres. Il prouve dans la premiere, que la Morale corrompue, & le dogme de la probabilité qui en eſt une des ſources, doivent être conſidérés, non comme l'opinion de quelques Jéſuites particuliers, mais comme la doctrine de tout le corps de la Société. Après avoir mis ce point dans la plus grande évidence, & avoir accumulé les preuves les plus démonſtratives, il tire cette concluſion qui contient le précis de ſa Lettre. « Il eſt donc

P. 99.

plus clair que le jour, que la doctrine de la probabilité & la morale relâchée, eſt véritablement la doctrine du corps des Jéſuites. 1. La foule d'Auteurs Jéſuites & des Théologiens les plus eſtimés dans la Société, qui ont ſoutenu ces mauvais principes, qui en ont fait un corps entier de Morale, qui en ont approuvé toutes les conſéquences, prouvent ce fait ſi évidemment, qu'il eſt également reconnu par les Docteurs Catholiques & par les hérétiques. 2. Cette preuve devient encore plus forte par la vivacité des Apologies compoſées par les Jéſuites, pour ſoutenir la Morale corrompue depuis qu'elle eſt attaquée ; par les invectives pleines d'aigreur qu'ils ont répandues contre les dénonciations de cette mauvaiſe doctrine, & par tous les mouvemens que la Société s'eſt donnés pour détourner les cenſures. Si l'on vouloit dépouiller ces Peres des biens immenſes qu'ils poſſédent en Allemagne & en Hongrie, de tous les bénéfices qu'ils ont fait unir en France à leurs Maiſons ; ſi l'on penſoit à leur enlever leurs mines des Indes, leur Souveraineté du Paraguai, à leur interdire leur commerce de la Chine, à leur ôter le crédit qu'ils ont dans les Cours de tant de princes, ſe donneroient-ils plus de mouvemens ? emploieroient-ils plus d'intrigues ? feroient-ils des ſollicitations plus vives qu'ils en ont fait pour empêcher la condamnation de la Morale relâchée ? Ils donnent donc un juſte ſujet de penſer qu'ils ne défendent cette mauvaiſe Morale avec tant d'ardeur, que parce que c'eſt en effet leur tréſor, leurs mines, P. 53.

leurs richeſſes, & le fondement de tout leur crédit. 3. Depuis les cenſures, les Jéſuites ont rendu eux-mêmes la preuve complette par le mépris qu'ils ont marqué pour les condamnations de leur Morale, par l'eſtime qu'ils ont toujours conſervée pour les Auteurs qui ont enſeigné une ſi mauvaiſe doctrine, & par l'attachement opiniâtre qu'ils ont fait paroître à ſoutenir ouvertement ou d'une maniere déguiſée, les erreurs condamnées. Il doit donc demeurer pour conſtant, que ces faux principes & ces relâchemens ſcandaleux, ſont la doctrine que tout le Corps a adoptée, que tout le Corps enſeigne & pratique, & dont par conſequent la Société eſt reſponſable. „

Voici encore un endroit remarquable de cet important Ecrit; c'eſt celui où M. l'Abbé Couet expoſe le plan hiſtorique de
P. 95. la Théologie morale des Jéſuites. « D'abord leurs Caſuiſtes ſe ſont déclarés ouvertement pour la Morale corrompue; les mauvais principes ont été propoſés clairement par ces premiers Docteurs de la Société; ils en ont développé & ſoutenu ſans myſtere & ſans artifice, les conſéquences les plus affreuſes: l'éclat & les cenſures n'ont point fait abandonner aux Jéſuites le fond de leurs mauvais principes: elles leur ont ſeulement inſpiré plus de retenue & de politique dans la maniere de les débiter. Lorſqu'ils ſe ſont cru tout-à-fait en liberté, ils ont ſoutenu, comme auparavant, la Morale condamnée: dans d'autres circonſtances où ils ont jugé qu'on les obſervoit, ils ont tâché de pallier leurs mauvais princi-

pes, ils en ont déſavoué les conſéquences dont le public étoit le plus frappé. Mais les Caſuiſtes ſinceres & les Théologiens politiques de la Société, ont également concouru, quoique par des voies différentes, à défendre & à pratiquer ce ſyſtême d'erreur qui renverſe toutes les régles de la Morale chrétienne.... J'aime mieux, ou plutôt je crains mois un Leſſius, un Sanchez, des Eſcobars, des Tambourins, des Baunis, & tous ces corrupteurs francs & ſinceres de la morale chrétienne, qu'un Fabri, un P. Daniel & tous ſes défenſeurs ſubtils & artificieux de la morale corrompue. Les premiers expoſent ſimplement & ſans art les relâchemens les plus ſcandaleux. Ils ne cherchent point à déguiſer un mauvais principe; ils en avouent ſincérement toutes les conſéquences. Si l'on eſt ſcandaliſé de leur mauvaiſe doctrine, on leur ſait du moins quelque gré de leur bonne foi: ils portent, pour ainſi dire, avec eux leur préſervatif; & à force d'être corrompus, ils ceſſent preſque d'être dangereux. Les ſeconds ſont auſſi mauvais aux yeux des perſonnes éclairées, & ils ſont plus capables de nuire aux ſimples. Sous ces voiles & ſous ces énigmes l'erreur eſt conſervée dans ſon entier; on eſt moins en garde pour s'y oppoſer; elle ſe répand ſans qu'on s'en apperçoive; le principe du relâchement retenu dans les Ecrits de ces Théologiens, & mis en pratique par les Confeſſeurs dans les Tribunaux de la pénitence, & développé pleinement par les Profeſſeurs, dans les tems & dans les lieux où ces bons Peres ſe croient tout permis. P. 97.

P. 101. M. l'Abbé Couet commence ainſi ſa ſeconde Lettre : Oui, « Monſeigneur, puiſque toute la Société des Jéuites eſt ſi attachée à une Morale très - corrompue, puiſque ce Corps entier n'a déféré juſques ici, ni aux avis des Théologiens, ni aux cenſures des Paſteurs, comme je vous l'ai fait voir dans ma premiere Lettre, je crois que vous êtes obligé de refuſer des pouvoirs à tous les Jéſuites. C'eſt le ſeul moien de les faire rentrer en eux-mêmes ; & s'ils ſont aſſez malheureux pour ne pas profiter de ce dernier remède, du moins n'aurez - vous pas à vous reprocher devant Dieu, d'avoir donné de mauvais conducteurs à vos peuples, ni d'avoir confié la diſpenſation des ſacrés Myſteres à des miniſtres infidéles. „ On ſait s'il y a beaucoup d'Evêques qui aient profité d'un avis ſi ſalutaire. Conſidérons maintenant des maux d'un autre genre.

XIV.

XXV. Maux particuliers en Italie.

Le fameux démêlé de Paul V avec la République de Veniſe, fut la ſource d'un grand nombre de ſcandales. Ce pape étendoit au-delà de toutes bornes les droits & les immunités eccléſiaſtiques. Ses prétentions ne tendoient à rien moins qu'à dépouiller les Souverains du droit de juger les Eccléſiaſtiques dans les cauſes civiles & criminelles. Il ne craignoit point, pour aſſurer au Clergé cette indépendance, de ſe porter aux dernieres extrêmités, juſqu'à mettre toutes les terres de la République en interdit. Nous avons vû combien les

ſuites de cette malheureuſe affaire furent funeſtes pour l'Egliſe. Ce fut afin de récompenſer les Jéſuites, qui s'étoient fait chaſſer de la République pour avoir obſervé l'interdit, que Paul V ne publia pas la Bulle qui condamnoit la doctrine de Molina ſur la Grace. Ce même Pape eut avec la France un différend, dont la cauſe ne lui eſt pas plus honorable. Il prit hautement la défenſe du Livre ſéditieux du Jéſuite Suarès, & demanda avec menaces, que la Cour de France caſſât un Arrêt du parlement de paris, qui avoit condamné ce Livre. La Cour de France eut la foibleſſe d'avoir recours aux prieres & aux ſollicitations, pour engager le Pape à ſe contenter que l'exécution de l'Arrêt du Parlement fût ſuſpendue. Remarquons que ce Livre que le pape protégeoit avec tant de hauteur, enſeignoit formellement, qu'en certains cas un particulier peut en ſûreté de conſcience attenter à la vie de ſon Souverain. Nous avons vû avec quelle ardeur ce même Pape (Borgheſe) travailla à aggrandir ſa famille, & à immortaliſer ſon nom par de ſuperbes édifices & de magnifiques palais.

Innocent X déshonora le Saint Siége par divers ſcandales. Sa hauteur & ſon reſſentiment parurent dans ſon différend avec le Duc de Parme ; ſa cruauté & ſon ingratitude dans ſa conduite à l'égard des Barberins ; ſa molleſſe & ſon aveuglement dans ſes liaiſons avec Dona Olympia & la Princeſſe de Roſſana. La premiere vendoit les charges civiles & eccléſiaſtiques ; & par ce trafic criminel, rempliſſoit les Diocè-

ſes d'Italie d'Evêques & de Prêtres ignorans & déréglés. Nous avons eu ſouvent occaſion de parler de la Bulle d'Innocent X, contre les cinq Propoſitions attribuées depuis à Janſénius. Ce Pape avouoit franchement à ceux qui le preſſoient d'examiner tout par lui-même, qu'il n'avoit jamais étudié la Théologie. Diſons néanmoins à ſa louange, qu'il témoignoit dans toutes les occaſions le reſpect qu'il avoit pour la doctrine de Saint Auguſtin, & qu'il diſoit qu'*où étoit Saint Auguſtin là étoit l'Egliſe*. Que d'intrigues dans le Conclave qui ſuivi ſa mort, & où fut élu Alexandre VII ! Quelle métamorphoſe dans ce nouveau Pape ! A peine fut-il élevé ſur le Saint Siége, qu'on le vit changer de mœurs & de conduite. Il s'occupoit, juſqu'à ſe rendre ridicule, de tout ce qui avoit de l'éclat & du brillant. Il ſe fit faire des habits, des meubles, & des équipages magnifiques avec des caroſſes & des livrées ſuperbes. Quel changement dans un homme qui étant Cardinal, affectoit une extrême ſimplicité, faiſoit des mortifications extraordinaires, & mettoit ſous ſon lit ſon cercueil qu'il avoit fait faire, afin d'avoir plus ſouvent occaſion de penſer à la mort ! Mais ces défauts ne ſont pas les plus grands qu'ait eus Alexandre VII. On l'accuſoit publiquement de ne point dire un mot de vérité, & d'être vain juſqu'à ſe rendre ridicule. Il étoit entiérement dévoué aux Jéſuites, & il s'intéreſſa vivement pour leur rétabliſſement dans les Etats de Veniſe, que les Jéſuites reconnurent par des préſens proportionnés à leurs richeſſes

& à la grandeur du bienfait reçu. Alexandre VII ne favoriſa pas moins ces Peres en France, par le fameux Formulaire, dont la Société a fait depuis un ſi grand uſage. Nous avons vû combien ce Pape étoit ennemi de la France, & combien il étoit oppoſé à la ſaine doctrine. On ſe rappelle ce Bref ſcandaleux, par lequel il prenoit ſous ſa protection les Livres pernicieux de Jacques Vernant Carme, & du Pere Moia Jéſuite déguiſé ſous le nom d'Amadæus Guimenæus. Nous pouvons dire la même choſe de ſa ſcandaleuſe Bulle ſur l'attrition, qui fut un ſujet de triomphe pour les hérétiques, qui eurent l'injuſtice d'attribuer à l'Egliſe la faute du premier de ſes Paſteurs.

XV.

XXVI. Maux particuliers en France ſous le regne de Henri IV.

En France, la vigilance des Parlemens faiſoit tomber peu à peu les faux principes qui avoient enfanté la Ligue. Mais le Clergé ne pouvoit ſouffrir que ces auguſtes Tribunaux miſſent des bornes à ce qu'il appelloit ſes priviléges & ſes immunités. Lorſque les Parlemens vouloient réprimer ſes injuſtes entrepriſes, il ſe plaignoit qu'ils mettoient la faulx dans la moiſſon des Eccléſiaſtiques. On avoit changé dans pluſieurs Diocèſes tout ce qui pouvoit faire entendre que le Roi étoit le Souverain des Clercs comme des laïcs. On ne ſauroit croire avec quelle ardeur le Clergé s'attacha à ce ſyſtême d'indépendance, qui depuis n'a ceſſé d'être ſoutenu, malgré l'attention du miniſtere public. La juſte

ſévérité des Parlemens contre les divers excès du Clergé, leur a attiré la haine des Eccléſiaſtiques, qui ne pouvoient ſouffrir qu'on voulût les aſſujettir aux Loix du Roiaume, & les empêcher de ſuivre une conduite arbitraire. Que ne fit point le Clergé auprès d'Henri IV, pour obtenir un Réglement contre les Appels comme d'abus ? Heureuſement ce Prince ſentoit la néceſſité de ces appels pour maintenir l'autorité Roiale, les Loix du Roiaume & les Libertés de l'Egliſe Gallicane. Il ne ſentoit pas moins, que ſon autorité ſeroit toujours mal affermie tant qu'il auroit pour ennemis les Jéſuites, dont il connoiſſoit le crédit & les intrigues. Il crut qu'en les rappellant dans ſon Roiaume, & qu'en leur faiſant du bien, il leur ôteroit la volonté de lui faire du mal. *Aſſurez-moi de ma vie*, diſoit-il à M. de Sulli, quand ce Miniſtre vouloit le détourner de ce rappel. Mais ce bon Prince ignoroit que la Société ne pardonne jamais, & qu'elle conſerve toujours le deſſein de nuire à ceux qu'elle croit avoir mérité ſa haine & ſon reſſentiment. C'eſt ce qui fait qu'elle n'a jamais oublié les efforts que fit le Parlement de Paris, ſoit pour l'empêcher de s'établir en France, ſoit pour l'empêcher d'y revenir quand elle en eut été chaſſée. C'eſt une eſpéce de tache originelle, que cet illuſtre Corps conſervera toujours aux yeux de la Société. L'aſſaſſinat d'Henri IV ne juſtifia que trop tout ce qu'avoit prévu le Parlement dans ſes Rémontrances contre le rappel des Jéſuites. « Le cri public déſigne aſſez, dit M.

de Sulli, ceux qui ont armé le bras du monſtre exécrable qui a aſſaſſiné ce bon Roi, de maniere à fixer tous les doutes ſur ce déteſtable complot. „ On ſe rappelle que M. de Lomenie reprocha en plein Conſeil au Pere Cotton, que c'étoit lui & ſa Société qui avoient tué le Roi, & que le Pere Alagona Jéſuite de Naples, avoit annoncé d'avance la mort de ce Prince.

XXVII. Autres maux ſous le regne de Louis XIII.

Onze Aſſemblées du Clergé ont demandé la publication du Concile de Trente dans le Roiaume, & n'ont pû l'obtenir. Nous avons vû ce que Henri IV répondit quand on lui en fit la propoſition. Malgré le refus perſévérant de nos Rois, des Evêques voulurent profiter de la minorité de Louis XIII, pour le faire publier à l'inſçu du Prince, & le parlement réprima ce mépris de l'autorité Roiale. Il eſt vrai que les Evêques offrirent de mettre dans leur acceptation, une réſerve en faveur des Libertés de l'Egliſe Gallicane; mais le Roi ne jugea pas cette barriere aſſez forte pour arrêter les entrepriſes contre ſon autorité. Le Lecteur a dû être dans l'étonnement, en voiant aux Etats de 1614, l'oppoſition de la Chambre Eccléſiaſtique à l'article du Tiers-Etat, qui établiſſoit l'indépendance de la Couronne. Le Cardinal du Perron oſa dans ſa harangue, traiter de problématique la queſtion, ſi en cas d'héréſie, un Prince peut être dépoſé, & ſes ſujets diſpenſés du ſerment de fidélité? Non-ſeulement le Clergé ne voulut pas ſe joindre au Tiers-Etat, pour établir avec lui l'indépendance de la Couronne; mais même

il détourna la Nobleſſe de le faire. En vain voudroit-on chercher dans la politique, la juſtification du Clergé, & y trouver des raiſons importantes qui empêchoient ſous un Roi mineur de bleſſer la Cour de Rome ſi puiſſante alors par ſes liaiſons avec l'Eſpagne. Bien loin que la France eût à craindre, ſi les Etats compoſés des trois Ordres du Roiaume, avoient reconnu la maxime inſérée dans les cahiers du Tiers-Etat; cette union au conttaire, à laquelle les Religionnaires ne ſe ſeroient pas oppoſés, auroit fait comprendre à l'Eſpagne & à la Cour de Rome, que la France étoit déſormais à l'abri de toutes leurs menées, & que les fauſſes maximes n'étoient plus capables d'y cauſer des révolutions.

Quelle tempête n'exciterent point les Eccléſiaſtiques au ſujet des Arrêts par leſquels le Parlement condamna les Livres des Bellarmin & de Santarel contre l'autorité Roiale? Le Roi aiant envoié au Parlement une Déclaration pour faire le procès au Cardinal de Retz, comme *criminel de Léze-Mazeſté*, l'Aſſemblée de 1656, ſe plaignit de cette entrepriſe de la puiſſance ſéculiere contre un Cardinal. Elle refuſa tout ſubſide, juſqu'à ce qu'elle eût obtenu une entiere ſatisfaction, & la révocation d'un titre qui établiroit, diſoit-elle, que tout Eccléſiaſtique, de quelque condition éminente qu'il puiſſe être, eſt ſoumis à la juriſdiction du Tribunal ſéculier. Le Clergé chargea l'un de ſes membres, de dreſſer la minute d'une Déclaration, dans laquelle on feroit dire au Roi, que même en cas de crime de Léze-Majeſté, les Evêques

que; ſont indépendans de la Juſtice Roiale. La Déclaration fut expédiée telle que le Clergé la demandoit; mais il n'oſa la faire préſenter au Parlement pour y être enregiſtrée. Que ne dit point un pareil fait, que nous n'avons pas rapporté dans l'Hiſtoire, & tant d'autres que le Lecteur y a vus & qu'il eſt inutile de rappeller.

Nous avons rendu juſtice à quelques qualités eſtimables qu'avoit le Cardinal de Richelieu : mais qu'elles étoient mélées de grands vices ! Combien n'en pourrions-nous pas ajouter à ceux que nous avons remarqués dans l'Article III. Bornons-nous à quelques-uns. Il força Gaſton, & enſuite la Reine Mere, à ſortir du Roiaume; il mit mal la Reine regnante dans l'eſprit du Roi, afin de le gouverner lui ſeul & de n'avoir plus de concurrens. C'eſt cette politique qu'Omer Talon appelle *Machiavelique*, qui donna le branle aux événemens les plus frappans du Regne de Louis XIII. Il abaiſſa le Parlement; & il n'y a rien en cela d'étonnant, puiſqu'il n'épargna ni Marie de Medicis ſa bienfaictrice, ni le Frere du Roi, ni les Grands du Royaume. Il mit dans la bouche du Garde des Sceaux cette maxime, que *c'eſt au Roi à donner le titre au crime*, & à ſes ſujets à exécuter ſes volontés. Eſt-ce donc qu'on eſt coupable, parce que le Miniſtre du Roi veut qu'on le ſoit? Le Cardinal de Richelieu mit en pratique cette maxime. Elle étoit commode pour un Miniſtre auſſi abſolu qu'il l'étoit. Elle lui ſervit à faire trancher la tête au Maréchal de Marillac. En Parlement il auroit été abſous par toutes les voix : mais

entre les mains de Commiſſaires qui lui furent donnés deux fois, il ne put eviter la ſeconde fois d'être condamné à mort. Le Cardinal de Richelieu avoit pris les meſures pour avoir la pluralité des ſuffrages. Cependant il le croioit ſi innocent, que lorſque les Commiſſaires vinrent à ſon andience, dans la penſée qu'il les remercieroit, il leur dit en ſe mocquant : « Il „ faut avouer que Dieu accorde aux Juges „ des lumieres qu'il ne donne pas aux au„ tres hommes, puiſque vous avez trouvé „ dans le Maréchal de Marillac de quoi le „ condamner à mort. „ Que ceux qui n'ont étudié les Loix que chez les Barbares, exaltent de pareils hommes ; qu'ils louent leur habileté, leur courage, leur profonde politique : pour nous, nous ne pouvons louer un homme à qui les plus hautes injuſtices ne coutent rien, pourvû qu'elles le conduiſent à jetter la terreur dans tous les eſprits, & à ſe faire craindre même de ſon Souverain.

XXVIII. Troubles ſous la minorité de Louis XIV. Maux cauſés par les Cardinaux de Retz & Mazarin.

Paſſons aux troubles de la Minorité de Louis XIV. En liſant le Journal qui contient ce qui ſe paſſa au Parlement depuis 1648 juſqu'en 1652, on y voit que le Parlement poſa toujours pour maxime, qu'il n'eſt jamais permis à des ſujets de prendre les armes contre leur Prince ; que les armes des Magiſtrats ſont les prieres, les ſupplications, les remontrances ; que quand on prit les armes dans la premiere guerre de Paris, uniquement pour s'empêcher de mourir de faim, toutes les Compagnies Souveraines & la Ville, crurent que dans l'extrême néceſſité où on les réduiſoit, la

défenſe étoit de droit naturel, que dans la ſeconde guerre, on ne balança point à enregiſtrer la Déclaration contre M. le Prince, dès qu'il eut levé des troupes contre le Roi: que jamais les Magiſtrats ne voulurent traiter avec l'Eſpagne ni avec aucune puiſſance étrangere, & qu'ils ſe virent à la veille d'être maſſacrés pour n'avoir pas voulu s'unir avec les Princes révoltés: qu'ils ne donnerent à M. le Duc d'Orléans la qualité de Lieutenant du Roiaume, que lorſqu'il n'y eut plus de liberté dans le Parlement, encore l'Arrêt ne paſſa-t-il que de quelques voix, qui d'abord avoient été contraires.

Si l'on veut au reſte, que le Parlement dans cette commotion générale des eſprits, ait fait des fautes, nous demandons, qui eſt-ce qui n'en a pas fait? Les deux grands coupables ſont deux gens d'Egliſe, le Cardinal Mazarin & le Coadjuteur de Paris. Tous les deux également ambitieux, devinrent les premiers acteurs des ſcénes tragiques & des troubles dont le Royaume fut agité. Conſommés dans l'art des intrigues, que ne firent-ils pas, l'un pour ſe maintenir dans la place de premier Miniſtre; l'autre, pour y arriver? Quand leurs intérêts le demandoient, ſans ceſſer de ſe haïr, ils s'uniſſoient. Après quoi ils ſe diviſoient de nouveau, & ſe faiſoient la guerre ouvertement. D'abord le Coadjuteur ſe met à la tête de la Fronde, pour chaſſer le Cardinal. Puis il s'unit avec le Cardinal, pour faire arrêter priſonnier M. le Prince. Les intérêts changerent, il s'unit avec M. le Prince pour tirer de priſon &

perdre le Cardinal. M. le Prince délivré, il s'unit de nouveau avec le Cardinal contre M. le Prince, juſqu'à s'expoſer à ſe faire égorger dans le Palais. Et enfin devenu Cardinal, il lie de nouvelles intrigues, mais ſans ſuccès, pour devenir premier Miniſtre, & empêcher le retour du Cardinal Mazarin. A ces traits reconnoiſſons-nous un ſucceſſeur des Apôtres?

Le Cardinal Mazarin joignoit à une grande ambition, une avarice encore plus grande. Il avoit ſoulevé le Roiaume contre lui par des exactions de toute eſpéce. Pour ſe rendre néceſſaire & avoir un prétexte de piller les Provinces, il avoit refuſé la paix avec l'Eſpagne à des conditions très-avantageuſes. Il avoit ordonné pour ſon profit, des pirateries ſi criantes, que les Puiſſances Maritimes ne voulurent plus avoir de commerce avec la France. Par droit de repréſailles, elles ſe ſaiſirent de nos vaiſſeaux; & plus de vingt mille familles en furent ruinées. Pour s'aſſurer une retraite en Italie, le Cardinal Mazarin avoit détourné trente-ſix millions; ce que l'on juſtifioit par les Livres de Contarini ſon Banquier. Pour ſe venger du Parlement qui s'oppoſoit à ſes vexations, il avoit mis Paris dans la cruelle néceſſité, ou d'aſſommer le Parlement, s'il ne vouloit pas aller à Montargis, ou de mourir de faim. Pour ſe venger de M. le Prince, qui ne vouloit pas conſentir au mariage du Duc de Mercœur avec une niéce du Cardinal, il avoit fait empriſonner ce Prince avec le Prince de Conti & le Duc de Longueville. Quelle douleur pour l'Egliſe! Quelle hu-

miliation pour le Clergé ! Quel ſcandale pour tous les peuples, de voir un Cardinal de la ſainte Egliſe Romaine porter le flambeau de la diſcorde daas la famille Roiale & dans tout un Roiaume, pour ſatisfaire les paſſions dont il étoit rongé ! Le Cardinal MAZARIN ſait qu'il eſt haï de toute la France, & que ſa préſence tiendra les eſprits toujours en émotion ; n'importe, il faut que ſon ambition ſoit ſatisfaite. S'il feint de vouloir céder & de ſortir du Roiaume pour y rétablir la paix, bien-tôt il y rentre, nonobſtant une Déclaration du Roi qui le lui défend à peine d'être traité comme un criminel de Léze-MAJESTÉ. M. le Prince étoit alors en armes, parce qu'il prétendoit que l'éloignement du Cardinal n'étoit pas ſérieux. La rentrée du Cardinal devoit donc augmenter le nombre des partiſans de M. le Prince, & allumer la guerre civile de plus en plus. MAIS le Cardinal étoit impatient & vouloit revenir, parce que la Reine commençoit à ſentir qu'elle ne pouvoit ſe paſſer de lui. Et ainſi pour favoriſer la rentrée de cet homme, les frontieres ſont dégarnies, le Roiaume eſt ouvert. Les Eſpagnols reprennent les places que M. le Prince leur avoit enlevées. M. le Prince irrité, traite avec les Eſpagnols. Les peuples ſouffrent dans le même tems toutes les horreurs d'une guerre civile & d'une guerre étrangere. Et la cauſe de tous ces maux, c'eſt le Cardinal MAZARIN.

XVI.

XXIX. Religion. Fauſſe ſpiritualité. Triſte état des Egliſes étrangeres.

L'extrême groſſeur de ce volume nous force de nous reſſerrer. Bornons-nous donc à donner une liſte de divers autres ſcandales du triſte ſiécle dont nous parlons. Quels ravages n'ont pas cauſé les Livres de Spinoſa & ceux de Bayle ? L'athéiſme de l'un & le pyrroniſme de l'autre, ont contribué à la rapidité des progrès de l'irreligion & de l'incrédulité. Inſenſiblement le Déiſme eſt devenu la Religion des *beaux eſprits*. C'eſt le nom que ſe ſont donné ces eſprits libertins. Auparavant on ſe cachoit pour embraſſer cette impiété : mais depuis, combien de Catholiques n'en ont plus rougi ? On a donc vû dans le même tems l'œuvre des Sadducéens & celle des Phariſiens cauſer dans l'Egliſe le plus affreux déſaſtre. D'un autre côté, la fauſſe ſpiritualité a gagné par-tout & a excité une tempête qui auroit fait périr une infinité de Chrétiens, ſi Dieu dans ſa miſéricorde, n'eût arrêté le progrès d'un ſi grand mal. Le Quiétiſme avoit de puiſſans défenſeurs, & en a encore aujourd'hui. Qu'on liſe la Rélation de M. Phelippeaux, & l'on y verra tous les efforts que fit la ſéduction pour prévaloir. M. Nicole nous donne une idée juſte du Quiétiſme en diſant, que c'eſt une « adreſſe du diable, „ qui deſirant abolir tous les myſteres & „ tous les attributs de Dieu, par leſ- „ quels il a opéré le ſalut des hommes, & „ n'y pouvant réuſſir, a trouvé le ſecret „ de les anéantir au moins dans leur mé-

Nouv. Let. p. 197.

„ moire, en faiſant prendre à de faux ſpi-
„ rituels une méthode qui conſiſte à n'y
„ point penſer. „ Quel perſonnage firent encore les Jéſuites dans cette grande affaire ? Quels mouvemens ne ſe donnerent-ils point à Rome, pour faire triompher la cauſe de M. de Fenelon leur ami ?

On les voit également en Angleterre & en Hollande, influer dans tous les maux dont ces Egliſes ſont affligées. Ils ne travaillent qu'à y dominer, & qu'à y cauſer des dégoûts & des traverſes à tous les Miniſtres fidéles. Ils y ſément le trouble & la diſcorde ; ils y ſouffient le feu du ſchiſme & réduiſent ces Egliſes à l'état le plus déplorable. Ils infectent celles d'Eſpagne & de Portugal, en y répandant ſans contradiction les Livres empoiſonnés de leurs Caſuiſtes les plus corrompus. Eſcobar en étoit alors comme l'oracle ; & la doctrine de la probabilité y cauſoit des ravages effroiables. Ils gouvernoient en paix la conſcience de la plûpart des Princes d'Allemagne, & faiſoient uſage de leur crédit pour ſe rendre maîtres des Univerſités, pour renverſer les établiſſemens qui leur déplaiſoient, pour perſécuter ceux qui s'oppoſoient à leurs entrepriſes. Ils ne trouverent de réſiſtance, que quand leur avarice les porta à des excès que le Conſeil Impérial fut obligé de réprimer. Le Lecteur ſe rappelle cette longue guerre que les Jéſuites firent aux Ordres Religieux d'Allemagne, pour enlever leurs maiſons & leurs biens. Quels ſcandales ne donnerent-ils pas dans les Indes Orientales & Occidentales ! Contentons-nous ici de ren-

voier à l'Article où nous avons tâché de donner une idée de leur morale pratique & de leur conduite dans toutes les parties du monde. Ajoutons à tous ces maux la plaie faite à la ſincérité, plaie qui s'eſt ſi fort étendue depuis. Dans l'affaire du Formulaire, une infinité de perſonnes ont ſans aucun ſcrupule, aſſûré avec ſerment un fait qu'ils ne croyoient pas. On s'eſt par-là accoûtumé à fouler aux pieds la vérité & la ſincérité dans les affaires de la Religion : ce défaut de ſincérité a meme paſſé dans les Sociétés ſéparées de l'Egliſe, en Angleterre, en Hollande & ailleurs. Par exemple tous les Miniſtres des Proteſtans Réformés ſignent le Synode de Dordrecth, ſans croire ce qu'il a établi. Les Juifs en Portugal font profeſſion du Chriſtianiſme ſans le croire vrai. Mais il eſt remarquable que c'eſt dans le ſein même de l'Egliſe Catholique que l'on a commencé à renoncer à la bonne foi, & à ne faire aucun cas de la ſincérité. N'oublions pas dans cette longue énumération de maux, les moyens violens qu'on emploia en France par le conſeil des Jéſuites, contre les Calviniſtes. On ne pouvoit rien faire de plus oppoſé à l'eſprit de l'Egliſe. Enfin le couronnement de tous les maux, c'eſt le peu d'uſage que firent les Chrétiens de la vive & abondante lumiere que MM. de Port-Roial & d'autres ſavans Théologiens répandirent dans l'Egliſe, & de cette multitude d'excellens Livres dont ils l'enrichirent. Une ſi précieuſe ſemence produira ſans doute ſon fruit en ſon tems.

XVII.

Quelques grands qu'aient été les malheurs du dix-ſeptiéme ſiécle, quelque funeſtes que ſoient les caracteres qui le diſtinguent de tous les précédens, nous y voions néanmoins des objets très-conſolans & des biens d'un prix ineſtimable. Nous nous contenterons d'en faire une ſimple énumération. XXX. Biens de l'Egliſe. Mérite extraordinaire des défenſeurs de la vérité.

Quel zéle dans l'Archevêque d'Armach, dans Lanuza, dans Lemos! Quelle lumiere dans leurs Ecrits contre la doctrine de Molina! Ces illuſtres défenſeurs de la Grace de Jeſus-Chriſt ne diſſimulerent point le péril où étoit la foi, & les malheurs qu'entraîneroit la tolérance des nouveautés des Jéſuites. Ils firent ſentir la néceſſité d'une déciſion claire & préciſe, & mirent dans le plus beau jour de la cauſe de l'Egliſe. Après ces premiers adverſaires des erreurs de Molina, Dieu s'eſt réſervé parmi les Dominicains, des Théologiens qui, au milieu des obſcurciſſemens que cauſoit la tolérance des Papes, connoiſſoient la vérité dans toute ſon étendue, & la défendoient avec beaucoup de zéle & de lumiere. Comme le nombre de ces hommes fidéles diminuoit de jour en jour, Dieu en ſuſcita d'autres qui ſoutinrent la vérité d'une maniere digne d'elle. Janſénius Evêque d'Ypres & M. de Saint Cyran entrerent dans les travaux des ſavans Dominicains, qui avoient paru avec tant d'éclat dans les Congrégations *de Auxiliis*. La ſolidité de leurs Ouvrages & la ſainteté de

leur vie leur attirerent l'admiration de tous ceux qui aimoient véritablement l'Egliſe. M. de S. Cyran forma pluſieurs diſciples qui furent eux-mêmes bien-tôt de grands Maîtres. Dieu les remplit de l'eſprit de force & de ſageſſe, & les oppoſa aux Jéſuites, dont les excès paroiſſoient montés à leur comble.

M. Colb. Ev. de Montp. Ecoutons ce qu'un grand Evêque diſoit au Roi il y a trente ans, ſur ces illuſtres défenſeurs de la vérité, que Dieu ſuſcita dans le dix-ſeptiéme ſiécle. « J'examine, dit-il, le caractere de ceux qui ont été attachés (à la Vérité) dès le commencement, je dis de ces hommes ſi renommés, des Arnauld, des Nicole, des Paſcal, des le Saci, des le Tourneux, des le Maître, des Singlin, des Sainte Marthe, des Hermant, des Tillemont, &c. Dans un Ordre ſupérieur, des Pavillon, des Caulet, des Arnauld, des Buzanval, des Vialart, des Godeau, des Choiſeuil, des Barillon, &c. Je demande quel eſt le motif qui peut avoir réuni tant de perſonnes d'un mérite diſtingué, dans la défenſe d'une cauſe qui ne pouvoit que leur attirer des afflictions de la part des hommes? On ne peut s'empêcher de reconnoître en eux un génie ſupérieur, & dans la plûpart une piété comparable à celle des Chrétiens des premiers ſiécles. Entre les Evêques, il y en a qui ſont reſpectés comme des Saints dans leur Egliſe, & les fidéles ne ſe laſſent point de viſiter leur tombeau, parce qu'ils le font avec fruit, ſoit pour les beſoins de leur ame, ſoit pour ceux de leur corps. Malgré toutes les calomnies, toutes les injures &

tous les efforts de leurs ennemis, pour les décrier dans l'eſprit des peuples, on les régarde comme des hommes qui ont également rempli ces deux qualités des premiers Miniſtres de Jeſus-Chriſt, d'être la lumiere du monde & le ſel de la terre.

Les grands & les petits, les ſavans & les ſimples admirent les Ouvrages qu'ils nous ont laiſſés, & ne tariſſent point ſur les éloges de ces hommes ſi reſpectables. L'idée qu'ils ont laiſſée de leurs ſcience & de leur ſainteté eſt telle, qu'il n'y a perſonne qui ne deſirât de les voir, de converſer avec eux, de leurs expoſer ſes peines, & de profiter de leurs lumieres & de leurs conſeils. Si le ſaint Evêque d'Alet reparoiſſoit aujourd'hui, ſi le grand Arnauld nous étoit rendu pour quelque tems, quel empreſſement n'auroit-on pas de voir de ſes yeux ceux qu'on admire & qu'on chérit depuis ſi long-tems ſans les voir ? MAIS qui voudroit faire un pas pour voir un P. Annat & un P. Ferrier, s'ils revenoient ſimples Jéſuites & avec leur ſeul mérite perſonnel ? Non, il n'eſt pas beſoin d'attendre la manifeſtation du dernier jour, pour ſavoir ſi les Théologiens de Port-Roial & ceux qui ont pris leur défenſe, ſeront en honneur aux yeux de celui qui ſonde les reins & les cœurs. Déja leur mémoire eſt en bénédiction dans l'Egliſe, & il y a un diſcernement marqué entre eux & leurs adverſaires. Telle eſt la force de la vérité. Telle eſt la puiſſance du Dieu que nous ſervons. Si pendant un tems, il ſouffre que les défenſeurs de ſa cauſe ſoient dans l'humiliation ; bien-tôt il leur prepare une gloire

d'autant plus ſolide, que les années non-ſeulement ne la diminuent pas, mais y ajoutent un nouvel éclat. Il n'en eſt pas ainſi des protecteurs du menſonge : *Non ſic impii, non ſic.* Avec eux, toute leur grandeur & leur puiſſance périt. Ce grand bruit qu'ils ont fait dans le monde, la terreur qu'ils répandoient dans les eſprits, l'éclat des dignités dont ils jouiſſoient ; tout paſſe & s'efface de la mémoire des hommes avec la viteſſe de la pouſſiere que le vent emporte, *tamquam pulvis quem projicit ventus à facie terræ.*

XVIII.

XXXI. Etendue du zele de MM. de P R. Ils ont défendu toute vérité.

Qui pourroit s'empêcher d'admirer l'étendue du zéle de MM. de Port-Roial, qui embraſſoit tout ; & la variété de leurs talens, qui les rendoit capables de traiter de toutes ſortes de matieres, d'éclaircir & de défendre toutes les vérités, de combattre avec le même avantage les ennemis du dehors auſſi-bien que ceux du dedans ? On n'a avancé de leur tems aucun principe dangereux, qu'ils ne l'aient attaqué, tandis que le plus ſouvent les Paſteurs n'y faiſoient pas la moindre attention. M. Arnauld a réfuté le P. Mallebranche, qui en voulant traiter la Théologie comme il avoit fait la Philoſophie, c'eſt-à-dire, en s'appuiant uniquement ſur le raiſonnement humain, étoit tombé dans de grands égaremens, & étoit devenu auſſi dangereux Théologien qu'il étoit bon Philoſophe. M. Nicole a montré dans ſes Viſionnaires, la fauſſeté & le danger de la ſpiritua-

lité du fameux Deſmarets, qui établiſſoit les principes des Quiétiſtes. Depuis que ceux-ci ont paru, il a encore détruit leurs idées ſur l'oraiſon, dans ſon Traité de la Priere. M. Arnauld, dans les difficultés à M. Steiaert, a réfuté les erreurs de M. Simon ſur l'inſpiration des Livres ſaints. Ces erreurs renouvelloient celles que les Facultés de Louvain & de Douai avoient condamnées dans les Jéſuites Leſſius & Hamelius. Le même Docteur a diſſipé en 1664, les viſions de l'Auteur de l'*Ancienne nouveauté*. Il avoit réfuté dans ſa jeuneſſe, l'erreur des Jéſuites, qui vouloient que les Payens, tels que Socrate & autres Philoſophes, euſſent été en état de ſalut, quoiqu'ils n'euſſent jamais entendu parler du Meſſie, & qu'ils n'attendiſſent point ſa venue. Cet Ouvrage étoit demeuré manuſcrit, & M. Dupin le fit imprimer en 1701, ſous ce titre : *De la foi en Jeſus-Chriſt*. C'étoit pour l'oppoſer aux erreurs du Pere le Conte Jéſuite, qui ſoutenoit que les Chinois étoient parvenus au ſalut long-tems avant la venue du Meſſie, & quoiqu'ils n'en euſſent aucune connoiſſance.

XXXII. Autres ſervices rendus à l'Egliſe par MM. de P. R.

De combien d'excellens Livres de piété MM. de Port-Royal ont-ils enrichi l'Egliſe ! Quels combats M. Arnauld n'a-t-il pas eu à ſoutenir pour défendre le droit qu'ont les fidéles de lire l'Ecriture-Sainte en langue vulgaire ? On avoit de vieilles traductions contre leſquelles on ne diſoit rien, parce qu'on ne les liſoit pas ou qu'on les liſoit peu. Graces à MM. de Port-Royal, la Bible, le Miſſel & le Bre-

viaire Romain, tout fut traduit de nouveau ; & les fruits abondans que les fidéles ont retirés de ces traductions, ont juſtifié pleinement ceux qui les leur ont mis entre les mains. Louis XIV fit diſtribuer aux nouveaux Convertis cent mille exemplaires d'Heures qui contenoient l'Ordinaire de la Meſſe en François, cent mille exemplaires ſéparés du même Ordinaire, & cinquante mille Nouveaux Teſtamens. L'amour que MM. de Port-Royal avoient pour la Religion, les a portés à ne rien négliger de tout ce qui pouvoit contribuer à la faire mieux connoître. C'eſt dans cet eſprit qu'ils ont travaillé à procurer des ſecours pour l'étude de la Philoſophie, de la Géométrie & des Langues. Dans tous les Livres de ce genre qu'ils ont donnés au Public, on apperçoit autant la droiture de leur cœur que les talens de leur eſprit. Chacun ſent en liſant ces Ouvrages, que le but où tendent ceux qui ont écrits, eſt de conſacrer à Dieu toutes les connoiſſances de l'homme, & de faire ſervir toutes les ſciences au bien de l'Egliſe & à la gloire de la Religion. On peut même en ce point, remarquer une grande différence entre MM. de Port-Royal & les Jéſuites. Ces Peres ſe ſont fort appliqués à ces ſortes de matieres ; mais on ſent dans tous les Livres qu'ils compoſent ſur les Belles-Lettres & la Philoſophie, un goût tout mondain & tout ſéculier, qui fait bien voir qu'en étudiant les ſciences profanes, ils ſont devenus profanes eux-mêmes, au lieu de faire ſervir ces ſciences à l'avantage du Chriſtianiſme.

Il n'eſt point d'héréſiarque que l'on ait repréſenté avec des traits plus noirs, que M. Arnauld l'a été par les Jéſuites. Non-ſeulement c'étoit un ennemi de Dieu & de l'égliſe ; mais il en vouloit encore à l'Etat : & Louis XIV, au dire des Jéſuites, ne ponvoit prendre des meſures trop promtes, pour mettre ſon Roianme à l'abri des entrepriſes d'un ſujet ſi dangereux. M. Arnauld eſt mort, ſans que durant ſa vie qui a été de plus de quatre-vingts ans, on ait pu le convaincre de la moindre erreur, ni montrer dans toute ſa conduite une fauſſe démarche. On ne voit dans toute ſa vie qu'une ſuite non interrompue de ſervices très-importans rendus à l'Egliſe. Mais ce qui doit couvrir les Jéſuites d'une confuſion éternelle, c'eſt la publication que l'on a fait long-tems après ſa mort, des Lettres les plus ſecretes de ce grand homme. Que trouve-t-on, dit un Auteur célébre, dans les neuf volumes de ces Lettres? Un homme qui machine contre l'Egliſe & contre l'Etat ? Non ; mais un homme éloigné par caractere de tout ce qui s'appelle intrigues & menées ſecretes. Plein d'amour pour ſon Prince, il prend ſes intérêts, juſqu'à jetter dans le dernier étonnement les étrangers qui ſavent tous les ſujets de mécontentement qu'on lui a donnés en France. Retiré & caché dans Bruxelles, il n'en eſt pas moins attaché à ſon Roi. En quelque lieu qu'il ſoit, il ne ſçauroit oublier qu'il eſt François. Les Jéſuites mécontens d'Innocent XI, brouillent la Cour de France avec celle de Rome. Si M. Arnauld dans ce moment avoit voulu écrire contre

XXXIII. Mérite extraordinaire de M. Arnauld.

les quatre Articles de l'Assemblée de 1682, Innocent XI le faisoit Cardinal & couvroit d'ignominie ses accusateurs. Mais M. Arnauld vivoit-il pour lui-même ? Il ne vivoit que pour Dieu. Amateur de la vérité, par-tout où il la voioit, par-tout il lui étoit fidéle. A l'un il disoit, Vous allez trop loin ; à l'autre, Vous exigez ce qui ne vous est pas dû. Cet esprit d'équité regne dans toutes ses Lettres. Il ne penche ni d'un côté ni d'autre. Il ne veut être ennemi de qui que ce soit, & voudroit être ami de tous : mais qu'on l'aime ou qu'on le haïsse, la Loi de Dieu est toujours la régle de ses jugemens. Les Jésuites le détestoient comme un hérétique, un impie : & dans ce tems-là même il avoit l'estime du Pape Innocent XI, d'un Cardinal Bona, d'un Cardinal Cibo, d'un Cardinal Noris, d'un Cardinal d'Aguire, d'un Cardinal le Camus, de M. Bossuet Evêque de Meaux, & de tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans la Prélature de France. Les Souverains mêmes n'en parloient qu'avec honneur. « Il faudroit être de fer, pour n'être » pas touché jusqu'aux larmes, en voiant » un homme si cher à l'Eglise pour son élo» quence, pour son érudition & pour sa pié» té, déchiré par la calomnie, & ne sça» voir où répoſer sa tête, dans un âge où il » devroit recueillir dans le sein de sa patrie, » au milieu de ses proches & de ses amis, » le fruit de ses grands travaux. » C'est ce qu'écrivoit à M. Arnauld même de la part d'Innocent XI, M. Favorisi son confident.

XXXIV. Combien Quand on considere avec attention les

perſonnage ſi étonnant que MM. de Port-Royal on fait dans l'égliſe, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la difficulté que propoſe à leur ſujet un Auteur, qui a profondément médité la conduite de Dieu ſur ſon peuple dans ces derniers tems, & qui par la comparaiſon qu'il en a faite avec les Ecritures, en a tiré une ſource de lumiere & de conſolation. « O mon Dieu, s'écrie cet Auteur, apprenez-moi, je vous conjure, par vous-même, vous qui connoiſſez ſeul ceux qui ſont à vous; apprenez-moi qui ſont ces hommes ſuſcités tout-à-coup au milieu de votre égliſe dans le tems de ſtérilité & de famine ſpirituelle, auſſi étrangers parmi nous par leurs mœurs & par leurs diſcours, que s'ils étoient ſortis d'un pays inconnu, tenus pour ſuſpects & cependant toujours irréprehenſibles, accuſés d'être d'intelligence avec les ennemis de votre égliſe, & inviolablement attachés à votre égliſe. Qui ſont-ils ces hommes, Seigneur, qu'on a vû dès qu'ils ont paru, dans les liens, dans les priſons & ſous les anathêmes, ſans qu'on ait pu les convaincre d'aucun crime, ſinon qu'ils faiſoient profeſſion de parler comme les Peres de votre égliſe, de ne vouloir puiſer que dans vos ſources & dans ces anciens tréſors que des ſiécles plus heureux ont amaſſés & réſervés pour le nôtre? Qui ſont-ils ces hommes qu'aucune apologie n'a pû juſtifier, qu'aucune accuſation n'a pû faire paſſer pour coupables, & qui en proteſtant mille fois, que paiſibles & fidéles enfans d'un même Dieu, ils ne croioient ſur votre grace, que ce que

eſt étonnant le perſonnage que MM. de P. R. ont fait dans l'égliſe.

IV. Gem.

Paul votre Apôtre avoit prêché à toutes les Nations, ne ſont par cet aveu même préparé de nouvelles épreuves, des accuſations plus atroces, & des afflictions plus ameres? „

" Qui ſont ces hommes pour qui les Puiſſances de votre Egliſe n'ont eu qu'un viſage ſévere, des paroles dures & foudroiantes; & que vous, Seigneur, combliez en même-tems de vos plus riches dons, à qui vous prodiguiez gratuitement ce que les autres ne recevoient de vous qu'à grand prix & avec meſure, les graces, les talens, les vertus, les immenſes tréſors de vos Ecritures & de la ſcience de vos Saints, les plus hautes & les plus ſublimes connoiſſances? Qui ſont ces hommes qui d'un côté effraiés de ſe voir toujours en bute à l'autorité la plus ſacrée, ſans avoir pû, après toutes leurs recherches, découvrir la vraie cauſe de tant de mauvais traitemens, ne peuvent d'un autre côté, ſe laſſer d'admirer, Seigneur, votre conduite ſur eux; & qui dans les tems où ils ſont chargés de reproches de la part des Paſteurs, ſe voient eux-mêmes les nourriciers & les Paſteurs de votre peuple, *établis ſur votre famille pour diſtribuer à chacun ſa meſure de bled en ſon tems?* Qui ſont ces hommes autant zélés pour la vérité, que ſoumis & reſpectueux envers les Puiſſances, qui produiſant avec évidence leurs ſentimens les plus ſinceres, la céléſte doctrine de Paul, dont ils paroiſſent comme les ſeuls dépoſitaires, raviſſent & conſolent toute votre Egliſe, confondent les accuſations vagues, & méritent de jouir

d'un intervalle de paix ; mais qui bien-tôt après ſe voient retombés dans un état encore plus déſolant, traités avec plus d'indignités & de rigueurs, condamnés enfin comme s'ils étoient des ſacriléges raviſſeurs du ſang qui eſt le ſalut du monde ? ,,

Cet auteur en repréſentant avec tant d'éloquence, la conduite ſi extraordinaire que Dieu a tenue ſur Port-Royal, fait une alluſion perpétuelle à l'épreuve à laquelle Joſeph mit ſes freres avant de ſe découvrir à eux. Il les traitoit avec rigueur, & il leur imputoit des deſſeins dont ils n'étoient pas coupables, tandis qu'en ſecret il les combloit de bienfaits. Cette reſſemblance de la conduite de Joſeph ſur ſes freres, avec l'épreuve qui a exercé MM. de Port-Royal, & qui n'a fait que croître depuis, nous donne lieu d'eſpérer que la fin en ſera toute auſſi heureuſe ; & que quand les momens de Dieu ſeront arrivés, elle ſe terminera de même que celle des freres de Joſeph, par une miſéricorde auſſi ſurprenante dans ſon genre que l'épreuve, & auſſi ſupérieure à l'attente & aux penſées des hommes.

XIX.

Avec quelle abondance Dieu répandit-il ſon Eſprit ſur le ſaint Monaſtere de Port-Royal ! Depuis combien de ſiécles avoit-on vû une Maiſon auſſi ſainte, auſſi éloignée de la corruption du monde, auſſi attentive aux Loix de l'Egliſe, auſſi ſoumiſe aux Paſteurs, auſſi attachée à toutes

XXXV. Plénitude avec laquelle Dieu répand ſes graces ſur la Maiſon de P. R.

les régles ? Les Religieuſes étoient plutôt une troupe d'Anges que de Vierges. Il y en avoit parmi elles, dont le mérite extraordinaire ſera l'étonement de la poſtérité. L'intérieur de la Maiſon étoit pour les jeunes filles, une école de vertu & de piété. L'extérieur étoit rempli de laïques vertueux, qui s'exerçoient courageuſement dans les plus rudes travaux de la pénitence. Qui pourroit dire combien il s'y eſt formé de Saints qui ne ſont connus que de Dieu ſeul ? Les gens du monde eux-mêmes ne pouvoient s'empêcher d'admirer les richeſſes ſpirituelles que poſſédoit Port-Royal. « Ce Port-Royal, dit une « Dame, que ſon bel eſprit & ſes Lettres « ont rendue fort célébre dans le monde, « ce Port-Royal eſt une Thébaide ; *c'eſt* « *un Paradis* ; c'eſt un déſert où toute la « dévotion du Chriſtianiſme s'eſt rangée ; « c'eſt une ſainteté répandue dans tout le « pais à une lieue à la ronde ; il y a cinq « ou ſix Solitaires qu'on ne connoît point, « qui vivent comme les pénitens de ſaint « Jean Climaque ; les Religieuſes ſont des « Anges ſur terre. Mademoiſelle de Ver- « tus y achéve ſa vie avec des douleurs in- « concevables & une réſignation extrême : « tout ce qui les ſert, juſqu'aux charre- « tiers, aux bergers, aux ouvriers, tout « eſt modeſte. Je vous avoue que j'ai été « ravie de voir *cette divine Solitude*, dont « j'avois tant oui parler ; c'eſt un vallon « affreux, tout propre à inſpirer le gout « de faire ſon ſalut. „ Dieu qui s'étoit ſervi de cette Sainte Maiſon pour répandre une odeur de vie dans ſon Egliſe, &

Madame de Sévigné. Lettre XXXII. du Rec. des Nouv. Lett. t. 1. p. 129.

pour montrer que ſon bras n'étoit point racourci, l'enleva du milieu d'un ſiécle qui n'en étoit pas digne, comme nous l'avons dit ailleurs. En permettant qu'elle fût immolée à la vérité & à la ſincérité, il couronna toutes les graces dont il l'avoit comblée. Que de merveilles nous ont préſentées les pénitens illuſtres, qui ont été les protecteurs de Port-Royal, & dont on admirera toujours la piété & la pénitence! Quels exemples de vertu ont donné à l'Egliſe, le Prince & la Princeſſe de Conti, la Ducheſſe de Longueville, le Duc & la Ducheſſe de Liancourt, Mademoiſelle de Vertus & tant d'autres, Qu'il eſt conſolant pour l'Egliſe, d'avoir enfanté dans un ſiécle ſi malheureux, des juſtes ſi parfaits!

XXXVI. Saints Evêques. Zele d'un grand nombre de Curés. Congrégations. Réformes de Monaſteres. pluſieurs perſonnes d'une ſainteté extraordinaire.

La même réflexion aura lieu, ſi nous jettons les yeux ſur tant de ſaints Evêques dont nous avons tâché de donner une idée dans deux Articles aſſez étendus. Pluſieurs de ces Evêques ſont comparables à ceux que les plus beaux ſiécles nous préſentent comme des chefs-d'œuvres de la Grace. Ils joignirent à la vie la plus ſainte, le zéle le plus ardent pour le ſalut de leur trou-peau. Ils défendoient toute vérité malgré les contradictions qu'ils éprouvoient de la part des ennemis de tout bien. Les Paſteurs du ſecond Ordre entroient dans les travaux de ces grands Evêques, & les prévenoient mêmes en quelques occaſions. Quel zéle dans les Curés de Paris, de Rouen, & de pluſieurs autres Diocèſes, contre les corrupteurs de la Morale? Avec quelle force & quelle lumiere ont-ils dé-

voilé leur turpitude, & confondu leurs erreurs ?

L'Egliſe eut auſſi alors la conſolation de voir s'établir pluſieurs Congrégations utiles, & d'en voir pluſieurs anciennes embraſſer une ſérieuſe réforme. On vit à la Trappe, à Orval, à Septfons & ailleurs, des pénitens pleins de ferveur, & des Solitaires uniquement occupés des biens éternels. La Congrégation de Saint Maur fit revivre l'eſprit de Saint Benoît, & ſe rendre illuſtre par ſa ſcience & par ſa régularité. Ses travaux ſur les Peres de l'Egliſe, & ſur les anciens monumens de la ſcience eccléſiaſtique, ne ſçauroient être aſſez eſtimés. La réforme de la Congrégation des Chanoines Réguliers de Sainte Geneviéve eut auſſi des effets très-avantageux pour l'Egliſe. Un très-grand nombre de Dominicains ont repris leur eſprit primitif, & ſe ſont entiérement conſacrés au bien de la Religion. Cet Ordre a produit dans le dix-ſeptiéme ſiécle, de ſavans Théologiens, de ſaints Evéques, de zélés Miſſionnaires, qui ont porté dans le nouveau Monde la lumiere de l'Evangile. Les Carmélites, les Filles du Calvaire, & d'autres Communautés Religieuſes, ont répandu dans l'Egliſe une odeur de vie, & ont travaillé à appaiſer la colere de Dieu par la ferveur de leurs prieres & par la rigueur de leur pénitence. On a vû dans l'Article XXXII, pluſieurs perſonnes, d'une vertu ſublime & mortes en odeur de ſainteté. Il n'eſt pas néceſſaire d'en rappeller ici les noms. Dans d'autres Articles, on a admiré avec quelle plénitude Dieu

avoit communiqué la piété aux Chanoines de Pamiers, perſécutés au ſujet de la Régale ; aux Religieux de Saint Cyran, qui avoient embraſſé une ſi rigoureuſe réforme ; aux Filles de l'Enfance, dont la vertu embaumoit les Provinces où elles étoient établies ; à de ſaints Miſſionnaires animés d'un zéle vraiment apoſtolique. Quels hommes que Dom Palafox Evêque d'Angelopolis, le Cardinal Tournon, & tant d'autres, qui ſe ſont expoſés à tout pour gagner des ames à Jeſus-Chriſt !

XX.

XXXVI. Renouvellement d'études eccléſiaſtiques. Multitude de bons ouvrages en tout genre.

On a ſans doute remarqué dans les Articles qui ont pour objet les auteurs Eccléſiaſtiques, combien furent cultivées dans le cours du dix-ſeptiéme ſiécle, les diverſes parties de la Théologie. Rien ne fut oublié : étude des langues, traduction de l'Ecriture & d'un grand nombre d'Ouvrages des Peres, Commentaires ſavans ſur l'Ecriture, éditions correctes des ſaints Peres, Droit canon, Théologie ſcholaſtique, Hiſtoire Eccléſiaſtique, recherche des anciens monumens, Critique, Controverſe, &c. On a dû être ſurpris, en voiant tant d'Ouvrages ſur toutes ſortes de matieres eccléſiaſtiques. Aucun autre ſiécle n'avoit produit un ſi grand nombre de ſavans dans tous les genres. Que de livres de morale & de piété propres à inſtruire ſolidement les fidéles, & à leur donner une nourriture ſalutaire ! Les ſeuls Ouvrages de M. Nicole ſur la Morale, ont produit des biens ſans nombre, & ſont

pour l'Egliſe un tréſor d'un prix ineſtimable. Combien d'autres excellens Livres dont nous avons donné une idée dans les Articles XXIV & XXV!

XXXVIII. Avantages que procure la nouvelle philoſophie de Deſcartes.

Faiſons ſentir ici un autre bien dont nous n'avons point eu occaſion de parler dans le récit hiſtorique, c'eſt la Philoſophie de Deſcartes. « On avoit philoſophé trois mille ans, dit M. Nicole, ſur divers principes; & il s'éléve dans un coin de la terre, un homme qui change toute la face de la Philoſophie, & qui prétend faire voir que tous ceux qui ſont venus avant lui, n'ont rien entendu dans les principes de la nature. Et ce ne ſont pas ſeulement de vaines promeſſes; car il faut avouer que ce nouveau venu donne plus de lumieres ſur la connoiſſance des choſes naturelles, que tous les autres enſemble n'en avoient donné. » Deſcartes étoit un de ces génies, qui, ſupérieur à ſon ſiécle, étoit né pour éclairer les ſiécles futurs. Il a éclairci la Métaphyſique, l'a approfondie, l'a rendue plus acceſſible à des eſprits ordinaires. Par elle il a jetté les fondemens de la bonne Phyſique & de la ſaine Morale. Par elle il a ſolidement prouvé l'exiſtence d'un Dieu, la diſtinction du corps & de l'ame, l'immatérialité des eſprits, l'inéfficace de la matiere, eſſentiellement dépendante dans toutes ſes modifications, de l'impreſſion du premier moteur; & par ce moien il a facilité l'accord de la raiſon avec la foi. A l'aide de cette ſcience, il a parfaitement ſenti l'uſage de la Géometrie dans l'étude de la nature, & s'eſt ouvert cette vaſte carriere de la Phyſique expérimentale, où

Eſſais de Mor. t. 1. p. 29.

Apol. de la Métaph.

où d'autres venus enſuite, ont fait de ſi étonnans progrès. Qui pourroit ſe vanter dans l'ordre de l'eſprit & dans un ordre purement humain, d'avoir fait d'auſſi grandes choſes? Il eſt remarquable que deux Philoſophes auſſi ſublimes que M. Deſcartes & M. Paſcal, ont été en même-tems infiniment éloignés de l'eſprit libertin qui a depuis animé tant de prétendus Philoſophes. Deſcartes a toujours été très-ſoumis aux lumieres de la révélation: pour M. Paſcal nous avons vû que ſa piété fut encore plus ſublime que ſon génie.

XXI.

XXXIX. Biens de divers genres que M. Boſſuet à procures à l'Egliſe.

On regarde avec raiſon M. Boſſuet comme un Pere de l'égliſe. C'eſt un titre que lui aſſurent tant de grandes qualités que l'on admire en lui; l'élévation de ſon eſprit, l'étendue de ſes connoiſſances, la pureté de ſa doctrine, l'ardeur de ſon zéle, la variété de ſes talens, la ſublimité de ſon éloquence. Ce ſavant univerſel a tout embraſſé, Dogmes, Morale, Diſcipline, Controverſe, explication de l'Ecriture. Il a combattu les ennemis du dehors, & confondu ceux du dedans. Il a formé d'illuſtres diſciples, qui ſont devenus de zélés défenſeurs de la ſaine doctrine. Nous n'entreprenons pas de le louer; on ſent aſſez qu'il eſt au-deſſus de tous les éloges. Il n'y a qu'une voix dans toute l'Egliſe ſur le mérite extraordinaire du grand Boſſuet, à qui l'on donne communément le titre d'Oracle de l'Egliſe de France. Au lieu donc de lui donner des

louanges dont il n'a pas beſoin, qu'il nous ſoit permis de faire à ſon occaſion, une réflexion aſſez naturelle. Les prétendus Janſeniſtes n'ont point d'autre doctrine que celle de ce ſavant Prélat. Ils le diſent hautement, & il eſt impoſſible de prouver le contraire. Si c'eſt un crime d'être Janſeniſte, M. Boſſuet en eſt autant coupable qu'aucun autre. Démêlons d'abord le mot équivoque de Janſeniſme. En le prenant pour l'erreur même des cinq propoſitions, perſonne n'en ſauroit être juſtement accuſé, parce que perſonne ne ſoutient ces erreurs. Que ſi l'on prend le mot de Janſeniſme pour une ſecte, c'eſt-à-dire, pour un nombre conſidérable de perſonnes attachées aux erreurs condamnées, c'eſt un pur phantôme, un parti chimerique, une ſecte imaginaire. La preuve en eſt évidente: c'eſt que depuis qu'on crie à l'héreſie, on ne voit point, ni que perſonne s'avoue volontairement coupable de ces erreurs, ni que nonobſtant la paſſion violente des accuſateurs & la partialité déclarée des Juges, perſonne ait été légitimement convaincu d'en avoir ſoutenu quelqu'une avec attachement. Le terme de Janſeniſme ſe prend auſſi quelquefois pour marquer l'attachement à ne point condamner le Livre de Janſenius dans la crainte d'y attribuer injuſtement des erreurs qui n'y ſeroient pas. Ce n'eſt-là qu'une pure queſtion de fait, ſur laquelle on pourroit être d'un avis différent, en même-tems que l'on ſeroit le plus parfaitement d'accord ſur tous les points de doctrine. Nous convenons que M. Boſſuet a eu toujours des préventions

ſur le fait de Janſénius. MAIS qu'a de commun avec le fond de la Religion, un fait humain & purement critique?

Quand nous diſons donc que M. de MEAUX eſt autant coupable que M. Arnauld, du prétendu crime de Janſeniſme, nous entendons par ce mot, ce qu'entendent communément les Jéſuites & les gens du monde. En effet, le terme de Janſeniſme ſi juſtement odieux en lui même, quand on en fait un nom de parti, ſe prend ſouvent en ſi bonne part, que le reproche en eſt en quelque ſorte honorable. Il eſt très-ordinaire d'entendre traiter de Janſeniſme l'attachement à la doctrine de Saint Auguſtin & de Saint Thomas, au dogme de la Prédeſtination gratuite & de la Grace efficace néceſſaire pour toutes les actions de la piété chrétienne, aux ſaints Canons de l'Egliſe, aux régles de la Hiérarchie, aux droits ſacrés de l'Epiſcopat, aux maximes anciennes & aux Libertés de l'Egliſe Gallicane. Qu'on enſeigne que c'eſt un devoir indiſpenſable que celui d'aimer Dieu par-deſſus tout, & de n'aimer rien que pour Dieu; que ce ſeul amour eſt bon, que tout autre amour eſt vitié; qu'on en conclue avec Saint Léon, qu'il n'y a par conſéquent que deux amours, l'un bon, l'autre mauvais, & qu'il n'y a point de milieu entre la charité & la cupidité; qu'on parle de l'obligation de rapporter à Dieu comme à notre derniere fin, toutes nos actions délibérées, d'un rapport actuel ou au moins virtuel; qu'on exhorte à la lecture de l'Ecriture-Sainte chacun ſelon ſa portée & ſa capacité; qu'on inſiſte avec

quelque force ſur le reſpect avec lequel on doit s'approcher de la ſainte Table ; qu'on diſe quelque choſe des rigueurs ſalutaires de la pénitence, de l'inſuffiſance, de la crainte ſans amour, & de la néceſſité d'aimer Dieu pour obtenir la grace de la juſtification, même avec le Sacrement de Baptême ou celui de la pénitence ; cela s'appelle Janſeniſme, non-ſeulement par ceux qui ſont choqués d'une doctrine ſi conforme à l'Evangile, mais auſſi quelquefois par ceux qui ont le cœur plus ouvert à ces ſaintes vérités, de ſorte qu'en ſe déclarant pour elles on ne peut éviter d'être traité de Janſeniſte, ſoit en bonne, ſoit en mauvaiſe part ; *à dextris & à ſiniſtris, per infamiam & bonam famam.* Nous voions que le célébre Poëte M. Deſpréaux parlant de tems plus heureux que les nôtres, n'a point fait difficulté de dire dans une de ſes Satires :

Sat. XI à M. de Valincourt.

La vertu n'étoit point ſujette à l'Oſtraciſme,
Et ne s'appelloit point alors un Janſeniſme,

On voit bien que cet illuſtre Poëte fait alluſion à l'uſage déja commun de ſon tems de donner ce nom par lui-même odieux, à la vertu la plus marquée.

Caractere de ce grand Evêque. Sa doctrine eſt la même que celle

XI. En prenant le mot de Janſeniſme dans ce dernier ſens qui eſt devenu ſi général, on peut dire avec vérité, que perſonne n'a été plus Janſeniſte que le grand Boſſuet. Pour le faire bien ſentir, rapprochons les principaux traits qui lui conviennent. 1. Il

a défendu avec zéle les vérités de la Grace efficace & de la Prédeſtination gratuite, & il a repouſſé avec la derniere force, ceux qui oſoient attaquer l'autorité de Saint Auguſtin. Il s'eſt déclaré hautement pour la nouvelle édition de ſes Œuvres, que les Jéſuites décrioient, & a fait ſentir le prix de la doctrine de cette illuſtre Pere. Il vouloit qu'on le prît pour guide & pour maître, & qu'on s'attachât invariablement à ſes principes. 2. Il inſiſtoit ſur la néceſſité d'étudier la Tradition, & de puiſer la Théologie dans les ſources ! & en même-tems il étoit ennemi déclaré d'un Critique audacieux & téméraire, qui fronde tout ce qui lui déplaît. 3. Il étoit exact dans ſa morale, portant même en quelques occaſions, la ſévérité plus loin que M. Arnauld, comme nous l'avons vû. Il travailla à faire condamner les maximes corrompues des Caſuiſtes, & fit tous ſes efforts pour renverſer ce nouveau corps de Religion qu'il avoit la douleur de voir s'introduire dans l'Egliſe. 4. Il vouloit que les fidéles luſſent les ſaintes Ecritures & s'inſtruiſiſſent ſolidement, regardant l'ignorance comme une des ſources de la corruption qui regne parmi les Chrétiens. 5. Il combattoit le relâchement dans l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence, exhortoit ſans ceſſe ſes Coopérateurs à obſerver les régles, & inſtruiſoit ſur la néceſſité d'aimer Dieu plus que toutes choſes pour être réconcilié dans le Sacrement. 6. Il étoit un des plus zélés défenſeurs des vrais principes ſur la Hiérarchie & des Libertés de l'Egliſe Gallicane. 7. Il étoit

des Théologiens que les Jéſuites ont décriés & perſécutés.

irréconciliablement ennemi de la fauſſe ſpiritualité, & ramenoit ſans ceſſe à celle qui eſt fondée ſur la doctrine de l'Ecriture & des ſaints Peres. 8. Il parloit hardiment des maux de l'Egliſe, & ne diſſimuloit ni les déſordres ni les abus. « Toute la face de l'Egliſe, dit-il, paroît infectée. Depuis la plante des pieds juſqu'à la tête, il n'y a point de ſanté en elle. „ 9. Il cherchoit dans les Ecritures des motifs de conſolation, & appliquoit aux maux dont il étoit témoin, les prophéries & les principes des Peres. 10. Il étudioit la conduite de Dieu dans la ſuite des événemens, & faiſoit de profondes réflexions ſur la conduite de Dieu dans les divers âges. Il voioit dans le XI Chapitre de Saint Paul aux Romains, la grande reſſource que Dieu prépare à ſon Egliſe. Quel homme a eu des vues plus juſtes & plus étendues ſur l'état préſent & futur de l'Egliſe ? Pour s'en convaincre, il ſuffit de lire ce qu'il dit dans la ſeconde partie de ſon Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle, en parlant de la réputation des Juifs & de leur retour futur ; auſſi-bien que ce qu'il dit dans ſes Méditations, ſur la ſituation de l'Egliſe naiſſante par rapport à la Synagogue. A ces traits généraux dont la réunion eſt ſi frappante, nous pourrions en ajouter de particuliers, comme, par exemple, l'idée qu'il avoit des Jéſuites, ſon eſtime & ſon attachement par MM. de Port-Roial, la défenſe quil prit du Livre des Réflexions Morales du Pere Queſnel. Mais il faut nous borner.

En parlant des maux de l'Egliſe, nous y avons fait entrer le renverſement de

la bonne foi & le mépris de la ſincérité. En faiſant ici l'énumération des principaux biens, il eſt naturel de faire mention de ces hommes fidéles, que Dieu s'étoit réſervés, & qui ont tout ſacrifié plutôt que de bleſſer en rien la ſincérité. Nous avons vû juſqu'où MM. de Port-Roial ont porté l'exactitude & la délicateſſe ſur ce point; combien les Religieuſes ont eu à ſouffrir, pour n'avoir pas voulu y donner la moindre atteinte, & comment enfin leur Maiſon a été la victime de la ſincérité.

XXII.

XLI. Concluſion de cet Ouvrage. Importance de l'étude de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. *Diſc. ſur le renouvel. des Etudes.*

En terminant cet Ouvrage, qu'il nous ſoit permis de dire un mot ſur les grands avantages de l'étude de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. L'Hiſtoire de l'Egliſe eſt celle de ſes dogmes, de ſa morale, de ſa diſcipline & de ſon gouvernement; des grands hommes qui l'ont éclairée par leurs lumieres, ou défendue par leur ſang & leurs travaux, ou édifiée par leur ſainteté; des héréſies qui ſe ſont élevées; des Conciles qui les ont condamnées. L'avantage que l'égliſe a, & qu'aucune autre Société ne peut avoir, c'eſt de remonter juſqu'à Jeſus-Chriſt qui l'a fondée, & d'avoir continué ſans interruption de ſiécle en ſiécle juſqu'à nous. Ceux qui viendront après nous juſqu'à la fin des tems, lui trouveront la même perpétuité & la même indéfectibilité, parce que l'une & l'autre lui ſont promiſes, & que celui qui a fait cette promeſſe, eſt immuable, fidéle, & tout-

puiſſant. Les Perſécutions l'ont agitée, les héréſies l'ont troublée, les ſchiſmes l'ont déchirée ; les tems de paix ont été rares, les orages ſe ſont élevés fréquemment contre elle, même dans ſon propre ſein : ils ſont paſſés, & elle eſt demeurée ferme. Des tempêtes qui ſeroient capables de la ſubmerger, ſi un Dieu tout puiſſant ne la ſoutenoit, s'y éleveront encore & ſe diſſiperont comme les premieres : elle ſeule demeurera inébranlable comme elle a toujours été. C'eſt ce que ſon Hiſtoire nous apprend, & c'eſt ce qui fait que l'étude de cette Hiſtoire eſt la conſolation du fidéle & la force du Théologien. Il eſt vrai que dans la ſuite des divers âges, les maux ſe ſont prodigieuſement multipliés, & que toute la face de l'Egliſe a été défigurée ; mais il n'y a pourtant aucun ſiécle, & ſans en excepter le dix-ſeptiéme, que le Clergé de France a appellé *la lie* des autres, où l'on ne continue toujours de la reconnoître pour l'Epouſe de Jeſus-Chriſt & la colomne de la Vérité. Son Hiſtoire nous l'a montrée née au milieu des miracles, croiſſant malgré la fureur de ceux qui s'efforçoient de la faire périr dans ſon berceau, tirant une nouvelle force & un nouvel éclat des diviſions, des erreurs, des perſécutions, des déſordres. Cette Hiſtoire nous fait remarquer les triomphes ſans nombre que l'Egliſe n'a ceſſé de remporter ſur ſes ennemis, demeurant victorieuſe du menſonge par la force de la vérité ; l'impiété par l'immobilité de ſa foi ; des diviſions, par ſon amour conſtant de l'unité ; confon-

dant les maîtres d'erreur, par la pureté de ſa doctrine, diſſipant l'ignorance par ſa lumiere, ſurmontant les efforts de l'enfer par ſa puiſſance. Ce ſont tous ces objets que doivent ſoigneuſement remarquer, ceux qui veulent étudier avec fruit l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Fin du dix-ſeptiéme ſiécle & de tout l'Ouvrage.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIERES

Comtenues dans le treiziéme Volume.

A.

ABELLI. (M.) Ses exceſſives préventions, 171
Accommodement. Les queſtions de la Foi n'en peuvent ſouffrir aucun. 337
Aguirre. (le Cardinal d') Ses Ecrits, 461 *& ſuiv.* Eſtime qu'il avoit pour M. Arnauld, 463
Alexandre (le Pere) Dominicain. Auteur Eccléſiaſtique. Ses Ouvrages, 274 *& ſuiv.*
Allemagne, (Egliſe d') 658 *& ſuiv.* Projet de pacification des troubles de Religion qui déſoloient l'Empire, 673 *& ſuiv.*
Alphonſe, Roi de Portugal, eſt forcé d'abdiquer, 454
Amérique. Miſſionnaires Dominicains qui y ſont envoiés, 484 *& ſuiv.* Liſte des Evêchés qui y ont été établis, 514 *& ſuiv.* Etat deplorable où la Religion s'y trouve, 517. Comment elle a été peuplée *ibid.*

Angleterre, (Egliſe Catholique d') 601 & *ſuiv.* Privée d'Evêques, *ibid.* Humiliée, 604. Anarchie qui y regne, 622. On y diſpute ſur la Hiérarchie, *ibid.* On y envoie un Evêque, 624. Révolte des Réguliers, 625 & *ſuiv.* Les ennemis des Catholiques leur attribuent le plan d'une Conjuration, 631 & *ſuiv.* Les Catholiques perſécutés ſous ce faux prétexte, 636

Anaut, (le Pere) Jéſuite, Confeſſeur du Roi: ſa malice & ſes artifices, 27. 28.

Apologie pour les Catholiques par M. Arnauld. Perſécution occaſionnée par la diſtribution de ce Livre, 430 & *ſuiv.*

Archiprêtre donné à l'Egliſe Catholique d'Angleterre pour la gouverner, 603 & *ſuiv.*

Armach, (l'Archevêque d') injuſtement condamné à mort. 641. 642.

Arnauld, (M.) dreſſe des Mémoires pour M. d'Aler, 31. Sa réponſe à M. le Camus ſur ſa vocation à l'Epiſcopat, 101 & *ſuiv.* S'inſcrit en faux dans l'affaire de la fourberie de Douai, 393. Son grand mérite, 783 & *ſuiv.*

Arnauld, (M. Henri) Evêque d'Angers. Sa vie & ſa vertu extraordinaire, *depuis* 55 *juſqu'à* 21.

Aſſemblées Provinciales où l'on reçoit le Bref du Pape contre le Livre de M. de Cambrai, 338. 339

Aſſomption. (Egliſe de l') Son état, 513. Ce qu'y font les Jéſuites, *ibid.* & *ſuiv.*

Auguſtins Réformés, 127

B.

BAILLET. (M.) Catalogue de ſes Ouvrages, 258 *& ſuiv.*
Baluze. (M.) Catalogue de ſes Ouvrages, 260 *& ſuiv.*
Barillon, (M.) Evêque de Luçon. Sa vie ſainte, 95 *& ſuiv.*
Baviere, (Louiſe Hollandine Palatine de) Abbeſſe de Maubuiſſon. Sa vie ſainte, 216 *& ſuiv. juſqu'à* 230
Bayle. Combien ſes Ouvrages ſont dangereux, 358 *& ſuiv.*
Beauvais. (Egliſe de) Son état floriſſant, 49. Perſécutée, 50. 53. 54.
Bénédictins. Décadence de leur Ordre, 133 *& ſuiv.* Leur Réforme, 136 *& ſuiv.*
Benoit XIII, Pape. Eſtime qu'il avoit pour le P. Alexandre, 276
Bernard. (le vénérable Claude) Sa vie, 176 *& ſuiv.*
Berulle (M. de) établit la Congrégation de l'Oratoire, 114. Sa mort, 116
Blackuelle Archiprêtre nommé pour gouverner l'Egliſe Catholique d'Angleterre, 605 *& ſuiv.* Comdamné à Rome au ſujet du nouveau ſerment de fidélité qu'il avoit prêté, 615
Blancs-Manteaux, (Bénédictins de la Maiſon des) 138
Boſſuet, (M.) Evêque de Meaux. Ses Ecrits & ſes travaux contre le Quiétiſme, 315 *juſqu'à la fin de l'Article.* Approfondit la matiere, 320 *& ſuiv.* 328 *& ſuiv.* Travaille à ramener les Proteſtans

d'Allemagne, 676 & *suiv.*
Bouillon. (M. le Cardinal de) Son caractere & ſes intrigues dans l'affaire du Quiétiſtiſme, 353. 354
Bourſier. (M.) Ce qu'il dit au Czar Pierre I en faveur de la réunion de l'Egliſe de Ruſſie avec l'Egliſe Romaine, 527 & *ſuiv.*
Bragance (le Duc de) devient Roi de Portugal, 450 & *ſuiv.* Sa mort, 453
Bret (M. le) établi Juge d'une étrange affaire, par un Arrêt du Conſeil, 421 & *ſuiv.*
Breuil, (le P. du) Prêtre de l'Oratoire & Curé de Rouen, injuſtement perſécuté, 433. Son grand mérite, *ibid*
Buche, (Henri-Michel) Inſtituteur de la Communauté des Freres Cordonniers, 191 & *ſuiv.*
Buzanval, (M. de) Evêque de Beauvais. Sa vie, ſes travaux & ſa ſainteté extraordinaire, *depuis* 40 *juſqu'à* 53.

C.

CALVAIRE. (Religieuſes de la Congrégation du) Leur inſtitut, 174 & *ſuiv.*
Camus, (M. le) Evêque de Grenoble & Cardinal. Sa vie, 100 & *ſuiv.*
Carmelites. Leur établiſſement en France, 120. Fondation du grand Couvent de Paris. Sa ferveur, 121 & *ſuiv.*
Carmes (Deſchauſſés) introduits en France. 125.
Carré (le P.) fonde à Paris le Noviciat des Dominicains, 144. 145.

Catalogne enlevée aux Eſpagnols par les François, 456
Chaiſe, (le P. de la) Jéſuite. Sa paſſion & ſa malice, 407. 428 *& ſuiv.* 435
Chanoines Réguliers de Ste. Geneviéve. Leur Réforme, 128 *& ſuiv.*
Chantal. (la B. Mere de) Sa vie, 205 *& ſuiv.*
Chanteau, (M. de) illuſtre Pénitent, 230 *& ſuiv.*
Charité (Freres de la) s'établiſſent en France, 126
Charité (Filles de la) ou Sœurs Griſes. Leur établiſſement, 172 *& ſuiv.*
Charles I, Roi d'Angleterre, condamné & exécuté à mort, 617 *& ſuiv.*
Charles II, Roi d'Angleterre, 622. Meurt après avoir renoncé au ſchiſme & à l'héréſie, 644. 645
Charles II, Roi d'Eſpagne, 457. Sa mort, 458
Charonne. (Monaſtere de) Hiſtoire de ſa deſtruction, 428 *& ſuiv.*
Choran, (le P.) Jéſuite. Ses déclamations pleines de fureur, 421
Ciran, (l'Abbaye de Saint) Deſtruction de la Réforme qui y avoit été établie, 434 *& ſuiv.*
Codde, (M.) ſacré Evêque de Hollande, ſous le nom d'Archevêque de Sébaſte, 575 *& ſuiv.* Injuſtement déclaré ſuſpens de ſes fonctions, 578 *& ſuiv.* Ses diſpoſitions par rapport au Formulaire, 575. 581 *& ſuiv.* Sa mort, 582
Combe, (le P. la) Barnabite, enſeigne le Quiétiſme, 311 *& ſuiv.*

Combé, (Madame de Cyz de) Inſtitutrice de la Maiſon du Bon Paſteur. Sa vie, 184 *& ſuiv.*

Communion fréquente. Ce que S. François de Sales exige de ceux à qui il la permet, 14.

Cour, (Dom Didier de la) Réformateur de l'Ordre de Saint Benoît, 133 *& ſuiv.*

Couſin, (M.) Auteur Eccléſiaſtique. Ses Ouvrages, 280

Couſtan, (Dom) Bénédictin. Ses Ouvrages, 256

Croix, (François de la) Evêque de Sainte-Marthe en Amérique, 509. Son zéle, 510

Cromvel, (Olivier) tegne en Angleterre ſous le titre de Protecteur, 619. Son caractere, 620. Sa mort, 621

Cromvel, (Richatd) proclamé protecteur d'Angleterre, 621.

D.

DECRETS des Papes Innocent XI & Innocent XII contre le Quiétiſme, ont un objet diſtinct, 341 *& ſuiv.*

Députés de l'Egliſe Catholique d'Angleterre à Rome. Comment ils y ſont ttaités par la malice des Jéſuites, 606 *& ſuiv.*

Deſcartes. Avantages de ſa Philoſophie, 792

Deſirant, (le P.) Auguſtin. Ses impoſtures, 296 *& ſuiv.*

Demarets de Saint Sorlin, Fanatique & Quiétiſte, 309.

Dominicains Réformés, 142 *& ſuiv.* Donnent au Nouveau Monde un grand nombre de ſaints Miſſionnaires, 512
Douai, (fourberie de) 378. Théologiens de cette Ville que les Jéſuites entreprennent de perdre, 379
Doucin, (le P.) Jéſuite, publie un libelle ſcandaleux contre le Clergé de Hollande, 576
Dupin, (M.) Auteur Eccléſiaſtique, 288 *& ſuiv.*

E.

EGLISE. Ses maux pendant le XVII. ſiécle, 705 *& ſuiv.* Ses biens, 777 *& ſuiv.*
Egliſe Grecque. Idée générale de l'état où elle eſt, 517 *& ſuiv.*
Enfance, (Congrégation des Filles de l') 395 *& ſuiv.* Combien elle étoit autoriſée & eſtimée, 399 *& ſuiv.* Détruite par un Arrêt du Conſeil obtenu par les Jéſuites, 406. Excès auſquels ſe portent ſes ennemis, 409 *& ſuiv.* Réflexions de M. Arnauld ſur cette deſtruction, 414 *& ſuiv.*
Eſcobar, Jéſuite. Ses Ecrits. Sa mort, 458. 459
Eſpagne, (Egliſe d') 439 *& ſuiv.*
Eſpagnols. Leurs excès de tout genre en Amérique, 485 *& ſuiv.*
Ethiopie. (Egliſe d') Son état, 535 *& ſuiv.*
Etudes Monaſtiques. Diſpute célébre ſur cette matiere, 151 *& ſuiv.*
Etudes, (renouvellement des) 791

F.

FAURE, (le Pere) Réformateur des Chanoines de Sainte Geneviéve, 128 *& ſuiv.*
Fenelon (M. l'Abbé de) ſe rend diſciple de Madame Guion, 314. Devient Archevêque de Cambrai. Ses premiers Ecrits ſur le Quiétiſme, 323. Publie ſon Livre des *Maximes des Saints*, 325. Troubles que ce Livre excite, 326. Il eſt examiné & condamné à Rome, 327 *& ſuiv.* Comment il adhere à la condamnation de ſon Livre, 338. Sa ſoumiſſion apparente, 340. Son caractere, 352. 353
Ferdinand II, Empereur, 660. Son Edit pour faire reſtituer les biens eccléſiaſtiques uſurpés ſur les Catholiques, 661 *& ſuiv.* Sa mort, 668
Ferdinand III, Empereur, 668 *& ſuiv.*
Feuillet, (M.) zélé Prédicateur, 231
Fleuri, (M. l'Abbé) Hiſtorien Eccléſiaſtique. Ses Ouvrages, 298 *& ſuiv.*
Formulaire. Troubles dans les Pays-Bas à ce ſujet, 298 *& ſuiv.* Réflexions ſur la grande affaire du Formulaire, 713 *& ſuiv.*
Fourberie de Douai. Son Hiſtoire, 378 *juſqu'à* 395.
France. (Egliſe de) Ses maux, 765 *& ſuiv.* Ses biens, 789 *& ſuiv.*
François de Sales. (Saint) Sa vie, ſes travaux, ſes vertus, &c. 1. *& ſuiv.*
Fronteau, (le P.) Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve, 131

G.

GAULT, (M.) Evêque de Marſeille. Sa vie ſainte, 92. 93
Gilbert, (M.) Docteur de Douai, chaſſé & privé de ſes emplois par les intrigues des Jéſuites, 379
Gleſlé, (le P.) fameux Jéſuite. Ses excès. Sa fin funeſte, 437 *& ſuiv.*
Goar, (le P.) Dominicain, Miſſionnaire en Orient, 548
Godeau, (M.) Evêque de Vence. Sa vie & ſes Ouvrages, 84 *& ſuiv.*
Gondrin, (M. de) Archevêque de Sens. Sa vie, 82. 83
Gonzalès, (Thirſis) Général des Jéſuites. Son Livre ſur la Probabilité, 478. 479
Grace. Tolérance des erreurs ſur cette matiere, combien elle a eu de ſuites funeſtes, 707 *& ſuiv.*
Gras. (Madame le) Sa charité & ſon zéle, 172 *& ſuiv.*
Grecque. (Egliſe) Son état dans ces derniers tems, 517 *& ſuiv.*
Guilleri, (le Pere) Chanoine Régulier & Curé. Son mérite extraordinaire, 199 *& ſuiv.*
Guilloré, (le P.) Jéſuite, donne dans les horreurs du Quiétiſme, 309
Guion, (Madame) Quiétiſte. Sa vie & ſes Ouvrages, 310 *& ſuiv.* Ses excès, 315 *& ſuiv.*

H.

HAI, (Dom) Bénédictin d'Allemagne, écrit contre l'injuſtice & l'avarice des Jéſuites, 662 *& ſuiv.*
Hardouin, (le P.) Jéſuite. Son caractere & ſes Ouvrages, 270 *& ſuiv.*
Harlai, (M. de) Archevêque de Paris, condamne les Ecrits de Madame Guion, 318. Sa malignité contre MM. de Noailles & Boſſuet, *ibid.*
Hennebel, (M.) célébre Théologien de Louvain, 294. Envoié à Rome au ſujet du Formulaire, *ibid & ſuiv.*
Hiduiphe, (Congrégation de S.) 136.
Hiſtoire Eccléſiaſtique, avantage de ſon étude, 800
Hollande. (Egliſe Catholique de) Son état, 560 *juſqu'à* 600.
Huet, (M.) Evêque d'Avranche. Ses Ouvrages, 268 *& ſuiv.*

I.

JACQUES I, Roi d'Angleterre, écrit contre des Brefs de Rome, 616. Sa mort, *ibid*
Jacques II, Roi d'Angleterre. Son Regne, 645. Ses imprudences funeſtes à la Religion, 647 *& ſuiv.* Sa confiance aux Jéſuites cauſe de ſes malheurs, *ibid.* Attaqué par le Prince d'Orange, 648. Se retire en France, 650 *& ſuiv.* S'occupe uniquement de ſon ſalut, 654. Sa mort édifiante, 655

Janſeniſme. Héréſie qu'on ne définit jamais, 54. Divers ſens de ce nom, 794

Jéſuites. Excès auſquels ils ſe portent contre le ſaint Evêque d'Alet, 26 *& ſuiv.* Leur application à ſurprendre les Princes, 27. Leurs intrigues dans l'affaire du Rituel d'Alet, 34. 35. Perſécutent le ſaint Evêque de Beauvais & ſes dignes Miniſtres, 49. 54. Travaillent à indiſpoſer le Roi contre le ſaint Evêque de Châlons, 73. 74. Calomniateurs, 79. 80. Interdits à Sens pendant vingt-cinq ans, 83. Ce qu'ils font ſouffrir à M. le Camus, Evêque de Grenoble, 106 *& ſuiv.* Leurs divers excès en Amérique, 512 *& ſuiv.* A quoi ſe réduit le fruit de leurs Miſſions, 514. S'attachent M. de Fenelon, & prennent la défenſe du Quiétiſme, 353. Trait remarquable de leur ſincérité, 355. Enſeignent qu'il leur eſt permis de calomnier ceux qui nuiſent à leur réputation, 363 *& ſuiv.* Ont mis cette doctrine en pratique, 366. Leur conduite à l'égard de M. Puys, Curé de Saint Nizier de Lyon, 367 *& ſuiv.* Quelques-unes de leurs calomnies, 369 *& ſuiv.* En ont de divers genres, 371 *& ſuiv.* mal menés par le Pere Valerien Capucin, 372 *& ſuiv.* Par M. Paſcal, 374 *& ſuiv.* Auteurs de l'inſigne fourberie de Douai, 378 *& ſuiv.* 381. ſe rendent maîtres de l'Univerſité de Douai, 394. 395. Travaillent & réuſſiſſent à détruire la Congrégation de l'Enfance, 395 *& ſuiv.* 402

& ſuiv. Leur caractere conſtant, 434. Détruiſent la Réforme établie à Saint Cyran, *ibid.* Perſécutent & calomnient les Peres de l'Oratoire de Mons, 435 *& ſuiv.* Envahiſſent le Séminaire & ravagent tout ce Diocèſe, 436 *& ſuiv.* Se révoltent contre le ſaint Evêque d'Angelopolis, 471 *& ſuiv.* Leurs richeſſes, 472 *& ſuiv.* Mettent le trouble dans l'Egliſe Catholique d'Angleterre, 602 *& ſuiv.* Chaſſés de Moſcovie, 530. Ce qu'ils font à la Chine, 554 *& ſuiv.* Sont cauſe des troubles qui agitent l'Egliſe Catholique de Hollande, 576. 595 *& ſuiv.* Chefs de la révolte contre l'Evêque Catholique envoié par le Pape en Angleterre, 629 *& ſuiv.* Moyen qu'ils emploient pour uſurper des Abbaies en Allemagne, 662 *& ſuiv.* Excès où ils ſe portent dans cette occaſion, 664 *& ſuiv.* Maux qu'ils font à l'Egliſe, 705 *& ſuiv.* 711. *& ſuiv.* Leur deſſein en ſuſcitant l'affaire du Formulaire, 713 *& ſuiv.* Perſonnage qu'ils font dans l'Egliſe pendant le dix-ſeptiéme ſiécle, 747 *& ſuiv.* Perſécutent tous les gens de bien, 749 *& ſuiv.* Leur pottrait, 752 *& ſuiv.* Ce que dit d'eux feu M. l'Abbé Couet, 758 *& ſuiv.* Maux qu'ils cauſent aux Egliſes étrangeres, 775

Innocent XI, (Pape) charge M. Vialart Evêque de Châlons, d'une commiſſion fort délicate auprès de Louis XIV, 80

Iſſi, (Articles dreſſés à) ſur la Théologie myſtique, 319

Italie. (Egliſe d') Ses maux, 702 *& ſuiv.*
Juliard (M. l'Abbé de) réfute la fauſſe Hiſtoire de l'Enfance, 397 *& ſuiv.*

L.

LALLEMAND, (le Pere) Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve, ſon mérite, 132. 133.
Lami, (Dom) Bénédictin. Ses Ouvrages, 254 *& ſuiv.*
Lami, (le P.) de l'Oratoire. Catalogue de ſes Ouvrages, 263. 264
Lanuza, mort de ce ſaint Evêque. Ses vertus. Ses Ecrits, 440. 441
Leibnitz. (M.) Son caractere, 678
Léopold Empereur, principaux événemens de ſon regne, 670 *& ſuiv.*
Ligni. (M. de) Cauſes de la haine des Jéſuites contre lui, 379 *& ſuiv.* Trompé par un Jéſuite qui avoit pris le nom de M. Arnauld, 381 *& ſuiv.*
Lima. (Egliſe de) Sa fondation, 497 *& ſuiv.*
Lobo, (le P.) Jéſuite, ſa Miſſion en Ethiopie, 535 *& ſuiv.*
Louis XIV. Traits de l'équité de ce Prince, 27. 28. 32. 33. De ſon déſintéreſſement & de ſa ſageſſe, 73. Paroles admirables qu'il dit, 81. 82
Louvain (l'Univerſité de) ne veut ſigner le Formulaire qu'avec diſtinction, 295. 296
Lucar, (Cyrille) Patriarche de Conſtantinople. Son affaire, 550 *& ſuiv.*

M.

MABILLON, (Dom) Bénédictin. Sa vie & ſes Ouvrages, 232 *& ſuiv.* Sa diſpute ſur les études monaſtiques, 151 *& ſuiv.*
Maille. (M.) M. Lambertini, aujourd'hui Benoît XIV, obtient ſa liberté, 423
Malaval, Quiétiſte, 308
Maroni, (M. Litolphi) Evêque de Bazas. Sa vie ſainte, 87 *& ſuiv.*
Marſollié. (M.) Ses Ouvrages, 281. 282
Martenne, (Dom) Bénédictin. Ses Ouvrages, 257 *& ſuiv.*
Martiani, (Dom) Bénédictin. Ses Ouvrages, 250 *& ſuiv.*
Martyrs en Angleterre, 614
Maſſoulié, (le P.) Dominicain, Auteur Eccléſiaſtique, 273
Maſſuet, (Dom) Bénédictin. Ses Ouvrages, 248 *& ſuiv.*
Matthias Empereur. Son Regne, 659
Maur. (Congrégation de Saint) Son progrès, ſon eſprit, ſervices qu'elle a rendus à l'Egliſe, 137 *& ſuiv.*
Maures chaſſés d'Eſpagne, 442
Mazarin, (le Cardinal) de combien de maux il fut cauſe, 771 *& ſuiv.*
Michaelis, (le P.) Réformateur des Dominicains, 142 *& ſuiv.*
Miſſion. (Congrégation de la) Son établiſſement & ſon progrès, 160 *& ſuiv.*
Molanus, (M.) ſavant Proteſtant, en négociation avec M. Boſſuet, 674 *& ſuiv.*
Molina, Chartreux, 461

Molina, Jéſuite. Sa mort, 458
Molinos, Chef des Quiétiſtes modernes, 307 & *ſuiv.*
Mondonville, (Madame de) Fondatrice de la Congrégation de l'Enfance, 398. Son exil, 406. Sa priſon, 411. Sa mort, 413
Montpezat, (M. de) Archevêque de Toulouſe, ſe prête à la paſſion des Jéſuites, 407

N.

NAIN, (Dom le) Souprieur de la Trappe. Sa vie & ſes Ouvrages, 277 & *ſuiv.*
Naveus, (M.) Théologien des Pays-Bas, 293
Néercaſſel, (M.) Archevêque d'Utrecht, ſous le nom d'Evêque de Caſtorie. Ses travaux, ſes vertus, ſes Ecrits, 565 & *ſuiv.*
Neuſtadt, (M. l'Evêque de) travaille à ramener les Proteſtans d'Allemagne, 673
Nicole. (M.) Ce qu'il penſoit de la diſpute ſur les études Monaſtiques, 153

O.

OLIVARE'S, (le Duc d') Miniſtre de Philippe IV, 444
Opſtraet, (M.) Théologien de Louvain, 290. Ses Ouvrages, 291 & *ſuiv.*
Orange, (le Prince d') attaque Jacques II, Roi d'Angleterre, ſon beau-pere, & uſurpe

uſurpe ſa Couronne. 648. *& ſuiv.*
Oratoire. (Congrégation de l') Son établiſſement & ſon progrès. 114. *& ſuiv.*
Orval. (Abbaye d') Sa Réforme. 158.
Oſtende. (Siége d') 442.

P.

PAIX de l'Egliſe. Lettre de M. Vialart au Roi ſur le violement de la paix de Clément IX. 75. *& ſuiv.*
Palafox. (Dom Jean de) Sa vie. Son Epiſcopat, ſes travaux, ſa ſainteté éminente. 463. *& ſuiv.* Son zéle contre la mauvaiſe morale. 475. *& ſuiv.* Sa mort, ſes Ecrits. 477.
Parſons, (le P.) Jéſuite, met le trouble dans l'Egliſe Catholique d'Angleterre. 603. Sa ſupercherie. 604. *& ſuiv.*
Paſcal (M.) détruit diverſes calomnies des Jéſuites. 375. *& ſuiv.*
Pavillon, (M.) Evêque d'Alet. Sa vie, ſes travaux & ſa ſainteté éminente, *depuis* 14. *juſqu'à* 40.
Paul V, Pape. Ses Brefs contre le ſerment de fidélité que le Roi d'Angleterre exigeoit des Catholiques. 615. 616.
Paul, (le P. Pierre) Dominicain, Miſſionnaire de la Martinique. 510. *& ſuiv.* Son zéle. *Ibid.*
Peyſſonnel (M.) injuſtement perſécuté. 420.
Phelippeaux. (M.) Sa Rélation du Quiétiſme. 347. *& ſuiv.*
Philippe III, Roi d'Eſpagne. Son attention à donner les Bénéfices aux meil-

leurs ſujets. 439. Son mariage. 441. Sa mort. 442.
Philippe IV. Son Regne. 442. *& ſuiv.* Perd le Roiaume de Portugal. 450. *& ſuiv.* Sa mort. 457. Sa Lettre à un ſaint Evêque d'Eſpagne. 481. *& ſuiv.*
Philippe V, Roi d'Eſpagne. 458.
Pierre de Bragance, Roi de Portugal. Bref qu'il obtient du Pape. 455.
Piromalli, (le P.) Dominicain Miſſionnaire en Orient. 543. *& ſuiv.*
Pleſſis, (Dom Touſſaint du) Bénédictin, Hiſtorien infidéle de l'Egliſe de Meaux. 348. *& ſuiv.*
Port-Roial. (MM. de) Leur caractere. 780. *& ſuiv.*
Port-Roial. (Monaſtere de) Sa Sainteté. 787. *& ſuiv.*
Portugal. (Egliſe de) Célébre révolution dans ce Pays. 443 *& ſuiv.* Evêques donnés à un grand nombre de Diocèſes qui en manquoient. 456.
Poudres (Conjuration des) en Angleterre. 610. *& ſuiv.*
Prémontrés Réformés. 159.
Probabilité. Ravages que fait cette doctrine. 478.
Punitions ſurnaturelles. 30.

Q.

QUEBEC, (Egliſe de) 516.
Queſnel, (le Pere) Prêtre de l'Oratoire. Sa vie & ſes principaux Ouvrages. 282. *& ſuiv.*
Quiétiſme. En quoi conſiſte cette héréſie.

302. *& ſuiv.* Son Hiſtoire. *Ibid.* Sa condamnation. 328. 339. *& ſuiv.* Caractere ſingulier de cette héréſie. 340. 341. N'eſt point éteint. 347. Protection de Dieu ſur ſon Egliſe dans cette affaire. 351. Idée juſte de cette héréſie. 774.

R.

RANCE', (M. de) Abbé & Réformateur de la Trappe. 145. *& ſuiv.*
Ranti. (M. de) Sa piété. 193. *& ſuiv.*
Régale. Pluſieurs perſonnes perſécutées au ſujet de cette affaire. 422. *& ſuiv.*
Renaudot. (M.) Son Mémoire ſur la Miſſion d'Ethiopie. 539.
Ricci, (le P. Victorio) Dominicain. Sa Lettre aux Cardinaux de la Propagande, pour leur rendre compte de l'état des Miſſions d'Orient. 552. *& ſuiv.*
Richelieu. (le Cardinal de) Son caractere & ſes défauts. 769. 770.
Rituel. Affaire du Rituel d'Alet. 33. *& ſuiv.* Excellence de cet Ouvrage. *Ibid.*
Rodolphe II, Empereur. 658. Sa mort. 659.
Roi, (Eme) Curé de Perſé. Son éminente vertu. 595 *& ſuiv.*
Ruinart, (Dom Thierri) Bénédictin. Ses Ouvrages, 244. *& ſuiv.*
Ruſſie, (Egliſe de) 520. *& ſuiv.* Livres qui y ſont en uſage 525. Combien attachée au ſchiſme. 526. Tentative faite ſous le Czar Pierre-le-Grand, pour la réunir. 527. *& ſuiv.*

S.

SAINTE-FOI, (Egliſe de) dans la Nouvelle Grenade. 506. *& ſuiv.*
Sainte-Marthe, (Dom Denis de) Bénédictin. Ses Ouvrages. 252. *& ſuiv.*
Sept-Fonts. Réforme de cette Abbaye. 159.
Serment de fidélité exigé des Catholiques en Angleterre. 613. *& ſuiv.* Diviſion parmi les Catholiques au ſujet de ce ſerment. 615. *& ſuiv.*
Sincérité. Combien foulée aux pieds dans ces derniers tems. 776.
Smith, (M.) Evêque envoié en Angleterre pour gouverner l'Egliſe Catholique de ce Roiaume. 624. Révolte des Jéſuites. & des Réguliers contre lui. 625. *& ſuiv.* Sa mort. 630.
Socin, (Fauſte) 355. Son ſyſtême. *Ibid.*
Solminihac, (M.) Evêque de Cahors. Sa vie ſainte. 93. 94. Ce qu'il penſoit des Jéſuites. *Ibid.*
Soucelles. (Madame de) Converſion remarquable. 57. 58.
Spinola fameux Capitaine. 442. 443.
Spinoſa fameux Athée. Son caractere. Idée de ſes Ouvrages. 355. *& ſuiv.*
Stafford, Milord Anglois Catholique, injuſtement condamné à mort. 637. *& ſuiv.*
Stenon, (M.) Evêque de Titiopolis. Sa vie, ſes vertus, ſes travaux. 686. *juſqu'à* 699.

Suarez, (Jéſuite Eſpagnol) Ses Ecrits. 460.

T.

TAPIA, (Pierre de) célébre Evêque d'Eſpagne. 479. *& ſuiv.*
Thiers (M.) Ses Ouvrages. 267. 268.
Torrès, (le Pere) Dominicain, Archevêque de Sainte-Foi en Amérique, 506. *& ſuiv.*
Tourneli (M.) engagé par les Jéſuites à ſe dire le faux Arnauld. 393.
Trappe. (l'Abbaye de la) Sa Réforme. 145. *& ſuiv.*
Trente-trois. (Séminaire des) Son établiſſement. 182. 183
Turcs. Suite des Empereurs pendant le dix-ſeptiéme ſiécle. 699. *& ſuiv.*

V.

VAISON, (M. l'Evêque de) injuſtement perſécuté. 425. 426.
Valerien, (le P.) Capucin, repouſſe les calomnies des Jéſuites. 372.
Vannes, (Congrégation de Saint) 136.
Vaſquès, Caſuiſte de la Société. 459.
Vert, (Dom de) Bénédictin de Cluni, Auteur Eccléſiaſtique. 264. *& ſuiv.*
Vialart, (M.) Evêque de Châlons. Sa vie *depuis* 62. *juſqu'à* 82.
Vincent, (M.) Inſtituteur de la Miſſion. 160. *& ſuiv.* Son acte au ſujet de M. de Saint Cyran. 166. *& ſuiv.* Ce qu'il dit

à M. d'Alet pour l'engager à accepter l'Epiſcopat. 17.
Viſitation. Etabliſſement de cet Ordre, 8.
Son progrès. 213. & *ſuiv.*

Fin de la Table des Matieres.
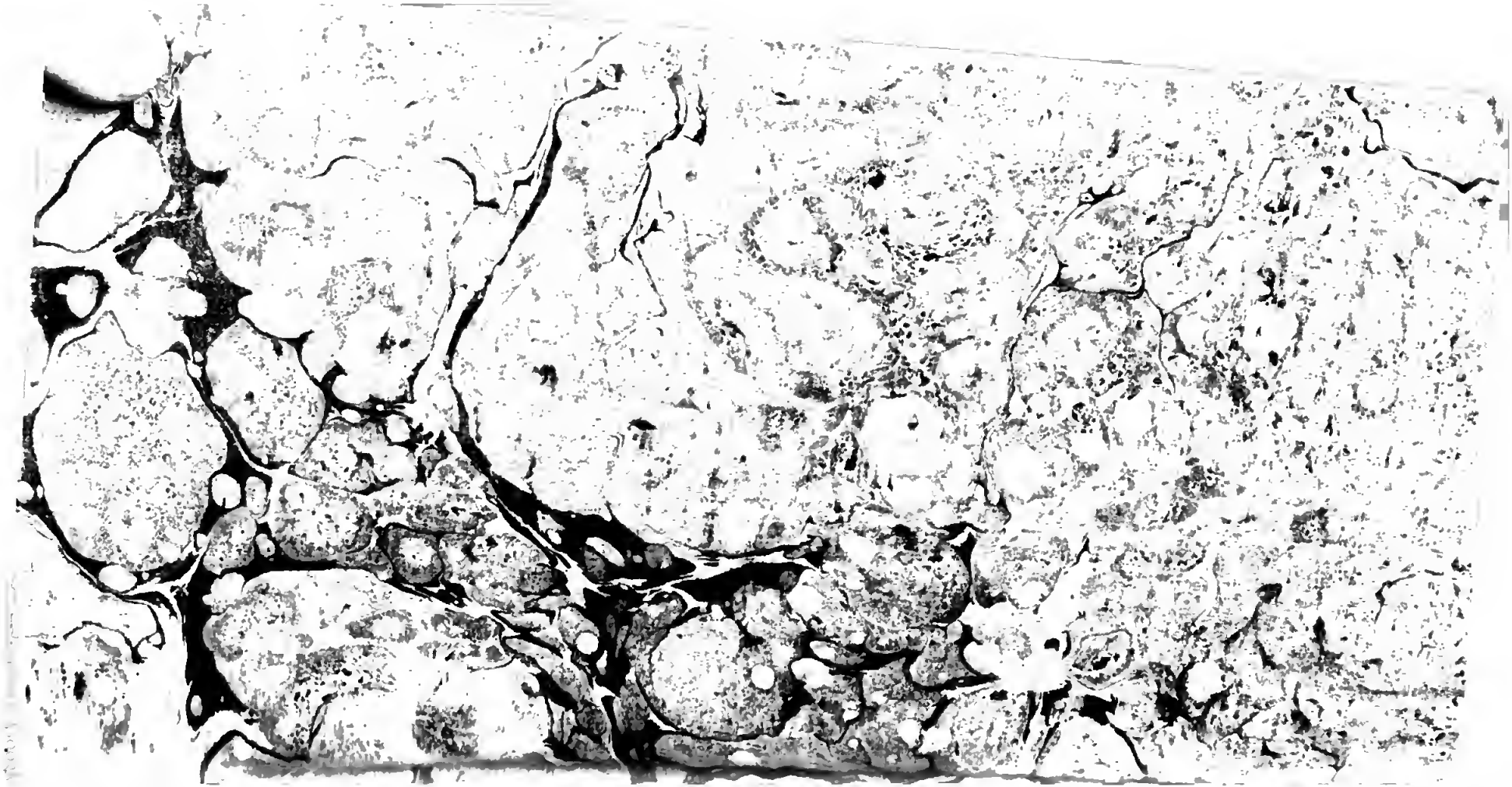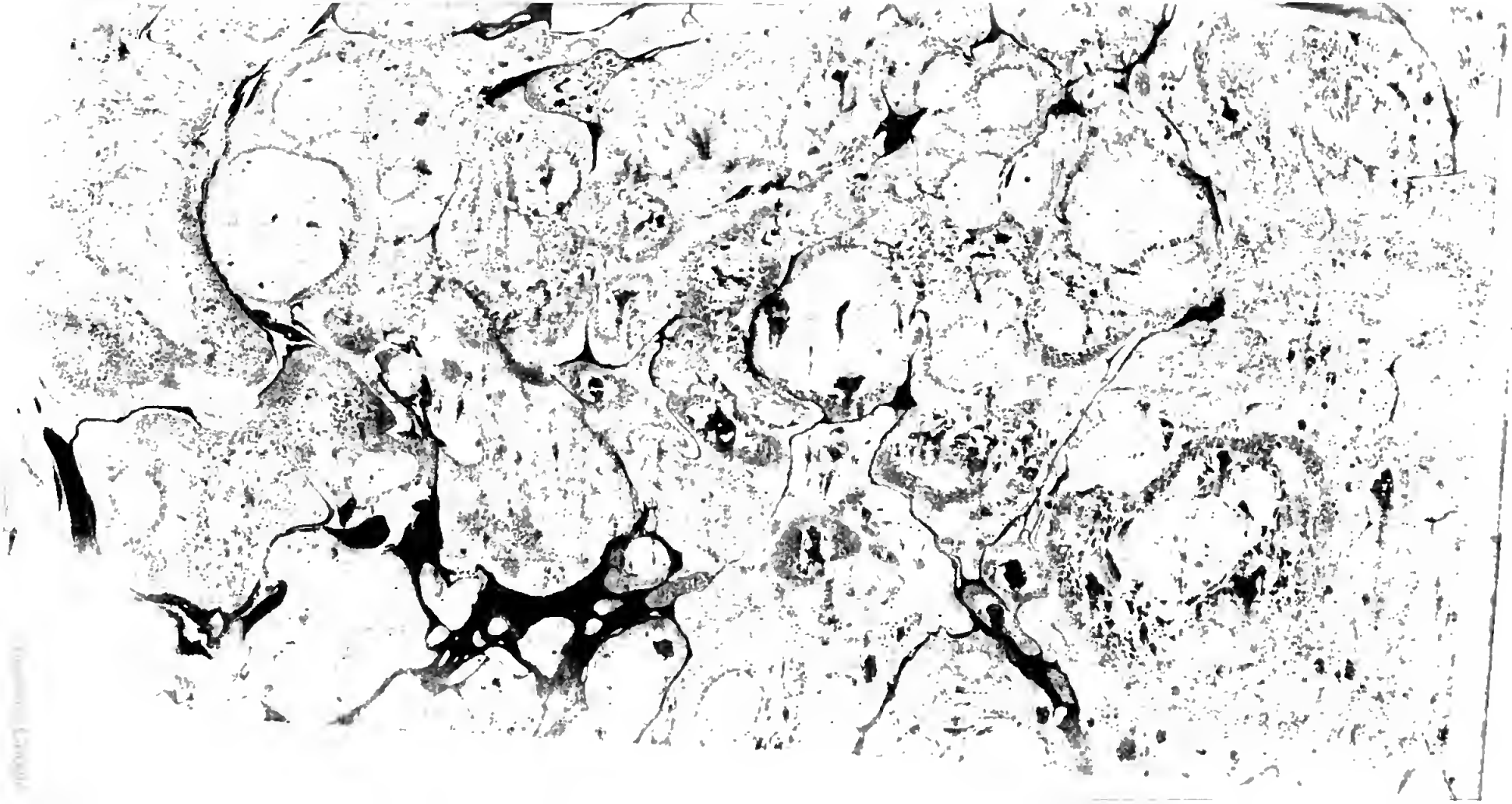
AD 1469841